



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

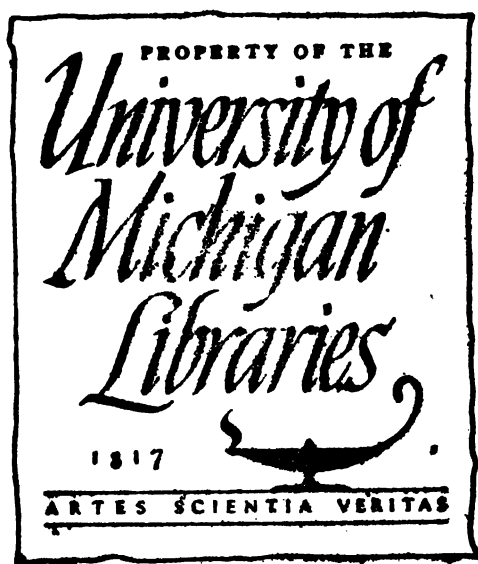
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE NORMANDIE

TOME VIII

ANNÉES 1875-1876 ET 1876-1877



CAEN

F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2
ROUEN, CH. MÉTÉRIE, SUCC^r DE LE BRUMENT
PARIS, DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

1878

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE NORMANDIE

3
8
Cpl
C13
BULLETIN

1871
1872
1873
1874
1875
1876
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE NORMANDIE.

ANNÉES 1875 ET 1876.

TOME VIII.

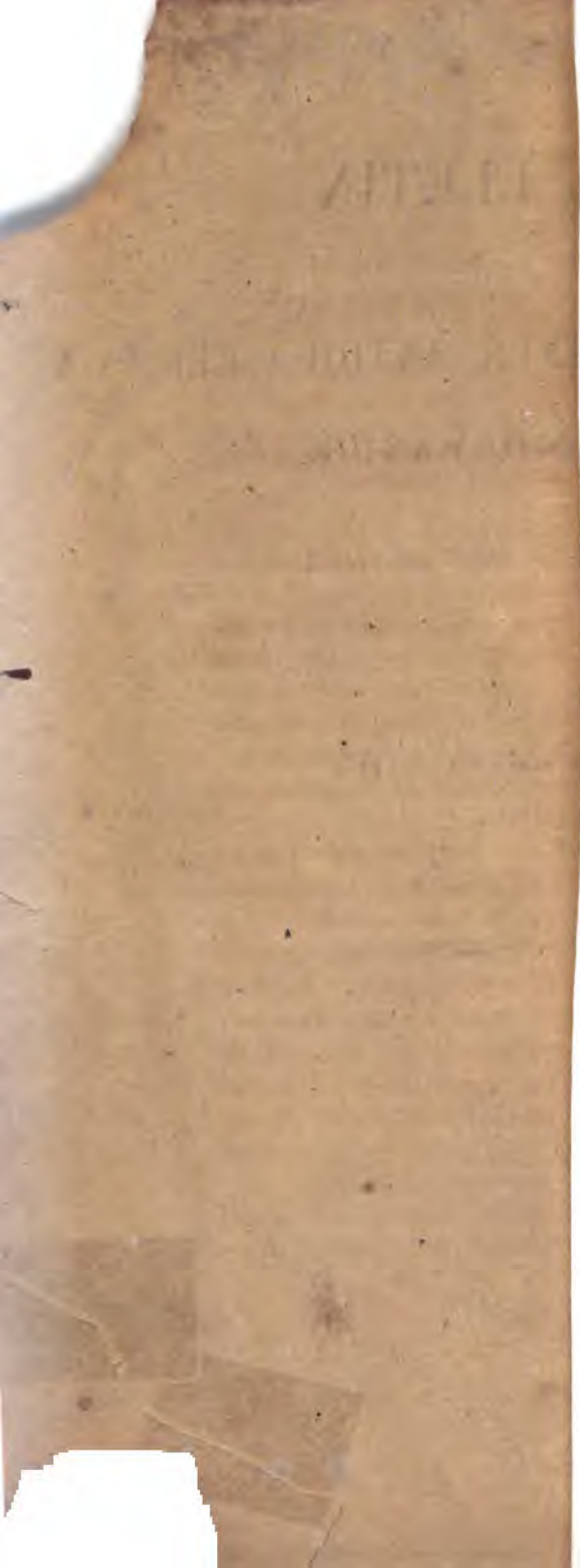
(PREMIER FASCICULE).

CAEN

P. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2.
ROUEN, CH. MÉTÈGE, SUCC^r DE LE DRUMENT
PARIS, DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48.

1876.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

*Séance du 5 novembre 1875. — Présidence de M. Joly,
doyen de la Faculté des Lettres.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu ,
mis aux voix et adopté.

Parmi les ouvrages adressés à la Société , il y a lieu
de signaler une notice sur un fragment d'Eugyppius ,
par M. Léopold Delisle ; le Bulletin des *autorités con-*
stituées réunies à Caen en juin et juillet 1793, curieuse
réimpression annotée par l'un de nos confrères, M. Re-
nard ; enfin le cinquième *fascicule* de l'inventaire des
archives de la Seine-Inférieure.

Le secrétaire fait connaître que la Société a reçu de
M. Besnier, commandant du génie, grâce à l'entremise
de notre dévoué confrère, M. Leblanc, ingénieur en
chef, une pierre sculptée d'une décoration assez ca-
ractéristique, provenant de la démolition d'un bâtiment
près de la caserne de Vaucelles, et toute une série de bou-
lets en pierre trouvés dans les ruines du donjon. M. le
commandant du génie a en outre fait recueillir, par ses
employés, toutes les pièces de monnaie qui ont été ren-
contrées dans les travaux qui s'exécutent en ce moment
et s'est empressé de les transmettre à la Compagnie.

La Société décide que des remerciements seront
adressés à M. le commandant Besnier, pour le sympa-

thique concours qu'il a bien voulu prêter à nos recherches, et pour les dons par lui faits à notre musée lapidaire et à notre médailler.

M. Renard offre à la Bibliothèque un lot de brochures normandes.

M. Hain, au nom de Madame de Combes, dépose sur le bureau un certain nombre de débris antiques provenant des fouilles de Vieux.

Des remerciements sont adressés à MM. Hain et Renard.

M. le secrétaire de la Société Linnéenne demande à la Compagnie de vouloir bien s'associer à l'hommage qui sera rendu au grand géologue Élie de Beaumont, en contribuant par une somme quelconque à l'érection de sa statue, qui doit être dressée sur la place St-Sauveur.

La Société, conformément à l'avis émis par le conseil d'administration, décide qu'elle souscrira pour une somme de 100 francs, et exprime le regret que l'état de son budget ne lui permette pas de faire davantage.

Dans une lettre adressée le 3 de ce mois, à la commission d'impression, l'un de nos confrères, M. Marie, a fait connaître que l'on s'occupait en ce moment de graver, sur une plaque de marbre, une longue inscription latine en l'honneur des trois Brébeuf. Cet éloge commémoratif, dû à la plume du savant imprimeur caenais Jean Cavelier, sera placée dans l'église de Venoix, où furent enterrés les deux neveux du grand apôtre du Canada, le traducteur de la *Pharsale* en 1661, et quelques années plus tard son frère, le curé prier de Venoix. L'achat de la plaque de marbre, la gravure de l'épitaque, qui ne comprend pas moins de

1,500 lettres, et pour laquelle M. Le Blanc-Hardel a obligeamment prêté ses caractères, entraînera une dépense de 480 fr. Elle ne peut être couverte que par des dons volontaires. M. Marie a pensé que notre Société, si soucieuse de perpétuer le souvenir de nos illustrations normandes, ne refuserait pas de s'associer à une œuvre aussi éminemment patriotique.

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par le conseil d'administration, la Compagnie décide qu'elle contribuera pour une somme de 50 fr. à l'œuvre dont M. Marie a pris l'initiative.

M. le Président donne lecture d'une note intitulée : *Soucy ou Solsis*, excursion philologique.

Dans cette intéressante étude, M. Joly n'essaie pas de démêler les causes multiples de la disparition subite de la rivière d'Aure au lieu dit la *Fosse-du-Soucy* : c'est là un phénomène physique sur lequel bien des hypothèses contradictoires ont été émises et dont il abandonne l'étude aux géologues de profession. Il se borne, pour lui, à rechercher quelle peut être la signification vraie et précise de l'appellation la Fosse-du-Soucy, donnée à l'un des endroits où se produit l'absorption du cours d'eau. Après diverses considérations basées sur des textes, M. Joly inclinerait à voir dans le mot Souci, dérivé pour lui du radical *solvere* un équivalent des mots *fissure* ou *trou*. C'est le sens positif qui est attribué à ce mot dans un texte français fort important emprunté au *Roman de Thèbes*. M. Joly ne se dissimule pas que, dans un document du XVI^e siècle, conservé aux Archives de Caen, le moulin de la Fosse-de-Soucy est désigné sous le nom de *Molendinum de Sorsis*, ce qui tendrait à faire considérer ce mot comme dérivé du mot sourdre et se rattachant aux mots sources, sourcis,

d'où, par corruption, *soucy*. Il pense, toutefois, qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette manière de voir, la Fosse-du-Soucy étant tout le contraire d'une source, puisque c'est le lieu où la rivière se perd et non le lieu où elle prend naissance. Quelle que soit du reste l'opinion que l'on adopte sur ce problème philologique, le mémoire du savant doyen de la Faculté des Lettres a le mérite assez rare de nous offrir réunis les divers textes anciens sur lesquels peuvent s'appuyer l'une et l'autre hypothèse.

M. Eudes-Deslongchamps reçoit la parole et donne lecture d'un travail très-étudié sur la station d'Olendon découverte par M. Costard. Ces recherches, dont il a déjà été rendu compte dans le Bulletin, paraîtront dans le prochain fascicule de nos Mémoires in-4°. Elles seront accompagnées de quatre planches dues à l'habile crayon de M. Costard.

M. Eugène Chatel, qui nous avait entretenus, à la dernière séance, des pains de Pâques, présente à la Société quelques remarques sur les refus de sacrements et les billets de confession en France et particulièrement en Normandie, à la fin du XVIII^e siècle. Ces détails, qui ont trait à des mœurs et à une législation déjà bien loin de nous, sont écoutés avec intérêt.

M. Hippeau, membre correspondant de la Société, autrefois l'un de nos membres titulaires les plus zélés et les plus laborieux, qui a profité d'un court séjour au milieu de nous pour venir assister à notre séance mensuelle, informe la Compagnie qu'il poursuit avec activité la rédaction du dictionnaire topographique du département du Calvados. Ce travail, plusieurs fois annoncé, touche à son terme et pourra,

sous nos auspices , être transmis à M. le Ministre de l'instruction publique dans le courant de l'année. •

Jusqu'ici un seul dictionnaire normand, celui du département de l'Eure, a été publié. Le dictionnaire du département de la Seine-Inférieure est aujourd'hui achevé, et, grâce à M. Hippeau, celui du Calvados le sera très-prochainement.

M. Buret fait connaître à la Société que la maison Mauger, qui forme une partie essentielle de l'hôtel *de la Bourse*, sera très-prochainement mise en adjudication, et, après avoir fait ressortir l'intérêt de ce monument au point de vue artistique, il demande à la Société d'émettre le vœu que la ville de Caen, qui a déjà acquis la portion principale de cet immeuble, intervienne à l'adjudication et acquière la maison Mauger.

La Société des Antiquaires, prenant en considération l'importance archéologique du monument et les souvenirs historiques et littéraires qu'il rappelle, émet à l'unanimité le vœu que la ville acquière la maison Mauger.

Le secrétaire est chargé d'écrire à ce sujet à M. le Maire et de lui faire parvenir un extrait du procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 décembre. — Présidence de M. Joly.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente qui est adopté sans modification, le secrétaire fait connaître diverses lettres du R. P. Robert, de M. l'abbé Gombert, de M. Lair, curé-doyen de Fécamp, et de M. Corroyer, architecte, relatives aux découvertes qui ont eu lieu dans le courant du mois de septembre der-

nier au Mont-St-Michel, à Fécamp et à St-Pair, près Granville ; il signale ensuite, parmi les livres offerts, une publication locale due à la plume de l'un de nos confrères et intitulée : *Bulletin des autorités constituées*.

M. Dupont reçoit la parole et rend compte d'un volume publié par la *Surtees Society* sur le droit d'asile. Les textes qui s'y trouvent édités ont trait aux individus qui furent admis pendant un certain laps de temps dans deux établissements ecclésiastiques jouissant de l'immunité. Les différents détails relevés par M. Dupont présentent, au double point de vue du droit et de l'histoire, un sérieux intérêt et complètent les monographies qui ont été composées en France sur ce sujet important.

Le secrétaire présente un rapport sur les découvertes du Mont-St-Michel et de St-Pair, près Granville : il annonce qu'il a pris les mesures nécessaires pour faire reproduire dans le *Bulletin* de la Société les disques funéraires en plomb des abbés Robert de Tournai et Martin.

Après la lecture d'une note de M. Le Breton relative à la découverte de monnaies du moyen âge faite récemment aux environs de Trévières, la séance est levée.

Séance du 7 janvier 1876. — Présidence de M. Joly.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté, le secrétaire fait connaître diverses lettres de MM. Legrand, Delisle, Sarot, de Merval, annonçant l'envoi à la Société d'ouvrages qu'ils ont récemment publiés.

Parmi les volumes offerts, le secrétaire signale parti-

culièrement les *Documents relatifs à l'histoire du Havre*, édités par la Société de l'Histoire de la Normandie, et les *Annales de Marmoutier*, par Dom Edmond Martène, religieux bénédictin de la congrégation de St-Maur, mis au jour pour la première fois par M. l'abbé Chevalier, président de la Société archéologique de Touraine. Cette publication importante, qui rappelle les travaux analogues de dom Huynes et de Thomas Le Roy, a d'autant plus d'importance pour nous que Marmoutier avait de nombreux rapports avec les principaux établissements religieux de la Basse-Normandie.

MM. Sarot, présenté par MM. Des Devises du Désert et de Beaurepaire ; Pepin, présenté par M. Travers et par le secrétaire, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés membres titulaires de la Compagnie.

La Société aura à voter, dans une prochaine séance, sur l'admission de M. Eugène de Vignaux, auteur de recherches sur Malesherbes, présenté comme membre titulaire, par MM. Émile Travers et de Beaurepaire.

M. Dubus reçoit la parole et rend compte d'une très-remarquable étude publiée par M. Loiseleur dans le XII^e volume de la Société archéologique de l'Orléanais, sur la doctrine secrète des Templiers. Comme la plupart des érudits modernes, M. Loiseleur n'est pas favorable aux chevaliers du Temple. Pour lui, leur hérésie et les pratiques impures qui s'y rattachent ne constituent point un fait isolé dans l'histoire des ordres religieux de l'époque : ces étranges aberrations de sens moral leur sont communes avec les Gnostiques, les Manichéens, les Cathares, les Bogomiles, les Lucifériens, les Enchêtes et les sectes Ismaéliennes. Il n'a pas fallu moins, dit M. Dubus, que la pénétrante sagacité de

M. Loiseleur, pour entrer dans la métaphysique des Templiers et en faire sortir la doctrine qui leur a été imputée. Ainsi que l'a remarqué le rapporteur, l'originalité du travail de M. Loiseleur consiste dans le parti qu'il a su tirer des monuments figurés et de l'enquête faite à Florence en 1310. Cette lecture, où se trouvent réunis beaucoup de détails relatifs aux Templiers normands, a été écoutée avec un vif intérêt.

M. Guillouard, dans un travail d'un tour piquant et original, intitulé, *Les médecins et la coutume au moyen âge*, passe en revue les dispositions, à coup sûr fort étranges, qui se rencontrent dans les *Assises de Jérusalem*, relativement aux médecins et aux chirurgiens. M. Guillouard pense qu'une législation aussi rigoureuse, et qui faisait encourir aux médecins d'exorbitantes responsabilités, ne peut s'expliquer que par l'intention d'intimider les aventuriers qui pullulaient alors dans le royaume de Jérusalem.

M. Guinat, au nom de M. des Diguères, donne lecture d'une note étendue qui a pour titre : *Aperçu sur la Généralité d'Alençon au XVII^e siècle*.

Les éléments de ce travail, qui offrent encore aujourd'hui un sérieux intérêt, ont été empruntés à un document officiel, au rapport de l'intendant M. de Pommereu, composé vers 1697.

L'opuscule de ce fonctionnaire ne comprend pas moins de 168 pages in-folio, et il nous offre sur la situation morale, agricole et industrielle de la Généralité de très-précieuses indications. — Ce sont tous ces détails que M. des Diguères s'est attaché à mettre en relief dans la note qu'il nous a adressée.

La Société décide qu'elle contribuera pour une somme de 50 fr. à la souscription ouverte à Rouen

pour l'érection d'un monument funéraire au regrettable abbé Cochet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 février. — Présidence de M. Joly.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, il est procédé à l'élection de M. Eugène de Vignaux, homme de lettres, demeurant à Paris, présenté par MM. Travers et de Beaurepaire. M. de Vignaux, ayant réuni le nombre voulu de suffrages, est proclamé membre titulaire de la Société.

M. Guillouard donne lecture d'un acte du parlement d'Ecosse relatif aux lépreux, qui paraît remonter à l'année 1400.— Ce texte ordonne que la viande de porc corrompue et le saumon corrompu qui seraient mis en vente sur le marché seront immédiatement saisis et distribués aux lépreux ou détruits, s'il n'y a pas de lépreux dans la localité. Notre confrère voit dans ces dispositions de loi la preuve évidente de la situation misérable des lépreux à cette époque.

M. Dupont, sous le titre de *Les Comptes d'un prieuré*, présente l'analyse d'un des plus curieux volumes publiés par la *Surtees-Society*.

M. Lavalley-Duperroux donne quelques détails sur une découverte de débris en bronze consistant en hachettes et fragments d'épées qui a eu lieu récemment à Maisons, près Bayeux.

Le secrétaire commence la lecture d'un mémoire important de M. Moulin, intitulé *Les Saxons en Armorique*.

**Séance du vendredi 3 mars 1876. — Présidence de
M. Joly, doyen de la Faculté des Lettres de Caen.**

M. de Rampan offre à la Société, au nom de M. Debon, maire d'Isigny, deux pièces de monnaie en argent qui ont été trouvées au hameau du Pont-Benard. L'une de ces pièces porte d'un côté l'image grossière d'une église dont la flèche est couronnée. Autour se lisent les caractères XV BONUS CIVIS, le tout inscrit dans un orle de fleurs de lys renfermées elles-mêmes chacune dans un cercle. — Au revers, une croix latine et le nom PHILIPPUS REX, inscrit sur un cercle concentrique à l'orle portant la légende : SIT NOMEN DOMINI NOSTRI IESV CHRISTI BENEDICTVM. La seconde pièce porte d'un côté un lion passant, et autour ✠ MONETA ✠ ALANIV, le tout inscrit dans un orle de quintefeilles renfermées elles-mêmes chacune dans un double cercle. — Au revers une croix pattée avec les lettres LUDOVIC · COMES, le tout dans un orle contenant la légende : SIT NOMEN DOMINI JESU-CHRISTI BENEDICTUM.

Le Vice-Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Louis Duval relative à une statuette trouvée en 1872, à Mézières, canton de Tourouvre, avec quelques débris gallo-romains, représentant une femme assise, vêtue de longs vêtements et tenant un enfant dans ses bras.

Lecture d'une lettre de M. Tirard, de Condé-sur-Noireau, signalant une ancienne voie gallo-romaine partant de Vieux et se dirigeant vers Jublains en passant par La Villette et Condé-sur-Noireau.

Lecture d'un prospectus et prix-courant d'antiquités lacustres, par un hôtelier de la Suisse.

Lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique demandant des renseignements sur les pièces relatives aux anciens états généraux.

Lecture d'une autre circulaire relative à la prochaine réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne.

M. le doyen Joly, président de la Société, y lira son travail intitulé : *Contribution philologique à propos de la Fosse du Soussy dans le Bessin.*

M. Guillaouard, une étude intitulée : *Le baron de Béthencourt, roi des Canaries.*

M. Emile Travers, une étude sur : *La tenue des registres de l'état civil de Béthune.*

La Société délègue en outre pour la représenter M. Launay, professeur d'histoire.

M. le Président fait circuler une liste de souscription pour l'érection d'un monument à élever en l'honneur de M. l'abbé Cochet.

M. Guinat donne lecture d'un travail de M. Trochon sur : *Le fonds ancien du tribunal civil de Mortain*; M. Le Hardy, d'une étude sur *Etienne de Rouen*, par M. Ch. Fierville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures.

Le Vice-Secrétaire,

Gaston LE HARDY.

Séance du 7 avril.—Présidence de M. Joly.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans modifications, M. le Prési-

dent fait connaître à la Compagnie l'état satisfaisant des finances de la Société. Grâce à la bonne gestion de M. le Trésorier, l'actif présente un excédant de près de 4,000 fr., avec lequel il sera facile de faire face largement aux dépenses de l'exercice courant.

La Société décide que des remerciements seront adressés à M. le Trésorier pour le zèle et le dévouement avec lesquels il a administré nos finances.

Le Secrétaire informe ses confrères qu'il a reçu du ministère de l'instruction publique l'avis officiel qu'une médaille de 1,000 fr. serait accordée cette année à la Société des Antiquaires de Normandie, pour services rendus à la science historique. Il signale ensuite, parmi les ouvrages offerts, une intéressante notice sur les Brébeuf, due à la plume de M. Ch. Marie, professeur au Lycée.

M. de Farcy lit une dissertation très-étendue dans laquelle il s'efforce de prouver que le coffret arabe de la cathédrale de Bayeux ne date pas de l'époque de Charles Martel, mais présente tous les caractères des coffrets orientaux du XI^e siècle. D'après M. de Farcy, ce petit meuble a vraisemblablement été donné à la cathédrale soit par Odon, soit par son frère, Guillaume-Gillebert de Breteuil, évêque d'Evreux, qui rapporta à Bayeux les objets ayant appartenu à Odon, après l'avoir inhumé dans la cathédrale de Palerme, en 1098.

M. le Président, dans une piquante causerie intitulée : *Une bonne fortune de l'érudition allemande*, raconte dans tous ses détails la mystification surprenante dont les représentants les plus éminents de la science germanique ont été récemment victimes à propos d'inscriptions moabitiques.

Le Secrétaire rend compte de la découverte d'objets

mérovingiens qui a eu lieu au mois de mars dernier sur le territoire de Moul, au village de Valmeray. — Ces objets consistent en fibules d'argent recouvertes d'une lame d'or chargée de grenats et de verroteries, en une boucle d'argent doré, en chaînes d'or et d'argent, enfin en plusieurs morceaux d'or destinés à être cousus sur une étoffe. Ces bijoux extrêmement intéressants et d'une richesse exceptionnelle, ont été trouvés à 1 mètre 80 du sol, mêlés à des ossements que tout fait présumer être ceux d'une femme. C'est grâce à l'intervention de M. Le Tourneur, maire d'Airan, que cette découverte a été portée à la connaissance de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 mai. — Présidence de M. Joly.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans modification, le Secrétaire signale parmi les ouvrages offerts :

Notes pour servir à l'histoire de Lisieux, par M. Henri Moisy.

Ce travail est une sorte de résumé méthodique et exécuté avec un soin consciencieux, des documents de toute espèce renfermés dans le célèbre cartulaire de Thomas Bazin.

Il mentionne également dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie une communication de M. le comte Le Clerc de Bussy, sur le *droit du seigneur* à Lambescours, et, dans le dernier volume de la Société Archéologique de Namur, une note curieuse sur les Hipposandales.

Le même membre lit, au nom de M. Le Héricher,

un essai sur les fers à gaufres. Dans ce travail, M. Le Héricher signale particulièrement deux gaufriers ayant appartenu l'un à la cathédrale d'Avranches, l'autre à la famille Gaudin de Beaumont.

« On a ouvert récemment, écrit M. Le Héricher, une petite veine archéologique et artistique qui semble avoir quelque intérêt. Il s'agit des gaufriers du moyen âge et de la Renaissance, moules à gaufres, à pains à chant ou azimes. Je connais par le titre un travail sur ce sujet, intitulé : *Gaufriers et Moules*, et M. de Montault a communiqué au Comité historique un fer à hosties. Il y a à Avranches un beau gaufrier aux armes des Gaudin, seigneurs de la Godefroy. M. Le Bœuf, le découvreur par excellence dans cette localité, m'a indiqué des gaufriers à hosties venant de l'ancienne cathédrale. Il y en a trois, très-grands, peu profondément gravés, appartenant à M^{me} Gorel, de la rue St-Pierre, qui s'en sert pour les besoins du culte. De grands et nobles musées ne dédaignent pas ces objets, vulgaires d'usage, mais en réalité objets d'art, et qui appartiennent à l'histoire de la gravure sur métaux. Winkelmann nous apprend que le cabinet de Portici renferme un grand nombre de moules à pâtisseries; plusieurs ont la forme de coquilles striées, d'autres sont en cœur : ils viennent d'Herculanum. M. Barbier de Montault ne s'en est pas tenu à sa première communication, il a envoyé au Comité l'estampage et une épreuve en pâte d'un fer à hosties. Il semble être du XIV^e siècle : il sert à fabriquer de grandes et de petites hosties. L'une des grandes porte le Christ fixé en croix par trois clous, sous les images du soleil et de la lune; l'autre représente le Christ nimbé, assis sur un trône. L'estampage et le modèle en pâte ont été envoyés au

musée de Cluny, qui possède déjà un certain nombre de documents sur les fers à hosties et les oublies. Le musée de la Société des Antiquaires ne devrait-il pas avoir en réserve un compartiment pour cette branche de l'archéologie artistique, que j'appellerai celle des *Métaux gravés* en attendant une appellation plus juste et plus compréhensive. »

M. Joly commence la lecture d'un mémoire étendu consacré à un personnage intéressant à divers titres, Gérold de Bari ou Le Gallois.

M. Gervais informe la Société qu'un grand bronze de Posthume a été découvert récemment dans les fondations de la nouvelle sacristie de l'église St-Julien. Il est aujourd'hui en la possession de notre confrère M. Cailloué. Comme les découvertes de monnaies romaines sur le territoire de la ville de Caen ont toujours été infiniment rares, celle-ci n'a pas paru à M. Gervais devoir être passée sous silence.

La séance est levée.

Séance extraordinaire du 15 mai 1876.—Présidence de M. Joly.

M. le Président expose que la Société a été convoquée d'urgence pour prendre une détermination relativement aux bijoux mérovingiens découverts au hameau de Valmeray, sur le territoire de la commune de Moulton, dans le courant du mois de mars dernier.

Les bijoux dont il s'agit consistant en deux fibules, une chaîne en or, une boucle de ceinture et divers menus ornements estampés destinés à être cousus sur une étoffe, ont été, de la part du Secrétaire de la Société, l'objet d'une notice détaillée lue aux séances de la Sorbonne. Ils ont été soumis à l'examen des

hommes les plus compétents, et l'on peut affirmer qu'ils présentent, au point de vue de l'art et de la curiosité, un intérêt considérable et tout à fait exceptionnel.

Les propriétaires en demandent, il est vrai, un prix relativement élevé.

Le Conseil d'administration a étudié longuement et consciencieusement la question, il a été frappé de la beauté des bijoux, de leur excellente conservation, et il a cru qu'il y avait tout à la fois pour la Société des Antiquaires et pour la ville de Caen un intérêt de premier ordre à ne pas voir sortir du pays des objets aussi curieux ; il vous propose, en conséquence, à l'unanimité, d'en voter l'acquisition.

Grâce à la bonne gestion de M. Hettier, trésorier, l'état des finances de la Compagnie permettra de faire face à cette dépense sans ralentir le mouvement des publications commencées.

A la demande de plusieurs membres, M. Leroy, membre de la Société, apporte dans la salle des séances et expose sous les yeux de ses collègues les précieux bijoux dont il est dépositaire.

Après une longue discussion, la proposition du Conseil d'administration est mise aux voix et adoptée.

Des remerciements sont votés à M. Le Tourneur, maire d'Airan, et à M. Leroy, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont déployés pour conserver à notre pays des objets aussi intéressants.

Séance du 2 juin 1866. — Présidence de M. Joly.

Le Secrétaire donne lecture : 1° d'une lettre de M. de Vignaux remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres titulaires ; 2° d'une lettre

de M. Gouellain, portant accusé de réception des souscriptions au monument qui doit être élevé à M. l'abbé Cochet; 3^e d'une lettre de M. Cachemaille, jointe à un manuscrit étendu sur les antiquités de l'île de Serk.

Parmi les ouvrages offerts, il y a lieu de signaler l'Essai sur les premiers ducs de Normandie, par M. Renault, et le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Plusieurs des documents contenus dans ce fascicule, bien qu'ayant trait particulièrement à l'histoire du Maine, touchent par certains côtés à l'histoire de la Normandie.

M. le comte de Perthuis, préfet du Calvados, reçoit la parole et expose les diverses observations qu'il a eu l'occasion de faire en parcourant, il y a plusieurs années, la région peu connue jusqu'ici que l'on désigne habituellement sous le nom de la Polmyréenne. M. de Perthuis fait hommage à la Compagnie d'une carte qu'il a dressée sur les lieux et qui rectifie sur certains points les indications des voyageurs qui l'ont précédé.

La communication de M. de Perthuis est accueillie avec le plus vif intérêt.

M. Guinat lit un mémoire très-étendu sur une contestation élevée en 1790 par les bourgeois de Caen au sujet de la taille personnelle. Après avoir passé en revue les textes législatifs relatifs à cette modification de l'assiette de l'impôt, M. Guinat nous fait connaître, avec la pétition des bourgeois, les délibérations du directoire du district et du directoire du département. L'étude approfondie des diverses phases de cette instructive controverse conduit notre confrère à dire que l'impôt sur le revenu a déjà été plusieurs fois expérimenté sans succès,

et que notre système financier, qui fonctionnait depuis trois quarts de siècle, a suffi à payer les grands travaux de la paix, et à réparer les désastres de la guerre, et a fait, en définitive, du crédit de la France, au milieu des circonstances les plus difficiles, le crédit le plus solide de l'Europe après celui de l'Angleterre.

M. Joly donne lecture de la seconde partie de sa Notice biographique sur Gérold le Gallois.

A l'occasion de certaines appréciations de ce personnage sur Henri d'Angleterre, M. Gaston Le Hardy exprime l'opinion que l'on doit attacher peu d'importance à Gérold, considéré comme historien. Cette manière de voir est combattue dans une certaine mesure par MM. Joly, Tessier, J. Travers et Desdevises du Désert.

Séance du 9 juillet. — Présidence de M. Guérin, vice-président.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. G. Villers invitant les membres de la Société des Antiquaires de Normandie à assister à l'inauguration de la statue d'Arceus de Caumont ;

2^e D'une lettre du Président de la Société Linnéenne invitant la Compagnie à se faire représenter par son président à l'inauguration de la statue d'Elle de Beaumont.

Il dépose sur le bureau l'avis de l'ouverture de la session des Américanistes, dans la ville de Luxembourg, pour 1877 ;

Le programme de la 4^e session du Congrès scientifique, qui aura lieu sous la direction de l'Institut des provinces, à Autun, le 4 septembre 1876 ;

Enfin, le prospectus de deux ouvrages sur *Les mon-*

vements de la mer et l'Histoire du diocèse de Coutances et d'Avranches, que préparent deux de nos confrères, M. l'abbé Lecanu et M. Quenault.

Le même membre signale, d'après une lettre de M. Le Bœuf, d'Avranches, la découverte dans cette localité de pesons, en terre de brique, affectant une forme ovoïde tronquée. Ces objets ont été trouvés à Avranches, à la croix de Perrières, aux abords du boulevard de l'Est, à environ 4 mètres de profondeur; ils pèsent environ 96 grammes chacun.

Le Secrétaire rend compte d'une visite qu'il a faite dernièrement à Ardennes. Grâce à l'obligeance de M. Guillard, conseiller, propriétaire actuel de l'immeuble, il a été possible d'explorer, dans toutes ses parties, l'intéressante église de cette ancienne abbaye de Prémontrés. Par une circonstance exceptionnelle, ce curieux édifice, aujourd'hui à usage de grange, que tous les archéologues connaissent, se trouvait absolument débarrassée des pailles et des récoltes qui l'encombrent habituellement. Les constatations qui ont été faites seront l'objet d'une note détaillée destinée au *Bulletin*.

Il est procédé au vote sur la présentation, comme membres titulaires, de MM. Karren et Le Tourneur.

MM. Le Tourneur et Karren, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés membres titulaires.

M. Pingaux, professeur de la Faculté de Besançon et auteur d'un travail remarquable sur les *Saulx Tavannes*, est présenté comme membre correspondant par MM. Desdevises du Désert et de Beaurepaire; il sera voté sur cette candidature à la prochaine séance.

M. le Préfet dépose sur le bureau deux bagues ornées de cabochons, trouvées aux environs de Beyrouth dans des tombeaux d'une date indéterminée.

Ces bijoux, remarquables par la beauté des pierres et l'élégance de la monture, avaient été achetés primitivement par M. Pertié, premier drogman du consulat de Beyrouth. Ils sont dignes à tous égards de la plus sérieuse attention.

M. Émile Travers fait passer sous les yeux de la Société une planche photographique reproduisant les trois faces du monument célèbre de Vieux. Grâce à une étude minutieuse de cette longue inscription, M. le général Creuly a pu la compléter et rectifier, sur certains points, la lecture qui en avait été proposée.

M. Renard fait don à la Société de la *Description des Antiquités et Singularités de la ville de Rouen*, éditée récemment par la Société des Bibliophiles rouennais, en y joignant la reproduction du plan de la ville de Rouen par Gomboust.

Des remerciements sont adressés à M. Renard, au nom de la Compagnie, par M. le Président.

M. Guillouard donne lecture d'une notice biographique sur Jean de Bethencourt, composée d'après le *Canarien*, journal de la conquête des Canaries, publié récemment dans la collection de la Société de l'Histoire de Normandie par notre savant confrère, M. Gravier.

M. Desdevises du Désert lit un travail intitulé : *Les Institutions de saint Louis (1267-1270)*. Dans cette étude, M. du Désert s'est proposé de faire connaître et de résumer l'ensemble des renseignements relatifs à la justice, à l'état social, à l'industrie, aux rapports du pouvoir temporel avec la papauté, renfermés dans les *Établissements*, dans le *Livre des Métiers* et dans la *Pragmaticque Sanction*. Notre savant confrère n'a pas ignoré les objections sérieuses qui ont été élevées contre l'authenticité des *Établissements* et de la *Pragmaticque*, mais il a cru ne pas devoir s'en préoccuper,

l'objet de ses recherches étant moins de discuter des textes que de signaler le mouvement d'esprit et les tendances politiques que ces diverses dispositions législatives, en les supposant même apocryphes, serviraient encore à révéler. Il ne nous appartient pas d'entrer ici dans l'examen de questions aussi délicates. La reproduction des quelques lignes par lesquelles M. Desdevises du Désert entre en matière suffira, croyons-nous, à faire connaître le point de vue particulier auquel il s'est placé :

« Si l'on en croit la critique contemporaine, des trois monuments législatifs attribués au règne de saint Louis, le premier, les *Établissements*, serait l'œuvre privée d'un juriste, qui aurait mis en tête le nom de saint Louis pour donner plus d'autorité à son travail ; le second, la *Pragmatique Sanction*, serait l'œuvre d'un faussaire, qui l'aurait composée pour appuyer la *Pragmatique* de Charles VII et aider à son succès ; le troisième, le *Livre des Métiers*, serait seul authentique. Mais, en même temps, il est prouvé que si l'authenticité des *Établissements* et de la *Pragmatique Sanction* peut être contestée, les lois édictées, les mesures prises, les abus signalés sont parfaitement conformes à la vérité, qu'on les applique aux temps ou aux personnages ; les preuves abondent, perpétuelles, décisives, et sont à notre avis de quelque poids en présence d'arguments qui ne sont, en résumé, que des preuves négatives, comme l'absence d'un texte positif ou la nouveauté de quelques formules. Aussi, pour les deux ouvrages attaqués, adhérant à l'opinion de MM. Beugnot et Henri Martin, et sans entrer dans le débat, qui n'a pour nous qu'un intérêt médiocre, nous les acceptons tels que la tradition nous les a transmis, et dans une

analyse rapide, faite sur leurs textes eux-mêmes, nous leur demandons ce qu'ils valent et à quoi ils ont servi. »

M. Desdèvises du Désert, après ce préambule, esquisse rapidement la physionomie de ces trois documents. Nous croyons devoir nous borner à transcrire ici le passage dans lequel il expose les origines historiques des Établissements : « A partir du X^e siècle, « nous dit-il, et des derniers capitulaires, la France « n'a plus de lois d'une application générale, mais une « quantité toujours croissante de juridictions féodales « et de coutumes régionales ou municipales indépendantes les unes des autres. Partout on supprime les « textes pour n'avoir pas à les enfreindre, et l'arbitraire « est complet. Sans doute la royauté capétienne, née « elle-même de cette anarchie, était trop faible pour « reprendre les traditions impériales, et leur essai « prématuré eût entraîné sa ruine. Mais elle pouvait, « sans choquer les grands vassaux, essayer ses forces « dans ses domaines, et bien conseillée, surtout par « les gens d'église, elle voulut, prétention louable et « légitime, arriver à la prépondérance par l'exemple « en ayant la législation la plus équitable, la meilleure « monnaie, la police la plus exacte, les routes les plus « sûres, les sujets les plus riches et les plus heureux. « Ce plan est suivi depuis Louis le Gros ; les Ordonnances en sont le développement, et la pensée générale qu'il exprime revit tout entière dans les « Établissements de saint Louis.... Les deux cent dix « articles qui les composent sont moins un travail « original qu'un recueil élaboré par ordre du roi, au « sein de son conseil, approuvé par lui et applicable « seulement aux terres de la couronne. »

NOTES ET COMMUNICATIONS.

*Un acte du Parlement d'Ecosse à propos des lépreux
(année 1400), par M. Guillevard,*

Dans l'étude que nous avons publiée sur *la condition des lépreux au moyen âge*, et que la Société a bien voulu imprimer dans le tome XXIX de ses mémoires, nous disions que la condition du lépreux pauvre était au moyen âge très-dure, et qu'il n'avait pour vivre que le produit d'aumônes la plus souvent insuffisantes.

Nous venons de trouver dans les actes du Parlement de Robert III, roi d'Ecosse, tenu à Scone, le 24 février 1400, une preuve nouvelle de cette triste situation : le chapitre XL de cet acte prohibe la vente de porc ou de saumon corrompus : « *Porci vel salmones corrupti non debent vendi.* » Si quelqu'un en apporte au marché, *si producantur ad forum*, le bailli devra les saisir et les faire distribuer immédiatement aux lépreux, « *et incontinenti mittantur ad leprosos* ; » s'il n'y a pas de lépreux, les animaux saisis devront être immédiatement détruits : « *Et si leprosi ibidem non fuerint, penitus destruantur.* »

Voici, du reste, le texte complet du chapitre XL :

« *Statutum est, quod si porci vel salmones corrupti ad vendendum producantur ad forum per quascumque, capiantur per Ballivos. Et incontinenti mittantur ad*

a. *leprosos, sine quæstione aliquali. Et si venditor aliquam solutionem inde ceperit : reddat iterum emptori, sine difficultate aliqua. Et si nolit ad id faciendum consentire, distringatur per Ballivos. Et si leprosi ibidem non fuerint, penitus destruantur.* » (HOUARD, *Coutumes anglo-normandes*, II, p. 727.)

Il est difficile d'imaginer une misère plus profonde que celle où devaient être les lépreux, pour qu'on eût la pensée de leur envoyer comme nourriture des animaux dont la viande était corrompue. Et remarquons que le Parlement ne place pas sur la même ligne les lépreux et les pauvres qui, au XV^e siècle, pas plus qu'aujourd'hui, ne devaient manquer dans les campagnes pittoresques, mais peu fertiles, de l'Ecosse. S'il n'y a pas de lépreux, les porcs et les saumons ne seront pas distribués aux pauvres, qui probablement n'en voudraient pas ; ils seront détruits.

Si le texte que nous citons n'était applicable qu'à la chair de porcs jugés malsains, il aurait peut-être une autre explication. Au XIV^e siècle, la chair de porc, qui avait pendant longtemps formé la principale nourriture des peuples du Nord et de l'Occident, notamment des Gaulois et des Francs, tomba dans un grand discrédit, parce que le porc était souvent atteint de la lèpre,

En France, une ordonnance du prévôt de Paris, de 1375, complétée par une ordonnance royale du 19 décembre 1403, institua pour visiter les porcs amenés au marché de Paris, des officiers publics nommés *languayeurs* de porcs, nom qui leur avait été donné parce que c'était en examinant la langue de l'animal qu'ils reconnaissaient s'il était atteint de lèpre.

Des précautions minutieuses sont prescrites par l'ordonnance de 1403 pour le choix des *languayeurs* et

indiquent suffisamment quelle importance on attachait à cet office :

« Aucun ne puet ou pourra doresnavant estre....
« langoyeur de pourceaulx..... s'il n'est mis, institué,
« et à ce reçu par le maistre des bouchiers, qui pre-
« mièrement et paravant l'institution se informera de
« la suffisance, et semblablement ne pourra exercer
« ledit mestier, se il n'est apleigé par devers ledit
« maistre de gens suffisants qui l'apleigeront des fautes
« qui pourroient estre faictes au temps à venir par lui
« en exerçant icelui mestier, ainsi que d'ancienneté
« est accoustumé de faire ; et se aucun est trouvé fai-
« sant le contraire, il l'amendera au Roy d'amende
« arbitraire, de laquelle amende ledit maistre aura
« la moitié. »

Des précautions analogues étaient prises pour le choix du « tueur » de porcs, et l'ordonnance défend, sous peine d'amende, que la même personne soit « tueur et langoyeur » ensemble.

Un édit de mai 1704 remplaça les « *langueyeurs* » par 30 jurés-vendeurs-visiteurs de porcs, mais un autre édit de mai 1705 rétablit les « *langueyeurs*. » (*Recueil des anciennes lois françaises d'Isambert*, VII, p. 75, et XX, p. 445).

A cette époque où les porcs pouvaient être atteints de la lèpre, et où on prenait tant de précautions pour s'assurer de leur état, il eût été naturel de réserver pour l'alimentation des lépreux tous ceux qu'on aurait soupçonnés de cette maladie : les meseaux n'avaient pas à craindre la contagion. Mais tel n'est pas le sens de la décision du Parlement d'Ecosse : d'abord elle ne s'applique pas seulement aux porcs atteints de ladrerie, mais à tous ceux qui sont reconnus impropres à l'ali-

mentation, *corrupti*; puis, et ceci est décisif, cette prescription s'applique aussi aux saumons, qui évidemment étaient à l'abri de la lèpre.

Il faut donc voir dans l'acte du Parlement d'Ecosse une preuve nouvelle et convaincante du déplorable état des lépreux au moyen âge.

Établissement des Saxons sur les côtes de l'Armorique en général et dans la duché de Bretagne en particulier, par M. H. Monin.

Les invasions des Saxons sur les côtes armoricaines présentent beaucoup d'analogie avec les invasions scandinaves, et elles semblent même avoir procédé de la même manière.

Seulement, à la différence de la Grande-Bretagne qu'ils ont définitivement conquise et possédée, les Saxons n'ont jamais fondé dans les Gaules d'une manière durable d'établissements politiques proprement dits, et voilà sans doute pourquoi leur passage n'a laissé que des traces fugitives dans notre histoire. Aussi, faut-il réunir des documents épars et rassembler des textes isolés pour se faire une idée sommaire de ces invasions obscures qui se perdent dans la nuit des temps comme dans les ténèbres de l'histoire. Cependant, il est incontestable que, bien avant les invasions scandinaves, les races saxonnes se sont mêlées à nos anciennes races celtiques, notamment sur nos côtes, en leur infusant de leur sang germanique; et c'est peut-être à ce croisement de races que les populations du littoral armoricain doi-

vent, indépendamment de leur stature, ce caractère tout particulier ou cette vocation décidée de marins et de navigateurs qu'ils ont gardée et qu'ils conservent toujours.

Sous un autre rapport, les invasions saxonnes ont dû, par la force des choses, faire fatalement table rase de la civilisation ancienne et anéantir les cités gallo-romaines avec leurs monuments, sinon les chrétientés déjà fondées dans les Gaules, surtout depuis Constantin; comme plus tard les invasions scandinaves firent à leur tour table rase de la civilisation mérovingienne elle-même, calquée, elle aussi, sur les traditions gallo-romaines qui n'avaient pas encore complètement péri.

Sous ces divers points de vue, il n'est donc pas sans intérêt de remonter le cours de ces invasions, en fortifiant les données historiques qui nous restent par l'étude des noms et des lieux, ainsi que par ces traditions vivaces, populaires, qui ne périssent jamais complètement, mais qui reflètent longtemps le souvenir des siècles les plus éloignés de nous.

Or, cette page d'histoire, nous n'avons pas la prétention de la faire; mais seulement d'en tracer ici quelques lignes.

L. — PREMIÈRES INVASIONS DES SAXONS.

Les Saxons formaient au IV^e siècle, sinon auparavant, une confédération de Germains, tous plus belliqueux les uns que les autres, comprenant certainement les *Cattes*, peut-être même les *Suèves*, et tirant leur nom de l'arme de guerre dont ils se servaient, c'est-à-dire d'une épée courte, désignée en allemand

sous le nom de *sax*, *seax*..... et ils étaient considérés par les historiens romains, ainsi que les Franks, leurs voisins, comme les races barbares les plus bellicieuses de la Germanie, ce qui n'était pas peu dire : *Nationes omnium bellicosissimæ*, dit l'empereur Julien ; *gens Saxonum fera est*, dit Salvien.

Cette confédération n'existait pas encore, il est vrai, au temps de Tacite, lequel a cependant passé en revue dans sa *Germanie* tous les peuples de cette contrée ; mais ce grand historien, en peignant les Germains en général, et notamment les *Cattes* et les *Suèves*, n'en a pas moins reproduit dans leur exacte vérité les traits saillants de cette confédération guerrière.

Au IV^e siècle, le géographe Marcien d'Héraclée place les Saxons sur la rive droite de l'Elbe, *Albis*, et sur les bords de la mer du Nord, *Oceanus Germanicus*, c'est-à-dire à la base de la Chersonèse Cimbrique, *Chersonesus Cimbrica*, avec des îles situées à 750 stades de l'embouchure de l'Elbe, et portant alors le nom d'îles des Saxons, *insulæ Saxonum appellatæ*.

Quant aux *Cattes*, *Catti* ou *Chatti*, ils habitaient l'intérieur de la Germanie, sur la rive droite du Rhin et occupaient notamment la Hesse-Electorale, le duché de Saxe-Weimar et une partie du royaume de Saxe. C'étaient des peuples nomades, habitués au pillage, vivant de butin et faisant trembler leurs voisins toutes les fois qu'ils s'agitaient : *Clandestinis incursionibus et latrociniis intenti*, dit Zoïme.

Au reste, comme en général les barbares du Nord, les Saxons abandonnèrent par degrés leur territoire d'origine pour se porter vers l'occident ; et c'est ainsi

que nous les voyons se fixer d'abord sur les bords du Rhin et pénétrer ensuite dans la Hollande elle-même, où ils prennent le nom de *Frisons-Saxons*.

Or, à la différence des Franks, les Saxons, ces barbares aux yeux bleus, étaient avant tout marins et navigateurs, écumant les mers sur des barques d'osier recouvertes de cuir, comme plus tard les Northmans, partis eux-mêmes à peu près des mêmes contrées ou de cette Chersonèse Cimbrique qui semble avoir été depuis les temps les plus reculés comme la fabrique du genre humain.

Au reste, les historiens du V^e siècle nous ont conservé un portrait des Saxons qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler ici :

« Tous les Saxons, dit l'évêque de Clermont, « Sidoine Apollinaire, sont autant de pirates de « premier ordre. En effet, lorsqu'il s'agit d'écumer les mers, tous savent aussi bien commander « qu'obéir et enseigner qu'apprendre. Aussi le Saxon « est-il le plus redoutable de tous les barbares, « tombant à l'improviste sur sa victime; mais se « repliant de suite, s'il se voit attendu; en un mot, « fuyant un ennemi averti pour se jeter sur une proie « imprévoyante... Il fait du reste sans crainte l'apprentissage du métier de pirate à l'école des naufrages, initié qu'il est de longue main à tous les « périls de la mer, que dis-je! familiarisé avec « eux, et bravant gaïement la tourmente dans l'espoir du butin, au milieu des vagues en furie qui se brisent avec fracas contre les écueils et les « récifs.

« Enfin, avant de lever l'ancre et de remettre à la voile pour retourner dans leur patrie, les Saxons

« sont dans l'usage de soumettre leurs captifs à une
« décadection régulière et de les mettre en croix,
« suivant une coutume aussi superstitieuse que bar-
« bare. A cet effet, ils rassemblent donc en troupe
« tous les prisonniers de guerre et tirent au sort
« les victimes, croyant acquitter ainsi par des sa-
« crifices humains leurs vœux envers leurs divinités
« féroces. Mais, bien autrement souillées par ces
« odieux sacrilèges que rachetées par ces prétendus
« sacrifices expiatoires, les Saxons, en commettant
« ces meurtres inouïs, s'imaginent qu'il est plus
« agréable aux dieux de verser le sang des captifs
« que d'exiger d'eux une rançon. »

Or, Tacite, dans sa *Germanie*, avait déjà laissé un
portrait à peu près semblable, sinon des Saxons
eux-mêmes, au moins de membres importants de
leur confédération ou de des barbares nomades et
pillards connus sous le nom de *Cattes*, *Catti*.

« Ils n'avaient, dit ce grand historien, ni maison,
« ni champ, ni soin de quoi que ce soit, vivant au
« hasard de butin, prodigues du bien d'autrui et sans
« aucun souci du leur. »

« *Nolli domus, aut ager, aut aliqua cura : prout
« ad quemque venere aluntur, prodigi alimur, con-
« temptores sui.* »

Mais en revanche les *Cattes*, comme les Germains
dépeints ci-dessus, étaient des guerriers aussi habiles
que disciplinés, sachant avant tout obéir, garder
leurs rangs, saisir les occasions et différer au be-
soin les attaques; en un mot poussant à un haut
degré de précision cette tactique et cette discipline
militaires si rares chez les barbares : tous traits ca-
ractéristiques des races appartenant à la grande

confédération saxonne, et que nous retrouvons notamment chez les historiens du V^e siècle.

Ces mêmes historiens constatent, en effet, chez ces peuples barbares, comme Tacite lui-même, l'habitude d'immoler des victimes humaines à leurs divinités cruelles, espérant les apaiser par ce mode d'expiation féroce.

Enfin, suivant Tacite, les *Cattes* et les *Sutres* laissaient depuis leur enfance pousser leurs cheveux et leur barbe à tous crins jusqu'à ce qu'ils eussent tué un ennemi. Or, par une singulière coïncidence, le plus ancien des historiens français, Grégoire de Tours, constate que de son temps les Saxons vaincus avaient conservé cet antique usage, et qu'ils laissaient encore pousser en signe de deuil, leur barbe et leurs cheveux jusqu'à ce qu'ils eussent vengé leur défaite dans le sang de leur ennemi.

II.

Quant à la première apparition des Saxons sur les côtes armoricaines, elle date de la fin du III^e siècle, c'est-à-dire du règne des empereurs Dioclétien, Maximien-Hercule, et elle coïncide avec ces soulèvements populaires, connus sous le nom de *Ba-gaudes*, qui éclatèrent à cette époque dans les Gaules.

Ce fut, en effet, en l'an 286 que ces empereurs envoyèrent à Boulogne-sur-Mer Carausius, grand-amiral de la flotte romaine, tant pour garder les côtes de l'Océan que pour assurer la sécurité de la mer : *Ad observanda Oceani littora, quæ tunc Franci et Saxonæ infestabant*, dit l'historien Paul Orose, ou per

tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare.... quod Franci et Saxones infestabant, dit l'historien Eutrope.

Comme on le voit, les historiens de cette époque sont très-avares de détails. Cependant, dans leurs récits sommaires, l'on semble encore n'entrevoir que des pirates à leur début écumant les mers et pillant les côtes, comme firent plus tard les premiers Northmans au commencement des invasions scandinaves; mais rien n'indique encore la pensée arrêtée d'établissements sérieux et durables sur nos rivages. C'est qu'en dépit des progrès rapides de la décadence romaine, l'empire était encore trop puissant à cette époque dans les Gaules pour permettre aux barbares de concevoir et de réaliser une entreprise aussi audacieuse.

En effet, près d'un siècle plus tard, les empereurs Julien et Théodose réprimaient toujours les Saxons ainsi que les autres barbares du Nord. L'empereur Constance-Chlore faisait exécuter en 356 les lois romaines qui ordonnaient la garde des ports et la surveillance des côtes. Enfin, c'est seulement en 409 que les Gaulois insurgés chassent les magistrats romains qui les défendaient contre les barbares pour se constituer définitivement en république.

Cependant, vers la fin du IV^e siècle, les invasions saxonnes avaient déjà pris un caractère menaçant, notamment sous le règne des empereurs Julien et Valentinien I. Ainsi, vers l'an 355, les Saxons, déjà maîtres du cours du Rhin, pénétrèrent jusqu'aux villes situées à son embouchure, et les Cattes, *nationis sue pars*, envoyés par la confédération saxonne, s'établissent chez les Bataves. Or, les Cattes sont, on le sait, ces barbares que les historiens romains dési-

gnent comme des pillards au premier chef, *clandestinis incursionibus et latrociniiis intenti*. Enfin, les Saxons étaient à cette époque maîtres de quarante villes situées sur les bords du Rhin, villes qu'ils avaient dévastées et pillées en emmenant leurs habitants en captivité.

Or, ce fut peu de temps après que nos rivages, et notamment les côtes de la deuxième Belgique, de la deuxième et de la troisième Lyonnaise durent éprouver les mêmes atteintes. En effet, ce ne sont plus alors de simples promenades de pirates écumant les mers comme à la fin du III^e siècle; mais c'est une véritable invasion territoriale dans le genre des invasions scandinaves et affectant les mêmes caractères.

Aussi, Ammien-Marcellin, historien contemporain des événements qu'il raconte, constate que, dès l'année 354, c'en était fait des Gaules, et que les barbares ne trouvant de résistance nulle part, y mettaient tout à feu et à sang : *Nullo renitente, ad internecionem barbaris vastantibus universa.....*

Enfin, ce même historien raconte en termes sommaires, il est vrai, mais pleins d'une effrayante énergie, l'apparition des Saxons sur nos rivages, qu'il fixe à l'année 368.

« Gallicanos vero tractus, dit cet historien, Franci et Saxones iisdem confines, quo quisque erumpere potuit terra vel mari, prædiis acerbis incendiisque, et captivorum funeribus hominum violabant...

Spectacle analogue à la dévastation des villes situées sur les bords du Rhin et remontant à 355, telle qu'elle est décrite par les historiens romains !

L'invasion de l'année 368 est, en effet, la plus terrible dont les historiens contemporains nous aient

gardé mémoire, et c'est vraisemblablement vers cette époque néfaste, c'est-à-dire vers la fin du IV^e siècle, qu'il faut reporter la destruction presque radicale de ces villes gallo-romaines, autrefois si nombreuses dans les Armoriques, et dont nous retrouvons à peine aujourd'hui quelques traces.

Saint Jérôme fixe au règne d'Honorius et de Valentinien III l'invasion générale des Gaules, et ce grand écrivain s'exprime ainsi :

« Innumerabiles et ferocissimæ nationes... *Saxones*...
« universas Gallias occupaverunt... quidquid inter Alpes
« et Pyreneum est, quod Oceano et Rheno includitur...
« vastarunt. »

Saint Prosper d'Aquitaine, lequel écrivait au commencement du V^e siècle, décrit ainsi l'état des Gaules :

« Quo scelere admissio, pariter perire tot urbes?
« Tot loca, tot populi quid meruere mali?
« Si totus Gallos sese effudisset in agros
« Oceanus, vastis plus superesset aquis.....
« Quare templa Dei licuit popularier igni?
« Cur violata sacri vasa ministerii ?

Voilà le tableau navrant de toutes ces cités gallo-romaines, cependant si florissantes au commencement du III^e siècle, et notamment en 238, lorsque les *Viducasses* élevaient dans la cité de *Vieux* la statue de Titus Semnius Solemnis sur un piédestal que nous possédons encore, et qui est connu sous le nom de *marbre de Thorigny*.

Enfin, c'est vraisemblablement sous le flot des invasions saxonnes que périrent aussi dans nos contrées les établissements chrétiens fondés dans les Gaules par les premiers missionnaires de Rome et dont une

antique tradition fait remonter la première mission au pape saint Clément lui-même. C'est donc à ces terribles invasions qu'il faut naturellement attribuer la rupture que l'on trouve partout dans la chaîne des traditions religieuses et les lacunes inexplicables que présente, notamment dans nos évéchés normands, l'histoire des premiers temps du christianisme.

En effet, les historiens latins n'indiquant point que les Saxons aient rencontré de résistance à la fin du IV^e siècle, comme ces barbares en avaient éprouvé à la fin du III^e, tout porte à croire que c'est vers cette époque que les Saxons s'établirent définitivement sur nos rivages; et ils ne tardèrent pas à les coloniser, se mêlant par degrés, comme plus tard les Northmans eux-mêmes, à la population indigène de nos côtes.

III. — ÉTABLISSEMENT DES SAXONS DANS LA DEUXIÈME BELGIQUE ET DANS LES DEUXIÈME ET TROISIÈME LYONNAISES.

La Notice des dignités impériales, dont l'on fixe en général la date à la première moitié du V^e siècle, c'est-à-dire au règne de l'empereur Valentinien III (424-455), suppose déjà la seconde Belgique, ainsi que la deuxième et la troisième Lyonnaise occupées, sinon colonisées par les Saxons. En effet, ces barbares avaient déjà donné leur nom aux rivages dont ils s'étaient rendus maîtres, et la Notice impériale reconnaissait officiellement le fait accompli en baptisant elle-même nos côtes du nom de leurs conquérants, ou en les appelant le rivage saxon, *Littus saxonicum*.

Ainsi, cette Notice désigne notamment le littoral de la seconde Belgique, c'est-à-dire de la province de Reims comme étant déjà occupée par les Saxons :

« Equites Dalmatæ, dit cette notice, *MARCIS in littore Saxonico.* »

Quant à la deuxième Lyonnaise, il n'en est pas question, il est vrai, dans la Notice de l'empire; mais il n'en est pas moins incontestable que le littoral de cette province devait être à cette époque, au moins en partie, occupé par les Saxons, fait confirmé par des traditions de toute nature.

En effet, l'historien des temps mérovingiens, Grégoire de Tours, nous a conservé le nom de cette colonie vivace dont le centre était Bayeux, et qu'il désigne sous le nom de *Saxones Baiocassini*. Or, tout porte à croire que ce point du Bessin n'était que le centre des colonies saxonnes établies sur le littoral de la seconde Lyonnaise.

Sous un autre rapport, la Notice des dignités impériales indique sur les côtes de la deuxième Lyonnaise un nombre considérable de préfets, eu égard à son étendue, et notamment cinq préfets militaires en résidence entre les cours de la Seine et de la Rance, nombre de grands fonctionnaires qui ne saurait s'expliquer que par la nécessité de protéger et de défendre d'une manière toute particulière le littoral de cette province contre le retour d'invasions redoutées.

Ainsi, nous voyons des préfets militaires établis dans les villes de Rouen, de Portbail-Goué, de Coutances, d'Avranches et d'Aleth, toutes circonstances indiquant que les Romains, en subissant sur le territoire des Gaulois les anciens pirates saxons, mêlés à la longue aux indigènes, n'en redoutaient pas

moins des invasions nouvelles de la part de ces écu-
meurs de mer.

Or, c'est vraisemblablement à la crainte des Saxons qu'il faut également attribuer sur nos rivages, et notamment sur les côtes du Bessin et de l'Avranchin, la construction de ces petits camps romains, établis au bord même de la mer, en général sur des lieux élevés, sur des falaises escarpées, et connus sous le nom général d'*exploratoria* ou de *speculatoria*, grands-gardes si utiles dans ces temps d'invasions par mer.

Ces petits camps romains, nous les retrouvons encore entre autres à Bernières-sur-Mer, au Mont-Cauvin, en regard de Port-en-Bessin, à Jobourg dans la Hague, à Lithaire et à Montchaton dans le Cotentin; enfin, dans l'Avranchin, au cap Libou, sur le roc de Granville, ainsi qu'à Carolles; de même que ces *exploratoria* se rencontrent également dans les îles anglo-normandes du canal, telles que Jersey, Guernesey et Serck.

Ces grands-gardes étaient échelonnés sur nos côtes de distance en distance, toujours dans des situations dominantes d'où l'œil embrassait un vaste horizon et pouvait explorer dans toute son étendue ce canal de la Manche sillonné par les pirates saxons.

Quant à la troisième Lyonnaise, elle était aussi occupée, au moins en partie, par ces mêmes pirates; et le centre d'établissement des Saxons était vraisemblablement à cette époque Guérande, *Grannona*.

Ainsi, nous lisons dans la Notice des dignités impériales pour la troisième Lyonnaise ce qui suit :

« *Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ, Grannona in littore Saxonico.* »

Mais, tout porte à croire que Guérande n'était alors

comme Bayeux qu'un centre d'occupation de la part des Saxons. En effet, les historiens contemporains nous les indiquent comme occupant en outre des îles situées à l'embouchure de la Loire.

Du reste, c'est sur la troisième Lyonnaise que l'histoire contemporaine nous a conservé le plus de documents d'une authenticité irrécusable.

Ainsi, nous voyons en 463, Adovacre désigné tantôt comme duc et tantôt comme roi des Saxons, s'avancer par eau jusqu'à Angers et faire un grand carnage des habitants, tant de cette ville que des villes voisines, d'où il emmène d'ailleurs des otages.

« Adovagrius, Saxonorum dux, cum navale hoste
« per mare usquè ad Andegavis civitatem venit : magnâ
« tunc cæde populum vastavit. Adovagrius itaque de
« Andegavis vel de aliis civitatibus obsides acce-
« pit. »

Or, c'est vraisemblablement à cette invasion que fait allusion l'évêque de Clermont, Sidoine Apollinaire, lorsqu'il peint les Saxons menaçant l'Aquitaine ; et ce sont probablement eux que l'historien-poète désigne dans les vers suivants :

« Quin et Armoricus piratam Saxona tractus
« Sperabat, cui pelle salum sulcare Britannum
« Ludus, et assuto glaucum mare findere lembo...

Les Saxons de la troisième Lyonnaise avaient donc formé en définitive, tant à Guérande et aux environs que dans les îles situées à l'embouchure de la Loire, une sorte de petit royaume indépendant au milieu des Franks et des Bretons : colonie de Germains qui continua quelque temps d'inquiéter le cours de la Loire et de menacer les côtes de l'Océan.

Enfin, c'est vraisemblablement à la présence des Saxons fortement établis sur le rivage armoricain à la fin du V^e siècle, que la Bretagne a dû ces races de haute taille et de forte stature, par exemple sur les côtes de l'Océan, si différentes des races celtiques proprement dites en général, et en particulier des habitants du Finistère et du Morbihan.

A quelle époque les grandes invasions saxonnes ont-elles dû cesser sur nos rivages armoricains ?

C'est seulement vers la fin de la première moitié du V^e siècle, c'est-à-dire en 441, que les Saxons se rendirent définitivement maîtres du territoire de la Grande-Bretagne :

« Britanniae, dit un historien contemporain, usque
« ad hoc tempus variis cladibus eventibusque laceratae,
« in ditionem Saxonum rediguntur. »

D'un autre côté, l'évêque de Clermont, Sidoine Apollinaire indique que les invasions saxonnes cessèrent vers l'année 454 :

• Saxonis incursus cessat, Chattumque palustri
• Alligat Albis aqua. »

Tout porte donc à croire que la puissante diversion opérée par la conquête de l'Angleterre sauva les Gaules du retour de nouvelles invasions, en offrant aux pirates saxons une proie égale à leur avidité avec un territoire sur lequel ils purent définitivement s'établir.

Au reste, à dater de cette époque mémorable, nous ne trouvons plus de documents relatifs aux Saxons, si ce n'est dans les historiens franks ou dans l'histoire de l'Église.

C'est que, sans cesse aux prises avec un gouverne-

ment régulier, les petites colonies saxonnes perdirent graduellement de leur importance primitive et finirent par se fondre entièrement, surtout depuis leur conversion au christianisme.

Ainsi, en 471, les Franks s'emparèrent des îles que les Saxons possédaient à l'embouchure de la Loire et qu'ils y avaient fortifiées :

« *Insulæ eorum cum multo populo interempto à Francis captæ atque subversæ sunt.* »

En 590, les historiens français nous présentent les Saxons de la deuxième et de la troisième Lyonnaise comme ayant adopté complètement les mœurs de la Bretagne, c'est-à-dire comme ayant les cheveux coupés à la mode des Bretons et portant les mêmes vêtements qu'eux : « *Juxtà ritum Britannorum tonsi, atque cultu vestimenti compositi.....* »

Enfin, les missionnaires chrétiens vinrent à leur tour achever la fusion des races en convertissant à la loi du Christ les anciens adorateurs d'Odin.

En effet, le christianisme ne craignit pas d'aborder cette race barbare, si rebelle aux enseignements chrétiens, et les confesseurs de la foi tentèrent à leur tour de les convertir ; mais, ce fut seulement vers le milieu du VI^e siècle qu'eut lieu, non sans peine, la conversion laborieuse et définitive de ces races barbares et fanatiques au premier chef.

En ce qui concerne la deuxième Lyonnaise, bien que saint Gaud (451-491), ancien évêque d'Évreux, se fût déjà retiré dans la forêt de Scissy vers la fin du V^e siècle, l'histoire ne dit pas que ce saint évêque, contemporain de Mérovée, eût tenté la conversion des habitants du littoral, certainement payens à cette époque, conversion réservée près d'un siècle plus

tard, dans la seconde Lyonnaise, à saint Pair, évêque d'Avranches (552-565). »

D'un autre côté, nous savons que saint Héliier fut martyrisé dans l'île même de Jersey, où il s'était établi en l'année 552, par des pirates qui n'étaient vraisemblablement autres que ces mêmes Saxons écumant encore les mers et convoitant notamment à cette époque ces îles du canal qu'ils ont dû coloniser en majeure partie.

Quant à la troisième Lyonnaise, nous savons de source certaine, par un historien contemporain, que les Saxons de cette partie du littoral armoricain ne furent convertis que dans la seconde moitié du VI^e siècle, c'est-à-dire par saint Félix, alors évêque de Nantes (550-584), comme nous l'apprend l'historien-poète Fortunat, son contemporain, dans les vers suivants :

- « Mitibus alloquiis agrestia corda colendo,
- « Munere Felicis, de vepre nata seges,
- « Aspera gens Saxo, vivens quasi more ferino,
- « Te medicante, sacer, bellua reddit ovem. »

Nous ne possédons pas, il est vrai, de détails aussi précis sur la seconde Lyonnaise, si ce n'est toutefois en ce qui concerne saint Vigor, l'apôtre des Saxons du Bessin; mais tout porte néanmoins à croire que les peuples du littoral, convertis avec tant de peine par saint Pair, évêque d'Avranches, suivant le texte de sa légende, n'étaient autres que ces barbares si exactement dépeints par l'historien Fortunat, et dont nous retrouvons le caractère opiniâtre, les usages sauvages et les mystères impies.

Il nous paraît donc certain que ce fut vers la seconde

moitié du VI^e siècle que saint Vigor , évêque de Bayeux , saint Pair , évêque d'Avranches , d'une part dans la seconde Lyonnaise , et saint Félix , évêque de Nantes , d'une autre part dans la troisième Lyonnaise , achevèrent la conversion de ces barbares que nous voyons plus tard accepter les mœurs des Bretons et devenir les alliés des rois mérovingiens. En 578 , le roi Chilpéric fit marcher en Bretagne les Saxons de Bayeux , avec les hommes de Tours , de Poitiers , du Mans et d'Angers , contre Waroch , fils de Malo ; mais ce dernier ayant surpris pendant la nuit l'armée du roi sur les bords de la Vilaine , fit un grand carnage , notamment des Saxons Bajocasses , *Saxones-Baiocassini* , *Baigassini* et *Bagassini*.

Enfin , en 590 , Frédégonde , en guerre avec Gontran , envoya également en Bretagne , mais cette fois au secours de Waroch , ces mêmes Saxons de Bayeux dont les généraux du roi firent encore un grand carnage. Or , les Saxons portaient alors les cheveux coupés à la mode des Bretons et des vêtements semblables aux leurs : *Juxta ritum Britannorum tonsi , atque cultu vestimenti compositi*.

IV.

Là s'arrête l'histoire des Saxons proprements dits , c'est-à-dire de ceux qui envahirent nos côtes aux IV^e et V^e siècles , et y établirent des colonies d'abord indépendantes , mais qui finirent par se confondre avec les indigènes.

Les *Saxones-Baiocassini* ont eu à Bayeux comme

centre et aux environs de cette ville gallo-romaine un établissement d'un caractère historique incontestable; et ce peuple paraît même avoir conservé longtemps, sous le gouvernement des rois Franks comme sous les Romains, une certaine autonomie, grâce à sa langue, à ses mœurs et à ses vertus guerrières, auxquelles les premiers mérovingiens firent souvent appel.

Il y a plus, ce n'est pas seulement à Bayeux même et aux environs que les Saxons fondèrent des colonies; mais c'est encore sur les côtes du Calvados en général, à Caen, où l'on a trouvé des vestiges incontestables attestant la présence d'un peuple déjà civilisé.

Ainsi, M. l'abbé De La Rue, dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen*; Huet, dans les *Origines* de ladite ville, et Frédéric Vaultier, dans son *Histoire de Caen*, avaient déjà établi d'une façon vraisemblable l'origine saxonne de la capitale de la Basse-Normandie, lorsque M. Emile Travers a découvert à Caen même l'existence d'une ancienne chaussée saxonne.

L'établissement d'une véritable colonie de Saxons à Caen, et même la fondation de cette ville par les Saxons, paraît donc un fait historique aujourd'hui indiscutable, fait que confirme d'ailleurs l'étymologie naturelle d'un grand nombre de noms de lieux et de villages d'une origine évidemment germanique. L'on trouve par exemple dans la ville de Caen les rues *Cattehoulle*, du *Ham*, du *Vaugueux*... et l'ancien nom de la ville de Caen, *Catheim*, *Ca-thim*, *Cathom*... reflète sa fondation primitive par les Cattes, comme *Chatham* en Angleterre et *Catwick* en Hollande.

Enfin, ce n'est pas seulement sur le littoral du Calvados qu'il existe des traces d'anciennes colonies saxonnes ; mais c'est encore sur les côtes de la Manche, notamment dans les environs de Granville, et c'est évidemment à des établissements saxons qu'il faut attribuer l'origine de cette race aux yeux bleus, aux cheveux blonds et à la haute stature, comme à la vocation décidée pour la navigation qui caractérise essentiellement la population des côtes de l'Avranchin. L'on trouve à Granville et dans les environs le quartier de *Hérel*, comme à Vire, la *Houle*, comme aux environs de Caen, *Catteville*, *Hacqueville*, *Hocquigny*, le cap *Lihou*, avec un *exploratorium* gallo-romain, *Grainville*, la *Horie*, *Blaquemart*... tous noms d'origine germanique.

Enfin, un affluent du Thar, sur la commune de St-Pierre-Langers, porte le nom de rivière d'*Allemagne* et arrose les vaux d'*Allemagne*, comme l'on trouve également aux environs de Caen la Haute et la Basse-*Allemagne*.

Sans doute, en l'absence de tout établissement politique proprement dit, il est difficile de prouver autrement que par induction l'existence des colonies saxonnes sur le littoral de l'Avranchin, dont l'origine se perd nécessairement dans la nuit des temps et se confond avec des siècles obscurs ; mais ici, comme aux environs de Caen, les traditions et les légendes, ces reflets toujours vivaces de l'histoire, sont d'accord avec les noms de lieux.

La légende de saint Pair, évêque d'Avranches, contemporain de saint Vigor, apôtre des Saxons du Bessin, écrite par Fortunat, suppose dès cette époque aux environs de St-Pair et sur le littoral de Granville,

une race *sui generis*, très-différente de la race celtique, et qui ne peut être que la race saxonne, d'après le portrait saisissant que nous en a laissé l'historien-poète de Poitiers.

D'un autre côté, un chemin qui paraît ancien et d'ailleurs beaucoup plus court que les anciennes voies romaines, reliait directement le littoral de Granville et le territoire de Caen, c'est-à-dire les deux colonies saxonnes. Ce chemin, c'est-à-dire la ligne de Villedieu, passait par *Iquelon*, *Hocquigny*, *Champrepus*, *Villedieu*, *Pontfarcy*, *Villers-Bocage* et *Caen*, toutes localités anciennes.

Tout porte donc à croire que, bien avant l'établissement des Normands sur nos côtes, les Saxons avaient déjà infusé du sang du Nord dans les veines de nos populations celtiques, sinon remplacé les indigènes par des colonies nouvelles, et vraisemblablement formé cette race du littoral, dont le caractère tout particulier est l'amour de la mer, le goût de la navigation ou une vocation déterminée pour cette vie de loups de mer qui a toujours caractérisé et qui caractérise encore, Dieu merci, les habitants de nos côtes.

Enfin, si l'on composait un dictionnaire des termes techniques employés par les marins et les pêcheurs de l'Avranchin, ou un vocabulaire des vieux mots empruntés à leur patois populaire, l'on y trouverait, comme à Bayeux, ce centre des colonies saxonnes, une langue à part, c'est-à-dire la langue des races germaniques, surtout dans ses rapports avec la pêche et la navigation.

En résumé, les premiers Saxons et notamment les *Cattes*, après avoir détruit les anciennes villes gallô-

romaines de la deuxième Lyonnaise, avaient sans doute fondé de petites colonies éparses sur les côtes du Bessin et de l'Avranchin. Toutefois, il est probable que ces premiers établissements ressemblaient à ceux que peuvent fonder des pirates pourchassés d'abord et tolérés ensuite, lorsqu'ils se mêlent aux indigènes, acquittent l'impôt, obéissent aux lois et se soumettent aux gouvernants.

Il est d'ailleurs à remarquer que la Notice officielle de l'empire romain, rédigée au commencement du V^e siècle, n'indique de rivage saxon que dans la seconde Belgique ou dans la troisième Lyonnaise, tandis que la seconde ne possédait point de *litus Saxonicum* proprement dit, à moins que l'on ne suppose que les Saxons de Guérande étendaient leur autorité sur tout le littoral armoricain et notamment sur les côtes de la deuxième Lyonnaise, fait que ne confirme aucun document précis.

Quant aux Saxons de Bayeux, il est d'ailleurs peu vraisemblable qu'ils eussent assez d'importance, surtout dans les temps mérovingiens, pour créer une ville comme devait devenir la ville de Caen; et nous savons que la colonie des Bajocasses, prise à la solde de nos rois sans cesse en guerre avec les Bretons, fut maintes et maintes fois décimée sur les champs de bataille.

Il faut donc chercher ailleurs l'origine véritable d'une ville appelée à devenir la capitale de la Basse-Normandie.

Ainsi, l'on ne rencontre dans les Capitulaires du roi Charles le Chauve, c'est-à-dire dans l'un des plus anciens documents géographiques que nous possédions, rien qui indique une contrée ayant à cette

époque un centre comme la ville de Caen, bien que l'on trouve néanmoins dans lesdits Capitulaires, avec leurs noms bien connus, ces *pagi* qui ont subsisté si longtemps en Normandie, savoir : l'*Avranchin*, le *Cotentin*, le *Bessin*, le *Cinglais*, l'*Hiesmois*, le *Lieuvin*..... tandis que la partie du littoral occupée par le territoire de Caen ne paraît désignée que sous le nom saxon d'*Otlingua saxonica*.

Mais, à la fin du VIII^e siècle et surtout au commencement du IX^e, il se produisit un événement mémorable, lequel n'a peut-être été ni assez étudié, ni suffisamment précisé, eu égard surtout aux conséquences qu'il a dû nécessairement avoir au point de vue de la colonisation de nos côtes.

A cette date l'empereur Charlemagne, après avoir battu et maintes et maintes fois décimé les Saxons, sans cesse révoltés et toujours indomptables, au bout de trente-trois années de lutte, prit le parti décisif de les déporter en général en France, afin que ces barbares, en se mêlant aux Franks, depuis longtemps convertis au christianisme, suivissent leur exemple et adoptassent leurs mœurs.

« Ut abjecto demonorum cultu, et relictis patriis ceremoniis, christianæ fidei atque religionis sacramenta suscipere, et Francis adunati, unicus cum eis populus efficeretur, » dit l'historien Eginhard.

Or, c'est ainsi qu'à la fin du VIII^e siècle, Charlemagne déporta, avec femmes et enfants, d'abord dix mille Saxons, chefs de familles, de ceux qui habitaient les deux rives de l'Elbe, Saxons qu'il répartit çà et là par petits groupes, tant en France qu'en Allemagne.

L'historien Eginhard raconte ainsi cet événement :

« Decem hominum millia ex his qui utrasque ripas
« Albis fluminis incolabant, cum uxoribus et parvulis
« sublato transtulit, et huc atque illuc per Galliam
« et Germaniam multi modo divisione distribuit. »

Enfin, quelques années plus tard, c'est-à-dire en 804, le grand empereur, continuant le même système, déporta en France, toujours avec femmes et enfants, un nombre bien autrement considérable, mais cette fois des vieux Saxons qui habitaient au delà de l'Elbe, c'est-à-dire à l'Est, et que le poète saxon, historien de Charlemagne, désigne sous le nom générique d'*Osterlingi* ou de Saxons du Levant :

« Regionem solis ad ortum ,
« Inhabitant *Osterlingi*, quos nomine quidam
« *Ostualos* alio vocitant. »

Ces vieux Saxons habitaient une contrée désignée par les historiens contemporains sous le nom de *Oldonastach*, *Holdonsted*, *Holdistede*, c'est-à-dire *Hols-tein*, lequel était, en effet, l'ancienne patrie des Saxons du IV^e siècle, et était demeuré le foyer permanent de toutes les insurrections qui se propageaient de là sur la rive gauche de l'Elbe. Or, c'étaient ces Saxons incorrigibles et indomptables, *semper ad mala proclives*, lesquels revenaient sans cesse aux odieux mystères de la cruelle religion d'Odin, que l'empereur Charlemagne déporta à cette époque, comme il n'y avait pas eu d'exemple jusqu'à-là.

Les annales contemporaines racontent, en effet, ainsi ce mémorable événement :

: « Saxones.... qui frequentibus maleficiis populum

« Saxonum à viâ veritatis averterant, cum mulieribus
« et infantibus, Deo auxiliante, sapientissimâ dispo-
« sitione, de Saxoniâ per diversas vias dirigens, *fun-*
« *ditus exterminavit*, et per Gallias cæterasque regiones
« regni sui, sine ullâ læsione exercitus sui dispersit. »

Le grand événement du IX^e siècle est donc la déportation en masse des Saxons du *Holstein*, du *Rozangaw* et de la *Wigmodie*, c'est-à-dire des vieux Saxons, opérée en 804, suivant les annales les plus authentiques, par l'empereur Charlemagne dix ans avant sa mort, afin d'en finir avec ce foyer permanent et inextinguible d'insurrection qui constituait l'antique patrie des Saxons transalbins.

En effet, jusque-là Charlemagne s'était contenté soit de décimer les Saxons vaincus, soit de leur prendre des otages, soit même d'opérer quelques déportations; mais, c'est seulement en 804, qu'il exécute la déportation générale, non plus des Saxons habitant les bords du Rhin, du Weser ou de l'Elbe; mais des Saxons transalbins ou de ceux que les historiens du temps désignent sous le nom d'*Osterlingi*, c'est-à-dire de Saxons orientaux (*Ost*, *Oster*, le levant), Saxons que Charlemagne fit alors déporter en masse, *funditus exterminavit*, suivant l'expression des annalistes.

Or, le nom officiel d'*Oilingua Saxonia*, contrée désignée notamment dans les capitulaires de Charles le Chauve comme située entre le *Bessin*, le *Cinglais* et l'*Hiesmois*, est certainement dérivé du nom d'*Osterlingi* employé par l'historien Saxon de l'empereur Charlemagne pour désigner les vieux Saxons ou ceux qui furent déportés en 804 en France en général et en particulier sur les côtes du Bessin.

Aussi, un capitulaire de Charles le Chauve, daté de 843, et relatif aux Saxons du Bessin, s'exprime ainsi :

« Concedimus quasdam res sitas in comitatu Bajocensi, in *pagello* qui dicitur *Otlingua Saxonia*, « id est villam nomine *Heidrum*. »

Un autre capitulaire du même roi et de l'année 853, relatif à l'envoi des *missi Dominici* dans toute l'étendue du royaume, s'exprime ainsi :

« Eirardus episcopus, Theodoricus abbas, Herloinus, Harduinus missi in Aprincato, Constantino, « Bajisino, Corisilo, *Otlingua Saxonia et Harduini*, « Oxmiso et in Lisuino. »

« Charles le Chauve envoya en qualité de *missi Dominici*, dit ce capitulaire, l'évêque Erard, l'abbé Théodoric, Herluin et Hardouin dans l'Avranchin, « le Cotentin, le Bessin, le Cinglais, les colonies « saxonnes, l'Hiesmois et le Lieuvin. »

Or, ce que ce capitulaire contient de remarquable, c'est que, bien qu'il embrasse la France entière, il ne cite cependant d'autre *Otlingua Saxonia* que celle qu'il fixe dans les environs du Bessin, du Cinglais et de l'Hiesmois, c'est-à-dire sur le littoral du Calvados. Ainsi, ce capitulaire n'indique pas notamment d'*Otlingua Saxonia* en Bretagne, bien que la Loire-Inférieure possédât depuis les temps gallo-romains son *littus Sazonicum* avec un centre de colonies saxonnes à Guérande, *Grannona*.

C'est que le grand empereur avait de bonnes raisons de ne pas se fier à ces Bretons, sans cesse en révolte contre lui comme les Saxons eux-mêmes, tandis qu'au contraire le Bessin, le Cinglais et l'Hiesmois étaient comme le Cotentin, l'Avranchin et le Lieuvin,

des pays très-soumis, notamment depuis l'établissement des Franks et de la monarchie mérovingienne.

L'on pouvait donc sans crainte déporter les vieux Saxons sur les côtes du Calvados, et ces peuples pêcheurs durent y trouver des baies riches en poisson avec un littoral fertile; en un mot, des moyens d'existence autant et mieux que dans leur ancienne patrie, le Holstein.

Ainsi, tout porte à croire que le gouvernement de Charlemagne choisit, non sans motifs sérieux, pour lieu de déportation, ces anciennes contrées, originellement colonisées par les Saxons des IV^e et V^e siècles ou par ces émigrants qui avaient fini par se mêler aux indigènes en abandonnant le culte d'Odin pour la loi du Christ, et qui, soumis en définitive au gouvernement des rois Franks, étaient devenus leurs tributaires et leurs auxiliaires dévoués.

Ce sont donc les vieux Saxons déportés au commencement du IX^e siècle, dont les groupes formèrent, notamment dans la deuxième Lyonnaise, ces colonies que les chartes contemporaines et les Capitulaires de Charles le Chauve désignent sous les noms de *Qilingua Saxonia*, *Autlingua Saxonie*, ou enfin *Stellinga*..... c'est-à-dire Saxons habités par les Saxons orientaux ou par ces anciens Saxons qui avaient gardé dans leur solitude les rites sauvages ainsi que les mœurs barbares de leurs ancêtres, et qui constituaient originellement le corps même de la nation, *quorum multiplicior numerus in eorum gente habetur*.

Sans doute, les migrations, les déportations successives des Saxons, opérées d'abord par petits groupes et disséminées çà et là dans le principe, avaient dû provoquer la formation de petites colonies éparses.

Ainsi, tout porte à croire notamment que le *Saonois* dans la Sarthe (*Saosne*, *Sône*, *Pagus Sagoniensis*, *Sagonense*, *Sagonna*, et dans le Bessin, les villages de *Saon*, de *Saonnet*, reflètent par leur étymologie naturelle le souvenir de ces Saxons que les historiens Français des XII^e et XIII^e siècles désignent dans leur langue romane sous les noms de *Soine*, *Saisoigne*, *Saissoigne*, *Seisoigne*, *Saizoigne*.....

Mais ce que nous constatons en outre dans le Bessin et notamment entre l'embouchure de l'Orne et de la Vire, ce sont les traces évidentes de colonies particulières se rattachant à la grande déportation du IX^e siècle. Ainsi, c'est le reflet de cette grande colonisation que nous retrouvons notamment dans les noms de lieux suivants : *Oyestreham*, *Estreham*, *Airan*, *Estrées*..... et tant d'autres qui rappellent manifestement les *Osterlingi* ou les déportés de l'année 804.

Il y a plus, la contrée désignée dans la deuxième Lyonnaise sous le nom latin de *Corsilium* et vraisemblablement plus tard sous le nom de *Cinglais* (*Cingal*, *Cingalt*, *Cinguelais*, *Cingeleis*, *Cingelais*, *Chingueleis*, *Vicaria Cingaliensis*), cette contrée, dis-je, ne rappelle-t-elle pas la *Stellinga* des historiens carlovingiens, dérivée par corruption de l'*Otlingua Saxonia* des Capitulaires, comme celle-ci des *Osterlingi* ?

De plus, il semble qu'une seconde *Otlingua Saxonia* ou celle que le capitulaire de Charles le Chauve désigne sous le nom d'*Otlingua Harduini* s'étendit à l'est de l'embouchure de l'Orne, sur le littoral de l'*Hiesmois*; et c'est sans doute grâce à la présence simultanée des Saxons *Osterlingi* sur ce point du littoral, qu'en 811, l'évêque de Séez, Rainald, est désigné comme évêque des Saxons, *episcopus Saxoniae*.

Enfin, c'est vraisemblablement à un courant de déportations nouvelles, et notamment à la déportation en masse de l'année 804, qu'il faut attribuer, sinon la fondation proprement dite de la ville de Caen, au moins le développement de ce qui n'était peut-être, dans le principe, qu'un simple village, fondé, comme tant d'autres, par les *Cattes*.

Or le Bessin offre, en outre, un phénomène étrange, c'est la persistance non-seulement des noms de lieux, mais encore, ce qui se conçoit beaucoup moins, de cette langue du Nord encore parlée à Bayeux au commencement du XI^e siècle : phénomène difficile à expliquer sans un courant de migrations successives comme l'histoire nous permet de le supposer.

Ainsi, nous voyons les premiers ducs de Normandie envoyer leurs enfants en bas-âge à Bayeux, afin qu'ils pussent y apprendre l'ancienne langue danoise, que l'on ne parlait déjà plus dans la capitale même de la Normandie, c'est-à-dire à Rouen, mais que les conquérants eux-mêmes avaient abandonnée pour adopter la langue *romane* des peuples vaincus.

C'est sans doute grâce à la persistance du langage que nous retrouvons encore les traces de ces anciennes colonies saxonnes, et c'est à peu près aujourd'hui, avec un certain type *sui generis* et quelques traces matérielles, le seul signe distinctif des races d'origine saxonne qui subsiste encore pour nous.

**Étienne de Rouen , moine du Bec , au XII^e siècle.
Étude d'après le ms. 14,176 , fonds latin , de la Bi-
bliothèque nationale , par Ch. Fierville.**

MESSIEURS ,

Je viens essayer de faire revivre un instant devant vous une figure bien oubliée du XII^e siècle, qui peut-être mérite d'être remise en lumière, c'est celle d'*Étienne de Rouen*, moine du Bec, auteur d'un certain nombre de pièces de vers, et surtout d'un *Abrégé de Quintilien*, d'une grande valeur, que j'ai déjà eu l'occasion de signaler, l'an dernier, à l'attention du monde savant (1).

Sans doute *Étienne de Rouen* est un bien mince personnage, si on le compare à Lanfranc, à saint Anselme, à Robert de Torigny, à Alexandre II, à Yves de Chartres, et même à Guillaume de Conches ; cependant, il mérite d'être cité au nombre de ceux qui, au XI^e et au XII^e siècle, firent honneur à la grande et fameuse école du Bec, d'où sortirent alors tant d'hommes distingués dans les sciences divines et dans les sciences humaines (2).

Je me contenterai aujourd'hui de vous raconter ce que j'ai pu trouver de sa vie, et de vous parler de ses œuvres poétiques.

(1) De Quintilianeis codicibus, et præcipue, inter nostros, de codice Carcassonensi, disquisitionem proponebat C. Fierville. In-8°, Hachette, 1874, 215 pages.

(2) Beccum magnum et famosum litteraturæ gymnasium. — De schola Beccensi eloquentes divinis et sæcularibus sophistæ processerunt. — Orderic Vital, liv. IV, c. 10.

Etienne de Rouen nous a laissé un petit volume manuscrit, écrit par lui-même, composé de 203 feuillets en parchemin (0^m,433 sur 0^m,400), qui a fait longtemps partie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, d'abord sous le n° 774, puis sous le n° 1547, et qui, après l'incendie de St-Germain, en 1794, passa à la Bibliothèque Nationale, où il est conservé sous le n° 14,146, fonds latin. — C'est dans ce volume qu'il nous faut aller chercher tout ce qui concerne son auteur.

Il vivait dans le courant du XII^e siècle, et il a soin de mettre son nom en tête de presque tous ses opuscules, avec une sorte de prodigalité qui contraste avec les rares détails qu'il laisse entrevoir pour ce qui concerne sa biographie. Toutefois, si incomplets qu'ils soient, ils nous suffisent : la vie d'un moine, absorbé par la prière et par l'étude, ne peut pas offrir beaucoup de péripéties. — « Il avait, nous dit-il, le nom et remplis-
« sait les fonctions du bienheureux martyr qui, le pre-
« mier au monde, versa son sang pour le Christ, et il
« vivait sous la règle aimable du vénérable Benoît (1). »

Craignant peut-être de n'avoir pas été assez clair, il

- (1) Possidet auctor
Nominis artem
Officiumque
Martyris almi
Qui celebravit,
Primus in orbe,
Sanguine fuso
Prælia Christi.
Hunc volo noscas
Sub Benedicti
Patris amanda
Vivere norma.

Bibl. Nat., Ms. 14,146, f° 171, r°

répète la même idée ailleurs, et ajoute, sous forme d'explication : « Je m'appelle Étienne, sachez-le bien (1).
« Or vous n'ignorez pas qu'il y a une enceinte de
« bâtiments sacrés... dont la renommée se répan-
« dant dans le monde entier, et s'élevant jusqu'aux
« astres, va frapper la voûte des cieux. Son nom
« s'écrit avec six lettres, BECCVS. C'est là que je passe
« ma vie (2). »

Le Bec était même pour lui comme une seconde maison paternelle. Un de ses oncles, si connu sous le nom de Bernard le Vénérable, l'y avait précédé et n'en était sorti que pour aller gouverner pendant dix-huit ans, en qualité d'abbé (1131-1149), la célèbre abbaye du Mont-St-Michel. Aussi Étienne de Rouen se vante-t-il avec une sorte de naïf orgueil d'être le neveu de cet

- (1) Auctor, ut ipse canit, nominis arcem
Possidet, illius fungitur officio
Qui Christi primus bella peregit,
Perfusus proprii fonte cruoris.
Inspice quod Stephanus dicitur iste.

Id., f° 178, r°.

- (2) Hos circumseptos tegmine sacro
Noveris ex patrum fonte meare,
Quem Christi clarus continet hortus,
Cuius discurrens fama per orbem,
Astraque transcendens, culmina cœli
Concutit ac penetrat, scandet et implet.
Hujus si nomen noscere gliscis,
Claudere bis ternas cerne figuras.
B præcedit in his, E sibi vicina,
C sequitur, qua sit syllaba prima.
Altera C subit has V sibi subdens
Quas S concludit subdita cunctis.

Id., *ibid.*

illustre abbé (1), qu'il appelle *son père, la fleur des abbés, la lumière de tous les moines que la terre porte* (2), et dont *la sagesse est connue jusqu'aux deux pôles*. Sa vénération pour son oncle est une espèce de culte. « Heureuse, » s'écrie-t-il, la femme qui a été la mère d'un si grand homme, et toi, abbaye du Bec, qui as fait germer cette fleur dont la suave odeur se répand partout, tes louanges méritent d'être célébrées dans tout l'univers (3). »

Cela ne lui suffit pas encore : il tient à nous faire savoir que son oncle (et lui aussi, par conséquent) était de noble origine ; que ses parents tenaient un rang honorable parmi les premières familles de Normandie (4) ; qu'il était allé étudier à Paris, et que ni la

- (1) Hunc huius noscas esse nepotem
Hos cui dignatur mittere versus,
In quibus agnosces hunc vocitari
Bernardum, monachis his dominari
Quos regit in pelago vis Micha }
Ipse quibus tribuit scandere c } elis.
Id., ibid.

- (2) Abbatum flori cunctorum splendidiori
Bernardo patri, cuius mens nil habet atri,
Luci cunctorum quos orbis fert monachorum
Ex habitu morum noto super astra polorum.
Id., f° 178, v°.

- (3) O venerande pater monachis, fidissima mater
Femina lætetur quæ tanti mater habetur.
Conventus Christi Beccensis, qui genuisti
Tantillum florem, tantum qui spargit odorem,
Laudibus innumeris tolli super æthera mereris.
Id., f° 177, r.

- (4) Nous ne savons pas le nom de la famille de Bernard le Vénérable et d'Étienne de Rouen ; toutefois, il faut remarquer qu'il y avait à l'abbaye du Mont-St-Michel un autre neveu de Bernard, nommé

philosophie, ni l'éloquence, n'avaient de secrets pour lui (1).

Cet éloge emphatique (et plus d'une fois nous saisirons Étienne de Rouen en flagrant délit de flatterie) pourrait paraître sujet à caution, si nous ne savions par ailleurs combien était grande la valeur de Bernard du Bec. Les chroniques du Mont-St-Michel ne l'appellent jamais autrement que *vir doctissimus*, — *vir sapientissimus et disertissimus et nimis eloquentia* (Ms. n° 80 du M^t-S^t-M.). — D'abord moine du Bec, puis prieur de Carnon, en Angleterre, il avait su conquérir l'estime et l'affection du roi Henri II, qui le nomma lui-même abbé du Mont-St-Michel. La construction de la tour centrale de l'abbaye, — de l'église et du prieuré de Tombelaine, — l'agrandissement des propriétés de l'abbaye, — le don de la magnifique châsse qui renfermait le chef de S. Aubert, ont fait conserver son souvenir (2) : il est probable que sa réputation de savant et d'orateur était bien méritée, quoique jusqu'ici, que je sache, on n'ait retrouvé aucun de ses écrits.

Guillaume de l'Arche. Il est mentionné dans une charte de Guillaume de Boucey en faveur de cette abbaye.

- (1) Si genus istius vel mores noscere queris,
Hic breviter studeo verbis depromere veris.
Huius uterque parens præclaro stegmate nati
Inter concives præ multis sunt venerati.
Hunc aluit puerum Normannia terra celebris,
Parisius fecit cæcis exire tenebris,
Cum casu casum docuit coniungere dudum,
Reddidit ad Socratis perplexa Sophismata nudum,
Rhetoricis iunxit Ciceroni Quintiliano, etc.

Id., f° 186, r° et v°.

- (2) Il est mort le 8 mai 1149. — Dans un nécrologe de la fin du XIII^e siècle, il est cité le 2 des ides de septembre.

Étienne de Rouen, qui semble n'avoir jamais quitté le Bec (à moins que ce ne soit lui qui soit devenu plus tard abbé de Cormeilles), a été plus heureux, et il eût été vraiment regrettable que son livre eût été perdu, car il nous donne une idée à peu près complète de la vie des moines d'alors : j'entends de ceux qui n'étaient ni de très-grands hommes, ni des hommes vulgaires, mais des hommes d'étude, aimant le travail et la retraite.

Il nous serait difficile de le replacer au milieu des moines qui se trouvaient en même temps que lui au Bec, car nous ne connaissons guère que les noms des abbés; cependant il est très-probable qu'il fut pendant de longues années le compagnon de Robert de Torigny et qu'il subit son heureuse influence (1).

En dehors de l'abbaye, nous ne lui connaissons que trois correspondants. C'est d'abord un certain *Gislebert*, auquel il adresse une petite pièce de vers hexamètres, en forme d'acrostiche, et dont les initiales forment ces mots : *Gisleberto Stephanus salutem*. Ses relations avec ce Gislebert sont d'un genre tout particulier : il lui écrivait non parce qu'il le connaissait, car il ne l'avait jamais vu, mais parce que le culte de la poésie rapprochait leurs âmes (2) et leur tenait lieu de parenté.—

(1) Robert de Torigny est entré à l'abbaye du Bec en 1128, et en était prieur claustral en 1154, quand il fut élu abbé du Mont-St-Michel.

(2) *Gaudet amor verus, carum dum novit amicum*

.
Lex naturalis compellit amare propinquo

.
Te licet ignotum vultu circumfero totum

.
Hos tibi transmitto versus in pignus amoris,
Ast velut est moris, alios te mittere scito.

Je me contenterai de citer le nom de son second correspondant, un certain *Guy* ou *Guidon*, qui ne nous est révélé que par quelques distiques assez insignifiants (1), car j'ai hâte d'arriver au troisième, un nommé *Rodulphe*, commensal de Gislebert et son obligé. Celui-là, c'était un ami véritable, un confident des plus secrètes pensées. Étienne lui adresse plusieurs de ses pièces. En tête de l'une d'elles, il a soin d'indiquer le genre de vers qu'il emploie et la composition prosodique de ces vers (2). C'est d'ailleurs une précaution qu'il néglige rarement (3) et qui, à une autre époque, aurait eu quelque chose de puéril. Et puis, Étienne n'est pas un poète dans le vrai sens du mot, c'est un versificateur souvent naïf, ayant toutes les qualités et tous les défauts de son temps. Rodulphe, son ami, était aussi un versificateur, grand amateur de poésie. Il vivait à Rome, et c'est un bonheur qu'Étienne lui envoyait, car il pouvait y entendre la langue harmonieuse de Virgile (4), orner

Notus cum mihi sis volo discere carmine qui sis,

.

Metam non pono, cognato me tibi dono.

Id., f° 3, v°.

- (1) Guidoni Stephanus tria se sua semper amorem
Quæ sibi præcipuo munera fonte fluunt.

.

Id., f° 199, v°.

- (2) Metrum dactilicum tetrametrum, constans ex spondeo, dactilo, catalecto, item dactilo spondeo.

Id., f° 177, v°.

- (3) F° 171, r°; 172, r°; 186, v°; 194, v°; 195, r° et v°.

- (4) ROMæ iam posito verba Maronis
DULcia gustanti mella Sophiæ
FOMine iam tali conspicienti
Ille suus vatis dicta Sophyste
Pectoris in PHAretra condere versus,
Quo queat agnosci VirgilianUS.

Id., f° 177, v°.

sa mémoire des beaux vers de ce savant poète, et se faire reconnaître pour un *virgilien*.

Toutefois, Rodulphe n'avait pas toujours été en Italie, il avait dû partir du Bec ou des environs, et ses relations avec Étienne avaient été intimes, car ce dernier lui écrit simplement pour lui envoyer un souvenir attendu sans doute (1), et il avait reçu de Rodulphe une pièce de vers accueillie avec enthousiasme.

De Rome au Bec, les communications étaient bien difficiles alors : peut-être les lettres en prose ou en vers que l'on s'envoyait auraient-elles dû offrir un plus grand intérêt. Consacrer une longue pièce de vers pour dire : l'auteur de cet écrit, c'est Étienne, moine du Bec, neveu de Bernard, abbé du Mont-St-Michel ; envoyer cette pièce à Rome, cela en valait-il la peine ? — Mais

- (1) Miraris forsā me tibi nondum
 Metro vel prosa scripta dedisse.
 En fateor musam pertimuisse
 Tantos tantilli ferre labores.
 Verum iam lapsō retro timore
 Lætā tuum vultum cernere tendit.

 Id volo non dubites hoc fore primum
 Carmen quod scriptor protulit iste ;
 Istud eo studio conspiciendum
 Nunc tibi do, constat quo fore scriptum
 Quod tu tantillo carmina mittis.
 Grates multiplices hinc tibi reddo.
 Ut potum sitiens, sic tua scripta
 Suscepi, fateor, sed velut ille
 Qui postquam biberit, plus sitit inde :
 Sic mea suscepit mens tua dicta.
 Ergo pelle moras, scripta remitte,
 Diffue mellico gutture versus.

Id., p. 177, v° ; 178, r° et v°.

aussi qu'aurait-il pu lui dire autre chose ? Et, si insignifiant que cela soit, cela ne vaut-il pas encore mieux que de lui dire : « Tes vers ont une harmonie si agréable, ils disent de si belles choses ! Ni ton « Virgile, ni le grand Homère, n'en ont composé de « semblables (1) ! »

Hyperbole poétique, me direz-vous, Messieurs. — Oui, mais, n'en déplaise aux mânes de ce Rodulphe inconnu, l'hyperbole est exagérée et de mauvais goût. Si Étienne n'était un homme sérieux, on la prendrait pour une mauvaise plaisanterie ; et cependant il tient à son idée : dans une comparaison sinon moins ambitieuse, au moins plus gracieuse, il lui dit : « Autant le cèdre « est plus élevé que le myrthe, autant l'orme surpasse « les oseraies, autant tes vers sont supérieurs à ceux « des autres poètes (2). »

Un jour, cependant, la correspondance prit un tour piquant et plein de sel. Étienne avait été froissé d'une pièce de vers où Rodulphe l'accusait d'être orgueilleux et irascible, surtout avec les moines ses frères (3). —

- (1) Alta sonant isti, magna loquuntur;
Non Maro iam tuus, aut magnus Homerus
His ullos similes composuerunt.

Id., f° 179, r°.

- (2) Ut cedri myrtos, saluncas anteit ulmus,
Cetera sic metra tua carmina.

Id., f° 181, r°.

- (3) Nobis invi — tis — sublimia carmina mit — tis :
Talia noll — emus — iam qualia scripta vid — emus.
Nos iracundos dicis, nos esse superbos.
Iam locus est/sat — ire — scribis quod subditus — iræ.
Erga claustr — ales — irascor sæpe sod — ales.

C'est vrai, répond Étienne, et quoique j'aie le bon droit pour moi, c'est bien peu de chose, paraît-il; «...mais
« enfin, qui jamais a pu te dire, qui jamais a pu ima-
« giner ce que tu m'as écrit? Ce ne peut être, je le vois
« bien, que mon *précepteur*, si célèbre par sa science,
« mais envers lequel je suis probablement coupable, à
« ce qu'il croit, bien qu'il me soit très-cher. Dieu fasse
« cependant qu'il me témoigne la bienveillance qu'il
« me doit, de peur que l'antique serpent ne change
« mon affection en haine (1). ...Mais enfin, si j'ai fait
« quelque faute en le priant, d'un ton mécontent,
« d'envoyer le livre que j'ai composé avec tant de soin

Ius in me v — ere — sed parvum fertur hab — ere.

Prisca superb — ia — nunc sapient — ia — me mea purget.

Talia scrips — isti — michi talia scripta ded — isti.

Id., f° 183, r°.

- (4) Talia quis di — xit — tibi, vel sub pectore fin — xit
Qualia scrips — isti — michi vel iam scripta ded — isti?
Est, reor, ille m } eus { præceptor dogmate cl } arus.
In quem forte r } { nunc sum cum sit michi c }
Sed Deus æternus hunc afferat esse benignum
Semper, ut est dignum, ne serpens ille veteranus
In proprium m } { nostrum convertat am }
Auferat ard } orem { mentis sanctumque vig } orem.
Donans torp } { cordis miserumque tep }
Fundens ranc } { menti tribuensque fur }
Ingerat horr } { temptans inferre dol }
Portans mœr } orem { cordi stultumque pav } orem.
Addat liv } { totum depellat am }
Si quid pecc — avi — nostrum cum forte rog — avi
Mitteret ut b — ellum — me iam frendente lib — ellum,
Obsecro per Chr — istum — qui mundum condidit — istum,
Ut michi nunc ven — iam — det, amicus quo sibi fi — am

Id., f° 183, r°; 183, v°; 184, r°.

« (il revient plus tard, f^{ns} 194 à 197, sur ce livre), je
« le prie, au nom du Christ, auteur du monde, de me
« pardonner maintenant et de me permettre de redeve-
« nir son ami. Je prépare une pièce de vers que Cléo
« lui transmettra. Mais, crois-moi, ne te laisse pas
« encore entraîner à te faire moine. Je désire, pour le
« moment, que tu continues tes études de clerc ; il te
« reste encore du temps, et personne ne te tourmente.
« Continue donc d'apprendre ce que tu ignores. L'été
« prochain passera, puis un autre ; un troisième enfin
« viendra réchauffer la terre... avant qu'on te voie
« porter le capuchon noir du moine, avant que tu
« changes ton costume et que tu sacrifies tes goûts.
« — Tu m'écris que ceux chez lesquels tu as pu prendre
« un logement te donnent ta nourriture, et tu nous
« demandes, comme déjà précédemment, que nous te
« fournissions des vêtements. Je t'envoie des écus d'or,
« tout flambrants neufs ; je désire qu'ils te fassent plaisir.
« Donne-les à *Gislebert*, ton père nourricier, pour qu'il
« t'achète une cape magnifique. »

Mais, après cet acte de générosité, Étienne croit être en droit de revenir sur les reproches que lui avait faits Rodulphe : « Tu m'écris, lui dit-il, que je suis
« irascible et orgueilleux : ce sont là des défauts que
« mon cœur, je pense, ne connaît pas. Je crois que je
« suis ferme, non orgueilleux, et quiconque est
« ferme ne craint rien. Mais l'homme vaniteux est
« envieux et craintif. Je ne crains pas les difficultés,
« je ne les cherche pas non plus. Je ne suis pas un
« orgueilleux, et je ne fais rien pour le devenir. Adieu,
« mon ami. »

Ce n'était cependant pas un mauvais moine que cet Étienne, et lui-même prend soin de nous dire com-

ment il entend la profession monacale (1). « Souvent,
« écrit-il, je regarde tout autour de moi pour voir ce
« qu'il y a sous le capuchon noir du moine... Le moine
« est celui qui rejette les actes du monde et qui suit
« la règle de S. Benoît dans laquelle se trouve la for-
« mule de la vie et de l'amour du Seigneur. La vie mo-
« nacale pour lui est le miroir du repos, de la vérité
« et du calme... Celui qui s'y est voué, s'il désire
« monter au ciel, a trois choses à observer : il doit
« suivre la règle de ceux sur la trace desquels il veut
« marcher ; le service du Christ doit être l'objet de sa
« vénération, enfin il doit aimer et méditer la divine
« philosophie. »

Ces idées élevées n'empêchent pas Étienne d'être quelquefois sombre, et son siècle, que nous regardons comme une époque de ferveur et de foi, lui paraît bien dégénéré en comparaison des siècles passés.

« Quand je considère, dit-il, ce qu'était le monde du
« temps de nos pères (2), quelle était alors la justice,

(1) *Parvus tractatus pingit quid sit monachatus.*

*Sæpe sed et multum mentis circumfero vultum,
Sub monachi pulla quæ constant cerno cuculla,
Quid sit nomen idem, vel quid monachatus eidem,
Quid sibi servandum, venerandum sit vel amandum,
Hæc tria dissolvi vellem quæ mente revolvi,*

.

Id., f° 191, r°

(2) *Quum considero quis fuit
Mundus temporibus patrum,
Quantæ institutiæ, simul
Virtutis, sapientiæ,
At nunc qualiter occidat,
Defectum libet illius
Tali plangere carmine,*

« la vertu, la science, et dans quelle décadence il
« est maintenant, je ne puis m'empêcher de déplorer
« cette ruine dans mes vers. Le monde, autrefois si
« distingué par son intelligence, ses richesses, sa foi,
« court maintenant à sa perte; la Religion se meurt...,
« tout n'est plus que contradiction; l'affection n'existe
« plus et la haine est partout. Le vent de la discorde
« souffle et dessèche les cœurs. Le fils n'épargne pas
« son père, et le père ne sait pas pardonner à son
« fils unique. Quiconque le peut opprime ses frères.
« L'amour du Christ est bien rare aujourd'hui. Même
« ici on aurait de la peine à trouver Dieu, car Dieu
« c'est l'amour, et à peine ici trouve-t-on l'amour;
« Dieu s'y trouve donc à peine. »

Le tableau n'est pas flatté; c'est du reste l'éternelle
histoire du vieillard d'Horace : et pourtant Étienne qui,
au fond, espère voir Rodulphe prendre un jour la robe de
moine (1), croit encore quelque peu, quoi qu'il en dise,
au savoir et à la vertu de son temps. Il a d'ailleurs bien
des moyens de se consoler et de couler doucement ses
jours dans la solitude du Bec. La poésie, la philoso-
phie, la rhétorique, l'érudition : en voilà, certes, plus

Mundus qui fuit inclitus

Sensu, divitiis, fide

Prisco tempore, iam ruit ;

Omnis religio cadit.

Id., f° 193, v°.

(4)

Sed iam valeas michi chare,

Indutum quem monachilem

Me cernere spero cucullam,

Cum munere Pneumatis almi.

Id., f° 194, r°.

qu'il n'en faut pour faire oublier bien des ennuis, et il s'y livre tout entier.

D'après sa correspondance, nous avons déjà pu juger de ce qu'il vaut comme poète bel esprit (1); mais ce n'est qu'une des faces de son talent. Il se mêle aussi de faire des panégyriques qui ne sont pas les pièces les moins curieuses de son recueil. Il est impossible d'abuser de la flatterie plus qu'il ne le fait dans son *Eloge funèbre de Galeran*, comte de Meulan, mort le 11 avril 1166 (2). C'est une longue pièce en vers élégiaques, dans laquelle, à côté des banalités ordinaires à ces sortes d'ouvrages, se trouve l'hyperbole la plus échevelée. « Pour la beauté, Galeran était un
« Paris; pour la stature, un Nestor; pour la prudence, un Ulysse; pour la valeur, un Hector; pour
« les richesses, un Crésus; pour l'érudition, un Quintilien; pour l'éloquence, un Cicéron; pour les talents
« poétiques, un Virgile (3). »

Tous ces compliments s'expliquent cependant si l'on songe qu'un jour, méprisant les grandeurs et les gloires éphémères du monde, Galeran était venu finir sa vie sous l'humble robe du moine, et qu'il repose, attendant la résurrection, dans la gracieuse vallée où

(1) Il est encore poète bel esprit dans la petite pièce qui commence par ce vers :

Cur A ponatur primum mea pagina fatur.

Id., f° 191, v°.

(2) Ce poème a été publié par dom Martène, dans le 4^{or} volume de son *Amplissima Collectio*, p. 875-878.

(3) Hic Paris in facie, statura Nestor, Ulixes
Consilio, belli viribus Hector erat,
Cresus divitiis, in causis Quintilianus,
Eloquio Cicero, versibus ipse Maro !

Id., f° 1, v°.

s'élève le noble monastère de Préaux (1); mais en même temps cette simple considération suffirait pour nous faire douter de la sincérité de l'éloge. Ce qui est encore plus grave, c'est qu'il semble être un cliché qu'Étienne applique partout. Ainsi, dans une longue pièce en vers hexamètres (2), il fait l'apologie de Geoffroy le Bel (Plantagenet), comte d'Anjou, mort en 1151, et nous le présente encore comme supérieur à Cicéron pour la prose, à Virgile pour la poésie, à Socrate pour la philosophie, et comme l'égal d'Achille pour les vertus guerrières (3).

Je ne sais si les comparaisons mythologiques qu'il emploie pour déplorer la mort de ce noble seigneur sont d'un bien meilleur goût (4); mais il y a si peu de temps qu'elles étaient encore de mode qu'il faut peut-être les lui pardonner. En tout cas, Geoffroy d'Anjou était alors l'objet de la vénération des moines

- (1) Hæc contemplatus Galerannus, spernit amena
Delicias et opes, dulcia quæque soli.
Nomine, veste, loco, victu, sermonibus, actu
Jura subit monachi, sicque beatus obit.
Conservat cineres pratellum.

Id., f° 3, r°.

- (2) *Id.*, f° 171 r°, à 173, r°.

- (3) In prosa Cicero, versu Maro cederet }
In logica Socrates, armis æquandus Ach } illi.

Id., f° 172, r°.

- (4) Parcæ non parcæ, quia nulli parcere sc }
Cedere cur superis hunc tam cito volu } istis.
Ast tamen huic cimbam Stigii deferre Car }
Qua Phlegeton fluvius tranetur perdit } onis
Nec saltem videat quæ sit domus atra Plut }
Elisîs campis quin transeat ut regi } onis
Incola florigeræ. }

Id., f° 172, r° et v°.

du Bec, et Robert de Thorigny, leur prieur claustral (1152), écrivait à Gervais, prieur de St-Cénery, pour l'inviter à écrire son histoire avec un abrégé de la chronique des comtes d'Anjou et des comtes du Maine (1). Peut-être avait-il aussi demandé à Étienne de Rouen une pièce de vers ou même un poème tout entier. C'était d'ailleurs un moyen de se concilier les bonnes grâces du nouveau duc.

Les grands sont toujours sensibles aux flatteries, même quand elles sont exagérées, et peut-être est-ce pour cela qu'Étienne a fait encore une complainte sur la mort de Thibault le Grand, comte de Champagne, arrivée en 1152 (2), et une autre sur la mort de l'impératrice Mathilde, femme de Geoffroy Plantagenet et mère du roi Henri II (3), qui fut inhumée à

(1) Quoniam audio te a negotiis secularibus feriatum, et otio religioso occupatum, supplico dilectioni tuæ quatinus ad ea quæ in Normannorum provincia evenerunt post excessum nobilissimi regis Anglorum et ducis Normannorum Henrici, usque ad mortem illustri ducis Normannorum et comitis Andegavensium Gaufridi describenda accingaris. Hoc enim ad augmentum famæ tuæ proficiet, et gratiosum me tibi et remunerationis debitorem efficiet; et quod his maius est, novi ducis favorem non modicum forsitan adquiret. . .

Chronique de Robert de Torigny, t. II, édit. par M. Léopold Delisle, p. 338.

- (2) Magni Thebaldi mortem dum carmine pl {
Mortis conditio quam dura sit ordine t { anglo.
(40 vers).

Bibl. nation., Ms. 44,446, f° 184, r° et v°.

- (3) O mortale genus, quid te per vana ref {
Cur aciem mentis in tam diversa ret { undis.
.
Mathildis mortis vires vitare nequ {
Attamen ex meritis cœli super astra v { ivit.
.

Id., • 498, r°.

l'abbaye du Bec, nous disent les chroniques du Mont-St-Michel.

Il devait aussi s'essayer dans les sujets purement religieux, mais il n'y a pas toujours été heureux. Son petit poème sur la naissance du Christ est d'un goût douteux. Prenant pour texte ces paroles de l'évangile (de l'Assomption) : *Intravit Jesus castellum* (1), il compare d'une façon bien profane la Sainte Vierge à une forteresse défendue par des tours et des remparts. En revanche, sa prose rythmique sur la Sainte Vierge est très-belle (2), et eût mérité de faire partie de la liturgie catholique si elle n'était d'une longueur démesurée.

Dans l'*Appendix ad opera edita ab Angelo Maio* (Romæ, in-4°, apud Iosephum Spithoever, M.DCCC.LXXI, p. 65), se trouve : 1° la liste des ornements que l'impératrice Mathilde donna à l'abbaye du Bec, et 2° la liste des ornements que cette princesse légua à la même abbaye après sa mort.

- (1) *Virginis absque pari sub festo quid recit* }
Quod subiit Jesus castellum conspici } *atur.*
Intravit Jesus castellum, virginis almæ
Alvum cum subiit; castellum constat habere
Turrem, murum quæ defendant mutuo sese.
Virginitas murus, humilis mens turris erat quæ
Mutuo sic sese vallabant semper, ut hostis
Antiqui tela neutrum perrumpere possent.

.

Bibl. nat., Ms. 14,146, f° 192, r°.

- (2) *Salve, virgo specialis,*
Necis per quam genitalis
Ius omne dissolvitur.

Salve stella gignens solem,
Cuius virtus mundi molem
Creasse cognoscitur.

.

Id., f° 202, r° et v°.

Tout compte fait, l'auteur de l'*Histoire littéraire de la France* ne se trompe pas quand il affirme qu'Étienne n'est pas au-dessus du niveau des versificateurs de son temps (1); il n'en avait pas moins cependant la vanité et l'irritabilité qu'on reproche d'ordinaire aux poètes. Un jour il écrivait à un de ses confrères : « Vous demandez en vers qu'on vous envoie des vers : mais il n'y a là rien de nouveau, non, rien absolument; c'est un genre connu, il court les écoles (2). D'ailleurs je ne crois pas que vous trouviez une seule espèce de vers que je n'aie employée; non, je ne crois pas que vous en trouviez. » — Une autre fois il écrivait à Rodulphe, non sans un certain persiflage : « Il y a des poètes dont les vers ont la prétention de s'élever jusqu'au ciel... (3), les nôtres vont terre à terre, là où

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. XII (1763), p. 677.

(2) *Hos versus socio misit mea florida Clio :*

Non nova scripta seris cum carmine carmina quæris,

Hoc volo credideris, nam tu non nova scripta seris.

Hoc genus invaluit, iam multis notificatur,

Dum teritur scolis, hoc genus invaluit,

Hoc mihi iam patuit metrorum iura notanti,

Rimanti versus, hoc mihi iam patuit.

Vix, reor, invenies genus amodo versificandi

Ignotum nobis, vix, reor, invenies.

.
Bibl. nat., Ms. 14,146, f° 185, v°.

(3) *Sunt alii quorum transcendunt carmina cælum*

Etheris hisque placet locus altior.

Nostra solo recubant quo pabula sumere quimus,

Scandere namque timent loca cœlica.

Tutius esse puto per terram serpere quam sic

Montibus ascensis, retro currere

.
Id., f° 184, r°.

« nous pouvons prendre notre nourriture : ils craignent
 « de s'élever dans les régions célestes ; mais il est
 « plus sûr, jé crois, de raser le sol, que de s'élever
 « sur le sommet des montagnes pour être précipité en
 « arrière. Plus on est haut, plus grande est la chute
 « que l'on doit craindre, tandis que nous pouvons fa-
 « cilement nous élever d'en bas. »

Un jour même il se fâcha sérieusement : le cloître
 alors n'était pas étranger aux petits tiraillements de la
 vie, et Étienne trouvait qu'on l'avait traité avec trop
 de sans façon. Il venait de copier le *Traité des Synodes*
 de saint Hilaire de Poitiers (1), et il avait tenu à men-

(1) Librum de Synodis quem fecit Pictavi }
 Hilarius, Stephanus conscripsit Rhotomag } ensis.
 Illius finem decoravit versibus }
 Quos tamen abrasit livor bona cernere tr } istis.

.
 Conspicis extremam nos, lector, fingere m }
 Nam pede succiso persolvit penna di } etam.
 Scriptorem tandem tu noscas esse po }
 Librum qui scripsit, qui fert synodalia d }
 Quem tibi demonstrat hæc pagina retro rel } icta.
 Promere quæ vera novit non dogmata f }

.
 Pagina cernatur, sed rusticus amoveatur.

Id., f^o 184, v^o 185, r^o.

Etienne de Rouen a aussi transcrit pour son propre usage, comme
 dans une sorte de cartulaire privé, des lettres que nous sommes
 très-heureux d'avoir, car quelques-unes ne se trouvent que dans
 son recueil. Telles sont : une lettre du pape Pascal II à Anselme,
 archevêque de Cantorbéry, dans laquelle il lui confirme la dignité
 de primat d'Angleterre; une lettre du même pape, écrite en 1104,
 à Guillaume, abbé du Bec, pour confirmer la donation faite à
 l'abbaye par Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen, de
 l'église du Pont-Isare, et de celle des églises de St-Nicaise, dans le

tionner à la fin que le scribe était en même temps un poète. Un jaloux avait gratté son inscription en vers : il nous en prévient et nous la transcrit de nouveau dans le recueil de ses œuvres. L'inspiration fut heureuse : sans cela, nous n'aurions peut-être jamais su ce détail.

Toutefois, il n'était copiste que par occasion : il était avant tout versificateur, poète, si l'on consent à lui donner ce nom. Il a employé presque toutes les espèces de vers, les hexamètres, les élégiaques, les tétramètres, les catalectes, les acrostiches, les adoniques, les dactyliques, les saphiques ; presque tous sont rimés, soit au milieu, soit à la fin. Même quand il s'occupe de ces sujets *sérieux* que l'on traitait dans les écoles, tels que *la manière d'étudier, — la manière de parler*, c'est encore en vers qu'il les traite (1). Il commence par dis-

diocèse de Chartres, et de Ste-Honorine du Confluent, dans le diocèse de Paris ; — une lettre du pape Urbain II au même archevêque pour lui faire révoquer, comme irreligieuse et inhumaine, la défense qu'il avait faite aux moines du Bec qui sont à l'église de St-Pierre du Pont-Isare de sonner leurs cloches à l'heure des offices ; — une lettre du pape Innocent II à Létard, abbé du Bec, dans laquelle il confirme à l'abbaye la donation de l'église Ste-Trinité de Beaumont, faite par Galeran, comte de Meulan ; — une lettre du même pape à l'abbé du Bec, datée de Paris, le 7 des ides d'août, où il témoigne de son affection paternelle pour l'abbaye du Bec, et remercie d'un livre qu'on a bien voulu lui prêter ; — enfin, car je ne peux tout citer, une lettre du même pape à Henri, roi d'Angleterre, à propos de l'insubordination de l'abbé de St-Wandrille, qui négligeait ses devoirs d'abbé et refusait d'obéir à l'archevêque de Rouen.

Id., du f° 163, r° au f° 170, v°.

(1) Hi versus stud } ium { describunt omne leg } endi.
Formant ingen } { meditandi vel retin }

Id., f° 188 r° et v° et 189 r° et v°.

tinguer, avec Pythagore, trois facultés dans l'Âme : la volonté, l'intelligence et la mémoire. La première est un mouvement incoërcible de l'Âme, qui lui permet de ne se déterminer que pour ce qui lui plaît ; la seconde lui fait connaître le présent, et la troisième lui rappelle le passé : de ces deux dernières, celle-ci est la plus précieuse, c'est la source même du savoir ; car rien ne sert de comprendre ce qu'on ne peut retenir. C'est donc la mémoire qu'il faut exercer et perfectionner, si l'on veut atteindre les hauteurs de la science. Il y a donc une méthode pour *bien lire* (*legendi*) et une autre pour *étudier* (*meditandi*). Dans un livre, il faut faire attention à la valeur de chaque mot, sans passer une syllabe ; il faut creuser dans ses moindres replis la pensée de l'auteur, en rapprochant les conséquences des prémisses. Si le sens vrai nous échappe, il faut prendre le sens le plus voisin, d'après les règles de la foi (*sancæ fidei*). Une page ainsi étudiée ne peut manquer d'être de la plus grande utilité. — Il s'agit alors de *retenir* et d'*étudier*. — Pour cela, quand on lit, on doit observer dans quelle partie du livre se trouve le passage dont on s'occupe, — à la fin, au milieu ou au commencement, — comment est faite la page, quelle est la couleur du parchemin et de l'encre, la grandeur des lettres. Ce sont là autant de petits moyens qui permettent de classer les pensées dans les casiers de l'intelligence. — Il ne faut pas passer d'une lecture à une autre, — cela énerve l'esprit (1), — mais lire un livre d'un bout à l'autre, pour donner plus de force et de souplesse à l'intelligence. Il faut ensuite trouver le temps de réfléchir et de repasser dans sa pensée ce

(1) L'auteur semble s'être inspiré ici des *Lettres à Lucilius*,

que l'on a lu. Ainsi font les animaux auxquels il ne suffit pas de paître pour se nourrir, et qui ont besoin de ruminer. — Ainsi donc, le commencement de l'étude c'est la lecture, et c'est l'étude et la méditation qui font le savant et le sage. — Quant au goût pour le travail vient se joindre une intelligence d'élite, il faut discuter ce que dit celui-ci ou celui-là, voir quelles sont ses tendances, ses conclusions, quelles objections on peut lui faire et comment on peut les résoudre, — quel sens peut surgir de ses paroles. Grâce à cette activité opiniâtre, on arrive à contempler la vraie lumière de l'intelligence et la source même de la sagesse. Il y a toutefois trois écueils à éviter : il ne faut dédaigner la lecture d'aucun livre, — ne pas rougir d'apprendre de qui que ce soit ce qu'on ignore, — et ne pas dédaigner les autres parce qu'on se figure avoir acquis quelque science.

J'ai tenu, Messieurs, à analyser ce traité versifié de *l'Art d'étudier*, parce qu'il nous donne une idée des systèmes pédagogiques en usage dans les grandes écoles monacales du XII^e siècle, et spécialement à l'abbaye du Bec. A côté de conseils de la plus haute importance, il y a quelques détails vraiment puérils ; mais ils n'en peignent que mieux les habitudes du temps. Nous retrouvons, d'ailleurs, les mêmes qualités et les mêmes défauts dans un autre traité sur *l'Art de parler* (1)

(1) *Hic quam sibi* } *illi* { *quantaque sit arte loqu* } *endum.*
Carminē non v } { *te lector credo mon* }
Carmen de studio meditandi necne leg }
Nuper conscripsi, simul et studio .retin } *endum.*
Nunc placet effari formam modulumque loqu }

qui fait suite au premier , ainsi que l'auteur nous le fait lui-même remarquer. — Qui sait lire , réfléchir et retenir doit savoir exprimer ce qu'il a appris , car à quoi sert un trésor dont on n'aurait pas la clef ? — A ce sujet, Étienne s'occupe des choses les plus élémentaires ; c'est ainsi qu'il étudie, comme le fera plus tard le *maître de philosophie* du *Bourgeois-Gentil-homme*, la manière de former les *mots* à l'aide de la langue, des dents, du palais et des lèvres. Sa sollicitude s'étend aussi à la *voix*, qui ne doit être ni rauque ni rude, mais douce et suave ; — il parle de la *salive*, qui, lorsqu'elle est trop abondante, rend la prononciation souvent gênée. — Il recommande à celui qui doit parler en public de boire peu de vin : cela embarrasse la langue et trouble le cerveau. Il termine enfin par un abrégé de rhétorique qu'il divise, d'après Cicéron, en cinq parties.

Tout cela sent l'école et n'a peut-être pas une grande valeur ; mais c'est un échantillon de ce qu'était et de ce que pouvait être alors la poésie didactique. Le *De arte meditandi* et le *De arte loquendi* ne sont certes pas à comparer à l'Art poétique d'Horace, pas plus que les autres petites pièces, dont j'ai eu l'occasion de parler, ne sont à mettre en parallèle avec ses odes, ses satires et ses épîtres. Étienne est un poète dur, maniéré, prétentieux ; mais c'est un homme studieux et savant, et à ce titre il mérite un certain respect. Il a consacré sa vie entière à s'instruire et, s'il eût vécu à une époque plus raffinée et d'un goût plus pur, il eût pu faire des œuvres durables, car il ne manque pas d'une certaine verve. Condamné à la médiocrité littéraire par la nature même des choses, il a eu au moins le mérite d'aimer les sciences di-

vines (1) et humaines, et de consacrer ses loisirs à la reproduction intelligente des textes sacrés et profanes.

Ce qui touche à la rhétorique l'intéressait vivement. C'est pour cela qu'il copiait soit des déclamations de Sénèque et d'autres auteurs (2), soit des extraits des partitions oratoires de Cicéron (3), soit la *Dialectique* de Martianus Capella, avec le Commentaire de Remi d'Auxerre (4). Mais ce qui, à mon avis, a une im-

(1) Quid enim in hac vita dulcius, quid utilius quam meditari in lege Domini die ac nocte, dum ipsa divinæ sapientiæ meditatio geminam conferat utilitatem, quia et animam studiosi a vanitate mundi abstrahit et intellectum mentis erudiens ad contemplationem Creatoris sustollit. Habeant ceteri divitias suas, nostræ divitiæ sint die noctuque divinarum scripturarum secreta rimari. Quis autem omnia penetrare, omnia intelligere, omnia percipere valeat?....

Id., f° 6, v°, *Proœmium Stephani in librum sententiarum super Isaiam.*

(2) Oratio invectiva in Tereum Gracchi Neronis filium pro amputatione linguæ uxoris, quam si quis intento animo legere voluerit, et divisiones totius orationis et earum ordinatas absolutiones et principii et conclusionis modum considerare voluerit, quam utilis sit facile perspiciet.

Id., f° 129 à 131.

Ex primo libro Senecæ de causis (f° 131).

Ex libro secundo (f° 133).

Ex libro tertio (f° 134).

Ex libro quarto (f° 134).

Ex libro septimo (f° 135).

Ex libro decimo (f° 137).

Ex eisdem libris (f° 138).

(3) Ex libro Tullii de partitione oratoria. Omnis doctrina dicendi in tres partes distributa est.....

(*Id.*, f° 138, v°.)

(4) Martiani Minei Felicis Capellæ dialectica incipit.....

(*Id.*, f° 139, r°.)

Explicit dialectica Martiani, incipit de commento Remigii.

(*Id.*, f° 150, v°.)

Explicit de commento Remigii.

(*Id.*, f° 156, v°.)

portance bien plus considérable, même aujourd'hui, ce sont deux abrégés d'auteurs classiques qu'il a faits peut-être en vue des écoles de son temps. Je n'insisterai pas sur le premier; c'est un *compendium* de la rhétorique de Martianus Capella (1), ouvrage d'une valeur secondaire. Le savant conservateur de la bibliothèque royale de Munich, le docteur Ch. Halm, n'a pas connu ce manuscrit et n'a pu en tirer profit pour l'excellente édition qu'il a donnée de Capella, dans ses *Rhetores latini minores* (2).

Le second est précisément l'abrégé de l'*Institution oratoire* de Quintilien, à propos duquel j'ai eu occasion d'étudier l'œuvre tout entière d'Étienne de Rouen. C'est le premier essai de ce genre, et le seul qui soit encore resté inédit. Je me propose de l'analyser une autre fois avec vous, Messieurs, et de vous montrer qu'il vaut au moins autant, sinon plus que ceux de Pierre-Paul Verger et de Jonas Philologus, publiés dans le courant du XVI^e siècle (3).

(1) Incipit Libellus excerptus de Rhetorica Martiani simul et commento Remigii. (F^o 157, r^o.)

Explicit liber excerptus de Rhetorica Martiani et commento Remigii. (Id., f^o 162, v.)

(Voir le Ms. 12,960, fonds latin de la Bibliothèque nationale.)

(2) *Rhetores latini minores ex codicibus maximam partem primum adhibitis, emendabat Carolus Halm, Lipsiæ, in-8°, 1873, pp. 449-492.*

(3) La seconde partie de ce travail contiendra en outre une discussion sur la question de savoir si le *Draco Normannicus*, dont certaines parties sont si importantes pour l'histoire de la Normandie, et qui n'a été publié qu'en 1871, à Rome, dans un *Appendix* à la *Nova collectio*, etc. du cardinal Angelo Mai, doit être attribué à Étienne de Rouen.

**Mérouvillette, par M. Ch. Gervais, membre de
la Société.**

C'est un village de médiocre importance, à 11 kilomètres 1/2 au nord-est de Caen, à 7 kilomètres de la mer et 6 kilomètres du bourg de Troarn. Il est agréablement situé au pied des coteaux boisés qui s'étendent sur les communes d'Amfréville, Bréville et Bavent, et l'entourent au nord et à l'est d'une riante ceinture de verdure. Il a pour limites, au nord, Ranville; au sud, Colombelles et Bréville; à l'est et au sud-est, Escoville; à l'ouest, le territoire de Longueval, hameau de Ranville. La commune comprend, outre le village groupé aux environs de l'église, le hameau dit du Maréquet, au nord-nord-ouest, et au sud-ouest, celui plus important de Ste-Honorine-la-Chardonnnette. La commune est traversée du sud-ouest au nord-est par la route de Caen à Trouville et du sud-ouest au nord-est par celle de Mézidon à Port-en-Bessin. Ces deux routes, surtout la première, sont extrêmement fréquentées.

L'étendue superficielle de la commune, d'après le cadastre, est de 398 hectares 92 ares 20 centiares, alors répartis comme suit :

Terres labourables.	361	h.	95	a.	37	c.
Terrains plantés	11		88		50	
Bois	7		22		42	
Terrains vagues assimilés aux ja- chères			11		72	
Superficie des propriétés bâties.	4		76		55	
— des églises et bâti- ments communaux.	5		31		50	

Sol de la rivière	51	»
Routes, chemins, rues et places .	7	10 25

Le sol est généralement fertile, puisque les terres de 1^{re} classe occupent une étendue de 213 hectares. Les plus riches sont du côté de Ste-Honorine. A mesure que l'on avance vers l'est, la roche calcaire qui constitue le sous-sol se rapproche de la superficie; la couche d'humus, par conséquent moins épaisse, devient caillouteuse et forme ce que l'on nomme dans le pays, *des perelles*.

Cette disposition du sol a permis d'ouvrir à ciel ouvert un certain nombre de carrières d'où l'on a tiré presque toute la pierre de petit appareil (le moellon) employée à la construction des édifices de Cabourg et des localités voisines.

Hérouvillette possède aussi une petite rivière, appelée l'Éguillon, probablement à cause de son exiguité. Elle prend sa source près d'Escoville sur une pièce de terre, dite les Péréelles de l'église.

Elle reçoit presque aussitôt les eaux, quand il y en a, de deux ruisseaux: l'un venant de la butte du Mesnil, à l'est-nord-est, et qui n'est alimenté que par les eaux pluviales qui descendent des hauteurs; l'autre, qui vient d'Escoville, apporte le trop plein de l'étang du parc. Cette rivière coule du sud-ouest vers le nord, traverse Hérouvillette, le hameau du Maréquet, la commune de Ranville et a son embouchure dans l'Orne au hameau de l'Écarde, mais les eaux parviennent rarement jusque-là.

Cette rivière devait être anciennement plus considérable; ses eaux du moins étaient plus abondantes. On prétend même qu'au commencement du XVIII^e siècle, les habitants de Ranville obtinrent l'autorisation de faire

fermer l'orifice d'une source qui surgissait dans le jardin qui confronte au levant le cours de la rivière en face le lavoir actuel. Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque la petite rivière alimentait deux moulins, l'un à Hérouvillette et l'autre à Ranville. Le moulin d'Hérouvillette, en chômage depuis longtemps, a été démoli en 1854. Celui de Ranville subsiste encore, mais depuis plusieurs années déjà, il ne fonctionne plus.

Cette diminution des eaux est la conséquence du défrichement des bois et des haies nombreuses, plantées de grands arbres, dont la suppression laisse toute liberté à l'action absorbante du soleil et du vent, de sorte que dans les années où les hivers sont sans neiges, les pluies du printemps peu abondantes, le maigre filet d'eau que fournissent les sources persistantes vient se perdre dans les terrains spongieux du Maréquet.

On ne sait rien qui se rapporte à cette localité antérieurement au XII^e siècle. On n'a trouvé sur son territoire aucunes traces du séjour des Celtes ou des Gallo-Romains. On voit bien dans un acte de vente du 22 octobre 1549 la mention d'une vergée et demie de terre, *delle de la Bataille*, mais la tradition elle-même ne dit pas ce qui lui a valu ce nom. Ce que l'on peut signaler de plus ancien, ce sont des sépultures trouvées, il y a douze à quinze ans, dans un champ appartenant à M. De Boislambert, sur le bord de la route de Caen à Varaville, à peu de distance de l'embranchement du chemin de Longueval (section C, parcelles 198 et 199 du plan cadastral).

C'est en creusant des fosses pour planter des pommiers que ces sépultures ont été découvertes. Les

fouilles ont mis au jour une douzaine de sarcophages monolithes dont le couvercle tectiforme s'est trouvé fréquemment rompu. Dans l'un de ces sarcophages, ouvert sous mes yeux, il y avait trois squelettes superposés : celui d'une femme, d'un enfant et d'un adulte ; c'était évidemment une sépulture de famille. Du reste, aucune pièce de monnaie, aucun ornement, aucun ustensile n'est venu jeter la moindre lumière sur l'âge de ces monuments. Ce que l'on peut dire avec quelque certitude, c'est qu'ils ont dû précéder l'époque, déjà bien reculée, où les chrétiens enterraient leurs morts autour des églises pour appeler sur eux la prière des fidèles.

Il est donc probable que notre village était habité et son territoire cultivé à l'époque de la conquête normande. Il fut compris, avec d'autres localités voisines, dans les vastes domaines qui formèrent le comté de Montgomery. Hérouvillette, qui n'était lui-même que le démembrement d'un fief plus considérable, $\frac{1}{8}$ de haubert, devint probablement l'apanage de quelqu'un des officiers de ces puissants seigneurs ; s'appelait-il Harold ou Hérold comme semble l'indiquer le nom latin de *Herovilla* ? C'est probable. Le nom d'Hérouville et celui Hérouvillette, qui n'est que son diminutif, ont certainement la même racine, et ces deux villas ont dû faire partie du même fief. Cette racine, comme celle de Ranville, *Ranulfi villa*, est manifestement scandinave. Il en est de même du fief Dodeman, également situé sur le territoire d'Hérouvillette, et qui, d'après M. Le Héricher qui a rencontré plus d'une fois ce même nom dans le département de la Manche, signifierait l'*homme-vigie*. Le fief de Ranville, dont le chef-lieu était à Ranville, comprenait un autre

fief du nom de Moriton, dont la plupart des terres étaient au Maréquet avec extension sur Hérouvillette.

Ce fief de Ranville fut donné à l'abbaye d'Aulnay en 1231, lors de sa fondation, par Jordan de Say et Luce, son épouse, ainsi que par Richard du Hommet, chancelier du roi d'Angleterre, et Agnez, sa femme. La donation comprend aussi le patronage de l'église d'Hérouvillette: « Item ecclesiam de Herovilla et quid-
« quid habemus in ecclesia de Ranvilla et in decima
« et decimam molendini sui in eadem villa..... Item
« terram quam tenebat Andreas de Alneto apud Ran-
« villam. »

Par un acte non daté intervenu entre Durand, abbé de Troarn, les moines de cette abbaye cèdent à l'abbé et aux moines d'Aulnay la chapelle de Ste-Honorine, avec les dîmes qui en dépendaient. Cette charte, qui paraît être de la fin du XII^e siècle, est ainsi conçue :

« Universis sanctæ matris ecclesiæ filiis; Durandus (1)
« dei gratia abbas Troarnis, totusque conventus sa-
« lutem. Noverit universitas vestra quod Nos conces-
« simus abatti Sanctæ Mariæ de Alneto et monachis
« ibidem Deo servientibus, capellam Sanctæ Honorinæ,
« filiam matris ecclesiæ Sancti Audoeni de Bures,
« perpetuo jure possidendam cum omnibus pertinentiis
« suis, et tertia gerba totius tenamenti nostri quod
« habemus in parochia Sanctæ Mariæ de Ran-
« villa et in parochia Sanctæ Mariæ de Herovilla.
« Ipsi autem persolvunt nobis singulis annis tres minas
« frumenti (2) ad mensuram granarii nostri mense

(1) Nous croyons qu'il s'agit ici de Durand, deuxième du nom, 6^e abbé qui gouverna l'abbaye de 1180 à 1195.

(2) 18 boisseaux.

« septembris. Ut autem concessio rata et inconcussa
« in perpetuum permaneat, sigillo nostro ad stipu-
« lationes et præsentis scripti confirmationem eam
« corroborare curavimus, testibus iis scilicet me ipso
« Durando, abbas, Rogiero priore, Odone baillivo,
« Nigello, Serlone monachis ejusdem loci; Willelmo
« dapifero, Johanne Senescalle, Roberto paupere,
« Alexandro pincenno et pluribus aliis (1). »

En vertu de cette concession, les moines d'Aulnay, ou plutôt Jean, abbé d'Aulnay, présenta comme vicaire perpétuel à la chapelle de Ste-Honorine un prêtre nommé Guillaume d'Escoville. Ce vicaire fut agréé par Henri, évêque de Bayeux (2). On voit par le rescrit épiscopal dont nous donnons ci-après la copie, à cause des détails qu'il contient, que l'abbaye ne faisait au vicaire qu'une position des plus modestes. Nous copions au surplus :

« Henricus Dei gratia Bajocensis episcopus.

« Omnibus sanctæ matris ecclesiæ filiis ad quos
« præsens scriptum pervenerit, salutem in domino.
« Vestra noverit universitas quod nos ad præsentationem Johannis abbatis et conventus de Alneto,
« Willelmum de Escovilla et in capella Sanctæ Honorinæ prædictæ ecclesiæ adjacentæ, accepimus ipsum
« in ea perpetuum institutuantem vicarium. Monachi
« autem de Alneto percipient in solidum omnes decimas frugum, lini, canabi, pomarum, verdia et
« varanciæ, et jam dictus Willelmus habebit omnia
« reliqua et præterea de grangia monachorum ha-

(1) Copie collationnée délivrée par Joseph Lechevallier le 5 juin 1705.

(2) Décédé en 1215.

« bebit annuatim dimidium modium hordei (1/2 muid
« ou 3 boisseaux).

« Idem autem Willelmus , omnes episcopalia onera
« sustinebit. Et ut hæc a nobis facta beneficii concessio
« firmata sit in perpetuum, scripti præsentis attestat-
« tionem sigillo nostro corroboratum dignum duximus
« corroborare. — Valeta. »

Enfin par un acte de l'an 1320, daté du jeudi avant l'Exaltation de la Sainte Croix, l'abbaye de Troarn céda à l'abbaye d'Aulnay, moyennant une redevance annuelle de 66 boisseaux d'orge, ce qui lui appartenait dans les dîmes de Ranville et d'Hérouvillette *acquises* de Hugues de Jurques, représentant Robert.

A ce moyen, l'abbaye d'Aulnay se trouva propriétaire de la totalité des dîmes de la paroisse d'Hérouvillette.

Ses droits et possessions dans les paroisses de Ranville et d'Hérouvillette sont au surplus résumés comme suit dans un aveu du 11 juin 1481 :

« Elle est propriétaire du fief de Ranville-Bigot ,
« qu'elle déclare tenir d'une donation à elle faite en
« 1130, lequel fief ou membre de fief, a cour, usages,
« simple justice aux paroisses de Ranville et d'Hérou-
« villette y ayant hommes, hommage, rentes en
« deniers, grains, oiseaux, œufs et dignités à fief
« noble appartenant, avec le droit de présenter à
« l'église d'Hérouvillette, le cas échéant, plus le droit
« de 40 sols tournois sur l'abbesse ou couvent de
« Préaux, à raison du patronage de Ranville, qui
« était anciennement de l'abbaye d'Aulnay, lequel
« fief vaut annuellement 25 livres 2 sols 4 deniers,
« tant en deniers, grains, poules, œufs et autres
« droits. »

Ces redevances, qui représentaient alors une valeur assez importante, étaient le prix de nombreuses sous-inféodations faites par l'abbaye à des particuliers et qui prenaient le nom de *vavassorie* lorsqu'elles étaient de quelque importance.

L'une des plus anciennes de ces vavassories est celle de Henri Dunort (17 août 1387), dont le siège était au Maréquet, juxte le chemin royal (route d'Amfréville); elle contenait 21 vergées pour lesquelles il était dû à l'abbaye 32 boisseaux d'orge, 2 gelines et un hommage (1).

La vavassorie Jean Franque, de 1390, comprenait 4 acres 1/2 de terre labourable à Hérouvillette, plus 3 vergées en herbage au Maréquet, juxte la rivière et la ruelle. La rente de fief était de 24 boisseaux d'orge, mesure de Caen (2), une poule et 10 œufs.

Le 13 février 1423, Héliotte, veuve de Guillaume Bouton, prenait à fief de l'abbaye, moyennant une redevance annuelle de 16 boisseaux de froment, 2 septiers (24 boisseaux) d'orge, *mesure de Caen*, une geline et un hommage, « une maison, colombier et « dépendances, plus une acre de terre à Hérouvillette, « juxte la rivière de l'Éguillon et Michel Yvelain, « butte le chemin royal (3), plus 3 vergées en la « Perelle, 6 vergées de pré, juxte la dite rivière et « Jean Lefoulon; demi acre aux Perelles; 5 vergées,

(1) L'hommage était dû pour mutation de vassal.

(2) A cette époque, ce boisseau, qui a été en usage jusqu'en 1420, contenait 14 pots 2/3. Le nouveau boisseau substitué en 1420 était de 14 pots.

(3) C'est l'emplacement actuel de la maison des demoiselles Denize. Le colombier a été démoli en 1825.

« jouxte le Ruet; demi-acre delle de la Croix. » Le 13 novembre 1434, on ajouta à cette concession 2 acres 1/2 aux Perelles; 1 acre 1/2 au pré du Moutier d'Hérouvillette; une vergée aux Boulands, jouxte Jean d'Escoville; 2 vergées 1/2 de pré, jouxte ledit d'Escoville et la rivière d'Esguillon: le tout moyennant 30 sols tournois de rente.

La vavassorie Auvrai, de 1481, contenait 11 acres et 3 vergées, située au Maréquet, jouxte l'Esguillon. Elle devait 30 sols et 1 geline de rente.

La vavassorie des Tirards contenait 17 vergées et devait neuf boisseaux d'orge, mesure de Caen, et 3 sols de cens.

Il y avait aussi la vavassorie des Prévôts-sur-Ranville, du mois de mai 1487 et d'autres encore dans cette dernière paroisse, de sorte que le domaine territorial de l'abbaye se trouva considérablement réduit et remplacé par des redevances qui ne tardèrent pas, surtout celles en argent, à subir une énorme dépréciation.

Le fief d'Hérouvillette et celui de Dodeman qui lui était contigu continuèrent d'être possédés par des seigneurs séculiers. Aucun de ces personnages n'a brillé d'un éclat bien vif. Seigneurs d'Hérouvillette ou Dodeman sont également inconnus dans la localité. Toutefois, le nom de Dodeman se retrouve encore à propos d'histoires de revenants. Le Dodeman, disait-on, apparaissait fréquemment dans les nuits d'hiver près de l'âtre de l'ancien manoir, sous la forme d'un animal fantastique un peu hargneux, comme une sorte de bouledogue. Une autre apparition plus gracieuse et non moins authentique était celle de la *Demoiselle des Jardins*. L'une et l'autre de ces apparitions ne se produisaient jamais en dehors du lieu chevel de l'ancien fief.

Le premier de ces anciens seigneurs d'Hérouvillette dont le nom nous soit parvenu apparaît vers l'an 1487. Jean Richard était, à cette époque, seigneur d'Hérouvillette et Dodeman. Nous retrouvons ce même nom dans un acte de 1532.

Le Jean Richard de 1532 était-il le même personnage que celui déjà agissant en 1487 ? Nous ne pouvons l'affirmer. Ce qui est certain, c'est qu'il mourut peu de temps après cette date de 1532, et qu'il eut pour successeur Louis Richard, dont le nom figure dans un acte de 1542. En 1563, nous voyons apparaître François Richard.

Cette mention se trouve dans une signification adressée, dans le cours de cette année à l'abbé d'Aulnay, afin qu'il eût à produire les titres en vertu desquels l'abbaye était propriétaire du fief de Ranville, dont Richard prétendait faire l'acquisition, offrant à cet effet une somme de 2,000 livres, requérant au besoin la mise aux enchères dudit fief sur cette mise à prix.

Nous n'avons pu vérifier encore sur quel fondement s'appuyait cette prétention de François Richard. Elle avait sans doute une base légale, puisque l'abbé se borna à répondre à cette sommation qu'il était dans l'impossibilité de faire la production demandée, à cause de la dispersion de ses religieux et des pilleries dont son monastère avait été l'objet (1).

On se passa des titres ; le fief fut mis aux enchères. La mise à prix ne fut pas couverte et François Richard, cette même année 1563, fut déclaré adjudicataire

(1) Sur les pillages et cruautés exercées par les Protestants en 1562, notamment à l'abbaye d'Aulnay. Voir les *Antiquités de Caen*, par M. de Bras, édition de 1833, page 267.

pour 2,000 livres. Cette vente fut ratifiée, le 1^{er} juin 1565, par l'autorité compétente.

Depuis lors, François Richard et ses successeurs ajoutèrent à leurs titres celui de *seigneurs de Ranville*, qu'ils ont porté pendant un siècle, c'est-à-dire jusqu'en 1664 que l'abbaye fut réappropriée du fief, par suite de l'exercice d'un droit de réméré ou de préemption.

Ce réméré ne frappait sans doute que sur les droits honorifiques et sur les redevances féodales au fief appartenant, puisque nous verrons bientôt que les terres que Louis Richard avait possédées à Ranville avaient été vendues, plusieurs années auparavant, à Tanneguy de Baillehache, déjà titulaire du fief d'Écajeul, situé également sur Ranville, par Richard de Bonhoms, l'un des héritiers des Richard d'Hérouvillette.

Nous avons dit précédemment que la petite rivière de l'Éguillon alimentait deux moulins à eau; il y avait de plus, à Ranville, deux moulins à vent. L'un d'eux, dit le moulin du Hamel, reconstruit à une époque assez récente, est encore debout dans un champ voisin de l'église. On ne voit plus de traces de l'autre moulin, dit moulin Turquas (1).

Le moulin à eau d'Hérouvillette, qui dépendait probablement de l'ancien fief Mériton, faisait partie des biens donnés à l'abbaye d'Aulnay, lors de sa fondation. Elle le fieffa, avec 7 acres de terre, à un nommé Yvelain. C'est ce qui résulte d'un aveu rendu par Mathieu Yvelain, le 28 mai 1494, « lequel confesse « devoir 12 boisseaux d'orgé, mesure de Ranville, à « causé de 7 acres de terre à Hérouvillette, pré,

(1) Ces dénominations sont extraites d'un bail souscrit en l'année 1393.

« maison et jardin , sur quoi il y a un moulin avec un
« bief à faire fleur de farine, jouxte le chemin de
« Falaise d'un côté, la rue Richard de l'autre, d'un
« bout sur la sente aux Prêtres, d'autre sur le Do-
« deman et rivière d'Éguillon, chacun en partie. »

Peu de temps après cet aveu, le moulin devint la propriété des seigneurs d'Hérouvillette, puisque dans un aveu de l'année 1544, Louis Richard « reconnaît
« devoir à l'abbaye d'Aulnay 12 boisseaux d'orge,
« comme substitué aux droits du moulin. »

Le moulin à eau de Ranville, voisin du fief d'Écajeul, dont il a pu être une dépendance, ne paraît avoir appartenu à aucune époque à l'abbaye d'Aulnay. Il en était autrement du moulin à vent près l'église. Elle l'avait acheté en 1403, avec les trois vergées de terre sur lesquelles il est édifié de Richard de Bussy, moyennant 50 livres. Le vendeur disait le tenir de Marot Bertrand. En 1569, ce moulin fut donné à Richard d'Hérouvillette en échange de deux granges situées l'une à Ranville, l'autre à Ste-Honorine, sur le bord du chemin qui conduit à Longueval, et qui étaient nécessaires à l'abbaye pour engranger les grains de la dîme.

François Richard n'existait plus en 1574, puisque dans un aveu rendu cette même année, on voit figurer demoiselle madame de Villemont, —veuve de François Richard.

Les seigneuries d'Hérouvillette et de Ranville-Bigot échurent à Marguerite Richard, sa fille, à défaut d'héritiers mâles. Elle les porta dans la maison de Criqueville, par suite de son mariage avec Robert Delannay, seigneur de Criqueville, chevalier de l'ordre.

La propriété passa ensuite entre les mains de son fils

qui, dans une transaction de l'année 1644, intervenue entre Tanneguy de Baillehache, fils de François, relativement à la propriété de certains arbres, est ainsi qualifié : « Messire Tanneguy Delannay, fils et héritier de Marguerite Richard, seigneur de Criqueville, président au Parlement de Normandie. »

Vint ensuite Robert de Bonhoms, seigneur de Criqueville, aussi président au Parlement de Normandie, « auquel ledit fief est échu de la succession maternelle de feu messire Delannay, chevalier, seigneur de Criqueville, Ranville, Hérouvillette et autres lieux, président au Parlement de Normandie. »

Robert de Bonhoms, quelques années après, le 19 juin 1638, vendit le domaine d'Hérouvillette à François Levalois, seigneur de Bois-Guilbert.

L'acte porte les désignations suivantes : « Le fief et seigneurie d'Hérouvillette, fief ou vavassorie Doman en ladite paroisse, relevant du comté de Montgommery.

« Le fief d'Hérouvillette est 1/8 de fief de haubert, consistant en 8 livres 18 sols, 3 chapons, 6 boisseaux de blé et 15 œufs de rente, et le fief Dodeman, 22 livres, 38 boisseaux d'orge, 4 oies, 4 poulets, 2 chapons, 2 livres de beurre, et 20 œufs, avec reliefs et treizièmes.

« Plus, la grande ferme d'Hérouvillette, consistant en maison, grange, pressoir, clos à l'entour de haut bois; le bois Dodeman; le bois Gironde (1), sans y comprendre neuf pièces de terre du Valmarais, qui sont de la terre de Ranville; plus, la ferme du Moulin et ses dépendances, dont il est aussi

(1) Tous ces bois ont été défrichés depuis.

« tiré 4 acres pour être réunies au moulin d'Hérou-
« villette.

« 28 acres du clos Haratte, tirés de la terre de Ran-
« ville pour être réunies à la ferme du Moulin;

« Plus, la Taverne d'Hérouvillette et ses dépendances.

« Est dû sur la place du moulin, 16 boisseaux d'orge
« à l'abbaye d'Aulnay et 8 boisseaux d'orge sur partie
« dudit, plus 6 livres pour le maître d'école d'Hérou-
« villette, comprend le chef-lieu de la fiefte ou vavas-
« sorie Auvray. »

Le 13^e de la vente fut adjugé, après contestation,
aux engagistes du domaine et vicomté de St-Sylvain,
par arrêt du 17 mai 1670.

Cette aliénation ne comprenait pas, ainsi qu'on a pu
le remarquer, la terre et seigneurie de Ranville. Robert
de Bonhoms, que nous avons vu figurer dans la tran-
saction de 1644, et dont les affaires étaient, à ce qu'il
paraît, fort obérées, vendit cette terre à Tanneguy de
Baillehache, probablement vers 1664, époque où nous
voyons l'abbaye d'Aulnay exercer un droit de retrait
sur le fief de Ranville. Dans tous les cas, cette alié-
nation était antérieure à l'année 1677, puisqu'à la
date du 27 mars de cette même année, Tanneguy de
Baillehache, inquiet à cette occasion, obtint un arrêt
du Parlement qui l'envoya en possession de la terre de
Ranville, *acquise de feu* Robert de Bonhoms, président,
sieur de Criqueville (1).

(1) Cette opposition venait probablement des créanciers du vendeur.
Robert Delannay avait fait donation à Jean Bardonne, sieur de St-
Lambert, d'une rente de 4,000 livres que celui-ci avait transportée à
un sieur Desplaines par contrat du 2 janvier 1650. Robert de Bonhoms
étant devenu débiteur de cette rente et ses biens affectés à la garantie
par l'effet de la généralité de l'hypothèque, le créancier s'attaqua aux

La terre d'Hérouvillette resta dans la famille Levalois jusqu'en 1737. François de Valois, comte de Marsay, *seigneur d'Hérouvillette*, la vendit alors à Guillaume Tardif, sieur de Petiville. Après l'énumération des objets vendus (1), on lit ce qui suit : « Le vendeur cède, au « surplus, tous les héritages qui lui appartiennent à « Hérouvillette et lieux circonvoisins, à l'exception des « fiefs d'Hérouvillette et de Dodeman, qu'il se réserve. »

D'où suit que le nouveau propriétaire pouvait se qualifier *sieur*, mais non pas *seigneur d'Hérouvillette*,

immeubles vendus au sieur de Baillehache. Les premières poursuites sont à la date du 14 décembre 1670. C'est à cette occasion que fut rendu l'arrêt de 1677. Les poursuites ne continuèrent pas moins. Les expropriations ou décrets ne marchaient pas vite à cette époque! Celui-ci ne se termina qu'en 1738, par l'adjudication qui fut faite, le 24 novembre, de la terre de Ranville, au profit de Jean-Pierre Lemazurier Desplaines, moyennant soixante mille livres.

(1) Un entretenant de maisons, jardins, terre, herbage, de 60 acres, droit au moulin sur ledit entretenant.

14 vergées en la campagne d'Escoville.

3 d° à Hérouvillette, delle du....

2 d° delle du Castel.

6 acres au clos Cailly.

1 d° delle du Moulin.

2 d° delle des Perelles.

6 vergées delle de la Commune.

38 acres à Escoville, nommée la Mouillere.

2 vergées, les Grandes-Epinettes.

1 d° au Gros-Buisson.

1 d° dans la pièce du Mesnil-St-Travers.

1 bois à Sannerville, nommé le Bois-des-Vignes.

1 pièce en bruyère, nommée le Petit-Antoine, plus deux autres pièces, aussi en bruyère.

16 acres à Sannerville, delle de la Saussaye.

20 acres audit lieu nommé le Hameau, relevant des fiefs d'Hérouvillette et de Dodeman.

« étant notoire, dit Loyseau, *Traité des Seigneuries*,
« que le mot sieur emporte et signifie propriété, et
« celui de seigneur, autorité et suprématie. »

Il n'y a pas à Hérouvillette, même sur la propriété de M. de Petiville, d'habitation à laquelle on puisse donner le nom de château. La seule à laquelle cette désignation, prise dans l'acception moderne, puisse s'appliquer, est le château de Ste-Honorine. Nous n'avons trouvé, toutefois, dans cette localité, l'assiette d'aucun fief noble. Ce n'était probablement, comme dans la plupart des hameaux, que des vavassories ou démembrements de fiefs, sans autres droits ou privilèges utiles ou honorifiques que ceux exprimés dans l'acte de concession. Le domaine de Ste-Honorine, déjà considérable à cette époque, appartenait au XVI^e siècle à la famille Lamariouse. Jean de Lamariouse le vendit, le 16 août 1609, à Tassin Fournaye, par acte passé devant les tabellions de Vaucelles. La contenance indiquée au contrat était de 113 acres, avec maison, cour, jardin « et colombier. » Le prix, fort élevé pour l'époque, était de cent mille livres, plus 600 livres de vin.

L'emplacement des bâtiments (6 acres) était dit relever du fief du roi, sauf une vergée du fief d'Hérouvillette (4).

A la fin du XVII^e siècle, cette propriété appartenait à M. J. Hue, sieur Daumont, et après lui à Jean-Pierre Hue, sieur de Ste-Honorine, qui mourut en 1738, ainsi que l'indique son épitaphe, que l'on peut lire dans la chapelle de Ste-Honorine. Sur cette épitaphe, il est qua-

(4) En 1571, Jehan Morin devait 25 sols de relief pour 23 acres et manoir, de terres en roture, sise à Hérouvillette, relevant du domaine du roi Charles IX, en la vicomté de Caen.

hité chevalier, *seigneur* de Ste-Honorine, 1^{er} capitaine de la garde-côte, décédé à l'âge de 70 ans.

La propriété de Ste-Honorine passa bientôt après, sans que nous ayons pu vérifier à quel titre, à M. Louis-Jacques-François d'Auvrecher, marquis d'Angerville, mort en 1775; sur son épitaphe, il est qualifié : « marquis d'Angerville d'Auvrecher, chevalier, seigneur d'Onville, Grainville, Heuland, Angerville, Ste-Honorine, etc. »

Une autre inscription tumulaire fait connaître qu'à la date du 23 novembre 1760, il avait été précédé dans la tombe par son fils aîné, Louis-Auguste d'Auvrecher, décédé à l'âge de vingt ans.

Le dernier propriétaire de ce nom fut messire Henri-René vicomte d'Angerville d'Auvrecher, capitaine d'infanterie, qui décéda le 27 mars 1789.

Il avait épousé Marie-Victorine Turgot.

Une fille, issue de ce mariage, épousa M. de Labarthe, qui habita le château de Ste-Honorine jusqu'à sa mort, en 1854. Comme il n'y avait pas d'enfants issus de ce mariage, la propriété a été divisée et attribuée à deux légataires, MM. d'Argenton et de Labarthe; le château appartient à M. d'Argenton.

Une autre propriété considérable, possédée aujourd'hui par M. Hersant, a tous ses bâtiments et son centre d'exploitation à Hérouvillette, hameau du Maréquet; elle s'est constituée avec les dépendances des vassories Dunort, Auvray et Languille.

On voit, en effet, par une ancienne transaction intervenue entre Nicolas Languille, s^r de l'Écarde, et les propriétaires du moulin de Ranville, « que ledit Nicolas s'oblige à purger à ses frais le canal de la rivière d'Éguillon, vis-à-vis de ses jardins à Ranville

et Hérouvillette, et de remettre au meunier dudit seigneur les clés de son jardin enclos de murs. »

Les terrains ainsi désignés, assis sur les territoires de Ranville et d'Hérouvillette, enclos de murs et traversés par l'Éguillon, sont évidemment ceux actuellement occupés par les bâtiments et le verger de la grande ferme du Maréquet.

La plupart des grandes pièces qui dépendent de cette propriété sont situées sur le territoire de Bréville et ont fait partie de la vavassorie d'Urville, dont le nom est encore attaché à plusieurs réages.

Il n'y a à Hérouvillette aucune habitation qui mérite une mention particulière, pas même le château de Ste-Honorine, qui n'est qu'une grande maison sans caractère artistique. Cette construction est du commencement du XVIII^e siècle.

Quant aux édifices publics, ils sont peu nombreux et fort peu remarquables. Ce sont l'église d'Hérouvillette et la chapelle de Ste-Honorine, la maison d'école et le lavoir public, qu'il ne faut citer que pour mémoire.

L'église, dans ses parties les plus anciennes, paraît être du XIV^e siècle. Le portail n'est qu'un gable percé d'une porte cintrée, qui annonce une réparation ou reconstruction dans le style de la Renaissance. Elle est surmontée d'un *oculus* en forme de cercle à quatre lobes. Au-dessus du pignon du gable s'élève un campanile à double baie, que l'on a plus tard entouré d'une charpente recouverte en ardoise, le tout ayant la forme d'un petit clocher à base quadrangulaire.

La nef, qui paraît être la partie la plus ancienne, n'a reçu aucune décoration intérieure ; elle est éclairée, du côté du nord, par trois fenêtres ouvertes après œuvre et qui ne sont du style d'aucune époque ; au dehors on

remarque des modillons, mais à l'état brut et sur lesquels on ne voit la trace d'aucune tentative de décoration.

C'est que la paroisse était pauvre.

Le chœur, dont la construction et l'entretien étaient à la charge des moines d'Aulnay, comme gros décimateurs, ne donne pas non plus une haute idée de leur générosité et surtout de celle de ses abbés commendataires. Il était mieux éclairé que la nef par deux fenêtres ogivales, sans meneaux, ouvertes aussi du côté du sud. Celles que l'on voit aujourd'hui du côté du nord sont toutes récentes et datent de quelques années à peine. Il en est de même de la voûte en plâtre, de style ogival, qui a remplacé un plafond en planches badigeonnées, semblable à celui qui existe encore dans la nef.

Tout cela est au mieux ; mais il est à regretter que l'amour de la pierre blanche ait été porté au point de provoquer le grattage de la croix du cimetière, sur le croisillon de laquelle on voyait, délicatement sculptée, d'un côté, la figure du Christ.

La chapelle de Ste-Honorine, entièrement rebâtie au commencement du siècle dernier, n'aurait nullement l'aspect d'une construction religieuse, n'était sa situation au milieu du cimetière et le petit clocher octogone recouvert d'une calotte hémisphérique en pierre, comme on les faisait à cette époque et comme on en voit de nombreux spécimens dans les campagnes des environs de Caen (1).

En consultant les anciens titres, on rencontre des désignations, telles que le bois des Vignes, le moulin

(1) Par exemple, à St-Germain-la-Blanche-Herbe, à l'église St-Martin de Fontenay-le-Pesnel.

à Vouédre , etc. , qui attestent l'existence de vignobles dans ces parages et surtout la culture de la vouédre sur une grande échelle.

On aura pu remarquer aussi que la plupart des redevances en grains , stipulées dans les contrats de fief, consistaient en orge , ce qui prouve que c'était la culture dominante aux XIV^e et XV^e siècles et la principale nourriture des populations.

On a dit : Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! On en peut dire autant de chaque ville ou de chaque village. Trop souvent, en effet, si elles font parler d'elles, si elles obtiennent quelque notoriété, c'est à l'occasion de leurs discordes ou de quelque catastrophe. Nous ne voyons pas heureusement que notre village ait eu à subir de ces grandes calamités dont le souvenir se grave dans la mémoire des populations. Mais Hérouvillette a eu ses luttes judiciaires et, peut-être, n'est-il pas sans intérêt d'en dire quelque chose, d'autant plus qu'elles ne sont pas de nature à se reproduire.

La première, dans l'ordre chronologique, remonte au XVI^e siècle. Richard d'Hérouvillette prétendait avoir sur les terres de Ranville un droit *de tor*, c'est-à-dire un taureau *de banon*. Un sieur Morin, alors propriétaire du fief de Ranville-Écajeul, que ce prétendu droit incommodait et humiliait peut-être, coupa avec son épée la queue et les oreilles du taureau en *banon*, qui, du reste, n'était qu'un veau, disant « que le droit prétendu « n'existait pas et que, dans tous les cas, *la veau* portait préjudice aux récoltes. »

Procès.

Le sieur d'Écajeul, cité devant le juge, ne comparut point, et une sentence du 15 juillet.... le condamna par défaut. On ne voit pas que cette sentence ait été

frappée d'opposition et il est probable que l'affaire s'arrangea à l'amiable.

Au fief de Ranville était attaché un droit de justice simple qui s'exerçait sur les paroisses de Ranville et d'Hérouvillette. Les habitants devaient, en conséquence, le service de prévôté, et, comme ils étaient en demeure de fournir le prévôt, une sentence du bailli de Caen, du 16 octobre 1653, mit à leurs risques cette charge en adjudication au rabais. Elle fut adjugée à François Lefebvre, aux gages de 50 livres par an.

Voici venir des contestations plus graves ou du moins plus retentissantes :

Nous avons vu que la chapelle de Ste-Honorine, sur le territoire d'Hérouvillette, était devenue, par acquêt, une dépendance de l'abbaye d'Aulnay, vers la fin du XIII^e siècle. Cette chapelle, autour de laquelle une population assez nombreuse s'était groupée, était desservie par un vicaire, à la présentation de l'abbé d'Aulnay, et plus ou moins sous la dépendance du curé d'Hérouvillette.

Cette chapelle était d'une grande commodité pour les habitants du hameau et avait été l'objet de fondations pieuses en assez grand nombre, surtout pendant le cours du XVI^e siècle (1).

(1) 1^o 7 juin 1514, legs, par Jean Henzé, d'une acre de terre à Colombelles ;

2^o Par Simonne Gondot, veuve Duhomme ;

3^o 5 octobre 1519, Richard Lorette et Robine, sa femme, donnent et aumônent aux obits de la chapelle, demi-acre de terre en la delle des Quatre-Acres ;

4^o 30 septembre 1523, Ysabeau, veuve de Jean Lebert, donne, pour accomplir les dernières volontés de son mari, cinq vergées de terre à Colombelles, delle du Val-du-Chemin ;

Pour se former une idée à peu près exacte de la valeur de ces rentes en argent, qui nous paraissent si peu de chose aujourd'hui, il faut se rappeler que 40 sols de rente donnés en 1539 représentaient le prix des deux vergées et demie de terre données, à la même époque, par l'abbé Bazire, et permettaient d'imposer au donataire les mêmes conditions, et qu'en 1524 Richard Bazire, obitier de la chapelle, fieffait, moyennant une rente de 12 sols 6 deniers, 3 vergées de terre à Colombelles, au Val-Chemin, plus 2 vergées delle du Chœuret (1).

Les titres constitutifs de ces donations mentionnent les tabellionnages de Troarn, de Varaville et de St-Sylvain pour les sièges de Colombelles et d'Ecoville.

Ces donations successives faites pendant plus d'un siècle à la chapelle de Ste-Honorine, les unes à la condition de célébrer une messe à notes, les autres de dire un *Libera* au prône de la messe, témoignent

5° 12 octobre 1518, Richard Bazire, prêtre de ladite chapelle, donne 2 vergées 1/2 de terre à Hérouvillette. Par acte du même jour, ces deux pièces de terre sont baillées, à titre de fief, moyennant 40 sols de rente ;

6° Le 20 octobre 1525, Samuel Lerebours et Marie Bazire, sa femme, donnent demi-vergée de terre à Hérouvillette, delle des Lignaises ;

7° Le 11 mars 1539, Marie, veuve de Jean Lebert, donne et aumône sept sols tournois de rente ;

8° En 1539, Guillaume Renaut et sa femme donnent demi-acre à Hérouvillette, delle du Parfour-Chemin ;

9° Le 14 mars 1589, Jean Liégard, prêtre, donne 40 sols de rente ;

10° Le 19 janvier 1619, Jean Torcapel fait donation de 40 sols de rente, et le 14 juin 1622, Jean Bazire fait à la chapelle un legs de pareille somme de 40 sols.

(1) La vergée de 25 perches de 24 pieds.

qu'elle jouissait d'une certaine autonomie et que le service divin s'y célébrait avec régularité et solennité. Le curé d'Hérouvillette voyait ainsi son autorité divisée et sa paroisse, déjà peu considérable, réduite, quant à la population, aux habitants du village d'Hérouvillette et des deux hameaux insignifiants du Maréquet et du Mesnil-de-Labarre, sur le territoire de Bréville. Ses doléances directes ou indirectes parvinrent à l'autorité ecclésiastique, et par une sentence du vice-gérant de l'officialité de Bayeux au siège de Caen, du 14 mars 1630, il fut fait défense, sous peine d'excommunication, de faire dans la chapelle de Ste-Honorine aucun service paroissial, ni administrer aucuns sacrements, sinon en cas d'urgente nécessité; mais seulement d'y dire ou faire dire tous les jours de fêtes ou dimanches une messe matinale, viron sur les sept à huit heures du matin.

Ce fut à Ste-Honorine une protestation générale. Les habitants allaient à l'office dans les paroisses voisines, partout, plutôt qu'à Hérouvillette, préférant au besoin se priver des sacrements, même de la communion pascale, plutôt que de se soumettre à la décision de l'official dont ils portèrent l'appel devant l'officialité métropolitaine.

Le curé alors en fonctions était ou M. Pierre de Labarre ou M. Guillaume Lecarpentier (1), qui, peu de temps après, résigna ses fonctions en faveur de M. Jacques Bonvoisin. Ce dernier était un prêtre doux et conciliant, qui voyant que la procédure menaçait

(1) Nous éprouvons ici quelque embarras, car il nous tombe sous la main un compte-rendu par le trésorier de la fabrique, le 17 mai 1637, qui porte la signature de Pierre de Labarre, prêtre, curé dudit lieu.

de se prolonger indéfiniment, présenta lui-même une requête, le 5 juin 1636, tendant à obtenir, sans rien préjuger sur la question au principal, qu'il lui fût permis de faire dans la chapelle de Ste-Honorine, par le ministère d'un prêtre par lui préposé, les services accoutumés et ordinaires avant ladite sentence, si à temps que les habitants dudit hameau ne fussent empêchés d'assister au service de leur église paroissiale.

Il agissait ainsi, disait-il, « *ou de compassion pour ce pauvre peuple qui s'en allait persistant dans son obstination à méconnaître ce à quoi il est tenu, tant vers l'église paroissiale que son curé.* »

Cette requête fut approuvée par M^e de Genteville, notaire et procureur des habitants et favorablement répondue, de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de la longue trêve qui s'ensuivit et que les successeurs de l'abbé Bonvoisin observèrent pendant de longues années. Nous voyons même cinquante ans après l'abbé Rouxel, l'un d'eux, obtenir en 1686, de l'abbé et de l'abbaye d'Aulnay, comme propriétaire des dîmes, une pension congrue de 150 livres pour le vicaire (celle du curé d'Hérouvillette n'était que de 300 livres).

Les habitants de Ste-Honorine, dont la chapelle n'avait été probablement desservie que d'une façon peu régulière, vu l'insuffisance des ressources, s'autorisèrent de cette allocation pour demander à l'officialité diocésaine l'institution d'un vicaire spécial pour les besoins de leur hameau, lesquels, disaient-ils, avaient été pris en grande considération dans l'allocation faite par Mgr de Soissons (alors abbé d'Aulnay). Le curé fut entendu et ne fit probablement aucune opposition, puisque le 3 septembre de cette même année 1686, l'officialité rendit une sentence portant que « le vicaire

« accordé par le seigneur décimateur fera son actuelle
« résidence au hameau de Ste-Honorine , pour admi-
« nistrer les sacrements aux habitants dudit lieu ; dire
« et célébrer la sainte messe les fêtes et dimanches
« dans la chapelle dudit lieu , en été à huit heures et
« en hiver à neuf. Et qu'à l'égard de la communion
« paschale , les habitants iraient la faire dans l'église
« d'Hérouvillette. »

M. Rouxel mourut en 1693. Il eut pour successeur M. Poisson , docteur en théologie de l'Université de Caen. Le nouveau curé voulut contraindre le vicaire à résider à Hérouvillette , disant qu'il n'était que l'auxiliaire du curé , et que , par conséquent , c'était à celui-ci qu'il appartenait de déterminer le lieu de sa résidence et le mode d'exercer son ministère , selon sa convenance.

La lutte qui sommeillait depuis si longtemps se réveilla alors , plus ardente et fut soutenue avec plus d'aigreur que jamais. Dans une requête présentée à l'évêque de Bayeux le 16 janvier 1696 , les habitants disaient
« que depuis la mort de M. Rouxel , M. J. Poisson ,
« leur nouveau curé , bien loin d'avoir le zèle de son
« prédécesseur pour le salut des âmes dudit hameau ,
« veut leur soustraire leur vicaire , lui défendant la
« résidence audit lieu de Ste-Honorine pour se l'attri-
« buer à Hérouvillette et y faire ses fonctions curiales ,
« pendant qu'il se donne la liberté de se promener et
« faire sa résidence à la ville. »

Le 30 dudit mois , une sentence ordonna que les parties en reviendraient à la huitaine pour exposer leurs motifs , et que jusque-là la sentence de 1686 serait exécutée.

Le silence se fit encore pendant quelques années autour de cette affaire. Mais , en 1703 , M. le curé Poisson

ayant renouvelé sa prétention de ne vouloir accorder à la chapelle de Ste-Honorine qu'une messe basse matinale, il fut ordonné, sur la réclamation des habitants, au synode du 3 avril 1704, que le service y serait fait par le sieur curé ou son vicaire comme à la paroisse, ce qui fut de plus ordonné, le 17 novembre suivant, par M. Delannay, grand-vicaire, tenant les calendes de Troarn dans l'église de Ranville.

Le curé ne tint compte de cette décision ; les habitants présentèrent alors leur requête au bailli de Caen, le 25 juin 1705, et, le 15 juillet suivant, ce magistrat condamna le curé, par provision, à faire ou faire faire le service parochial dans l'église de Ste-Honorine, et appointa les parties au principal.

Le curé en appela au Parlement, soutenant que s'agissant d'une matière ecclésiastique touchant à l'administration des sacrements, le juge laïc était incompétent pour en connaître. Cette exception d'incompétence fut rejetée par arrêt du 21 août 1705, et la sentence confirmée quant au provisoire.

L'abbé Poisson ne fut pas plus heureux devant la juridiction ecclésiastique. Nous trouvons, en effet, à la date du 5 mai 1707, une sentence synodale, rendue par l'évêque de Bayeux, qui ordonne que le service soit fait dans ladite chapelle, et qui mande le curé pour avoir à rendre compte de sa conduite.

Vint ensuite un arrêt du 27 février 1708, qui, statuant définitivement sur la question de compétence, déboute le sieur curé de son appel, avec amende et dépens.

Restait la question du fonds, dont le bailliage de Caen était resté saisi. Elle fut résolue contrairement aux prétentions du curé, par sentence du 23 décembre 1709, par laquelle il fut ordonné que le service *parochial* serait

fait en l'église de Ste-Honorine comme aux paroisses, à l'exception de la pâque, que les habitants de Ste-Honorine feront à Hérouvillette.

Le curé en appela au Parlement. Les habitants, de leur côté, n'étaient pas satisfaits de la clause qui les obligeait à recevoir la pâque ailleurs que dans leur église. On signifia de longs écrits; on produisit des consultations; puis les supérieurs ecclésiastiques intervinrent, et les parties, fatiguées sans doute de cette lutte opiniâtre, finirent par s'entendre et par convenir d'une transaction, qui fut signée le 25 juin 1771, et homologuée le 17 juillet suivant. Elle portait « que tout
« le service serait fait en la chapelle de Ste-Honorine,
« succursale de la paroisse d'Hérouvillette; la grande
« messe commencée à huit heures en été et à huit
« heures et demie en hiver, à laquelle messe sera faite
« la distribution de l'eau bénite, procession et prosne,
« où seront faites les proclamations des bans de ma-
« riage desdits habitants. Les vêpres seront chantées
« suivant les heures marquées dans le diocèse; les
« catéchismes et autres instructions se feront aussi; les
« processions ordonnées par l'Eglise et tous les sacre-
« ments administrés aux habitants dans ladite église de
« Ste-Honorine, ainsi qu'aux malades et autres cas de
« nécessité, même pour la pâque, et généralement
« toutes les autres fonctions curiales, à l'effet de quoi
« le vicaire sera tenu de résider au hameau de Ste-
« Honorine pour faire toutes lesdites fonctions, parce
« que lorsque ledit curé ou ses successeurs voudront
« aller faire le service dans ladite église succursale, ils
« en advertiront, le jour précédent au moins, ledit
« vicaire. Il est, en outre, stipulé que les obits fondés
« en ladite église de Ste-Honorine seront partagés pour

1

« les revenus par moitié avec ledit sieur curé et ledit
« sieur vicaire , pour la célébration desquels ledit sieur
« curé se transportera dans ladite église de Ste-Hono-
« rine, et seront lesdits obits annoncés le dimanche
« précédent au prosne de la grande messe de Ste-
« Honorine. Desquels obits il sera fait tableau, qui sera
« posé dans la sacristie de ladite église. Convenu aussi
« que ledit sieur curé communiquera les titres en vertu
« desquels il jouit de certaines terres situées au hameau
« de Ste-Honorine, pour en connaître les charges et
« pour les dépends auxquels ledit sieur Poisson a été
« condamné envers lesdits habitants, ils se sont arrêtés
« aux deniers déboursés, desquels ils compteront entre
« eux pour en être remboursés par ledit sieur curé.
« Moyennant quoi finissent toutes contestations et de-
« mandes respectives. »

Cette transaction fut arrêtée en présence et par l'intermédiaire de M. J.-B. Durand, prêtre, grand-vicaire de Bayeux, et de M. Jacques Malouin, curé de Saint-Etienne de Caen. Les habitants de Ste-Honorine représentés d'abord par M. Jacques Hue, sieur Dumont, l'étaient alors par M. Thomas-Jean-Pierre Hue, sieur de Ste-Honorine (1).

La lutte était terminée et il fallut s'occuper de payer

(1) Ont signé de plus à la transaction les habitants et possédant fonds dudit hameau dont les noms suivent : Durand le Malouen ; la veuve de Nicolas de Ste-Marie ; Noël de Crosière, huissier en l'élection de Caen ; Jacques Duval, sieur de Lafosse ; Samuel Ribon, bourgeois de Caen ; Philippe Laugeois, Thomas Ozenne, d'Aigneaux ; Jacques Lebire, Pierre Lefebvre, Philippe et Robert Duhomme, François Lechangeur, Jacques Moustier, Jean Aubey, René Canu, Jacques Hébert, Jean Hébert, François Morand, tous habitants et possédant fonds, assemblés en forme de commun, à l'issue de la messe paroissiale de Ste-Honorine.

les frais de la guerre. Ces frais, quoique réduits aux simples déboursés, s'élevèrent encore à 460 liv. 13 s. 9 d., somme considérable encore à cette époque, surtout pour un pauvre curé dont la portion congrue n'était, on l'a déjà vu, que de 300 liv. par an. L'abbé Poisson, tout-à-fait découragé, prit le parti de résigner sa cure. Il traita avec l'abbé Guesdon, qui lui assura une pension viagère de 150 liv., égale à la moitié du traitement. Cette convention fut agréée par l'abbé d'Aulnay et par l'évêché. Quant aux frais, ils furent soldés, le 22 avril 1713, aux dépens des arrérages arriérés de la portion congrue, par le sieur Denis, fermier des dîmes de Ranville et d'Hérouvillette.

Puis on procéda au partage des terres d'obits, lors duquel il y eut probablement quelques tiraillements à l'occasion desquels le nouveau curé se plaignait que la rente de 150 liv. qu'il était tenu de faire à son prédécesseur, *lui était très à charge*. Cependant, tout se régla à l'amiable, et le vicaire de Ste-Honorine eût, pour sa part, cinq parcelles de terre, ainsi désignées :

Cinq quartiers, delle de l'Ormelet ;

Id., delle de la Roque ;

Demi-acre, au bout de la venelle Simon ;

Vergée et demie, delle des Mottes ;

Cinq quartiers et demi, delle des Blancheres.

Ainsi finit cette longue querelle, soutenue de part et d'autre avec une véhémence parfois passionnée, à tel degré que les plus pieux, comme le faisait observer le curé, se privaient des sacrements, plutôt que de les recevoir à Hérouvillette. « Tant pis pour le curé, répondaient les habitants ; si nous nous perdons, c'est par sa faute, et il portera la peine de son obstination. »

Quelques années après, la paroisse se trouva engagée

dans un autre procès , dont l'issue fut loin de lui être favorable.

Un nommé Lepost avait pris à ferme de l'abbaye d'Aulnay, la perception des dîmes auxquelles elle avait droit dans les deux paroisses de Ranville et d'Hérouvillette. En cette qualité de fermier de la dime, il fut imposé à la taille, à Ranville d'abord, puis à Hérouvillette, pour une somme de 90 livres.

Lepost répondait que son bail, émanant d'un propriétaire unique, formait un seul titre qui n'était pas susceptible d'être divisé; qu'à la vérité, il devait la taille comme fermier de l'abbaye, mais qu'il n'en devait pas deux. Que, du reste, il lui importait peu de la payer à Ranville ou à Hérouvillette.

Les habitants d'Hérouvillette répondaient que, quel que fût le propriétaire, les deux dîmes n'avaient rien de commun, puisque l'abbaye n'avait que le tiers des dîmes de Ranville, tandis qu'elle avait la totalité des dîmes de leur paroisse.

La contestation fut portée devant l'élection de Caen, et le 17 mai 1756, il intervint une décision dont nous ignorons les dispositions, mais qui fut réformée par un arrêt de la Cour des aydes du 1^{er} février 1757. Cet arrêt fut cassé à son tour par un autre arrêt du Conseil d'État, lequel, évoquant l'affaire, renvoya la cause et les parties devant l'intendant de la généralité de Caen, en lui donnant les pouvoirs les plus absolus, avec les attributions les plus étendues, sauf recours au Conseil.

Le débat prit alors des proportions inattendues. Les habitants d'Hérouvillette produisirent au procès la copie d'une charte de l'année 1234, qui fut arguée de faux. Une sentence, qui congédiait du procès les habitants de

Ranville, d'abord mis en cause, avait subi, dit-on, des altérations qui furent imputées aux procureurs des parties. Les jugements n'étant pas alors motivés, nous n'avons pas les éléments nécessaires pour apprécier la nature et la gravité de ces accusations. Ce qu'il y a de plus clair et de plus positif, c'est qu'il intervint, le 7 décembre 1764, une ordonnance de l'intendant de la généralité de Caen, commissaire du Conseil en cette partie, qui condamna les habitants d'Hérouvillette « à
« restituer à Lepost les sommes auxquelles ils l'avaient
« imposé dans leur rôle détaillé. Ensemble, lesdits
« habitants d'Hérouvillette, M. Charles-Nicolas Lequesne
« et messire Nicolas Yselin, procureurs en l'élection de
« Caen, savoir : lesdits habitants d'Hérouvillette, en
« cinq cents livres d'intérêts ; ledit messire Lequesne,
« en deux mille livres aussi de dommages et intérêts ;
« et ledit messire Yselin, solidairement avec ledit mes-
« sire Lequesne, en cinq cents livres de pareils dom-
« mages et intérêts et aux dépens auxquels, vu l'abus
« marqué que ledit messire Lequesne a fait de son
« ministère, l'interdit de ses fonctions pendant l'inter-
« valle de six mois. »

On sait qu'un sieur Boulon Moranges obtint la concession de vingt mille arpents de terres vaines, vagues et incultes, situées dans la province de Normandie. Les communes, menacées dans l'usage de leurs bruyères et de leurs marais et les seigneurs dans la propriété du sol, dont presque partout ils se prétendaient les tréfonciers, d'après la maxime : *Nulle terre sans seigneur*, opposèrent la plus vive et la plus énergique résistance. Pour les marais de Troarn, par exemple, l'abbaye invoquait ses chartes ; les habitants remontraient les dépenses considérables qu'ils venaient de

faire , trois ans seulement auparavant, pour ouvrir le canal de la Divette et pour construire la chaussée de Robehomme : Sannerville et Touffreville. Pour leurs bruyères, ils invoquaient des arrêts du Conseil. La commune d'Hérouvillette ne prit pas une part bien active à la lutte. On ne voit apparaître, du nombre de ses habitants, que l'abbé Tardif qui disait qu'il jouissait de trois pièces de terre en bruyère dans la paroisse d'Hérouvillette, qui lui appartiennent pour avoir été achetées par son père de M. le comte de Marcy, baron d'Audricourt, et qu'il s'opposait, en conséquence, à ce que ce terrain fût inféodé au sieur de Boulon Moranges.

Les prétentions du concessionnaire eurent peu de succès dans nos contrées; les habitants conservèrent leurs droits d'usage. Puis la Révolution étendit leurs droits, bien loin de les restreindre, et la plupart des communes furent appropriées de bruyères et marais sur lesquels elles exerçaient leurs droits d'usage.

La vaste bruyère, encadrée entre les paroisses de Bréville, Bavent, Troarn, Sannerville, Touffreville et Écoville, a été partagée en 1845, et, chose que je ne puis m'expliquer que par des changements déjà fort anciens dans la délimitation des paroisses de Bréville et d'Hérouvillette, c'est que Bréville fut exclu du partage, tandis qu'Hérouvillette, qui ne touche maintenant à la bruyère par aucun point, obtint une portion d'une étendue de seize hectares.

Cette raison nous expliquerait peut-être pourquoi le hameau, dit le Mesnil de Labarre, était autrefois, au moins pour le culte, de la paroisse d'Hérouvillette, ainsi que cela nous a paru ressortir des dires et soutiens faits lors du procès entre le curé et les habitants de Ste-Honorine.

La transaction de 1711 a reçu son exécution jusqu'au moment où la Révolution, en 1793, ferma l'église et la chapelle à la fois.

Le curé était alors l'abbé Lequeux, lequel avait succédé à M. Esnault, mort en 1785, à l'âge de 86 ans.

L'église d'Hérouvillette resta longtemps fermée après le concordat de 1801. La paroisse fut réunie pour le culte à celle d'Ecoville, sauf le hameau de Ste-Honorine, qui fut annexé à la paroisse de Colombelles.

Il en fut ainsi jusqu'en 1829. La paroisse fut reconstituée telle qu'elle était anciennement, c'est-à-dire avec Ste-Honorine ; mais la chapelle n'a pas recouvré son existence canonique. Ce n'est plus qu'un simple oratoire où se dit encore une messe basse le dimanche matin et qui est célébrée par un prêtre non résident, aux frais du château et des habitants.

Le peu qui nous reste des comptes des trésoriers des fabriques des deux églises fournissent sur la valeur des terres et de quelques autres objets, des renseignements qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de recueillir.

En 1636, les terres d'obit de la chapelle de Ste-Honorine, contenant cinq acres et un quart de vergée (1), étaient louées 40 livres 18 sols. Le prix maximum de chaque vergée était pour la meilleure terre de 76 sols 6 deniers (3 sols la perche) et le prix minimum des terres inférieures 10 sols ou moins de 6 deniers la perche. A la même date, les meilleures terres de la fabrique d'Hérouvillette ne dépassèrent pas 50 sols la vergée.

(1) L'acre de 4 vergées ; la vergée de 25 perches ; la perche de 24 pieds.

Dans ce même compte, il est porté en dépense une somme de 6 livres 10 sols pour les gages du custos.

Plus 30 sols payés à ce même custos pour être allé à Bayeux, au synode, pour se présenter en la cause concernant la chapelle de Ste-Honorine.

Il est payé 12 sols pour 2 livres de chandelle *peinte* pour la messe de minuit et 28 sols pour 2 pots de vin.

On remarque dans un compte de l'année 1697 un article de 16 sols payés au custos pour avoir sonné les cloches *la nuit de la Toussaint*, probablement à cause de l'office des morts qui se célèbre le lendemain. Nous notons cet article comme réminiscence d'un usage que nous croyons tombé en désuétude.

Les communes rurales, dans les temps antérieurs à la Révolution de 1789, n'avaient pas une organisation bien déterminée. Les justices seigneuriales suppléaient dans certaines limites à nos justices de paix actuelles. Les affaires qui intéressaient la communauté des habitants étaient délibérées dans des assemblées où l'on appelait les habitants et possédant fonds. Elles se réunissaient à l'issue de la grand'messe, où l'on manquait rarement alors, et souvent dans l'une des salles du presbytère. Un mandataire nommé à la pluralité des suffrages était, au besoin, chargé de poursuivre l'exécution de la délibération. C'est dans une réunion de ce genre que fut acceptée et signée la transaction de 1711 par les habitants de Ste-Honorine. Un syndic était chargé de faire exécuter les ordres des intendants dans les paroisses de campagne.

Le syndic était, en 1789, un sieur Dubomme, qui fut aussi le premier maire d'Hérouvillette. Il fut élu au mois de juin 1790.

Nous avons peu de renseignements sur le degré

d'instruction de la population. Les curés, dans chaque paroisse, devaient, d'après les prescriptions de l'Eglise, s'occuper de l'instruction des enfants. Le maître d'école n'était pas non plus un personnage inconnu. Nous avons vu précédemment que l'acquéreur du domaine d'Hérouvillette était chargé du service d'une rente de 6 liv. 10 sols au profit du maître d'école. L'école communale est aujourd'hui fréquentée par 42 enfants des deux sexes, dont la moitié reçoivent l'instruction gratuitement; on remarque que les élèves non payants sont en général les moins assidus.

La population d'Hérouvillette n'est pas en progression. La commune comptait, en 1795 (vendémiaire an IV), d'après un tableau dressé à l'occasion de la disette des grains, 521 habitants ainsi répartis :

95 feux et 375 personnes à Hérouvillette,
29 d° et 146 d° à Ste-Honorine.

D'après le dernier recensement, fait en 1874, il n'y en aurait plus que 469 habitants; 350 à Hérouvillette et 119 à Ste-Honorine.

Le produit de la récolte, d'après la constatation faite cette même année, avait donné pour résultats :

33,652 gerbes de blé,
10,914 gerbes d'orge,
4,537 gerbes d'avoine.

Les contributions, pour l'année 1875, se montent à 5,087 fr. ; savoir :

Contribution foncière.	3,418 fr.
» mobilière.	778
» portes et fenêtres.	622
» patentes	269
	5,087

Parmi les patentés, on comptait un meunier, trois tisserands, et pas un seul débitant de boissons. Le moulin n'existe plus ; l'industrie du tisserand a été absorbée par le perfectionnement du mécanisme des grandes usines. Ce qui est incontestablement en progrès dans nos campagnes et figure en majorité sur la liste des patentés, c'est le café et le cabaret.

Hérouvillette avait aussi ses revenants, ses apparitions nocturnes. Il est inutile de dire que là comme ailleurs les *demoiselles*, les *létiches* et les *dodemans* ont depuis longtemps disparu.

Recherches philologiques, à propos de la Fosse du Soucy, dans le Bessin, par M. A. Joly.

Il est dans le Bessin une curiosité naturelle bien connue, et signalée depuis longtemps par tous ceux qui ont fait la description du pays. Papire Le Masson l'indiquait dès le XVI^e siècle dans cette Description des Fleuves de la France (1) qui semble comme une ébauche de notre division par bassins. Il y a là quelque chose qui fait songer, toutes proportions gardées, à la perte du Rhône à Bellegarde, à la perte de la Garonne, à la perte du Rhin dans les sables de la Hollande. Près et

(1) V. Papirius Masso, *Descriptio fluminum Galliae* (p. 298) « Hi ambo amnes (Aura et Droma) confluunt, prope locum qui Mansiones appellatur, et ad radicem montis Chalni, versus fossam Solstitii (en marge : La Fosse du Soucy) sensim decurrunt super sabulo arenaque firma et unita, ubi e mortaliū oculis subducuntur, non sine admiratione eorum qui id fieri vident. Inde sub terra latentes apparere incipiunt dimidia leuca prope littus maris, ad locum qui Portus Baiocassium dicitur. » V. aussi Depping, *Desc. de la France*, etc. ; de Caumont, *Topographie géologique du Calvados* ; Hébert-Duperron, *Géographie du Calvados*, etc.

à gauche de la route de Bayeux à Port-en-Bessin, à trois kilomètres de la mer, une rivière qui avait eu jusque-là un cours régulier à ciel découvert, l'Aure supérieure, tout-à-coup disparaît. Arrivant de Bayeux et se dirigeant vers le nord, elle a rencontré devant elle une haute colline, le mont Escures, qui a barré son cours. Elle s'est infléchie alors et s'est dirigée vers l'ouest, où elle n'a pas tardé à être grossie par la Drôme. Mais l'obstacle se présentant toujours devant elle, et ne pouvant ni le percer ni le tourner, elle s'est glissée par dessous en divisant ses eaux.

Pour retrouver des traces de la fugitive, il faut aller jusqu'à la mer, et là, sur le rivage de Port, entre cette localité et Marigny, au pied des falaises, à marée basse (car à marée haute elle se dissimule encore et se glisse incognito dans la mer) on voit toute une suite de filets d'eau que l'on croit être l'Aure qui s'échappe (1).

A l'endroit où elle disparaît, voici en détail ce qui s'est passé. A peine les deux petites rivières avaient-elles réuni leurs eaux, qu'elles « se sont divisées de « nouveau en deux courants. L'un d'eux disparaît bien-
« tôt sur un espace d'environ quarante mètres en été,
« de quatre-vingts mètres en hiver, quand les eaux
« sont devenues plus abondantes. C'est ce qu'on appelle
« les Fosses-Fourniresses et Grippe-Sulais. L'autre cou-
« rant, après avoir servi de moteur à un moulin,

(1) Deux autres cours d'eau du Calvados, tous deux à quelques lieues de Caen, la *Mue* et la *Muance*, présentent, nous dit-on, un phénomène analogue. La *Muance* naît, à ce que l'on croit, près de Grainville-la-Campagne, puis disparaît bientôt et ne se remontre qu'à quelques kilomètres de là, près de St-Sylvain, où est sa source apparente.

« qu'on appelle le moulin de la Fosse-du-Soucy, dis-
« paraît de la même manière, mais plus promptement
« que le premier (1). » C'est ce qu'on appelle proprement
la Fosse-du-Soucy. Partout où les eaux sont absorbées,
on entend, nous dit-on, un bruit sourd (2). En hiver,
quand les eaux sont trop fortes pour être toutes absor-
bées par les fosses, l'Aure supérieure déborde, inonde
sa vallée et va rejoindre l'Aure inférieure, qui se dirige
vers Isigny. On avait supposé qu'en temps ordinaire
une partie de ses eaux prenait incognito la même route
et allait alimenter les sources de l'Aure inférieure, qui
sont voisines des Fosses-du-Soucy. Mais on nous as-
sure (3) que des vérifications récentes ont constaté une
différence de niveau qui rend la supposition inadmis-
sible.

M. de Caumont a trouvé l'explication scientifique du
phénomène dans la nature des terrains qui reçoivent
l'Aure à cet endroit (4). Il a remarqué, comme une
démonstration dernière de l'identité de l'Aure, malgré
son anéantissement apparent, que les couches d'où les
eaux ressortent sur la côte sont identiques avec celles
qui les reçoivent au-dessous de Maisons. Il n'y a donc
là plus rien à faire pour le géologue, mais il reste
encore des problèmes pour le philologue et l'antiquaire.

En effet, le Moulin-du-Soucy a des quartiers; il figure
dans des chartes dès le XII^e siècle. Depuis ce moment,
il est fait mention de lui dans toute une série d'actes.
D'où vient donc son nom, d'où vient ce nom de Soucy
donné aux Fosses? Elles ne l'empruntent pas à quelque

(1) De Caumont, *Topogr. géolog.*, p. 174.

(2) V. id., *ibid.*

(3) V. l'abbé Hébert-Duperron : *Géographie du Calvados.*

(4) V. de Caumont, *Topogr. géolog.*....., loc. cit.

localité voisine. Il n'y a dans les environs ni un château, ni une terre de ce nom. Quant au moulin qui le porte, loin de le leur donner, c'est d'elles qu'il le reçoit. D'ailleurs, le nom qui a prévalu, ce n'est pas *Fosses de Soucy*, mais *Fosses du Soucy*. Ce n'est pas un nom de lieu, mais un nom de chose. Cette même remarque devra nous détourner d'aller chercher l'explication du mot dans d'autres parties de la France où nous le retrouvons. Il y a un Soucy dans l'Yonne (partie du département détachée de l'ancienne Champagne), qui a été la patrie de l'illustre peintre Jean Cousin, et qui s'est appelé successivement Sauciacus (519), lequel Sauciacus venait probablement de salix par saliciacus (campus), salicetum faisant plutôt Saussay, comme alnetum Aulnay, Sauciaca au 9^e siècle, Soceyum en 1108, Suceius 1154, Sociacum 1163, Souciacum 1217, Soci 1159, Succ 1339, Socci 1406, Soussy 1487 (1). Il y a dans l'Aisne un Soucy (2) qui s'est écrit Sulcy en 1161, Souci en 1203, Susci dans ce même XIII^e siècle, Soulcly en 1620, et qui se disait auparavant en latin Susciacum en 1110, Suciacum (3) en 1142, Souciacus en 1226. Ici la formation du nom est tout-à-fait limpide, la question d'origine est toute simple, mais elle ne nous apporte aucun secours.

C'est donc aux Fosses elles-mêmes, et à elles seules, qu'il faut demander leur secret. Qu'est-ce que le Soucy ?

Evidemment, il ne faut pas en chercher l'explication dans les acceptions communes du mot, ni dans *souci* fleur, ni dans *souci* inquiétude. Il ne faut pas non plus

(1) V. Max Quantin, *Dictionn. topogr. de l'Yonne*.

(2) V. A. Matton, *Diction. topogr. de l'Aisne*.

(3) Le *Dictionn. des Communes de France* donne à tort *Sauriciacum*.

songer à retrouver le parrain du lieu dans quelque personnage semblable à celui dont parle le *Ménagier* cité par Littré (t. II, p. 6) : « Moult estoit de laide figure ; Soussy fu par nom appeles. »

Je crois avoir trouvé la vraie explication du mot là où l'on serait le moins, de prime abord, tenté de l'aller chercher, dans la *Thébaïde* de Stace. Je me hâte d'ajouter qu'il ne s'agit pas ici du texte latin, mais de la traduction qu'en a faite un trouvère anonyme du XII^e siècle, et que nous trouvons reproduite dans trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

L'auteur vient de traduire à sa façon, en le résumant brièvement et en le desséchant, le passage où Stace a raconté d'une façon assez saisissante la mort d'Amphiaräus, tout à coup dévoré tout vivant au milieu de la bataille, à la vue des deux armées, par un gouffre qui s'est ouvert devant ses pas. Après avoir terrassé une foule d'ennemis, le vaillant prêtre d'Apollon, couvert de son armure étincelante, tenant fièrement ses armes et les rênes de ses coursiers, est descendu dans les enfers debout et hardi sur son char (1). Notre trouvère a supprimé tous ces développements poétiques, et dit tout simplement :

Car il morut en tel manière
Que sa mort fu orrible et fiere ;
Car tout en droit eure de none

(1) V. Stace, *Thebaïs*, lib. VII, v. 816 :

Ecce alte præceps humus ore profundo
Disilit, inque vicem tremuerunt sidera et umbræ.
Illum ingens haurit specus, et transire parantes
Mergit equos : non arma manu, non frena remisit :
Sicut erat, rectos defert in Tartara currus,
Respexitque cadens colum.

La terre croule et li ciex tonne ,
Et, si comme Diex l'ot destiné ,
Et il l'ot dit et deviné ,
Terre le sorbist sanz ahan ,
Com fist Abyron et Dathan (1).

(Thèbes, manuscrit 784, f° 32, verso.)

Un autre manuscrit, de 1288, reproduit le même récit avec quelques variantes :

Car à 1 vespre apres none
La terre crolle, li ciex tone.
Ensi com Dix l'ot destiné,
Et cil l'ot dit et deviné,
La terre oevre et si l'englot.
Ens en abisme aval trestot
Por voir l'englouti sans engan,
Com fist Abiron et Datan.

Les Grecs, terrifiés de l'étrange trépas du héros, et croyant y reconnaître un signe de la réprobation divine, ont abandonné précipitamment le combat, poursuivis par les railleries des Thébains, qui leur crient :

Vostre mestre a grant sault sailli.

Le lendemain, Adraste a convoqué tous les chefs; quelques-uns voudraient abandonner l'entreprise; mais un d'eux, le roi d'Amicles (2), est d'un avis contraire;

(1) Le vieux trouvère s'est par avance rencontré avec Racine (V. *Athalie*, act. III, sc. v), les imprécations de Joad.

(2) Cette scène n'est pas dans Stace. Le trouvère, qui souvent abrège ou supprime tant de développements poétiques, ici a développé son auteur et mis en action ce qui dans Stace n'était l'objet que d'un court récit. Il est à noter, du reste, comme un trait de mœurs, que nos trouvères affectionnent ces scènes de délibérations en commun.

il propose d'élire un nouvel « évêque » à la place d'Amphiaräus, afin qu'il soit en toute occasion leur conseiller, et pour que tout d'abord il désarme la colère céleste.

Quant li evesque ert acompliz,
Au jour qu'il sera establiz,
Il aut avant et nos après,
(De nos pechiéz soions confes)
Au *souci* qui est en la place :
I sacrifice grant i face :
Se li *solsis* lores reclot,
Savoir poon que Dex nos ot.

Voilà notre mot de *souci* avec cette variante « *solsis* » qui nous en révélera l'origine. Et plus loin, dans notre poème, nous retrouverons :

Puis s'agenouillent à la tere
Proieres font por merci querre,
Et li *solsis* sempres reclot.
Aus herberges s'en revont tost.

Ce qui nous montre que *solsis* est la forme courante, primitive, que *souci* n'en est qu'une transformation.

Que veut dire le mot ? Évidemment, une solution de continuité, un gouffre, un abîme, une crevasse, une fosse ou un fossé, une fente ou une fendassé, comme disait Montaigne en parlant de la campagne romaine, une ouverture ou, pour parler plus familièrement encore et plus grossièrement, mais d'une façon qui ne répugne pas absolument au ton général de notre vieux texte, un trou. « Qu'il aille en avant, et nous après, à l'ouverture qui était en la place (ce que Stace, lib. VIII, v. 137, appelait *hiatus*) ; qu'il y fasse un grand

sacrifice ; et si l'ouverture alors se referme , nous pouvons savoir que Dieu nous entend. » Et dans notre seconde citation : « Ils s'agenouillent à terre ; ils font des prières pour demander pitié , et l'ouverture se referme à tout jamais. »

Et, pour que nous ne puissions pas hésiter, pour nous prouver que c'est bien là le vrai sens du mot, un autre manuscrit du *Roman de Thèbes*, le manuscrit 375, s'est chargé de nous en donner une traduction en langage plus courant. On y lit, en effet, f° 51, col. 1, qu'il faut que le successeur d'Amphiaraüs aille desquaues (déchaussé) et en langes (n'ayant qu'un vêtement de laine)

A l'abisme qu'est si estrange ;
I sacrifice tel i face
Qui Mahomet notre diu place :
Et se la tere dont reclot
Porès savoir se Dix nos ot.

Et dans l'autre passage que nous avons signalé :
« Tous les Grecs

A le fosse (ou plutôt al fossé) vont forment pleurer.

et le texte ajoute (f° 51, col. 3) :

Lor fist Dix grant demonstrison ;
Mais li ciex crolle , et puis la tere
Par trois fois brait et clot et sere.
Quant Griu virent la terre close ,
Molt furent lié : sos ciel n'a cose
Dont il fuissent plus lié en l'ost.

Le troisième manuscrit, qui est bien postérieur aux deux autres, reprend le premier texte d'une façon très-

incorrecte , en l'altérant jusqu'à le rendre par moments inintelligible , et sans paraître le bien comprendre , et de façon à nous faire penser qu'il est l'œuvre d'un copiste étranger , mais en conservant notre vieux mot.

Aut *solsi* qui est en la place
Un sacrifice grant i face.
So li *solsis* la pes rechoit
Poes savoir que Diex ne sot.

(Manusc. 60, f° 22.)

et plus loin ,

Proiere font (por) merci querre
Et li *solsis* sempres et celost
As herberges s'en revonst tost.

Il est impossible, on le voit, de rêver, pour une question philologique, un ensemble de textes plus satisfaisant, plus complet et plus concluant. Nous avons là, en quelques lignes et dans les rédactions successives d'un même passage, d'abord toute la généalogie du mot, sa forme première et la plus voisine du latin, la modification qui l'a fait plus français, puis la traduction de ce même mot en langue ordinaire, et le commentaire explicatif.

Voilà donc, et par le passage de Stace qu'il doit rendre, et par la traduction du manuscrit 375, le sens du mot bien nettement déterminé et sans qu'il y ait un doute possible.

Je ne le retrouve, en dehors du *Roman de Thèbes*, que dans la *Chronique des ducs de Normandie*. On y lit, tome III, page 153 (édit. F. Michel) :

Tant c'um leu avoît en país
Soz uns rochers, en un *soussis*.

Évidemment, il signifie là une fente dans le rocher, une grotte. Et on peut remarquer, en passant, la forme que le mot ici a revêtue, ce n'est plus *sousci*, ni *solsis*, mais *soussis*, la forme même que nous allons trouver tout à l'heure dans nos vieilles chartes. Et sa présence dans ce texte, incontestablement et foncièrement normand, nous autorise pleinement à le faire servir à l'explication du nom d'une localité normande.

Maintenant, d'où vient ce mot de *solsis*, *souci* ou *soussis*? Nous l'avons fait pressentir en le traduisant par *solution* de continuité. C'est, en effet, à la langue-mère du français, au latin, qu'il en faut demander l'explication; c'est aux environs du mot *solvo*, *solvere*, qu'il convient de la chercher. Nous voyons dans Ducange que *solvo* a eu dans la latinité du moyen âge un deuxième parfait, *solsi*, au pluriel, troisième personne, *solserunt*. Il cite des exemples des deux formes. *Solsi* nous met sur la voie de notre mot; malheureusement il nous y laisse. Il y a là une lacune, il manque deux chaînons à la chaîne; nous ne pouvons les suppléer que par hypothèse, et je tiens à bien marquer que je ne fais ici qu'une hypothèse. A *solsi*, correspond au supin *solsus*, au participe passé *solsus* (1), d'où le substantif *solsitium* ou bien *solsitio* ou *solsisio* (2); le mot ne s'étant pas encore rencontré, nous ne pouvons en affirmer l'existence, nous nous contentons d'indiquer la transition probable, et de là serait venu tout naturellement

(1) Il est à remarquer que *solsus* conduisait à *absous* bien plus naturellement que *solutus*.

(2) Ducange nous autorise à supposer également ces deux formes. Il nous apprend que, dans la basse latinité, en même temps que *solutio* a existé *solutium*.

notre mot français *solsis*. Il a dû, en même temps, y avoir un infinitif *solsire*, avec un sens neutre. Ce qui semblerait l'indiquer, c'est l'existence d'un infinitif français, de forme assez étrange, qui ne peut avoir d'autre explication ni d'autre origine, *sousir*, correspondant à *soussis*, qui, comme le substantif, se trouve dans la *Chronique des ducs de Normandie*, t. II, p. 330, v. 25,143, où il veut dire probablement éclater, s'ouvrir, se fendre :

Un cri jeta et un teu brait
Cum si trestost deust *sousir*.
Et quant li dux s'en dut eissir, etc.

Le lexique de la *Chronique des ducs* et, d'après lui, le *Supplément à Ducange*, qui donnent les deux mots *sousir* et *soussis* s'étaient contentés de les enregistrer sans essayer de les traduire. Nos citations les éclairent complètement, et les explications des deux parts se fortifient l'une par l'autre.

Il semble que la forme *solsitii* a dû se trouver encore sous les yeux de Papire Le Masson au XVI^e siècle. C'est la seule façon dont puisse s'expliquer l'étrange traduction qu'il a faite en son latin de la *Fosse du Souey* par *fossa solsitii*. Que la faute vienne de lui ou de l'imprimeur, ne connaissant pas le mot *solsis*, au mot inintelligible *solsitium* on aura substitué, par la seule addition d'un *t*, le mot connu *solstitium*, qui offre le même assemblage de lettres, à une près, sans se plus préoccuper du sens.

Mais *solsis* est encore une forme trop voisine du latin, *sol* est trop net et trop détaché. La voyelle suivie d'un *l* peu à peu a formé un son moins franc et moins vibrant, la prononciation s'est alourdie, assourdie,

épaissie, est devenue de plus en plus rustique. *Sol* est devenu *sou*, *solsis* *sousci* ou *souci*. Notre texte même ne laisse aucun doute sur la façon dont s'est opéré le passage d'une forme à l'autre; il nous les présente toutes les deux réunies, *sousci* et *solsis*. Plus tard, on a écrit *soucy* par un *y*, l'y grec représentant mieux le son *i* formé par une contraction, et l'habitude, d'ailleurs, s'étant répandue en France à un certain moment, vers la fin du XV^e siècle, de remplacer presque partout l'*i* final par un *y*.

Les monuments écrits confirment l'interprétation que nous donnons. Dans les pièces françaises que j'ai pu trouver aux Archives du Calvados, les diverses formes que le mot revêt sous la plume fantaisiste des scribes, précèdent presque toutes, d'une façon plus ou moins exacte, de notre mot *solsis*. Nous trouvons une fois seulement, dans un acte de 1405, la forme *soursiz*. Mais au dos de ce même acte, nous lisons *Soussiz*; en 1446, le Moulin du *Soussys*, et dans une autre pièce de la même année, du *Soussis*; en 1504, du *Sousin*; en 1528, du *Soucys*; en 1535, du *Soussis*; en 1571, du *Soulcy*; en 1572, du *Soussis*.

Et il est à noter que dans toutes ces pièces du moyen âge, à une date où l'on sait encore ce que parler veut dire, ce que signifie notre mot, on n'écrit pas la *fosse* du *Soucy*, ce qui ferait un double emploi, un pléonasmе, la *fosse* du *fossé*, mais simplement le *Soussis*.

Les pièces françaises semblent donc donner tout-à-fait gain de cause à notre interprétation (1).

(1) Nous sommes malheureusement moins riches en témoignages latins sur la forme première du mot. Je n'ai pu rencontrer qu'une pièce en cette langue, et elle n'est pas antérieure au commencement du XIII^e siècle. Cela est certain, bien qu'elle ne porte pas de date, car

Quelles conclusions peut-on tirer de tout ceci ?

1° Un premier point est absolument hors de doute. Il y a eu dans notre vieux langage un mot *solsis*, *sousci*, *soussis*, *soucy*, qui a signifié fente, crevasse, trou, fossé, solution de continuité, et qui venait du latin *solsitium* ou *solsitio*.

2° Ce mot semble être le même que celui qu'on a appliqué au lieu où se perd l'Aure. La constitution physique du lieu et le sens du vieux mot s'accordent admirablement pour rendre l'assimilation tout-à-fait vraisemblable : je ne prétends pas davantage. Le *soucy* du Bessin, c'est la fosse, l'échancrure pratiquée par la nature dans le terrain de ce canton et par où disparaissent les eaux de l'Aure. Et l'orthographe est ici d'accord avec le sens, le plus grand nombre des docu-

on y voit figurer un évêque de Bayeux appelé Robert, et l'on sait qu'il n'y a eu de prélat de ce nom sur le siège de Bayeux que de 1206 à 1231. C'est une charte latine qui porte donation d'un tiers du moulin du Soussis (1) au chapitre de Bayeux, par Robert de Juvigny.

Le mot s'y présente sous une forme singulière, et dont je confesse ne pouvoir trouver une explication tout-à-fait satisfaisante : « tertiam partem mei molendini de *Sorsis*, » écrit le donateur.

Le seul renseignement certain que nous puisse donner cette rédaction, c'est, ce me semble, que, comme nous l'avions dit nous-même, il ne faut pas chercher l'étymologie du nom du côté de *Salix* et de ses dérivés.

Voici notre charte tout entière : « Omnibus Christi fidelibus ad quos præsen scriptum perveniet Robertus de Juvigniero miles salutem. Ad noticiam universitatis vestri volo pervenire me divine pietatis intuitu et pro salute antecessorum meorum dedisse in perpetuum elemosinam ecclesie beate Marie de Baiocis et canonicis ibidem Deo servientibus tertiam partem mei molendini de *Sorsis* liberam et quietam ab omni seculari exactione. Et eam manu Roberti Baiocensis episcopi

(1) Le moulin donnait, en 1405, pour moitié, 9 liv. de rente ; en 1446, 6 liv.

ments écrits donnant *soussis*, ce qui est évidemment la même chose que *solsis*. Jusqu'à ce que l'on trouve une explication meilleure, celle-ci me paraît avoir droit d'être acceptée. •

Il s'ensuit qu'il conviendrait de modifier, ou plutôt de rectifier l'orthographe du nom de la fosse du *Soucy*, et d'écrire désormais *Soussis*.

3° Si l'on garde des doutes sur le second point, il nous semble qu'il y avait du moins quelque intérêt à constater le premier, puisque le mot n'était pas connu, et qu'il n'avait point été relevé par les lexiques de notre vieille langue française, ou du moins que le lexique de la *Chronique des ducs de Normandie* et le *Supplément à Ducange*, qui seuls le mentionnent, n'en donnent qu'un

elemosinasse ita quod possessor istius partis predicti molendini pro parte sua impensas faciet ad ejusdem molendini reparationem et locabitur molendinum de communis assensu possessorum vel illius qui partem suam carius poterit locare. Quod ut sit ratum et stabile de cetero permaneat presentis charte testimonio et sigilli mei munimine confirmavi. » On lit au dos de la charte : G. Rob. de Juvigny. de tertia parte molendini de Sorsiz.

Une autre charte, par les noms des signataires qui y figurent, nous montre que Robert de Juvigny a vécu aussi sous le règne de Henri II. En effet, dans l'*Appendice des extraits des Chartes... du Calvados*, de M. Léchaudé d'Anisy, 2^e vol., p. 387, sous la mention *Pièces diverses*, n° 135, on voit signalée une charte où Guillaume d'Erle, chambellan, et Ascira, sa femme, donnent à Robert de Juvigny et à ses hoirs toute la terre de Raoul des Isles et celles qu'ils possédaient tant en Angleterre qu'en Normandie, et pour cette concession, Henri, roi d'Angleterre, leur donne 110 livres sterling et cent sous de ses propres deniers. Parmi les signataires de la charte, on trouve, à côté de Roger, archevêque d'York, Rotrou, évêque d'Évreux, qui occupa son siège de 1139 à 1165; Arnulf, évêque de Lisieux, qui occupa son siège de 1140 à 1184. Henri n'ayant commencé à régner qu'en 1154, c'est entre cette date et 1165 que se place la charte.

exemple et qu'une forme, et n'en ont point déterminé le sens (1).

Archéologie romaine, par M. le Dr Ernest Guérault, membre de la Société.

I.

A Caudebec-en-Caux, une tranchée ouverte du 22 au 23 août dernier, à l'encoignure de la rue de la *Cordonnerie* et de la place de la *Rive*, pour établir un aqueduc, a mis au jour, à 1^m, 50 en moyenne de profondeur, des débris romains de toute sorte.

Là étaient entassés pêle-mêle et jetés au banneau : clous, barres de fer et de cuivre, dont plusieurs affectaient la forme de crochets; lames en plomb; vases fragmentés, noirs, gris, rouges, unis ou ornementés en relief, d'une facture soignée, pouvant être évalués à quelques centaines. C'étaient des morceaux de dolium, de lagènes à libations, à parfums et à sacrifices; des terrines à offrandes; des urnes à sépulture : anses, goulots, fonds, panses, etc.; tuiles plates et à rebords, faitières, etc., etc.; nombre de tessons d'une magnifique céramique samienne figurent les attributs d'une chasse : — sanglier couché, — lapin au repos, tourné à dextre; — lièvre lancé à senestre. Un personnage debout, la main droite levée, s'apprête à projeter un épieu ou un javelot peut-être. — Deux gladiateurs,

(1) Nous pouvons ajouter que les diverses publications qui ont essayé d'expliquer l'origine des noms géographiques de notre pays n'ont point expliqué ni même mentionné notre *Soucy*. — V. les livres de J. Quicherat, de Houzé (Paris, 1864) et de Cocheris, sur l'origine des noms géographiques de France.

dont un seul est bien visible et reconnaissable à son attitude; le second, placé en face, est en majeure partie effacé par la vétusté.

Les tentatives pour reconstituer une seule de ces poteries seraient inutiles. Nul nom de fabricant n'a surgi.

Les épaves que je viens de signaler proviennent des hauteurs, *uniquement*, à la période gallo-romaine, susceptibles d'être habitées. Ces épaves ont évidemment servi comme remblai, afin d'exhausser d'âge en âge le sol de notre vallée.

Le fond primitif, marécageux, de celle-ci se trouve à 2^m, 30 au-dessous de l'affleurement actuel. Cet abaissement laissait un libre et facile accès aux eaux de la Seine.

Les vallées voisines étaient dans les conditions identiques de niveau et conséquemment aussi inondées, surtout à l'heure des marées du matin et du soir, où les flots du grand fleuve culbutaient tout sur leur passage en s'engouffrant avec une incroyable impétuosité dans l'espèce de baie s'étendant de la rive droite à Ste-Gertrude.

La chronique de Fontenelle constate qu'au IX^e siècle le curieux phénomène précité existait ainsi :

« *Ab austro item maximus fluviorum GEON, qui et sequana, commercii navium gloriosus, abundantia piscium præstantissimus, distans ab eodem cænobio (St-Wandrille) passus octingentos. In quo scilicet fluvio, ex infinito Oceano sive mari Britannico, bini æstus, diurnove nocturno e tempore sibimet invicem compugnantes occurrunt : ut versâ vice, alveus potius retrorsum converti quam ad ima videatur fluere. Talique impetu, tempore malineæ accedunt, ut super millia quinque aut eo amplius, et sonitus murmuris ejus humanas repercutiat aures, et*

« *aspectibus intuentium, ceu farus altissime lympham ejus-*
« *dem penetret alvei. Talique impetu, per meatus prædicto-*
« *rum duorum fluminum* (les deux rivières, le Rançon
« et la Fontenelle), *perque prata illis contigua, ceu Nilus*
« *Ægyptiacus, per spatia passuum plus minusve octin-*
« *gintorum ad murum ejusdem accedunt cænobii; finito*
« *conflictu in Oceanum infusi, unde venerant revertantur.* »
(*Chronicon Fontanellense*, p. 265, édit. La Barre.)

L'estuaire dont j'ai parlé, attenant au rivage de la Seine et se terminant à Ste-Gertrude, encaissé et dominé à l'ouest par le *Calidu*, à l'est par la *Vignette*, points culminants, est le *Lotum* mentionné sur l'itinéraire d'Antonin, le *Lutum* des Mérovingiens, le *Calido-beccum* des Carlovingiens, le *Chald-bec* des premiers ducs normands.

M. E. Gaillard place *Lotum* à *Caillouville*; M. Fortia d'Urban, à *Duclair*; M. l'abbé Belley le met à *Logium*, entre Caudebecquet et Caudebec; Danville, le meilleur historien des *Gaules*, veut que ce soit à Caudebec ou dans un endroit voisin de la localité; M. l'abbé Cochet plaide pour Caudebec même.

M'appuyant sur la tradition, sur la topographie et sur la sérieuse exploration du territoire, *définitivement* je localise *Lotum* à l'origine de la vallée de Ste-Gertrude, où l'atterrissement permettait des établissements stables, les voies de communication gauloise et romaine.

Caudebec apparaît dans l'Histoire au IX^e siècle: c'était un simple hameau, sans église, possédant un port-échouage sur la Seine (1).

N.-B. Il importe de rappeler qu'en 1867 j'ai rendu

(1) Mabillon, *Annales bénédictines*, t. III, p. 256.

compte, dans la *Revue de Normandie*, 1868, p. 503, d'une trouvaille accidentelle de nombreux débris de ménage, d'origine romaine, dans mon jardin, à Caudebec. Evidemment les divers objets avaient été *rapportés* et utilisés comme décombres : pas un seul n'existait *in situ proprio*.

II.

Sur le territoire de Vatteville (Seine-Inférieure), dans la forêt de Brotonne, canton de La Londe, 5^e affectation, parcelle S, au mois de juin 1875, les ouvriers employés à extraire du caillou d'une énorme fosse de 160^m de circonférence, avec une entrée de 3^m à l'ouest, ont ramassé, à 10^m de profondeur, 31 grands bronzes impériaux romains. Les pièces étaient étalées au fond de la fosse, sur 1^m de large et 5^m de long. Je me suis transporté sur les lieux, et j'ai vérifié les assertions énoncées.

L'administration a eu l'obligeance de me confier les monnaies, dont voici l'inventaire :

17 sont frustes ou d'une interprétation douteuse.

Les 14 autres représentent : 3 Faustine, savoir :

A. *Faustina*, Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle. Profil à dextre, d'une grande pureté; coiffure derrière la tête; patine verte d'une rare conservation.

Revers : Junon, paon à ses pieds.

B. *Faustina augusta*; même type.

Revers : un autel.

C. *Diva Faustina*; id.

Revers : vestale.

1. Lucilla, femme de Lucius-Verus et petite-fille de Faustine mère.

Revers : à peu près fruste.

D. 2. *Commode* : COMMODVS ANTONINVS PIVS.

Buste de l'empereur à droite (fils de Marc-Aurèle).

Revers : l'abondance.

E. Semblable.

6. ANTONIN LE PIEUX : ANTONINVS AVGVSTVS PIVS. — Buste lauré imberbe , à droite.

Revers : Mars. — C'est la seule de ces 6 représentations monétaires bien conservée.

F. 2. *Marc-Aurèle Antonin* : (M. ANTONINVS AVG.).

Tête virile, énergique, à dextre ; chevelure à boucles, soutenue par une ramée ; barbe touffue, en mèches.

Revers : Hygie donnant à manger, sur un trépied, à un serpent.

G. Type identique : M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXVII.

Revers : Dans le champ contourné d'une double branche de laurier, se lit :

VICT

GERMA

IMP. VI

COS. III.

S. C

Le fonds ancien du greffe du tribunal de première instance de Mortain, par M. Albert Trochon.

Les archives du greffe du tribunal de première instance de Mortain, antérieures à 1789, se divisent en deux sections. La première comprend les pièces provenant de l'ancien bailliage, la seconde les registres de l'état, tout à la fois religieux et civil, des paroisses du comté.

Les archives du bailliage se composent de dossiers, de minutes de jugements civils et répressifs, de procès-verbaux concernant la justice criminelle, les expertises entre particuliers, les enquêtes, etc., de registres tenus pour la marche régulière des affaires, de plunitifs, de cahiers d'insinuations hypothécaires, de documents relatifs aux déclarations de défrichement (ordonnance de 1766), aux délibérations des tribunaux de famille, et d'une foule d'autres papiers se rapportant à l'administration judiciaire.

La plupart des minutes, procès-verbaux, etc., se trouvent réunis en liasses dont la plus ancienne remonte à l'année 1745. A partir de cette époque jusqu'à la Révolution, on en compte une soixantaine réparties en trente années, 1746 à 1749, 1764 à 1789. De 1750 à 1763, il ne se rencontre que quelques actes épars.

Toute cette portion du fonds paraît n'avoir qu'une importance locale et privée. Je ne la crois pas, à part quelques renseignements sur l'économie de la procédure, la rédaction des documents de justice, la compétence des tribunaux inférieurs, susceptible de fécondes ressources pour l'histoire générale du pays.

La seconde section, de beaucoup la plus précieuse, comprend les registres ou *papiers* des baptêmes, fiançailles, promesses de mariage, mariages et sépultures des paroisses de l'ancien comté de Mortain.

Ces sortes de recueils, indistinctement appelés aujourd'hui *de l'état civil*, quoique leurs inscriptions, soit en totalité, soit en partie, n'aient pas toujours eu force égale probante (1), étaient dressés par les ministres du culte catholique. Les ordonnances de Villers-

(1) Ordonnance de Villers-Cotterets.

Cotterets (1539) et de Blois (mai 1579), en rendant leur tenue obligatoire, paraissent leur avoir comme conséquence reconnu le pouvoir de faire foi en justice ; le *Code Louis* du mois d'avril 1667 le déclare expressément.

Les plus récents parmi ceux classés aux archives du tribunal de Mortain sont les doubles qui, aux termes de la déclaration du 9 avril 1736, devaient être centralisés au greffe du bailliage (1) et que l'on a retrouvés en grand nombre dans le chartrier du duc d'Orléans, au château du comté, dont ce prince était titulaire. Les anciens, pour la plupart uniques originaux, ont été recueillis un peu partout. Quelques-uns, appartenant à des localités ayant ressorti au bailliage d'Avranches et dépendant actuellement de l'arrondissement de Mortain, figurent dans les rangs de la collection. D'autres, bien que concernant des communes de l'Avranchin, y sont restés annexés, ces localités ayant été, dans un temps, réunies à la circonscription de Mortain et leurs registres reliés avec l'ensemble.

Toutes les anciennes communes du Mortainais dont deux n'existent plus depuis une époque déjà éloignée (2), se trouvent là représentées, avec l'hospice de Barenton et le chapitre de la collégiale de Mortain, chacune par un certain nombre de cahiers. Le plus vieux de ces cahiers remonte à l'an 1529,

(1) Auparavant, la loi exigeait l'apport de l'original lui-même, la rédaction d'un double n'étant pas prescrite (ordonnances de 1539 et de 1579).

(2) Le Rocher, réuni à Mortain en 1791, et Moutons, réuni à St-Clément en 1793.

date à laquelle la législation civile ne s'était point encore préoccupée de la fixation régulière de l'état des citoyens. Il provient de la paroisse de Sourdeval-la-Barre et fut à l'origine rédigé en latin. On en remarque un autre assez curieux, commencé en 1585, qui émane de St-Michel-de-Chasseguey.

La collection dont je parle se divise en trois séries. La première, très-incomplète, se compose de feuilles séparées, de liasses, de registres de formes diverses détachés ou rapprochés sous un même brochage. Elle renferme les documents les plus reculés répartis en 150 cahiers. La seconde contient 187 volumes reliés, de 1690 à 1787, et la troisième 75 aussi reliés, de cette dernière date à l'an X. Des inventaires un peu confus, mais assez complets, de ces vieux titres existent au greffe du tribunal.

Il n'entre pas dans mon dessein de faire maintenant de tout cela une étude approfondie. Je ne puis cependant m'empêcher de signaler combien un premier coup d'œil général m'a donné bonne opinion de ces actes, et comme j'ai déjà été amené à y reconnaître, au point de vue des curiosités de leur confection, de sérieux intérêts.

Les uns sont dressés avec ampleur et remplis de toutes les indications utiles, souvent même de renseignements superflus; les autres n'ont qu'une ligne. La date de la naissance manque dans certains constats de baptême. Il est des rédactions qui contiennent des appréciations élogieuses sur les personnes qui y figurent, notamment les défunts. Les plus âgés d'entre les actes ne sont pas en général signés; beaucoup ne sont souscrits que des noms des ecclésiastiques qui les ont libellés; ailleurs, au contraire, on voit les signatures des compa-

rants , des témoins , des parrains et marraines , des intéressés à titres divers , leurs croix , marques ou autres signes quelconques. Écrits avec plus ou moins de soin , à la file les uns des autres , ces titres sont , dans une foule de paroisses , accompagnés de mentions marginales qui en précisent la nature et indiquent les noms des parties , et de numéros susceptibles d'en faciliter la recherche. On en rencontre avec des indications destinées , selon toute apparence , à appeler l'attention.

Une partie des registres comprend , outre les documents se rapportant aux trois phases principales de la vie civile et religieuse , les promesses de mariage , les actes de fiançailles et contient des pièces annexes aux mariages ; un très-grand nombre , au contraire , ne constate que les baptêmes , les mariages , les inhumations. Il y a des paroisses qui ont des registres pour chaque espèce d'actes.

Plusieurs cahiers renferment des inscriptions étrangères à leur objet ; on y trouve l'énoncé de remèdes médicaux pour le moins singuliers , des reçus de sommes , des transactions relatives aux biens d'église , des prières , etc. L'un des recueils de St-Martin-du-Mesnil-Rainfray présente un modèle de prône. Des dessins bizarres , des kyrielles inintelligibles de mots sans lien , des tentatives de reproduction littérale , à la suite d'actes , du contexte de ces actes mêmes , semblent indiquer que trop souvent les registres , placés dans des lieux d'où il était aisé de les distraire , ont servi aux jeux des enfants , aux premiers essais de gens illettrés , en un mot aux usages les moins conformes à leur destination.

Quelques-uns paraissent avoir été exposés à la fumée dont ils gardent des traces gênantes pour la lecture :

ils pourraient avoir été victimes d'un commencement d'incendie. Les plus rapprochés en date sont pour la plupart rédigés sur papier soit timbré, soit spécial; ceux du siècle dernier et de la fin du précédent portent, avec les mêmes énonciations qu'aujourd'hui, les cotes et paraphes des fonctionnaires successivement chargés d'opérer le travail préparatoire de leur établissement (1). Plusieurs se closent, tantôt par des tables sommaires, tantôt par la signature de l'officier préposé à la réception du dépôt au greffe du bailliage. A certaines pages, on remarque le visa de l'archidiacre de Mortain en tournée.

Avant de terminer cette brève notice, il convient de dire un mot des remarquables couvertures qui, aux premières années de ce siècle, servirent au brochage d'un certain nombre de cahiers appartenant à la période la plus ancienne.

Ce sont de splendides feuillets arrachés aux antiques missels de la célèbre abbaye de Savigny, près Mortain. Ces feuillets, en fort parchemin, quelques-uns presque entiers, présentent de beaux modèles de l'écriture employée jadis pour la composition des manuscrits sacrés. Les lettres formant têtes de chapitres ou de versets, parfois enguirlandées de fleurs, ont été revêtues de couleurs variées qu'une peinture ineffacée a conservées jusqu'à nos jours avec leur vigueur première; on en remarque de dorées et d'argentées. Au seuil des principaux passages, on admire des enluminures, des dessins curieux, entre autres une tête de moine âgé ricanant, qui est du plus bel effet.

Toutes ces pages, derniers souvenirs de merveilleux

(1) Édits d'octobre 1619, juin 1705 et juillet 1709.

travaux, offrent un coup d'œil à la fois riche et agréable. Elles vont sortir de la poussière qui les a trop longtemps recouvertes. Les brochures qu'elles entourent, mal protégées jusqu'ici contre l'humidité et les outrages du temps, doivent faire prochainement l'objet de soins destinés à assurer d'une manière efficace leur préservation. Un album réunira ceux des feuillets dont l'importance et l'état matériel paraîtront mériter une place d'honneur, et ces précieux témoins du passé seront sauvés de l'oubli et conservés à l'étude des savants qu'intéresse notre vieille et glorieuse histoire.

Il eût été désirable qu'un semblable remède pût s'appliquer aux autres débris de missels, de bréviaires, de livres sacrés de tout genre, ornés par la patience et la foi des religieux de Savigny, qu'on employa, il n'y a pas bien des années, à la reliure d'une grande quantité de registres contenant les actes du tribunal de Mortain. Mais ce labeur serait trop considérable, les frais trop sérieux et, d'ailleurs, ces restes intéressants sont bien détériorés. Bornons-nous à sauver ce qui en vaut la peine.

La Bibliothèque nationale possède de nombreux documents provenant de l'illustre abbaye, fille de saint Vital, dont la générosité de la municipalité mortainaise lui consentit autrefois trop libéralement l'abandon. Il en existe de précieux aux archives du département de la Manche, à la bibliothèque de la ville de Mortain et en d'autres dépôts publics. Peut-être aussi des particuliers pourraient-ils en représenter. Le greffe du tribunal de Mortain, dans cette dispersion des richesses monastiques, n'a recueilli qu'une faible part; au moins faut-il qu'il sache s'en montrer le gardien soigneux et intelligent.

**Contestation élevée en 1790 par les bourgeois de Caen
au sujet de la taille personnelle, par M. Guinat,
vice-président.**

Dans la célèbre nuit du 4 août 1789, l'Assemblée nationale avait décrété « que les privilèges pécuniaires, « tant réels que personnels, en matière de subsides, « seraient abolis à jamais et que la perception s'en « ferait sur tous les biens et sur tous les citoyens indis- « tinctement. »

Ce n'était là qu'une déclaration de principe ; pour la faire passer dans les faits, l'Assemblée rendit, le 26 septembre, un décret portant « qu'il sera fait dans chaque « communauté un rôle de supplément des impositions « ordinaires pour les six derniers mois de 1789, dans « lesquels seront compris les noms et les biens de tous « les privilégiés. Que les sommes provenant de ces « rôles seront destinées à être réparties en moins « imposé sur les anciens contribuables en 1790 dans « chaque province. Que toutes les impositions des ci- « devant privilégiés seront cotisées avec les autres « contribuables dans la même proportion ou la même « forme à raison de toutes leurs propriétés, exploita- « tions et autres facultés. »

Un autre décret du 28 novembre s'exprimait ainsi : « Les ci-devant privilégiés seront imposés pour les six « derniers mois de 1789 et pour 1790 en raison de leurs « biens, non dans le lieu où ils ont leur domicile, mais « dans celui où lesdits biens sont situés. »

Mais entre ces deux décrets vint se placer une proclamation royale du 16 octobre 1789, décidant « que la

« cote personnelle de la propriété des immeubles, etc.,
« ne pourra être faite qu'au seul lieu du domicile du
« contribuable. »

Il y avait, au moins en apparence, entre ces diverses dispositions législatives, une contradiction qui fut la cause de la contestation élevée par les bourgeois de Caen, contestation dont je vous demande la permission de vous entretenir un instant, parce qu'elle m'a paru présenter un certain intérêt d'actualité à une époque où l'on discute beaucoup, et pour cause, les questions d'impôt et où l'impôt sur le revenu trouve des partisans plus ou moins éclairés.

Pour bien faire comprendre cette contestation, il est nécessaire de rappeler brièvement que la déclaration du 11 août 1776, qui avait eu la prétention de réaliser un progrès sur les législations précédentes, avait divisé la taille en taille réelle et en taille personnelle. La première portait sur les terres et autres possessions divisées en catégories ; la seconde, sur les personnes en raison de leur revenu. Elle frappait : 1° les revenus des moulins, usines, maisons en propre données à loyer ou occupées ; 2° les revenus des terres données à loyer ; 3° les revenus provenant des rentes actives, des bénéfices de l'industrie et le dixième du prix des journées de la profession à laquelle chacun s'adonnait. Cette taille était d'un sou par livre de revenu.

Il suffit, je crois, de l'énumération qui précède pour montrer les difficultés que devait rencontrer l'assiette et la perception de cet impôt. Voici ce qu'en disait Necker dans son rapport au Roi du mois de janvier 1711 :

« Indépendamment de la taille réelle qu'on peut répartir d'après des principes fixes, il existe une taille,

appelée personnelle, qui dépend non de la propriété territoriale, mais des autres facultés des contribuables. Celle-ci est beaucoup plus difficile à régler, et, quelque soin qu'on y apporte, la répartition de cette espèce de taille ne pourra jamais avoir pour base qu'une opinion plus ou moins éclairée et il serait à désirer qu'on pût renoncer à cette espèce d'imposition *ou parvenir à la dénaturer.* »

Profitant de cette disposition du ministre, beaucoup de villes avaient demandé et obtenu de payer la taille personnelle au moyen d'un abonnement. La ville de Caen était de ce nombre, et pour affranchir ses habitants de cette espèce de taille, elle payait à l'Etat un abonnement annuel de 29,600 livres. Cette somme était prélevée sur le produit de l'octroi. La nature de l'impôt se trouvait donc complètement changée; au lieu d'être un impôt personnel et direct perçu d'après les facultés, il était devenu un impôt impersonnel et indirect perçu d'après la consommation, c'est-à-dire d'après les besoins.

Moyennant cette somme de 29,600 livres, les bourgeois propriétaires ayant leur domicile à Caen se trouvaient de fait affranchis de la taille personnelle, non-seulement sur le revenu de leurs propriétés de ville, mais encore sur le revenu de leurs propriétés rurales données à ferme, car la taille personnelle, en tant qu'elle portait sur le revenu des biens, devait se percevoir au lieu du domicile du taillable et non aux lieux où ses biens étaient situés.

Il y avait là un abus manifeste, car du moment où la nature de l'impôt se trouvait transformée par l'abonnement, il n'était pas juste que le produit de l'octroi, c'est-à-dire la bourse commune, servit à acquitter la

taxe sur le revenu d'immeubles qui n'étaient point situés dans la ville et qui appartenaient en général à des bourgeois n'y résidant qu'une portion de l'année et ne contribuant par conséquent que bien faiblement au produit de l'octroi.

Pour faire cesser cet abus, les Commissions de répartition reportèrent la taxe de ces bourgeois, comme celle des privilégiés nobles, aux lieux où leurs propriétés étaient situées ; et, conformément au décret du 26 septembre, ils répartirent les rôles en moins imposé sur les anciens contribuables, c'est-à-dire qu'ils diminuèrent les cotes de ces contribuables du montant des cotes nouvelles.

Les bourgeois se récrièrent vivement contre ce mode de procéder, ils refusèrent de payer et soutinrent :

1° Qu'ils n'étaient pas des privilégiés et qu'ils ne pouvaient pas être considérés comme tels, et que par conséquent le décret du 26 septembre ne leur était pas applicable ;

2° Que l'imposition à laquelle ils avaient été taxés était exagérée et hors de proportion avec le contingent de l'abonnement ;

3° Qu'il était injuste de faire bénéficier les fermiers, par voie de dégrèvement, de l'impôt dont les propriétaires étaient frappés.

La réclamation des bourgeois fut portée devant le Directoire du district, qui, après avoir examiné les divers côtés de la question, conclut en ces termes :

« Nous avons discuté avec un esprit d'impartialité
« et d'équité les réclamations des citoyens de Caen ;
« aucuns motifs de passion et d'intérêt n'ont combattu
« dans notre cœur les sentiments de justice qui de-
« vaient le guider. Nous avons pensé que tous les

« contribuables de notre district devaient être considérés comme une famille également chère à l'administration ; que l'imposition était un fardeau commun à tous , qu'il devait peser également et sur l'habitant des villes et sur l'habitant des campagnes ; que tels sont les principes consacrés par les décrets de l'Assemblée nationale , et que s'en écarter ce serait abuser de la confiance des citoyens. Nous pensons donc que dans les paroisses où les citoyens de la ville de Caen ont été imposés relativement à leurs propriétés , ils seront tenus de payer cette imposition si leur cotisation est faite dans la même proportion que celle des autres contribuables. »

Cet avis, où se montrent plus de bons sentiments que de bonnes raisons, ne fut pas partagé par le procureur-syndic qui, sans se prononcer sur le point de droit, parut vouloir prendre, en fait, parti pour les bourgeois.

« Le propriétaire , disait-il au Directoire , ne doit pas partager l'imposition que son fermier devait acquitter pour son exploitation ; le fermier , en prenant la ferme , a calculé sur cette imposition. Le propriétaire commence donc par la supporter , puisqu'il afferme moins que si son fermier n'était point imposé pour son exploitation. Or , serait-il juste de lui reporter une portion de cette imposition pour diminuer celle de son fermier ?

« Vous devez faire , Messieurs , une observation bien importante dans votre administration : en vous fixant uniquement à porter les impôts sur les propriétaires pour diminuer , dans ce moment , ceux que le fermier devait acquitter pour son exploitation. Vous ne devez pas perdre de vue cette grande cause qui tient à l'agriculture et au commerce.

« Le propriétaire, trop chargé, se déterminera à faire
« valoir son fonds ; l'habitant de la campagne perdra
« la ressource de l'industrie qui le soutient en prenant
« des fermes, ou bien il sera obligé de reprendre
« lui-même toutes les impositions qu'il veut renvoyer
« sur son propriétaire. Les villes se dépeupleront, le
« commerce diminuera et deviendra plus languissant :
« en un mot, prenez en considération que les habi-
« tants de la campagne et ceux des villes sont des
« corps relatifs qui se soutiennent mutuellement, et
« que l'un ne peut être grevé sans qu'il en résulte des
« dommages à l'autre. »

Ces observations du procureur-syndic ne manquaient pas d'une certaine justesse, mais elles n'aidaient pas beaucoup à résoudre la question. C'est avec ces divergences d'opinions que la réclamation des bourgeois fut portée du Directoire du district au Directoire du département.

Mais le Directoire du département fut, comme le Directoire du district, divisé sur la solution à donner au débat.

« Des réclamations se sont élevées de toutes parts,
« disait le procureur-général syndic, dans son rapport
« au Conseil général, mais comment y faire droit ?
« Comment régler un taux uniforme de répartition ?
« Comment même asseoir une opinion sur le fond de
« la chose, au milieu des prétentions diverses des
« fermiers et des plaintes multipliées des propriétaires,
« soutenant qu'on interprétait mal les décrets ? Dans cet
« état de doute et d'incertitude sur le véritable sens
« de la loi, votre Directoire a cru ne pouvoir prendre
« un parti plus sage que de consulter le Corps législatif. Dès les premiers moments de son adminis-

« tration , il a senti la nécessité d'être éclairé sur cet
« article important, et il a écrit une lettre très-détaillée
« à l'Assemblée nationale ; mais le défaut de réponse
« l'a forcé de différer à se prononcer et il s'est borné à
« exhorter les propriétaires à payer provisoirement. »

L'exhortation , bien entendu , était restée sans effet ,
et la contestation vint en délibération devant le conseil
général à la séance du 11 décembre ; mais les mem-
bres du bureau des impositions , chargés d'éclairer le
conseil , n'étaient pas d'accord. L'un d'eux lut à cette
même séance un rapport concluant à ce que l'Assem-
blée nationale fût consultée de nouveau. Un autre
membre demanda le renvoi de la délibération à hui-
taine, pour présenter un nouveau rapport et un projet
de résolution. Ce renvoi fut accordé.

Le rapport annoncé fut présenté à la séance du
21 novembre. Toutes les difficultés, y est-il dit, semblent
rouler sur trois points, qui sont de savoir :

1° Si les habitants des villes qui acquittaient leurs
tailles par abonnement sur les droits perçus aux en-
trées, doivent supporter une taille personnelle ou de
propriété dans les communautés où ils tiennent des
biens fonds ; ou s'ils ne doivent la payer qu'au lieu
de leur domicile ;

2° Quelle doit être la quotité de la cote personnelle
du propriétaire non exploitant et non résidant dans le
lieu de sa propriété ;

3° Enfin, si le propriétaire nouvellement imposé peut
exiger une indemnité de son fermier pour la diminution
qu'il en a éprouvée sur sa cote.

Les questions ainsi nettement posées sont non moins
nettement résolues par le rapporteur. Sur le point de
droit , après avoir montré la divergence entre les dé-

crets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi et la proclamation du roi, il n'hésite pas à déclarer que ce sont les décrets qui doivent être exécutés de préférence à la proclamation, qui en détruirait les effets nécessaires, et il en donne pour raison que, si on avait dû asseoir la cote de propriété des privilégiés au lieu de leur domicile, le décret du 26 septembre, qui assigne le supplément de 1789 en moins imposé sur les anciens contribuables en 1790, dans chaque province, serait illusoire. « On pourrait rapporter, « dit-il, pour exemple, un nombre infini de paroisses « dont, tantôt la moitié, tantôt les deux tiers des pro-
« priétés, sont possédées par des bourgeois ou autres
« privilégiés, domiciliés dans les villes. On pourrait
« citer un riche propriétaire qui possède 200 mille livres
« de rente en fonds dans la Normandie, où il n'a
« jamais établi son domicile. Son impôt de supplément
« serait donc perdu pour la province ? »

S'expliquant sur la question de privilège, il ajoute :
« On s'efforcera, Messieurs, de faire naître le doute
« dans vos esprits, en réduisant la classe des privi-
« légiés aux deux ci-devant ordres de la noblesse et
« du clergé ; comme s'il n'existait pas au moins autant
« de privilégiés dans l'ancien ordre du Tiers-État que
« dans les deux premiers, et en voulant distraire les
« habitants des villes de la classe des privilégiés,
« parce qu'ils payent par abonnement les droits
« d'octroi. Cet abonnement est-il autre chose qu'un
« privilège ? Il n'y a personne parmi nous qui n'ait
« vu mainte et mainte fois que quand la fortune avait
« étendu les propriétés d'un cultivateur, il se pro-
« curait, par quelques formes, le droit de bourgeoisie.
« Ce privilège acquis, il résidait à la ville huit à

« quinze jours, au temps de Pâques, pour mettre ses
« propriétés à couvert des impôts. Tous ceux qui sont
« allés chercher à la ville le privilège de franchise
« ont-ils jamais grossi la masse des impôts qui s'y
« payent? N'y voit-on pas, par exemple, que celui
« qui aura cinquante mille livres de revenu foncier
« paye souvent moins de droit que celui qui n'en
« aura que mille, mais auquel le commerce et l'in-
« dustrie occasionnent plus de consommation. »

Sur la deuxième question relative à la quotité de la cote du propriétaire, le rapporteur rappelle une déclaration du Roi du 7 février 1768 et un arrêt de la Cour des Aides de Paris, portant que la cote des biens fonds se « partagera par moitié entre le propriétaire et « le fermier », et une instruction envoyée aux municipalités par la commission intermédiaire, en l'année 1788, disant « que la taille d'exploitation sera réglée « sur le même taux que celle de propriété, de manière « que ces deux tailles réunies forment le double de « chacune prise séparément. » Et sur cette deuxième question, qui était la plus délicate, il conclut à ce que la quotité de l'imposition personnelle du propriétaire non exploitant soit réglée, en cas de contestation, dans la même proportion que les autres contribuables et au taux commun de la municipalité où sont situés les fonds.

Sur le troisième point : le propriétaire nouvellement imposé peut-il exiger de son fermier une indemnité pour la diminution que ce dernier éprouve sur sa cote? Le rapporteur se prononce catégoriquement pour la négative, et il en donne pour motif que quand une municipalité imposait un propriétaire privilégié, la diminution qui en résultait pour la communauté a

dû être répartie indistinctement sur tous les contribuables, et que le fermier de ce privilégié n'a pu être privé de sa petite part, puisqu'elle lui revient par le bénéfice général de la révolution et non par le fait particulier de son maître. En effet, dit-il, « Pierre est fermier d'un ancien contribuable et Paul est fermier d'un privilégié. Pierre profitera ainsi que Paul de la diminution générale qu'apporte le maître de celui-ci par sa nouvelle imposition. Dira-t-on que la condition de Paul soit différente ou plus mauvaise que celle de l'autre, parce qu'il est fermier d'un privilégié? Que si ce fermier s'est obligé, par une clause expresse de son bail, d'acquitter la taille de propriété en sus de celle de l'exploitation, une telle clause fait partie du prix du bail et son exécution n'est pas du ressort de l'administration. »

« L'impôt, ajoute le rapporteur, est une propriété publique : aucun particulier n'en peut revendiquer une part. Les impôts, ajoute-t-il encore, tiennent tellement à une cause majeure que, s'ils se trouvent augmentés depuis la convention du bail, le fermier ne peut prétendre aucune récompense du propriétaire; mais quand le fermier bénéficie d'une réduction commune, son propriétaire ne saurait lui ravir cet avantage par la seule raison qu'il habite la ville et que l'autre habite les champs ! »

Montrant enfin que l'intérêt et le repos publics exigent le sacrifice des controverses et demandent des solutions, le rapporteur insiste pour que le Conseil prenne un parti en disant que si l'Assemblée nationale déjà consultée plusieurs fois n'a pas répondu, c'est qu'elle a laissé à sa sagacité le soin de décider la question, conformément aux décrets qu'elle avait rendus sur la matière.

Ces considérations, qui nous paraîtraient aujourd'hui décisives, ne réussirent pas à convaincre le Conseil général dont le tempérament était d'une extrême prudence et qui décida qu'une adresse serait envoyée à l'Assemblée nationale en la priant de nouveau de se prononcer sur la question.

Mais pendant que le temps se passait à chercher ou plutôt à éluder une solution, les événements allaient se charger de l'imposer.

De graves désordres avaient éclaté dans tout le royaume à propos de la perception des impôts. Dans son remarquable rapport sur l'état des finances, M. de Montesquiou en rendait compte en ces termes à l'Assemblée (séance du 17 novembre 1791) : « L'Assemblée à peine
« formée avait consacré les droits de l'État; mais fidèle
« aux ordres de la nation, elle avait renvoyé l'examen
« des finances après l'établissement des bases de la
« Constitution. Le voile prêt à se déchirer ne l'était
« pas encore, lorsqu'une insurrection générale éclata
« d'un bout du royaume à l'autre; les barrières qui
« fermaient les villes, celles qui séparaient les provinces,
« furent renversées; les commis chargés de
« percevoir les gabelles, les aides, le tabac, les droits
« d'entrée, furent chassés de leurs bureaux; on pillait
« les magasins. Les denrées de contrebande pénétrèrent
« partout, et le règne de la violence anticipa celui de
« la raison. »

Le département du Calvados n'avait pas fait exception et, comme de Montesquiou à l'Assemblée nationale, le procureur-général syndic rendait compte au Conseil général des désordres que l'autorité était impuissante à faire cesser. « Une fausse idée de liberté, dit-il, a porté
« presque partout le peuple ou à la résistance à la

« perception des droits, ou à l'insurrection contre les
« percepteurs. Dans plusieurs bourgs, les employés ont
« été repoussés à main armée et le feu de l'insurrec-
« tion menace de faire des ravages. »

A Caen, la perception aux entrées avait été violemment supprimée, et pour obtenir son rétablissement, le Directoire s'était vainement adressé à la municipalité et au zèle des gardes nationales. Le port de Courseulles était ouvert à la contrebande, qui s'y exerçait librement. Afin d'essayer d'arrêter ces désordres, et pour mettre à couvert sa responsabilité, le Directoire du département fit afficher dans toutes les municipalités une proclamation qui, bien entendu, n'arrêta rien.

La ville de Caen, se trouvant privée des droits d'octroi, la source à laquelle elle puisait le montant de son abonnement pour la taille personnelle était tarie, et avec cet abonnement disparaissait le privilège que les bourgeois essayaient de retenir.

S'il y avait une conclusion pratique à tirer de cette contestation, je dirais qu'elle doit mettre en garde contre l'impôt sur le revenu qu'on nous présente comme une conception nouvelle. On oublie, ou peut-être on ignore, qu'il a été établi, pour la première fois en France, au lendemain de la chute de Turgot, par des financiers dont le nom n'est point une recommandation ; qu'il a complètement échoué, que l'Assemblée constituante l'a repoussé pour jeter les fondements du système financier sous l'empire duquel nous vivons depuis trois quarts de siècle. C'est ce système, en définitive, qui a suffi à payer les grands travaux de la paix, à réparer les désastres de la guerre et qui a fait du crédit de la France le crédit le plus solide de l'Europe, après celui de l'Angleterre.

***Note sur une découverte de Bijoux mérovingiens,
au village de Valmeray, commune de Meulé (Cal-
vados), par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire.***

Depuis quelques années, les découvertes de sépultures de l'époque mérovingienne se sont multipliées en Normandie et ont été l'objet d'études consciencieuses et approfondies. A la suite de l'abbé Cochet, beaucoup de savants distingués se sont livrés avec succès à ces laborieuses explorations et ils ont été souvent assez heureux pour pouvoir apporter à la science des renseignements nouveaux et quelquefois même assez inattendus. La Société des Antiquaires de Normandie n'est pas restée étrangère à ce mouvement; et, autant qu'elle l'a pu, sur tous les points de sa circonscription, elle a provoqué ou encouragé des recherches de ce genre.

Au mois d'août 1868, des fouilles exécutées à ses frais, sous la direction de l'un de ses membres, M. l'abbé Lecointe, alors curé de Cintheaux, dans la commune de Conteville, mirent à découvert un très-grand nombre de fosses remontant toutes à une haute antiquité. Le lieu sur lequel portèrent les investigations était signalé comme étant l'emplacement présumé de la bataille du *Val-des-Dunes*.

« Les explorateurs, écrivait à cette époque M. Charma,
« y ont recueilli différentes pièces qu'ils ne s'at-
« tendaient pas à y rencontrer, de belles fibules,
« entre autres des agrafes de ceinture habilement tra-
« vaillées, la lame d'un scramasaxe et d'autres objets
« portant la trace de la même industrie et témoignant

« de la même civilisation. On reconnut aisément là
« l'époque si connue depuis les travaux de l'abbé
« Cochet. Au lieu de Normands du XI^e siècle, on
« avait devant soi des Mérovingiens du VI^e ou du
« VII^e siècle. Il y avait donc là dans les premiers
« siècles une population considérable dont on avait
« jusqu'ici ignoré l'existence (1). »

Les tombes qui furent alors visitées, au témoignage de M. Noël, curé de St-Agnan, qui suivit les fouilles avec le plus grand soin, étaient au nombre de 81. Indépendamment des objets mentionnés par M. Charma, elles fournirent une très-belle agrafe en bronze, à trois pendants, qui eût mérité à tous égards l'honneur d'être reproduite par le dessin ou par la photographie (2).

A partir de ce moment, Conteville et ses abords ont été l'objet de recherches persévérantes, et presque chaque année, un propriétaire du pays, M. La Housse, y a pratiqué sur divers points des sondages qui tous, sans exception, ont donné d'heureux résultats. En 1869, après un travail de quelques heures, il rencontra deux sarcophages en pierre, juxtaposés et de grandeur inégale. A la tête du premier, mais en dehors, gisaient deux lames de fer mesurant 48 et 53 centimètres; près de l'autre, se trouvait une bague en bronze qui, à raison de son étroitesse, ne pouvait avoir été passée qu'au doigt d'une femme ou d'un enfant; elle était accompagnée de nombreuses perles en verre brun et de petits fragments d'ambre et de bois troués et ayant fait partie d'un collier. Ces objets étaient aussi en

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. V, p. 167.

(2) *Bulletin la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VI, p. 35.

dehors du second sarcophage ; cette situation anormale serait de nature à faire penser que le champ funèbre de Conteville aurait été , dans cette partie au moins , à une date déjà éloignée , plus ou moins profondément bouleversé.

Les explorations de 1874 ont été plus fructueuses. Les fouilles ont établi que le cimetière mérovingien , précédemment reconnu , se prolongeait à une assez grande distance vers l'ouest. En général, les sépultures se sont montrées à 1 mètre ou à 1 mètre 20 de profondeur ; la plupart des corps avaient été vraisemblablement inhumés nus ou dans des coffres de bois ; les ossements, par suite, étaient presque tous mêlés à la terre et réduits, pour ainsi dire, en poussière. Les huit fosses, mises au jour dans le courant du mois de mars, ont donné un scramasaxe, cinq petits vases en terre, une belle fiole en verre brun de 22 centimètres de hauteur, ornée au goulot de filets irréguliers et portant à l'intérieur les traces d'un sédiment rougeâtre. Le déblai, repris le seize et le dix-sept avril, dégaged, dans la même direction, de nouvelles sépultures : trois, qui semblaient se confondre, furent explorées sans livrer aucun objet métallique. Elles avaient été antérieurement visitées. Tout auprès, une autre fosse, restée intacte, fut immédiatement attaquée. Elle se trouvait à une profondeur de 1^m,30^c. Le corps couvrant un espace de 1^m,80^c de long sur 70^c de large, avait été entouré de moellons plats, rangés avec symétrie, disposition assez fréquente, que l'on a observée notamment d'une façon constante au cimetière mérovingien d'Ussy. Le mobilier funéraire se composait de deux fibules ansées de petite dimension et de deux fibules rondes, l'une pleine, l'autre à jour, offrant toutes

deux un ornement de forme cruciale enfermé dans un cercle. Ces objets sont en bronze ; l'une des fibules rondes paraît avoir été argentée. A côté des fibules se voyait une longue chaînette en bronze, d'une parfaite conservation. « Ses extrémités, écrivait M. l'abbé Noël, gisaient à droite et à gauche des os du bassin. Elle se croisait sur la poitrine du mort et passait « derrière le dos. » Dans son état actuel, cette chaînette mesure 1^m,47^c : elle se compose de 70 anneaux, ayant la forme de 8 passés les uns dans les autres, et se termine à l'une de ses extrémités par un crochet plat n'ayant pas moins de 8 centimètres.

Deux autres sépultures voisines de celles-ci ayant été fouillées peu de moments après, révélèrent, aux yeux exercés de M. Noël, la trace, sur la poitrine des décédés, de chaînettes en fer très-oxydées, rappelant par leur forme, leur longueur et leur position, la chaînette en bronze découverte précédemment. Il est, d'ailleurs, aujourd'hui certain que beaucoup de morts inhumés à Conteville portaient au cou des chaînettes de fer venant se croiser sur la poitrine. Dans ses diverses explorations, M. La Housse avait souvent remarqué de longues traînées de poussière brune annonçant la présence d'objets en fer rongés par la rouille ; il avait en outre recueilli, à la partie supérieure des fosses, des quantités considérables de petites mailles en fer. Il est facile d'y reconnaître aujourd'hui les restes de chaînettes détruites par le temps. Nous devons ajouter que la présence de chaînes ou de chaînettes en bronze et surtout en fer, est bien loin d'être un fait anormal dans les sépultures mérovingiennes. Dès 1773, l'archéologue anglais, Bryan Faussett, lors des explorations qu'il entreprit dans le comté de Kent, avait reconnu l'existence

d'une chaînette en fer, dans le tombeau d'une femme, à peu près à la hauteur de la ceinture. A son tour, M. l'abbé Cochet en a signalé plusieurs dans les tombes d'Envermeu explorées en 1867. Il devait en être de même pour les tombeaux d'une date plus reculée, car, en fouillant le cimetière gaulois de Somsois, M. Morel a également pu recueillir deux chaînettes en fer, deux chaînettes en bronze et une chaînette en argent. Les anneaux de ces chaînes, comme ceux de la chaîne de Conteville, présentent la forme d'un 8.

C'est à deux kilomètres de distance de cet emplacement si riche en débris anciens, sur le territoire du village de Valmeray, en la commune de Moul, qu'a eu lieu, le 4 mars dernier, la découverte d'un intérêt plus considérable dont je dois maintenant vous entretenir. Ce jour là, un sieur Lejeune était occupé à extraire du sable pour le compte de M. Le Tourneur, maire d'Airan, dans un champ appartenant à M. Cholet et situé sur le bord de la route de Caen à St-Pierre-sur-Dives, lorsque tout d'un coup il rencontra, à une profondeur de 1 mètre 50, un amas de terre grisâtre tranchant sur le fond jaune du sable et semé d'ossements humains et d'objets métalliques.

Les ossements réduits pour ainsi dire en poussière furent malheureusement négligés par Lejeune, qui s'occupa exclusivement de recueillir les ornements précieux qu'un hasard favorable mettait à sa disposition. Il put cependant reconnaître deux dents et un fragment de mâchoire. Une dent seulement nous a été remise par M. Le Tourneur. C'est une molaire très-petite et d'une excellente conservation. Dans l'opinion du docteur Le Véziel, à l'examen duquel nous l'avons

soumise, elle a dû appartenir à un individu, d'une constitution assez frêle, âgé de 20 à 40 ans.

Quant au trésor qui accompagnait ces restes humains, il se compose d'un collier en or, d'une boucle en argent, de deux fibules en or et en argent rattachées ensemble par une chaîne d'argent, et de divers fragments d'or couverts de dessins estampés.

Nous allons essayer de décrire successivement ces objets. Le petit collier en or pur pèse 13 grammes. Il mesure 39 centimètres, en y comprenant la boucle et le crochet. Il appartient, par son procédé de fabrication et par la disposition de ses anneaux, au genre de chaînes connues aujourd'hui dans le commerce sous le nom de *chaînes colonnes*. Il ne pouvait, à raison de sa courte dimension, être placé qu'au cou d'une femme ou d'un enfant.

La boucle en argent pèse 270 grammes. Elle comprend une plaque et une boucle proprement dite. Dans son ensemble, elle mesure 11 centimètres, savoir : 5 centimètres pour la plaque et 6 pour l'anneau. La plaque, à sa partie supérieure, est décorée, comme beaucoup de bijoux de la même époque (1), d'un quatrefeuilles entouré de cercles et de dessins ponctués, le tout gravé largement et sans prétention. Ce côté de la plaque a été doré et les lignes principales de l'ornementation ressortent en noir sur le fond brillant de l'or. La languette courbe qui vient s'appuyer sur l'anneau en le débordant est aussi dorée et couverte de dessins à ses deux extrémités. Les boucles de ceinturon avec plaque et contre-plaque sont extrême-

(1) *Histoire des arts industriels au moyen âge*, par M. J. Labarte, membre de l'Institut, p. 261.



membre de l'institut , p. 201.



ment communes. Toutes les sépultures franques ou mérovingiennes en fournissent ; mais généralement elle sont en fer ou en bronze plus ou moins richement décoré. Les boucles en argent, dorées sur certaines parties et chargées de dessins gravés au burin, sont infiniment plus rares et plus précieuses (1).

Les fibules éveillent peut-être encore un plus vif sentiment de curiosité. Ce sont, en effet, à quelque point de vue que l'on se place, des bijoux remarquables tout à la fois par leur luxe et par leur élégance. Elles se composent d'une plaque en argent allié à un cinquième de cuivre, revêtue d'une feuille d'or de peu d'épaisseur sur laquelle viennent s'enchâsser des verroteries et des pierres fines. D'après les évaluations de M. Le Roy, orfèvre-joaillier très-compétent dans ces matières, le poids de l'or dans chaque fibule est de 40 grammes, celui de l'argent de 100 grammes. Les fibules portent en arrière deux ressorts à boudin, au milieu desquels se trouve un ardillon qui, après avoir pénétré dans le vêtement, allait se fixer dans une gaine ouverte dont le rebord joue le rôle de crochet. Tous ces accessoires sont en argent. — La décoration offre l'aspect caractéristique des bijoux de cette époque (2). Le joyau comprend trois parties distinctes : une partie supérieure, une partie médiane courbée en forme d'anse, une partie inférieure s'amincissant à son extrémité, en manière de languette ; elles sont toutes traitées avec le même soin et avec le même goût.

(1) *Histoire des arts industriels au moyen âge*, par M. J. Labarte, membre de l'Institut, p. 261.

(2) Baudot, *Mémoire sur les sépultures des Barbares*, planche complémentaire, p. 6.

La partie supérieure avait reçu à l'origine sept grenats fins de Syrie. Elle n'en a conservé que quatre. Ils sont sertis dans des chatons pleins soudés sur le fond et rabattus et entourent une tablette de verre dont l'aspect rappelle celui du jasper.

La partie ansée comportait une garniture de huit grenats : beaucoup ont disparu, mais les chatons vides indiquent suffisamment leur place ; enfin la languette portait à l'origine , au centre , une petite plaque de verre et tout autour onze grenats de forme et de grosseur inégales. La base des chatons et les diverses pièces de la fibule sont cerclées d'un filigrane d'or funiforme (1) , et pour compléter l'ornementation , l'artiste a disposé entre les gemmes des grains d'or groupés trois par trois.

Les cimetières mérovingiens ont fourni assez souvent des fibules d'or et d'argent. Nous croyons devoir signaler particulièrement les fibules rondes de Parfondeval, composées d'une feuille d'or de 22 millimètres de diamètre et ornées, au centre, d'un bouton de pâte verte, sur les rayons, de segments de verroteries rouges et dans les intervalles d'un filigrane d'or (2) ; les fibules de Sigy, composées d'une plaque de bronze recouverte d'une feuille d'or aux dessins estampés (3) ; la fibule ansée de la collection Baudot, reproduite par M. Labarte, dans son *Histoire des Arts industriels au*

(1) « La décoration la plus ordinaire de ces bijoux est le filigrane. » *Histoire des arts industriels au moyen-âge*, par Jules Labarte, p. 265.

(2) *La Seine-Inférieure, historique et archéologique*, par l'abbé Cochet, 2^e édition, p. 537.

(3) *Ibid.*, p. 579.

moyen âge (1) et surtout les deux paires de fibules, l'une en bronze argenté en forme de main, l'autre en argent, recouvert d'une feuille d'or chargée de filigranes et de verroteries rouges dont on trouve la description dans la *Revue des Sociétés savantes*, année 1870. Les fibules de Valmeray peuvent soutenir la comparaison avec tous ces bijoux; elles peuvent être même, quoiqu'elles n'aient pas la même originalité de forme, rapprochées, sans trop de désavantage, des magnifiques fibules en argent doré de Douvrend, représentant en haut les doigts de l'homme et en bas un dragon avec des yeux et une bouche de flammes et semées sur le champ d'incrustations, de rubis, de grenats, et de verroteries rouges (2). Nous ne croyons pas devoir rappeler ici la fibule en or trouvée à Angers sur la place du Ralliement et décrite avec tant de soin par M. Parrot, parce que, suivant la remarque d'un juge fort compétent, M. Quicherat, elle ne semble pas pouvoir être attribuée à l'époque mérovingienne. En revanche, il est impossible de passer sous silence les objets analogues décrits et dessinés par M. Vorsaae, dans ses *Nordiske Oldsager* et dans un mémoire plus récent sur la *Colonisation de la Russie et du Nord scandinave, et leur plus ancien état de civilisation*, imprimé en 1875 par la Société Royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague (3). Pour M. Vorsaae, la grande fibule qui apparaît sur un nombre

(1) *Histoire des Arts industriels au moyen âge*, par M. Jules Labarte, membre de l'Institut, p. 265 et 266.

(2) *La Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet, p. 406.

(3) *Nordiske Oldsager*, p. 427-429, p. 462. *Mémoires de la Société Royale des Antiquaires du Nord*, nouvelle série 73-74, p. 477 (fibules de bronze trouvées à Nignia, Russie méridionale).

infini de points de l'Europe, pour s'arrêter aux limites du monde slave, est caractéristique d'une période spéciale tout entière qu'il désigne sous le nom de moyen âge de fer et qui s'étend de 450 à 700. Les remarques du savant archéologue Danois, sur les sépultures de cette époque, ont d'autant plus d'intérêt pour nous qu'elles s'appliquent d'une manière frappante au mobilier funéraire de Valmeray.

« La nouvelle civilisation européenne du moyen âge de fer, écrit M. Vorsaae, déploie partout une richesse et un luxe remarquables, dus sans doute, pour une bonne part, aux grands trésors dont les peuples germaniques se rendirent maîtres lors de la conquête de l'empire romain. Les sépultures contiennent de magnifiques armes, parfois plaquées d'or et d'argent et ornées de verroteries polychromes ou de pierreries incrustées, de nombreux bijoux, notamment des fibules caractéristiques d'or, d'argent, d'électrum, ou tout au moins couvertes d'une feuille de l'un de ces métaux et également ornées de verre et de pierreries.

« Mais nulle part peut-être il n'y a, relativement, une telle profusion de grands bijoux d'or massif : colliers, bracelets, anneaux, bagues, fibules et bractées, que dans le nord scandinave et dans quelques-unes des contrées les plus voisines, où ils ont été apportés de la Scandinavie. »

Les fibules de Valmeray, qui rappellent exactement les bijoux décrits par M. Vorsaae, étaient liés ensemble par une chaîne d'argent tenant encore à l'une d'elles au moment de la découverte, et mesurant 41 centimètres. Le point d'attache, sur chaque fibule, est placé en arrière à la base de l'ardillon. Cette chaîne en argent

par, du poids de 28 grammes; et dont la simplicité contraste avec la richesse des fibules, nous offre à son centre un anneau de 3 centimètres de diamètre : l'un des bouts comprend 28 mailles; l'autre n'en compte plus que 21 aujourd'hui. Les fibules apparaissent constamment sur la poitrine des squelettes : assez souvent elles sont au nombre de deux, surtout dans les sépultures féminines. Le cimetière franc de Flostoy, comme beaucoup d'autres champs funéraires de la même époque, a fourni une paire de fibules en bronze étagées sur la région pectorale, dont les os se trouvaient verdis à l'endroit de leur contact (1). Les fibules rattachées par une chaîne de métal sont beaucoup plus rares. Cette particularité curieuse a été signalée en 1870 par M. l'abbé Cochet. Il l'avait remarquée sur une paire de fibules en bronze, extraite sous ses yeux du cimetière franc d'Aubermesnil-les-Érables (2).

Nous arrivons maintenant à la partie la plus singulière et à coup sûr la plus inattendue de la découverte. Elle consiste en cent soixante petits fragments d'or d'un poids total de 37 grammes, consistant en bordures linéaires formant une série de triangles, en triangles pleins à bossette terminale, en carrés longs ornés de trois lignes de six points en saillie, en cercles avec bossettes centrales, enfin en doubles triangles pleins accolés, semblables aux pièces de même forme que nous avons déjà mentionnées, à cette différence près, qu'elles enchâssent de petits grenats. — Tous ces morceaux d'or qui ont été trouvés réunis et comme agglom-

(1) Fouilles dans un cimetière franc, à Flostoy, par M. A. de Gaillier (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XII, p. 363).

(2) *Revue des Sociétés savantes*, 1870, p. 24.

merés auprès des grandes fibules, avaient été évidemment cousus sur une étoffe que le temps a détruite. Ils présentent, en effet, non pas un crochet au revers, comme les célèbres abeilles d'or rencontrées dans le tombeau de Childéric (1), mais les uns trois, les autres quatre petits trous qui attestent manifestement cette destination. Nous croyons que ces ornements fragiles, obtenus à l'aide du repoussé ou de l'estampage et qui ne sont pas sans analogie avec des pièces de même nature trouvées dans des sépultures de la Crimée (2), devaient former la bordure supérieure d'un vêtement ou être appliquées sur une sorte de plastron disposé sur la poitrine.

Tel est, en résumé, le contingent d'objets précieux que la sépulture de Valmeray nous avait tout d'abord fourni. Grâce au zèle éclairé de M. Le Tourneur, maire d'Airan, et aux bons offices de M. Aug. Le Roy, cet

(1) *Le Tombeau de Childéric*, par M. l'abbé Cochet, p. 184.

(2) M. Chabouillet, qui nous a suggéré ce dernier rapprochement, s'exprime ainsi à ce sujet (*Revue des Sociétés savantes des Départements*, 6^e série, t. III, p. 311) :

« M. de Beaurepaire a grandement raison de signaler la rareté d'ornements analogues cousus à des étoffes et de rapprocher ceux-ci des abeilles de la trouvaille de Tournay, car on n'en trouve guère de semblables dans la Gaule; et il est probable que les rois et les grands chefs portaient seuls des vêtements aussi richement ornés; on sait que les tombeaux du Koul-Oba, en Crimée, ont fourni un grand nombre de plaques d'or reconnues pour avoir été cousues à des vêtements, et dont on peut voir plusieurs spécimens au cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, où l'on conserve aujourd'hui deux des abeilles d'or provenant de la trouvaille de Tournay, les seules qui n'aient pas disparu. » Sur les bijoux d'or du Koul-Oba, voyez *Catalogue général des monuments exposés au cabinet des médailles*, par M. Chabouillet, p. 390.





ensemble déjà si riche devait s'augmenter encore. — Des renseignements précis nous avaient, en effet, appris qu'avant les extractions de sable faites par le sieur Lejeune, un autre ouvrier avait travaillé dans le même lieu et avait déjà entamé ce précieux dépôt. — Les objets provenant de cette première fouille sont aujourd'hui entre nos mains. Ils consistent en grains d'ambre formant les restes d'un bracelet et dans une bague en or, forme chevalière, très-lourde, d'une ouverture assez exigüe, portant, montée en chaton, une pierre antique gravée en creux avec une extrême finesse. Le sujet représenté et le caractère du travail indiquent les produits d'une époque antérieure. L'intaille nous offre, en effet, un faune aux cheveux hérissés, à la queue de bouc, assis, l'arc au dos, sur un fragment de rocher et tenant dans ses mains un enfant nu avec lequel il semble jouer. Ce n'est pas, du reste, la première fois que l'on a constaté sur des parures mérovingiennes la présence d'intailles ou de camées appartenant à la civilisation romaine et utilisées plus tard par les orfèvres gallo-francs. Dans son *Histoire des arts industriels au moyen âge*, M. Jules Labarte l'a reconnu en ces termes : « On y voit enfin des camées « antiques, sertis comme les pâtes de verre, mais le « caractère de ces pierres gravées ne permet pas de les « attribuer à l'époque mérovingienne. Aucune pierre « gravée n'a été rencontrée qui ait porté le cachet de « cette époque (1). »

On pourrait penser, au premier abord, que ces objets si nombreux ne sauraient provenir d'une sépul-

(1) *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par Jules Labarte, membre de l'Institut, p. 266.

ture unique et que, à Valmeray comme à Parfondeval, deux individus de sexe ou d'âge différent, le mari et la femme, le père ou l'enfant, auraient été couchés côte à côte dans le même emplacement funéraire. En y réfléchissant avec soin, cette appréciation ne paraît pas fondée. Aucun des bijoux ne fait double emploi et tous doivent avoir été portés par la même personne. Malgré la lourdeur de quelques-uns, nous croyons, de plus, que la sépulture mise au jour est la sépulture d'une femme. Sans insister sur la nature des ossements qui ont été malheureusement recueillis en trop petit nombre pour motiver des inductions bien sérieuses, nous croyons que l'absence absolue d'armes, le caractère des bijoux et les dimensions du collier et de la bague conduisent nécessairement à cette conclusion. Resterait à savoir si cette sépulture d'une femme du V^e ou du VI^e siècle, appartenant aux conditions sociales les plus élevées, se trouvait isolée ou accompagnée de plusieurs autres fosses. Les fouilles que nous nous proposons d'entreprendre, avec l'agrément du propriétaire, sur cette parcelle de terrain, nous permettront de résoudre plus tard cette question.

Quel que soit, du reste, le résultat de ces explorations, la découverte de Valmeray n'en doit pas moins être signalée, dès à présent, comme présentant, à raison du nombre, de la rareté et de la richesse des bijoux extraits du sol, un intérêt hors ligne, au double point de vue de l'art et de l'histoire locale.

Note sur une statuette découverte à Tourouvre, par
M. Louis Duval.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai eu l'honneur de signaler à la Société des An-

tiquaires de Normandie, en 1872, les découvertes d'antiquités faites à Mézières, canton de Tourouvre (Orne), dans un tumulus gallo-romain. Les objets trouvés consistaient en fioles de verre, ossements brûlés, statuettes en terre cuite représentant des dieux domestiques, etc. Ces objets avaient été recueillis par M. l'abbé Burel, curé d'Authenil, près Tourouvre, et c'est par lui que je fus informé de cette découverte. L'une de ces statuettes que j'ai eu l'occasion d'examiner avec attention me parut représenter une déesse-mère. Des statuettes à peu près semblables ont été trouvées notamment dans la Creuse et dans l'Allier.

Cette communication n'avait pas une grande importance, car elle n'a même pas été mentionnée, je crois, dans les procès-verbaux des séances. La description sommaire de cette statuette et les rapprochements que j'établissais en comparant cette figure avec les représentations analogues que j'avais remarquées n'avaient d'autre intérêt que de couper court aux singulières hypothèses auxquelles la découverte de cette statuette avait donné lieu.

Depuis longtemps j'avais perdu de vue cette note, dont je n'ai même pas gardé copie, lorsque j'ai appris que les *Annales de philosophie chrétienne* venaient de reproduire un récit de cette découverte. Cet article, dont un extrait a été inséré dans la *Semaine catholique du diocèse de Séez* (6 janvier 1876), est intitulé *Statuette gauloise d'une Vierge-Mère*. L'auteur de cet article assure que « parmi les souvenirs les mieux conservés de l'antique Mézières, existe une croyance, généralement accréditée, qui place là un collège de druides. » Il faudrait voir dans cette colonie de druides établie au fond de la forêt du Perche, un débris du

grand collège de Chartres dispersé en vertu des décrets de l'empereur Claude. Or , ces druides avaient, dit-on , élevé à Chartres un autel à la Vierge-Mère , avec cette inscription : *Virgini pariturae*. Notre statuette serait ainsi l'image de cette vierge qui doit enfanter, que les druides auraient emportée dans leur exil avec leurs dieux pénates.

« Il est difficile, dit l'auteur, de ne reconnaître qu'une divinité païenne dans ce maintien si respectueux de la mère, qui tient un enfant entre ses bras. Sa physionomie est singulièrement modeste et recueillie ; ses traits sont distingués quoique un peu effacés ; ses cheveux , séparés au milieu du front, forment sur les tempes deux bandeaux proéminents qui encadrent tout le visage ; la chevelure du contour de la tête , relevée vers le sommet en forme de cône renversé, s'avance jusque sur le front, où elle simule assez une feuille de trèfle. Une toge longue et large la revêt jusqu'aux pieds, s'ouvrant aux épaules pour donner passage aux bras, que recouvrent des manches étroites et distinctes du vêtement supérieur. Telle est cette femme assise dans une niche ou stalle, dont le dossier atteint les épaules et dont l'extérieur est sculpté en feuilles de fougères. Sur ses genoux repose l'enfant, la tête appuyée sur le sein de sa mère , qui l'enlace de ses bras avec un sentiment de respect tout particulier et de tendresse toute maternelle.

« Nous osons même ajouter que de toutes les vierges-mères, connues sous le nom de *vierges noires* ou druidiques , celle qui a été trouvée aux environs de Tourouvre a le cachet le plus remarquable d'antiquité et aussi l'expression la plus saisissante de respect religieux. »

Récemment, un autre ecclésiastique du même département, M. l'abbé Touroude, curé de Médavy, produisait à l'appui d'une dissertation tendant à prouver que le pays d'Exmes n'est autre chose que l'ancienne *civitas Ossismorum*, la découverte d'un sceau ogival portant cette inscription : *S. Johannæ filiæ Hamonis*, auquel il attribuait une origine punique. Il suffirait de la moindre attention pour reconnaître dans ce sceau un sceau du moyen âge. Les familles Aimon, Fitz, Aymon, sont très-souvent mentionnées dans les documents du XIII^e siècle, notamment dans les chartes normandes, publiées par M. Léchaudé d'Anisy dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, première série.

Malheureusement, dans notre pays, un grand nombre de personnes, même instruites, restent complètement étrangères aux études, dont la critique historique et l'archéologie ont été l'objet depuis cinquante ans. Il appartient à la Société des Antiquaires de Normandie, qui a rendu tant de services à l'histoire et à l'archéologie, de favoriser le développement de l'esprit de recherches, de l'esprit scientifique, en répandant de plus en plus autour d'elle les saines notions qui, sur beaucoup de points, sont encore combattues par des préjugés tenaces, des hypothèses surannées.

Agréé, Monsieur le Président, l'assurance des sentiments respectueux, avec lesquels je suis votre très-humble et très-dévoué confrère.

BIBLIOGRAPHIE ET NOUVELLES DIVERSES.

Les comptes et inventaires d'un prieuré.

The charters of endowment, inventories and account rolls of the priory of Finchale in the county of Durham (1 vol. in-8°, London, 1887, t. VI, de la collection *Saxtees' Society*).

The Durham household book or the accounts of the Bursar of the monastery of Durham (1 vol. in-8°, London, 1844, t. XVIII, même collection).

Les prieurés ruraux qui dépendaient d'un monastère principal n'avaient pas le caractère exclusivement religieux qu'on serait, avant tout examen, disposé à leur attribuer. Ils étaient aussi de véritables exploitations agricoles, qui devaient, dans la mesure de leur importance, fournir des revenus à la maison mère et pourvoir à l'entretien des moines qui y étaient en résidence. Ils étaient régulièrement administrés. Le prieur, ou son délégué, tenait une comptabilité qui, chaque année, établissait la situation financière et présentait, dans le même intervalle, au supérieur hiérarchique, l'état des meubles et des immeubles confiés à sa surveillance.

Tous les rôles de comptes et d'inventaires de ce genre qui nous sont parvenus se composent d'éléments semblables et de formules analogues, qu'il s'agisse de prieurés situés en Normandie ou en Angleterre. Et cela s'explique facilement : d'abord, par l'identité de l'institution ; et ensuite, par la fréquence des rapports

qui s'échangeaient entre les deux pays, surtout depuis qu'à la suite de la conquête du XI^e siècle, la majeure partie des abbayes normandes étaient devenues propriétaires en Angleterre et que, d'un autre côté, beaucoup d'établissements religieux de l'Angleterre avaient reçu des donations en Normandie.

Nous pourrions donc, pour servir de base aux quelques remarques que nous nous proposons de présenter sur cette matière, prendre comme type les comptes et inventaires d'un prieuré de Bénédictins établi dans le nord de l'Angleterre vers la fin du XII^e siècle, c'est-à-dire à une époque où le royaume conquis depuis un siècle et le duché qui l'avait conquis, étaient unis sous le même monarque normand et où l'Église, ayant une même langue, avait aussi, des deux côtés de la Manche, les mêmes traditions et les mêmes usages.

Le prieuré de Finchale, fondé à quelques lieues de Durham vers 1180, devait son origine à un anachorète saxon, nommé Godric, auquel l'évêque normand Flambard avait donné, en 1110, une petite étendue de terre pour y élever sa cellule et une chapelle. A la mort du pieux solitaire, qui devint immédiatement un des saints les plus populaires de la contrée et dont la légende, rédigée plus tard, emplît un fort volume de la collection *Surtees*, de nouvelles libéralités vinrent agrandir le domaine primitif et en firent bientôt un opulent prieuré. Il fut occupé par un certain nombre de moines envoyés par le monastère principal, qui était à Durham et qui, d'ailleurs, possédait six autres établissements semblables. Dans chacun de ces prieurés il y avait trois dignitaires : le prieur, le sous-prieur et le cellerier ; ils étaient nommés par le prieur de Durham.

Il résulte d'un acte capitulaire de l'année 1235, que le prieur, ou son procureur, était tenu de tenir un registre ou rôle de toutes les rentes, possessions et produits, — *omnes redditus, possessiones et omnia proficua*, — qui appartenaient à son église et d'en remettre chaque année une copie au prieur principal. Chaque année aussi, ce même dignitaire devait se rendre au grand monastère et y rendre compte de la situation de sa maison.

Les rôles du prieuré de Finchale qui ont été conservés et que la *Société Surtees* a publiés dans le VI^e volume de sa collection (1), comprennent, mais avec des lacunes assez nombreuses, une période de plus de deux siècles. Ils commencent en 1303 et s'arrêtent en 1535. Ils sont complétés, sur plusieurs points, par un document du même temps, tout à fait analogue et qui est reproduit dans le tome XVIII^e de la même collection. C'est un carnet de dépenses tenu par l'économe du prieuré de Durham et qui a pour titre : *Liber Bursarii Ecclesiae Dunelmensis*.

Jusqu'en 1346, les comptes sont très-sommaires. Leur point de départ varie à peu près chaque année; tantôt il est fixé au jour de la fête d'un saint, comme : saint Vital, saint Léonard, saint Cuthbert, saint Luc, saint Denis, etc.; tantôt au jour de l'une des fêtes de l'Église : la Purification, la veille de Noël, le dimanche des Rameaux, la veille de la Toussaint, etc. — C'est seulement vers le milieu du XIV^e siècle que la comptabilité devenant plus régulière, adopte et conserve pour terme, jusqu'au milieu du siècle suivant, le jour de la pleine lune qui suit l'Ascension. A partir de 1450, ce

(1) *The priory of Finchale*. Préface, p. xxii.

terme change encore et le jour de la Pentecôte lui est définitivement substitué.

Dans le principe, chaque compte annuel commence par un inventaire du mobilier agricole que possède chacun des domaines dépendant du prieuré. — On énumère le nombre des gerbes que les granges renferment; la quantité de grains : — blé, orge, avoine et méteil, — *myxtilio*, — entassés dans les greniers; le nombre des chevaux qui sont dans les écuries et des bestiaux qui sont dans les étables. On distingue les chevaux de trait ou de somme, les palefroids ou les haquenées; les bœufs de charrue ou ceux qui sont destinés à la boucherie, — les vaches laitières, les génisses, les veaux, les moutons, les brebis mères et les porcs. On mentionne les meubles qui garnissent le cellier, le réfectoire, la cuisine, la boulangerie, la brasserie, la buanderie et la garde-robe. On donne le détail des nappes, des serviettes, des coupes, des cuillères, des casseroles, des poêles à frire, des chaudières, des plats d'étain, etc., qui sont nécessaires au ménage commun. On dresse l'état des approvisionnements en bœuf et lard salés, en harengs rouges ou blancs (saures ou salés), en morue ou autres gros poissons (*dogdraves*) conservés, en riz, gruau et farine d'orge et de froment, fèves, pois, etc.

Les ornements d'église ne sont jamais décrits dans ces inventaires; le sacristain seul en a l'administration et la responsabilité.

A la suite de ces préliminaires, vient le compte proprement dit qui consiste simplement dans l'énoncé de la somme totale du doit et de l'avoir. — *Debita in quibus domus tenetur*. — *Debita quæ debentur domui*.

Enfin, on mentionne quelques articles de recettes

et de dépenses plus importantes que les autres, ainsi que les causes qui les ont amenées, telles que réparation d'un édifice, créances recouvrées, ventes de dîmes, etc.

Peu à peu les procédés de comptabilité s'améliorent; les détails fournis par le prieur se complètent, et à l'époque que nous avons indiquée, c'est-à-dire vers le milieu du XIV^e siècle, le compte annuel est beaucoup plus étendu et présente, dans un ordre plus méthodique, tous les éléments actifs et passifs de l'administration financière de la maison.

On dresse d'abord le tableau des revenus et des fruits, — *redditus assisæ, firmæ et proventus*. — Les revenus se composent des fermages et rentes soit en argent, soit en nature, provenant des terres du prieuré et des dîmes appartenant aux églises qui en dépendent. On classe comme fruits le croît des bestiaux, le produit des laiteries, — *lactisina*, — des ventes de blé, de paille, de foin, des saumons pris dans les pêcheries établies sur les rivières et des cuirs des animaux tués pour l'alimentation. Dans ce chapitre figurent aussi les sommes produites par les mines de charbon que possédaient les moines en divers lieux du voisinage et qu'ils faisaient exploiter, et les profits retirés de leurs moulins à eau, à vent et à foulon.

Le total des recettes arrêté, le compte s'occupe des dépenses et commence par celles de la cuisine.

Le cellerier tient un livre de semaines, — *rotulus septimanarum*, — sur lequel il inscrit ses achats de denrées de toutes sortes : moutons, porcs, saumons, oies, chapons, poules, etc. — En 1346-1347, cette dépense s'élève à 47 livres 12 deniers; elle paraît

exorbitante au prieur, qui déclare que jamais cellerier n'a autant dépensé, — *nullus cellarius sic se oneravit* (1). Plus d'un siècle après, en effet, la cuisine du prieuré ne coûtait pas davantage (2).

Viennent ensuite les dépenses diverses : entretien des religieux, aumônes, droits et présents du prieur, ce qui comprend : sa garde-robe, les fourrures, la cire, les épices, les récompenses — *regards* — aux gens de service, les achats d'animaux pour les travaux des champs, les provisions de vin et de bière, le combustible de diverses espèces, — charbon, bruyère et épines, — réparation des bâtiments et des bords des étangs, frais de sarclage, de fanaison, etc., désignés sous le terme générique de *expensæ autumnales*, mouture des grains, salaires des domestiques, contributions payées au pape, au roi et à l'évêque, frais de perception des dîmes, etc.

Tous ces articles sont reproduits chaque année sous une forme à peu près identique; ils peuvent être considérés comme constituant le budget ordinaire. A la fin s'établissait la balance entre le doit et l'avoir.

A la suite du compte des deniers, — *finis compoto denariorum*, — le prieur présentait le compte des denrées en nature : froment, orge, avoine, seigle, fèves, pois, etc. Il se faisait une sorte de commerce d'échange de ces produits lorsqu'il en restait un excédant, après qu'il avait été subvenu aux besoins de la communauté et que les grains nécessaires pour les ensemencements avaient été mis de côté.

(1) *The priory of Finchale*, p. xxiii.

(2) *Ibid.*, p. ccccxii.

Les mesures employées étaient le quartier, — *quarter*, — et le boisseau, — *kenyn*, — encore en usagé aujourd'hui en Angleterre. Ces mesures étaient toujours prises sans le comble, c'est-à-dire rases, — *per mensuram rasam*. — On se servait aussi de la rasière, — *rasella*, *raserium*, *rasura*, — qui était l'équivalent de six boisseaux.

La bière se fabriquait dans le couvent et absorbait une quantité considérable d'orge maltée, — *ordei fusei*. — Il y en avait de plusieurs sortes. L'une, qui semble avoir été l'objet d'une très-forte consommation, est appelée tisane, — *ptisana*. — Elle était surtout distribuée, ainsi que nous le verrons plus loin, dans certaines occasions solennelles, aux gens du peuple qui venaient se réunir autour du prieuré. C'était une bière plus légère que l'ale et qui n'avait peut-être que le droit d'être appelée eau d'orge, — *barley wqter*; — on l'apportait par barils et par charretées de barils (1).

L'avoine n'était pas seulement employée à nourrir les animaux des fermes : chevaux, porcs, volailles et pigeons ; on la convertissait encore en farine, — *pro grotis faciendis*, — et on en fabriquait une bière qui était dans les couvents d'un usage aussi ordinaire que la bière de malt.

De temps en temps, et à des intervalles très-inégaux, nous rencontrons dans le compte de nouveaux inventaires ou, pour parler plus exactement, des récollements du mobilier.

En 1354 et en 1360, cette description, quoique faite avec peu d'ordre, est très-détaillée et donne une idée

(1) *Liber Bursarii eccles., Dunelm.*, p. 5, 58, 63 et 245.

fort précise de ce que renfermait, au XIV^e siècle, un établissement demi-religieux et demi-agricole tel que l'était un prieuré.

En voici un extrait (1) :

Dans la cour, — *aula*, — 8 tables, 4 paires de tréteaux, 3 bancelles, 3 baquets, 2 baignoires.

Dans la chambre, — *camera*, — 3 pièces d'argenterie; une coupe murrhine, — *ciphus de murra* — (en pierre dure probablement), qui avait appartenu au fondateur, Henri Pudsey, et qu'on restaura en la redorant en 1484 (2); 2 sièges, 1 paire de tenailles, 6 vieux coussins et 9 mieux conservés, 2 baquets avec 3 baignoires pour le couvent, 2 paniers, 3 stalles, — *carolls*, — 2 couvertures avec 2 hauts de lit, 3 paires de balances avec leurs poids, 1 grand filet, 2 fers à marquer les bestiaux, 1 grande tarière, 1 grande corde, 1 toile d'étamine, 1 matelas, 1 marteau de fer, 2 leviers, 3 coins, 2 marteaux à casser les pierres, 2 pics à charbon, 100 clous à couverture, 1 houe pour couper la bruyère qui servait de combustible, 6 pierres, — *petræ*, — (poids) de fer, 3 feuilles de plomb pour couvrir l'église du poids de 30 pierres, avec 3 autres morceaux de plomb, 5 haches pour la boulangerie, la brasserie, la larderie, la cuisine et les autres communs, 1 croc en fer pour les fumiers, 2 bèches, 3 trubles, 4 fourches à fumier, 3 fourches à foin, 2 cuirs blancs pour harnais, 1 grande corbeille et 2 autres petites, 30 fers à cheval.

Dans la dépense, — *dispensaria*, — 5 nappes et 12 aunes de toile de lin pour les nappes des moines

(1) *The priory*, etc., p. LL

(2) *Ibid.*, p. CCCLXIV.

3 *sauvenapes* (1), 3 essuie-mains, 19 cuillères d'argent (2), 7 tankards et pintes cerclés de fer, 1 couteau à découper, 1 coupe en faïence donnée par Jean de Norton, 12 coupes blanches, 2 grands coffres pour mettre le pain.

Dans le cellier, 6 grands tonneaux pour la bière, 1 baril, 1 cuvier, 1 *kemeling* (vase à refroidir la bière), 1 *mashfat* (instrument pour remuer la bière pendant la fabrication), 4 cuves à mout (bière non fermentée), 3 tines en bois, 1 auge et 1 seau pour la nourriture des porcs, 1 fourgon à nettoyer le four, — *scrapellus*, — 1 *bultingarke* (pétrin), 1 coffre, 1 toile à tamiser la farine, — *bultecloth*, — 1 panier pour semer l'orge, — *berleppe*, — 2 vans et 2 cribles.

Dans la *larderie*, — *laderia* (3), — 4 pots à poissons salés, 3 grands baquets à saler les saumons, 1 coffre avec 3 baquets pour le bœuf salé, 3 mesures — *lagene* (4) — d'huile d'olive, 4 mesures de graisse blanche.

Dans le grenier, 1 boisseau relié en fer, 1 crible neuf et 1 vieux, 3 sacs de la mesure d'un quartier, 2 petits sacs et 6 aunes pour faire des sacs; 8 charrues neuves, 1 charrette ferrée, 1 chariot ferré avec le harnais, 2 *ganges* (5) et demie de jantes en frêne pour

(1) Probablement des nappes d'un tissu plus grossier qu'on plaçait sur les autres pour les garantir.

(2) En 1311, les moines ne possédaient que 14 cuillères; en 1486, ils n'en avaient que 19, comme en 1460.

(3) De *larder*, garde-manger.

(4) La *lagène*, mesure en usage dans les comtés du nord de l'Angleterre, équivalait à environ 12 livres.

(5) Le mot *gang*, *ganga*, encore en usage dans le nord de l'Angleterre, a ici la signification d'assortiment, de provision.

charrettes, 1 banneau à fumier, 1 baril de bitume.

Dans la cuisine, 3 grandes chaudières d'airain, 4 autres chaudières d'airain de la mesure de deux lagènes, 1 poêle et autres ustensiles à frire, — *frixatoria*, 1 grille, 1 couteau tranchoir, etc., etc.

Les inventaires que nous rencontrons cinquante et cent ans plus tard, en 1411 et en 1465, révèlent certains progrès dans l'ameublement et dans le *comfort* (1).

En 1411, dans les dortoirs, — *in lectisterniis*, — on décrit des lits en gros rouge, — *lecti blodii grossi*, — des tapis, des rideaux à dessins variés, des couvertures à roses jaunes, à oiseaux rouges, à papillons noirs et blancs, — *cum butterflyis albis ex una parte et nigris ex altera*, — des housses de banquettes, des coussins — *gwysshins* — de diverses couleurs, des escabeaux de Flandre et jusqu'à une *cathedra de eese*, c'est-à-dire une chaise percée pour les malades, — *pro infirmis*.

En 1465, il y a des lits en soie rouge avec tapis de même étoffe; il y en a d'autres avec des rideaux à frange rouge et verte. Des appartements ont leurs murailles tendues de tapisseries de haute-lisse, — *bancorz hygyngs ex utraque parte usque ad finem aulae*. — On voit des salières, des vases avec ou sans pied, — *cum pede vel plana*, — en argent. Les meubles qui garnissent les communs sont aussi plus nombreux et plus variés. L'énumération en serait beaucoup trop longue pour être faite ici; mais on comprend quels renseignements précieux on en pourrait tirer pour l'étude de la vie domestique et de la vie rurale au moyen âge.

(1) *The priory*, p. clv et ccxcviii.

Du reste, le progrès qui se remarque dans les inventaires apparaît aussi dans les comptes. Les articles de recettes et de dépenses se multiplient et se précisent. Au milieu de leur variété infinie, à côté des sommes affectées aux intérêts les plus graves, comme frais de justice, traitement du clerc tenant la cour de fief, salaires des hommes de loi, distribution des aumônes à Pâques, etc., etc. (1), on voit figurer les plus infimes détails, — jusqu'au salaire du barbier qui rasait le menton et la tête des moines, et qui était en même temps le fabricant des cierges et des chandelles qui les éclairaient (2).

Dans l'impossibilité où nous sommes de donner à ces simples notes les développements que comporterait une analyse complète de la matière, nous nous bornerons à indiquer quelques articles parmi ceux qui ont le plus d'importance et qui nous paraissent les plus dignes de l'attention de la Compagnie.

Chaque prieuré, conformément d'ailleurs à un usage général dans l'Église catholique, contribuait à l'entretien des jeunes moines que la maison-mère envoyait étudier à Oxford. Nous supposons, en voyant la différence qui se remarque chaque année dans la somme fournie *in pensione studencium* (3), que le nombre des étudiants n'était pas toujours le même. En 1430, il était de trois; les noms des pensionnaires sont

(1) *In expensis factis pro tencione curiarum. — Et clerico tenenti curiam. — Et in expensis et donis datis Jurispertis. — In distributione pauperum in cena Domini, etc. (passim).*

(2) *Et Georgio Blyth pro lichina et factura cereorum et eidem Georgio barbitonsori confratrum, p. cccc.*

(3) P. cxlix.

inscrits (1) par le prieur en même temps que la contribution modeste du prieuré qui n'est, pour cette année, que de 6 shell. 8 den.; tandis que un siècle auparavant, en 1338, elle s'élevait à 53 shell. 4 den., et en 1358 à 50 livres (2). Postérieurement à 1440, cet article ne figure plus dans le compte.

Le collège dans lequel les bénédictins de Durham étaient reçus à Oxford avait été fondé au milieu du XII^e siècle. Il portait le nom de Collège de Durham; il fut supprimé à l'époque de la réforme et remplacé, en 1554, par le collège actuel, qui fut construit sur ses ruines et qui est dédié à la sainte et indivisible Trinité, — *Holy and Undivided Trinity* (3).

En 1361 et en 1365, nous voyons apparaître dans les comptes deux éléments nouveaux de dépense. Le premier est ainsi formulé : — *Et in donis sociis ludentibus apud Beurepair xxiiij s.* (4); — et le second : — *Et in solucione facta.... Episcopo Eleemosinarie per tempus compoti ij s.* (5).

Ces deux mentions nous font connaître deux usages en vigueur dans les établissements religieux du continent aussi bien que dans ceux de l'Angleterre. Ils se maintinrent jusqu'à l'avènement du protestantisme.

Nous nous occuperons d'abord du second. La formule que nous avons reproduite subit, à travers le moyen âge, dans les comptes du prieuré, plusieurs variantes successives et plusieurs additions de mots qui en éclai-

(1) *Dominis Johanni Burnby, Mody et Dalton monachis versu Oxoniam vj s. viij d.*, p. ccv.

(2) *The priory*, etc., p. XLIV et XLVIII.

(3) *A handbook for visitors to Oxford*, édit. Parker, 1847.

(4) P. LVIII.

(5) P. LXX.

rent la signification. On lit en 1440 : *Et Episcopo puerili Elemosinariae* ij s. ; — plus tard , en 1449 , on ajoute *Dunelmensis* ; en 1459 , on se borne au mot *Et cantoribus* ; enfin , en 1475 , l'article prend cette forme : *Et solvit ad officium Feretrarii pro Episcopo puerili* iij sh. iiij d. , et la conserve jusqu'à la fin , en 1529.

Il s'agit ici , on l'a déjà compris , de l'une de ces coutumes singulières qui , dès les premiers siècles , s'étaient introduites dans l'Eglise chrétienne , et qui étaient , à n'en pas douter , une tradition du monde païen. Elles avaient , suivant les lieux et les temps , pris un caractère particulier et reçu des dénominations différentes ; mais elles consistaient toutes dans des cérémonies plus ou moins bizarres qui , en général , s'accomplissaient dans les églises. Leur origine et leur signification étaient aussi plus ou moins obscures. Presque toujours elles avaient lieu dans les derniers jours du mois de décembre et les premiers jours du mois de janvier , c'est-à-dire aux calendes de janvier , et précisément à l'époque de l'année où à Rome on célébrait les Saturnales. Elles s'appelaient : ici , la *Fête des fous* ; ailleurs , la *Fête des sous-diacres* , la *Fête des ânes* , la *Liberté de décembre* , la *Fête des Calendes*. A Rouen , à Evreux , à Cherbourg , il y avait la *Fête des Cornards* ou *Cosnards* ; à Evreux encore , la *Procession noire* , et à Lisieux , la *Cavalcade de St-Ursin* , etc. (1).

On élisait , pour la circonstance , un personnage burlesque comme la fête qu'il devait présider et qui portait le titre d'évêque ou d'abbé.

(1) Voy. sur cette matière le Gloss. de Duc. *V^{is} Kalendæ , Festum* , etc. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la Fête des fous* , etc. (Ap. *Cérém. et Cout. relig. de Bernard Picard* , t. VIII).

Dans le monastère de Durham, c'était la fête des Innocents qu'on célébrait; elle avait pour principal acteur l'*Évêque enfantin* ou de l'*Aumônerie*, — *Episcopus puerilis* — *Episcopus Eleemosinarius*. Les divers prieurés contribuaient aux dépenses qui étaient faites à cette occasion au prieuré principal.

Nous ne trouvons dans les comptes, cela se comprend, aucuns autres détails sur les cérémonies qui étaient observées, que ceux qui peuvent être tirés des courtes mentions que nous avons transcrites. En France, dans les églises où cette fête était en usage, à Reims, par exemple, les enfants de chœur élisaient l'un d'eux évêque. Et le nouveau prélat, revêtu des ornements épiscopaux, — mitre, crosse, chappe et gants, — faisait son entrée solennelle entouré de son clergé. Il donnait sa bénédiction au peuple; allait s'asseoir sur le siège de l'abbé. — L'office était chanté par ses chantres, enfants de chœur comme lui (1).

A Durham, si l'on interprète dans son sens rigoureux le mot *Eleemosinarius* qui suit le mot *Episcopus*, on doit supposer que la cérémonie avait lieu dans l'*Aumônerie*, c'est-à-dire dans la partie du couvent affectée aux étrangers et aux pauvres, et non dans l'église même. Du reste, l'*Évêque enfantin* y avait aussi ses chantres — *cantores*, qui recevaient un salaire particulier (2); et il s'y faisait certainement une procession, puisque presque chaque année on porte au budget des dépenses une somme pour le porte-bannière de l'évêque (3). — *Ad officium Feretrarii pro Episcopo puerili*.

(1) *Mémoires pour servir*, etc., *sup. cit. eod. loc.*

(2) *Et cantoribus ad ludum suum ij s.* (*The priory*, p. cccxviii, et *passim*).

(3) *Ex officio Feretrarii pro Episcopo puerili iij s., iiij d.* (*The priory*, etc., p. ccclxii et *passim*).

Nous n'avons pas ici à rechercher comment ces usages, qui dégénérèrent de bonne heure en abus et qui furent souvent l'objet des défenses des évêques et des anathèmes des conciles, avaient à l'origine une signification symbolique ou historique qui les expliquait et même, jusqu'à un certain point, les justifiait. Ils l'étaient aussi par l'état social des peuples chrétiens avant et pendant le moyen âge. Les habitudes matérielles et intellectuelles de la vie étaient alors, est-il besoin de le rappeler, fort différentes de ce qu'elles devinrent dans les siècles modernes. Elles étaient, pour l'immense majorité des individus, très-étroites et très-peu variées. Chaque collection ou communauté devait, dans le cercle où sa destinée était renfermée, se suffire à elle-même et se créer ses instruments et ses procédés de travail, comme ses moyens de délassement et ses éléments de plaisir.

C'est ainsi que les cérémonies du culte religieux devinrent peu à peu de véritables spectacles qui varièrent suivant les temps et les lieux, prirent souvent une grande importance et s'élevèrent parfois jusqu'à la hauteur d'une institution nationale, — témoin, la *Compagnie de la Mère-Folle* de Dijon, avec sa devise tirée de l'*Ecclésiaste* : « *Stultorum infinitus est numerus.* »

Les monastères eux-mêmes comprirent la nécessité de fournir aux religieux qui habitaient leurs cloîtres et aux populations qui vivaient sous leur patronage, des occasions de se distraire. On leur donna des fêtes à des époques de l'année déterminées. Cela faisait diversion aux rudes labeurs de la vie et comme des temps d'arrêts et de repos dans cette succession monotone des jours d'isolement et de peines.

La fête de l'Évêque enfantin se passait au monastère

principal, à Durham. Il y avait d'autres fêtes pour les prieurés ruraux, et c'est celles dont il nous reste à dire quelques mots.

Nous avons dit qu'en 1361 on rencontrait dans les comptes la mention : *In donis sociis ludentibus*, etc. ; il faut la rapprocher de cette autre qui se reproduit constamment : *In vino dato in ludis domini prioris* — ou *In vino dato in tribus, ... in quatuor ludis domini prioris*. Voici quel usage est révélé par ces formules :

Quatre fois par an, à la Purification, à Pâques, à la St-Jean-Baptiste et à la Toussaint, le prieur de Durham se rendait à l'un des prieurés placés sous son gouvernement. Il s'y rendait accompagné d'une suite nombreuse composée de ses officiers : l'aumônier, le chambellan, l'hôtelier et le *communarius* ou intendant, et d'autres membres de la communauté, — *confraternitatis*.

On passait là, tantôt à Finchale, tantôt à Beaurepaire, tantôt dans l'un des autres prieurés, en réjouissances de divers genres, plusieurs jours qui étaient appelés les *jeux du prieur*, — *ludi prioris*. — Ces jeux consistaient en festins, accompagnés ou suivis de représentations dramatiques, de musique ou de ces spectacles qu'on désigne aujourd'hui sous la dénomination d'exhibitions foraines. — Il y avait le jeu ordinaire qui occupait le premier jour et les jeux spéciaux qui lui succédaient et qui se prolongeaient pendant deux ou trois journées.

Les dépenses qui étaient faites en ces occasions étaient assez considérables. Tous les prieurés y contribuaient et portaient dans leur compte annuel la somme qu'ils avaient versée *pro* ou *in vino dato in ludis prioris*. Les officiers du couvent principal sous

trivaient en outre personnellement; leur souscription montait d'ordinaire à 4 sh. par tête.

Il fallait d'abord pourvoir à l'approvisionnement en vivres pour les convives du festin et pour la foule qui, des environs, accourait à la fête.

Voici la moyenne d'une année. Nous l'empruntons au Livre de l'économe de l'église de Durham, qui était chargé de rembourser au sénéchal les avances qu'en sa qualité de directeur celui-ci faisait chaque année pour les jeux du prieur (1) : 40 agneaux, 9 porcs, 2,000 harengs saurs, 3 livres de poivre, 2 livres de macis et de clous de girofle, 3 livres de dattes, 4 livres de bois de sandal, 1 livre de safran, 24 livres d'amandes, 16 livres de riz, 8 livres de petits raisins, — *racemorum currenc*, — 16 livres de gros raisins, — *racemorum magnorum*, — 24 livres de figues, 48 *dodgraves* (gros poissons salés, morues ou congres), 3 chevreaux, 2 lagènes de miel achetées en ville, 24 saumons salés; plus farine, sel, graisse, beurre et farine d'avoine en quantité suffisante.

A cela s'ajoutait le pain amendé, — *panis melior*, — dont la quantité montait depuis 400 jusqu'à 800 *cast* (*cakes*, gâteaux) par journée de jeux et qui était fourni par les boulangers du pays. Ces pains ou gâteaux étaient payés un demi-denier ou un penny la pièce, ou 5 shell. le cent (2).

On employait beaucoup d'épices, surtout dans les gâteaux nommés *tortæ*, ou tartes, et une grande quantité de raisins dans d'autres préparations gastronomiques.

(1) *Liber Bursarii Eccles. Dunelm.* (ap. collection *Surtées*, t. XVIII, p. 9).

(2) *Liber Bursarii*, p. 339.

miques qui n'étaient autres que le *pudding* national actuel. On imaginerait difficilement de nos jours comment le palais d'un moine pouvait supporter l'énergique saveur d'une tarte qui se mangeait spécialement à la St-Nicolas, et dont l'économe de Durham nous a conservé la recette (2). Il y entrait un poids fabuleux de poivre, de gingembre, d'anis, de muscade, de clous de girofle et de safran.

Un tel régime exigeait, on le conçoit, des correctifs et des palliatifs. Des vins de différentes provenances, et jusqu'à du Malvoisie, — *Malvaticum vinum*, — étaient mis à la disposition des convives. La boisson ordinaire et du populaire était l'ale ou la *ptisan*, qui coûtait 4 s. 6 d. le baril, et qu'on apportait dans des chariots. On en consommait habituellement 3 chargements ou *loads*.

Il arrivait quelquefois que, par des causes exceptionnelles, la dépense augmentait notablement. Par exemple, en 1538, il fut consommé, au-delà de ce que nous avons énuméré, 3 bœufs et 34 moutons. Aussi, le prieur fut-il obligé à plusieurs reprises, lorsque le monastère avait quelque grosse réparation à entreprendre ou quelques dettes arriérées à payer, de suspendre la célébration de ces jeux pendant un certain nombre d'années.

En 1408, la situation financière était si peu florissante, qu'on en vint à cette extrémité. Mais le prieur, qui traitait paternellement ses moines, ne voulant pas les priver de toute distraction, décida qu'ils iraient à tour de rôle, et par groupes de quatre frères, passer trois semaines dans un des prieurés de la campagne, et que là ils se reposeraient et jouiraient d'une honnête

(2) *Liber Bursarii*, p. 345.

liberté, à la condition d'observer le règlement qu'il leur traçait. Ce règlement est curieux en ce qu'il fait connaître l'emploi d'une journée de moine en villégiature au XV^e siècle (1).

Les satisfactions de la table ne constituaient pas seules, nous l'avons dit, les amusements ou jeux du prieur. Ils comprenaient aussi des représentations ou spectacles soit dramatiques, soit artistiques, soit d'un caractère moins relevé et plus primitif.

Il existait dans le prieuré une salle dite aux *Jeux* ou aux *Joueurs* — le *Playerchambre* ou *Plaerchambre* — *Camera ludencium* (2), qui était séparée, il semble, des autres bâtiments, car elle avait sa toiture spéciale et sa cheminée particulière (3). Acteurs — *lusores* et spectateurs s'y réunissaient pour assister aux Mystères ou *Miracle plays* que venaient y jouer soit des sociétés ambulantes — *socii ludentes* — qui parcouraient les comtés et dont plusieurs appartenaient à la Cour du Roi ou aux comtes de Derby (4), soit des compagnies formées dans le pays même par les membres des associations de métiers. Le recueil des documents publié par la Société *Surtees*, contient, dans son 3^e volume, une suite de ces mystères qui nous paraissent avoir été traduits, vers la fin du XIV^e siècle, en anglais ou patois du Nord, de l'original écrit en français normand. Ce volume

(1) *The priory of Finchale. Charter of endowment*, p. 31.

(2) *The priory*, etc., p. clv et cxviii, ccxcv, ccxcviii, etc. L'article français *lé* est conservé devant le mot *Plaerchambre*.

(3) « Porrs et forpices (tisonnier — *poker* et pincettes) pro igne...
« scilicet i pro camera ludencium..... Pro nova tectura unius cameræ
« vocatæ le Playerchambre. »

(4) *Liber Bursarii*, p. 143.

mériterait à lui seul une étude approfondie (1).

Indépendamment des représentations théâtrales, on recevait dans les prieurés tantôt des ménestrels — pauvres poètes qui récitaient leurs lais et qui n'étaient guère considérés que comme des pauvres; — *Et in donis datis ministrallis*, portent les comptes, *et aliis pauperibus* iij s. iiij d. (2); tantôt des harpistes — *herpers*, qui faisaient entendre les airs populaires (3); d'autres fois c'étaient des danseurs qui se livraient à la danse de l'épée — *Sword-dancers*, et d'autres fois enfin, des bouffons et des ventriloques (4).

A propos de cette dernière et modeste catégorie d'artistes, on nous permettra, et ce sera la conclusion de cette rapide analyse, de faire une courte digression.

Au nombre des spectacles qui mettaient en jeu l'art du ventriloque, l'un des plus connus et des plus populaires, dans les couvents et les bourgs de la vieille Angleterre, était celui qu'on désignait sous les noms de *Killing the calf*, — littéralement *La tuerie du veau* (5).

Un seul acteur y suffisait et occupait la scène. Il se plaçait derrière une porte ou derrière un simple rideau. Il jouait le double rôle du boucher auquel est imposée la pénible obligation de tuer un veau et du veau lui-même. L'animal se plaignait, cela est tout naturel; il essayait, par ses beuglements lamentables et savam-

(1) *The Townley mysteries*. Les pièces sont au nombre de 32. La première est intitulée *Creatio* et la dernière *Suspensio Judæ*. Les sujets en sont tous empruntés à l'Ancien et au Nouveau-Testament, suivant l'usage à peu près général au XIV^e siècle.

(2) *The priory, etc.*, p. cccxiv.

(3) *Liber Bursarii*, ap. *Glossary*, v^o *Lusor*.

(4) *Ibid.*, *cod. loc.*

(5) *The priory, etc.* ap. *Glossary*, v^o *Plaerchambre*.

ment modulés, d'attendrir son bourreau. L'homme, en réplique, lui adressait un discours pathétique et philosophique; il l'engageait à la patience et à la résignation; il lui rappelait la vanité et la fragilité de la vie, la nécessité inévitable de la mort. Le veau, difficile à convaincre, se mettait à crier et à gémir de plus bel. Et le dialogue continuait entre les deux interlocuteurs jusqu'au moment où les plaintes de la victime, devenant de plus en plus faibles, elle exhalait son dernier soupir dans un dernier beuglement. L'acteur tirait alors le rideau et recevait, juste récompense de son talent, les applaudissements de l'assemblée.

La princesse, fille de Henri VIII, qui fut la reine Marie, surnommée *la sanglante*, assistait, dit-on, dans sa jeunesse, à ce spectacle assez barbare, mais d'un genre qui n'était pas nouveau, car il rappelle l'apologue beaucoup moins tragique, il est vrai, — car on n'y tue personne, — du bouffon au cochon de lait de Phèdre, ou l'aventure du pourceau de Parménion, contée par Plutarque.

Du reste, la scène au veau valut à plusieurs joueurs une renommée pareille à celle du comédien grec, et qui est aussi parvenue jusqu'à nous. La *Chronique de Newcastle* du 2 décembre 1775, raconte, en effet, qu'un individu, nommé Joney Daire ou Davidson, qui venait de mourir à l'âge de 95 ans, avait gagné sa vie à cet exercice, dans lequel il excellait, et que son fils lui avait succédé dans son art et dans sa réputation; tant il est vrai qu'en ce monde tout peut mener à la postérité (1) !

Mais qui supposerait que du naïf passe-temps dont

(1) *The priory of Finchale*, ap. *Glossarij*, v^o *Plaerchambre*.

nous venons de rappeler le souvenir, naisse une question d'histoire littéraire qui touche à l'un des plus grands noms de la littérature dramatique ?

On sait tout ce que l'on raconte de l'origine et des incidents si variés de la jeunesse de Shakespeare. Il était le fils d'un marchand de laine de Stratford-upon-Avon qui, d'après une version assez douteuse d'ailleurs, fut obligé, par ses embarras de fortune, de se faire boucher. L'un de ses biographes va plus loin. Aubrey, dans ses *Lettres tirées de la bibliothèque Bodléienne* (*Letters from the Bodleian*, t. III, p. 537), s'exprime ainsi :

« J'ai entendu dire par plusieurs de ses voisins que, lorsqu'il était jeune garçon, Shakespeare exerçait le métier de son père ; mais que quand il tuait un veau, il le faisait en style sublime, — *in high style*, — et lui adressait un discours. »

N'est-il pas permis de se demander s'il ne s'agit point là du *Killing the calf*, et si le tueur des daims de sir Thomas Lucy, de Charlecote, l'immortel auteur de Macbeth et d'Hamlet, n'a point commencé sa carrière dramatique par tuer le veau, en style sublime, dans la chambre aux joueurs de quelque prieuré de campagne ? Nous ne sommes pas en mesure de l'affirmer. Mais il ne nous répugnerait nullement d'imaginer que quelques joyeux moines en vacances auraient eu, sans s'en douter et par un tour de ventriloque, la première révélation du génie qui brille sur l'Angleterre d'un si incomparable éclat. La vie des grands hommes renferme souvent de ces contrastes ; et celle de Shakespeare en est remplie.

Gustave DUPONT.

Notice sur les trois Brébeuf, le poète, le prieur-curé de Venoix et leur oncle, le missionnaire martyr, par M. Ch. Marie, ancien professeur au Lycée de Caen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

In-8° de 228 pages. Caen, Le Blanc-Hardel, 1876.

L'intéressant volume publié par M. Charles Marie est consacré, comme son titre l'indique, au P. Jean de Brébeuf, missionnaire au Canada, au poète Georges de Brébeuf, et enfin à Nicolas, prieur-curé de Venoix. Il se complète par des recherches sur l'ancienne paroisse de ce nom et sur M^{me} Laurence de Bellefonds, supérieure d'un couvent de son Ordre à Rouen, qui renonça spontanément au titre d'abbesse de la Trinité de Caen dont elle avait un instant été revêtue et qui refusa plus tard, avec la même abnégation religieuse, les abbayes de Montivilliers et de Port-Royal. M^{me} de Bellefonds, par ses idées, ses aspirations et son caractère, est une femme du grand siècle. Bien que les pages qui la concernent dans la *Notice des trois Brébeuf*, puissent être regardées comme un hors-d'œuvre, nous ne songerons jamais, pour notre compte, à reprocher à M. Marie une digression attachante qui permet de mieux connaître et de mieux apprécier une femme d'élite aussi remarquable par la sainteté de sa vie que par ses goûts littéraires et l'élévation de son esprit.

Les renseignements relatifs au P. de Brébeuf sont peu nombreux, on n'est pas même très-exactement fixé sur le lieu de sa naissance : tandis, en effet, que la plupart des biographes le placent à Bayeux ; d'autres

attribuent cet honneur à Condé-sur-Vire. C'est, paraît-il, la localité indiquée dans les *Registres d'inscription* des membres de la compagnie de Jésus, conservés à Rome aux archives générales de l'Ordre.

Quoi qu'il en soit, dès 1649, comme l'écrivit le R. P. Sommervogel, Jean de Brébeuf « avait précédé ses
« neveux dans la tombe. Seize ans d'apostolat, au
« milieu des sauvages populations de la Nouvelle-
« France, couronnés par un héroïque martyr, voilà
« tout ce que l'on sait du glorieux missionnaire : mais
« il y a là plus qu'il n'en faut pour illustrer un homme
« et rendre un nom immortel. »

L'affection qu'il portait à son frère le poète, le soin pieux qu'il prit après sa mort d'éditer et ses *Lettres* et la *Défense de l'Eglise romaine*, voilà les grands titres du prieur de Venoix à notre souvenir. Son rôle fut toujours de soutenir son débile et cher écrivain, de le consoler dans ses traverses et aussi et surtout de l'admirer ; il n'en comprit et n'en ambitionna jamais d'autre.

Les documents sont beaucoup plus abondants sur Georges de Brébeuf. M. Marie a su aussi les mettre en œuvre avec un goût éclairé et un soin judicieux. Il a surtout fait usage de la Dissertation sur *La Pharsale*, des *Entretiens solitaires* et du précieux recueil de lettres publié en 1664.

Ainsi que le remarque, avec beaucoup d'exactitude et de finesse, M. Gaston Feugère, Brébeuf, pour le malheur de sa réputation, nous apparaît toujours chargé de la citation de Boileau. Et pourtant il convient de reconnaître qu'il eut, comme poète, de grandes et sérieuses qualités. Des juges éclairés et délicats lui ont reconnu, par certains côtés, une affinité réelle

avec son illustre compatriote et ami Pierre Corneille , et les *Entretiens solitaires* appréciés favorablement par Sainte-Beuve et Saint-Marc-Girardin , analysés d'une façon plus complète par M. Marie , montrent que leur auteur « trouvait dans son âme pleine de fierté la « source des inspirations vraiment personnelles. »

Les *Lettres* , qui ne sont pas sans intérêt , au point de vue littéraire , ont une valeur plus considérable au point de vue de la biographie intime. A elles seules elles suffiraient à nous initier aux déboires de la vie de l'écrivain, à ses souffrances et aux dispositions tout à la fois chagrines et découragées de son esprit.

Précepteur de Bernardin de Beliefonds , qui devint plus tard maréchal de France , Georges de Brébeuf , lorsqu'il vit son nom rendu célèbre par les succès de la *Pharsale* et des *Entretiens* , pensa avoir acquis quelques droits à la possession d'un bénéfice ecclésiastique. Grâce à l'appui de protecteurs dévoués , il crut , un jour , avoir atteint le but. Mais le bénéfice qui lui fut octroyé était si peu avantageux que c'était une charge plutôt qu'un revenu. Brébeuf dut y renoncer , et il fit part de sa résolution au cardinal de Mazarin , dans une lettre dont M. Marie a signalé justement le tour piquant et original.

« Bien que tous les dons qui partent de vos mains ,
« écrivait le poète au ministre , soient toujours précieux
« et que des faveurs qui viennent de vous portent leur
« recommandation en elles-mêmes , je prends la liberté ,
« Monseigneur , de vous dire que je ne suis pas en
« état de recevoir celle que vous me faites. Le bénéfice
« dont il vous a plu de me gratifier est un emploi
« qui ne m'est propre en aucune manière. Ce n'est
« qu'un titre onéreux , sans réalité , sans revenu , et

« je ne me sens point assez de santé pour en faire les
« fonctions, ni assez de bien pour en porter les charges.
« C'est pourquoi je vous supplie très-humblement,
« Monseigneur, de le mettre entre les mains d'une
« personne qui en soit plus digne. »

Brébeuf ne devait pas être plus heureux par la suite;
aussi, vers la même époque, écrivait-il à l'un de ses
amis, les lignes suivantes empreintes d'un sentiment
profond de découragement et d'ennui :

« Je vois bien que je me suis beaucoup mis en
« peine pour ne recevoir qu'un agréable compliment :
« je n'en veux plus à ce prix-là. Quand Monsieur
« l'évêque de.... me fera bon visage et me recevra
« avec une mine riante, après tout il ne me regardera
« qu'avec des yeux, j'aime autant qu'il les épargne
« pour lire son bréviaire, si c'est là que doivent
« aboutir toutes ses courtoisies. »

Au surplus, il n'est pas besoin d'une grande perspi-
cacité pour reconnaître que ce personnage souffreteux,
timide et susceptible était, à tout prendre, un fort
médiocre solliciteur. Il l'a reconnu lui-même dans une
de ses meilleures lettres à son ami, M. Duhamel, qui
le gourmandait sans cesse de son inexplicable et per-
sévérante inertie :

« Dieu ne m'a point donné, lui dit-il, les avantages
« qui sont nécessaires pour gagner les esprits en se
« montrant, et je puis dire, sans me faire d'injustice,
« que je suis un peu plus sur le papier que je ne suis
« en moy mesme. Après cela vous jugez bien que,
« quand je ne fais pas ma cour fort régulièrement,
« c'est que je me connais un peu et que je crains de
« me gaster dans l'esprit des personnes qui m'estiment.
« Ceux qui ne m'ont vu que dans la *Pharsale* ont

« conçu de moy une haute idée, au lieu que plusieurs
« me considèrent bien moins quand ils ont veu l'au-
« theur. Vous voyez par là que je trouve quelquefois
« mon compte à me cacher et que , pour profiter de
« ma réputation , il n'est pas tout à fait à propos que
« j'apporte trop de soin à me produire. »

Hélas , malgré cette judicieuse et philosophique réserve , l'abbaye rêvée n'arriva jamais , et en 1661 , Georges de Brébeuf , épuisé par la souffrance , aigri par les déceptions , atteint , jusqu'au fond du cœur , par d'obscures calomnies , alla chercher un abri chez son frère , le curé-prieur de Venois. Ce fut dans cette modeste retraite , loin des bruits du monde , au milieu du calme et de la verdure des champs , que l'auteur de la *Pharsale* et des *Entretiens solitaires* mourut à la fin du mois de septembre. Son ancien condisciple , Garaby de La Luzerne , lui consacra dans ses *Miscellanées* , un éloge rempli d'informations sérieuses , que M. Marie a consulté avec fruit. Dès le 1^{er} octobre , un autre normand , Jean Loret , annonça au monde littéraire , dans le style familier qui lui est propre , la mort de son illustre compatriote :

Ce Brébeuf , dont les nobles vers
Sont prisés de tout l'univers ,
Ce cher Normand de Normandie,
.
A vu trancher ses beaux destins
Depuis environ sept matins ,
Et passé la fatale nasse
Qu'il faut que tout le monde passe.
Outre son précieux talent
De poète très-excellent ,
Il passoit pour fort honneste homme,
Et mesme il estoit gentilhomme !

Quand on me vint dire sa mort,
Ce triste et sensible rapport
Sceut si bien exciter mon tendre
Que sans pleurs je ne pus l'apprendre.

Georges de Brébeuf, d'après les témoignages contemporains, fut inhumé dans l'église St-Gerbold de Venoix. Il ne reste plus aujourd'hui une pierre de l'ancien édifice. Pour perpétuer le souvenir de l'oncle et des deux neveux, M. Marie a eu l'heureuse idée de faire placer dans la nouvelle église une plaque de marbre reproduisant l'éloge funèbre des trois Brébeuf, composé autrefois en style lapidaire par le grand imprimeur caenais Jean Cavelier. C'est pour subvenir aux frais de cette entreprise patriotique, à laquelle la Société des Antiquaires de Normandie a tenu à honneur de prendre part, que M. Marie s'est mis à l'œuvre ; la notice qu'il a écrite est digne du sentiment délicat qui l'a inspirée.

E. DE B.

Les Saulx-Tavannes ; études sur l'ancienne société française. Lettres et documents inédits, par L. Pingaud, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon.

Paris, Firmin-Didot, 1876, 1 vol. in-8°.

Si, comme on le pense généralement à notre époque, l'histoire du pays, son histoire vraie, réside surtout dans les sources provinciales, peu d'ouvrages sont plus instructifs et donnent mieux la physionomie de l'ancienne société française que les *Saulx-Tavannes* de M. L. Pingaud. Dans ces pages d'une sobre élégance, qui ne sont point les premières dues à sa plume

habile, M. Pingaud aborde résolument les questions les plus graves ; il s'attache aux personnages les plus glorieux sans doute, mais les plus compromettants, aux détails les plus caractéristiques, mais les plus délicats, aux époques les plus tranchées, mais qui nous divisent le plus, et avec un talent qui lui fait grand honneur ; sans sacrifier aucune de ses convictions, ni aucune de ses préférences, il demeure fidèle à la vérité et à son devoir d'historien. C'est là surtout ce qui nous touche, nous qui connaissons l'homme et qui l'aimons, qui savons tout ce qu'il y a en lui de science et de conscience, et nous le disons avec conviction : c'est un livre de bonne foi.

C'est là un grand mérite : ce n'est pas le seul, et ce ne sera pas notre seul éloge. On ne pourrait tirer un meilleur parti de sources plus nombreuses et plus variées, ni définir avec plus de sagacité des intérêts plus compliqués, des situations plus difficiles. Gaspard de Saulx est bien le héros des guerres civiles, et donne une juste idée de ces temps troublés où tout le monde était « compagnon. » Lorsqu'il parle ou qu'il agit, il est exempt de blâme ; c'est un grand serviteur, et le roi n'en a pas de plus capable et de plus fidèle. Mais il n'est pas fâché de laisser quelque part dans son gouvernement de Bourgogne une femme entendue, qui veille attentivement aux intérêts du ménage, pendant qu'il veille lui-même aux intérêts du pays. C'est une figure à part que cette maréchale de Tavannes ; née sous Louis XII, elle meurt sous Louis XIII, ayant vécu tout un siècle ; et étale fièrement devant Charles IX des robes à fond d'or et d'argent enlevées aux cordeliers de Maçon. Les mémoires de Gaspard, publiés par son fils Guillaume, sont estimés à leur valeur réelle ; ils

font la part de l'homme d'action, qui ne connaît que son service, et celle de l'homme de cabinet, livré à ses rancunes de courtisan. Y a-t-il une légende plus dramatique que celle de la sœur de Dagnesseau, un roman d'une plus haute portée que les aventures de Henri de Mirebel et de M^{lle} de Brun, une destinée plus lamentable que celle de la dernière duchesse de Saulx? L'auteur a raison jusqu'au bout, malgré les misères qui sont mêlées à tant de grandeur et qu'il ne dissimule jamais. Il y a de la sève dans ces grands arbres, et nous aurions encore plaisir et profit à nous reposer sous leur ombrage, s'il n'était pas aussi dangereux pour la liberté.

Puisse l'historien des Tavanès, qui est aussi celui de Grégoire le Grand, de Pétrarque et de la princesse de Cantecroix, nous donner souvent d'aussi bons livres!

DESDEVICES DU DÉZERT.

***Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque,*
par Siméon Luce.**

Paris, Hachette, 1876, in-8° de 624 pages.

M. Siméon Luce vient de donner au public le premier volume de l'étude si impatiemment attendue qu'il consacre à l'une des figures les plus intéressantes de notre histoire, au connétable Bertrand Du Guesclin. Il appartenait à l'éditeur érudit et consciencieux de Froissart de substituer la vérité sérieuse aux fantaisies pittoresques répétées, avec plus ou moins de scrupule et d'agrément, par tous les biographies de ce célèbre homme de guerre. Les pages que nous annonçons sont relatives à la jeunesse de Bertrand, depuis 1320 à 1364; elles embrassent une des périodes les plus critiques et les plus doulou-

reuses de notre histoire, celle aussi peut-être qui recèle le plus d'obscurités, le plus d'incertitudes. M. Luce, qui depuis longtemps a fait du XIV^e siècle l'objet constant de ses recherches, était plus à même que personne de porter la lumière dans ces ténèbres et de résoudre ces inextricables problèmes.

Le caractère de Du Guesclin, sa physionomie, les événements de sa vie, les services signalés rendus au pays par lesquels il l'a signalée, son étrange et vivace renommée, tout cela ne peut être saisi si l'on isole le personnage de son cadre et si l'on ne rapproche des détails biographiques qui nous sont parvenus les grands faits historiques qui les accompagnent et qui les dominent. M. Luce n'a pas failli à sa tâche, et la vie de son héros, scrutée dans les particularités les plus intimes, se trouve éclairée et expliquée par des vues rapides sur la guerre de la succession en Bretagne, sur nos désastres militaires, sur l'état des mœurs au XIV^e siècle et sur la perturbation profonde apportée au sein de cette société prospère par une série de catastrophes inouïes qu'inaugurent pour la France, à moins de dix ans d'intervalle, les défaites de Crécy et de Poitiers.

Pour tous ceux qui ont l'horreur des sentiers battus et qui aiment à étudier les événements passés, sur le vif, dans les documents contemporains, le livre de M. Siméon Luce est une bonne fortune véritable. Peu de travaux sont de nature à mieux faire comprendre cette époque de transition si attachante et si originale, qui clôt le moyen âge et qui ouvre les temps modernes ! Et quelle ample matière à vues nouvelles et à salutaires réflexions ! Le chapitre intitulé : *La vie privée au XIV^e siècle* est à lui seul toute une révélation. Ici, pas de ces banalités courantes, de ces intuitions hasar-

deuses, de ces jugements tout faits auxquels quelques-uns des plus illustres représentants de l'école moderne nous ont malheureusement trop souvent habitués. La méthode est toute différente : une étude patiente des faits, un dépouillement attentif des pièces originales, actes authentiques ou privés, conduisent l'esprit d'une façon lente, mais sûre, à des conclusions générales d'une rigoureuse exactitude. Les résultats de cette enquête sont décisifs ; ils prouvent par des constatations précises, empruntées aux documents les plus dignes de foi, qu'avant la peste de 1348 et la guerre de Cent-Ans, la France se trouvait dans un état d'aisance générale que beaucoup de personnes ne soupçonnent guère. En Normandie, la population égalait, si elle ne dépassait pas sur certains points, la population actuelle ; le mobilier des paysans ressemblait singulièrement à celui qui se trouve encore dans la plupart des fermes ; les salaires, si l'on tient compte de la différence du pouvoir de l'argent, étaient aussi élevés qu'ils l'ont été pendant la première moitié de notre siècle. A cette date de 1420, l'ordinaire des cultivateurs, dont la viande de porc forme la base, admet de temps en temps les volailles bouillies ou rôties ; les boissons sont à vil prix, chaque village et quelquefois même chaque hameau, possède une ou deux tavernes, où l'on débite du cidre, de la bière et du vin ; enfin, on célèbre par des banquets et par des danses toutes les circonstances solennelles de la vie : les baptêmes, les fiançailles, les noces, les relevailles, les fêtes des saints et des patrons des confréries. Chaque village possède une place publique, où l'on danse ; les femmes mettent souvent des gants blancs pour entrer en ronde, et parfois on donne un coq au mieux dansant. Les mé-

decins commencent à se multiplier, le linge de corps se répand et le luxe des vêtements atteint des proportions extraordinaires. L'usage des fourrures est général, non-seulement dans la noblesse, mais dans la bourgeoisie et dans les familles aisées de la campagne. Sans doute, la justice, que déshonore l'emploi de la torture, est quelquefois sévère jusqu'à la barbarie ou indulgente jusqu'à l'immoralité ; sans doute aussi la religion mêle quelquefois chez le peuple à la pratique austère des vertus chrétiennes de folles imaginations, et le souvenir persistant des superstitions païennes ; mais vues dans leur ensemble, sans parti-pris d'admiration ou de dénigrement, les premières années du XIV^e siècle attestent une situation morale satisfaisante et digne de la plus sérieuse attention.

« Il y a des époques, dit fort bien M. Luce, où
« les institutions valent mieux que les hommes. Au
« XIV^e siècle, au contraire, l'élite du clergé, la bour-
« geoisie lettrée, et nous comprenons dans ce mot
« toutes les personnes exerçant les professions qu'on
« appelle aujourd'hui libérales, le peuple lui-même,
« dans sa partie saine, valent beaucoup mieux que les
« institutions. Cette élite du clergé, cette bourgeoisie
« lettrée attestent leur amour des lumières en fondant
« de nombreux collèges, leur humanité en soignant
« leurs serviteurs malades, comme s'ils faisaient partie
« de leur famille. Il n'y a guère de village qui ne
« possède sa *charité* d'aumône et il est telle confrérie
« dont on peut citer les statuts comme un modèle de la
« charité la plus dévouée, la plus tendre, la plus pré-
« voyante. Une société où l'esprit chrétien entretenait,
« à travers les caprices de la force, les souillures de
« l'arbitraire, cette santé morale où il engendrait ces

« fortes vertus , faisait mieux que de jouir d'une pros-
« périté matérielle, elle savait l'ennoblir et s'en rendre
« digne. »

Ce mouvement continu de progrès fut tout à coup brusquement arrêté. La peste qui sévit sur tout le pays avec une effrayante intensité, décima la population et les désastres militaires, qui fondirent, immédiatement après, sur le pays, consommèrent sa ruine.

De la peste nous n'avons rien à dire. Il est des fléaux dont les causes mystérieuses échappent en grande partie à nos prévisions et au retour desquels la sagesse humaine avec toutes ses ressources ne peut s'opposer que dans une mesure assez limitée. Il en est peut-être autrement des sanglants échecs qui nous furent alors infligés. Ici, comme en d'autres circonstances analogues, l'historien arrive à mieux discerner les responsabilités et peut les attribuer, sans trop de chances d'erreur, à l'imprévoyance fatale non-seulement des chefs, mais de la nation tout entière. A y regarder de près, Crécy, Poitiers, et bien d'autres catastrophes du même genre ne sauraient être imputables exclusivement à telle ou telle impéritie individuelle ; ils sont le résultat nécessaire d'une révolution latente dans l'art de la guerre, que la légèreté nationale ne soupçonne pas et qui tout à coup éclate au grand jour avec la rapidité et la violence de la foudre.

Poitiers surtout, c'est la fin des luttes chevaleresques et leur remplacement par la guerre moderne avec ses calculs savants et ses combinaisons compliquées. L'armée anglaise inaugure le service militaire imposé à tous, la prépondérance des archers, en attendant l'artillerie et les mouvements stratégiques. Adieu les us et coutumes des joutes et des tournois : les cou-

rages individuels, les audaces héroïques, les grands coups d'épée, s'ils ne se coordonnent pas à un plan d'ensemble, deviennent désormais impuissants : ils honorent la défaite, mais souvent ils ne servent qu'à la rendre plus complète et plus irrémédiable.

Aussi, en réalité, dans cette journée néfaste, sur ce plateau désormais historique de Maupertuis, non loin des champs de bataille qui avaient vu les victoires de Clovis et de Charles-Martel, ce ne fut pas seulement une armée française qui fut vaincue, ce fut la France de Philippe-Auguste, de saint Louis, de Philippe-le-Bel, qui s'écroula comme par enchantement, provoquant en Europe, par le caractère inattendu et excessif du désastre, une impression d'étonnement et de stupeur.

Ces causes multiples des triomphes du prince de Galles, M. Luce les a parfaitement discernées et il a su les faire toucher du doigt et les mettre dans tout leur jour.

Le contre-coup de ces journées néfastes sur l'état social, ne se fait pas longtemps attendre et il est aussi profond que lamentable. Quelques années à peine se sont écoulées et rien ne subsiste plus de la prospérité et de la richesse du pays. C'est le moment de l'envahissement du sol par l'étranger et de l'organisation régulière des Grandes Compagnies. Le tableau de cet état de choses est peut-être le côté le plus neuf et le plus original du livre que nous essayons de faire connaître.

Dans cette éclipse du pouvoir central, tandis que la Bretagne se débat entre les partisans de Montfort et de Charles de Blois, que la France, vaincue sur les champs de bataille, est dépecée comme une proie et disputée, lambeau à lambeau, par les Anglais et les Navarrais,

avec l'appui et la connivence des chefs de la démagogie parisienne, les Grandes Compagnies s'implantent sur le sol et étendent leur réseau dans toutes les provinces. C'est l'heure des chefs de bande, des aventuriers cosmopolites, des pilleries sans merci et des fortunes scandaleuses.

A cette date, se mettre à la tête d'une Compagnie est le meilleur ou plutôt le seul moyen d'arriver, tout en ne se refusant aucune des jouissances de la vie, aucun des raffinements du luxe. Au fond, l'idée de la patrie est absolument étrangère à tous ces individus qui viennent d'Allemagne, d'Italie, des Flandres et de toutes les régions de la France. Jouir et faire fortune, voilà l'unique passion des chefs, le mobile vrai de leurs entreprises, de leur fidélité comme de leurs défections. Dans leurs écuries, leur vaisselle, leur table, leur toilette, ces parvenus d'un jour au milieu d'un pays dévasté, étalent à l'envi le luxe le plus insolent. Les châteaux qu'ils occupent sont le repaire de tous les vices. Non-seulement la vie de famille y est inconnue, mais encore, écrit M. Luce, il y a chez eux comme un parti-pris d'ajouter au viol la promiscuité. A leurs côtés, se tiennent sans cesse des brocanteurs chargés de revendre les produits variés d'un pillage savamment organisé. Quant aux habitants, il n'y a pour eux ni protection, ni sécurité, ni justice. Leur vie, pendant ces terribles années, n'est qu'une « angoisse de tous les instants. « Traqués comme des bêtes fauves, ils sont sans cesse « sur le qui-vive et ne peuvent travailler qu'à la dérobée « afin d'avoir de quoi ne pas mourir de faim. Au « moindre signal, ils courent, affolés de terreur, se « cacher, avec leurs femmes et leurs enfants, dans le « creux des rochers, au fond des souterrains, parmi les

« roseaux des marécages ou dans les épais fourrés des
« bois. »

C'est au milieu de ce monde étrange de soudards et de bandits, dominé par la figure sinistre de Charles le Mauvais, que Du Guesclin était appelé à jouer un rôle. Il appartient bien à son époque et il serait facile, dans plusieurs actes de sa vie, de signaler l'influence exercée sur lui par ces spectacles quotidiens de rapacité et de violence. S'il débute dans la vie par les joutes et les tournois, il continue sa carrière par la guerre de partisan. Lui aussi, à la tête d'aventuriers de son pays, sur la lisière de la Bretagne et de la Normandie, il guette dans la nuit le passage des chefs anglais, surprend les convois et s'enrichit du produit du pillage et des grosses rançons. C'était la seule guerre qu'il pût alors faire aux Anglais et aux Navarrais, et il la leur fit avec une vigueur, un entrain et un succès qui n'ont jamais été surpassés. Mais, dès cette époque éloignée, la physionomie du futur connétable se dessine avec ses traits propres et caractéristiques. Bertrand, s'il détrousse volontiers les Anglais, s'il malmène leurs partisans, s'il se fait même un jeu de dépouiller, quand l'occasion s'en présente, les bourgeois et les citoyens qu'il appelle irrévérencieusement les *chaperons fourrés*, respecte toujours et partout le menu peuple des campagnes et le fait respecter par les hommes placés sous ses ordres. Pour cela, il entretient dans ses bandes une discipline inflexible, en même temps qu'il assure à tous ceux qui suivent sa fortune une solde régulière et largement rémunératrice. A ce trait on peut déjà reconnaître en lui l'organisateur puissant, le destructeur né des Grandes Compagnies, l'homme qui devait user sa vie à assiéger

cette multitude de *lieux forts* dont l'énumération est à elle seule l'indication la plus expressive de la situation lamentable et des déchirements de la patrie. Quelques années plus tard, en 1364, Charles V n'est pas encore sacré, lorsqu'à la bataille de Cocherel Du Guesclin, à son tour, applique à la guerre, conduite au nom du roi de France, les règles et les principes de la stratégie moderne. Le mouvement tournant exécuté par les Bretons sous sa conduite ou tout au moins sous ses ordres décide du sort de la journée du 16 mai et marque l'heure de la renaissance dans les annales de notre pays.

L'histoire de la jeunesse de Du Guesclin, indépendamment de son intérêt général, forme, au point de vue normand, un document de la plus haute valeur. Les premiers exploits du héros, les aventures de sa vie de chef de bande, se passent, en effet, aux abords de la ligne indécise qui sépare l'Avranchin du territoire de Dinan et de Fougères, et la bataille qui illustre définitivement son nom se livre entre Pacy et Vernon, près de l'abbaye de la Croix-St-Leufroy, à l'autre extrémité de la province. Le peuple, dont l'auteur nous détaille les souffrances et dont il nous dépeint la misère, n'est pas sans doute exclusivement Normand, mais un nombre considérable de documents mis en œuvre concerne les habitants des environs de Caen, de l'Avranchin et du clos du Cotentin. Dans le même ordre d'idées, nous croyons devoir signaler le curieux chapitre intitulé : *Du Guesclin, capitaine de Pontorson*, il y a là sur les faits de guerre dont l'Avranchin fut le théâtre, sur les relations du futur connétable avec la célèbre abbaye, sur le caractère pénal des pèlerinages et sur les voyages au Mont-St-Michel de Charles V et de Charles VI, une infinité de particularités qui avaient échappé jusqu'ici aux annalistes du monastère. »

Le volume de M. Luce , à quelque point de vue qu'on l'envisage , est une œuvre considérable qui a rallié les suffrages des juges les plus compétents et qui nous paraît appelée à un grand et légitime succès. Des travaux de ce genre honorent l'érudition française et montrent , une fois de plus , ce que peuvent produire la recherche impartiale de la vérité et l'étude minutieuse des pièces originales que l'école historique à laquelle appartient notre savant compatriote s'est toujours efforcée de pratiquer et de mettre en crédit.

E. de B.

Guide de l'étranger à Coutances et aux environs de cette ville , par M. L. Quénault , sous-préfet honoraire , chevalier de la Légion-d'Honneur , membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

Ce volume qui résume , sous une forme concise , les recherches dont les environs de Coutances ont été l'objet , sera utilement lu par les touristes et les archéologues. Les questions de la date de la cathédrale , de l'origine de l'aqueduc , de la délimitation de nos côtes normandes aux époques anciennes , ont toujours le privilège de passionner les esprits et de soulever d'ardentes controverses. Les opinions de l'auteur sont intéressantes à connaître , alors même qu'elles ne semblent pas pouvoir être acceptées sans réserves. M. Quénault , au commencement de son travail , relate les diverses découvertes faites à Coutances. La plus curieuse , à coup sûr , est celle qui eut lieu entre les rues de Saint-Nicolas et du Château-Pisquiny , en 1793. On trouva , en effet , sur cet emplacement , des traces de constructions antiques , des médailles du Haut-Empire , des poteries rouges , noires et blanches. L'un de ces vases ,

qui contenait plus de cent monnaies, portait l'inscription suivante :

AUG. TIB.
CLAUDIUS
COES. GERMANICUS
PONT. MAX.
COES. GERMANIC.
PONT. MAX. TRI
POTEST. V. IMP. XI
P P CONS. IIL
SURINA.

Ce vase est aujourd'hui dans la possession de M. Dolley. Cette inscription était connue depuis longtemps. Mais les légendes de ce genre sont tellement rares sur les poteries trouvées dans notre sol, qu'il n'était point inutile de la rappeler.

***Réunion des délégués des Sociétés savantes des
départements à la Sorbonne.***

Comme les années précédentes, la Société des Antiquaires s'est fait représenter par plusieurs de ses membres, et dans la séance du 22 avril une médaille d'or de 4,000 fr. lui a été décernée pour services rendus à la science historique.

Nous reproduisons les notices consacrées aux lectures faites par les membres de la Compagnie, ainsi que le compte-rendu du savant rapporteur de la section d'histoire et de philologie, M. Hippeau.

Section d'histoire.

M. Tessier, professeur suppléant à la Faculté des Lettres, membre de l'Académie de Caen. — *Relation*

de la France avec le Portugal au temps de Mazarin, d'après des documents inédits.

Le chevalier de Jant, envoyé de Mazarin à la cour de Portugal une première fois en 1655, une seconde fois en 1659, a laissé de son premier voyage une relation demeurée jusqu'à ce jour inédite, dont le manuscrit original figurait au commencement du XVIII^e siècle dans la bibliothèque du président Bouhier. Il en avait été fait, paraît-il, du vivant de l'auteur et probablement par ses soins, un certain nombre de copies dont M. Tessier vient d'en retrouver une chez un libraire de Caen.

A son journal et à ses réflexions personnelles, de Jant avait cru devoir joindre les copies de toutes les pièces et documents officiels qui lui semblaient de nature à bien faire saisir l'objet et l'intérêt de sa mission, *lettres, mémoires, traités ou projets de traités, instructions*, etc. Le premier en date de ces documents remontant à l'année 1644, le dernier étant de l'année 1659, il y a là en réalité une sorte d'historique complet des relations entre la France et le Portugal au temps de Mazarin. Or, la rareté des documents concernant ces relations donne un véritable prix à la découverte de M. Tessier. Les négociations du chevalier de Jant sont d'ailleurs pleines des détails les plus précis sur le véritable état des rapports entre les deux pays dont l'entente, si naturelle et si nécessaire, était beaucoup moins cordiale qu'on n'est d'ordinaire tenté de le croire.

M. Guillouard, professeur à la Faculté de Droit de Caen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. — *Le baron de Bethencourt, roi des Canaries*.

M. Guillouard présente une étude biographique sur

une intéressante figure du XV^e siècle, le baron de Bethencourt, conquérant des Canaries. L'auteur de cette étude rappelle qu'une édition excellente du *Canarien* a été donnée, il y a deux ans, par les soins de M. Gravier, membre de la Société de l'histoire de Normandie et signale toute l'importance de cette publication.

Ce baron de Bethencourt présente en effet, dit-il, le type le plus complet du chevalier normand du moyen âge, toujours prêt à courir les aventures et à braver les dangers, du moment où il s'agit d'illustrer son nom et de contribuer au développement de la foi catholique. Il fait ressortir la hardiesse de la conquête des Canaries, le petit nombre d'hommes avec lequel le baron normand l'a commencée et les difficultés de toute sorte qu'il a eu à surmonter.

M. Guillaud met surtout en relief le caractère doux et humain du conquérant et l'habileté avec laquelle il a organisé sa conquête, l'affection que lui témoignaient les indigènes et la popularité que sa mémoire a conservée aux Canaries ; il montre aussi avec quel soin Bethencourt a voulu fonder aux Canaries la foi catholique et la joie qu'il témoignait en voyant son rapide développement.

Mais tout en rendant hommage à la mémoire trop oubliée de ce hardi marin, M. Guillaud remarque que cet oubli est en partie son œuvre, puisqu'il n'a pas craint de faire hommage à un souverain étranger de cette belle conquête, lui le chambellan du roi de France ; faute qui n'empêche pas, dit-il, de regretter l'oubli dans lequel son nom est tombé en France, mais qui l'explique.

M. Fierville, proviseur du Lycée de St-Brieuc,

membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

— *Note pour une édition critique de Quintilien.*

M. Fierville, qui s'occupe depuis dix ans de collectionner les manuscrits de cet auteur conservés à la Bibliothèque Nationale et à la bibliothèque de Carcassonne, complète rapidement un ouvrage qu'il a publié en 1874 sur le même sujet, d'après la collection de six nouveaux manuscrits. Sur les quinze manuscrits que nous possédons en France, onze doivent servir à la nouvelle édition, mais dans des proportions différentes, suivant la classe à laquelle ils appartiennent. La première classe compte à la Bibliothèque Nationale trois manuscrits qui ont la plus grande valeur. Les trois autres classes ne sont pas moins bien représentées. L'auteur conclut qu'après la belle édition du docteur Halne, il y a une nouvelle édition à faire, parce que le savant conservateur de la bibliothèque de Munich a été trop exclusif. Il est, en effet, étrange que nos manuscrits aient été ainsi laissés dans l'ombre, quand ils sont si nombreux et si importants. Cette édition aurait ainsi pour base les meilleurs textes conservés dans toutes les bibliothèques d'Europe.

M. Sarot, vice-secrétaire de la Société du Cotentin, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. — *Commission militaire siégeant à Granville en l'an II de la République.*

Des renseignements puisés à des sources officielles ont fourni à l'auteur le moyen de rendre un compte détaillé de l'organisation du tribunal institué à Granville par le représentant du peuple Lecarpentier, non pas seulement pour juger les habitants qui s'étaient rendus coupables de complicité avec les ennemis de la patrie, mais

encore pour punir d'autres crimes politiques. Les noms des juges, les condamnations, les exécutions et les élargissements sont relevés avec soin. M. Sarot joint à tous ces détails des considérations sur des événements qui ont laissé à Granville d'ineffaçables souvenirs.

M. Quénault, vice-président de la Société académique du Cotentin et membre de la Société des Antiquaires de Normandie. — *La chapelle de la Roquette et son pèlerinage.*

La chapelle qui fait l'objet de ce mémoire occupait un lieu servant de pèlerinage. L'auteur raconte quelques-unes des contestations qui eurent lieu entre les Augustins et l'évêque de Coutances.

Section d'Archéologie.

M. Eugène de Beaurepaire, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, lit une *Note sur une découverte récente de bijoux de l'époque mérovingienne, à Valmeray*, parmi lesquels il faut remarquer des colliers et des fibules en or et des vestiges d'ornements également en or, travaillés au repoussé, et qui font penser à ceux que l'on a trouvés dans les tombes antiques de la Crimée.

Rapport de M. Hippiou, secrétaire de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques des Sociétés savantes.

MESSIEURS,

La section d'histoire et de philologie a désigné, cette année, la *Société des Antiquaires de Normandie*, dont le siège est à Caen, l'*Académie nationale de Reims* et la *Société des Langues romanes*, établie à Montpellier, comme dignes d'être signalées d'une manière toute

spéciale pour le mérite et l'importance de leurs travaux et de leurs publications.

Personne n'ignore les services rendus par la Société des Antiquaires de Normandie à l'archéologie, à l'histoire et à la philologie. Fondée au commencement de l'année 1823, elle a publié vingt-huit volumes de mémoires, et depuis 1864 un bulletin qui forme aujourd'hui huit volumes.

La première série de ses mémoires, de 1824 à 1836, contient des travaux d'un grand intérêt dus à ses fondateurs : MM. Arcisse de Caumont, Auguste Le Prévost, de Gerville, Lambert, Deville, Férét et Pluquet. C'est dans les premiers volumes, notamment, qu'ont été publiées les notices de M. de Gerville sur les châteaux et les abbayes du département de la Manche et la dissertation de M. de Caumont sur l'architecture du moyen-âge, travail substantiel qui contient en germe tout le système que son auteur devait développer plus tard dans ses nombreux ouvrages.

Fidèles aux exemples donnés par ces maîtres, les membres de la Société des Antiquaires de Normandie n'ont cessé de parcourir toutes les parties du vaste champ ouvert à leurs recherches, et d'étudier, selon le programme adopté par les fondateurs, tout ce qui intéresse l'histoire et la littérature dans leur province, à l'époque celtique, sous la domination romaine et dans le moyen âge. Ils se sont efforcés avec un soin pieux d'arracher au vandalisme qui détruit ou, ce qui revient à peu près au même, soumet à des réparations barbares et sans goût, les admirables édifices religieux, militaires et civils, élevés successivement sur le sol normand. Ils se sont inspirés à la fois d'un vif et sincère amour pour la science, et de cet attachement

au pays natal qui, dans l'âme des Normands, s'allie si bien à l'amour de la grande patrie.

La Société adapta, dès son début, l'usage d'élire chaque année, outre son président local, un directeur choisi parmi les notabilités de la science. Les considérations élevées développées dans les séances publiques annuelles par les hommes éminents qui ont tenu à honneur d'accepter cette distinction, ont certainement exercé une heureuse influence sur la direction donnée à ses travaux.

Au moment où M. de Caumont faisait appel aux savants, qui devaient s'occuper d'étudier l'histoire et de décrire les monuments de la Normandie, on s'imaginait que de pareilles études n'étaient possibles qu'à Paris, où se trouvent réunies des conditions de succès qui n'existent pas ailleurs. « Je compare, lui disait à ce sujet un membre de l'Académie des Inscriptions, le savoir d'un homme studieux de la province à ce que les physiciens appellent le « calorique latent », qui ne produit ni chaleur ni étincelles, faute de frottement. Il faut être compris et encouragé. En province, on ne comprend pas l'utilité des études archéologiques, et l'on fait peu de cas de ceux qui s'en occupent. »

Les temps sont bien changés depuis cette époque, Messieurs. Je n'en veux pour preuve que le nombre toujours croissant des savants distingués que la province envoie chaque année aux réunions de la Sorbonne.

Dans une province où s'étaient fondées près de cinquante abbayes, dont quelques-unes, telles que celles de Jumièges, du Bec, du Mont-St-Michel, de St-Étienne et de Ste-Trinité de Caen, ont joui d'une grande célébrité, il est tout naturel que ces beaux monuments religieux aient donné lieu à des recherches

historiques et à de savantes monographies. Malgré les pertes qu'ont subies leurs archives, on a pu sauver des outrages du temps ou des ravages des hommes, un nombre considérable de chartes dont l'étude est une source inépuisable de renseignements ; l'énumération seule de celles que possèdent les archives du Calvados a fourni la matière de deux volumes à l'un de ses membres fondateurs, M. Léchaudé d'Anisy.

A cet ordre de travaux, à la fois historiques et archéologiques, se rapportent les études de l'abbé de La Mare sur la cathédrale de Coutances, de l'abbé Laffetay sur l'Hôtel-Dieu de Bayeux, de M. Lecanu sur l'abbaye de Lessay, de l'abbé Cochet, le savant révélateur de la *Normandie souterraine*, sur l'abbaye royale de Montivilliers, et l'histoire de l'abbaye de St-Étienne de Caen.

Deux des hommes qui ont illustré l'abbaye du Bec, Lanfranc et saint Anselme, ont été l'objet de deux biographies à la fois historiques et philosophiques, dues à M. Charma, qui a donné aussi aux Mémoires de la Société une étude sur Guillaume de Conches et un poème latin du II^e siècle, intitulé : *Fons philosophie*.

L'histoire des anciens manoirs normands et des familles, qui les ont tour à tour possédés, a suscité de nombreuses études parmi lesquelles il me suffira de citer celles de M. Vaultier sur l'ancien pays de Cinglais et de l'ancien doyenné de Vaucelles ; de M. Deville, sur le château de Gisors durant la domination normande ; de M. Dubourg d'Isigny, sur la ville et le château de Vire ; de M. d'Estaintot, sur le duché d'Estouteville ; de M. Fierville, sur la maison et baronnie de Tournebu ; de M. Alfred de Caix, sur le bourg d'Écouché, dans l'Orne. M. Hector de La Ferrière, dans son histoire de la comtesse de Sanzay, nous a

ouvert et fait connaître l'intérieur d'un château normand au XVI^e siècle.

Parmi les travaux d'un intérêt plus général concernant l'histoire de la province, je mentionnerai le mémoire sur les baillis du Cotentin, par M. Léopold Delisle ; les insurrections populaires en Normandie, la prise de Caen par les Anglais en 1417 ; le siège de Rouen en 1418 ; le siège du château de Caen, par M. Léon Puiseux ; les Chartier, par M. de Beaucourt ; le tableau animé de la domination anglaise, de 1424 à 1429, par M. Ch. de Beaurepaire ; enfin, une notice historique sur l'ancien évêché-comté de Lisieux, fragment détaché de l'ouvrage important publié en 1873 par M. de Formeville.

Dans ce pays de sapience, où les recherches juridiques ont toujours été en grand honneur, on doit s'attendre à trouver plus d'une communication relative à un sujet que l'on a souvent considéré comme une étude de prédilection pour les habitants. Un manuscrit du coutumier de Normandie, du XIV^e siècle, a été commenté par M. Beauteemps-Beaupré. M. Trolley a fait ressortir toute l'importance de ce coutumier au point de vue de l'histoire du droit. M. Canel, dans un *Mémoire sur les Etats de Normandie*, avait donné des détails intéressants sur le combat judiciaire en Normandie.

Un professeur de la faculté de droit, M. Jules Cauvet, à qui l'on doit une étude sur le *Collège des Droits* dans l'ancienne université de Caen, a fait connaître ce qu'était, sous la Coutume de Normandie, le droit de colombier, un de ces droits qui, sous le régime féodal, étaient l'apanage exclusif de certains fiefs et un signe de noblesse et de suzeraineté. Tout récemment, M. Guillaouard a fait connaître les dispositions du coutumier à l'égard des pauvres lépreux du moyen âge ; et une

question toute spéciale, celle des droits de mer en Basse-Normandie, a été traitée de main de maître par M. G. Dupont.

Une Société qui a compté au nombre de ses fondateurs l'abbé De La Rue, un des premiers érudits français qui, au commencement de ce siècle, se sont occupés de faire revivre le souvenir de l'ancienne langue et de l'ancienne littérature française, ne pouvait manquer de s'intéresser à des études qui, outre leur importance littéraire, offrent un intérêt national. M. Francisque Michel qui, dans la collection des documents inédits de l'histoire de France, a publié la chronique des ducs de Normandie par Benoît, a édité dans les Mémoires de la Société le *Roman du Mont-St-Michel*, par Guillaume de Saint-Pair, avec une introduction par M. Eugène de Beaurepaire. La Société, qui avait publié en 1852 le *Bestiaire divin*, de Guillaume, clerc de Normandie, et une notice historique sur Garnier, de Pont-Sainte-Maxence, auteur de la vie de saint Thomas de Cantorbéry, poëme du XII^e siècle, a consacré son 27^e volume tout entier au *Roman de Troie*, de Benoît de Saint-More, édité par M. A. Joly. Ce poëme, qui ne contient pas moins de trente mille vers, est précédé d'une longue introduction dans laquelle le savant doyen de la Faculté des Lettres de Caen a retracé l'histoire des transformations d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen-âge.

M. Eugène de Beaurepaire avait précédemment publié des études littéraires sur Olivier Basselin, Jean le Houx et le Vaudevire, deux poëmes extraits d'un manuscrit du Mont-St-Michel, conservé à la bibliothèque d'Avranches, le *Tombel de Chartreuse* et le *Chant du Roussignol*. C'est encore le Mont-St-Michel qui a fourni au même écrivain le sujet d'une notice sur la captivité

du gazetier Dubourg dans la cage de fer de la célèbre abbaye devenue prison de l'État. Je me reprocherais de laisser passer ce grand nom de Mont-St-Michel sans rendre hommage à tous les efforts qui se sont produits dans ces derniers temps et auxquels la Société des Antiquaires de Normandie n'est pas restée étrangère, pour la conservation et la restauration du merveilleux édifice que revendiquent également la religion, la poésie, l'archéologie et l'histoire.

A un autre ordre d'études appartiennent les dissertations philologiques dues à un travailleur infatigable, M. Le Héricher, auteur de l'*Avrenchin monumental*. A l'exemple de M. Edélestand Duméril, qui s'était occupé de signaler les traces qui existent dans le dialecte normand du séjour des Scandinaves dans le pays, M. Le Héricher a publié, sous le titre de *Philologie topographique de la Normandie*, des recherches sur les noms propres d'hommes et de lieux en les rapportant à leurs origines celtique, latine, germanique et scandinave. La première livraison du 29^e volume contient, du même savant, un mémoire ayant pour titre : *Les Scandinaves en Normandie, ou influence philologique et morale des Scandinaves dans cette province*.

La Société dont les mémoires contiennent en si grand nombre les compositions personnelles de ses membres, n'a pas oublié que c'est rendre un service signalé aux études historiques que de publier les documents inédits conservés dans les bibliothèques et dans les archives publiques et privées : tâche que s'est donnée et qu'accomplit, du reste, avec distinction la *Société de l'Histoire de Normandie*. Indépendamment des poèmes dont j'ai parlé plus haut, elle a donné une édition excellente et probablement définitive de l'ouvrage de Dudun de

Saint-Quentin, ce prédécesseur du Grégoire de Tours de la Normandie, Orderic Vital. L'étude dont l'éditeur, M. Jules Lair, a fait précéder le texte du doyen de Saint-Quentin, est un modèle de critique historique. Une publication plus étendue, sinon plus importante, est la réimpression des *Rôles de l'échiquier*, édités en Angleterre par le savant Stapleton, auquel ont été ajoutés un certain nombre de textes inédits se rapportant au même sujet. Le 16^e volume des Mémoires contient un fragment des rôles relatifs à l'année 1184, découvert aux Archives Nationales, et le cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe-le-Bel.

Tous ces travaux, toutes ces publications, qui font un grand honneur à une des sociétés savantes les plus actives et les plus laborieuses, ne constituent qu'une partie des titres qui la recommandent. Je n'ai mentionné que ceux qui sont du ressort de la section d'histoire et de philologie. Il en est d'autres, et en grand nombre, dont la section d'archéologie a plus d'une fois apprécié l'importance et signalé le mérite.

Je ne terminerai pas, Messieurs, cette revue sommaire des œuvres sur lesquels je devais appeler votre attention sans mentionner avec tout l'intérêt qu'il mérite l'important et substantiel mémoire de M. Charles de Beaurepaire sur les établissements d'instruction publique et la population de l'ancien diocèse de Rouen. Ce sont les archives de la Seine-Inférieure qui ont fourni à leur zélé conservateur les documents nombreux dont il a si bien tiré parti. Le sujet qu'il a traité est de ceux qui, dans tous les pays, ont excité un vif intérêt, mais qui sont devenus, pour bien des motifs, le juste sujet des préoccupations du temps présent. On semble plus que jamais comprendre généralement que tra-

vailler aux progrès de l'instruction et à la diffusion des lumières, c'est travailler à la moralisation des âmes et au bonheur des peuples.

Quand on étudie tout ce qui se fait aujourd'hui chez diverses nations en faveur de l'instruction populaire, on peut constater que s'il nous reste sur ce point plus d'un progrès à accomplir, nous n'avons pas, à certains égards, à nous plaindre de notre infériorité. Les sociétés consacrées à l'étude des siècles écoulés s'occupent aussi, et je les en félicite, d'étudier quel était l'état de l'éducation publique dans l'ancienne France. Des recherches consciencieuses, comme celles de M. Ch. de Beaurepaire, sont de nature à combattre une double erreur, dont l'une consiste à croire que l'ancien régime n'avait à ce sujet rien à envier à notre époque, et l'autre à s'imaginer qu'il ne s'intéressait que médiocrement à l'instruction populaire. Malgré les progrès, qui assurent à l'état actuel de nos institutions d'éducation publique une supériorité incontestable, nous devons reconnaître qu'à cet égard encore nous n'avons pas à rougir de nos pères. Il n'est, dans notre histoire nationale, aucune époque qui ne mérite d'être étudiée. L'illustre historien qui, après avoir applaudi aux premiers travaux de la Société des Antiquaires de Normandie, n'a cessé jusqu'à ses derniers moments de l'aider de son influence et de ses conseils, M. Guizot disait, en présidant comme directeur la séance publique de 1839 : « L'unité nationale existe dans le temps comme dans l'espace, à travers les siècles comme à travers les provinces et les départements. La France d'autrefois est la France, tout aussi bien que la France contemporaine. Cette France, il faut la connaître, la comprendre, l'honorer. »

**Inauguration de la Statue de M. de Caumont,
à Bayeux.**

Le samedi 15 juillet, la Statue de M. de Caumont a été inaugurée à Bayeux avec un éclat extraordinaire.

En l'absence de M. Waddington, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la cérémonie a été présidée par M. le comte de Perthuis, préfet du Calvados.

Nous empruntons à *l'Écho Bayeusain* quelques détails sur une fête qui laissera aux habitants de Bayeux, et à tous les amis de l'archéologie, de longs et précieux souvenirs.

« Tous les invités ont été reçus dans les magnifiques salons de l'Hôtel-de-Ville, nouvellement restaurés avec un goût exquis par MM. Niobey, maire de Bayeux, et G. Villers, adjoint.

Au bout de quelques instants, l'affluence était tellement nombreuse qu'à peine pouvait-on se tenir dans ces appartements.

Un grand nombre de notabilités s'y étaient donné rendez-vous. On y remarquait entre autres, venus pour rendre hommage à la mémoire du savant dont on allait inaugurer la statue, MM. Léopold Delisle, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, administrateur directeur de la Bibliothèque Nationale, l'une des plus grandes illustrations de l'érudition moderne ; Du Châtellier, membre de l'Institut ; du Moncel, membre de l'Institut ; Seguin, recteur de l'Académie de Caen ; de Glanville, directeur de l'Association normande ; Palustre, directeur, et de Laurière, inspecteur de la

Société française pour la conservation des monuments historiques; l'abbé Le Petit, secrétaire-général de cette Société; sir John Parkers, d'Oxford, commandeur de l'ordre du Bain, l'un des hommes les plus érudits de l'Angleterre; le commodore Saumarest, l'un des héros de l'expédition légendaire de Chine; le colonel Howel, commandant le régiment d'infanterie de Kent; le révérend ministre Le Maître, le major Dorey, sir Mallet et sir Labbey, de la Société royale d'agriculture de Jersey; MM. de La Sicotière, sénateur; Pilet des Jardins, député de l'arrondissement de Bayeux; le comte de Pontgibault, membre du Conseil général de la Manche; Druelhet-Lafargue, secrétaire de l'Institut des provinces; Quénault, ancien sous-préfet de Coutances; Moulin, maire de Mortain; le comte Léon de Germiny, de Thiac, président de la Société d'Agriculture de la Charente; E. de Beaurepaire, conseiller à la Cour, président de l'Académie de Caen, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie; Pailhoux, maire de St-Ambreuil; Travers, secrétaire de l'Académie de Caen; Morière, secrétaire de la Société Linnéenne; Renault, conseiller à la Cour de Caen; David-Beaujour, président, et Buret, secrétaire de la Société des Beaux-Arts de Caen; Bayeux, secrétaire de la Société centrale d'Horticulture; Levard, Feuguerolle et Lauffray, adjoints au maire de Caen; Campion et Gaugain, exécuteurs testamentaires de M. de Caumont; Hervé, rédacteur de la *Gazette des Campagnes*; les rédacteurs des journaux le *Moniteur du Calvados*, le *Journal de Caen*, l'*Ordre et la Liberté*; de Roissy, sous-directeur de l'Association; Le Vavas seur, secrétaire-général de l'Association; Le Blanc-Hardel, trésorier de l'Association normande; le comte de Toustain, le comte du Manoir de Juaye,

Bataillard, de Bonnechose, Gosset, le baron Gérard, Tarnier, membre du Conseil d'arrondissement; le colonel de Vigneral, Féret, sous-préfet d'Argentan; Gervais, avocat à Caen, doyen des collaborateurs de M. de Caumont; Desvaux-Savouré, Boieldieu, Escudie, Oscar Commettant, Debon, maire d'Isigny; Hébert-Duperron, inspecteur de l'Académie de Caen; l'abbé Decorde, curé de N.-D. d'Aliermont (Seine-Inférieure); Le Métayer des Planches, de Liesville, Blanchetière, Groult, Lehot du Férage et une foule de personnes notables dont nous ne pouvons consigner ici tous les noms.

A dix heures et demie, le cortège, composé de plus de 500 personnes et ayant à sa tête MM. Dounesnel, président du Comité d'institution pour l'érection du monument, et Niobey, maire de Bayeux, s'est rendu à l'hôtel de la Sous-Préfecture pour y prendre M. le Préfet du Calvados, désigné pour présider, en l'absence du Ministre, à l'inauguration de la statue. Aux côtés de l'honorable M. Dounesnel marchaient M. le comte de La Loyère, colonel du 2^e cuirassiers, et M. le comte du Moncel, de l'Académie des sciences, neveux de M. de Caumont.

De l'hôtel de la Sous-Préfecture, le cortège, auquel se sont adjoints avec leurs bannières la Société des Orphéonistes et des Jardiniers, s'est rendu à la cathédrale escorté par la compagnie de sapeurs-pompiers et une compagnie du 36^e de ligne et précédé de l'excellente musique de ce régiment ainsi que de la musique municipale. L'immense cortège a pénétré dans la vaste église et a pris place dans le transept. La cérémonie avait attiré une affluence énorme qui remplissait toutes les parties de l'édifice.

Mgr l'Évêque, entouré du Chapitre et de tout le

clergé de la ville, a reçu le cortège. Dans la nef, les bancs destinés aux séminaristes, en ce moment en vacances, étaient remplis par un grand nombre d'ecclésiastiques *in nigris*, venus spontanément à Bayeux pour prendre part aussi à l'hommage rendu à l'archéologue, qui, avec Montalembert, a tant fait pour faire apprécier les beautés de l'art chrétien.

La messe a été chantée par la Maîtrise et la Société des Orphéonistes, sous l'habile direction de M. l'abbé Capard, maître de chapelle. La musique du régiment a exécuté à l'offertoire une symphonie d'un grand effet. Puis à l'élévation, aux accents mélodieux de l'orgue, se sont joints les sons d'une musique vraiment inspirée, qui a profondément ému l'auditoire, on entendait M. Escudié.

Pendant l'office divin, une quête fructueuse a été faite pour les pauvres : l'aumône n'est-elle pas aussi une prière !

Après la messe, dont la célébration, à tous les points de vue, a eu un caractère magistral, Mgr l'Evêque, s'adressant à l'assemblée, a prononcé l'allocation suivante :

MESSIEURS,

Le clergé de Bayeux vous remercie de la part que vous avez faite à la religion dans cette solennité patriotique. Il est heureux de s'unir à vous pour honorer la mémoire de M. Arcisse de Caumont, votre illustre compatriote ; car il est comme vous jaloux de la gloire de cette cité ; comme vous, il s'intéresse au progrès des connaissances humaines ; comme vous, il se réjouit d'applaudir aux efforts désintéressés des hommes de

bien qui en augmentent le précieux dépôt. M. de Caumont compte parmi les prêtres du diocèse des disciples et des coopérateurs distingués.

Des voix plus compétentes vous rappelleront tout à l'heure les titres de M. de Caumont aux honneurs extraordinaires que vous lui décernez. Nous ne voudrions commettre ni l'imprudence , ni l'indiscrétion de prévenir leurs discours.

Mais ne paraîtrions-nous pas méconnaître ou avoir oublié les services éminents que M. de Caumont a rendus aux édifices religieux du diocèse , à l'art chrétien et à la religion , si nous ne lui apportions , dans cette circonstance, un tribut spécial de notre gratitude. Nous laisserons donc à vos orateurs la tâche qu'ils ont bien voulu accepter. Mieux que nous , ils vous diront la vive impulsion que M. de Caumont a donnée à l'étude de nos antiquités nationales , comment il sut rendre cette étude facile et attrayante, combien de disciples il anima de son esprit et forma par ses méthodes , combien son initiative fut hardie , sympathique et féconde, combien de richesses artistiques ignorées il révéla à ses concitoyens , comment il fit revivre nos édifices religieux, avec quel zèle il les décrivait , comment il renouvela l'intelligence et le goût de l'art , comment il nous apprit à lire , dans les détails de l'architecture , la pensée de nos aïeux , à la rétablir où le temps l'avait effacée et où l'ignorance l'avait altérée , à la reproduire dans des édifices nouveaux. Qu'ils nous permettent du moins de leur dire que nous nous associerons avec bonheur à ces éloges. Ils seront les interprètes de notre commune estime et de notre commune reconnaissance.

La religion a des racines si profondes dans la nature

de l'homme et dans l'histoire des sociétés, que presque tout progrès scientifique atteste sa vérité ou fait mieux connaître ses bienfaits. L'archéologie si jeune encore et déjà si puissante, apporte son concours à cette universelle apologie. L'archéologie, en effet, ne se contente pas de décrire divers de nos monuments antiques, d'assigner à chacun l'ordre auquel il appartient, de reconstruire leur histoire, il nous découvre au-delà des pierres froides et inanimées qui frappent nos sens, un idéal qui captive notre esprit et un sentiment qui émeut notre âme. L'archéologie agrandit l'horizon de l'histoire, elle évoque devant nous des générations oubliées. Or, Messieurs, quel est le résultat le plus incontestable de ses patientes recherches ? Partout elle rencontre les empreintes ineffaçables de la religion. La plupart de ces monuments qu'elle étudie et qu'elle admire, c'est la religion qui les a élevés, cette architecture si originale, cet art merveilleux qui donne à ses œuvres une sorte de consécration religieuse et la sépare de tout monument profane, c'est la religion qui l'a créée. Le plus grand nombre de ces découvertes rendent un témoignage éclatant à la foi de nos pères et à la puissante influence de la religion.

Vous tous, Messieurs, disciples, coopérateurs et amis de M. de Caumont, vous continuerez son œuvre, vous poursuivrez cette glorieuse apologie de la religion. Plus que jamais elle est nécessaire. Le vieux christianisme de nos aïeux qui a vieilli dans leur berceau, qui a présidé à leur éducation, qui a donné à leur génie leurs plus sublimes inspirations, n'est plus seulement attaqué dans l'enceinte de quelques écoles, il est signalé chaque jour par mille organes de la presse et jusque dans la tribune de nos assemblées politiques, tantôt ouver-

tement et avec violence, tantôt avec une modération plus habile et sous des noms divers, comme l'ennemi public de la civilisation moderne et de la patrie. Vous donnerez par vos découvertes un démenti formel à ces bruyantes accusations. Vous affermirez les esprits pusillanimes contre des terreurs puériles, vous maintiendrez parmi nous le respect des traditions religieuses qui ont fait l'honneur et la prospérité de nos ancêtres, bien convaincus qu'un peuple sans croyance ne tarde pas à devenir un peuple sans force morale et sans vertu, condamné à une irrémédiable dissolution sociale.

Cette remarquable allocution, digne hommage de la reconnaissance de l'Église à l'égard de celui qui a sauvé tant de monuments chrétiens, a produit une vive impression.

De nombreux discours ont été prononcés au pied de la statue. M. le Préfet du Calvados, M. Pilet-Desjardins, député de l'arrondissement; MM. de Glanville, directeur de l'Association normande; Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie; Eugène de Robillard de Beaurepaire, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie; Drueilhet-Lafargue, secrétaire de l'Institut des provinces; Du Châtellier, membre de l'Institut de France, ont pris successivement la parole et rappelé, à des points de vue différents, les services rendus à la science et au pays par l'éminent archéologue. Nous reproduisons ceux de ces discours qui ont un trait plus direct à la Société des Antiquaires dont M. de Caumont fut un des fondateurs.

Discours de M. le comte de Perthuis, préfet du Salvador.

MONSIEUR ,

MESSIEURS ,

Il est peu d'hommes dont la vie ait été plus complètement , plus utilement remplie que celle de M. Arcisse de Caumont. Il en est peu dont l'action personnelle, circonscrite dans le domaine de la science, de l'agriculture et des arts , ait exercé aussi loin la bienfaisante influence de ses enseignements, de ses exemples, et j'oserai dire de ses entraînements : elle s'est étendue de son pays natal, cette belle et riche Normandie, à la France tout entière et au-delà.

Doné d'une prodigieuse activité , d'une persévérance à toute épreuve, véritable initiateur, progressiste ardent, il avait la foi qui s'impose , et ce feu sacré , cette étincelle qui éclaire et qui donne la vie.

Je laisse à d'autres plus autorisés, plus compétents, — car ils ont été ses collègues ou ses amis, ses collaborateurs ou ses disciples , ils ont eu l'insigne honneur de le connaître, la bonne fortune de l'approcher, le regret de le perdre, — je laisse à d'autres le soin de raconter la vie de l'éminent archéologue , de vous dire tout ce qu'il a fait et créé , de vous parler de ces associations fécondes dont il a été le fondateur. Je ne puis cependant nommer M. de Caumont sans rappeler , en quelques mots , les services rendus par la Société des Antiquaires de Normandie et par l'Association normande.

Peu de pays possèdent un aussi grand nombre de

monuments que la France ; aucun n'en a de plus variés de style et de caractère. Les efforts du gouvernement , les savants travaux de la Commission des monuments historiques , l'action administrative , n'auraient pas suffi à les préserver en grand nombre de la mutilation et de la ruine. Il fallait aussi le concours d'associations libres , puissantes par leur organisation , par le nombre et la valeur de leurs membres , par leurs ramifications et leurs attaches , pour vulgariser le goût de l'art et l'amour du beau , pour répandre dans le public des notions vraies sur la valeur des constructions antiques.

La Société des Antiquaires de Normandie, dont M. de Caumont a été , comme secrétaire , un des membres les plus utiles et le véritable fondateur en 1823 , figure au premier rang de celles qui se sont formées , tant par son ancienneté que par l'importance qu'elle a su promptement acquérir. Dès 1830 , le ministre de l'intérieur , c'était alors M. Guizot , reconnaissant l'efficacité de son concours , recommandait aux préfets de favoriser , dans leurs départements , la formation de réunions analogues.

A d'autres titres , l'Association normande a les mêmes droits à la reconnaissance de tous.

Créée dans le but d'encourager l'industrie agricole , manufacturière et commerciale , les beaux-arts , les sciences et les belles-lettres , etc. , elle n'a cessé , depuis quarante-quatre ans , de poursuivre son œuvre de moralisation et de progrès. Par ses enseignements et par ses conseils , comme par les récompenses qu'elle a distribuées annuellement , dans ses concours provinciaux , avec tant de largesse et de discernement , et qu'elle va distribuer encore aujourd'hui , elle a contribué

à améliorer le bien-être général, à développer le goût de l'étude, à conserver et à augmenter aussi les richesses de notre pays.

La première part de ces succès revient encore à M. de Caumont, dont M. de Montalembert a dit au Congrès archéologique de 1844 :

« Le premier, lorsque nous étions tous, les uns dans l'enfance, les autres dans l'ignorance, il a rappelé, en quelque sorte, à la vie, l'art du moyen-âge, a tout vu, tout étudié, tout décrit. Il a plus d'une fois parcouru la France entière pour sauver ce qui pouvait être sauvé, et pour découvrir non-seulement les monuments, mais ce qui était plus rare encore, les hommes qui pouvaient les aimer et les comprendre ; il nous a tous éclairés, encouragés, instruits et rapprochés les uns des autres. Qui pourrait dire les obstacles, les dégoûts de tous genres contre lesquels il a dû lutter pendant cette laborieuse croisade de vingt-cinq années ?... Sachons lui en tenir compte par notre affection, notre respect et notre reconnaissance. »

L'affection des collaborateurs de M. Arcisse de Caumont, la reconnaissance de ses concitoyens et le concours du gouvernement de la République, ont permis, Messieurs, de réaliser enfin ce vœu.

On vient de découvrir devant vous, au milieu de sa ville natale, la statue de l'illustre archéologue, — hommage bien dû à la mémoire de celui dont l'initiative puissante et l'infatigable apostolat ont doté notre pays de tant d'œuvres qui survivent à leur fondateur, — hommage aussi, permettez-moi de le dire, à tous ceux, si nombreux dans cette enceinte, qui l'ont aidé dans l'accomplissement de sa grande et laborieuse tâche.

Discours de M. E. de Beaurepaire , secrétaire de la Société des
Antiquaires de Normandie.

MONSEIGNEUR ,
MESSIEURS ,

La Société des Antiquaires de Normandie ne pouvait pas se désintéresser d'une pareille solennité , et elle a tenu à venir apporter aujourd'hui un dernier hommage à la mémoire de votre illustre compatriote.

Fondée en 1814 , elle a été organisée en grande partie par ses soins ; pendant dix-huit ans , elle a grandi et prospéré sous son active et féconde impulsion , et plus tard , à deux reprises différentes , elle a fait appel à ses lumières et à son dévouement en le plaçant à sa tête comme directeur.

Permettez-moi d'ajouter que ce fut dans ses Mémoires que parut *l'Essai sur l'architecture religieuse* , destiné à un si grand retentissement , et qui contient en germe tout le système de classification qu'Arcisse de Caumont devait développer plus tard. Ce sont là des souvenirs dont notre Compagnie est justement fière et que nous ne saurions jamais oublier.

A la fin de l'année 1841 , le temps écoulé , des entreprises nouvelles , peut-être aussi certaines divergences de vues relâchèrent des liens qui avaient été à l'origine si étroits ; mais ils ne furent jamais brisés , et lorsqu'en 1871 , au milieu des tristesses et des découragements de cette époque néfaste , M. de Caumont prit , pour la dernière fois , la parole au milieu de nous , nous le retrouvons hardi , résolu , l'esprit rempli de projets , rendant justice sans effort aux illustrations

contemporaines , et prodiguant à tous les conseils de sa vieille expérience et de sa persévérante amitié.

« A présent que le sol est bien préparé , nous
« disait-il, il faut lui faire produire des moissons plus
« abondantes ; il nous faut faire pénétrer plus pro-
« fondément dans la société les notions historiques et
« archéologiques ; il faut qu'elles entrent dans l'édu-
« cation du peuple, il faut que nous développions dans
« les esprits l'amour du sol natal, rendu plus vif par
« la connaissance des faits qui l'ont illustré , il faut
« que nous retrouvions cette initiative que la centra-
« lisation a éteinte et sans laquelle nos efforts seraient
« impuissants. »

Ces paroles simples et graves contiennent tout un programme. Notre Société s'est toujours efforcée de le suivre. En marchant résolument dans cette voie , nous servirons, Messieurs, les intérêts de cette province de Normandie que nous aimons tous, et nous honorerons en même temps la mémoire de l'illustre archéologue et de l'homme de bien dont nous inaugurons aujourd'hui la statue.

Au banquet du soir, des toasts délicatement inspirés furent portés par MM. Delmas, sous-préfet ; Pilet-Desjardins ; Georges Villers, l'habile et dévoué organisateur de la fête ; Niobey, maire de Bayeux ; comte de Toustain ; Julien Travers ; comte de Pontgibaud ; Sir John Parker et Gustave Le Vasseur. Nous ne voulons relever dans ces improvisations brillantes que l'hommage rendu en passant par M. le comte de Toustain, l'érudit bibliophile, aux travaux des Montfaucon, des Lebœuf, des Bonamy et de la grande congrégation religieuse de St-Maur, qui sont l'honneur de l'ancienne archéologie

française, et le passage d'une appréciation si vive et si vraie, dans lequel M. Gustave Le Vavas seur a vengé victorieusement le statuaire Le Harivel-Durocher de certaines critiques dont son œuvre avait été l'objet, à cause de la fidélité avec laquelle il avait reproduit les traits et le costume ordinaire de M. de Caumont :

Et nous, mes compagnons, ô critiques railleurs,
Ne nous amusons point aux lazis des tailleurs ;
Notre maître aujourd'hui revit, et son costume
Doit aussi prendre part à sa gloire posthume.
C'est ainsi qu'il était, disent ses fils pieux,
C'est ainsi qu'il portait le visage et les yeux.
Et leur illusion ne serait pas complète
Si l'artiste au modèle avait fait sa toilette.

Honneur, honneur à lui, pour avoir respecté
L'air paternel du maître et sa simplicité,
Pour avoir, sans fronder par trop l'académie,
Modelé la science avec la bonhomie ;
Pour avoir su si bien, sans fanfare, allier
Le faire magistral au ton familier.
Un seul pouvait tailler cette image entre mille ;
Il fallait un ciseau tout à la fois habile
Et naïf, un Normand, un disciple, un ami :
L'homme n'a fait ici l'ouvrage qu'à demi,
Le cœur guidait la main, car il fallait peut-être
Avoir un peu de l'âme et de l'esprit du maître
Et s'ajouter soi-même au modèle imparfait.
Qui pouvait faire mieux que celui qui l'a fait ?

Du reste, au cours de la cérémonie d'inauguration, M. G. Villers a donné lecture d'un télégramme adressé à M. Douesnel par M. de Chennevière, directeur des Beaux-Arts, qui, de Bagnères-de-Luchon, envoyait aux habitants de Bayeux « son adhésion sympathique pour

leur manifestation et au statuaire Le Harivel-Durocher ses cordiales félicitations pour l'exécution de la statue.»

Exposition rétrospective de Bayeux.

A l'occasion de l'érection de la statue de M. de Caumont, une exposition artistique et archéologique avait pu être organisée dans le local de la halle au blé à Bayeux, par les soins de MM. de Farcy, Doucet, de Chaumontel, G. Villers, etc.

C'était une entreprise improvisée à la dernière heure : hâtons-nous de dire qu'elle a pleinement réussi et que les visiteurs ne lui ont pas fait défaut.

Les exposants étaient au nombre de 60 seulement, mais les objets confiés aux membres de la Commission ont atteint le chiffre de 577. Les établissements publics, l'Hôtel-Dieu et le Chapitre de la cathédrale notamment avaient apporté leur contingent. L'Hôtel-Dieu avait envoyé un christ en ivoire et de nombreux spécimens de faïence de Rouen : le Chapitre s'était dessaisi pour un instant du célèbre coffret oriental servant à renfermer la chasuble dite de saint Regnobert. Nous ne saurions énumérer les objets intéressants à divers titres exposés par MM. Doucet, Jahiet, de Rotz, de Gomiecourt, comte de Toustain, baron Gérard, de Farcy, Georges Villers et de Rampan. Dans une inspection rapide et forcément incomplète, nous avons remarqué d'anciennes faïences françaises d'une conservation satisfaisante, de vieilles tapisseries, des serrures d'une ornementation très-fine, de bons tableaux et de magnifiques reliures.

Les amateurs de céramique, fort nombreux, comme toujours, au milieu desquels nous avons reconnu

M. de Liesville, très-expert dans l'appréciation des produits de cet art délicat, paraissaient vivement intéressés par un jeu d'échecs en faïence exposé par M^{me} la baronne Saillard. L'émail, il est vrai, fait défaut par places et le bleu est légèrement pointillé de blanc, mais la bordure à quadrillé, genre *Guillibeaux*, avec ses marguerites et ses médaillons, ainsi que les deux bandes, placées des deux côtés du damier et chargées de fleurs dans les teintes lavées habituelles au *Sinceny* sont du meilleur et du plus doux effet. La pièce, en définitive, bien que mal venue à la cuisson, est d'une grande rareté et figurerait avec honneur dans les plus riches collections.

Près de là se trouvaient : un grand émail de J. de Court représentant l'*Adoration des bergers*, appartenant à M. N. Sureau, une rarissime édition de la traduction des psaumes par Clément Marot, imprimée à *St-Lo* par Le Bas en 1567, et une médaille en bronze portant l'inscription MICHEL DE SAINT MARTIN, ESCUIER, S^r DE SAVIGNY 1638.

Signalons en finissant, au point de vue Normand, les objets provenant de fouilles pratiquées dans les environs et exposés par MM. Villers, de Farcy et Doucet. Au milieu des kelts provenant de Vaux-sur-Aure, l'un d'eux nous offre sur son tranchant un ardillon, ou pour parler plus exactement, une pointe analogue aux pointes signalées par M. Le Bœuf sur un certain nombre d'objets de ce genre découverts en 1871 à *St-Cast*, et qui ont déjà donné lieu à tant de dissertations. Mais le joyau de toutes ces vitrines est à coup sûr le magnifique *torques* en or fin trouvé au Manoir en 1876. Ce bracelet, d'une conservation surprenante, est la propriété de M. Doucet.

L'inventaire général des richesses d'art de la France.

Dès 1851, M. le marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, émettait l'idée de dresser sur un plan identique le catalogue de tous les musées de province, pour constituer une sorte de *Livre d'or des Beaux-Arts* en France. Ce ne fut toutefois qu'en 1874 que le projet entra dans le domaine des faits et reçut un commencement d'exécution.

Aujourd'hui, non-seulement la Commission spéciale fonctionne, mais encore le premier fascicule comprenant les richesses des monuments religieux de Paris vient de paraître. D'autres ne tarderont pas à suivre. La province n'est pas restée en arrière du mouvement. En Normandie notamment, de louables efforts ont été faits pour répondre à l'appel de l'ancien directeur de notre Société des Antiquaires. Le rapport officiel constate, en effet, que les églises de Caen, de Bellême et d'Avranches ont été l'objet de rapports complètement achevés. De son côté, dans une circulaire récente, M. le Ministre de la Justice et des Cultes a cru devoir signaler le zèle avec lequel Mgr Bravard, évêque de Coutances, à l'exemple de ses collègues Nos Seigneurs de Nîmes et de Tarentaise, a fait préparer par MM. les curés et desservants ou par les architectes et artistes de son diocèse, un ensemble de monographies que les inspecteurs des Beaux-Arts n'ont eu qu'à réviser.

L'élan est aujourd'hui donné, et le succès de l'entreprise est désormais assuré. Ainsi que le fait remarquer un publiciste distingué ; « Il est permis d'espérer que l'inventaire ne sera pas seulement profitable à la conservation des œuvres d'art de la France, mais qu'il

sera encore le principe d'une renaissance dans l'étude de nos monuments nationaux, que Vitet et Montalembert ont été les plus ardents à défendre en ce siècle. » Ces réflexions sont excellentes ; nous les trouverions plus justes encore si le nom de M. de Caumont, dont l'action au point de vue archéologique a été si étendue et si efficace, ne s'y trouvait pas oublié.

La cathédrale de Coutances au Conseil Général de la Manche.

Dans sa séance du 28 août 1876, le Conseil Général de la Manche, sur la proposition de M. le comte d'Auxais, a émis le vœu que l'Etat veuille bien faire procéder au plus tôt à la restauration urgente de la cathédrale de Coutances.

Nous détachons du remarquable rapport de M. Savary, député de Coutances, les passages suivants :

« Depuis plus de soixante ans, les subventions de l'Etat n'ont pas dépassé une moyenne de 5,000 fr. par an, et cette insuffisance de secours a malheureusement produit des résultats très-faciles à prévoir. Aujourd'hui la pluie pénètre à travers les arcs-boutants des chapelles ; plus de la moitié de la toiture est à refaire ; les dallages supérieurs exigent une prompte réparation ; enfin, la tour centrale elle-même est assez gravement atteinte et les murs extérieurs demandent à être repris en sous-œuvre. C'est donc une restauration presque générale qui est devenue indispensable, et notre honorable collègue nous invite à appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité d'y procéder dans le plus bref délai possible.

« Vous vous associerez, Messieurs, à ces justes réclamations, et vous penserez, avec votre commission,

que le Conseil Général ne saurait demeurer spectateur impassible des détériorations qui atteignent un édifice religieux dont la conservation importe à tous ceux qui s'intéressent aux monuments les plus précieux de notre architecture nationale.

« Nous avons le droit, sans céder à un amour-propre déplacé, de ranger la cathédrale de Coutances parmi les plus remarquables de nos vieilles basiliques. Si elle présente des dimensions beaucoup plus restreintes que celles de Notre-Dame de Paris ou que la cathédrale de Chartres; si elle n'offre point au spectateur la surprise mêlée de crainte religieuse que provoque au premier aspect l'élévation prodigieuse de la flèche de Strasbourg ou de celle d'Amiens, peut-être a-t-elle le droit de réclamer le premier rang pour l'harmonie générale de la construction, pour la merveilleuse pureté de ses lignes, pour la sobriété des détails et l'absence presque complète d'ornementation, d'où elle tire une majesté incomparable sans rien perdre de la grâce et de l'élégance que lui donnent les heureuses proportions et la perfection achevée de l'édifice tout entier. L'élévation de la nef et la légèreté des colonnes sur lesquelles elle s'appuie, provoque une admiration qui se change en un véritable saisissement quand on pousse jusqu'à la tour centrale, dont on n'aperçoit pas la voûte supérieure, ce qui faisait dire à Vauban : « Quel est donc le sublime fou qui a osé lancer dans les airs un pareil monument ? »

Ce sont là de bonnes et décisives raisons. A notre sens, elles n'ont pas besoin pour se faire accueillir des suppositions ingénieuses, mais à coup sûr chimériques, empruntées au mémoire de M. Didier sur les confréries de maçons libres et sur la *lutte des moines celtiques* et des *culdées* contre l'invasion de la règle de saint Benoît.

Acquisition par l'État de la tour Gabrielle au Mont-St-Michel.

Nous sommes heureux de constater que l'intérêt sérieux que porte le Gouvernement au Mont-St-Michel ne se ralentit pas. Les ministres de l'Instruction publique et des Travaux publics viennent de donner une nouvelle preuve de leur sollicitude à cet égard, en autorisant M. le Préfet de la Manche à acquérir la tour *Gabrielle* comme monument historique. Toute latitude lui a été donnée pour arriver à cette acquisition. Cette communication a été accueillie au Conseil général de la Manche par des marques d'adhésion unanimes. Dans sa séance du 29, le Conseil a de plus chargé M. le Préfet d'être l'interprète de ses remerciements près de MM. les ministres de l'Instruction publique et des Travaux publics.

Don du portrait original de Daniel Huet au musée d'Avranches.

Les traits de Daniel Huet reproduits par la gravure en tête de diverses éditions de ses ouvrages sont parfaitement connus. On apprendra toutefois avec satisfaction qu'un portrait original du grand érudit normand peint par Mignard, et qui a été possédé par Huet lui-même, a été légué récemment par Mgr Bravard au musée d'Avranches. Avant de quitter la Normandie, la sœur du regretté prélat, Madame Sainte-Christine, a fait remettre ce portrait, avec plusieurs autres objets précieux, au conservateur de cet établissement.

Pierres tombales de Notre-Dame-des-Champs d'Avranches.

Nous ne saurions trop insister pour la conservation

scrupuleuse des dalles tumulaires, qui formaient autrefois le pavage de la plupart de nos églises. Ce sont-là tout à la fois des titres de noblesse pour ces édifices et des documents historiques qui sont presque toujours précieux à consulter. — Souvent ces pierres dédaignées nous renseignent sur certains points obscurs de nos annales et conservent le souvenir de personnages marquants aujourd'hui oubliés, mais qui ont eu leur heure d'éclat et de célébrité. Pour toutes ces raisons, ce qui se passe aujourd'hui à Avranches nous paraît mériter d'être signalé. Depuis plusieurs années, grâce au concours du Gouvernement, des corps électifs et des particuliers, l'on construit à grands frais un édifice important, qui rappellera le souvenir de la cathédrale St-André, si malencontreusement détruite, et qui fera grand honneur à l'architecte qui en a conçu le plan et au zèle religieux de la population tout entière. L'ancien édifice, remanié à diverses époques et dépourvu absolument de caractère, est destiné à disparaître complètement. Grâce à la sollicitude éclairée de M. le Curé, les pierres tombales éparses dans la nef, aux abords du chœur et dans les chapelles latérales seront respectées et trouveront leur place dans la nouvelle construction.

Nous avons relevé les inscriptions de quelques-unes. En voici d'abord deux qui concernent deux membres de la famille Le Mareschal, dont le nom se trouve si souvent mêlé à l'histoire d'Avranches.

† HIC JACET RENATUS LE MARESCHAL, VIVENS DOMINUS
DE CHANGEONS, SEPULTUS 1610.

† HIC JACET CAROLUS LE MARESCHAL, VIVENS DOMINUS
DE CHANGEONS, SEPULTUS NOVEMBER 1614.

Charles Le Mareschal joua un rôle assez important ; ce fut lui notamment qui fut l'un des otages de la ville d'Avranches lors de la capitulation du 13 janvier 1591.

Les dalles qui portent ces inscriptions sont placées au haut de la nef. Au-dessous d'elles on en remarque quatre autres de très-grande dimension , malheureusement à peu près frustes aujourd'hui. Sur l'une d'elles, on peut encore lire le nom de *Gédéon Trochon*. Leur aspect suffirait à indiquer qu'elles recouvrent les restes de personnages importants.

Les dalles des époux Lengloys , qui sont à peu près de la même époque , sont beaucoup moins soignées ; ce sont deux pierres plates non taillées et à l'état brut , et de dimensions inégales.

Sur la première , on lit :

CY GIST YSABEAU GALLET , FEMME DE PIERRE LENGLOYS.
PRIEZ DIEU POUR ELLE , 1615.

Sur l'autre :

TOMBEAU MIS PAR PIERRE LENGLOYS LE HAMEL.
PRIEZ DIEU. 1615.

Les marches du chœur nous présentent quatre pierres tombales évidemment déplacées , et qui ont subi de regrettables mutilations. L'une d'elles , qui nous offre des armoiries surmontées d'une couronne de comte ayant deux levrettes pour supports, porte l'épithaphe suivante :

† CY GIST MESSIRE GABRIEL-CHARLES-FRANÇOIS POULAIN ,
CHEVALIER , SEIGNEUR DE LA BOUYÈRE ET DE LA COSTARDIÈRE , DÉCÉDÉ LE 19 MAY 171(0).

PRIES (DIE)U POUR (LUI).

Une seconde nous laisse lire un fragment de l'épi-

taphe de la femme de Robert de Boisadam, écuyer, décédée le 23 juin 1732.

Ces deux dalles en recouvrent partiellement deux autres, qu'il sera facile de reconnaître quand les travaux de l'église seront plus avancés.

Citons encore, pour finir, les inscriptions suivantes :

† CY GISENT ET REPOSENT LES CORPS DE M^{re} ROBT. DURANT VIVANT CONSEILLER DU ROY, LIEUTENANT GÉNÉRAL AVRANCHES ET DAMELLE LE BER DE LA FOSSE SA FEMME 1635.

(Armoiries au centre.)

† CY GIST M^e ANDRÉ GAUDIN PRESTRE QUI DÉCÉDA LE 13 DE JUIN 1688. PRIEZ DIEU POUR LUY.

(Armoiries grattées.)

† CY GIST CHARLES DE GOUX, ECUIER SEIGNEUR ET PATRON DE MONTGOTHIER, QUI DÉCÉDA LE 19 DE JANVIER 1722. PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

† CY GIST LE CORPS DE VÉNÉRABLE PERSONNE JACQUES GAUTIER, CURÉ DE CETTE PAROISSE, GRAND VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE D'AVRANCHES, QUI DÉCÉDA LE 29 SEPTEMBRE 1728.

L'église Notre-Dame-des-Champs renfermait le corps du poète Aubin Gautier, auteur d'une pastorale intitulée : *L'union d'amour et de chasteté*. Il y fut inhumé le 26 août 1633, *proche le guychet*, ainsi que l'indique son acte de décès dont voici le texte :

« Le xxvi^e jour d'aoust mil six cent trente trois, décéda M^r Aubin Gaultier, M^{re} apoticaire, enterré dans le cœur de l'église, proche le guychet de devers le pallié. »

Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de retrouver la pierre qui, selon toute vraisemblance, devait indiquer le lieu de sa sépulture. En

reynanche, l'on aperçoit encore dans la chapelle, du côté de l'évangile, la pierre tombale d'un ancien imprimeur qui avait occupé une position importante dans la cité, et dont certaines œuvres typographiques sont aujourd'hui fort recherchées. L'inscription est ainsi conçue :

† CY GIST M^r FRANÇOIS LE COURT, BOURGEOIS, IMPRIMEUR
LIBRAIRE, ANCIEN ÉCHEVIN D'AVRANCHES, DÉCÉDÉ LE 2 OCTO-
BRE 1766. PRIEZ DIEU POUR LUY.

E. DE B.

Les découvertes de l'abbaye d'Ardennes.

Des journaux ont appelé récemment l'attention sur les sépultures existant dans l'église de l'abbaye d'Ardennes : grâce à l'obligeance du propriétaire actuel de ce curieux édifice, M. Guillard, conseiller, et au concours qui nous a été gracieusement prêté par M. Trosnel, nous avons pu étudier toutes les dalles dont les inscriptions ne sont pas absolument frustes, et nous pouvons renseigner d'une manière exacte les lecteurs du Bulletin. Par une circonstance heureuse l'église qui sert actuellement de grange se trouvait débarrassée des récoltes qui l'encombrent la plus grande partie de l'année et aucun obstacle n'arrêtait nos investigations.

Nos recherches se portèrent tout d'abord sur un caveau funéraire présentant une profondeur de trois mètres, voûté avec soin et situé à l'extrémité est, vers le chœur, du collatéral droit. Cette sépulture avait été malheureusement violée à l'époque de la Révolution. Elle paraissait avoir été aménagée pour recevoir trois ou quatre cercueils qui devaient être soutenus aux deux bouts par des bancs de pierre faisant l'office de tréteaux. On distinguait sur le sol une grande quantité

de débris de bois, de ferrailles et d'ossements. Le caveau avait d'ailleurs été comblé par une masse énorme de fragments de statues en terre cuite modelées avec soin et rappelant les figures du même genre exécutées à Mondaye sous l'influence de Restout et de son école.

L'examen des dalles tumulaires placées à l'intérieur de l'église nous prouve qu'elles sont de date récente. Toutes appartiennent au XVIII^e siècle. La décoration des pierres est d'une grande simplicité, un simple filet les encadre généralement : quelques-unes nous offrent une tête de mort avec des ossements en sautoir à leur extrémité inférieure : on remarque en outre sur une ou deux autres un cœur dessiné au trait au-dessus de l'inscription. De ce nombre est la grande dalle de la nef, de 2 mètres 35 de long sur 95, qui recouvre les restes d'un prieur de St-Germain-la-Blanche-Herbe, décédé le 13 juin 1741, et dont il nous a été impossible de déchiffrer le nom.

† HIC JACET... STI GERMANI DE BLANCA-HERBA. OBIT
DIE XV JUNII ANNO 1741.

Les autres pierres tombales sont de dimension beaucoup moindre.

Voici les inscriptions que nous avons relevées :

1. † HIC JACET R. P. FRANCISCUS PAIN CAN. ET SAC.
HUIUS ECCLESIE EX-PRIOR SANCTI GERMANI DE BLANCHA-
HERBA QUI OBIT DIE XIV FEBRUarii ANNO 1771 ETATIS. 53.
REQUIESCAT IN PACE.

(76° sur 61°.)

2. † HIC JACET R. P. JOANNES PARQUET HUIUS ECCLESIE
SAC. QUI OBIT XIV OCT. ANNO 1750.
REQUIESCAT IN PACE.

(69° sur 42°.)

3. † HIC JACET R. P. PETRUS PLANQUETTE, ANTEA PRIOR DE COULON, SPONTE AD CLAUSTRUM REDIENS IBIDEM DIE DECIMA MAII 1754 IN PACE REQUIEVIT. AMEN.

(90° sur 50°.)

4. HIC JACET R. P. CAROLUS BOURGEOIS QUI PIE SICUT VIXERAT OBIIT XIII CALEND. JUNII ANNO DOMINI 1752 ÆTAT. 74. REQUIESCAT IN PACE.

(45° sur 80°.)

5. HIC JACET R. P. F. PETRUS THOMAS CHASSIER PRIOR SANCTI GERMANI QUI OBIIT DIE XXI AUGUSTI ÆTATIS. 48. REQUIESCAT IN PACE.

6. HIC JACET NICOLAS MAISTRE QUI HINC PROVISORIS, HINC PASTORIS IN DIVERSIS LOCIS, TANDEM HUIUS DOMUS PRIORIS FUNCTUS OFFICIO, SUPPRIOR OBIIT V JUNII ANNO 1733. ET. 69. REQUIESCAT IN PACE.

(49° sur 88°.)

Une nouvelle explication de six bas-reliefs de l'hôtel Bourgtheroude, à Rouen, par M. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie.

Tout le monde connaît le magnifique sujet de l'entrevue du camp du Drap-d'Or, qui se déroule sous l'appui des fenêtres ; mais on ignorait jusqu'ici quels étaient les motifs des six bas-reliefs supérieurs. Deux sont aujourd'hui presque frustrés, les quatre autres représentent une sorte de marche triomphale que le regretté Eustache de La Quèrière, dans ses *Maisons de Rouen*, s'était déclaré impuissant à expliquer. M. Léon Palustre a été plus heureux : il a été mis sur la trace de sa découverte par la lecture d'une inscription qui apparaît encore sur deux des bas-reliefs et qui jusqu'ici avait échappé à l'investigation des chercheurs. L'une portait : *Fama vincit mortem*, l'autre

Tempus vincit. Ce fut pour lui un trait de lumière : il se rappela l'influence que les poésies de Pétrarque exerçaient encore au XVI^e siècle, et parmi ses livres, celui des *Triumphes*, qu'il développe dans l'ordre suivant : le Triomphe d'amour, — le Triomphe de chasteté, — le Triomphe de mort, — le Triomphe de renommée, — le Triomphe du temps, — le Triomphe de la divinité, qui se traduisent ainsi : « *Amor vincit mundum, — Pudicitia vincit amorem, — Fama vincit mortem, — Tempus vincit Famam, — Divinitas seu æternitas omnia vincit.* »

Mais, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, dans une édition des œuvres de Pétrarque, publiée en 1545, à Venise, se voient en tête de chacun des six livres des *Triumphes* six petits bois d'un dessin délicat rappelant, dans leur composition et leur arrangement, les six petits bas-reliefs de l'hôtel de Bourgtheroude.

L'explication donnée par le savant directeur de la Société française a d'autant plus d'intérêt qu'elle pourrait servir à donner la clef de beaucoup de représentations figurées qui ornent certains autres monuments de la renaissance. Pour ne pas sortir de la Normandie, nous nous contenterons de faire remarquer que les médaillons si connus de l'hôtel des Gendarmes portent aussi des inscriptions qui relèvent évidemment du même genre d'inspiration : *Amor vincit mundum, — Amor vincit pudiciam, — Pudicitia vincit amorem, — Fama vincit mortem, — Amor vincit mortem, — Mors vincit pudiciam, etc.*

Découverte du tombeau de Pierre de Martigny dans l'église St-Étienne de Caen.

Le 4 mars dernier, dans l'église de St-Étienne, les

ouvriers en remuant le sol de la chapelle de la Sainte-Vierge, que l'on va restaurer, rencontrèrent un cercueil en plomb. Ce cercueil fut ouvert le 25 avril suivant en présence de M. l'abbé Ducellier, vicaire général, de M. le Curé de St-Étienne, des membres de la fabrique, de M. de Beaurepaire, secrétaire de la Société des Antiquaires, et de diverses autres personnes. Il ne contenait aucun objet métallique, les os du squelette étaient régulièrement placés, les vêtements qui avaient dû envelopper le corps n'avaient laissé aucune trace. Bien que le couvercle fût affaissé et présentât une légère fissure, la sépulture ne paraissait pas avoir été violée.

D'après le croquis que M. Douin, sculpteur, a bien voulu exécuter pour notre Compagnie, le cercueil présente les dimensions suivantes : longueur, 1^m, 85 ; largeur, à la hauteur de la tête, 0^m, 25 ; au col, 0^m, 24 ; aux épaules, 0^m, 45 ; aux pieds, 0^m, 26. Le couvercle était originairement tectiforme, coupé en long et en large dans toute son étendue par deux traits se rencontrant à angle droit à la hauteur de la poitrine. Sa forme arrondie à la partie supérieure, étranglée au cou, élargie aux épaules et se rétrécissant ensuite progressivement jusqu'à la partie inférieure, a bien l'aspect signalé par M. l'abbé Cochet pour les cercueils en plomb de cette époque.

Le *Gallia christiana* fait connaître que Pierre de Martigny, évêque de Bayeux et XXIX^e abbé de St-Étienne, avait été inhumé dans la chapelle de la Vierge, placée derrière le chœur, près de son oncle Charles de Martigny, évêque d'Elne, précédemment abbé du même monastère. Le passage du *Gallia*, relatif à cette sépulture, est ainsi conçu :

« Morbo correptus est in abbatia Sancti Stephani Cadomensis ubi defunctus (15 septembre 1531). Sepultus jacet in sacello beatæ Mariæ juxta patrum. »

Les mausolées qui recouvraient les corps des deux prélats et dont on vantait la magnificence furent détruits, comme tant d'autres, par les calvinistes en 1562. Une note, conservée dans les archives de l'église, constate que le tombeau de Pierre de Martigny était du côté de l'épître et celui de son oncle du côté de l'évangile. C'est par conséquent, sans aucune espèce de doute, le cercueil renfermant les restes du premier qui a été découvert le 4 mars dernier. Les ouvriers ont, d'ailleurs, constaté l'existence d'un autre caveau dans la même chapelle, du côté de l'évangile.

Charles et Pierre de Martigny ont rempli des missions politiques importantes, et se sont signalés, comme le reconnaît M. Hippeau dans son *Histoire de l'abbaye de St-Étienne*, par leur munificence et par leur goût éclairé pour les arts. Il serait désirable qu'une plaque, posée dans la chapelle où ils reposent, vint rappeler leur nom au souvenir de la génération présente.

**Découverte de monnaies romaines à St-Symphorien,
près La Haye-du-Puits (Manche).**

Nous empruntons, au compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la note suivante, relative à une découverte de monnaies romaines faite dans le département de la Manche.

« M. Léopold Delisle informe la Compagnie d'une
« découverte de médailles romaines près de St-Sympho-
« rien, canton de La Haye-du-Puits (Manche). Elle est
« signalée par M. L. Quénault. A un pied de profondeur,

« on a trouvé un vase en terre noire vernissée rempli
« de médailles agglutinées ensemble, par suite de leur
« séjour prolongé dans le sol. Elles sont de petit bronze
« et reproduisent les types de Gallien, de Tétricus, de
« Valerianus Victorianus et de Claudius Posthumus.
« Elles remontent au III^e siècle. Parmi les médailles
« qu'on lui a soumises, M. Quénault signale un frag-
« ment de bronze étamé, qui provient d'une plaque
« carrée et pourrait avoir appartenu à un miroir. Con-
« formément à la superstition locale, l'inventeur du
« trésor se montre très-affecté de l'aventure qui lui est
« survenue. Suivant la tradition populaire, il se croit
« menacé de mort dans l'année, et la peur l'a déjà
« rendu malade. »

**Découverte de hélis aux environs de Condé-sur-
Noireau.**

Une découverte archéologique intéressante a été faite dans les premiers jours du mois d'octobre, à trois kilomètres de Condé, auprès d'un hameau nommé Les Planches-à-l'Ane. En ouvrant une carrière de sable, M. Dufrêne, cultivateur à Chennevière, a rencontré cinq hachettes en bronze, deux fragments, l'un de la lame, l'autre de la poignée d'une épée en bronze, enfin quelques morceaux de cuivre brut pesant 1 kil. 50 gr. Les hachettes présentaient les deux systèmes d'emmanchement si souvent décrits. Un morceau de manche était encore adhérent à l'une d'elles.

La présence d'une certaine quantité de cendres et de charbon autorise à voir dans ce petit dépôt le résidu du travail d'un ancien atelier de fonderie ambulante.

En 1826, une découverte analogue avait eu lieu près du même village, dans un terrain contigu.

Les chapelles de St-Clément à Carolles (Manche).

Dans le tome III de ce Bulletin, sous le titre de : *Le monastère de Maudune, une abbaye mérovingienne retrouvée*, M. Le Héricher avait entretenu les membres de la Compagnie des ruines étranges, désignées sous le nom de *Chapelles de St-Clément*, et qui couronnent les falaises si pittoresques de Carolles.

Un autre archéologue normand, M. Ch. Le Breton, donne, sur ces restes de constructions, déblayés au mois de septembre 1869, de nouveaux détails, qu'il n'est pas inutile de recueillir.

« Du sol inégal et tourmenté, d'un amas informe de décombres, où les pierres mêmes disparaissent sous la terre et le gazon de la falaise, nous avons exhumé une vaste enceinte de murs mesurant plus de 100 mètres, les restes certains d'une très-ancienne chapelle, une série de murailles dont les pierres portaient parfois les traces de l'incendie, et qui formaient dans leur ensemble sept ou huit pièces d'inégale grandeur, des espaces qui semblent être des corridors ou de petites cours intérieures; enfin, un colombier jusque-là nommé le *Puits*, avec les trous ou boulins régulièrement rangés et espacés.

« L'inventaire du mobilier céramique fourni par ces fouilles serait assez difficile à dresser. Les tessons de poteries communes rougeâtres, grises, brunes, blanches, unies ou vernissées, se trouvaient mêlés à des fragments de poteries de Samos, à des pierres meulières, à des morceaux de verre, à des coquillages et à des ossements d'animaux.

« Quant aux murs, ils révèlent deux sortes de constructions et assurément deux époques différentes. Les restes de la petite chapelle, avec son abside demi-cir-

culaire, présentait un moyen appareil essentiellement roman. Le mur central, avec un blocage intérieur, semble dater du même temps.

« Comme ils peuvent remonter au VI^e siècle, si *Maudune* fut sur ces hauteurs, en voilà les seuls et derniers vestiges. Si les Normands ont fait ces ruines, ils n'ont fait que celles-là, et l'incendie que leur main dut y allumer n'a pas rougi d'autres murailles; et, en effet, c'est là seulement qu'on trouve des pierres ayant subi l'action du feu.

« Mais après ces ravages et cette désolation, des constructions nouvelles durent succéder aux anciennes, et sans aucun doute on vit un jour sortir des cendres de l'antique monastère la *chapelle St-Clément* : le patron des marins venait se substituer sur ces hauteurs à *Notre-Dame-de-Maudune*. Mais l'oratoire nouveau ne fit pas oublier l'oratoire ancien : aussi, unissant le souvenir vénéré du premier au respect que méritait le second, les habitants du pays appelèrent ce lieu *Les Chapelles*, pluriel significatif qui ne peut s'expliquer que par l'existence en ce lieu de deux chapelles successives » (*Carolles, les promenades et les pêches du littoral*, p. 18 et 19). »

D'après M. Le Breton, toutes ces constructions disparurent dans les premières années de la guerre de Cent-Ans, quand le roi Charles V eut ordonné, en 1367, de détruire quantité de monastères qui, n'étant pas nécessaires à la défense du pays, ne pouvaient que lui nuire en fournissant une retraite à l'ennemi, aux Compagnies, comme aux Anglais.

M. Le Héricher, qui le premier a appelé l'attention sur ces ruines, en a publié le plan dans *l'Avranchin monumental*, t. III, p. 210.



TABLE DES MATIÈRES.

Extrait des procès-verbaux des séances de la Société, par M. Eugène DE BRAUREPAIRE.	4
Notes et communications.	23
Un acte du Parlement d'Écosse à propos des lépreux (année 1400), par M. GUILLONARD.	<i>Ibid.</i>
Établissement des Saxons sur les côtes de l'Armorique en général et dans la deuxième Lyonnaise en particulier, par M. H. MOULIN.	26
Étienne de Rouen, moine du Bec, au XII ^e siècle. Étude d'après le ms. 14,176, fonds latin, de la Bibliothèque nationale, par M. Ch. FIERVILLE.	54
Hérouvillette, par M. Ch. GERVAIS.	79
Recherches philologiques, à propos de la Fosse du Soucy, dans le Bessin, par M. A. JOLY.	114
Archéologie romaine, par M. le Dr Ernest GUÉNOULT.	128
Le fonds ancien du greffe du Tribunal de première instance de Mortain, par M. Albert TROCHON.	132
Contestation élevée en 1790 par les bourgeois de Caen au sujet de la taille personnelle, par M. GUINAT.	139
Note sur une découverte de Bijoux mérovingiens, au village de Valmeray, commune de Moul (Calvados), par M. Eugène DE ROBILLARD DE BRAUREPAIRE.	151
Note sur une statuette découverte à Tourouvre, par M. Louis DUVAL.	164
Bibliographie et nouvelles diverses.	168
Les comptes et inventaires d'un prieuré. Compte-rendu par M. Gustave DUPONT.	<i>Ibid.</i>
Notice sur les trois Brébeuf, le poète, le prieur-curé de Venoix et leur oncle, le missionnaire martyr, par M. Ch. Marie, ancien professeur au Lycée de Caen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Compte-rendu par M. Eugène DE BRAUREPAIRE.	190
Les Saulx-Tavannes; études sur l'ancienne société française. Lettres et documents inédits, par L. Pingaud, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon. Compte-rendu par M. DESORMES DU DÉZERT.	195
Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque, par Siméon Luce. Compte-rendu par M. Eugène DE BRAUREPAIRE.	197
Guide de l'étranger à Contances et aux environs de cette ville, par M. L. Quénauld, sous-préfet honoraire, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.	206
Réunion des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne.	207
Rapport de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques des Sociétés savantes.	211
Inauguration de la Statue de M. de Caumont, à Bayeux.	220
Exposition rétrospective de Bayeux.	233
L'inventaire général des richesses d'art de la France.	235
La cathédrale de Coutances au Conseil Général de la Manche.	236
Acquisition par l'État de la tour Gabrielle au Mont-St-Michel.	238
Don du portrait original de Daniel Huet au musée d'Avranches.	<i>Ibid.</i>
Pierres tombales de Notre-Dame-des-Champs d'Avranches.	<i>Ibid.</i>
Les découvertes de l'abbaye d'Ardenne.	242
Une nouvelle explication des six bas-reliefs de l'hôtel Bourgtheroude, à Rouen, par M. Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie.	244
Découverte de monnaies romaines à St-Symphorien, près La Haye-du-Puits (Manche).	247
Découverte de kelts aux environs de Condé-sur-Noireau.	248
Les chapelles de St-Clément à Carolles (Manche).	249

DC611
N 841
587
v. 8
pt. 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

1876 1877
ANNÉES 1877 ET 1878.

TOME VIII.

(DEUXIÈME FASCICULE).



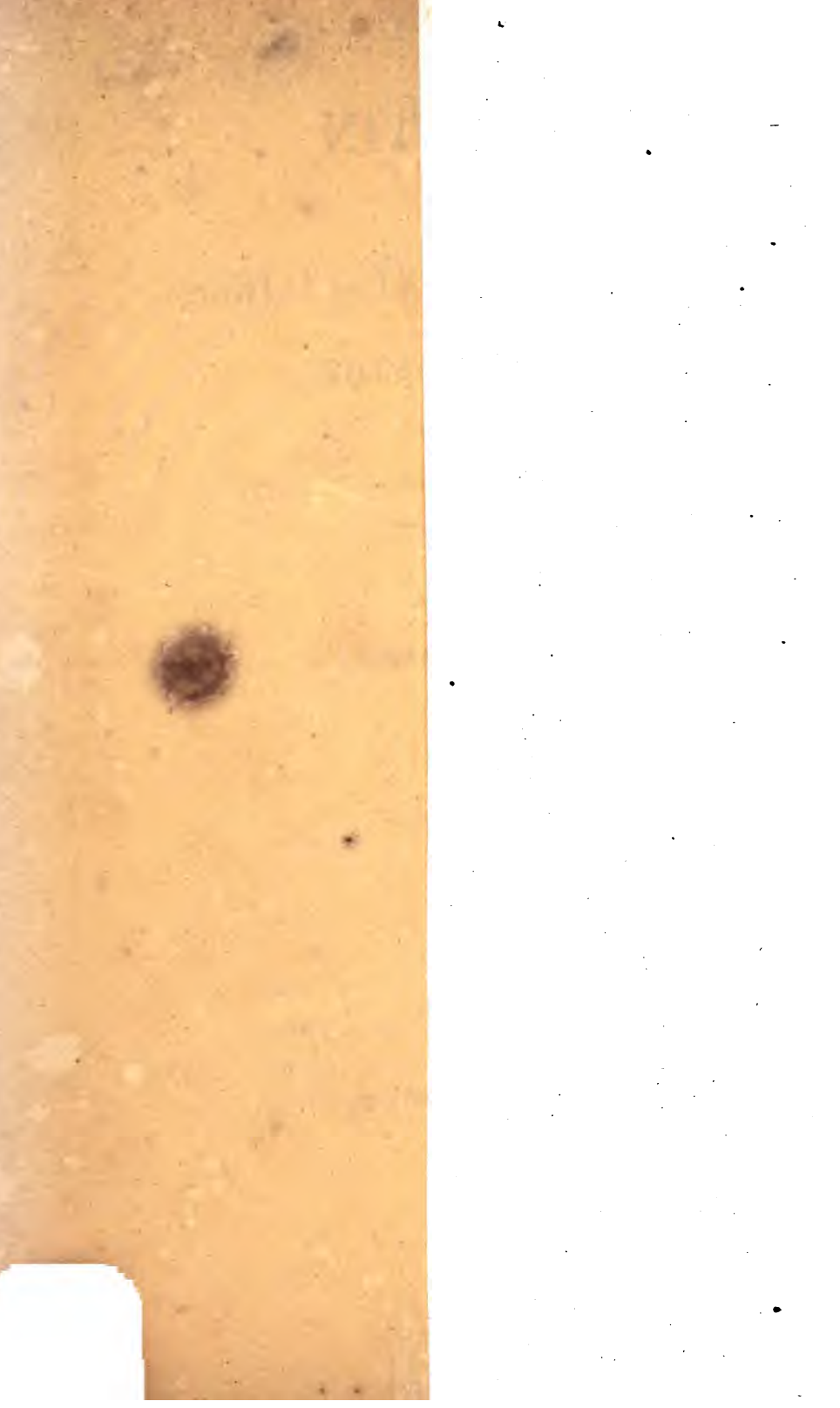
CAEN

F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2.

ROUEN, CH. MÉTÉRIE, SUCC^e DE LE BRUMENT

PARIS, DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48.

—
1878



SÉANCE PUBLIQUE

DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 1876.

Présidence de M. NERVÉ DE SAINT-GERMAIN.

Le 16 novembre 1876, à 3 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'École de Droit, la Société des Antiquaires de Normandie s'est réunie sous la présidence de son directeur, M. le sénateur Hervé de Saint-Germain.

M. Joly, président, M. Champin, premier président de la Cour d'appel, Mgr Hugonin, M. Seguin, recteur, M. Boivin-Champeaux, procureur général, M. Guinat, vice-président et M. de Robillard de Beaurepaire, secrétaire de la Société, siégeaient au bureau.

MM. de Perthuis, préfet du Calvados, général baron de Launay, commandant la subdivision militaire, Bertauld, sénateur et maire de Caen, avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance. Un public nombreux et choisi se pressait sur l'estrade, sur les gradins de la salle et dans les tribunes latérales.

Le programme était ainsi composé :

- 1° Discours d'ouverture par M. de Saint-Germain ;
- 2° Rapport sur les travaux de l'année par le secrétaire ;

3° Le droit civil de la Normandie au XIII^e siècle par M. Cauvet ;

4° Jean de Bethencourt, roi des Canaries, par M. Guillaouard ;

5° La station romaine de Ste-Marguerite-sur-Mer, par M. William Martin.

Les lectures ont eu lieu dans l'ordre porté au programme.

L'heure avancée n'a pas permis de donner lecture du dernier mémoire sur la station de Ste-Marguerite.

Le soir, suivant l'usage traditionnel, la Compagnie a offert un banquet à son directeur dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Au dessert, M. le Président s'est levé, et, dans un toast délicatement inspiré, il a rappelé tous les titres de M. de Saint-Germain au choix de la Compagnie et à la reconnaissance publique.

L'honorable sénateur a remercié en termes émus M. Joly des paroles affectueuses qu'il lui avait adressées et a promis de concourir désormais de toutes ses forces à la défense des intérêts que la Compagnie est chargée de sauvegarder.

Nous reproduisons les lectures en les faisant suivre du toast de M. Joly.

DISCOURS DE M. HERVÉ DE SAINT-GERMAIN.

MESSIEURS,

J'ai été honoré par vous d'une mission redoutable, et, au moment de prendre la parole, je m'étonne en-

core ; je m'étonne d'avoir pu être choisi , quand je ne puis vous apporter le tribut d'aucune connaissance spéciale , d'aucun concours ancien et autorisé , donné à vos travaux si utiles , si consciencieux , si méritoires ; mais je m'étonne encore bien plus d'avoir pu accepter ce grand honneur , quand je sens en moi , jusqu'à en être troublé , tout le poids de mon insuffisance , surtout en songeant aux illustrations qui m'ont précédé à cette même place ; des hommes du mérite le plus distingué , des membres de l'Institut , un grand ministre dont la vie a défié la calomnie et pour lequel l'immortalité a commencé , des savants entourés du respect et de l'estime de tous et en dernier lieu , l'honorable et sympathique marquis de Chennevières , directeur des Beaux-Arts , dont l'influence efficace s'est fait sentir à tous les objets de votre prédilection , dont la parole si compétente charmait votre réunion de l'année dernière.

Comment ne pas être écrasé par de pareils devanciers ? Et cependant , je l'avoue , je vous appartiens par des liens bien anciens , je vous appartiens par la meilleure partie de moi-même , par le cœur. C'est avec le cœur que je me suis associé à vos travaux , à vos efforts , à vos sollicitudes , à vos succès et , ce qui m'a toujours attiré , c'est encore moins la science profonde qui , le regard fixé sur les lointains horizons du passé , contemple , analyse , restitue à l'histoire nos vieux monuments oubliés , que l'apostolat militant et fécond qui refait une opinion publique , chasse , comme le souvenir d'un mauvais songe , l'apathie et l'indifférence , ravive l'intérêt , réchauffe le zèle , éclaire le goût et finalement rend la vie à de vénérables ruines et des monuments restaurés à notre admiration.

Ce sentiment instinctif de respect et je dirai même

d'affection pour nos vieux monuments date chez moi de bien loin.

Quittant tout enfant notre ville de Caen, où je suis né, arrivant pour la première fois à Avranches, j'aperçus de loin les fières tours de sa vieille cathédrale ; l'église elle-même, entamée d'abord par une appropriation imprudente, profanée ensuite et privée d'une partie de sa toiture, s'était écroulée depuis peu d'années, et les ruines elles-mêmes s'étaient successivement anéanties, mais les tours existaient encore.

Couronnant un promontoire abrupte, dominant une vallée profonde et largement ouverte, entourées d'un horizon étendu, d'un côté l'immensité des grèves blanches, de l'autre une campagne verdoyante et plantureuse, audacieusement placées au bord même du rempart et de l'abîme, elles étaient saisissantes, non seulement par leur architecture, mais surtout par leur position unique et leur masse imposante qui régnait sur toute la contrée.

En 1810, elles semblaient encore braver les siècles, comme elles bravaient les ouragans.

Bien peu d'années après, ces tours ne dessinaient plus leur grande silhouette sur le ciel, l'égalité s'était faite dans les ruines.

C'est ainsi que disparut sans retour un édifice qui avait vu tant de siècles se briser contre ses murs, qui avait fourni à l'histoire de la contrée une multitude d'épisodes intéressants et à l'histoire générale du moyen âge une de ses plus grandes scènes, car ses voûtes avaient prêté leur écho aux paroles de soumission d'Henri II d'Angleterre expiant le meurtre de Thomas de Cantorbéry et à l'absolution solennelle du légat.

La ruine avait commencé par une pioche inconsciente

qui n'avait pas craint de rompre des piliers du chœur pour livrer un nouveau passage au clergé, puis la profanation était venue : les plombs avaient été enlevés et une partie de la toiture avait disparu. Bientôt les voûtes s'effondrèrent avec un bruit sinistre qui épouvanta la cité.

Sur la place où s'élevait cette majestueuse basilique, un square solitaire abrite les rêveries et les regrets ; car le charmant hôtel de Sous-Préfecture qui le décore ne saurait remplacer l'ancien sanctuaire.

La ruine successive de l'église et de ses tours fut un grand désastre qui retentit douloureusement dans l'âme des populations. Mais ces populations étaient alors apathiques, peut-être, et certainement impuissantes. Aucune administration, aucun crédit, ne pouvaient leur venir en aide et la Société des Antiquaires de Normandie n'avait pas encore pris naissance.

Parmi les témoins qui ont vu ces nobles ruines et en ont gardé un souvenir pieux, je suis un des derniers survivants.

Messieurs, voilà l'antiquaire que vous avez devant vous.

Ses regrets lui ont donné l'amour de vos travaux, et décidé de sa préférence entre les diverses tendances qui se partagent l'esprit humain.

Deux courants, en effet, divisent les hommes d'intelligence et de savoir : les uns, entraînés par l'esprit d'invention ou plutôt d'innovation, délaissant les études rétrospectives, se portent tout d'abord en avant, sondant avec résolution les mystères de l'inconnu, demandant à leurs propres observations, à leurs inspirations et à leur génie les grandes découvertes qui doivent enrichir les arts, les sciences et l'industrie, illustrer leur nom

et leur siècle et doter l'humanité d'un patrimoine nouveau ; les autres , obéissant plus particulièrement à l'esprit de recherche , pensent qu'avant de travailler à accroître le patrimoine commun , ou plutôt pour y travailler plus efficacement , il est sage de commencer par bien déterminer le patrimoine acquis , s'efforcent de ne laisser dans l'ombre rien de ce que nos pères nous ont légué en monuments , en travaux , en institutions , en découvertes utiles . C'est là une sorte d'inventaire minutieux qui pourrait être comparé à celui qui se pratique dans un vieux manoir délaissé par ses propriétaires et où l'on découvre avec étonnement , enfouis sous la poussière , relégués dans des réduits obscurs , des armures précieuses dévorées par la rouille , des tableaux de maître , enfumés et dévernissés où le talent est méconnaissable , des tapisseries merveilleuses entamées par l'usure , déshonorées par l'incurie , des porcelaines , des émaux , des objets d'art de toute sorte en partie brisés et jetés au rebut . Toutes ces choses paraissent d'abord sans valeur et n'attirent que les véritables connaisseurs ; mais il n'en est pas moins vrai que ces armures se fourbissent et livrent à l'admiration les détails d'un travail artistique qui ne serait pas dépassé aujourd'hui ; que ces tableaux se nettoient et que sous une croûte de vétusté , sous des retouches ignorantes ou téméraires on retrouve le coup de pinceau et le talent du maître ; que ces débris de porcelaine se rapprochent et se ressoudent ; que ces tapisseries se restaurent et que , si elles ne retrouvent pas l'éclat de la jeunesse , elles apparaissent avec des nuances fondues et adoucies et , si je puis le dire , avec une sorte de morbidesse qui en double quelquefois le charme et la séduction . Tous ces objets rendus à l'admiration des hommes de goût ne

sortent de l'oubli que pour aller embellir les plus somptueuses demeures, enrichir des musées où ils servent de modèle et de leçon.

Il en est de même des découvertes qu'une recherche habile et patiente fait dans des titres poudreux, dans l'histoire et dans les archives de nos anciennes abbayes et de nos cours de justice, dans les chartriers des anciens châteaux, dans des écrits oubliés.

Je ne parle pas seulement des découvertes intéressant l'administration, l'organisation sociale, la statistique de la population, de l'instruction, des usages, toutes choses intéressantes et curieuses, mais le plus souvent sans application pratique, au moins immédiate. Je parle des procédés que la science, les arts et l'industrie moderne auraient grand avantage à ne pas laisser disparaître, à maintenir à l'étude et à s'appropriier au plus tôt.

Avec plus de souci des travaux de nos devanciers, nous n'aurions pas attendu plus d'un siècle l'emploi de la vapeur et son application à la navigation, cinquante ans le sucre de betterave et l'éclairage au gaz, cent cinquante ans l'emploi des timbres-poste, cent ans le galvanisme, découvert en 1700 dans son principe et dans ses applications rudimentaires par un membre de l'Académie des sciences (du Verney), cent ans au moins la vaccine, connue et pratiquée par les Hindous de toute antiquité, découverte peut-être dès 1668 en Allemagne et certainement en France vers 1700, retrouvée depuis par un ministre protestant, prédécesseur et inspirateur de Jenner. Je m'arrête, Messieurs, la liste de ces héritages délaissés serait trop longue.

Depuis le commencement du siècle, l'agriculture a fait de grands et incontestable progrès. Des hommes

de dévouement et d'une haute intelligence se sont attachés à la relever de l'abandon dans lequel elle était tombée, à la rendre plus attentive et moins routinière, et aujourd'hui, grâce à leur initiative et à leurs exemples, les jachères stériles sont supprimées, les prairies artificielles les ont remplacées, les cultures se succèdent dans un assolement régulier, les betteraves sont devenues une cause de richesses incalculables, les terres humides sont drainées, les engrais variés et abondants amènent un rendement plus élevé, les charrues sont mieux calculées, les machines à récolter et à battre diminuent et accélèrent la main-d'œuvre. Tout cela constitue une série de bienfaits qui ne sauraient attirer trop d'hommages et trop de bénédictions sur la mémoire des hommes distingués auxquels nous les devons. Mais, Messieurs, avec un esprit de recherche plus attentif et peut-être moins prévenu, l'agriculture aurait pu jouir depuis longtemps de tous les perfectionnements acquis par l'expérience moderne.

Engrais variés et abondants, récoltes enfouies, assolement bien combiné, prairies artificielles, charrues et araires bien gradués, les Romains connaissaient toutes ces pratiques et la campagne romaine leur devait, il y a vingt siècles, sa fabuleuse fécondité. Nous aurions pu aussi appliquer plus tôt le drainage, connu, dit-on, des Gaulois, mais employé assurément par les moines agriculteurs qui en ont laissé des preuves certaines, notamment à l'abbaye de Clairvaux.

Il n'est pas jusqu'à la mise en culture de nos landes qui s'opère actuellement sur une grande échelle et qui, par la seule incitation de recherches rétrospectives, ne dût être depuis longtemps un fait accompli. Mille documents locaux témoignent de leur ancienne culture

et les landes elles-mêmes en portent souvent la preuve par la trace encore sensible des sillons qui se montrent à leur surface. Conquises sur les anciennes forêts, elles avaient pendant de longues années donné de riches produits. C'est la stérilité qui était moderne, la production et la fécondité qui étaient anciennes.

Je pourrais en dire autant de la plus remarquable et de la plus populaire de nos productions normandes, de l'élevage de nos chevaux. Le type le plus anciennement connu du cheval normand joignait à la force et à la puissance que lui communiquait le sol, l'énergie et l'action, dues sans doute à l'introduction du sang oriental. Il avait tous les caractères d'une race bien fixée et s'appropriait merveilleusement à tous les services de la guerre et de la vie usuelle. Mais, délaissant les leçons de l'expérience et les traditions du passé, on avait été demander à des races du Nord, à des croisements sans filiation et sans caractère, à des pratiques nouvelles, des produits qui ont pendant quelque temps détérioré et compromis notre juste réputation. Depuis un certain nombre d'années, l'élevage est rentré dans la voie d'une longue expérience, et l'ancienne prospérité a reparu. Vous avez pu voir récemment, ici même à Caen, une exhibition qu'on ne verrait nulle part ailleurs : six cents étalons réunis, accusant en grand nombre des qualités exceptionnelles et tous ou presque tous, une bonne conformation et une excellente origine.

Attachons-nous donc, Messieurs, de plus en plus, à remettre en lumière tous les enseignements que nous ont transmis nos devanciers, faisons l'inventaire exact et minutieux de nos richesses acquises et l'homme livré à l'esprit d'innovation y trouvera

souvent les meilleurs et les plus sûrs moyens d'enrichir et d'honorer le présent, de mettre l'avenir en possession de trésors négligés. Ainsi les deux courants seront confondus, toutes les forces seront concentrées, le véritable progrès sera accompli.

Vous voyez, Messieurs, les services que peut rendre l'esprit de recherche dans ce que j'appellerai le domaine matériel de l'humanité; mais, si nous entrons dans le domaine intellectuel et moral, à quelles merveilles la science archéologique, l'étude persévérante des civilisations anciennes ne nous font-elles pas assister ?

Ne craignez pas, Messieurs, que je m'avance sur un terrain qui se déroberait sous mon incompetence; mais il y a pourtant des résultats généraux qui appartiennent à tous, aux profanes comme aux initiés, qu'il m'est impossible de ne pas constater avec respect. L'archéologie, cette science privilégiée dans sa sagacité et dans sa patience, nous a rendu l'intelligence du langage hiéroglyphique et étend chaque jour ses découvertes et ses traductions. Elle s'applique aujourd'hui, avec non moins de succès, à l'étude d'une autre langue dont Ninive dans sa ruine avait emporté le secret. Elle développe incessamment les études de linguistique comparée, au point de reconstituer une langue primitive connue des populations de l'Inde et de celles de la Scandinavie. Elle trace avec sûreté la marche de ces grands courants humains qui, encore tout imprégnés de l'esprit de la création et poussés par le souffle de Dieu, s'écoulent à flots pressés d'un centre commun à travers le monde, jetant partout une population nouvelle et souvent plusieurs couches de population superposées. Que sera-ce quand les cités de géants, que ces grandes migrations ont successivement bâties et livrées à

l'abandon sur leur passage, nous auront révélé tous leurs mystères ?

Oui, Messieurs, j'ai le malheur, dans ce sanctuaire de la science, de n'être qu'un profane, mais en présence de semblables merveilles d'étude, il m'est impossible de ne pas jeter un cri d'admiration ; car cette lumière qui resplendit sur le passé de l'humanité est un phare qui jette une clarté encore plus vive sur ses destinées providentielles et sur son immortel avenir.

Familiers, Messieurs, avec toutes ces grandes choses auxquelles plusieurs d'entre vous ont collaboré, vous avez volontairement restreint le champ de vos observations pour les rendre plus complètes et plus immédiatement utiles ; vous avez donné tout votre dévouement à notre belle et chère Normandie et élevé, à son grand profit, votre compétence et votre autorité à une hauteur qu'aucune société n'avait peut-être atteint avant vous.

Fidèles aux procédés que je vous signalais tout à l'heure, vous avez exploré sans cesse et sans relâche tout ce qu'elle possède d'intéressant. L'un de vous, le regretté M. de Caumont, qui fut mon maître, a multiplié à l'infini ses enquêtes locales, et n'a cessé jusqu'à la mort de se livrer à un apostolat ardent et fécond.

Ainsi, sous votre inspiration et avec votre patronage, tous nos vieux monuments sortent peu à peu de leurs ruines pour reprendre leur ancienne place au soleil. On ne saurait assez rendre grâce à la Société des Antiquaires de Normandie et à la Direction des monuments historiques pour l'œuvre de réparation qui s'accomplit encore tous les jours. Mais vous avez rendu au pays un service plus grand encore : par votre propagande, vos conseils et votre exemple, vous avez ré-

tabli parmi nous la tradition du beau, vous nous avez délivrés des profanations qui, quelquefois sous le nom d'embellissements, déshonoraient nos vieux monuments, en leur enlevant leur caractère et leur cachet ; vous avez, de plus entraîné les populations à votre suite et produit une heureuse réaction dont nous pouvons constater les résultats. Votre influence a trouvé une application dans les constructions neuves qui, grâce à la confiance que vous inspirez et au bon goût que vous avez développé, présentent partout un sentiment artistique plus élevé et un ensemble beaucoup plus satisfaisant.

Chacun de vous pourrait certainement constater autour de lui les preuves de ce retour vers les bons exemples, et s'il m'était donné de déposer à cette enquête, je pourrais aussi faire, dans un rayon restreint, de nombreuses citations : l'église de Notre-Dame d'Avranches, qui ne fera pas oublier la vieille cathédrale, mais sera du moins une réelle consolation, l'église romane du Tailleul, celle de St-Jean-des-Champs, due tout récemment à l'initiative de mon ancien collègue à l'Assemblée nationale, M. Louis de Saint-Pierre, celle de Ducey et beaucoup d'autres encore. C'est avec intention que je néglige les grands édifices connus de tous. Mon argument me paraît plus saisissant en m'attachant à des constructions relativement modestes, dispersées dans nos communes rurales.

Le mouvement s'accusera bien davantage quand le budget aura pu faire à un grand intérêt national une part proportionnée à son importance.

Je ne vous ai pas parlé, Messieurs, d'un acte qui me lie plus particulièrement envers vous par la plus vive reconnaissance. Cet acte, c'est l'adoption du Mont-

Saint-Michel par le budget des monuments historiques ; grâce à votre autorité et à votre intervention, c'est la restauration commencée et assurée de ce splendide et indescriptible édifice. Qu'aurais-je, en effet, à vous dire quand des voix si éloquentes se sont fait entendre dans cette enceinte, quand le noble monument a été protégé, sauvegardé et illustré par M. Guizot ?

Il y avait eu, en effet, entre le Mont-Saint-Michel et M. Guizot des affinités singulières. M. Guizot devait sympathiser avec cette gloire déchue, avec ce roc isolé au milieu de vastes grèves, battu sans cesse par les tempêtes impuissantes ; car, lui aussi, né dans un autre temps, eût pu être un splendide Robert de Thorigny, imposant ses conseils à Henri II d'Angleterre, les accordant à Louis VII de France, multipliant ses disciples, enrichissant sa chère abbaye par une administration habile et par ses dons, la décorant par le goût et l'importance de ses constructions, l'illustrant par son nom, dominant son siècle par sa science, par ses écrits et par ses vertus.

Il eût également su élever jusqu'à sa hauteur le rôle d'un prieur, Gonault, qui fut l'âme de la défense pendant un long siège légendaire, présent partout, multipliant les fortifications et les approvisionnements, chef dans le conseil, soldat sur le rempart, moine dans l'oratoire et finalement, malgré des attaques incessantes, des engins formidables, des armées renouvelées, au milieu d'un pays vaincu et subjugué, conservant à la France et à notre Normandie ce joyau sans souillure.

A côté de ce grand et décisif patronage, il serait injuste, à moi surtout qui l'ai vu à l'œuvre, de ne pas payer un tribut de reconnaissance à celui d'un zélé prélat dont vous avez aussi entendu la voix, de Mgr

Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches. Il m'a été donné de constater les preuves de sa vive sollicitude, d'assister, en les secondant de mon mieux, à des démarches qu'il n'interrompait jamais pour arracher le Mont-Saint-Michel à un abandon qui était le précurseur de la ruine. Il avait eu un succès relatif et le monument avait été, de la part de la liste civile, l'objet d'une générosité qui avait permis de pourvoir de suite au plus urgent, de débarrasser les salles intérieures des aménagements déshonorants d'une maison de détention et qui était de plus une promesse et un engagement pour l'avenir :

Cet avenir disparu, le saint prélat si actif, si dévoué, si infatigable, chercha incessamment par d'autres moyens à assurer le succès de l'œuvre à laquelle il avait consacré les restes de sa vie. Il a eu, avant de mourir, la suprême consolation de constater un sérieux commencement d'exécution et de savoir que ce n'était pas à une ruine qu'il avait légué son cœur.

Aujourd'hui, les consolidations les plus urgentes sont terminées ; la restauration intérieure de l'édifice va se poursuivre. Mais la restauration morale l'a déjà précédée. De savants religieux ont repris les traditions des Bénédictins de la meilleure époque. L'Eglise est rendue aux plus éclatantes cérémonies du culte, des bannières riches et nombreuses viennent comme un hommage se fixer à ses piliers. La statue du glorieux Archange, relevée sur son piédestal, a reçu de la piété d'une multitude de fidèles une couronne éblouissante et une armure couverte d'étincelantes pierreries, les touristes se multiplient, la foi religieuse amène de nombreux et pieux pèlerins.

Encore un peu de temps et le Mont-Saint-Michel aura recouvré tout son éclat disparu.

La cathédrale d'Avranches et le Mont-Saint-Michel sont les jalons qui marquent les deux extrémités d'une longue vie qui s'est écoulée à leur ombre. La ruine de l'une, la restauration de l'autre, ne servent pas seulement à fixer des dates et à déterminer la distance qui les sépare, elles servent surtout à marquer la différence des temps et les progrès qui se sont accomplis.

En 1811, douze ans avant la naissance de la Société des Antiquaires de Normandie, les intempéries, précédées par le vandalisme, consomment leur œuvre au milieu de la désolation intime de tous les hommes de bien, mais sans réclamation publique, sans scandale, secondées par l'indifférence apparente du pays. Un monument aussi intéressant que vénérable s'écroule pierre à pierre, et se déchirant, s'échancrant chaque jour, il vient peu à peu se niveler avec le sol sur lequel il n'a aujourd'hui laissé aucune autre trace qu'une dalle enfouie dans la terre, un tronçon de colonnette, une plaque de cuivre posthume et une inscription commémorative, un tombeau vulgaire sur la poussière de la grande mort.

En 1876, cinquante ans après la naissance de la Société des Antiquaires de Normandie, le Mont-Saint-Michel se trouve en péril, non pas au péril de la mer, comme il l'a été dès son premier jour, mais au péril de l'abandon et de la destruction. Aussitôt toutes les populations s'émeuvent et s'agitent, des pétitions se multiplient, l'intérêt se propage et se généralise. Soutenus par un mouvement sérieux d'opinion publique, secondés par les plus hauts patronages, vous prenez la cause en main et un commencement d'exécution devient une certitude; l'œuvre de salut est garantie et assurée.

Quelle différence entre ces deux destinées !

La France reprend donc enfin peu à peu possession

d'elle-même et retrouve une vertu qui est celle des sociétés bien constituées.

Il n'y a que les nations malades qui livrent à l'injure et à l'oubli les institutions sous lesquelles ont vécu leurs pères, les lois auxquelles ils ont obéi, qui abandonnent leurs vieux et glorieux monuments. Toutes les grandes nations, fidèles à ces souvenirs, y cherchent souvent leur force et leurs inspirations. La Russie, l'Allemagne ont fait de leur histoire leur principale étude et leur école politique. L'Angleterre n'a pas seulement le culte de son passé, elle en a la superstition.

Un magistrat de la cité de Londres servait de guide aux membres d'une commission d'enquête nommée par une de nos dernières Assemblées parlementaires. On arrive au marché de bestiaux de Smithfield. Un des visiteurs s'étonne que ce marché continue à exister, malgré l'absence d'abris, malgré l'insuffisance absolue de l'espace qu'il livre au commerce, malgré des difficultés inouïes d'accès et de circulation, malgré les servitudes qu'impose plusieurs fois par semaine à un quartier très-fréquenté le passage de nombreuses bandes de bestiaux à travers des rues étroites et mal alignées, quand un nouveau marché, créé par une entreprise particulière s'élève aux portes de la ville, aménagé dans les meilleures conditions, et n'attend désormais que des hôtes. Notre guide convient de tout, mais répond d'une manière ferme : « Le marché de Smithfield ne peut être changé, car il existe en vertu d'une charte du XII^e siècle. » Il était convaincu d'avoir ainsi victorieusement terminé le débat.

C'était de l'entêtement anglais, ce n'était pas de la sagesse normande. La ville de Londres elle-même

n'a pas été convaincue par cet argument, car elle a abandonné à son heure son vieux marché. Mais si elle a trouvé exagérée la sollicitude d'un de ses employés, je suis bien sûr qu'elle ne l'a jamais trouvée extraordinaire.

La France est rentrée, espérons-le, dans la vérité en relevant ses vieux monuments, en étudiant ses anciennes chartes, en rassemblant ses pieux et vieux souvenirs, en demandant au passé des enseignements pour lui dérober le secret de ses temps de prospérité et de gloire et découvrir le moyen d'éviter ses fautes et ses crimes.

Qu'elle reste fidèle à ce respect et à cette étude attentive de son passé, et elle pourra, suivant des appréciations diverses, ou user envers le présent d'une condescendance intelligente et nécessaire, ou se laisser entraîner à des faiblesses imprudentes; elle pourra, ou assurer la fixité et le calme de son avenir, en donnant satisfaction à des réclamations légitimes, ou jeter à cet avenir des défis téméraires. Je ne dirai pas : peu importe, mais quoi qu'elle fasse, la trame ne sera pas rompue. Sous une forme ou sous une autre, au milieu des espérances des uns et des craintes des autres, la France pourra poursuivre le cours de ses destinées et remplir dans le monde sa grande mission de nation chrétienne, généreuse et civilisatrice.

A ce résultat patriotique, Messieurs, vous aurez puissamment contribué par vos travaux consciencieux, par votre prudence, votre sagesse, et votre Directeur d'un jour est fier de se sentir autorisé à vous adresser, avec tous les gens de bien, un témoignage solennel de la reconnaissance publique.

RAPPORT DE M. EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPATRE,

Secrétaire.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MONSIEUR,
MESSIEURS,

Je viens vous apporter, conformément aux statuts de notre Compagnie, le compte-rendu des travaux de ses membres pendant l'année qui vient de s'écouler. L'étude des institutions, du développement artistique, de l'état social et politique de l'ancienne société française, particulièrement en Normandie, tel est le vaste domaine que nous nous efforçons d'explorer et qui, d'ici bien longtemps encore, ménagera plus d'une révélation instructive et inattendue aux investigations des travailleurs. Nos *Mémoires* et notre *Bulletin* témoignent des recherches qui ont été entreprises par notre Société dans ces différentes directions.

Réduit, dans un rapport sommaire, à l'impossibilité de tout dire, nous nous bornerons à quelques rapides indications.

Le savant doyen de la Faculté des lettres, M. Joly, auquel vous devez une très-intéressante dissertation philologique sur la vraie signification des mots *Fosse du Soucy*, vous a entretenu, à trois reprises différentes, d'un personnage singulier, *Gerold de Bari* ou *Gérolde le Gallois*, qui porte bien le cachet de son époque et qui est digne, à tous égards, de l'étude consciencieuse dont il a été l'objet. Vous n'avez pas en outre perdu de vue les détails piquants qui vous ont été donnés par

votre président dans une lecture intitulée : *Une bonne fortune de l'érudition allemande*, sur la supercherie audacieuse dont ont été victimes récemment les représentants officiels de la science germanique, à propos d'inscriptions *moabitiques*.

M. Tessier, en quelques pages animées, a fait passer sous vos yeux la *jeunesse* et les *premières années* du fils de Robert Guiscard, Marc Boémond, dont Anne Comnène nous a tracé un si saisissant portrait. Ce barbare, qui produisit sur l'imagination des femmes de l'Orient une si vive et si persistante impression, méritait bien à coup sûr l'honneur d'une biographie. Malheureusement tout est obscurité et incertitude au début d'une carrière que la gloire devait plus tard mettre en pleine lumière. M. Tessier conjecture, avec vraisemblance, que le fils de Robert Guiscard et de la normande Alvarède dut naître à *La Roche-St-Marc*, vers 1055. Trois ans après, *Sikelgaite* prenait auprès de son père la place d'Alvarède, répudiée pour cause de parenté au degré prohibé, et la vie de *Boémond* s'enveloppait immédiatement des ténèbres les plus profondes. C'est dans cette longue période d'inaction apparente et d'oubli, de 1058 à 1081, qu'au milieu des dangers qui le menaçaient près des siens, Boémond dut contracter ces habitudes d'énergie, de finesse, de dissimulation qui, s'unissant à une certaine culture de l'esprit acquise au contact des lettrés de Salerne, en font un type à part au milieu des conquérants normands.

A son tour M. Guillouard vous a exposé l'état de la législation ancienne sur deux points qui ne manquent pas d'intérêt : *Les peines de la calomnie*, telles qu'elles étaient réglées par la coutume de Normandie ; *la responsabilité des médecins*, d'après les Assises de Jérusalem.

salem. Cette dernière loi , avec ses dispositions draconiennes suspendues , comme une menace perpétuelle , sur la tête de ceux qui se mêlaient de la *cure des maladies*, contraste singulièrement avec la sécurité absolue garantie à l'exercice régulier de la profession médicale par l'état de nos mœurs et par notre législation. Ces pénalités aveugles, que nous retrouvons dans toutes les civilisations primitives, s'expliquaient , suivant M. Guilouard , dans le royaume de Jérusalem , par la défiance trop légitime qu'excitaient les aventuriers sans mandat exerçant leur art prétendu dans les conditions les plus suspectes et presque toujours au grand préjudice de la sûreté publique.

Dans un autre ordre d'idées, M. Desdevises du Désert vous a lu de substantielles observations sur le rôle de S. Louis tel qu'il se révèle à nous dans la *Pragmatique-Sanction*, dans les *Établissements* et dans le *Livre des métiers* , et M. Guinat a traité , avec la compétence qui lui est propre , une question relative à l'assiette de l'impôt à propos d'une réclamation élevée par les bourgeois de Caen en 1790. C'est encore à la catégorie des recherches historiques qu'appartiennent diverses communications sur les *Pains de Pâques*, les *Rectories*, les *Billets de confession* , par M. Châtel ; les *Comptes d'un prieuré*, par M. G. Dupont ; l'*Établissement des Saxons* sur les côtes de Normandie , par M. Moulin ; la *Généralité d'Alençon* , par M. Des Diguères ; l'*Ancien fonds du greffe de Mortain* , par M. Albert Trochon ; la biographie d'*Étienne de Rouen* , par M. Ch. Fierville ; les *Antiquités de Serk*, par le révérend Cachemaille ; enfin le *Tribunal criminel de la Manche pendant la terreur* , par votre secrétaire.

L'archéologie proprement dite n'a pas été moins

largement représentée dans nos séances mensuelles. De nombreux et intéressants rapports vous ont été adressés par MM. Le Héricher, de Rampan, Duval, Gervais, Cailloué, Tirard, Ernest Gueroult, de Farcy, Noël, Lecointe, Danne, Lavalley-Duperroux. Ils touchent aux sujets les plus divers : statuettes gauloises, coffrets, monnaies anciennes, débris de l'âge de bronze, voies romaines, pesons, gaufriers et fers à hosties. Parmi tous les objets dont les dessins nous ont été présentés, les *disques funéraires*, rencontrés au Mont-St-Michel dans les sépultures des abbés Martin et Robert de Torigny, au cours du mois de septembre 1875, occupent, sans contredit, l'un des premiers rangs.

Il est une autre découverte plus récente que vous nous reprocheriez certainement de passer ici sous silence, bien qu'elle ait été de notre part, dans le *Bulletin* qui vous sera distribué aujourd'hui, l'objet d'une notice détaillée : nous voulons parler des bijoux mérovingiens de Valmeray, comprenant un *collier* en or, une *boucle* de ceinture en argent doré, deux *fibules* en or et en argent avec filigranes, grenats et verroteries, une *bague ornée* d'une intaille antique, un *bracelet* de perles d'ambre et cent-soixante petits fragments d'or fin, recouverts de dessins estampés, et destinés à être cousus sur un vêtement. Ce trésor, d'une valeur inappréciable au point de vue de la curiosité, qui renferme les pièces les plus belles et les plus rares de la joaillerie mérovingienne, garnissait la sépulture d'une femme appartenant aux conditions sociales les plus élevées inhumée, sur le territoire de la commune de Moul, au V^e ou au VI^e siècle. L'aspect si caractéristique des bijoux suffit à lui seul à préciser cette date ; leur richesse indique le rang de la personne qu'ils accompagnaient, et quant à

son sexe, il nous semble déterminé, aussi rigoureusement qu'on peut le désirer, par l'absence absolue d'armes dans le tombeau et par l'étroitesse de la bague et du collier en or qui y ont été rencontrés.

Permettez-nous d'ajouter que nous devons la connaissance de cette découverte à M. Letourneur, maire d'Airan. C'est aussi grâce à ses bons offices et à ceux de M. A. Leroy que nous avons pu entrer en relations avec le propriétaire et négocier l'acquisition des bijoux. Malgré l'exiguïté de ses ressources et le haut prix des objets qui lui étaient offerts, la Société n'a pas éprouvé un moment d'hésitation; et elle a cru servir les intérêts, non-seulement de la ville de Caen, mais de la province tout entière, en faisant entrer dans son musée des joyaux qui, au dire des juges les plus compétents, constituent un ensemble d'une rareté insigne et d'un intérêt exceptionnel.

Depuis notre dernière séance publique, la mort a fait de nombreux vides dans nos rangs.

Monseigneur Bravard, évêque démissionnaire de Coutances et d'Avranches, chanoine de St-Denis, est mort à Avranches le 13 août, à la suite d'une maladie douloureuse qui, depuis plusieurs mois déjà, l'avait éloigné de son siège. La Société des Antiquaires ne peut pas oublier ce prélat distingué, à l'esprit primesautier, au cœur large et généreux, qui, après avoir été pendant de longues années l'un de ses membres les plus zélés, devint son directeur en 1872.

Il ne saurait me convenir de vous présenter ici le tableau des œuvres diverses par lesquelles l'épiscopat fécond de Mgr Bravard s'est signalé. Son digne successeur sur le siège de Coutances s'est chargé de ce

soin, et dès le 14 août, au lendemain de la mort, il a adressé aux fidèles de son nouveau diocèse une lettre admirable où les titres de Mgr Bravard à la reconnaissance du pays sont exposés dans un langage ému et avec des détails auxquels je ne saurais rien ajouter. Il est toutefois un côté de cette vie d'apostolat et de dévouement qui touche de trop près aux choses qui nous préoccupent spécialement, pour que nous puissions le laisser dans l'ombre. Ce prélat, sur lequel pesait l'administration d'un diocèse riche et peuplé, qui créait sans cesse des maisons d'éducation, des établissements religieux de tout genre, qui, pendant la guerre, se prodigua sans trêve et sans mesure pour relever le courage et répandre les secours et les consolations, ne négligea jamais, et c'est là un trait distinctif de son caractère, d'affirmer hautement et en toutes circonstances l'intérêt profond qu'il portait aux lettres, aux sciences et en particulier aux recherches historiques. Comme l'a dit, avec autant d'exactitude que d'autorité, Mgr Germain, notre ancien directeur aimait la Normandie, le diocèse de Coutances en particulier, dont il avait si bien fait sa seconde patrie; il en aimait les traditions, les monuments, la gloire. Par un sentiment facile à comprendre, surtout dans le cœur d'un évêque, Mgr Bravard se résignait difficilement à voir rester dans l'ombre l'héroïsme et le courage de son clergé au jour des persécutions. Il ouvrit, en conséquence, la voie à ses prêtres et leur enjoignit de scruter les archives de leurs églises, d'interroger les vieillards, d'étudier les documents. A l'aide de cette vaste enquête, poursuivie, sur un plan uniforme dans les six cent cinquante paroisses de son diocèse, il espérait arriver à construire un monument historique durable, propre à faire revivre

aux yeux de la génération présente, un passé vénérable avec ses manifestations de foi, son esprit d'abnégation et de sacrifice.

A un autre point de vue, il attestait encore le respect qu'il portait à nos antiquités nationales, lorsque, répondant l'un des premiers à l'appel de M. le directeur des Beaux-Arts, il faisait dresser par des architectes, par des hommes spéciaux et par des ecclésiastiques instruits, l'inventaire scrupuleux des richesses artistiques, vitraux, émaux, statues, tableaux et décorations diverses, éparses dans son diocèse : excellent moyen, qui, en favorisant les progrès de la science, aura pour résultat nécessaire de soustraire ces objets fragiles aux atteintes du vandalisme, sous sa double forme, la destruction brutale, l'enjolivement ou la restauration inintelligente.

Rappelons encore qu'au centre de la ville épiscopale il fonda la *Société académique du Cotentin*, dont l'un de nos confrères les plus distingués, M. Quénault, a été jusqu'ici le vice-président, et qu'il contribua, par une large subvention, à déterminer la publication, par la *Société de l'Histoire de Normandie*, des *Annales ecclésiastiques* du diocèse de Coutances, de René Toustain de Billy. Certes ce sont là, pour tous les amis des lettres et de l'archéologie normandes, des titres exceptionnels de recommandation ; et pourtant ils s'effacent tous et disparaissent en présence de cette inspiration généreuse qui lui fit accepter la charge du Mont-St-Michel et qui sauva ce monument sans pair d'une dégradation certaine, peut-être même de la ruine. C'est là un acte mémorable qui assurera toujours à Mgr Bravard la gratitude des membres de la Société et qui, plus tard, garantira son nom de l'oubli.

Sans doute, lorsqu'il occupa, en 1855, le Mont-St-Michel délaissé par l'État et resté sans destination civile possible, Mgr Bravard obéissait surtout à l'influence des souvenirs religieux qu'évoque ce lieu privilégié; il pensait aux grands saints et aux grands hommes qui y avaient vécu : à saint Aubert, à Norgod, à Bernard le Vénérable, à Robert de Torigni; mais il était aussi profondément touché des faits glorieux pour le pays dont ce rocher, perdu au milieu des grèves, avait été le théâtre. Le prélat, qui, en plusieurs circonstances, s'était exprimé, en termes si pénétrants, sur le *senti-ment national*, sur *l'amour de la patrie*, avait qualité pour dire à ses diocésains ce que rappelaient ces murs, ce château-fort et cette basilique. « Toute l'histoire de
« la piété, écrivait-il, de la littérature, des sciences et
« des arts dans notre patrie, toute l'histoire presque de
« cette patrie est là, écrite avec ses gloires, ses triom-
« phes, ses humiliations et ses tritesses; elle y est
« gravée en caractères durables, comme le granit,
« hardie et fière comme ces vieilles et imprenables
« murailles. »

Il ajoutait ensuite : « Qu'il me suffise de dire qu'il y
« a un point, un point seul de notre territoire qui n'a
« jamais été soumis à l'étranger, un point que n'a ja-
« mais pu conquérir l'Angleterre, un point sur lequel
« a toujours flotté le drapeau de la France; ce point,
« c'est notre abbaye, notre édifice monacal et militaire,
« monastère et forteresse tout à la fois, notre Mont
« dédié à l'Archange, protecteur de la nation des
« Francs (1). »

(1) Lettre circulaire de Monseigneur l'Évêque de Coutances et d'Avranches, touchant l'ancienne abbaye du Mont-St-Michel au péril de la mer, p. 6.

Cet appel chaleureux fut entendu; le Gouvernement accorda d'importants subsides, et en toutes circonstances le Conseil général de la Manche prêta à cette entreprise le concours le plus dévoué et le plus énergique. C'est une constatation que je suis heureux de faire ici en présence de l'homme éminent qui nous préside aujourd'hui et qui a toujours tenu à honneur d'apporter à la défense de notre grande abbaye l'appui de sa parole si sympathique et si universellement respectée. Nous aussi nous avons, à la demande de Monseigneur de Contances, quand les temps furent devenus critiques, joint nos efforts aux siens pour le triomphe d'une cause nationale et sacrée, et grâce à un illustre patronage que l'on vient de vous rappeler, nos démarches ne furent pas infructueuses.

M. l'abbé Faucon, dont nous déplorons la perte, était un ecclésiastique érudit et laborieux. Plein de feu et d'ardeur, malgré les devoirs souvent absorbants du ministère, il nous avait donné successivement une *Notice biographique* sur M. l'abbé Dumont, missionnaire apostolique; une histoire consciencieuse du *prieuré de St-Vigor*; enfin un opuscule intitulé : *L'intérieur d'un château normand*, dont nous avons signalé l'intérêt dans l'un de nos Bulletins. La *Semaine religieuse de Bayeux*, dont il était l'un des principaux collaborateurs, lui doit de nombreuses notices biographiques, divers articles détachés et des *Éphémérides diocésaines* qui, à elles seules, formeraient presque un volume. M. l'abbé Faucon est décédé le 30 mars. Il n'était âgé que de 57 ans.

C'était aussi un travailleur infatigable, que M. Goselin, commis-greffier de la Cour d'appel de Rouen.,

mort le 8 novembre de cette année. Placé au milieu d'un dépôt renfermant des pièces judiciaires de la plus haute valeur, M. Gosselin, marchant dès lors sur les traces du doyen des archéologues normands, M. Floquet, avait su à son tour tirer un judicieux parti de toutes ces richesses accumulées. Glanant après la moisson, il a fourni pendant plusieurs années, à divers recueils, notamment à la *Revue de Normandie*, des articles remplis de particularités ignorées et de révélations originales. L'acte relatif à la présence de Molière à Rouen en 1643. et le contrat passé par Masicot Abaquesne, émailleur de terre, pour la fourniture des carreaux d'Éconen, sont au nombre de ses plus intéressantes découvertes. Dans les derniers temps de sa vie, bien que cloué sur son lit par la souffrance, il avait réuni de nombreux documents relatifs aux origines du commerce maritime de Rouen. Grâce aux concours obligeants de M. le conseiller Félix, qui a bien voulu se charger de réviser le manuscrit et d'en surveiller l'impression, ce volumineux mémoire ne sera pas perdu pour nous.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans saluer en passant la mémoire vénérée de M. l'abbé Hyacinthe de Valroger, enlevé à la religion, à la philosophie et aux lettres dans sa 63^e année. Né à Avranches en 1814, M. l'abbé de Valroger, après avoir passé la plus grande partie de sa vie à Sommervieu comme professeur de philosophie; à Bayeux, comme chanoine, et à Paris, dans la maison des PP. Oratoriens, est venu s'éteindre à Caen le 10 octobre dernier, près d'une sœur dont la vie tout entière est vouée aux œuvres de la charité chrétienne. M. l'abbé Hyacinthe de Valroger est surtout connu par ses grands travaux de philoso-

phie religieuse (*Études critiques sur le rationalisme contemporain. — Du christianisme et du paganisme dans l'enseignement. — Crédibilité de l'histoire évangélique. — Introduction historique et critique aux livres du Nouveau-Testament*) et par la part importante qu'il prit à la restauration en France de l'ordre de l'Oratoire. Ce que beaucoup de personnes ignorent, c'est que cet esprit chercheur, avide de connaissances, était, dans le sens élevé du mot, un très-éminent archéologue. Le moyen âge n'était pas, à proprement parler, son domaine ; mais les découvertes récentes, relatives aux âges préhistoriques, l'avaient invinciblement attiré, et il s'était porté à leur étude avec cette ardeur et cette tenacité que, malgré son état maladif, il mettait dans toutes ses entreprises.

Les articles qu'il a publiés sur ce sujet dans les *Annales de philosophie chrétienne*, dans le *Correspondant*, dans la *Revue des questions historiques*, attestent les connaissances les plus variées, les méditations les plus profondes. Des études médicales faites au début de sa carrière, M. de Valroger avait gardé un goût très-vif pour les sciences exactes ; ses relations suivies avec l'un des géologues les plus distingués de notre époque, le regretté M. Charles Sainte-Claire-Deville, donnèrent plus tard à ce penchant naturel un développement particulier. Aussi ses derniers travaux révèlent-ils tout d'abord un esprit familiarisé avec les découvertes et les systèmes les plus récents de la géologie et de la paléontologie. Au milieu de tous ces opuscles, nous croyons devoir particulièrement mentionner *L'Ancienneté de l'homme d'après l'Archéologie préhistorique*, *Les Précurseurs de l'homme*, *Les Stations du Mont-Dol et de Thenay*, et la lettre adressée de Caen, le 2 mars 1875,

à M. de Mortillet, et insérée dans la *Revue des Questions historiques* du 1^{er} avril suivant. Il est peu d'écrits où l'on rencontre une connaissance plus exacte des publications nombreuses et importantes dont cette branche de l'archéologie a été jusqu'ici l'objet, depuis Lapeyrière et le danois Thompsen jusqu'à MM. Ch. Fabre d'Envieu, Bourgeois, Chabas, Charles Lyell, Lubbock, Gervais, Hamy, Lartet, Vogt et de Mortillet.

Les résultats des recherches de M. de Valroger ne dissipent pas toutes les incertitudes qui entourent ces questions brûlantes; elles constatent, au contraire, sur un très-grand nombre de points, l'obscurité profonde et le caractère jusqu'ici insoluble du problème soulevé; elles mettent en outre l'esprit du lecteur en garde contre des explications fantaisistes, superficielles et précipitées. Au surplus, à quelque camp que l'on appartienne, il est impossible de ne pas être frappé de la netteté de l'exposition et de la largeur de vues du savant oratorien. Nous ne voulons citer ici, comme preuves, que ses conclusions sur la question si vivement agitée des *Précurseurs de l'homme sur la terre*.

« A-t-il existé, écrit M. de Valroger, avant nos
« premiers parents, des anthropomorphes supérieurs
« au gorille, à l'orang et au chimpanzé? Nous l'igno-
« rons et nous n'avons droit ni de l'affirmer ni de le
« nier.

« Aucune science ne peut indiquer sûrement le point
« précis où s'arrêta l'auteur tout-puissant de la nature,
« dans la création des espèces antérieures et inférieures
« à la nôtre.

« Si le règne des primates fut couronné jadis par des
« primates anthropomorphes supérieurs à ceux qui

« existent encore, la Providence aura probablement
« laissé périr ces précurseurs de l'homme avant de
« créer nos premiers parents.

« L'existence préadamique de ces précurseurs pos-
« sibles de notre espèce n'est encore, ce me semble,
« qu'une hypothèse invraisemblable. Mais je croirais
« être téméraire en la niant à priori. L'existence des
« antipodes et le mouvement de la terre ont été encore
« plus invraisemblables jusqu'au jour où les preuves
« de leur réalité ont été mises en lumière par les
« voyages des navigateurs qui ont fait le tour du globe
« et par le développement légitime des sciences natu-
« relles. Si, contrairement à mes opinions, les progrès
« ultérieurs de l'archéologie et de la paléontologie
« arrivaient à prouver, je ne sais comment, qu'il y a
« vingt, quarante ou même cent mille ans, il existait
« sur la terre des êtres organisés comme nous et ca-
« pables d'une industrie analogue à celle des sauvages
« de notre espèce, j'en serais étonné, mais ma foi reli-
« gieuse ne serait compromise en aucune façon. Je
« devrais dire sans hésiter : ces étranges bimanés
« n'étaient pas des singes transformés et perfectionnés,
« car les singes ne se transforment pas et ne se perfec-
« tionnent en rien ; ce n'étaient pas des fils d'Adam,
« comme les hommes qui vivent aujourd'hui sur la
« terre, car Adam n'était pas créé. La Bible, évidem-
« ment, n'avait point à en parler, elle n'a pas été
« inspirée pour nous renseigner sur l'histoire des es-
« pèces éteintes » (1).

Plus tard, à propos du silex de Thenay, revenant sur
les systèmes émis par Lapeyrère, par MM. Boucher

(1) *Revue des Questions historiques*, 9^e année, p. 515.

de Perthes et de Mortillet, il s'exprimait avec non moins de netteté et de hardiesse.

« L'idée de ces précurseurs mystérieux du règne
« humain, contemporains d'une faune mammalogique
« disparue, peut être chimérique, mais elle n'a rien d'hé-
« térodoxe; elle peut être arbitrairement encadrée dans
« des théories matérialistes, athées, polygénistes qui la
« compromettent, mais elle peut être dégagée de tout
« mélange funeste, de tout voisinage dangereux » (1).

Vous nous pardonnerez, Messieurs, je l'espère, ces quelques citations. M. l'abbé de Valroger, distrait par d'autres soins, n'a entretenu, avec la Société des Antiquaires, que de courtes et passagères relations; mais par la pente de son esprit et par tout un ordre de ses travaux, il était véritablement des nôtres, et la science archéologique peut être fière à bon droit des pages attachantes, pleines d'idées saines et neuves qu'elle lui a inspirées.

Suivant nos usages constants, nous avons adressé à M. le Recteur des médailles destinées aux élèves qui ont obtenu le premier prix d'histoire dans les six lycées de Normandie. Les élèves qui ont mérité cette distinction, en 1876, sont: à Alençon, M. Léon-Alexandre Lansé; à Caen, M. Gaston-Aimable-Cyrille Harmignier; à Coutances, M. Jules-François Vincent; à Évreux, M. Louis Lemaistre; au Havre, M. Charles Joly; enfin à Rouen, M. Louis Tessier.

L'année qui s'achève marquera dans les Annales de notre Société. A la dernière réunion de la Sorbonne, le 22 avril, M. le Ministre de l'Instruction publique et des

(1) *Revue des Questions historiques*, 9^e année, p. 447.

Beaux-Arts a accordé à notre compagnie une médaille d'or de 1,000 fr. pour ses travaux historiques ; le 15 juillet nous assistions, à Bayeux, à l'inauguration de la statue de M. de Caumont, l'un de nos fondateurs ; enfin, à l'heure qu'il est, un Comité spécial s'occupe d'élever, à Rouen, un monument commémoratif en l'honneur de M. l'abbé Cochet, qui fut notre directeur en 1866 et qui resta jusqu'à la fin l'un de nos plus assidus collaborateurs. Cette distinction officielle, ces manifestations spontanées et éclatantes de l'opinion prouvent assez que le goût des recherches archéologiques n'a pas baissé en France et que toujours elles y seront tenues en très-haute estime. Montrons-nous dignes, Messieurs, de cette heureuse fortune en redoublant d'efforts. C'est par l'emploi de méthodes scientifiques rigoureuses, c'est par des observations précises et par l'étude patiente des textes originaux que nous pourrons répondre à l'attente légitime du public et maintenir dans le monde savant la vieille renommée de la Société des Antiquaires de Normandie.

LE DROIT CIVIL DE LA NORMANDIE

AU XIII^e SIÈCLE,

Par M. CAUVET.

MESSIEURS,

La Société des Antiquaires de Normandie a toujours considéré sous un double aspect la mission élevée qu'elle s'est attribuée. D'une part, elle s'attache à provoquer la découverte des débris matériels des temps passés que renferme notre belle contrée ; elle s'applique

à expliquer ces débris, à les préserver d'une ruine complète; de l'autre, elle s'efforce de faire naître des travaux scientifiques, qui racontent les hauts faits de nos aïeux, et aussi remettent en lumière les institutions civiles et politiques sous l'empire desquelles ils ont vécu.

C'est à cet ordre d'idées que va se rattacher la communication que vous me faites l'honneur d'entendre. J'essayerai, dans un tableau rapide, de faire passer sous vos yeux les dispositions principales du droit civil, en vigueur en Normandie durant l'époque féodale.

Les documents sur lesquels je m'appuierai me seront fournis à peu près exclusivement par un monument législatif déjà connu, je n'en doute pas, d'un grand nombre d'entre vous : je veux parler du *Grand Coutumier de Normandie*, rédigé à la fin du XIII^e siècle, sous le règne de Philippe le Hardi, fils de saint Louis, par un jurisconsulte normand dont le nom est demeuré inconnu.

L'autorité de ce recueil, envisagé comme source pure du droit féodal normand, pourrait, il est vrai, être contestée. Son apparition, dira-t-on peut-être, est postérieure à la cessation de la domination anglo-normande, et sa rédaction, dès-lors, a dû s'inspirer des idées d'unité monarchique toujours chères au gouvernement des rois de France, même dans les époques reculées de leur histoire.

Cette objection me paraît peu sérieuse, alors surtout qu'on l'applique aux questions de droit civil, les seules dont j'entende m'occuper en ce moment. Les innovations dans cette partie de la législation furent toujours, dans l'Europe du moyen âge, à la fois très-lentes et très-rares. La conquête de Philippe-Auguste ne put,

dès-lors, rien changer aux institutions civiles de la Normandie. C'est, du reste, ce que semble attester implicitement le rédacteur du Grand Coutumier, en supposant constamment la province, pour laquelle il écrit, placée, comme état indépendant, sous la domination de *ducs* à elle propres.

La puissance législative du Grand Coutumier, pour les matières civiles, fut d'ailleurs absolue, en Normandie, jusqu'à l'apparition de la coutume réformée, en 1583. Son autorité, même aujourd'hui, n'est pas entièrement évanouie. Dans les deux îles normandes de Jersey et de Guernesey, toujours demeurées sous le sceptre des successeurs de Guillaume le Conquérant, il forme le fond d'une législation coutumière de droit civil, féodale encore en plein XIX^e siècle.

Le droit civil de tous les peuples se compose de trois parties capitales : les personnes, les choses, les actions. Profitons de ce cadre élémentaire pour retracer les linéaments les plus essentiels des vieux *établissements* normands, concernant chacune d'elles. Ce rapide exposé, je l'espère, vous montrera sous un jour favorable les institutions anciennes de notre province aimée. Très-différentes de celles qui nous régissent actuellement, moins perfectionnées sans doute, moins conformes à l'idéal de la loi civile d'un peuple civilisé et chrétien, elles se distinguent néanmoins par un caractère élevé, au milieu de cette rude époque du moyen âge, toute adonnée à la violence guerrière, à l'inégalité sociale, à la prédominance exclusive des forts.

§ I.

Une question qui domine toutes les autres s'élève

tout d'abord dans le droit des personnes : celle de la liberté et de l'esclavage. Dans les autres parties de la France, pendant la durée du XIII^e siècle, il n'existait plus, il est vrai, d'esclaves dans le sens romain de l'expression, mais on y rencontrait encore, au moins pour un grand nombre d'entre elles, des *serfs de la glèbe*, astreints à cultiver héréditairement la terre d'un seigneur, sans pouvoir la quitter, sous peine d'être ramenés de force sur ce domaine.

Cette classe avilie de cultivateurs, si, comme on le suppose assez généralement, elle s'est rencontrée en Normandie sous les règnes des premiers ducs, n'existait plus à l'époque où le Grand Coutumier vit le jour. Les hommes se divisent, d'après ses dispositions, en un grand nombre de catégories empruntées au régime féodal, alors en pleine vigueur. Mais, parmi ces catégories, aucune place n'est donnée à l'esclavage, même réduit au servage de la glèbe.

La qualité légale des personnes est empruntée à celle des terres qu'elles possèdent. En tête des séries diverses parmi lesquelles les hommes se trouvent placés, nous rencontrons les comtes et les marquis, alors en très-petit nombre, obtenant des *fiefs de dignités*, revêtus des attributs de la haute justice. Viennent ensuite les chevaliers, ou barons, possédant les *fiefs de haubert*, dont le caractère essentiel, comme leur nom semble l'indiquer, est d'astreindre ceux qui les détiennent à servir, de leur personne, dans ces troupes à cheval qui faisaient par excellence l'honneur et la force des armées féodales. Après eux, nous rencontrons des nobles d'un ordre inférieur, exerçant à titre héréditaire les offices de *franche sergenterie*. On appelait ainsi des fonctions de judicature et de police qui paraissent avoir conféré à

ceux qui en étaient revêtus des attributions assez semblables à celles de nos juges de paix et de nos officiers de gendarmerie.

Après l'énumération des personnes nobles, viennent celles auxquelles est refusée cette qualité précieuse. Pour ceux-ci également, le rôle et la condition sociale de chacun sont empruntés aux terres qu'ils détiennent. Là nous rencontrons d'abord les bourgeois des villes et des bourgs principaux du duché, qui ne dépendent d'aucun seigneur et forment des communautés municipales plus ou moins privilégiées. A côté d'eux, dans les campagnes, nous trouvons les *vavasseurs*, tenanciers roturiers, mais absolument ingénus, possédant des domaines ruraux relevant directement du duc de Normandie. Ces propriétaires fonciers, semblables aux détenteurs d'*aleux* de la France méridionale, très-rares dans les pays que l'on appelait *coutumiers*, paraissent, au contraire, avoir été nombreux au XIII^e siècle dans les campagnes de la Normandie.

Viennent enfin, au-dessous d'eux, les cultivateurs ou paysans qui, sous divers noms : *coutumiers*, *bordiers*, *domainiers*, *usagers*, possèdent des tenures, c'est-à-dire des terres et des maisons obtenues primitivement de la libéralité des seigneurs. La condition attachée à la concession de ces tenures consiste habituellement dans la prestation d'une partie des produits du champ, que vient déterminer le titre original. D'autres fois, cependant, elle emporte l'obligation d'exécuter pour le seigneur des services manuels. Ce sont les vassaux non nobles de ce dernier qui, le plus souvent, sans autre rétribution que la conservation de leur tenure, doivent cultiver ses champs, moudre son blé, faire paître ses troupeaux. Mais ces redevances, si personnelles qu'elles

paraissent, ne sont jamais dues qu'à raison de la terre occupée par celui qui les doit. En abandonnant celle-ci, il lui serait loisible de recouvrer sa liberté complète.

La question de l'organisation de la famille vient immédiatement après celle de la liberté des personnes. Le Coutumier dont nous étudions les dispositions va nous apprendre, dans un grand nombre de chapitres, comment nos aïeux, au XIII^e siècle, avaient réglementé l'autorité que la loi providentielle attribue, au sein de la famille, au mari sur sa femme, au père sur ses enfants.

Cette autorité est sévère et très-étendue. Chose étrange au premier aspect, mais qui s'explique aisément par la similitude naturelle à bien des égards de deux civilisations également rudes et guerrières. Le pouvoir du chef de la famille que décrit le Grand Coutumier de Normandie présente des rapports marqués avec celui que les Commentaires de Gaïus attribuent au mari revêtu de la *manus*, au père investi de la *patria potestas*.

Une fois l'union des deux époux légitimement contractée en face de la sainte Église, le mari, dans la vieille Normandie, devient propriétaire de tous les biens meubles et immeubles de sa femme. Lui seul répond pour elle en justice, tant en matière personnelle qu'en matière réelle; enfin il est déclaré par un texte formel qu'*aucun n'est tenu à faire loi, c'est-à-dire à comparaître en justice, pour simple bature qu'il ait faite à sa femme, car l'on doit entendre qu'il le fait pour la chastier*. Hâtons-nous toutefois d'ajouter qu'il n'en est plus ainsi *s'il la méhaigne, ou lui crève les yeux, ou lui brise les bras, car ainsi ne doit-on pas chastier femme* (1).

(1) Ch. 85. *De simple querelle personnelle*.

La femme, il est vrai, quand elle survit à son mari, reprend ses biens immobiliers dans la succession de ce dernier. Si même le mari les avait aliénés sans sa permission, elle pourrait les revendiquer contre les tiers, en obtenant du bailli ducal, dans l'an et jour de son veuvage, le bref de *mariage encombré*, qui fut parmi nous l'origine de l'espèce particulière de dotalité spéciale au droit normand. Elle obtient de plus, lors de son veuvage, à titre de douaire, l'usufruit inaliénable du tiers de tous les immeubles du mari. Le douaire, on le sait, introduit par la sollicitude paternelle de l'église chrétienne pour les intérêts du sexe le plus faible, fut toujours considéré, au moyen âge, comme l'accessoire indispensable du mariage légitime.

Le pouvoir du père sur la personne de ses enfants n'est pas constitué avec moins de rudesse. Le même texte déclare également que nul n'est tenu *pour simple bature qu'il ait faite à son servant; ne à son fils, ne à sa fille, ne à aucun qui soit en sa mesnie*. Les fils et les filles, il est vrai, à la différence de ce qui avait lieu en droit romain, sont émancipés par le mariage; mais pour cela il est nécessaire qu'ils abandonnent la maison paternelle et acquièrent un domicile qui leur soit propre.

Après la mort du père commun, le fils aîné, à l'exclusion de la mère, devient le tuteur légal de ses frères et de ses sœurs. Les premiers échappent à cette tutelle quand ils ont atteint leur majorité, fixée à la vingtième année. Quant aux filles, elles y demeurent soumises jusqu'à leur mariage. C'est à leur frère qu'il appartient de trouver pour elles un parti convenable. Celle qui refuserait pour époux l'homme que son frère a choisi

perdrait toute action sur les biens paternels, à l'effet d'être dotée ultérieurement (1).

§ 2.

La distinction capitale des biens dans la Normandie du XIII^e siècle, comme dans les autres provinces de la France et de l'Europe, à la même époque, est celle des *fiefs* et des *rotures*, des *terres nobles* et des *terres vilaines*. Cette différence est tellement importante, qu'elle réagit incontestablement sur la condition personnelle du propriétaire. Le vilain figure, de plein droit, dans les rangs de la noblesse, lorsqu'il acquiert un fief avec l'assentiment du suzerain. Le noble qui se serait dépoillé de tous ses fiefs et ne posséderait plus que des tenures vilaines, passerait, par cela même, au nombre des roturiers.

La législation civile qui régit ces deux espèces de biens n'est pas la même. Constatons spécialement la diversité complète qu'elle présente au point de vue de la délation de la succession *ab intestat* de leur propriétaire. Les dispositions du Grand Coutumier de Normandie à cet égard sont d'autant plus remarquables, qu'elles reflètent les principes de la féodalité pure. Elles sont, en effet, en parfaite harmonie avec les règles établies sur le même objet par les Assises de Jérusalem et aussi par le Livre des fiefs, rédigé vers le commencement du XII^e siècle par un jurisconsulte milanais. Ce livre, on le sait, a paru constituer, pour la matière dont il s'occupe, une source de législation si autorisée, que le consentement unanime des érudits lui a donné place,

(1) Ch. 26. *De partie d'héritage.*

dans la *Corpus juris*, à la suite des lois de l'Empereur Justinien.

En principe général, au moins quand il s'agit de succession en ligne directe, le Coutumier normand admet le partage égal des biens laissés par un père entre tous les enfants. J'excepte toutefois les filles déjà mariées, qui doivent se contenter de ce qu'elles ont reçu en dot, fût-ce un *chapel de roses*, suivant l'expression pittoresque de nos vieux auteurs. Ce partage égal a lieu pour les meubles, pour les biens roturiers de toute sorte, et aussi pour les terres et maisons situées en *bourgage*. De même, en effet, que la personne des habitants des villes ne tombait pas, nous l'avons vu, sous l'étreinte du régime féodal, de même aussi, les immeubles, se trouvant dans l'intérieur des villes et dans leur banlieue immédiate, étaient affranchis des conséquences du droit civil propre à ce régime. Cette double prérogative constituait, sans doute, un souvenir encore subsistant du régime municipal des Romains en vigueur, avant l'invasion des Francs, dans la province de Neustrie.

Mais, pour la succession des fiefs, il ne pouvait en être ainsi. Le monument législatif que nous étudions ordonne expressément que, si le père commun possède un fief unique, ce bien passera tout entier au fils aîné, sauf à lui à pourvoir par des pensions à la subsistance des puînés et des filles, quand les biens d'un autre genre appartenant à la famille ne peuvent suffire à cet effet. Le morcellement des fiefs, admis plus tard par la plupart des coutumes, était contraire à la véritable nature de cette sorte de biens. Des devoirs nombreux, à la fois militaires et civils, vis-à-vis du suzerain dont ils relevaient, étant attachés à leur possession, il fallait

rendre facile la prestation de ces devoirs, en investissant un propriétaire unique de l'opulence indispensable à cet effet.

Mais, dans l'hypothèse inverse, quand le même seigneur réunissait dans ses mains plusieurs fiefs, on pouvait, après sa mort, les répartir sur la tête de chacun de ses enfants mâles, sans inconvénient pour le suzerain. La Coutume normande bornait alors le privilège de l'aîné à choisir celui des fiefs qu'il lui plaisait de prendre; puis les puînés, à tour de rôle, s'attribuaient ceux qu'il n'avait pas conservés. Ce système, on le voit, était beaucoup plus équitable que la pratique usitée en Angleterre dès ce temps et conservée jusqu'à nos jours, en vertu de laquelle tous les biens immobiliers de la famille sont sans distinction dévolus à l'aîné de celle-ci.

Il est probable que, dans le très-ancien droit de la Normandie, les filles étaient exclues de la succession des fiefs, même par des neveux ou des cousins du défunt. Telle était, en effet, l'antique loi du régime féodal à sa naissance, fondée sur l'impossibilité, pour les femmes, de marcher en personne à la guerre, sous l'étendard du suzerain (1). Mais déjà, au XIII^e siècle, il en était différemment parmi nous. Les filles, à défaut de fils, se partageront, sans les diviser, les fiefs divers de leur père défunt, en conservant pour les aînées la prérogative du choix privilégié que nous venons d'énoncer. Le service du fief se fera, dans ce cas, par le mari, le fils aîné ou même par un champion qu'elles feront agréer du suzerain.

(1) « Proles enim fæminei sexus ad hujusmodi successionem aspirare non potest » (*Cons. feud.*, lib. III, tit. II).

Que s'il se rencontre, dans une même succession, un fief unique et plusieurs filles, la règle de l'indivisibilité n'est plus observée; le fief se partage en portions égales. Mais, pour concilier cette égalité avec l'exacte prestation des services dus au suzerain, la fille aînée, solidairement avec son mari, répond alors des obligations des puînées. Celles-ci, de leur côté, doivent foi et hommage à leur sœur. De là, un mode particulier de tenure féodale, appelé *tenure par parage* (1), qui, pendant sept générations successives, vient rattacher les descendants des cadettes à ceux de l'aînée, et constituer, pour ces derniers, une supériorité hiérarchique, qui confère à leur cour de justice ressort et suzeraineté sur toutes les portions du fief réuni primitivement dans une main unique.

Le temps nous manque pour parler de la succession des biens nobles en ligne collatérale, hypothèse dans laquelle l'exclusion des femmes était bien plus complète. Terminons ce qui concerne les règles applicables aux propriétés de diverse nature, par constater, dans le Coutumier du XIII^e siècle, une tendance générale qui ne devait jamais s'effacer parmi nous, tant que la Normandie conserva une législation provinciale à elle propre : je veux parler de l'indifférence complète du législateur pour la sécurité des transactions amenant déplacement de la propriété privée.

Loin de considérer avec faveur le mouvement naturel de la vie commerciale et industrielle, amenant aux jouissances de la propriété foncière ceux qui l'ont méritée par leurs travaux, nos aïeux ne voyaient, le plus souvent, dans les acheteurs des biens terri-

(1) Grand Cout., ch. xxx.

toriaux, que des spéculateurs importuns et avides. De là, le secret des charges hypothécaires, toujours admis comme un axiome incontestable de législation sagement établie. De là le système des retraits ou *clameurs*, grâce auquel il devait s'écouler un temps assez long avant qu'un propriétaire nouveau fût assuré de conserver le bien acheté par lui (1). Les deux retraits principaux étaient le *retrait féodal* et le *retrait lignager*, consacrés l'un et l'autre par le Grand Coutumier, et maintenus soigneusement par la coutume réformée. L'inaliénabilité du douaire des femmes, et celle du *tiers coutumier*, attribué à titre de réserve inaliénable aux enfants de tout propriétaire foncier, venaient évidemment ajouter de nouveaux et puissants obstacles à cette sécurité des acquisitions immobilières, qui nous paraît aujourd'hui si essentielle.

§ 3.

Passons, pour finir, au droit des actions, et déterminons rapidement les principaux linéaments que fournit le grand Coutumier de Normandie sur cette partie du droit civil.

Au-dessus des tribunaux de diverse nature, appelés à juger les contestations qui divisent les citoyens, figure une haute cour féodale, l'Échiquier de Normandie, dont l'appellation a donné passage à des dissertations nombreuses. Composée des principaux seigneurs ecclésiastiques et laïcs de la province, cette juridiction supérieure, comme cela s'était pratiqué d'abord pour la cour des rois de France, n'avait pas de sessions permanentes, ni même de résidence fixe. Elle se

(1) Ch. cxvi, *De querelle de fief vendu*.

réunissait selon le besoin des circonstances, sur la convocation du duc, dans l'une des villes principales de la Normandie.

Le Contumier nous apprend qu'il appartient aux *hauts justiciers* composant l'Échiquier d'*amender ce que les baillis et les autres moindres justiciers ont mal fait et malheureusement jugé, et rendre droit à un chacun sans délai, comme de la bouche du prince* (1). Mais ce texte lui-même contient la preuve que les procès civils ne venaient devant l'Échiquier qu'en suprême instance. La juridiction ordinaire, en cette matière, appartenait évidemment aux baillis ducaux, alors qu'il s'agissait de causes importantes, échappant à la compétence presque toujours limitée des justices seigneuriales.

Les baillis normands, dont le nombre exact ne nous est pas connu, n'avaient pas non plus, au XIII^e siècle, de résidence fixe. Ils se transportaient périodiquement dans les villes de leur ressort, pour y tenir leurs assises, comme le font encore de nos jours les grands juges de l'Angleterre.

Chacun des baillis, quand il rendait la justice civile, devait composer sa cour, en appelant à siéger à ses côtés au moins quatre conseillers, pris parmi les *chevaliers* ou les *vavasseurs* de la contrée, selon que les plaideurs qui comparaissaient à son tribunal appartenaient ou non à la classe des nobles. L'opinion de ces conseillers, nommés *jugeurs*, n'obligeait pas absolument le bailli, si elle se trouvait contraire à la sienne propre. D'un autre côté, cependant, il ne pouvait à lui seul trancher le différend, et devait alors ordonner le renvoi du procès à la prochaine session de l'assise.

(1) Ch. LVI, *De eschiquier*.

Les plaideurs, appelés à comparaitre devant le bailli, se faisaient aider, pour diriger et exposer leur cause, par des gens de loi : les *atournés* et les *conteurs*, assez semblables à nos avoués et à nos avocats. Mais, préalablement à l'instance, le demandeur devait obtenir du bailli la délivrance d'une formule appelée *brief*, lui conférant l'autorisation d'agir. Le Grand Coutumier contient un grand nombre d'exemples de ces *briefs* restés en vigueur encore aujourd'hui dans la procédure anglaise, et semblables, d'ailleurs, aux formules prétoriennes du droit classique des Romains. Comme ces dernières, les *briefs* normands étaient rédigés à l'avance pour chaque espèce de cause. En outre, des *pleiges* ou cautions, autre similitude avec la procédure romaine, étaient exigés des plaideurs, toutes les fois qu'ils demandaient un renvoi de la cause, pour préparer leurs moyens de défense.

Dans les procès civils les plus importants, ceux qui concernent la propriété foncière et que l'on nomme *querelles fieffales* (1), quand la question ne porte pas exclusivement sur un point de droit, nous voyons, dans le vieux monument législatif dont nous étudions les dispositions, figurer un jury véritable.

Le bailli, en ce cas, charge les sergents de l'épée, qui fonctionnent sous ses ordres, de choisir, parmi les voisins du terrain litigieux, *douze chevaliers ou autres prudents d'hommes créables et qui ne soient pas soupçonneux*. Ces *loyaux hommes* viendront affirmer, sous la foi du serment, quel est, à leur estime, comme dans celle de la contrée tout entière, le propriétaire véritable. Pour former leur conviction, ils ne s'appuieront pas sur des

(1) Ch. xcii de *Querelle fieffale*.

débats oraux accomplis en leur présence, mais sur des faits qui leurs étaient connus antérieurement à l'instance. Aussi, pour qu'il fasse loi, il sera nécessaire que leur verdict soit unanime. S'ils sont partagés d'opinion, leur décision est *mise en non-savoir*, et le procès devra être terminé par d'autres moyens de preuve.

Au-dessous du tribunal de l'assise, nous trouvons dans le Coutumier deux espèces de juridictions civiles inférieures : ce sont celles exercées par les *vicomtes* sur les terres propres au duc de Normandie, et par les *prévôts seigneuriaux* dans chacun des fiefs qui couvrent la contrée. Sans parler des hautes justices féodales qui paraissent avoir été très-rares en Normandie, au XIII^e siècle, tout seigneur de fief possède une basse justice sur *les resséants* ou habitants de son domaine. Le prévôt, institué par lui, juge les différends s'élevant entre les vassaux, ou bien encore concernant les relations de diverse sorte qu'ils entretiennent avec leurs seigneurs.

Il convient de remarquer ici que les institutions spéciales à la Normandie conservèrent jusqu'à la fin du régime ancien de la France cette coexistence nécessaire des fiefs et des justices seigneuriales. Ailleurs, on le sait, on admettait depuis le XV^e siècle la théorie opposée, ainsi formulée par Loysel : *fief, ressort et justice n'ont rien de commun ensemble* (1).

En cela comme en beaucoup d'autres points, la coutume de Normandie, même après sa rédaction officielle, avait conservé les vraies traditions du régime féodal, mieux que ne l'avaient fait les autres législations municipales de l'ancienne France. Le fief, en effet, selon sa

(1) *Institutes Coutumières*, livre II, titre II, § 44.

nature première , constituait une association de colons , placée sous la protection civile et militaire d'un chef héréditaire. Ce dernier, dès lors, eût paru manquer à ses devoirs essentiels , s'il avait négligé de procurer à ses vassaux les bienfaits d'une justice rapide , tout comme s'il ne s'était pas empressé de repousser par les armes les incursions hostiles dont ils étaient menacés.

Tels sont, aussi fidèlement tracés qu'il m'a été possible , les traits principaux de ce droit civil normand du XIII^e siècle , dont il est souvent très-difficile de déterminer la physionomie complète. Son examen plus approfondi , accompli à la lueur des événements de l'histoire et de la connaissance des législations diverses , présenterait, de nos jours , j'en ai la conviction , des résultats d'un grand intérêt. Il nous montrerait la Normandie du moyen âge occupant , dans les pacifiques travaux de la jurisprudence , une part aussi glorieuse que celle que lui valurent , dans le même temps , les exploits guerriers de ses enfants.

LE BARON DE BETHENCOURT,

ROI DES CANARIES,

Par M. L. GUILLOUARD.

Dans une pauvre église d'un village de Normandie , à Grainville-la-Teinturière , on lit sur une plaque de marbre cette inscription :

A LA MÉMOIRE
DE JEHAN

DE BÉTHENCOURT,
NAVIGATEUR CÉLÈBRE
ET ROI DES CANARIES,
INHUMÉ DANS LE CHŒUR
DE CETTE ÉGLISE
EN 1425.
PRIEZ DIEU POUR LUI.

Ce modeste souvenir, élevé en 1851 par les soins pieux du regrettable abbé Cochet, rappelle une des pages les plus glorieuses des conquêtes des Normands, et le sire de Béthencourt, oublié aujourd'hui de ses compatriotes, sauf de quelques antiquaires, a droit à une place d'honneur dans la galerie des illustrations de notre province : navigateur hardi, soldat intrépide, conquérant doux et humain, Jean de Béthencourt réalise merveilleusement le type des chevaliers normands du moyen âge, toujours prêts à courir les aventures et à affronter les dangers pour illustrer leur nom. Profondément attaché à la foi catholique, il est le digne fils des croisés du XII^e et du XIII^e siècle, et sa plus grande joie, en conquérant les Canaries, est, comme il le dit lui-même, « d'estre cause de mettre « en voie de salvacion tant d'amez et de personnes. »

Le premier d'entre les marins du XV^e siècle, il a doublé le cap Bojador, si redouté des navigateurs : il a, à la tête d'une poignée d'hommes, conquis les Canaries à la civilisation et à la foi chrétiennes ; l'histoire de sa conquête a été racontée, dans un langage simple et attrayant, par ses deux chapelains, Pierre Boutier et Jean Le Verrier, qui l'avaient accompagné dans ce lointain voyage ; et cependant quatre siècles à peine après cette merveilleuse expédition, il est,

dans son pays natal , oublié à ce point que , sauf une courte inscription dans une église obscure , rien ne rappelle son souvenir.

Une publication récente va , croyons-nous , mettre en lumière cette intéressante figure : un membre distingué de la Société des Antiquaires de Normandie , M. Gravier , a publié une édition nouvelle du récit de la conquête des Canaries ; le texte , fidèlement reproduit pour la première fois en France , est accompagné de notes savantes , de pièces inédites , et d'une introduction qui est à elle seule un travail important. Cette publication , qui n'est pas l'une des moins considérables que nous devons à la Société de l'histoire de Normandie , provoquera certainement les érudits à étudier cette curieuse page de l'histoire du moyen âge.

Mais , en attendant qu'une plume plus autorisée fasse cette étude , nous avons voulu esquisser au moins les traits les plus saillants de l'histoire du conquérant ; histoire qui n'est pas sans intérêt , car elle nous montre , à notre époque où les courages s'abaissent , où les caractères s'effacent , ce que peut , à lui seul , un homme intrépide soutenu par une âme chrétienne.

L

Jean de Béthencourt , quatrième du nom , appartenait à une vieille et noble famille du pays de Caux : un Béthencourt figure parmi les compagnons de Robert II , duc de Normandie , dans la première Croisade ; Jean III de Béthencourt , père du conquérant , qui trouva la mort à la bataille de Cocherel , assistait , la veille de la bataille , au conseil de guerre tenu par du Guesclin.

Jean IV , né vers 1360 , possédait dans le pays de

Caux d'importants fiefs, Béthencourt, Grainville-la-Teinturière, Le Parc, Riville, etc...; il était chambellan du roi Charles V, puis de Charles VI, et avait épousé Jeanne du Fayel, « belle ioune dame, de fort « bonne renommée. » Sa fortune, ses alliances, et l'énergie de son caractère lui avaient donné en Normandie une grande influence.

Retiré dans son château fort de Grainville-la-Teinturière, il osa, en 1395, braver l'autorité de l'archevêque de Rouen en faisant arrêter, dans l'étendue de la juridiction épiscopale, et exposer sur la place de Grainville, deux clercs coupables d'un délit de chasse, violant ainsi le privilège de cléricature et la juridiction territoriale de l'archevêque; et telle était l'influence de ce puissant seigneur, que cet empiètement sur les droits de l'archevêque resta impuni.

Navigateur plus hardi que scrupuleux, il s'empara dans la Manche, au milieu d'une trêve, d'une barge anglaise chargée de vin et d'autres marchandises d'une valeur de plus de 6,000 livres; et lorsqu'à la conférence de Leulinghen les plénipotentiaires anglais demandèrent que l'audacieux baron fût poursuivi, les ambassadeurs français répondirent que l'amiral allait « immédiatement l'adjourner et en faire la plus briefve « justice que il pourra. » Mais l'amiral eut grand soin d'attendre près d'une année avant de commencer aucune poursuite, et il put alors répondre au gouvernement anglais que le seigneur de Béthencourt avait quitté la France pour aller conquérir les Canaries.

Ce hardi et puissant seigneur avait, dans le cours de ses navigations et dans ses entretiens avec les marins de Dieppe, entendu parler des Canaries, les îles fortunées des anciens, que les expéditions des Génois, des

Portugais et des Dieppois avaient fait connaître à l'Europe du moyen âge : leur voisinage des côtes d'Afrique, les richesses végétales et minérales qu'elles renfermaient, et par dessus tout l'esprit d'aventures qui rattachait les Normands du XIV^e et du XV^e siècle aux intrépides Scandinaves, leurs ancêtres, inspirèrent au baron de Béthencourt un projet digne de sa race. Il résolut d'aller, non pas visiter les Canaries pour en rapporter de l'orseille ou des peaux de loups marins, ni pour en ramener des esclaves, mais conquérir ces îles que l'on disait si riches et y faire flotter la bannière des Béthencourt surmontée de la croix.

Pour accomplir ce hardi projet, il fallait d'abord de l'argent, puis des hommes : les hommes ne manquaient pas en Normandie pour courir les mers, même les mers inconnues, et Béthencourt put réunir rapidement autour de lui les marins qui devaient l'accompagner ; puis, pour se procurer de l'argent, il n'hésita pas à engager son fief de Béthencourt et obtint ainsi 7,000 livres ; enfin, il réussit à attacher à son expédition deux Canariens, amenés probablement en Normandie par des marins de Dieppe, et qui devaient lui servir d'interprètes.

Il se rendit ensuite à La Rochelle pour y fréter un navire et achever d'y recruter son équipage : il y trouva « ung bon et honneste chevalier », Gadiffer de La Salle, qui, suivant l'expression des chroniqueurs, « aloit à son adventure » ; le sire de Béthencourt l'entretint de son projet de conquête, et lui demanda s'il voulait l'accompagner ; et, de suite, Gadiffer, enthousiasmé à la pensée de cette entreprise, s'embarqua avec le baron normand pour les îles fortunées.

Il y a, dans cette rencontre de Béthencourt et de

Gadiffer, quelque chose qui rappelle les Romans de la Table-Ronde et qui peint merveilleusement l'esprit aventureux d'un chevalier du moyen âge : Gadiffer est là, à La Rochelle, « alant à son adventure », c'est-à-dire attendant une occasion d'illustrer son nom dans quelque entreprise digne de son courage ; à peine connaît-il le baron de Béthencourt, à peine a-t-il appris le but de son lointain voyage que, sans s'inquiéter des périls de la route et des dangers de la conquête, sans savoir si le but récompensera les efforts qu'il va faire, il part, heureux d'avoir trouvé l'aventure qu'il attendait, et aussi impatient d'aborder dans ces îles que les chevaliers de la Table-Ronde de se mesurer avec les enchanteurs ou les monstres auxquels est confié le saint Graal.

Le 1^{er} mai 1402, les navigateurs partirent de La Rochelle au nombre d'environ 250 ; mais, dès le début, leur voyage fut entravé par de nombreuses péripéties : d'abord, la tempête les poussa sur la côte d'Espagne ; à la Corogne, ils eurent une difficulté avec des marins anglais ; à Ste-Marie, des marchands espagnols les accusèrent de leur avoir volé des navires, et aussitôt que le sire de Béthencourt fut descendu à terre, ils le firent arrêter et conduire à Séville, devant le conseil du roi, où il parvint à démontrer son innocence.

A peine remis en liberté et revenu au port de Ste-Marie, le baron normand y devait trouver d'autres sujets d'ennui : la sédition s'était déclarée dans l'équipage : un traître, Bertin de Barneval, avait effrayé les matelots en leur peignant les dangers qu'ils allaient courir, montés sur une petite barge au travers de mers inconnues et avec des vivres en quantité insuffisante ; plus de 200 matelots quittèrent le navire, et il ne

resta plus au baron de Béthencourt que 53 hommes d'équipage.

Un caractère moins fortement trempé n'aurait pas osé affronter l'Océan, et surtout essayer la conquête des îles avec si peu de monde : Béthencourt n'hésita pas, et, sans s'effrayer du départ des quatre cinquièmes de son équipage, sans essayer de remplacer les absents par des marins espagnols ou portugais, il mit à la voile pour les Canaries avec les 53 hommes qui lui restaient. Bien plus, au lieu de suivre la route ordinaire des navigateurs qui avaient abordé aux Canaries et d'aller en cabotant le long des côtes d'Afrique, il se lança résolûment dans la haute-mer, la boussole et l'astrolabe en main, et accomplit une traversée de 250 lieues, en pleine mer, avec autant de bonheur que d'intrépidité.

Après avoir débarqué sur le rocher de l'île de Gracieuse, les navigateurs abordèrent successivement à l'île de Lancerote, puis à l'île de Fortaventure, et nous voyons, dans le récit des chapelains de Béthencourt, quel étonnement et quelle admiration firent naître chez les Normands le costume et les mœurs singulières des indigènes, l'élévation des montagnes, la végétation étrange et luxuriante que développait dans tout l'archipel la fertilité du sol jointe à l'ardeur du soleil, des bois de palmiers d'une hauteur de vingt brasses, des pins d'une hauteur de cent marques, et que deux hommes ne pouvaient embrasser.

Mais, si la conquête de ces îles fertiles et au climat salubre était désirable, elle n'était pas facile. Les Guanches, qui formaient la population de l'archipel, avaient atteint un degré de civilisation assez avancé, et leur bravoure naturelle, secourue par la configu-

ration du sol des îles, dont les pentes escarpées offraient un refuge contre les envahisseurs, en faisait de redoutables adversaires.

Les Guanches étaient, dit-on, passionnés pour la danse et la musique, et les vestiges de leur littérature qui nous ont été conservés témoignent, s'ils sont authentiques, d'un esprit poétique qu'on ne s'attendrait guère trouver chez les sauvages habitants des îles de l'Océan. Voici, par exemple, une églogue dont les idées ne seraient désavouées ni par Virgile, ni par Théocrite, et dont le caractère sentimental forme un singulier contraste avec les mœurs cruelles des peuplades de l'Afrique qui vivaient sous la même latitude :

« L'insensible Amarca dédaignait depuis longtemps
« les aveux de Garirayga, qui conduisait un grand
« troupeau de chèvres devers le vallon d'Icod ; pou-
« vait-on la blâmer, puisque le cœur ne se donne pas ?
« Mais il faut plaindre l'infortuné qui ne sut plaire, et
« qui pourtant était digne d'être aimé.

« Malheureux, il a cherché à éteindre son funeste
« amour, comme si la première affection ne durait pas
« autant que la vie ! Il a pris les armes, et couru les
« chances de la guerre ; il a parcouru les montagnes
« semées de roches roulantes ; il a traversé la mer qui
« sépare les îles ; il s'est exposé à tous les dangers.

« Un jour que ses peines lui étaient plus présentes,
« il s'est écrié : « toute ma poitrine est embrasée
« comme le pic de Teyde, qui élève sa tête jusqu'au
« ciel, et qu'on voit depuis les extrémités du monde.
« En vain, j'étonne les rochers du récit des rigueurs
« d'Amarca : de quoi servent mes plaintes amères ? Mon
« ardeur redouble, je ne puis plus la contenir : cruelle
« Amarca ! Redoute pour un infortuné les excès aux-

« quels vont le porter ton insensibilité et tes mépris » (Bory de Saint-Vincent, *Essais sur les isles fortunées*, p. 88).

Les Guanches étaient hospitaliers, vertueux et avaient un grand respect pour la parole donnée.

Habitué dès l'enfance à tous les exercices du corps, le saut, la lutte, la course, la danse, le jeu de palets, les Guanches montraient dans les combats une grande intrépidité ; ils avaient pour arme défensive des boucliers de bois de dragonnier, et pour armes offensives des massues de bois, des piques dont l'extrémité était durcie au feu, et surtout des javelots qu'ils lançaient avec une grande habileté.

Leur courage naturel était excité, dans leurs combats avec les Normands, par une haine profonde pour l'étranger, haine trop justifiée, il faut bien le reconnaître, par les actes de violence et les déprédations dont les marins d'Europe s'étaient plus d'une fois rendus coupables : cette haine était si grande, qu'au moment où Gadiffer de La Salle débarqua dans l'île de Fortaventure, une femme canarienne, qui s'enfuyait avec son enfant encore à la mamelle, aima mieux l'étrangler de ses propres mains que de l'exposer à être emmené par les étrangers.

Le baron de Béthencourt comprit que ce n'était pas avec une cinquantaine d'hommes qu'il pourrait conquérir des îles défendues par une population aussi énergique : et, après avoir visité les îles de Lancerote et de Fortaventure, il résolut d'aller faire hommage des îles au roi de Castille et obtenir de lui des secours qui lui permissent de soumettre les Guanches. Mais, comme il allait laisser aux Canaries la majeure partie de ses compagnons d'aventure, sous le com-

mandement de Gadiffer de La Salle, il fit construire dans l'île Lancerote, pour leur permettre de repousser les attaques des indigènes, un fort qu'il appela le fort de Rubicón, et qui est le premier monument de la conquête.

Le baron de Béthencourt s'embarqua ensuite pour l'Espagne, et son lieutenant, Gadiffer de La Salle, dut, pendant son absence, lutter non-seulement contre les indigènes, mais contre ses propres compagnons : à l'instigation de ce même Bertin de Barneval, qui avait déjà fomenté la révolte à Séville, une partie des matelots, de concert avec un pirate espagnol qui avait abordé à Lancerote, enlevèrent un certain nombre de Guanches pour les vendre comme esclaves, et partirent pour l'Espagne en emmenant avec eux le bateau et les provisions destinées à Gadiffer.

Ce premier malheur en amena un second : les indigènes, justement irrités des violences de Bertin de Barneval, vinrent à plusieurs reprises attaquer Gadiffer et la poignée d'hommes qui lui était restée fidèle, et dans cet engagement, si les Guanches furent repoussés, plusieurs Normands payèrent de leur vie ces douteuses victoires.

La détresse de Gadiffer et des siens était telle, que nous les voyons, dans l'île des Loups, forcés, pour se procurer de l'eau, d'étendre pendant la nuit des draps que la rosée venait imbiber, et qui servaient chaque matin à humecter les lèvres desséchées des malheureux Normands. Plus tard, n'ayant plus de cordes pour tendre leurs arcs, ils sont réduits à dépecer de vieux câbles et à employer leurs débris à fabriquer des cordes d'arcs.

Dans toutes ces épreuves, le courage et la sérénité de Gadiffer ne se démentirent pas : « De tout ce nous

« faut passer, disait-il, nous n'y pouvons mettre remède. Loué soit Dieu en toutes ses œuvres, lequel est juge en ceste querelle... »

Enfin, après de longs mois d'attente, apparut à l'horizon la nef qui apportait sinon Béthencourt, resté en Espagne, au moins des renforts, des munitions et des vivres. Une lettre de Béthencourt à Gadiffer lui expliquait les motifs de son long séjour en Espagne. Il avait fait hommage des îles au roi de Castille, dont il avait reçu le meilleur accueil, et qui lui avait donné l'investiture des îles avec le droit d'y battre monnaie et d'y percevoir les impôts ; en outre, le roi lui avait donné de l'argent, des vivres et de l'artillerie, qu'il envoyait à Gadiffer avec un renfort de quatre-vingts hommes ; lui-même reviendrait aux Canaries aussitôt que les formalités de l'investiture seraient terminées et que la dame de Béthencourt, qui était venue rejoindre son mari en Espagne, aurait pu regagner la Normandie.

Avec ce renfort, Gadiffer entreprit immédiatement un voyage d'exploration dans tout l'archipel, et, lorsque Béthencourt revint, quelques semaines après, les îles étaient connues : il ne restait plus qu'à les conquérir. Malheureusement la conquête fut encore retardée par des dissensions qui s'élevèrent cette fois entre Béthencourt et Gadiffer : celui-ci, mécontent de ce que le baron normand se fût fait reconnaître roi de toutes les îles, demandait qu'au moins, pour sa part, il fût lui-même reconnu souverain des îles d'Albanye, d'Enfer et de Gomère. Le baron de Béthencourt répondait que sans doute il était roi des Canaries, et que cela était justice, car à lui seul revenait l'idée de la conquête et lui seul en avait fait les frais ; mais si Gadiffer voulait lui aider à achever cette conquête, « il lui bailleré

« et laisseré telle chose, de quoy il seré content. »

D'abord Gadiffer se contenta de ces promesses, et consentit à continuer sous les ordres de Béthencourt la conquête qu'ils avaient commencée : cette nouvelle phase de leur entreprise leur réservait encore de grandes souffrances. « Ils ont esté, nous disent les chroniqueurs, par l'espace d'ung an sans pain et sans « vin, et vescu de cher et de poisson : et ont esté moult « lonc temps couchans à terre plaine, sans draps, « linge ne linge, fors en la pouvre robe dessirée que « ils avoient vestue, dont ils sont moult grevés. »

Mais au moment où ces souffrances si courageusement supportées allaient recevoir leur récompense, et où les indigènes commençaient à se soumettre, Gadiffer renouvela ses prétentions à la seigneurie de quelques-unes des îles, et, mécontent des réponses évasives de Béthencourt, quitta les Canaries pour n'y plus revenir. Certes le droit de Béthencourt à la souveraineté de tout l'archipel était bien établi, et, comme il le disait, lui seul en avait formé le projet et lui seul avait fourni les moyens de l'exécuter, et il était juste, avant d'assigner à Gadiffer un fief dans les îles d'attendre l'achèvement de la conquête, et de savoir jusqu'où elle s'étendrait effectivement. Mais, bien que les prétentions de Gadiffer fussent exagérées et qu'il ne pût contester le droit souverain de Béthencourt, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de regret en voyant le départ de ce hardi chevalier, qui avait vaillamment « besogné », et dont le concours avait été si précieux au baron normand.

II.

Cependant l'entreprise du sire de Béthencourt s'avan-

çait : déjà un grand nombre d'indigènes avaient fait leur soumission et demandé à embrasser la foi catholique ; le 18 janvier 1405, l'un des rois de l'île Fortaventure reçut le baptême, et le 25 janvier suivant, l'autre roi de l'île fut aussi baptisé ; et, à partir de ce moment, chaque jour un grand nombre d'indigènes, instruits des vérités de la foi par les chapelains Jean Le Verrier et Pierre Boutier, venaient demander le baptême dans la chapelle que le sire de Béthencourt s'était hâté de faire construire à Baltarhays.

La conquête de Lancerote et de Fortaventure était terminée, et d'autant mieux assurée qu'elle avait été surtout pacifique, et que les indigènes avaient pu se convaincre que les conquérants ne ressemblaient en rien à ces matelots cruels et pillards contre lesquels ils avaient dû plus d'une fois lutter. Plus désireux d'achever la colonisation de ces deux îles que de terminer la conquête du reste de l'archipel, et persuadé que la soumission des autres îles dépendait surtout de la prospérité de celles qu'il allait coloniser, Béthencourt voulut retourner en Normandie pour y chercher des colons, et développer aux Canaries les arts qui florissaient dans sa terre natale.

Le 31 janvier 1405, le sire de Béthencourt s'embarquait à Fortaventure, et, après vingt-et-un jours de traversée, il arrivait à Harfleur, où il était accueilli avec un enthousiasme qu'explique le goût des Normands du XV^e siècle pour les aventures d'outre-mer. A peine avait-il annoncé son intention d'emmener aux Canaries un certain nombre de colons que les solliciteurs affluaient dans son château de Grainville-la-Teinturière ; gentilshommes et roturiers, hommes d'armes et laboureurs, tous voulaient l'accompagner :

il en venait, nous disent les chroniqueurs, plus de trente par jour, et loin de demander des gages, ils offraient d'emporter leurs vivres pour la traversée.

Parmi ces nombreux solliciteurs, Béthencourt fit un choix qui prouve la rectitude de son jugement et la droiture de ses intentions : à part quelques gentils-hommes qui pouvaient l'aider dans le gouvernement des îles, Jehan de Boville, Jehan du Plecis, Maciot de Béthencourt et deux de ses frères, Béthencourt ne voulut accepter que des artisans ou des laboureurs ; les hommes d'armes étaient inutiles, car c'était par la douceur et non par la force qu'il entendait rendre durable sa conquête : exemple trop rarement suivi par les conquérants, petits ou grands !

Le 9 mai 1405, le sire de Béthencourt s'embarquait à Harfleur avec 460 colons, parmi lesquels vingt-trois emmenaient avec eux leurs femmes, et, après une heureuse navigation, dans laquelle il eut « vent « à désir », il faisait à l'île Lancerote une entrée triomphale, dont le souvenir a dû jusqu'à la mort rester gravé dans sa mémoire : autour de lui sonnaient les trompettes, clairons et tambourins, « tellement « qu'on n'eut pas ouy Dieu tonner. » Les gens de sa suite, couverts de hoquetons brodés et chargés d'orfèvrerie, faisaient flotter au vent bannières et étendards ; et, ce qui devait toucher davantage le cœur du conquérant, les Canariens, transportés de joie du retour de leur bon roi qu'ils avaient déjà appris à connaître et à aimer, faisaient retentir l'air de cris joyeux et se prosternaient en signe de complète obéissance sur les pas de leur monarque.

Après avoir été accueilli avec un enthousiasme non moins grand dans l'île de Fortaventure, Béthencourt,

repoussé dans une tentative qu'il fit pour s'emparer de la Grande Canarie, donna tous ses soins à l'organisation administrative, comme nous dirions aujourd'hui, de Fortaventure, Lancerote et de l'île de Fer, qui étaient complètement soumises, et c'est surtout dans cette organisation que nous devons admirer la sagesse et la modération en même temps que l'habileté du conquérant.

Au lieu de dépouiller les rois soumis de Lancerote et de Fortaventure, il assura à chacun d'eux des domaines considérables, 300 et 400 acres choisis dans la meilleure terre des îles, leur défendant en même temps d'y élever de forteresse qui pût servir d'abri pour une révolte. Il distribua des terres entre les colons qu'il avait amenés avec tant de justice « qu'il n'y eût nul qui ne fust content. »

La justice devait être rendue par deux sergents, et, pour les causes graves, par le gouverneur de l'île entouré des premiers gentilshommes du pays, ce qui ne ressemble guère à la justice arbitraire des colonies espagnoles du Nouveau-Monde.

Quant aux impôts, ils devaient être du cinquième, comme le roi d'Espagne l'y avait autorisé; mais il n'en réservait pour lui que les deux tiers, et en laissait un tiers au gouverneur des îles; bien plus, pendant les cinq premières années, il faisait l'abandon complet de sa part pour élever dans l'île deux églises et un certain nombre de monuments.

Après avoir donné aux îles cette constitution si sage, Béthencourt prit une détermination que rien n'explique, si ce n'est l'amour du pays natal, de la verte Normandie si chère aux cœurs de ses enfants : il résolut de quitter les Canaries à un mo-

ment où il allait jouir du fruit de ses pénibles labeurs, et à un âge où l'ambition de gouverner en roi un pays aussi riche et dont les habitants, convertis par ses soins, lui témoignaient tant d'amour, aurait dû, il semble, s'emparer de lui.

Mais, avant de mettre ce projet à exécution, il voulut parcourir une dernière fois les îles, interrogeant les habitants sur leurs besoins, et indiquant à son neveu, Maciot de Béthencourt, auquel il allait laisser le gouvernement, ses projets pour l'amélioration des îles.

Il fixa ensuite le jour de son départ au 15 décembre, et, deux jours auparavant, il réunit dans un grand festin, au château de Rubicon, les rois canariens et les colons qu'il avait amenés : il leur adressa ses adieux dans un touchant discours, que ses chapelains nous ont conservé, et qui peint admirablement les sentiments élevés et la foi vive du conquérant :

« Mes amis et mes frères crestiens, il a pleu à
« Dieu nostre createur qu'il a estandu sa grâce sur
« nous et sur cest unuy pays, qui est à ceste heure
« crestien, et mis à la foy catholique. Et Dieu, par
« sa digne grâce, le veulle maintenir, et moy donner
« pover et à vous tous de se y savoir si bien conduire,
« que ce soit l'exaltacion et omentacion de toute
« crestienté.

« Et pour savoir pourquoy j'ay voulu que vous
« soiez si tous en persensse, je le vous diré. Il est
« vray que pour vous tenir tous ensemble en amour,
« je vous ay assemblés, à celle fin que vous sachiés de
« par ma bouche ce que je veux ordonner et ordon-
« neré ; et ce que je ordonneré, je veulx que ainssi
« soit fait.

« Et premièrement je ordonne Maciot de Béthencourt, mon cousyn et mon parent, mon lieutenant et gouverneur de toutes les îsles, et de toutes mes affaires..... Et à vous tous je vous prie et charge que vous lui obéissiez comme à ma personne, et que vous n'ayez point d'envie les uns sur les autres.....

« En outre, je vous prie et charge que vous tous soyez bons chrétiens, et servez bien Dieu, aimez le et le craignez, allez à l'église et l'aumentés, et gardez les drois au mieulx que vous sarez et pourés, en attendant que Dieu vous ait donné un pasteur, c'est à dire un prélat qui ait le gouvernement de vos âmes. Et se Dieu plaist, je mettray paine qu'il y en aura un... »

Au jour indiqué, le 15 décembre, le roi des Canaries prit congé de ses sujets, et les chroniqueurs nous dépeignent l'affliction où ils étaient plongés : « Vous eussiez vu tout le peuple crier et braire, et plus encore les Canariens que ceux des pays de Normandie; c'estoit pitié des pleurs et des gémissements que les uns et les autres faisoient. Leurs cœurs leur disoient qu'ilz ne le veroient jamais plus, et qu'il ne vendroit jamais plus au pays. Et il fut vray, car jamais onquez plus n'y fut..... »

La douleur du sire de Béthencourt, en se séparant d'un peuple qui lui donnait tant de marques d'affection, et en quittant un pays conquis par lui à la civilisation n'était pas moins grande : « Et si le peuple des dictes îsles leur faisoit mal de son alée, encore faisoit plus mal audit seigneur de en partir et de les laisser... il avoit le cœur si serré qu'il ne pouvoit parler, ne leur pouvoit dire à Dieu. Et quant il vouloit dire ce mot, il avoit le cœur si très estreint qu'il ne le pouvoit dire. »

Il est difficile d'imaginer une scène plus touchante que ces adieux du baron de Béthencourt et des Canariens : la fierté naturelle du puissant gentilhomme et du hardi marin et le caractère intraitable des Guanches, qui ne haïssaient rien tant que l'étranger, ont disparu pour ne laisser place qu'à des sentiments d'estime et d'affection réciproques ; et il fallait que ces sentiments fussent vrais et profonds, car, au dire des historiens espagnols, aujourd'hui encore dans les Canaries le nom de Béthencourt est l'objet d'un grand respect, et la tradition de sa douceur et de sa piété y sont restées comme un vivant souvenir.

III.

Nous ne suivrons pas le sire de Béthencourt dans son voyage en Espagne, où il est accueilli à la cour de Henri III comme un homme qui a puissamment contribué à jeter de l'éclat sur la couronne de Castille, ni à Rome, où, fidèle à la promesse qu'il avait faite aux Canariens, il obtint pour eux la nomination d'un évêque, Albert de Las Casas, qui, par sa connaissance de la langue Guanche et par son caractère doux et humble, servit beaucoup à la propagation de la foi dans l'archipel.

Désormais, l'œuvre de Béthencourt est terminée : sans doute Gomère, Ténériffe et la Grande Canarie ne sont pas encore conquises, mais leur conquête n'est plus qu'une question de temps ; la puissance espagnole est tellement bien établie à Lancerote et à Fortaventure, que nul revers ne pourra l'ébranler, et que nécessairement l'archipel tout entier devra bientôt suivre la loi du vainqueur.

Mais avant d'apprécier le caractère de Béthencourt,

tel que sa brillante conquête nous le révèle, nous devons, en peintre fidèle, indiquer les ombres qui viennent obscurcir le tableau : il y a, dans la vie de notre héros, deux taches qui diminuent l'éclat de son nom et donnent à cette figure, pourtant très-belle, des proportions moins majestueuses.

Ce conquérant, qui avait su dompter une des populations les plus énergiques et les plus intraitables, ne sut point dompter ses propres passions. A peine était-il revenu des Canaries pour se fixer dans son château de Grainville-la-Teinturière, qu'une jalousie insensée, et dont il devait trop tard reconnaître le peu de fondement, s'empara de lui et empoisonna le reste de sa vie : sa jeune femme, Jeanne du Fayel, qui lui avait donné tant de marques d'affection, et qui n'avait pas hésité, pour le revoir, à aller jusqu'à Séville, dit un jour en plaisantant que si elle avait épousé messire Morelet, le jeune frère du conquérant, et si Béthencourt avait épousé la femme de Morelet, qui était plus âgée qu'elle, les deux mariages auraient été mieux assortis.

Le baron de Béthencourt, furieux, se figura qu'il y avait entre sa femme et Morelet des relations coupables, et, sans même rechercher si ses soupçons étaient fondés, il chassa son frère et enferma Jeanne du Fayel dans une prison « toute amurée, et la fesoit « passer de boire et de manger » ; en même temps, il engagea et vendit presque toutes ses terres pour déshériter son frère.

Plus tard, il reconnut ses torts, et remit sa femme en liberté ; mais elle ne tarda pas à mourir, et il est probable que les mauvais traitements de son mari ne furent pas étrangers à cette mort prématurée. Quant à son frère, il ne le revit pas, et le manda en vain à son

lit de mort : Morelet arriva trop tard , à un moment où le sire de Béthencourt ne pouvait déjà plus parler.

¹ Le roi des Canaries commit une autre faute, que le biographe, surtout le biographe français, ne peut passer sous silence : lui, baron normand, lui, chambellan des rois Charles V et Charles VI, il a conquis les Canaries pour l'Espagne et fait hommage à la couronne de Castille de ces îles riches et fertiles, qui aujourd'hui forment l'une des colonies les plus prospères de l'Espagne ! Cette faute-là, nous ne pouvons pas la lui pardonner.

Nous savons bien que pour l'atténuer, on a dit que Béthencourt avait besoin de secours pour achever la conquête des Canaries, et que ces secours, il les eût vainement demandés aux trésors de Charles VI, dilapidés à cause de la folie du roi, épuisés par les luttes des Armagnacs et des Bourguignons et par la guerre avec l'Angleterre ; mais nous ne pouvons admettre que le sire de Béthencourt n'eût pas trouvé soit à la cour de France, soit même chez les marchands de Dieppe, l'équivalent des secours très-modestes qu'il dut à la générosité d'Henri III, et qui se réduisent à des vivres, de l'artillerie, et une somme d'argent dont il ne profita pas ; car on ne revit jamais Enguerrand de La Boissière, qui devait la porter aux Canaries.

On a dit encore, pour excuser le baron de Béthencourt, qu'il était d'abord venu en France pour chercher des secours, et que c'était sur le refus des conseillers du roi qu'il était allé en Castille demander à Henri III l'appui qu'on lui refusait dans son pays. Mais cette opinion, que nous aurions voulu pouvoir adopter par respect pour la mémoire du roi des Canaries, nous paraît insoutenable, en présence des détails donnés

par ses chapelains sur son premier voyage en Europe.

Nous pouvons le suivre pour ainsi dire pas à pas dans cette expédition : il part de Lancerote, cingle vers l'Espagne et débarque à Cadix ; une fois débarqué, il apprend que la cour d'Henri III est à Séville, et s'y rend directement par terre, tandis qu'il envoie la barge qui l'a amené vers le port de Ste-Marie ; la barge périt à six lieues de Cadix, et déjà le baron de Béthencourt était, nous dit-on, arrivé à la cour du roi de Castille. A quel moment donc serait-il allé en France ?

D'ailleurs, lorsque les chapelains de Béthencourt veulent excuser son long séjour en Espagne, pendant que Gadiffer et les siens endurent de grandes souffrances aux Canaries, ils n'en donnent qu'un motif : il n'est pas facile, disent-ils, d'aborder un monarque puissant comme le roi de Castille et de terminer avec lui une affaire aussi grave que l'hommage des îles. Si le baron normand s'était rendu en France et s'il avait joué à la cour le rôle de solliciteur, ses chapelains ne se seraient-ils pas empressés de donner cet excellent motif de son retard ?

Enfin, un autre acte de la vie du baron de Béthencourt rend malheureusement trop vraisemblable cette absence de patriotisme : après la conquête de la Normandie par les Anglais, lorsque, à leur éternel honneur, la plupart des seigneurs normands aimèrent mieux perdre leurs fiefs que d'en faire hommage au roi d'Angleterre, nous voyons le sire de Béthencourt s'empresser de lui faire hommage pour toutes les terres qu'il possédait dans le bailliage de Caux.

La vérité est donc qu'entre la France divisée au dedans et amoindrie au dehors, et la Castille riche et prospère, le conquérant n'a pas hésité à porter le fruit

de sa conquête au pays qui semblait devoir lui donner les plus grands avantages : faute d'autant plus grave qu'à cette époque sa patrie souffrait plus cruellement, et que la France amoindrie et mutilée a encore plus de droits à l'amour de ses enfants que la France dans l'éclat de sa prospérité et la gloire de ses triomphes !

Le baron de Béthencourt a, du reste, porté la peine de cette faute : son nom est plus connu en Espagne qu'en Normandie, et l'histoire de sa brillante conquête, ignorée chez nous, est populaire au delà des Pyrénées ; cela est juste, puisque c'est le drapeau espagnol qu'il a fait flotter sur le fort de Rubicon.

Néanmoins, et malgré ces imperfections graves, la figure du baron de Béthencourt se dessine avec vigueur à l'horizon du XV^e siècle et mérite de fixer l'attention de l'historien : s'il a été injuste et cruel pour Jeanne du Fayel, s'il a préféré sa fortune à sa patrie, il a eu, avec les qualités communes de son époque, la bravoure et la pitié, des qualités rares à toutes les époques, la douceur et l'humanité dans la conquête, la volonté de se faire aimer, et non de se faire craindre, des peuples qu'il avait soumis, un désir ardent de les traiter avec justice, et de développer chez eux, avec la prospérité matérielle, la foi religieuse sans laquelle aucune nation ne peut véritablement devenir prospère.

De telles qualités suffisent pour immortaliser un nom, et, bien que les Canaries soient espagnoles, le baron de Béthencourt ne doit être oublié ni en France, ni surtout en Normandie.

NOTE

SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1876

Sur l'emplacement de la station romaine de Ste-Marguerite-sur-Mer
(Seine-Inférieure).

A Monsieur le Président de la Société des Antiquaires
de Normandie, à Caen.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Quelques membres de notre Société se rappellent probablement que, dans l'année 1820, on découvrit à Ste-Marguerite-sur-Mer, près de Dieppe, les vestiges d'une villa romaine. Pendant un certain temps, ces restes du passé furent très-négligés et même un peu abandonnés aux dévastations des promeneurs, puis on les recouvrit de terre.

Plus tard, de 1840 à 1847, M. P.-J. Féret, de Dieppe, put, au moyen de fonds alloués à cet effet par le département et par quelques sociétés savantes, faire sur la colline de *Caprimont* ou *butte de Nolent*, où était située la villa, des fouilles méthodiques qui amenèrent des découvertes très-intéressantes : d'abord tout l'ensemble de la villa elle-même avec ses murs, cinq mosaïques et un hypocauste très-bien conservés ; puis, plus bas sur le versant occidental de la colline, un long promenoir avec exèdre orné d'une mosaïque, un temple, des bains très-importants, et enfin les conduits qui amenaient aux bains l'eau de deux fontaines dont l'une, située au nord de la villa, sert toujours aux habitants du village, et dont l'autre, au sud-ouest, est à plusieurs mètres sous le sol.

M. Férét dressa un plan de la villa qui a été publié, avec une note de lui, dans le *Bulletin monumental* (t. IX, p. 92-97), et fit faire un plan en relief de la partie de la colline explorée par lui. Ce plan en relief est au musée de Dieppe.

Les fouilles terminées, le tout resta exposé aux intempéries, et, malheureusement aussi, aux dévastations de modernes barbares. Des promeneurs emportèrent encore des morceaux de mosaïques, et on exploita ce qui restait des murs comme une véritable carrière. Les pierres, ou plutôt les gros silex servirent à bâtir une caserne de douaniers et deux ou trois maisons du village. Quand on eut enlevé tout ce qui pouvait servir, on nivela de nouveau le terrain, et l'on se remit à labourer.

Les choses étaient depuis plus de vingt-cinq ans dans cet état, et l'on pouvait supposer que les derniers vestiges de la villa avaient disparu, lorsque M^{lle} Martin, propriétaire actuelle du château de Ste-Marguerite et de la butte de Nolent, apprit et constata par elle-même que la charrue ramenait souvent à la surface du sol de petits cubes rouges, blancs et noirs ayant évidemment appartenu à des mosaïques. Elle supposa alors qu'il restait encore quelques vestiges de la villa et résolut de les sauver d'une destruction complète.

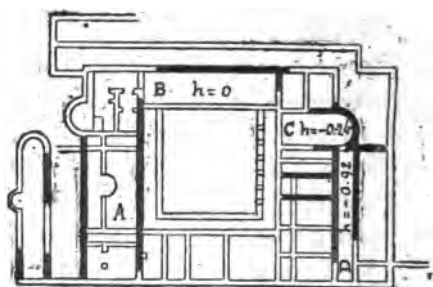
Cette année, profitant d'un séjour que M. l'abbé Loth, notre collègue et membre de la Commission départementale des Antiquités, faisait dans les environs, M^{lle} Martin s'est mise résolument à l'œuvre, et les fouilles ont été commencées le 8 septembre en présence de ce savant archéologue. La Société des Antiquaires de Normandie apprendra avec satisfaction que, malgré tous les actes de vandalisme commis vers 1847, il existe

encore sur la butte de Nolent des parties notables de la villa, et, surtout, que tout ce qui reste sera soigneusement conservé. M^{lle} Martin fait en ce moment construire sur les mosaïques, des abris qui les protégeront contre la pluie et le soleil et contre toute dévastation, et elle fait entourer de palissades les vestiges de murs qui peuvent, sans trop d'inconvénient, rester exposés à l'air.

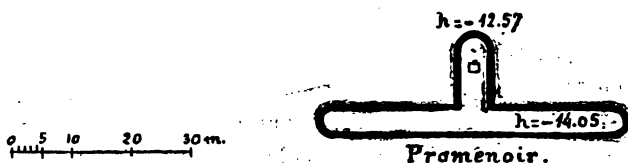
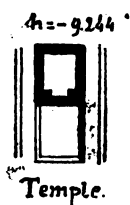
Comme je le disais plus haut, M. Féret avait retrouvé, dans la villa, la base de tous les murs, un hypocauste complet et cinq mosaïques. Des murs, il n'existe plus que quelques parties indiquées en noir sur le plan dont j'ai l'honneur de vous envoyer un calque. L'hypocauste et sa mosaïque ont complètement disparu ainsi que la mosaïque qui se trouvait en A (V. page suivante) et qui, paraît-il, était fort jolie. La grande mosaïque B est presque entière, et l'on peut s'étonner qu'elle n'ait pas été détruite par la charrue, puisque, notamment dans ses parties nord et ouest, elle n'était recouverte que de 10 à 15 centimètres de terre. Par suite de cette circonstance fâcheuse, les roues des chariots de ferme y ont tracé une ornière sur une certaine longueur de son bord occidental, et les pieds des chevaux ont laissé leur empreinte de place en place du même côté.

Cette mosaïque est de très-grandes dimensions : elle mesure environ 4^m, 60 sur 22^m, 45. Son dessin est simple et représente des carrés blancs, avec petit carré rouge au centre, entourés de lignes rouges. Elle est encadrée par une étroite bande noire entourée elle-même par une large bordure blanche. Les cubes qui la composent ont 3 centimètres de côté, et sont faits, les rouges et les noirs, en terre cuite, et les blancs, d'une pierre qui paraît être soit la craie qui forme le sous-sol de toute

cette région, soit, plus probablement à cause de sa dureté, un calcaire lacustre qui se rencontre sur une faible étendue des falaises, à quelques centaines de mètres de là.



Villa.



0 5 10 20 30 m.

Promenoir.

W.M.

D'après le plan en relief, la mosaïque C devait être beaucoup plus complète lors des fouilles de M. Férét

qu'elle ne l'est actuellement. L'hémicycle ne présente que de faibles traces de la charmante bordure que l'on retrouve encore intacte dans la partie qui devait être le milieu de cette salle. Un dessin serait nécessaire pour faire comprendre la jolie disposition de cette mosaïque et de sa bordure. Ici, les cubes ont de 10 à 13 millimètres de côté, et ils sont tous, même les blancs, faits en terre cuite d'un grain plus fin que celle qui a servi pour la mosaïque B. Cette mosaïque C a une largeur d'environ 4^m, 80, et elle devait avoir à peu près une longueur double, y compris l'hémicycle. Il n'en reste plus qu'une longueur d'environ 2^m, 75.

La mosaïque D est d'un très-joli dessin, mais son exécution est moins bonne que celle des deux autres. Elle est bien conservée. Les cubes ont 25 millimètres de côté. La largeur totale est de 2^m, 45, et la longueur, qui est actuellement de 14^m, 10, paraît avoir été de plus de 20 mètres. Ici encore, dans la partie ouest, la mosaïque était presque à fleur du sol. Celui-ci est, du reste, en pente de l'est à l'ouest, et, par suite, les trois mosaïques sont à des niveaux différents. La mosaïque B, la plus élevée, est à 24 centimètres plus haut que la mosaïque C, et à 92 centimètres plus haut que la mosaïque D.

La pente du sol s'accroît encore en allant à l'ouest, et le grand promenoir situé à environ 80 mètres dans cette direction est à 14 mètres plus bas que la grande mosaïque B.

Ce promenoir, large de 3^m, 10 et long de 47^m, 60, orienté du nord au sud, était, au dire de M. Féret, pavé en mosaïque, mais je doute qu'il en ait été ainsi, attendu que je n'y ai rencontré ni le ciment rose sur lequel sont posés les cubes de toutes les autres mo-

saiques, ni traces de cubes. Le sol est plutôt un *pavimentum testaceum*.

Une salle attenante au promenoir et située à l'est de celui-ci est terminée en hémicycle. Elle est, dans sa partie du fond, plus élevée que le promenoir de 1^m, 48, et présente deux particularités remarquables. L'hémicycle était orné d'une délicieuse mosaïque représentant des fruits et des raisins, partie sur fond blanc, partie sur fond rouge, et le mur était aussi couvert d'une mosaïque dont il reste une hauteur de 10 à 15 centimètres. Outre le rouge, le noir et le blanc, nous trouvons ici du bleu-clair grisâtre. Le dessin est d'une grande richesse, et les cubes, au lieu d'être en terre cuite et en pierre, sont en émail; malheureusement il n'en reste qu'une largeur d'environ 60 à 70 centimètres, sur une longueur de 2^m, 50 à 3 mètres. Ce qui reste suffit cependant pour montrer que cette mosaïque ne couvrait que l'hémicycle proprement dit.

A 1^m, 40 en avant de la ligne qui termine la mosaïque dans la direction du promenoir, on rencontre un massif carré formé de carreaux de terre cuite superposés et montrant à sa surface supérieure des traces soit du ciment rose des mosaïques, soit d'un ciment semblable à celui du sol du promenoir. Les dimensions de ce massif sont : 1^m, 71 sur 1^m, 86, et la largeur de la salle est de 5^m, 92 sur une longueur de 11^m, 49, du fond de l'hémicycle à l'intérieur du mur du promenoir. Sur le plan en relief, M. Féret a nommé cette salle *exèdre*. Les fruits représentés sur la mosaïque, la finesse et la beauté de celle-ci, les dimensions et la position du massif que j'indique, l'admirable vue de mer dont on jouit de cet endroit, tout m'y fait voir un *triclinium* d'élite.

A environ 55^m de l'extrémité nord du promenoir et 4^m, 80

plus haut, dans la direction du N.-E., se trouvent les restes d'un temple carré. Il ne subsiste que les fondations des murs du temple et de son enceinte, faites en béton composé de petits galets de mer. Les traces de l'enceinte ont même complètement disparu au sud et à l'ouest.

Telles sont, M. le Président, les parties de la station romaine de Caprimont qui ont été remises au jour par les fouilles de cette année. Pendant un court séjour que je viens de faire au château de Ste-Marguerite, j'ai fait un levé et des nivellements qui m'ont permis de dresser le plan d'ensemble ci-joint et de relever les dimensions et les cotes de hauteur que je donne ci-dessus (1). J'ai aussi pris des croquis des trois premières mosaïques, et je m'occupe de les dessiner.

Pour l'année prochaine, M^{lle} Martin se propose de faire explorer, au sud et à la hauteur du promenoir, l'emplacement des bains et aussi d'autres parties de la butte de Nolent qui ne l'ont jamais été, notamment certains champs où un de ses fermiers lui a dit avoir rencontré avec sa charrue quelques restes de murs appelés *hurteux* par les paysans. Ces champs sont situés plus bas à l'ouest, c'est-à-dire, en allant vers l'embouchure de la rivière, la Saône. C'est à peu près dans cette direction, mais de l'autre côté d'un petit vallon et au bord de la falaise, que M. Sollicoffre

(1) J'ai reporté sur le plan général celui de la villa tel que l'a publié M. Féret, en le rectifiant toutefois quelque peu quand les dimensions étaient trop différentes de celles que j'ai relevées et en teignant en noir les parties de mur qui existent encore. La mosaïque B étant presque au haut de la colline, et toutes les autres parties étant plus bas, j'ai pris ce point comme zéro des hauteurs afin d'avoir toutes les cotes de hauteur, présentes et futures, de même signe. Toutes les cotes sont ainsi négatives sur mon plan.

découvert, en 1822, un cimetière franc-mérovingien indiqué par l'abbé Cochet dans le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*.

Pour discuter les opinions qui ont été émises sur cette importante station romaine, je crois qu'il convient d'attendre la fin des nouvelles explorations qui seront faites l'été prochain. Actuellement il m'a paru à la fois nécessaire et suffisant de signaler le fait de ces explorations et de commencer à dresser un plan d'ensemble où viendront prendre place les nouvelles découvertes à mesure qu'elles se produiront.

J'ajouterai seulement que, en face de la butte de Nolent et de l'autre côté de la vallée de la Saône, il existe une colline connue dans le pays sous le nom de *la Cité*, où le labourage est assez incommode à cause des nombreux *heurteux* qu'on y rencontre à chaque pas. Y avait-il là, en effet, une cité antique ? Ce serait une fort intéressante question que des fouilles méthodiques pourraient seules permettre de résoudre. Je crois que malheureusement le propriétaire de cette colline n'habite pas le pays.

Si la Société des Antiquaires de Normandie l'a pour agréable, j'aurai soin de la tenir au courant de tout ce qui se fera sur ce coin de terre si riche en vestiges de l'antiquité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

William MARTIN.

TOAST DE M. JOLY,

Président de la Société.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je me sens aujourd'hui doublement heureux de l'honneur auquel avaient bien voulu m'appeler nos bien-aimés confrères, puisqu'il me permet de vous souhaiter ici la bienvenue. Vous nous apparteniez de naissance, vous étiez antiquaire de race. Cette histoire de Normandie, objet de nos constantes recherches, elle est un peu vôtre. Vos ancêtres n'ont-ils pas, de leur épée, bravement contribué à la faire ? Leur nom est écrit sur ces vaillantes murailles de notre grand Mont-St-Michel, héroïquement défendues contre l'Anglais. Vous nous apparteniez aussi par l'intérêt que vous preniez à nos études et que vous nous avez si bien marqué aujourd'hui, mais nous avons encore un autre droit à vous réclamer.

L'œuvre que la Société des Antiquaires de Normandie poursuit depuis tant d'années, avec une ardeur égale et un égal succès, ne relève pas seulement de l'érudition. Lorsque, dans notre France ardente et généreuse, toujours prompte aux entraînements, toujours prête à se jeter en avant, et par là-même volontiers dédaigneuse de son passé, notre Société recueillant avec respect, conservant avec amour les moindres débris de ce même passé, en montre ainsi tout le prix à la foule oublieuse, elle a la conscience d'accomplir une mission patriotique et sociale. C'est pour cela que, le jour où elle choisit, en la personne de son Directeur, celui qui doit être sa vivante expression

dans ses grandes assises annuelles , elle ne va pas chercher uniquement les hommes de l'érudition , mais ceux-là aussi dans lesquels se personnifient les grands intérêts sociaux ; et elle est heureuse de les prendre dans son pays même , portant la marque de son esprit et de sa race. A ces titres, Monsieur , vous étiez tout désigné à ses suffrages. Vous avez fait de la représentation de ces grands intérêts dans le Conseil général de la Manche , dans nos grandes assemblées politiques , comme votre existence même. Vos concitoyens se sont plu de bonne heure à reconnaître en vous leur vrai représentant , le représentant de ce solide et vaillant esprit normand , foncièrement dévoué au culte de tous les intérêts sérieux des sociétés , religieux et éclairé , conservateur avec conviction , et en même temps sagement libéral , ne se refusant à aucun progrès quand il lui est bien prouvé que c'est un progrès , mais respectueux avant tout de la règle et du devoir , docile au pouvoir et aimant à se sentir gouverné , ennemi des révolutions , parce qu'il sait ce qu'elles coûtent et qu'il n'a pas encore bien vu ce qu'elles rapportent , ennemi des agitations politiques et ne comprenant guère qu'on se passionne pour des partis quand il y a une France. Vous vous étiez préparé dès longtemps à ce grand rôle. Il fut un temps où la France politique aimait à aller chercher en Angleterre des modèles. Vous lui avez pris vous-même ce qu'elle a de meilleur , la façon dont les hommes des hautes classes y comprennent leurs devoirs. Riche , vous n'avez vu dans la richesse que le moyen de vous mieux préparer à être utile. Vous avez admirablement compris le rôle de la fortune dans les sociétés modernes : expliquer et justifier aux yeux de tous cette grande et

nécessaire inégalité voulue par la Providence elle-même, montrer pour la consolation et l'apaisement des déshérités, pour le désarmement même des révoltés, qu'elle n'est pas un don gratuit, mais une grâce qui oblige, un rouage utile de la prospérité publique, et, comme le disait Bossuet, dans un autre temps et dans un autre sujet, « comme une fontaine publique qu'on élève pour la répandre. » Grand propriétaire, vous avez vu dans la grande propriété la possibilité de tenter hardiment les essais que ne pouvait oser, mais dont devait profiter le plus grand nombre, la possibilité et le devoir d'être le premier à courir les risques de toutes les initiatives fécondes. Dans nos grandes assemblées politiques, vous avez su tout d'abord faire aimer et hautement apprécier le caractère normand. Vous y avez conquis une de ces situations considérables et rares, que tous les partis respectent, parce qu'ils la sentent au-dessus de leurs compétitions, comme des séductions qu'ils peuvent offrir. Vous n'y êtes pas seulement une voix, vous êtes un conseil et un guide. Vous y possédez l'autorité, avantage rare en notre temps.

Mais en parlant de vous nous ne devons pas oublier nos compatriotes de la Manche; en vous choisissant, nous avons pensé à eux aussi; nous avons voulu resserrer les liens qui nous unissent à votre beau département, et montrer que la Société des Antiquaires de Normandie est fidèle à son titre, qu'elle est bien l'expression de la province tout entière. Nous voulions témoigner également de l'intérêt que nous prenons à cette grande et patriotique entreprise de laquelle vous nous avez parlé en si bons termes, à laquelle vous apportez un puissant concours, la restauration

de cette œuvre unique, si justement appelée *la Mer-veille*, de cet incomparable monument d'art qu'élève jusqu'au ciel le grand Mont-St-Michel, l'antique boulevard de l'indépendance et de la foi normandes.

Mais c'est vous surtout que nous sommes allés chercher, c'est votre aimable et considérable personnalité.

Monsieur, vous voyez ici réunis pour vous fêter les représentants les plus élevés de la Magistrature, de l'Eglise, de l'Administration, de l'Armée, de toutes les sérieuses études. Permettez-moi de vous dire en leur nom à tous combien nous nous réjouissons de vous voir désormais rattaché à nous par un lien plus étroit. Messieurs, je bois à notre directeur, au président du Conseil général de la Manche, au sénateur, à M. de Saint-Germain.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 4 novembre 1876. — Présidence de M. Joly.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Secrétaire communique diverses lettres de M. de Saint-Germain, sénateur, par lesquelles il demande à la Société de bien vouloir fixer le jour de la séance publique au jeudi 16 de ce mois.

Cette proposition est adoptée; il est également décidé qu'un banquet par souscription sera, suivant l'usage, offert au Directeur de la Compagnie.

Le Secrétaire donne lecture d'un travail intitulé : *La Station romaine de Ste-Marguerite-sur-Mer*, qui lui a été adressé avec des plans à l'appui par M. *William Martin*.

Séance administrative du 17 novembre 1876.

Sont nommés membres titulaires non résidents :

MM. Alfred Ramé, conseiller à la Cour d'appel de Paris; l'abbé Paris, directeur de l'orphelinat de Mesnière-en-Bray; le vicomte d'Amphernet, propriétaire à Versailles.

M. Joseph Bain, membre de la Société des Antiquaires d'Écosse et de l'Institut royal archéologique de

Grande-Bretagne et d'Irlande, est nommé correspondant.

Le Bureau de la Société est ensuite constitué, pour l'année 1877, de la manière suivante :

Directeur, M. Desnoyers *, membre de l'Institut ;

Président, M. Guinat *, directeur des contributions indirectes ;

Vice-Président, M. Boivin-Champeaux *, procureur général ;

Secrétaire, M. de Robillard de Beaurepaire ;

Vice-Secrétaire, M. Gaston Le Hardy ;

Trésorier, M. Léopold Hettier * ;

Conservateur du musée, M. Charles Gervais ;

Bibliothécaire-archiviste, M. Lavalley-Duperroux ;

Membres de la Commission d'impression :

MM. Travers *, Cauvet *, de Formigny de La Londe, Dupont, Hain *.

Séance du vendredi 4 août 1876. — Présidence de M. Joly.

Le Secrétaire dépose sur le bureau une convocation de l'Institut des Provinces de France, qui se réunira en congrès à Autun, le 4 septembre prochain ; il donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 29 juillet, portant avis de l'attribution à la Société d'une allocation de 500 fr.

Des remerciements ont été adressés à M. le Ministre, au nom de la Compagnie, pour cette nouvelle marque de bienveillance.

M. Pingaux, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon, est nommé membre correspondant de la Société.

M. Tessier donne lecture d'un travail intitulé : *La Jeunesse de Boémond*. Ce mémoire, rempli de vues nouvelles, et qui jette un jour inattendu sur les origines, la vie et le caractère du célèbre conquérant normand, est accueilli par les marques du plus vif intérêt.

**Séance du 1^{er} décembre 1876. — Présidence de
M. Guizot.**

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des séances des 4, 16 et 17 novembre, le Secrétaire communique : 1^o une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, annonçant l'envoi de divers volumes, notamment du *Recueil des Diplômes militaires*, offert par son département à la Société des Antiquaires ; 2^o des lettres de MM. Ramé, d'Amphernet, Paris, remerciant la Compagnie de les avoir admis comme membres titulaires non résidents.

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, il y a lieu de signaler le XI^e volume de la Société archéologique de Namur et le XXII^e volume de la Société des Antiquaires du Nord. Dans le premier de ces deux ouvrages, on rencontre une description détaillée des objets trouvés dans le cimetière gaulois de Flostoy ; on remarque dans le second une dissertation sur les grandes fibules d'or, d'argent et d'électrum, par M. Worsaae. Ces observations ont d'autant plus d'intérêt pour nous, qu'elles mettent hors de contestation la valeur exceptionnelle des fibules de Valmeray, qui figurent aujourd'hui dans notre musée.

M. Tessier continue la lecture du mémoire historique qu'il a consacré à Boémond.

M. l'abbé Le Cointe, dans un mémoire étendu, traite la question controversée depuis si longtemps du lieu de la sépulture de Charles de Bourgueville, sieur de Bras. Notre confrère, au cours de ce travail, s'efforce de démontrer, contrairement à l'opinion exprimée dans le procès-verbal de la séance du 6 mars 1874, que le corps du premier historien de la ville de Caen fut inhumé dans la chapelle de l'*Ecce Homo* de l'église St-Pierre, et non dans la chapelle St-Jérôme de l'église St-Jean, comme l'avait pensé M. l'abbé de La Rue. La conviction très-ferme de M. l'abbé Le Cointe à ce sujet s'appuie notamment sur le témoignage de Jacques Cahaigues, écrivain contemporain, du P. François Martin, auteur de l'*Athena Normannorum*, du curé de Maltot, Hermant, et de l'auteur anonyme d'un manuscrit du XVIII^e siècle, appartenant à M. Chénel.

M. le curé de Cormelles, en finissant, exprime le désir de voir exécuter des fouilles pour déterminer d'une façon plus précise le lieu de la sépulture d'un écrivain original, qui fut un grand citoyen, et qui mériterait, à tous les titres, qu'un monument fût élevé à sa mémoire.

M. Joly, à propos d'une nouvelle explication de six bas-reliefs de l'hôtel de Bourgtheroulde, à Rouen, proposée par M. Palustre, et signalée dans le dernier Bulletin de la Société, donne de curieux détails sur l'influence profonde exercée par le livre *Des triomphes de Pétrarque* sur les diverses productions de la littérature française.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 janvier 1877. — Présidence de M. Guinat.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente

séance, le Secrétaire dépose sur le bureau divers volumes adressés par les Sociétés savantes correspondantes.

Sont nommés membres titulaires de la Compagnie :

MM. Charles Joret, rédacteur de la *Romania*, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix ; Maret, chanoine du diocèse de Sées, et Baudouin, ancien archiviste, demeurant à Rennes.

A propos du lieu de la sépulture de de Bras, M. Eugène Chatel entre dans quelques détails nouveaux qui confirment l'opinion émise, à la dernière séance, sur ce sujet par M. le Curé de Cormelles.

Le Secrétaire communique une note de M. Georges Villers relative à une découverte de monnaies du règne de Louis XIV, qui a eu lieu récemment aux environs de Bayeux.

M. Guillouard commence la lecture d'un mémoire important de M. Legay, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, sur le lecteur royal Adrien Turnèbe.

Séance du 2 février. — Présidence de M. Guinat.

Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Secrétaire communique : 1° une lettre de M. le marquis de Cacqueray relative au projet conçu par quelques personnes d'élever un monument modeste à Monseigneur Bravard dans l'église du Mont-St-Michel ; 2° une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant l'ouverture des réunions de la Sorbonne pour le 3 avril ; 3° une lettre de M. Fierville, qui demande à être délégué par la Société au Congrès des Sociétés savantes, à l'effet d'y lire la suite de son travail sur Étienne de Rouen.

MM. Appert, architecte à Flers, et Gasté, professeur au Lycée de Caen, sont nommés membres titulaires de la Société.

Il est donné lecture d'une note de M. Appert sur un sceau du XIV^e siècle, trouvé à Condé-sur-Noireau. Il porte la légende : *Sigillum conventus Eremitarum Sancti Augustini Rothomagensis*. Au centre, dans une élégante niche trilobée, on aperçoit S. Augustin, mitre en tête, tenant de la main droite un livre et de la main gauche la crosse épiscopale. La décoration de ce sceau est d'un fort bon effet.

Le Secrétaire achève la lecture de la biographie d'Adrien Turnèbe, par M. Legay. Dans cette partie de son mémoire, M. Legay démontre que le grand érudit normand mourut dans le sein de l'Église catholique et n'embrassa jamais le protestantisme, ainsi que l'a récemment soutenu M. Richard Waddington. L'opinion du savant magistrat s'appuie sur le témoignage formel du meilleur et du plus ancien ami de Turnèbe, Léger Du Chesne, et n'a guère contre elle que les assertions sans autorité d'un pamphlétaire anonyme du XVI^e siècle.

Séance du 2 mars 1877. — Présidence de M. Guinat.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Secrétaire signale, parmi les ouvrages offerts :

1^o L'Histoire de l'abbaye de Marmoutiers, de Dom Martène, publiée en 2 vol. in-8^o, par M. l'abbé Chevalier, président de la Société archéologique de Touraine;

2^o Une Notice sur une lampe clepsydre du XVII^e siècle, par le conservateur du musée de Varzy, M. Grasset;

3° Une Monographie de Notre-Dame-de-Beaufort, par M. Denais ;

4° L'Histoire de l'abbaye de Daoulas, par M. Levot (Bulletin de la Société académique de Brest) ;

5° Une Notice sur vingt manuscrits du Vatican, par M. Léopold Delisle.

L'Histoire de l'abbaye de Marmoutiers renferme des détails intéressants sur certains prieurs du Mont-Saint-Michel, notamment sur Dom Hazon et Dom Laurier, et la nouvelle publication de notre savant compatriote, M. Léopold Delisle, contient les indications les plus précieuses pour l'histoire littéraire de la Normandie.

Sur la proposition de la commission d'impression, la Société autorise la lecture, à la réunion des délégués des Sociétés savantes, des Mémoires suivants :

1° Étude sur le patois du Bessin, par M. Ch. Joret, professeur à la Faculté d'Aix ;

2° Explication d'un préfix français, par M. Le Héricher ;

3° Étienne de Rouen, par M. Charles Fierville, professeur au Lycée de St-Brieuc ;

4° Nouvelles observations sur les inscriptions du marbre de Torigny, par M. Émile Travers ;

5° Les Travaux historiques des Religieux de la congrégation de St-Maur sur le Mont-St-Michel, par M. E. de Beaurepaire.

La Société délègue en outre, pour la représenter aux séances de la Sorbonne, M. Joly, doyen de la Faculté des Lettres, et M. Prémont, vice-président au Tribunal de Caen.

M. E. Deslóngchamps remet à la Société, pour son musée, une bague en or de la Renaissance, sur

laquelle se lit une inscription allégorique d'une interprétation assez incertaine :

DÉSIRER LIE EN PENCÉE JOLIE.

Cette bague a été trouvée dans des travaux de terrassement exécutés dans un pré aux environs de Caen, il y a déjà plusieurs années.

M. Marie communique le texte de la délibération du Directoire de la commune de Caen, chargeant M. Moisant de se rendre à Londres, en 1792, pour s'y livrer à des recherches historiques.

A propos de cette pièce, M. Julien Travers fait connaître que cette mission eut pour M. Moisant d'assez tristes conséquences. Nonobstant la régularité de la délibération qui le concernait, et qui expliquait son départ de la façon la plus satisfaisante, il fut considéré par l'administration du département comme émigré, et il ne put rentrer que plusieurs années après en Normandie.

M. Marie appelle l'attention de la Société sur le dernier volume de M. Freeman, qui renferme deux chapitres relatifs aux transformations de l'architecture romane en Angleterre après la conquête normande.

M. Charles Hettier donne lecture d'une note assez étendue sur l'habitation de ville du vieil historien de Caen, Charles de Bourgueville, sieur de Bras.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 2 mai 1877.

Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, il y a lieu de signaler : la Monographie de Château-Larcher, par M. l'abbé Benoni Brochon ; un curieux travail de M. Ri-

chard sur les Collibert et le Collibertisme ; des recherches sur Michel Psellos, par M. Alfred Rambaud ; une note de M. Jonan, capitaine de vaisseau, sur plusieurs sépultures franques découvertes, en 1875, aux environs de Cherbourg, au lieu nommé la Lande-St-Gabriel.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. La Serre, par laquelle il invite la Société des Antiquaires de Normandie à se faire représenter aux obsèques de M. Raymond Bordeaux, archéologue éminent et l'un de ses membres les plus dévoués.

La cérémonie funèbre aura lieu le lundi 7 juin, à 11 heures du matin, en l'église St-Taurin d'Évreux.

La Compagnie délègue M. l'abbé Le Beurrier, archiviste honoraire, demeurant à Évreux, pour la représenter aux funérailles.

Le Secrétaire communique : 1° une note de M. Charles Gervais sur une découverte d'objets mérovingiens à Villy ; 2° une lettre de M. le Curé de St-Agnan-de-Crammesnil relative à des objets analogues trouvés, le 28 avril dernier, à Garcelles-Secqueville. Grâce aux bons soins de M. Gervais et à la générosité du Directeur des frères de la doctrine chrétienne, la boucle de ceinturon en bronze rencontrée à Villy est entrée dans les collections de notre musée.

Il est donné lecture, au nom de M. Guilbert, de Limoges, d'une note des plus intéressantes sur des pèlerinages organisés, chaque année, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, dans la paroisse de Solignac pour le Mont-St-Michel.

A propos de cette communication, MM. Cauvet, Julien Travers, Gervais et Guillouard font connaître que, dans certaines paroisses de Basse-Normandie, notamment à Tourville, St-Germain-la-Campagné et Briouze,

des pèlerinages du même genre avaient lieu tous les ans à des époques déterminées.

Le Secrétaire entre dans quelques détails sur un livre d'heures du XV^e siècle, qui lui a été confié pendant quelques jours par M. Daumesnil, juge au Tribunal civil de Caen.

Ce manuscrit renferme diverses mentions consignées sur les feuilles de garde par ses propriétaires et qui mériteraient une étude approfondie.

M. l'abbé Le Cointe, à l'aide d'extraits du registre des obits de St-Jean et de diverses autres pièces découvertes aux Archives par M. Chatel et dont celui-ci a donné lecture, complète le mémoire qu'il a consacré à la recherche du lieu de la sépulture du sieur de Bras.

Les mentions extraites des registres des obits de St-Jean, et qui nous ont été révélées pour la première fois par M. Julien Travers, expliquent de la manière la plus naturelle l'erreur dans laquelle était tombé le savant abbé de La Rue.

M. l'abbé Le Cointe ayant fait connaître qu'il pourrait y avoir intérêt à faire des recherches dans les archives paroissiales de l'église St-Pierre pour déterminer l'emplacement de la chapelle de l'*Ecce Homo*, la Société charge une commission, composée de MM. Chatel, Coppinger et de M. l'abbé Le Cointe, de s'entendre avec M. le Curé de St-Pierre pour étudier ces anciens documents.

M. le docteur Pépin fait part à la Société des résultats des études qu'il a entreprises sur les armes de la ville de Caen aux différentes époques de notre histoire. Il signale notamment une transformation de ces armoiries qui paraît avoir échappé jusqu'ici à ceux qui se sont occupés de cette question.

Séance du 1^{er} juin 1877. — Présidence de M. Guinat.

Le Secrétaire communique : 1^o une lettre de M. Quevilly, concernant une *Histoire des pèlerinages du Mont-St-Michel*, composée au commencement du XVIII^e siècle, par dom René Massuet, bénédictin, originaire du diocèse d'Évreux. (Ce travail semble aujourd'hui perdu.) 2^o Une lettre de M. Le Cointe, curé de Cormelles, relative à l'épithaphe de Daniel Huet par Sanadon.

M. Lavalley-Duperroux fait connaître qu'il a reçu de M. Eugène Chatel la transcription complète d'un diplôme de François I^{er}, qui figure dans notre musée et qui porte la date du mois de mars 1514. Le zélé et laborieux archiviste du Calvados a bien voulu joindre à sa copie des explications de nature à établir l'authenticité du document et à faire ressortir son intérêt.

M. Lavalley-Duperroux dépose sur le bureau un éperon du XV^e siècle découvert à Mondeville et offert à la Compagnie par M. Tesnières.

M. Trosnel, propriétaire, demeurant à Caen, est nommé membre titulaire résidant de la Société.

M. Julien Travers informe ses confrères que M^{me} de Caumont a fait don à la Bibliothèque publique de la ville des notes et des manuscrits de l'abbé de La Rue. Cette collection précieuse est dès à présent à la disposition des travailleurs qui voudraient la consulter.

M. Guillouard, à propos d'un travail récent de M. Richard sur le *Collibertisme*, entre dans des détails précis et infiniment curieux sur cette classe de personnes et établit, en s'appuyant principalement sur les renseignements fournis par le Domesday-Book, que des *Colliberts*

devaient certainement exister à une date ancienne en Normandie.

Le Secrétaire donne lecture du commencement d'un mémoire étendu sur le procès, la condamnation à mort et l'enlèvement du chevalier Destouches.

Séance du 6 juillet 1877. — Présidence de M. Guinat.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, le Secrétaire communique : 1° une dépêche de M. le Préfet du Calvados, demandant des renseignements précis sur les ressources financières de la Société ; 2° une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, réclamant des Sociétés savautes la liste sommaire, mais complète, de leurs publications, avec un relevé général des travaux contenus dans ces recueils.

Les indications réclamées par la préfecture et par le ministère ont été immédiatement fournies.

Parmi les ouvrages parvenus depuis la dernière séance, il convient de signaler les ouvrages suivants : 1° Fragments du dernier registre d'Alexandre IV, par M. Léopold Delisle ; 2° Topographie ecclésiastique des Gaules, par notre directeur, M. Desnoyers ; 3° Note sur le cimetière St-Ouen de Rouen, et Essai sur la vie du peintre Chardin, par M. Ch. de Beaurepaire.

M. Joly donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. Joseph Bain, membre de la Société des Antiquaires d'Écosse, le 29 juin dernier. M. Bain, après avoir remercié la Société des Antiquaires de Normandie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant correspondant étranger, annonce l'envoi prochain de

divers documents qui lui paraissent de nature à intéresser ses nouveaux confrères. Ces pièces sont principalement relatives aux abbayes de Préaux, de Fécamp, du Bec-Herluin et de St-Étienne de Caen.

Le Secrétaire fait connaître les résultats obtenus par les recherches de notre consciencieux confrère, M. le docteur Pépin, sur la commune de Canon et sur la fête des Bonnes-Gens ; il dépose sur le bureau la Monographie de la porte d'entrée du Mont-St-Michel, par M. Ramé, avec le dessin exécuté pour ce travail par M. Bouet.

Il est ensuite donné lecture d'une note de M. Costard, sur un nouvel atelier de silex taillés, découvert par lui à Baron. Dans cette station, comme au Mont-Joly, les instruments n'ont que de faibles dimensions ; ce sont principalement des scies, des perçoirs, des marteaux et des grattoirs.

M. Joly, dans une piquante étude, apprécie la physionomie morale et littéraire d'un poème intitulé : *Les Miracles de St-Nicolas*, qui semble ne pas avoir été publié jusqu'ici.

M. Desdevises du Désert expose à grands traits le fonctionnement de l'administration d'Alphonse de Poitiers, et essaie d'en déterminer le caractère.

Séance du 3 août 1877. — Présidence de M. Guinat.

Parmi les ouvrages offerts, il y a lieu de mentionner : 1° Les anciennes rues de Chauny, leur situation et leur dénomination, par M. Ch. Briard ; 2° Notes historiques sur Honfleur. — La police du port, des rues et des marchés au XVII^e siècle. — Une visite de Henri IV (11 septembre 1603), par le même ; 3° Description de

l'abbaye du Mont-St-Michel et de ses abords, précédée d'une Notice historique, par Édouard Corroyer, architecte du monument ; 4^e Recherches nobiliaires en Normandie (maison du Buisson et ses alliances), par un gentilhomme normand, sous-préfet et antiquaire.

M. Tesnières fait hommage à la Société d'une ancienne vue gravée de l'abside de St-Pierre ; M. Le Tourneur offre à la Compagnie, pour son musée, une magnifique urne cinéraire, en verre bleuâtre, d'une excellente conservation.

Des remerciements sont adressés par M. le Président, à MM. Tesnières et Le Tourneur.

Le Secrétaire fait connaître qu'il vient d'être informé que, par arrêté du 19 juillet, M. le Ministre de l'Instruction publique a attribué à la Société des Antiquaires une allocation de 500 fr. pour l'encourager dans ses travaux.

M. Cauvet donne lecture d'un compte-rendu fort attachant du 27^e volume de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, et du 4^e volume de la Société d'Archéologie d'Avranches.

M. Noël, curé de St-Agnan, complète, à l'aide de ses observations personnelles, le travail entrepris en 1868 par M. Charma sur les fouilles de Conteville.

M. Ch. Hettier analyse succinctement l'introduction placée par M. Hugo Andresen en tête de l'édition qu'il vient de publier à Heilbronn du *Roman de Rou*, de maistre Wace. Notre confrère apprécie la valeur et la portée de ces recherches faites à l'étranger sur l'un des monuments les plus curieux de notre ancienne littérature nationale, et exprime le désir qu'une édition définitive de notre vieux poète soit entreprise et menée à fin par l'une des Sociétés savantes de Normandie.

Le Secrétaire donne lecture, au nom de M. le vicomte de Blangy, d'une note explicative sur le tableau de l'hôtel d'Ecoville. Ce travail, accompagné d'une planche gravée, paraîtra en tête de notre prochain volume de Mémoires.



NOTES ET COMMUNICATIONS.

Le coffret d'ivoire du trésor de la cathédrale de Bayeux, par M. de Farcy, membre de la Société.

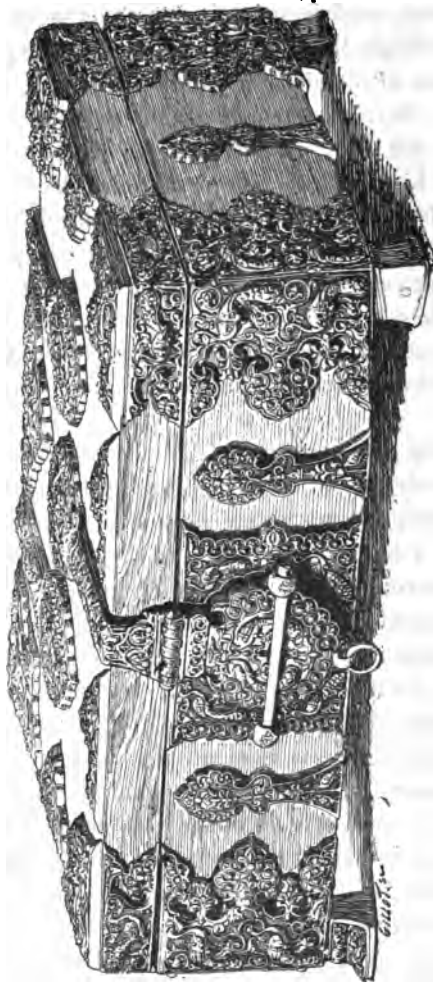
Le trésor de la cathédrale de Bayeux renfermait autrefois un grand nombre de châsses et d'objets très-précieux, dus pour la plupart à la libéralité de ses évêques ou à la générosité des ducs de Normandie et des rois de France. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le minutieux inventaire rédigé en français par ordre de Mgr d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, en l'année 1476. Les deux exemplaires originaux sont conservés dans la bibliothèque particulière du Chapitre, qui nous a provisoirement autorisé, en attendant leur publication, à y puiser des renseignements précieux et inédits. Toutes ces richesses, accrues encore de quelques dons nouveaux, disparurent moins de cent ans après, soit qu'elles aient été pillées et brisées par les protestants, soit plutôt qu'elles aient été fondues dans les creusets du duc de Bouillon. Il s'était fait remettre et apporter au château de Caen ces objets précieux, « afin, disait-il, *de les préserver des atteintes des iconoclastes* », et s'empressa, lui catholique, de les *utiliser* pour payer ses propres soldats ou garnir son mobilier.

Un objet, un seul, échappa comme par miracle au désastre général. L'évêque de Bayeux, Mgr d'Humières, obligé de fuir devant la fureur de ses ennemis, n'eut que le temps de se rendre dans sa terre de Port-

en-Bessin et de se jeter dans une petite barque que lui procura le seigneur du Bosc. Il emportait avec lui un coffret d'ivoire, renfermant trois vêtements sacerdotaux, que la vénération des fidèles et une tradition de près de deux siècles attribuaient à saint Regnobert, second évêque de Bayeux. Replacé soigneusement dans le trésor demeuré vide, il était conservé dans la grande sacristie de la Cathédrale, en une armoire placée contre le mur du levant. Ce fut là qu'il fut inventorié le 9 décembre 1790, lors de la suppression du Chapitre de Bayeux, avec cette mention, digne du temps où elle fut rédigée : *Un coffret d'ivoire avec une inscription ARABE*. Préservé encore à cette époque néfaste, il est actuellement déposé dans une salle haute de l'une des tours de la façade.

Laissant de côté la chasuble, l'étole et le manipule qui y sont enfermés et qui feront plus tard l'objet d'une étude spéciale, nous allons examiner avec soin ce coffret, qui a déjà été décrit dans plusieurs dissertations dont nous aurons bientôt occasion de parler. Il est de forme oblongue et mesure 0^m,425 sur 0^m,275. Il est monté sur quatre petits pieds de 0^m,03 qui lui donnent une hauteur totale de 0^m,15. Destiné à ne renfermer que des objets fort légers, il est formé de plaquettes d'ivoire de 0^m,003 d'épaisseur seulement, juxtaposées et reliées entre elles par les nombreux rivets de la garniture. Il est décoré de tous les côtés et sur tous les angles d'une riche armature d'argent doré et niellé, ciselée en bosse d'un relief de 0^m,006. Ces ornements se composent de fleurons épanouis, de rinceaux caractéristiques de l'art arabe, rendus avec une grande habileté et de formes variées quoique peu différentes. Comme décoration principale figurent des paons à la queue contournée et

quelques autres oiseaux assez semblables à des co-



COFFRET D'IVOIRE DANS LE TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

(Cette planche est la propriété de la Librairie Hachette).

lombes. Deux riches charnières maintiennent le cou-

vercle, elles ont été brisées et grossièrement ressoudées ; dans l'origine, deux anneaux d'argent placés de chaque côté, l'un dans le couvercle, l'autre dans le corps même du coffret, servaient au moyen d'une chaînette à le maintenir, de peur qu'en l'ouvrant complètement il ne vint à briser les charnières qui ne témoignent que trop de leur utilité. L'un d'eux est déjà signalé comme manquant au XV^e siècle, et un autre actuellement détaché est conservé dans le coffret. Des quatre pieds, un seul conserve sa décoration primitive ; les trois autres ont été enlevés et remplacés par une plaque d'argent unie.

Ce coffret se fermait au moyen d'un riche recouvrement à charnière, dans l'intérieur duquel se trouvait la serrure. Une clef en forme de croix faisait mouvoir le penneton, qui s'introduisait dans un disque uni plaqué sur l'ivoire. Celui-ci, à cause de son peu d'épaisseur, ne pouvait contenir la serrure que M. Spencer Smith avait cru y voir. De chaque côté de ce disque se trouve un pivot saillant dont la tête arrondie est taillée à facettes et percée à jour pour y introduire une petite verge ronde aussi d'argent. Elle dépassait en longueur les deux pivots, elle était terminée à l'une de ses extrémités par une tête semblable, et à l'autre percée d'un trou où devait s'introduire un cadenas dont il n'est fait aucune mention. Cette brochette une fois placée et maintenue, empêchait par sa position même l'introduction de la clef dans la serrure. Signalons en passant le soin extrême avec lequel cette serrure était faite et les précautions prises pour la maintenir fermée. Nous aurons tout à l'heure occasion de voir combien, à cette époque, l'art de la serrurerie était avancé chez les Arabes.

Le disque, dont la forme se rapproche de celle d'un écusson, est entouré d'une légende en caractères orientaux. Ces lettres, gravées au trait et bordées d'un léger filet, ont été remplies d'un vernis noirâtre que l'on retrouve sur tous les objets anciens ayant la même origine. C'est cette inscription, en caractères coufiques, dont l'usage commença à s'établir, au VII^e siècle, à Goufah, ville de l'Irak babylonien, sur l'Euphrate, pour ne cesser qu'au XIII^e, qui a tant occupé les savants. Refaite plutôt que lue par M. Petis de La Croix, qui le premier en eut un dessin sans doute fort inexact, elle fut déchiffrée en 1820 par un savant orientaliste de Vienne, M. de Hammer, d'après le calque que lui avait envoyé M. Spencer Smith. Depuis, M. de Caze la fit traduire en Algérie par deux Arabes versés dans la connaissance de l'écriture ancienne. Ces trois versions, venues de sources différentes et s'accordant toutes les trois entre elles, ne laissent plus aucun doute sur la certitude du texte que voici :

*Bismillach er rahman er rahym
Birruhu Kamilet ou niamihi schamilet.*

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux ! Sa bénédiction est complète et sa grâce immense.

Ces sentences, empruntées au Coran et destinées à appeler la bénédiction de Dieu sur celui qui prononce son nom, ne nous disent rien de l'origine ni de la destination de ce coffret. L'auteur des *Statuts de l'Église de Bayeux*, qui écrivait à la fin du XIII^e siècle, ne fait aucune mention de la chasuble de saint Regnobert. Il parle seulement de la châsse, *capsa*, de ce saint évêque, châsse qui était exposée sur l'autel, à certaines solennités, avec celles des saints Rasiphe et Ravent, Vigor,

Panthaléon, etc., et non pas des chasubles, *casulæ*, ayant appartenu à ces saints, comme on le voit imprimé dans l'extrait que M. Léchaudey d'Anisy a donné du manuscrit de Langevin. L'inventaire de 1476, reproduisant celui de 1379, rédigé en latin, est le plus ancien document où il est fait mention du coffret et de la chasuble de saint Regnobert. Voici ce passage :

Item ung coffret de yvière, barré et bordé à coupletz derrière, sur lesquelz il se ouvre et à serreuse par devant qui se clot à clef par une barre d'argent dont le crampon chiet dedens la serrure. Le tout d'argent doré et ouvré de menuerie.... Et dedens est la casuble monsieur saint Regnobert.

Si, à cette époque, une tradition quelconque avait attribué à la reine Ermentrude le don de ce coffret, on n'eût pas manqué de la mentionner comme on l'a fait soigneusement pour une foule d'autres objets précieux ou même curieux. Deux cents ans plus tard, on ignorait tellement son origine et sa provenance, que l'on ne pouvait dire à quelle langue appartenaient les caractères de l'inscription.

Ce fut une lettre d'un M. de La Roque publiée, en 1714, dans *les Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des beaux arts*, qui fit connaître pour la première fois au monde savant le coffret arabe de la Cathédrale de Bayeux. Comme il fallait lui trouver une origine quelconque, le rédacteur de ces Mémoires, le P. de Tournemine, dont, cependant, l'imagination ne se laissait pas ordinairement entraîner, accompagna cette lettre des réflexions suivantes :

On sait que Charles Martel vainquit les Sarrasins proche de Tours (lisez près du Vieux-Potiers); leur camp fut pillé. La cassette marquée de l'inscription arabe AURA

ÉTÉ PRISE en cette occasion, et la reine Ermentrude, femme de Charles le Chauve, à qui cette cassette venait de la succession de son trisaïeul, l'ayant eu de son mari, la consacra à renfermer les reliques de saint Regnobert, qui avait guéri le roi, son époux. Cette guérison et la magnifique reconnaissance d'Ermentrude sont marquées dans les historiens. Cette cassette était APPAREMMENT celle du prince sarrasin Abdarhaman.

Ce ne sont là que de simples conjectures avancées timidement, sans aucune preuve, et accompagnées de nombreuses restrictions. Hâtons-nous d'ajouter que le texte des historiens, auquel il est fait allusion, est loin d'être aussi net. Le voici : *Sed etiam regina pallium ad beatorum corpora confessorum misit*. La reine envoya même une étoffe précieuse pour envelopper le corps des bienheureux martyrs.

Voilà cependant la seule origine de cette tradition, qui fut universellement adoptée jusqu'au commencement de ce siècle, et contre laquelle M. Spencer Smith et plus tard M. André n'ont pas cru devoir s'inscrire en faux. Ils ont trouvé qu'il y avait de fortes raisons de ne pas croire à une si grande antiquité; ils ont penché pour la tradition qui place l'arrivée à Bayeux de cette cassette vers l'époque des croisades, et donné comme principal argument ce fait — admis alors — que toutes les richesses de Bayeux ayant été pillées et brûlées dans l'incendie de 1105, la cassette, si elle avait existé, n'aurait pu être épargnée, non plus que la tapisserie de la reine Mathilde, mais ils n'ont pas prouvé l'impossibilité d'une pareille attribution. C'est ce que nous allons tenter de faire.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans un autre passage de l'inventaire de 1476, passage dont jusqu'ici on

n'avait jamais compris l'importance. Il vient immédiatement après la mention du coffret, ce qui doit faire croire qu'alors on considérait ces objets comme faisant une seule et même suite :

Item une boyte ronde de yvière liée de lians d'argent doré un crampon par le dessus et une serreuse par le devant, quatre annelets des deux côtés, assise sur trois piés, le tout d'argent doré, pleine de plusieurs et diverses reliques donc les aucunes sont incognues.

Puis immédiatement après :

Item quatre coffres de yvière, desquels deux sont quarrés et les deux aultres sont plus longs que leys, garnis par dessus, en meillieu et aux cornières d'argent doré et ouvré, PAREILLEMENT COMME LE COFFRE DU CASUBLE ST REGNOBERT, et sont clos et serrés sans serreuse et sans clef dedens lesquels sont plusieurs joyaulx et reliques..... et est à noter que par la teneur du dit inventaire ancien lors y avoit CINQ telz coffres de yvière, mais de present celui qui est designé pour le quart n'a point été trouvé et aussi ledit inventaire ancien dit qu'il demoura tout vuide.

Ainsi donc, le trésor de Bayeux possédait six coffres d'ivoire absolument semblables entre eux et une boîte ronde de même provenance. Peut-on admettre un instant que ces sept objets aient été pris ensemble sur les Sarrasins en 732 et donnés par la reine Ermentrude sans avoir été perdus ou divisés après quatre générations ! Il est encore moins croyable qu'un seul ait cette origine que l'on refuserait aux six autres. Mais il est une autre preuve qui vient, d'une manière irréfutable, confirmer mon système. Quoique ces sortes de coffrets soient fort rares, on en connaît cependant un certain nombre semblables entre eux par la matière, la monture, la décoration même. M. Zotenberg, biblio-

thécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui a eu l'occasion de déchiffrer plusieurs inscriptions presque semblables à celles de Bayeux, pense qu'il faut attribuer le coffret de saint Regnobert à la fin du XI^e siècle; les caractères lui paraissent un peu plus modernes que ceux de deux coffrets dont l'un existe au musée de Kensington et l'autre à Toulouse. Il signale aussi un coffret, publié par le *Magasin pittoresque*, en janvier 1870, et qui porte une date certaine, 1060. Enfin, il en existe de pareils à Cologne, à Maëstrich et dans les Cathédrales de Sens et de Narbonne. La richesse de leur décoration, une date certaine, la forme même des lettres coufiques, tout s'oppose à ce qu'on les attribue au VIII^e siècle de notre ère.

Ces coffrets servaient dans l'origine aux musulmans pour renfermer les parfums dont ceux-ci faisaient un si grand usage. Celui de 1060 porte, en effet, une inscription qui ne laisse aucun doute à cet égard : *Il est plus beau qu'un coffret orné de pierreries et il sert de receptacle pour le musc, le camphre et l'ambre. Sa vue est pour moi le plus beau spectacle. Il m'inspire la générosité pour le malheureux qui vient chez moi.* Leur usage était général et on les trouvait dans le commerce en Palestine, en Sicile, en Espagne, à Malte.... Ils servirent donc de préférence à rapporter d'Orient les reliques dont les Croisés tenaient avant tout à enrichir leurs sanctuaires de prédilection. On les désignait alors ainsi : *arcula eburnea, transmarina, cum litteris ethnicis*. Celui de Maëstrich, qui, par sa décoration, est presque absolument semblable à celui de Bayeux, renferme encore des reliques d'Orient, *reliquiæ transmarinæ*, une côte d'un des sept martyrs d'Ephèse. Ce coffret est aussi

fort intéressant par sa serrure à secret, garnie de quatre cercles munis d'aiguilles mobiles, qui, indiquant les quatre lettres d'un mot de convention, permettaient d'ouvrir la serrure mystérieuse. C'est, on le voit, le système actuel des serrures à secret, employé déjà il y a plus de huit siècles !

Le trésor de Bayeux renfermait d'ailleurs plusieurs autres reliques qui avaient certainement été rapportées d'Orient. Voici l'indication de quelques-unes :

Item ung vaissel ront en cristal, renfermant des vêtements de la Sainte-Vierge. Item une ymage de N.-Dame, d'argent doré, séante en une chaire ornée de pierreries, dedens sa poictrine a une très-petite boete ronde où il y a du lait de la Sainte-Vierge. Item ung vaissel ront de béril et dedens a du lait de la Vierge..., etc., etc.

A propos de cette mention du lait de la Vierge, qu'on retrouve presque partout, il est intéressant de signaler la légende sculptée en pierre sur les chapiteaux de la Collégiale d'Évron, dans la Mayenne, où l'on assiste à toutes les péripéties et dangers du pieux pèlerin, qui apporta dans ce sanctuaire, avec d'autres reliques, une fiole contenant aussi du lait de la Vierge, et pour laquelle un abbé de la famille des Châteaubriand fit faire en Italie un délicieux reliquaire de la plus belle époque de la Renaissance, qui y est conservé précieusement.

A quelle époque faut-il donc faire remonter l'arrivée à Bayeux d'un aussi grand nombre de coffrets orientaux destinés à renfermer des reliques ? On ne peut répondre que par des hypothèses. Faut-il les attribuer à la générosité de l'évêque Robert Des Ablèges, qui se croisa en 1215, assista en personne à la bataille d'Acre et ramena à Bayeux les chevaliers qui avaient suivi leur suzerain dans son voyage d'outre-mer ? Mais alors

comment expliquer qu'il ait pu acheter sept coffres semblables, ayant déjà plus de cent ans d'existence? La mode, il est vrai, en ces temps troublés, ne changeait pas comme de nos jours; mais l'art faisait des progrès, et le commerce avait en ce temps là, et pour ces sortes d'objets, des débouchés faciles et certains. Ne faudrait-il point plutôt les faire remonter aux dernières années du XI^e siècle, date qui se rapporte parfaitement avec leur origine et leurs caractères généraux? Ne devrait-on pas alors en attribuer la donation à Odon de Conteville ou à son frère Guillaume le Conquérant? Car ses relations, même avec l'Orient, sont prouvées par le don fait à la Cathédrale de Bayeux de deux précieuses *cornes de licornes*, qui, en 1526, furent offertes au roi François I^{er}, et enfin *utilisées* en 1563 par le duc de Bouillon pour son usage particulier. Je sais bien que la principale objection de MM. Spencer Smith, André, etc., est celle-ci : le coffret, pas plus que la tapisserie de la reine Mathilde, n'aurait pu échapper à l'incendie de 1105. M. Lambert en avait pourtant fait justice dans sa *réfutation des objections faites sur l'antiquité de la tapisserie de Bayeux*. M. l'abbé Laffetay, dans son récent travail sur la tapisserie, prouve qu'elle existait et *fut fors conduite avec les autres richesses de l'église*. Peut-être aurait-il pu insister davantage sur l'importance de cette phrase. Il aurait pu énumérer, en effet, tous les objets dont quelques-uns n'ayant pu, à cause de leur poids, être facilement dissimulés, furent conservés soit par crainte, soit par respect filial de la part du vainqueur. On comprend, en effet, qu'on ait pu enlever et préserver facilement non-seulement *la telle du conquest d'Angleterre*, mais *le mantel duquel le duc Guillaume estoit vestu quand il espousa la ducesse*, celui de la duchesse, le casque ou

bacinet de cuivre doré déposé par le duc Guillaume sur l'autel de Bayeux en témoignage du don d'une forêt fait à l'évêque et au chapitre, les deux cornes de licornes et quelques autres reliquaires dont la mention particulière n'a pas été conservée; mais il devient bien difficile de croire qu'on ait enlevé de l'église l'énorme couronne de lumière ornée de 97 cierges, prenant toute la largeur de la nef et dont la chaîne à elle seule pesait plus de 2,000 livres. Tous ces dons existaient pourtant dans le trésor de Bayeux à la fin du XVI^e siècle; ils avaient tous échappé à l'incendie de 1105, aux sièges des Anglais, qui les respectèrent toujours, sans doute à cause de leur origine. Ne pourrait-on pas croire que le même intérêt s'attachait à ces coffrets qui partagerent toujours le sort de ces objets et dont un seul a pu être préservé jusqu'à nos jours.

Adrien Turnebus, lecteur royal. — Par M. Legay, conseiller à la Cour de Rouen, membre titulaire.

Un Normand brille d'un éclat singulier parmi les grands érudits de la Renaissance. « Adrianus Turnebus, » dit Montaigne (1), sçavoit plus et sçavoit mieux ce « qu'il sçavoit qu'homme qui feust de son siècle, ny « loing au-delà. » Toute louange devient superflue, ce semble, après un tel éloge. Disons, cependant, que ce témoignage n'est pas isolé. Montaigne n'est ici que l'écho de son siècle. Baillet (2), qui a recueilli les jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs, nous montre que le XVI^e siècle tout entier

(1) *Essais*, liv. II, chap. XVIII.

(2) *Jugem. des Sav.*, t. II, p. 305.

partageait l'opinion de Montaigne. « Scaliger, dit-il, parlant de notre Normand, affirme qu'il était le plus grand homme et le plus savant de son siècle. Vossius en dit autant toutes les fois que l'occasion se présente de le citer. Dempster l'appelle la lumière des critiques ; Lipse : le plus excellent homme de ceux qui vivaient alors sous le ciel, et, ailleurs, il dit qu'il était le soleil de la France. Barthius voit en lui le véritable et le fidèle trésorier de toute l'antiquité. Casaubon va jusqu'à l'appeler trimegiste, c'est-à-dire qu'il le met au-dessus des plus grands hommes. Camerarius le nomme le prince des beaux-arts et des belles-lettres. Scioppius ne se contente pas de n'en pas médire ; mais il ajoute que notre siècle même, quelque heureux qu'il soit, n'en a pas produit un plus savant. » — Les louanges accumulées par Baillet sembleraient l'éloge d'un pédant fait par d'autres pédants, si Montaigne n'avait pris soin de nous prémunir contre l'inévitable impression que produit un pareil langage. Parlant des pédants au chapitre xxiv^e de ses *Essais* : « qui regardera de près, dit-il, à ce genre de gents qui s'étend bien loin, il trouvera comme moy que le plus souvent ils ne s'entendent ni aultruy, et qu'ils ont la souvenance assez pleine, mais le jugement entièrement creux, si non que la nature d'elle-même le leur ait aultrement façonné, comme j'ay veu *Adrianus Turnebus*, qui, n'ayant fait autre profession que de lettres en laquelle c'estoit, à mon opinion, le plus grand homme qui feust il y a mille ans, n'ayant toutefois rien de pédantesque que le port de sa robbe, et quelque façon externe qui pouvoit n'estre pas civilisée à la courtisane, qui sont choses de néant : et hay nos gents qui supportent plus malaysément une robbe qu'une âme de travers, et regardent à sa révérence, à

son maintien et à ses bottes quel homme il est ; car , au dedans , c'estoit l'Âme la plus polie du monde. Je l'ay souvent , à mon escient , jecté en propos esloingnez de son usage : il y veoyoit si clair , d'une appréhension si prompte , d'un jugement si sain , qu'il sembloit qu'il n'eust jamais faict autre mestier que la guerre et affaire d'Estat. Ce sont natures belles et fortes :

Queis arte benigna.

Et meliore luto finxit præcordia Titan (1). »

Si donc Adrianus Turnebus a été loué par des pédants, on ne doit pas pour cela le confondre avec ses louangeurs. Montaigne, qui se connaissait en hommes, nous en est un sûr garant. Il s'agit ici d'un savant véritable, justement illustre en son temps et aujourd'hui trop oublié. Si bien oublié, qu'on ne sait plus depuis bientôt trois cents ans, quel nom français se cache sous le nom latinisé de Turnebus. Henri Estienne l'appelait Tournebœuf, Et. Pasquier le nomme tantôt Tournebu, tantôt Tournebus ou Tournèbe, Muret dit Tornebus, Baillet, Tournebes, le *Mercur*e de France, du mois de septembre 1739, écrit Tourneba, et Lacroix du Maine, Tournebut. Le grand nombre l'appelle Tournèbe. Il y a là un problème qui s'impose aux biographes du célèbre érudit. Un des plus récents d'entre eux, M. Ch. Waddington (2) dit à ce sujet : « Adrien de Tournebu ou Tournèbe naquit en 1512 aux Andelys, en Normandie, de parents nobles mais peu fortunés ; sa famille était, dit-on, d'origine écossaise. » Et il

(1) *Essais*, liv. I, chap. xxiv.

(2) *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 3^e année, n^o 12.

ajoute en note : « son père, gentilhomme écossais, serait venu s'établir en Normandie, où son nom de Turnbull aurait été changé en son équivalent de Tournebœuf ou Tournebu qui, mis en latin, aurait fait Turnebus. Ce dernier nom traduit à son tour en français, a donné Turnèbe, qui est le plus généralement usité. » M. Waddington, à la suite du *Mercure de France* (1), a cru trop aisément Georges Mackensie (2) qui, dans ses vies des Écrivains d'Écosse, a prétendu, en effet, qu'Adrianus Turnebus était fils d'un gentilhomme écossais, nommé Turnbull. L'Écosse, il est vrai, a donné un président de ce nom au Parlement de Normandie. Le conseiller J.-B. Lechandelier (3) nous l'apprend dans son poème :

Scotia te misit nostris fidissima Francis
Gentili dictum nomine Tornabulam,

Mais c'est en 1541 que cet Écossais s'implantait parmi nous, et notre Adrianus Turnebus est né en 1512. Il faut donc écarter, sans hésitation, l'hypothèse que Mackensie croyait pouvoir risquer, à l'abri de ce souvenir, et, par suite, laisser de côté Turnbull et sa traduction Tournebœuf qui, latinisée, puis traduite à nouveau, nous aurait donné Turnèbe.

Faut-il s'arrêter, en revanche, aux conjectures de Baillet (4) ? Je ne le pense pas, car il n'y a trace

(1) *Mercure de France*, septembre 1639.

(2) *The lives and characters of the most eminent writers of the Scot nation.*

(3) *Virorum omnium consularium ab instituto Rothomagi senatu hactenus ordine promotorum libri IV.* — Lib. III, Encom. II, mss. de la Biblioth. Nat., fonds latin, n° 10,054.

(4) La coutume étant autrefois non-seulement d'écrire, comme plusieurs font encore, mais aussi de prononcer *leu*, *veu*, *deu*, *receu*,

nulle part des ingénieuses transformations de nom que cet auteur imagine à plaisir. Les suppositions qu'il fait, comme celles du Menagiana (1) et du Mercure de France, manquent de base. Mieux vaut demander aux procédés habituels de la critique historique la solution du problème.

S'il est un fait certain, c'est qu'Adrianus Turnebus était Normand. Lui-même a pris soin de nous désigner sa patrie. « *Castellum Andeliacum, charissima mihi patria*, » dit-il dans ses *Adversaria* (2). Andely, voilà la terre de ses pères. C'est là qu'il faut chercher sa trace. On a prétendu, je le sais, qu'on ne trouvait aux Andelys, antérieurement à la naissance d'Adrien, aucune famille dont le nom rappelât, de près ou de loin, le nom qui nous occupe. L'allégation était quelque peu téméraire, et M. de Ruville (3), dans son Histoire des Andelys, en démontre amplement la fausseté. Un Guilbert Tournebus était sergent de justice du bourgaige d'Andely, pour la reine d'Angleterre, en 1434. Un Jehannot Tournebus est cité dans un acte de fief du 14 avril 1453. Un Jehan Tournebus et un Pierre Tournebus, ce dernier marchand drapier, demeurant rue de la Croix-de-Pierre, au Grand-Andely, figurent dans un procès débattu devant l'Échiquier au cours des années 1474, 1483, 1490 et 1497. Un Perrin Tournebus fit un échange, le 27 octobre 1500, avec Jehan

aperçu, etc., on aura de même, au lieu de Tournebu, écrit et prononcé Tournebeu, d'où ceux qui ont cru mieux parler ont fait Tournebœuf. — Baillet, *Jug. des Sav.*, t. I, p. 366.

(1) *Menagiana*, t. IV, p. 6 et 7.

(2) *Adversaria*, lib. IX, cap. VIII.

(3) *Histoire des Andelys*, t. II, p. 437.

Masson, du hameau de Feuguerolles. Ce n'est pas tout encore. L'année même de la naissance d'Adrien, le 5 de février 1512, le Parlement de Rouen rendait un arrêt sur un différend survenu entre le capitaine du Château-Gaillard et les habitants des Andelys, au nombre desquels est dénommé Colin Tournebus. — En voici plus qu'il n'en faut pour montrer qu'il y avait, de vieille date, aux Andelys, une famille dont le nom ressemble, à s'y méprendre, à celui d'Adrianus Tournebus. Ce dernier serait-il donc un Tournebus ?

Un aveu du 3 octobre 1578, dont nous devons la découverte au savant archiviste de la Seine-Inférieure, M. Charles de Beaurepaire, tranche la question. Cet aveu (1) commence ainsi : « De hault et puissant seigneur Messire François d'Orléans, marquis de Rotelin, baron de Varenguebec, chevalier de l'Ordre du Roy nostre sire, cappitaine de cent hommes d'armes soubz Monseigneur le duc de Longueville et d'Etouteville, Je, Georges de Poysi, escuyer, tuteur des enfants soubz aage de deffunt *Maistre Adrian Tournebus*, en son vivant *lecteur du Roy aux lettres grecques*, tiengts et advoue à tenir de mon dict Seigneur, en la dicte qualité, en sa terre et seigneurie de Neauphle, les héritages cy-après déclarez..., etc. » — Plus de doute, notre Normand se nommait Tournebus. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'on appelait celui de ses fils qui était devenu conseiller au Parlement de Paris ; et ce fait, connu de tous, n'aurait pas dû, ce semble, permettre la moindre hésitation. On comprend alors le jeu de mots des Gascons qui appelaient Adrien lorsqu'il régentait à Toulouse : *Tournez-vous*. Cette plai-

(1) Archives de la Seine-Inférieure.

santerie, rapportée par Moréri, ne s'explique que s'il s'appelait réellement Tournebus. Le quiproquo n'était pas possible avec un Turnèbe, un Turnbull ou un Tournebœuf.

En vérité, Montaigne avait bien raison de souhaiter « que ceux qui escrivent en latin nous laissassent nos noms tels qu'ils sont ; car, dit-il, en les métamorphosant pour les garber à la grecque ou à la romaine, nous ne savons où nous en sommes et en perdons la cognoissance (1). »

Adrien Tournebus, dont la famille n'était pas écossaise, mais normande et Andelienne, était-il issu du moins, comme l'affirme M. Charles Waddington, de parents nobles mais peu fortunés ? — Si les Tournebus étaient d'extraction noble, ce qui n'est rien moins que prouvé, il faut avouer que ceux que nous connaissons auraient bien dérogé. Quant à la fortune, l'aveu du 3 octobre 1578 permet de croire que les parents d'Adrien n'étaient pas complètement dépourvus des biens de ce monde. Les terres labourables, prés et vignes, mentionnés dans cet aveu, ne composaient pas du reste, à eux seuls, la fortune de notre lecteur royal, car des actes authentiques nous montrent qu'il possédait d'autres terres sur la paroisse Notre-Dame d'Andely, notamment au hameau de la Baguelande (2).

A cela près, nous n'avons plus rien à reprendre dans les quelques lignes de M. Ch. Waddington que nous avons citées. Comme lui, nous admettons que Tournebus naquit en 1512, car aucune indication ne permet de contester cette date universellement acceptée.

(1) *Essais*, liv. I, ch. XLVI.

(2) Archives de l'hospice St-Jacques aux Andelys.

Vers 1523, Adrien, âgé de onze ans, quittait sa ville natale pour aller étudier à Paris, au collège de Justice. Ce collège, comme tous les autres établissements de ce genre fondés dans l'Université de Paris, antérieurement au XVI^e siècle, était une maison de charité, où, dans l'origine, quelques écoliers pauvres trouvaient le gîte et la nourriture, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu leurs grades. Son nom lui venait de son fondateur, Jean Justice (1), chantre de Bayeux, mort en 1353, qui l'avait établi pour douze boursiers, dont huit devaient appartenir au diocèse de Rouen et quatre au diocèse de Bayeux. Mais les boursiers ne furent pas longtemps les seuls habitants du collège. On reçut bientôt dans cet établissement, sous le même toit et à la même table qu'eux, des écoliers qui pouvaient payer pension. Un document, publié par M. Ch. de Beaurepaire, dans ses inappréciables *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, nous montre qu'il en était ainsi à l'époque même où Adrien Tournebus étudiait au collège de Justice. « A maîtres Allaires Courtois et Jaspar de Vaza, principaulx du collège de Justice, a été baillé, dit ce document, jouxte le mandement de Mgr de Rouen, en date du VIII mars MDXXX, pour une année de la pension de Nicolas de Baufremont et maître Simon Roger, son maître, icelle année, XXX livres. — Aus mesmes, pour vestemens de son dit nepveu, de son magister, et chambre de Charles de Fontaines, LIV livres. » — En quelle qualité Tournebus entra-t-il au collège de Justice ? Je l'ignore. Pensionnaire ou bour-

(1) *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, par Ch. de Robillard de Beaurepaire, t. I, p. 218, 228.

sier, peu importe, Tournebus dut mener au collège la rude vie des écoliers d'autrefois. Vie si rude que Rollin lui-même, au siècle dernier, n'osait la proposer aux jeunes gens comme modèle, « notre siècle, disait-il, énervé par les délices n'étant plus capable d'une éducation si mâle et si vigoureuse. » Il n'y avait de sortie qu'au temps des vendanges. Alors Adrien venait sans doute aux Andelys, car on ne vendangeait pas sans lui, j'imagine, les vingt-trois perches de vigne dont il est fait mention dans l'aveu de 1578.

Le nom de Tournebus n'était pas nouveau pour l'*Alma mater*. La gens *Turneba*, pour parler comme Du Boullay, avait déjà fourni nombre d'érudits, et peu de temps avant l'arrivée d'Adrien à Paris, un Jean Tournebus, de Ronen, prêtait serment à l'Université (1).

Un autre Rouennais, Léger-Duchesne, suivait avec Adrien Tournebus les exercices du collège de Justice. Ils se lièrent d'une étroite amitié et tous deux prêtèrent serment à l'Université la même année, en 1532.

Dans les premiers temps de leur séjour à Paris, ils trouvèrent peu de secours dans les maîtres qui leur furent donnés. Léger-Duchesne nous apprend que lorsqu'il arriva au collège de Justice, le premier sous la discipline duquel il fut placé était si ignorant qu'il le jugea plus propre à instruire des pies et des geais enfermés dans des cages d'osier qu'à donner des leçons à la jeunesse. Il ne fut pas plus heureux en s'adressant à un second et à un troisième, tant il y avait alors, dit-il, d'ignorance et de barbarie (2).

(1) Du Boullay, *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. VI.

(2) Goujet, *Mém. hist. et litt. sur le Collège de France*, t. I, p. 27 et 28.

Et cependant Mathurin Cordier avait inauguré son enseignement. *Ubi cumque docebit Maturinus Corderius, florebut bonæ litteræ*, dit un exemple de la grammaire de Junius Rabirius, qui parut à Paris en 1534. Mais le célèbre professeur enseignait à Ste-Barbe, et la réforme de l'enseignement classique n'avait pas encore pénétré sans doute au collège de Justice.

A la même époque, le collège de Montaigu recevait dans ses murs Ignace de Loyola. L'ardente piété de saint Ignace souleva contre lui l'animadversion des Espagnols, qui suivaient en grand nombre les cours de l'Université de Paris. En 1529, notamment, son prosélytisme faillit exciter une véritable émeute parmi les suppôts de l'Université. Faut-il faire remonter à cette date l'aversion que Tournebus manifesta pour les Jésuites ? Je ne saurais le dire. Toujours est-il qu'il s'associa, en toute occasion, aux inimitiés ardentes qui assaillirent à son début la célèbre société. C'est pourquoi nous avons cru devoir rappeler qu'au temps où il n'était encore qu'un écolier, il avait déjà rencontré sur la montagne Ste-Geneviève le saint fondateur de la Compagnie de Jésus.

Il ne déploya pas, malheureusement, autant de vivacité dans son opposition aux dangereuses nouveautés qu'un autre écolier de ce temps, Jean Calvin, propagea plus tard en France.

En 1533, l'année même où le chancelier de Ste-Geneviève conférait la licence à saint Ignace et où Calvin, établi au collège de Fortet, commençait à semer l'hérésie, Tournebus et son inséparable ami Léger-Duchesne quittèrent les bancs de l'école. Ils inaugurèrent leur enseignement au collège de Justice avec un tel éclat, que les écoles les plus célèbres ne

tardèrent pas à se les disputer. Ste-Barbe, en 1538, les enleva tous deux au collège qui les avait nourris. « Les deux amis, par une association singulière, rapporte M. Quicherat, convinrent de se partager entre eux le soin de la même classe : l'un s'acquittait de l'enseignement du matin, tandis que l'autre donnait celui de l'après-dîner. Ils étaient portés sur les cadres du collège où ils professaient comme s'ils n'eussent été qu'un; ils recevaient de leurs élèves la simple rétribution fixée pour chaque régent par les statuts académiques. On ignore, poursuit M. Quicherat, s'ils puisèrent l'idée de cette alliance dans la tendre affection qui les unissait ou bien s'ils y furent amenés par l'émulation, car une fraternité toute pareille exista dans le même temps entre Ramus et Omer Talon. Quoi qu'il en soit, l'Université fut touchée de voir deux couples de talents du premier ordre s'enchaîner dans des liens si étroits et se confondre, en quelque sorte, pour l'accomplissement d'un même devoir. Si l'exemple n'eut pas beaucoup d'imitateurs, parce qu'il y avait peu d'hommes disposés à se contenter pour deux du salaire auquel un seul pouvait prétendre, du moins l'admiration fut générale. Longtemps après que les deux sociétés avaient été rompues par la mort prématurée de Talon et par l'avancement de Tournebus, on en parla comme d'un trait qui faisait pâlir l'amitié proverbiale de Damon et de Pythias, d'Harmodius et d'Aristogiton; on en parlait encore lorsque les Jésuites acquirent leur réputation comme instituteurs de la jeunesse, de sorte que ces Pères, qui étaient à l'affût des bonnes traditions, jugèrent qu'il y avait dans celle-là quelque chose à prendre pour le fruit des études, et dès lors ils par-

tagèrent dans leurs collèges l'enseignement de la rhétorique entre deux professeurs. L'Université finit par faire comme les Jésuites, et aujourd'hui encore nous voyons la même pratique s'observer dans les lycées. »

Le seul reproche qu'on ait adressé à l'enseignement que Tournebus donnait alors à Ste-Barbe, c'était d'être trop élevé pour les écoliers appelés à le recevoir. « Rappelle-toi, lui disait Ramus, dans une polémique qui surgit plus tard, quel fut ton enseignement à Ste-Barbe, lorsque je commençai à faire la classe de première à Dormans. Tu succédais à des maîtres consommés dans l'art d'instruire la jeunesse, à un Jacques Strébée, à un Antoine Pin. A quoi passas-tu l'année entière? A signaler des variantes et à proposer des corrections (1). » Tournebus ne s'en défend guère. La correction des auteurs était sa grande préoccupation, mais la critique des leçons adoptées jusqu'alors n'était peut-être pas ce qu'il y avait de plus utile pour la turbulente jeunesse qui se pressait dans les classes de Ste-Barbe. On le croit aisément, quand on sait de quels exploits étaient encore capables ceux qui s'asseyaient aux pieds de sa chaire. Eutrapel nous donne un bel échantillon de la maturité de leur caractère dans le récit d'une bataille qu'ils livrèrent aux bonnetiers du faubourg St-Marceau, « alors, nous dit-il, que le très-docte grammairien Turnebus lisoit le troisième de Quintilien (2). » Pour

(1) *Petri Rami et Audomari Talæi collectanea præfationes, epistolæ*. Parisiis, 1577.

(2) « De mon temps, dit Polygame, il en alla bien autrement lorsque ce très-docte grammairien Turnebus lisoit au collège Sainte-Barbe le troisième de Quintilien; car une bande et compagnie de

un homme qui n'avait du pédant que la robe et le bonnet, ce devait être un vrai supplice que d'avoir affaire à de pareils auditeurs. C'était pour des esprits plus mûrs que ceux des écoliers de Ste-Barbe qu'était fait le docte enseignement de notre érudit.

On le comprenait de toutes parts. Des gouvernements étrangers, séduits par la renommée de Tournebus, cherchaient à l'attirer chez eux. Mais son patriotisme déclinait les offres qui lui étaient faites. Il ne fallut rien moins que la reconnaissance que lui avait inspiré le cardinal de Châtillon pour le déterminer à quitter, pendant quelques mois seulement, l'Université de Paris pour celle de Toulouse, qui, grâce à lui, brilla bientôt d'un vif éclat. Il y enseigna, avec Léger-Duchesne,

bonnetiers du faubourg St-Marceau jointcz et adhérez à ces beaux massiers et gardeurs de vignes nous ayant empoignez et pris sur le faict, prenans et pillans comme des estourneaux des raisins outre ce que l'Écriture sainte en permet (qui est honnestement et discrettement) nous y battirent, et frottèrent très-bien nos espauls, quelques remonstrances que sceussions alléguer que par nos chartres et tiltres estans aux Mathurins, tous les vignobles et pays adjacents de Vauvert fussent à nous et propres à l'Université. Jamais à la bataille de Cérissolles, où je fus soubz la charge du capitaine La Mole qui y demeura, ne furent trouvez tant de corseletz, harquebuses, piques, morions, et haliebardes des Impériaux éparses ça et là, comme l'on vit, à cette grosse rencontre des vendanges, de Terences, de *de octo partibus*, de Pelissons, de *Pro-Milones*, de Bucoliques de Virgile et escritiores là delaissés à ce chaud alarme. Mais devant le mois estre passé, l'Université, toutes les chambres assemblées, avec bastons ferrez et non ferrez, soutenue d'un régiment d'imprimeurs tous hauts à la main, se jeta sans autre recognoissance sur ces maîtres bonnetiers et associez, qui, renversez et rendus fugitifs, eurent tous leurs outils et aultres instruments cassez, brisez et abattus, qui a donné occasion aux chapeliers de se faire subroger au droit des bonnets, l'usage desquels est bien endommagé. » — Noël du Fail, t. II, p. 78, édit. de 1732.

jusqu'en 1545. C'est du moins ce que nous apprend , dans ses Mémoires , le président de Mesmes. « L'an 1545, nous dit-il, je fus envoyé à Toulouse pour étudier en loix avec mon précepteur et mon frère.... Nous étions debout à quatre heures , et , ayant prié Dieu , allions à cinq heures aux études, nos gros livres sous le bras , nos écritaires et nos chandeliers à la main. Nous oyons toutes les lectures jusques à dix heures sonnées sans intermission, puis venions dîner, après avoir en hâte conféré demi heure ce qu'avions écrit des lectures. Après dîner, nous lisions, par forme de jeu, Sophocles ou Aristophanes, ou Euripides, et quelquefois Demosthènes, Cicero, Virgilius, Horatius. A une heure, aux études; à cinq, au logis à répéter et voir dans nos livres les lieux allégués jusques après six, puis nous soupions et nous lisions en grec et en latin. Les festes à la grand'messe et à vespres. Au reste du jour, un peu de musique et de pourme-noir...., etc., avions ordinaires avec nous *Hadrianus Turnebus*, et Dyonisius Lambinus et autres savants du temps. » Telle était la vie qu'on menait alors au sortir du collège, c'était par de telles études qu'on se mettait en état de faire honneur à sa patrie et d'en remplir dignement les premières places. C'est par des disciples de la trempe d'Henri de Mesme que Tournebus méritait d'être entouré.

Néanmoins, lors de son retour à Paris, qui eut lieu cette même année, Tournebus régenta de nouveau dans un collège. Un vieux professeur, Nicolas Bourbon, qui mourut presque centenaire du temps de Louis XIII, disait souvent qu'il avait vu Tournebus, Buchanan et Muret enseigner ensemble, dans le même collège, et il ne manquait pas d'ajouter que chacune des trois

parties du monde se serait trouvée bien partagée d'avoir un seul de ces grands hommes. Ménage, qui avait interrogé là-dessus Nicolas Bourbon, tenait de lui-même que cet honneur était échu au collège de la Marche.

C'est vers ce temps que nous croyons devoir placer le voyage de Tournebus dans le nord de la France. Ce voyage, entrepris de concert avec son maître, Pierre Galland, dit Torticolis, est postérieur au traité de Crespy, signé le 18 septembre 1544. Galland nous apprend que la paix étant faite entre Charles-Quint et François 1^{er}, Tournebus et lui se mirent en campagne et fouillèrent, comme de fins limiers (*veluti canes sagaces*), les bibliothèques des monastères de Flandre. Comme Tournebus était encore à Toulouse, dans les premiers mois de l'année 1545, ce n'est donc qu'à la fin de cette année qu'il a pu se livrer aux pérégrinations dont nous parlons. Elles ne furent pas inutiles à sa gloire. A St-Omer, au monastère de St-Bertin, ils découvrirent d'abord un manuscrit de Lucrèce. Tournebus, plein de déférence pour son maître, le lui abandonna; mais celui-ci, en mourant, le lui laissa par testament. Plus tard, Tournebus céda ce précieux manuscrit à son collègue, Lambin, qui préparait cette excellente édition du *De natura rerum*, qui vit le jour en 1564. En reconnaissance, Lambin lui dédia le cinquième livre de Lucrèce. On mit aussi la main sur des fragments des écrivains *De re agraria*, que Tournebus publia quelques années après, en 1554. Ces fragments, source précieuse pour l'histoire du droit romain, ont attiré l'attention de quelques savants romanistes, et plusieurs ont eu la prétention de corriger l'œuvre de Tournebus; mais, si nous en croyons l'érudit inspec-

teur des écoles de Droit, M. Giraud (1), tous auraient échoué dans leur entreprise, Goez aussi bien que les autres, et ils n'auraient fait que gâter l'œuvre qu'ils prétendaient améliorer.

Peu de temps après leur retour à Paris, le célèbre helléniste Tusanus vint à mourir. La réputation de Tournebus, les reproches mêmes que ses envieux lui adressaient, et qui se réduisaient, en somme, comme nous l'avons déjà dit, à un grief unique, la trop grande élévation de son enseignement, le désignaient pour succéder à Tusanus. Il n'y eut pas d'hésitation. Il fut appelé, avec l'assentiment universel, à monter dans cette chaire du collège royal, si glorieusement occupée jusqu'alors par Tousan, comme par Budé. Dans son discours d'inauguration, Tournebus fit l'éloge de la langue grecque, de son prédécesseur et du Roi, et, comme le jour de la mort de Tousan, le collège royal avait perdu un autre de ses lecteurs, l'hébraisant Vatable, il associa dans un même éloge ces deux grands érudits (2).

La situation nouvelle d'Adrien lui laissait une liberté que les préjugés universitaires lui avaient déniée. Il en profita pour épouser Magdeleine Clément qui appartenait à une famille parisienne des plus honorables. C'était une sorte de hardiesse ; car l'Université voyait d'un mauvais œil le mariage des professeurs, et Léger-Duchesne, qui n'attendit pas pour imiter son ami le moment où, à son tour, lui aussi, il fut appelé à une chaire du collège royal, l'apprit à ses dépens. Le jour

(1) *Rei agrariæ scriptores nobiliores reliquiæ.*

(2) *Oratio habita post Tusani mortem. — Viri clar. Adr. Turnebi regii quondam Lutetiæ professoris opera. T. III.*

de son mariage, Tournebus consacra, comme Budé, quelques heures à l'étude, mais on n'en doit rien conclure contre la vivacité de l'attachement qui l'unissait à sa femme; car tous les témoignages contemporains prouvent, au contraire, que les deux époux étaient animés l'un pour l'autre de la plus touchante affection.

Après son mariage, il poursuivit plus activement que jamais ses travaux sur Cicéron. Il ne s'arrêta momentanément que pour donner ses soins aux ouvrages grecs que le roi Henri II le mit en demeure d'éditer, en lui confiant les beaux caractères grecs, gravés par Garamond, sur les dessins d'un crétois, Ange Vergèce, lui aussi lecteur Royal. Ces caractères avaient été remis d'abord à Néobar, puis à Robert Estienne; mais quand ce dernier, justement effrayé des poursuites dirigées contre lui par la Faculté de théologie, eut émigré à Genève, force fut bien de lui chercher un successeur. En quelles mains les caractères de Garamond pouvaient-ils être mieux placés qu'en celles de Tournebus? *Ille est cui jure omnia tribuuntur, qui jam pervenerit eo quo nobis aspirare non licet*, écrivait, en parlant de lui, le célèbre Paul Manuce. Ces caractères royaux qui charmaient tellement la vue qu'on n'était pas seulement invité, mais forcé (1) à lire dans les belles éditions qu'ils enfantaient, restèrent en sa possession jusqu'en 1555, époque à laquelle il put les remettre aux mains d'un normand comme lui, Guillaume Morel.

Parmi les nombreuses éditions, toutes remarquables, que Tournebus donna pendant ces quatre années, il en

(1) *Librique ipsis (typis) excusi non invitant tantum, sed etiam aliquo modo rapiunt ad se legendos*. Passage de Pierre Vetteri dans sa préface d'un traité d'Aristote, cité par Bayle.

est une surtout qui mérite une mention toute particulière. Je veux parler de l'Homère imprimé en 1554 (1). L'édition princeps avait été donnée à Florence, en 1488, par Démétrius Chalcondyle, d'Athènes. Les Aldes vinrent ensuite. La deuxième Aldine, donnée en 1517, diffère sensiblement de la première, et c'est elle qui a servi de base à l'édition de Tournibus. Il collationna le texte de cette édition avec celui de la Romaine, publiée de 1542 à 1550, et, parmi les variantes que lui fournissait sa collation, il fit avec un discernement et une supériorité de goût admirable un choix si heureux qu'on peut dire que c'est lui qui a fixé le texte de la vulgate d'Homère. Heyne (2), le célèbre philologue, reproche vivement à Henri Estienne d'avoir fait bon marché du travail de son devancier et de s'être attribué une supériorité très-contestable, puisque son édition, publiée deux ans après celle de Tournibus, ne contient qu'un petit nombre de leçons non connues encore. Ce serait donc à Tournibus, plutôt qu'à Henri Estienne, qu'il faudrait attribuer l'honneur d'avoir établi le texte d'Homère qui a servi de type à toutes les éditions de ce poète jusqu'à Villoison.

L'*Homère* terminé et les caractères royaux remis à Guillaume Morel, Tournibus revint à Cicéron, qui semble l'avoir occupé toute sa vie. Mais lui qui s'était tenu jusqu'alors en dehors des violentes querelles où semblaient se complaire presque tous ses contemporains, ne sut pas résister plus longtemps à l'esprit de contention, et il engagea contre Ramus une polémique qui ne se termina qu'en 1556. Cédait-il dans

(1) Renouard, *Extrait du catalogue d'un amateur*.

(2) *Homeri carmina*, Curante, C. G., Heyne, Leipzig.

cette circonstance aux sollicitations de Pierre Galland , son maître et son ami ? Quelques-uns l'affirment , mais sans fournir la preuve de leur allégation. On sait que Pierre Galland , recteur de l'Université , s'était opposé fortement aux innovations parfois inconsidérées de Pierre de La Ramée. Rabelais , dans le nouveau prologue du IV^e livre de Pantagruel , a consigné le souvenir de la lutte acharnée que soutint cet ami de Tournebus contre l'audacieux novateur , qui ne prétendait à rien moins qu'à chasser de l'école Aristote et Quintilien. « Mais que ferons-nous , fait-il dire à Jupiter , de ce Rameau et de ce Galland qui , caparaçonnez de leurs marmitons , suppous et astipulateurs brouillent toute cette académie de Paris ? J'en suis en grande perplexité , et n'ay encore résolu quelle part je doibve incliner. L'un est un fin et cauld regnard , l'autre mesdisant et mesescrivant contre les anticques philosophes et orateurs comme ung chien. » — Cet autre n'était pas seulement mesdisant et mesescrivant contre les anticques philosophes et orateurs , il n'épargnait pas davantage , il faut bien en convenir , les savants ses contemporains. Dès 1550 , Ramus , déplorant la mort de Jacques Tousan , affectait de considérer la perte de ce savant helléniste comme irréparable. C'était une manière détournée de faire sentir à Tournebus qu'en succédant à Tousan , il ne l'avait pas remplacé. Telle est , si je ne me trompe , et sans qu'il soit besoin de faire intervenir Galland Torticolis , la cause première de toutes les querelles qui se sont engagées. La susceptibilité de nos deux lecteurs royaux était d'autant plus éveillée qu'on les mettait sans cesse en parallèle. Brantôme , en parlant d'eux , disait : « Monsieur Turnebus fut un

très-savant homme en grec et en latin, mais non qu'il eut telle piaffe de parler en public comme Ramus. » Les insinuations malveillantes de ce dernier ne devaient pas tomber à terre, et on comprend que Turnebus ait épousé sans en être sollicité la querelle de Pierre Galland, son maître. Ce fut tout d'abord une lutte sourde. On a cru reconnaître la collaboration de Tournebus et celle de Joachim de Périon, dans un écrit publié par le recteur de l'Université contre ce qu'il appelait la nouvelle académie de Ramus.

Ha, je recognois bien le style
Que sa douce plume distille,
Il est tout Perionizé
Et quelque peu Tornebuzé.

Ainsi s'exprimait Joachim du Bellay dans sa *Petromachie*, en parlant du pamphlet de Pierre Galland. Bientôt nos deux professeurs, qui s'étaient déjà surpris commentant simultanément le *Pro Rabirio*, se rencontrèrent encore sur le *De fato*. Tournebus en témoigna très-ouvertement son déplaisir. La lutte allait entrer dans sa période aiguë.

Après le *De fato*, Tournebus aborda le traité *De legibus*. Ramus le suivit sur ce terrain et critiqua son œuvre avec cette âpreté qu'il portait en toutes choses. L'attaque était misérable. Si mécontent que fût Ramus des réflexions qu'avait suscitées son commentaire sur les trois oraisons *De lege agraria*, réflexions publiées sous le nom de Léger-Duchesne, il aurait dû, dans son propre intérêt, ménager ses critiques. Le commentaire de Tournebus sur le *Traité des lois* est un chef-d'œuvre. Daviès, président du collège de la Reine, à Cam-

bridge, a donné, en 1727, une récénsion nouvelle du *De legibus*, enrichie de ses notes, et il n'a cru pouvoir rien faire de mieux que de réimprimer tout au long le commentaire d'Adrien. Une seconde édition du *De legibus*, donnée par Daviès, a été publiée à Cambridge, en 1745, par J. Bentham. Cette fois encore on réimprima le commentaire de Tournebus. Je ne sache pas qu'on ait fait pareil honneur aux *Prælectiones in librum I Ciceronis de legibus* données par Ramus.

Une critique émanant ouvertement d'un professeur royal appelait une réponse. Elle parut, en 1554, sous ce titre : *Adr. Turnebi apologia adversus quorundam calumnias ad librum primum Ciceronis de legibus*. Si cette réponse est un peu vive, elle manque au fond d'intérêt, tant sont futiles les critiques qu'elle combat, et, vraisemblablement, son auteur en portait le même jugement, puisqu'il n'a pas cru devoir la joindre à la seconde édition du commentaire du *De legibus* réimprimé par Guillaume Morel, en 1557.

Tournebus ne s'en tint pas là. Il attaqua le commentaire de Ramus sur le *De fato* (1), raillant son collègue qui ne se contentait pas d'être logicien, mais qui voulait en outre passer pour dialecticien. Il ne nommait pas Ramus; le titre seul du livre désignait assez clairement l'auteur de cette fameuse dialectique qui avait soulevé tant d'orages dans l'Université de Paris. Son adversaire était ce qu'on appellerait de nos jours un utilitaire. Ramus cherchait toujours les applications

(1) *Adr. Turnebi disputatio ad librum Ciceronis De fato adversus quemdam qui non solum logicus, verum etiam dialecticus haberi vult.* Lut., apud Mich. Vascosanum, 1556.

usuelles des vérités semées dans les auteurs qu'il entreprenait d'expliquer. Aussi, les conseillers au Parlement de Paris, devant lesquels on poursuivait la suppression des *Dialecticæ partitiones* et des *Aristotelicæ animadversiones*, frappés de cette tendance, l'avaient surnommé *Usuarius*. Le lecteur du Roi pour les lettres grecques trouva de bonne guerre d'emprunter aux conseillers de la grand chambre le surnom dont ils avaient gratifié son malencontreux agresseur. C'est le plus doux des qualificatifs qu'il lui applique. De plus, il l'accusa de piller ses écrits.

Ramus bondit sous le coup et ne fit pas attendre sa réponse. Ce fut l'affaire d'une semaine (1). Il travailla, nuit et jour, sans désespérer. Nancel, son disciple, revit son manuscrit et le fit imprimer sur l'heure, sous le nom d'Omer-Talon. Ce dernier cependant n'avait fourni pour cet écrit que quelques plaisanteries semées çà et là. Mais Ramus voulait à tout prix paraître insensible à l'attaque et il tenait à ce que l'*Admonitio ad Turnebum* ne parût pas sous son nom.

Tout n'était pas fini. Tournebus, en bon Normand, voulut avoir le dernier mot. Il riposta, sous le nom de son vieil ami, Léger-Duchesne (2). Cette fois, Ramus ne revint pas à la charge, et cette réponse termina la polémique.

L'année précédente, 1555, Tournebus avait donné un remarquable traité sur un fragment considérable du *De Oratore* (3). Dix-sept chapitres du deuxième livre

(1) Nancel, *Rami vita*.

(2) *Leodegarii a Quercu Responsio ad Audomari Talæi admonitionem. Ex officina Mich. Vascosani, in-4°.*

(3) *Locus in quo tractantur Joci: libro II, De Oratore, ab Adr. Turnebo explicatus. Apud G. Morellium, in-4°.*

sont consacrés par Cicéron à la plaisanterie employée comme moyen oratoire. Rien de plus difficile à comprendre que tous les jeux de mots cités par l'orateur romain, soit que le texte ait été défiguré par l'ignorance des copistes, soit que la différence des mœurs ne permette plus de saisir le sens d'un grand nombre de passages. De pareilles difficultés, loin de rebuter notre savant, aiguillonnèrent son génie, et, aujourd'hui encore, nul n'ose aborder sans son secours ces dix-sept chapitres du deuxième livre du *De oratore*. Ce qu'il n'a pas expliqué demeure inintelligible.

Il ne faudrait pas croire que les travaux sur Cicéron, dont nous venons de parler, et la publication des nombreux auteurs grecs imprimés avec les caractères royaux aient exclusivement occupé Turnebus à cette époque de sa vie. Il se sentait obligé par le titre de sa chaire. Non content de fixer le texte des auteurs grecs, il cherchait à les expliquer, mais par une autre méthode que celle qu'il suivait pour les auteurs latins. Il ne les commentait pas, il les traduisait. Par là, il mettait à la portée du commun des lettrés de son temps, ces auteurs grecs que la plupart ne pouvaient entendre dans leur langue originale. Grâce à ses traductions latines, d'une merveilleuse exactitude (1), tout le monde put lire les Opuscules de Théophraste (2) sur les odeurs, le feu, les vents et les pierres, — les petits Traités de

(1) Huet, *De claris interpretibus*.

(2) Theophrasti libellus de Odoribus, græce, ab Abr. Turnebo latinitate donatus et scholiis atque annotationibus illustratus. Apud Mich. Vascosanum, 1556. — Theophrasti de Igne liber, latine, Adr. Turnebo interprete. Apud Adr. Turnebum, 1552. — Theophrasti de Lapidibus, latine, Adr. Turnebo interprete, 1559.

Plutarque (1), l'Éthique d'Aristote et la Vie de Moïse par Philon, le Juif (2).

Entre temps, il composa quelques ouvrages originaux (3). Son traité de *Methodo* est une œuvre de jeunesse. On serait tenté de croire qu'il n'a fait qu'abrégé, dans cet opuscule, les leçons de son professeur de logique. Ce qu'il nous dit de ce petit travail rend la supposition assez vraisemblable. Son traité de *Calore* ne mérite guère plus d'attention. La physique du XVI^e siècle est absolument dépourvue d'intérêt. Quant à son traité de *Vino*, s'il était traduit en français, je ne désespérerais pas de voir nos Sociétés de tempérance s'en emparer pour leur propagande. Si notre professeur ne connaissait, en fait de hauts crus, que ceux des Andelys ou de Neaufle, il est après tout bien excusable.

Parfois l'infatigable érudit se reposait de ses travaux en assistant aux représentations scéniques que donnaient les écoliers des collèges de Paris. Pasquier nous le montre assistant au collège de Boncourt à la représentation d'une pièce de Jodelle, comédie en cinq actes, intitulée *Eugène* ou *La Rencontre*. Cette comédie, détestable satire des mœurs du clergé, fut représentée, nous dit Pasquier « devant le roy Henry, à Paris, à

(1) Plutarchi Cheronei de Oraculorum defectu liber ab Adr. Turnebo latinitate donatus et annotationibus quibusdam illustratus. Apud Mich. Vascosanum.

Plutarchi libellus de fluviorum et montium nomine.

(2) Philonis Judæi, de vita Mosis, libri III, latine, Adr. Turnebo interprete, 1554.

(3) Adr. Turnebi libelli de Vino, Calore et Methodo, nunc primum editi, cum Aristotelis libello de his quæ auditu percipiuntur, ab eodem Turnebo latinitate donato, 1600.

l'hôtel de Reims, avec un grand applaudissement de toute la compagnie; et depuis encore au collège de Boncourt, où toutes les fenêtres étaient tapissées d'une infinité de personnages d'honneur et la cour si pleine d'écoliers que les portes du collège en regorgeaient. Je le dis comme celui qui y estois présent avec le grant Tornebus en une mesme chambre. »

Les troubles qui éclatèrent, au mois de mai 1557, à l'occasion du Pré-aux-Clercs, vinrent faire bien autrement diversion aux paisibles recherches qui absorbaient la vie de notre docte normand. Les étudiants, outrés des prétendues usurpations des moines de St-Germain-des-Prés, s'étaient réunis tumultueusement et avaient assiégé l'abbaye. Les moines ne s'étaient pas laissé attaquer sans coup férir. Des coups de feu avaient été échangés et le sang avait coulé. C'est alors que le Parlement intervint. En admettant même que les griefs de l'Université fussent fondés, on ne pouvait permettre que les étudiants se fissent justice à eux-mêmes, les armes à la main. De tels désordres appelaient une énergique répression. Un écolier, arrêté en flagrant délit de rebellion, fut condamné à être pendu et brûlé, et, le jour même, il fut exécuté. L'Université fut terrifiée. Non content de cet exemple, le roi, par un édit du 23 mai, confisqua le Pré-aux-Clercs, chassa du royaume les étudiants étrangers, puis expulsa de l'Université tous les étudiants externes, parmi lesquels se recrutaient surtout les émentiers. Que faire pour conjurer ces mesures? S'adresser au roi lui-même. Ce fut l'avis qui prévalut dans l'assemblée, tenue aux Mathurins, le 24 mai. Tournebus, qui avait une éclatante réputation de sagesse, était naturellement indiqué pour parler au roi, d'autant qu'il était grandement

estimé des membres du Parlement. Il ne récusait pas l'honneur qui lui était fait, et, le 29 mai, il partit, avec les collègues que l'Université lui avait adjoints, pour La Fère-en-Tardenois, où se trouvait alors le roi Henri II. Les députés furent reçus à La Fère par le cardinal Charles de Lorraine. Le théologien Salignac, chef de la députation, exposa les griefs de l'Université. Dodier, docteur en décret, se plaignit de la dureté inhumaine avec laquelle on avait traité les écoliers du collège de Narbonne. Puis les autres députés plaidèrent successivement la cause de l'Université. Il ne perdirent ni leur temps, ni leur peine, car les mesures édictées par le Roi furent en partie rapportées, et les députés, de retour à Paris, reçurent de l'Université les plus magnifiques éloges (1).

Pendant que de turbulents écoliers se livraient à de pareils désordres, Philippe II mettait la France à deux doigts de sa perte. L'armée française, défaite à St-Quentin, le 10 août 1557, laissait Paris à découvert. Le vieil empereur Charles-Quint avait ressenti, au fond de son monastère de Yuste, une des plus grandes satisfactions qu'il eût jamais eues, et il croyait bien que son fils ne laisserait aucun relâche à Henri II. Il se trompa, grâce à Dieu. La prudence extrême de Philippe II permit au duc de Guise d'arriver à temps, et, sous la conduite de ce grand capitaine, nos affaires changèrent de face. Le 1^{er} janvier 1558, Guise parut sous les murs de Calais, et huit jours après la ville capitulait. Restée plus de deux cent dix ans sous le joug de l'Angleterre,

(1) Petri Rami professoris Regii et Aud. Talæi collectaneæ præfationes, epistolæ, orationes... Parisiis, apud Dionysium Vallensem, sub Pegaso, in vico Bellovaco, 1577. Harangue de 1557.

elle redevenait française pour toujours. La reddition de cette ville causa un enthousiasme dont Tournebus se fit l'écho dans une pièce de vers latins d'une facture antique. Il se montra, dans son *Panegyricus de Callisio capto*, aussi bon français que bon humaniste.

Quelques mois après, sa verve était encore excitée par le mariage du Dauphin avec la jeune et belle reine d'Écosse, Marie Stuart, et il publiait son *Epithalamium Francisci Valesii, Franciæ Delphini, et Mariæ Stuartæ Scotorum reginæ*.

Tournebus perdit, en cette même année, son maître Pierre Galland, professeur d'éloquence latine au collège royal. Ce dernier eut pour successeur Denis Lambin. Plus tard, Tournebus, pour faire place à son vieil ami Léger-Duchesne, prit la chaire de philosophie grecque occupée jusqu'alors par Vicomercato, et Lambin, grand helléniste, devint, en son lieu et place, lecteur du roi pour les lettres grecques. Grâce à cette combinaison, Léger-Duchesne, que les travaux de toute sa vie désignaient pour la chaire d'éloquence latine et qui ne pouvait songer ni à la chaire de Vicomercato, ni à celle qu'occupait Tournebus, devint à son tour professeur royal. Ce fut une des dernières satisfactions que Tournebus dût goûter ici-bas.

Les tristes successeurs du roi Henri II, mort le 10 juillet 1559, devaient faire regretter un misérable règne. Le temps des dures épreuves commençait. Mieux que jamais, nous comprenons cette époque troublée ; car rien ne ressemble plus à notre temps que les dernières années du XVI^e siècle. Comment cet honnête Tournebus, qui « y veoyoit si clair, d'une appréhension si prompte, d'un jugement si sain », aurait-il envisagé sans crainte le libertinage des esprits, la dépravation

des mœurs, le luxe, le gaspillage des finances, les guerres insensées et désastreuses, plaies de son siècle comme du nôtre ? Il ne prévoyait que trop les abominables excès qui devaient bientôt désoler et déshonorer notre nation.

A ces peines vinrent se joindre d'autres douleurs. La peste éclata dans Paris et la femme de Tournebus fut atteinte. Nous savons par Léger-Duchesne avec quelle sollicitude notre érudit lui prodigua ses soins. Mais ce qui est bien autrement touchant, c'est le dévouement avec lequel il assista, quelque temps après, sa pauvre servante atteinte, elle aussi, par le fléau.

Sa santé, toujours délicate, ne résista pas à ces épreuves, et lui-même tomba malade.

Pour comble de malheur, la gêne se fit sentir dans sa maison. Henri II, en mourant, laissait les finances dans un désordre tel, que pendant quatre années, de 1559 à 1563, les professeurs royaux cessèrent de recevoir le traitement que leur avait affecté François I^{er}. Tournebus, à bout de ressources, se prit à regretter de n'avoir pas suivi quelqu'une de ces professions manuelles qui font vivre en tout temps un homme laborieux. On pourrait croire tout d'abord que ses regrets ne sont qu'une boutade poétique, mais il y revient avec tant d'insistance, qu'on finit par penser qu'il a laissé parler son cœur ulcéré (1).

.
Arte etenim quavis turpi pinguescere præstat
Inter lectorum quam jejunare cathedras.
.
Sim potius fullo, potius sim pastor, arator

(1) Adu. Turnebi poemata, 1580.

Vespillo, pistor, sim calceolarius, anceps,
Mendicas quam Calliopes sequar ipse catervas.

.

Tel est le langage que lui dictait sa détresse. Je ne sais si le chancelier de France, Olivier, se laissa toucher par ces vers. Toujours est-il que, peu de temps après, notre malheureux Tournebus exhalait les mêmes plaintes et les mêmes regrets dans une nouvelle épître en vers latins qu'il destinait au chancelier de L'Hôpital. Il a toujours l'honneur d'être inscrit au nombre des professeurs royaux, mais rien que l'honneur ; de traitement, point.

Ac titulo, similis statuis, inscribor inani.

.

Cependant, ni la maladie, ni la pauvreté, n'abattent son courage. C'est avec une santé chancelante, c'est en subissant les privations de tout genre que lui imposaient la misère du temps et sa nombreuse famille, qu'il poursuit le labeur incessant qui nous a valu ses *Adversaria*. « Ce livre, nous dit le P. Nicéron, a mérité l'estime des savants. L'auteur y corrige et y explique tant d'endroits difficiles de toutes sortes d'écrivains grecs et latins, qu'on ne peut qu'y admirer sa sagacité et son érudition. Ce qu'il y a de louable en lui est qu'il ne lui arrive jamais de relever durement ni de reprendre les sçavants à qui il donne, au contraire, les louanges qu'ils méritent, contre l'ordinaire des critiques qui se déshonorent souvent et se rendent méprisables par la manière dont ils traitent ceux qui suivent la même carrière qu'eux. » Néanmoins, Sca-

liger, si nous en croyons Baillet, considérait les *Adversaria* comme un embryon venu avant terme, et avait coutume d'appeler cet ouvrage l'avorton de Tournebus. Il y reconnaissait pourtant les traits de l'esprit de ce savant homme. Le premier tome de ce précieux recueil parut en 1564 avec une dédicace au chancelier de L'Hôpital. Il se compose de douze livres, divisés en un certain nombre de chapitres d'inégale longueur. Le tome deuxième parut l'année suivante, au mois de mai, c'est-à-dire presque à la veille de la mort de l'auteur. Tournebus le dédia au président de Mesmes. Il est divisé, comme le premier, en douze livres. Plus tard, en 1573, un des fils d'Adrien, recueillant pieusement les notes que son père avait oubliées, à dessein peut-être, ajouta six livres aux vingt-quatre antérieurement publiés. Ces trois tomes, réunis en un volume, parurent de nouveau, en 1580, chez Martin le jeune. On les réimprima, l'année suivante, à Bâle, puis à Strasbourg en 1599.

Que d'annotateurs ont été et vont encore puiser dans cet immense arsenal ces ingénieuses corrections, ces rapprochements savants, ces habiles conjectures, qui font le mérite de leurs éditions !

L'épître dédicatoire au chancelier de L'Hôpital nous apprend comment s'est formé ce recueil. Gémissant et pleurant sur le sort de son pays, sous le coup d'une poignante angoisse, Tournebus a cherché un remède ou tout au moins un allègement à sa douleur dans la culture des lettres. *Patriæ fata gemens et lugens, cum animi angore conficerer, medicinam levationemque doloris mihi e litteris petendam esse duxi*. Mais dans cette disposition d'esprit, un travail de longue haleine n'était guère possible. Il allait d'un livre à l'autre, consignant

au fur et à mesure qu'elles lui venaient à l'esprit les remarques que lui suggérait sa lecture. *Quicquid ex tempore subitoque in mentem veniebat tumultuaria scriptura comprehendebam*. Il semble donc qu'aucun titre ne pouvait mieux convenir à un livre écrit dans de semblables conditions que celui d'*Adversaria*. Les anciens, en effet, appelaient de ce nom une sorte de journal dans lequel ils consignaient des notes que plus tard ils transcrivaient dans un ordre régulier. Cicéron s'est servi de ce terme dans son oraison *pro Roscio comædo*. Tournebus, néanmoins, ne voulait pas d'un pareil titre. C'est Martin le jeune, son imprimeur, qui le lui imposa. La chose faite et le livre ayant fait fortune, Tournebus fut bien obligé de conserver ce nom d'*Adversaria*, quoiqu'il le trouvât ridicule.

Le monde lettré dévorait alors ce genre d'ouvrages. Je n'en veux d'autre preuve qu'une anecdote racontée par Ét. Pasquier : « M. de Thou, rapporte ce fameux avocat, me pria un jour de lui donner les trois tomes des adversaires de Tournebus, parce qu'il ne savait ce qu'étaient devenus ceux que je lui avais fait autrefois présenter par les enfants de l'auteur, qui lui avaient, à mon instigation, dédié le troisième. Ce que je feis. Mais il ne les eust pas si tost qu'il les leut tous (comme s'il n'eût eu que vingt et cinq ans) en moins de trois semaines ou un mois. Chose certainement très esmerveillable qu'au milieu de tant d'affaires publiques il pust desrober ce loisir. »

Ce qui n'est pas moins *esmerveillable*, c'est que tout plongé qu'il était dans l'antiquité grecque et latine, Tournebus savait s'en déprendre pour s'intéresser aux choses de son temps.

Bien avant le discours de Loyseau sur l'abus des

justices de village, il signalait, dans une épître en vers latins au chancelier de L'Hôpital (1), la nécessité de faire disparaître toutes ces juridictions municipales et seigneuriales, devenues accablantes pour le peuple. Mais comment oser donner un conseil à l'illustre chancelier. « C'était un autre censeur Caton que celui-là : il en avait l'apparence, avec sa grande barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave, qu'on eût dit à le voir que c'était un vrai portrait de saint Jérôme. Il ne fallait pas se jouer avec ce grand et rude magistrat, qui était doux pourtant là où il y voyait de la raison (2). » Aussi Tournebus se défend-il énergiquement de la pensée de vouloir donner un conseil :

Qui te igitur doceat, pro certo insanus haberi
Debeat.

Il ne fait en réalité que traduire en vers latins ce que le chancelier pense en bon français. C'est là son excuse. On croirait, à l'entendre, qu'il sait à quoi s'en tenir personnellement sur le compte des officiers de justice. Il en parle avec tant d'amertume, qu'il faut nécessairement qu'il ait eu maille à partir avec eux. Ces malheureux officiers de justice

. pestes populatoresque popelli,
ne cessent d'exciter sa verve.

.
Ad prædam accurrunt una; inventaria scribunt
Omnibus invitis hæredibus : optima furtim
Avertunt, comeduntque palam quam plurima.

(1) « Ad M. Hospitalem epistola, de Minimorum Judicum jurisdictione tollenda, 1560. »

(2) Brantôme.

Il ne ménage rien. Était-ce à tort ou à raison ? Ce qu'il y a de certain, c'est que le chancelier de L'Hôpital ne trouva pas ses plaintes mal fondées, puisqu'il fit rendre la célèbre ordonnance de Moulins, qui visait à l'unité de juridiction en restreignant les justices privilégiées.

Peu de temps après la publication de cette épître, une question d'une tout autre gravité, et qui le touchait de plus près, vint émouvoir notre savant. Les Jésuites, qui avaient obtenu, le 19 février 1564, des lettres de scholarité, avaient ouvert, au mois d'octobre suivant, leur collège de Clermont. Les écoliers affluaient à leurs leçons. C'était le cas pour les autres collèges de se piquer d'émulation et de lutter de science et de dévouement avec ces nouveaux maîtres. L'Université de Paris aima mieux demander au Parlement d'interdire aux Jésuites le droit d'enseigner. Pasquier se fit l'avocat de l'Université et Tournebus, aveuglé cette fois par la passion, mêla sa voix aux clameurs intéressées des ennemis du nouvel institut. Ce qui lui tenait surtout au cœur, c'était la gratuité de l'enseignement des Jésuites. « Tu dis, ô Jésuite, s'écrie-t-il, tu dis que tu veux enseigner gratis. Persuade donc à ton avocat de plaider gratis, lui qui débite au poids de l'or son éloquence vénale. Fais en sorte que ton procureur repousse l'argent et te salue si tu ne le paies pas. Bien plus, apprend, je te prie, au vénérable Parlement à ne point demander au roi certains avantages et la faculté de recevoir des épices. Mais si le procureur vend son misérable travail, si l'avocat donne à loyer sa faconde, si le magistrat est à bon droit rémunéré pour pouvoir soutenir son rang, on prendra tes paroles au palais pour un paradoxe de stoïcien. Là personne ne

croira à ton mépris du lucre. Tous ces sièges que tu vois dans l'enceinte de l'audience, c'est l'amour du gain qui les remplit, et si le tribunal est petit, grands sont les émoluments qu'on y recueille. Adieu le gain, adieu le palais ! on te prendra pour un hypocrite. » — Et puis vient l'accusation qui défraie encore plus d'un polémiste : « Tu recherches les grosses sommes d'argent, toi qui refuses les petites.

Magna petis qui parva fugis. . . . »

Sur ce thème, il ne tarit plus. Il se fait l'écho de toutes les calomnies. Que ne dit-on pas, suivant lui ? On dit que le Jésuite, le terrible Jésuite, convoite les successions et capte les testaments qui peuvent l'enrichir ; qu'il détourne les aumônes destinées aux pauvres et que s'il dédaigne de méchantes oboles, c'est pour courir après de grosses proies.

*Sed testamentis inhiare, lucrisque beatiss,
Insidiatorem captatoremque loquentur,
Atque elæmosynas avertere pauperis, atque
Amplas sectari prædas, contemnere parvas.*

C'est, sous une autre forme, le « *magna petis qui parva fugis.* » Il ne sort pas de là, et il ne lui faut pas moins de soixante-douze vers latins pour développer à son gré cette pensée. Il y en a beaucoup plus qu'il n'en faut pour fatiguer même un ardent adversaire des Jésuites. L'on doit toutefois reconnaître que cette épître *ad Sotericum gratis docentem*, a trouvé grâce devant Pasquier, qui a pris la peine de la traduire en vers français. C'était pour faire pièce, je pense, à son confrère Versoris, l'avocat de la cause adverse. Il n'y

a point trop mal réussi, car ce dernier crut devoir parler dans sa plaidoirie, non sans quelque dépit, de « celui qui avait fait la rythme injurieuse sous le nom de l'Université.

On se demandera peut-être pourquoi Tournebus traduit en latin jésuite par *sotericus*. Ce mot paraît être de sa création. Jesu, en hébreu, veut dire Sauveur et se dit en grec Σωτήρ. De ce mot grec, il a dérivé son *sotericus*.

L'éloquence de Pasquier, renforcée de l'épître *ad Sotericum gratis docentem*, n'eut pas de succès. Tournebus vécut assez pour voir le triomphe de ceux dont il s'était *gratuitement* constitué l'adversaire. Au mois d'avril 1565, le Parlement appointa la cause. « C'estoit un coup fourré, car les Jésuites ne furent pas incorporés; mais aussi, estans en possession de faire lectures publiques, ils y furent continuez. »

Depuis longtemps, Tournebus était atteint d'une affection catarrhale; le mal prit alors un caractère inquiétant et le patient déclina rapidement. Le 12 juin, à sept heures du matin, il expirait au milieu de tous les siens. Le soir du même jour, un prêtre de sa paroisse, escorté d'un petit nombre de parents et d'amis, conduisait sa dépouille mortelle au cimetière des écoliers, où il avait demandé à être inhumé, sans pompe, auprès de Sylvius, son collègue.

Sa mort excita des regrets universels. « Comme tous les gens de bien et les gens de lettres l'avaient aimé pendant sa vie, ils disputèrent après sa mort, avec une émulation incroyable, à qui lui donnerait plus de louange. Jean Daurat, Denis Lambin, professeur du roy, Pierre de Ronsard, Germain Vaillant, seigneur de Pimpont, Jean Passerat, Alfonse d'Elbène, qui fut depuis évêque d'Alby, et enfin Nicolas Vergerio, fils

d'Angelo de Candie , qui fit ces beaux caractères grecs pour l'admiration et pour le plaisir de la vue; et d'un autre côté Jean Mercier, Luc Fruter, et quantité d'autres, lui firent en vers des épitaphes (1). »

Plusieurs années après sa mort, on aimait à rappeler sa douceur et sa modestie, vertus rares en tout temps, mais plus rares que jamais peut-être parmi les érudits du XVI^e siècle. Scévole de Sainte-Marthe, dans les quelques pages qu'il lui a consacrées, insiste sur ce caractère distinctif de Tournebus. Le passage auquel nous faisons allusion a été ainsi traduit par Colletet (2) : « Mais pour cognoistre dedans et dehors cet excellent homme, et ne rien oublier à dire de luy, son corps était d'une taille fort petite, la douceur de son visage témoignait de celle de son âme, ses actions étaient innocentes et ses mœurs irrépréhensibles, et toutes ses rares vertus étaient encore accompagnées d'une modestie sans exemple. »

Cet homme, petit de taille, affable et modeste, produisait néanmoins, sous ses vêtements quelque peu négligés, une vive impression sur ceux qui l'abordaient. Tournebus, en effet, étant venu voir son ami Geoffroy de La Faye, celui-ci mena chez lui le jeune de Thou, « qui se l'imprima si fortement, que l'image de cet homme célèbre, qui mourut peu de temps après, lui demeura toujours dans l'esprit, même en dormant (3). » Personne n'échappait à cette impression, pas même les étrangers, si nombreux alors dans l'Université de

(1) Les Eloges des hommes savans, tirez de l'histoire de M. de Thou, par Ant. Teissier, t. I, p. 284.

(2) Eloges des hommes illustres....., composez en latin par Scévole de Ste-Marthe, et mis en français par G. Colletet. Paris, 1644, liv. II.

(3) De Thou.

Paris. On était glorieux d'avoir eu pour maître cet homme éminent, on s'en vantait, et la renommée de notre lecteur royal s'étendait ainsi bien au-delà de nos frontières. « J'ai autrefois su de trois Allemands, gens d'honneur, rapporte Pasquier (1), qu'en plusieurs universités d'Allemagne, lorsque ceux qui sont en chaire allèguent Tournebus et Cujas, aussitôt mettent-ils la main au bonnet, pour le respect et honneur qu'ils portent à leur mémoire. »

Il ne faut donc pas s'étonner qu'un parti qui prétendait avoir le monopole de l'intelligence et du talent, ait revendiqué comme un des siens un homme qui tenait une telle place dans la république des lettres. De nos jours encore, le protestantisme français soutient avec une grande vivacité que Tournebus est mort en reniant le culte de ses pères. M. Waddington est le dernier avocat qui ait plaidé cette cause, à notre connaissance du moins. Sa notice résume fidèlement tous les arguments mis en avant, mais malgré l'habileté de son exposition, la critique impartiale ne saurait accepter ses conclusions.

Tournebus avait demandé à être inhumé sans pompe, et, le 12 juin 1565, il fut conduit au cimetière des écoliers, vers neuf heures du soir, avec le modeste appareil dont il avait voulu que ses restes fussent entourés. C'était l'usage, au XVI^e siècle, d'inhumer les morts dans la soirée, et cet usage semble avoir persisté jusqu'au jour où on cessa d'inhumer dans les églises. Il n'y a donc rien d'anormal dans l'heure tardive de la cérémonie, et ceux qui ont relevé cette circonstance se sont mépris sur les anciens usages. Quant au désir

(1) Et. Pasquier, t. II, *Lettres*, p. 7-8.

manifesté par Tournebus d'être inhumé sans pompe , il s'explique tout naturellement, ce me semble , par la modestie bien connue du grand érudit. Ajoutons que la pénurie qui s'était fait sentir dans la maison de notre lecteur royal, laissant quatre enfants et sa femme enceinte d'un cinquième , a pu lui faire dicter une disposition dont la sage prévoyance a été plus d'une fois imitée par de pieux catholiques.

Ce fait, absolument insignifiant, sert de base pourtant à la discussion protestante. C'est de là qu'on part pour échafauder une thèse qui n'est étayée que par des anonymes.

Au lendemain du décès, un huguenot inconnu placarda sur les murs des collèges de Paris quelques vers latins dans lesquels il faisait renier à Tournebus la religion catholique. Le placard portait en tête ces mots : *Turnebianum testamentum*. — Neuf jours ne s'étaient pas écoulés, qu'un Soissonnais, Gabriel Goniard, protestait, en termes répréhensibles à coup sûr, mais avec la plus grande énergie, contre cette détestable manœuvre. L'auteur du *Turnebianum testamentum* ne serait, à l'entendre, qu'un « impudent polisson. »

Ainsi, tout d'abord on se trouve en présence d'allégations anonymes , violemment repoussées par un homme fort peu connu.

Mais quelque temps après, les calvinistes reviennent à la charge, et, toujours sous le voile de l'anonyme, revendiquent Tournebus comme un des leurs.

Nous voyons intervenir alors Léger-Duchesne. Son témoignage, M. Waddington l'a compris, ne pouvait pas être aussi légèrement traité que celui de Goniard. « Comme ce lecteur royal, nous dit-il, était le collègue et l'ami, ou du moins l'ancien camarade de Turnèbe,

ce qui n'est pas toujours la même chose, on doit quelque attention à l'espèce d'oraison funèbre qu'il prononça cinq mois après. » — Ces mots, « quelque attention », me paraissent bien faibles pour exprimer le prix qu'on doit attacher à la déposition du plus ancien et du plus fidèle ami de Tournebus. Si quelqu'un mérite créance, n'est-ce pas cet homme qui, pendant quarante ans, au Collège de Justice, à Ste-Barbe, à Toulouse, au Collège Royal, a été le compagnon dévoué de celui dont il fut appelé à prononcer l'oraison funèbre. On le sent bien et on cherche, par voie d'insinuation, à déconsidérer le témoin. On voudrait faire croire que l'ancien camarade n'était rien moins qu'un ami. N'est-ce donc pas cet ancien camarade qui partageait à Ste-Barbe le soin de la même classe avec Tournebus? N'est-ce pas lui qui l'accompagnait à Toulouse, qui lui prêtait son nom dans la polémique contre Ramus? N'est-ce pas pour Léger-Duchesne, enfin, que Tournebus, aux dernières années de sa vie, se démettait de sa chaire et affrontait, à cinquante ans, un enseignement nouveau? Et dans quels termes, dans son discours d'inauguration, en 1561, Tournebus parlait-il des démarches qui avaient ouvert le Collège royal à son ami? *Accedit quod hac petitione, modo Lambinus mihi succederet, vir et eruditissimus et humanissimus. Videbam Leodegario a Quercu amico meo optime de studiis vestris merito, aditum ad regiam cathedram aperiri, facultatemque dari ad præmia emerita veniendi: in qua illo tamdiu excluso me sedere pudebat.* L'ami de collège était donc encore l'ami des derniers jours, et l'épigramme de M. Waddington ne l'atteint pas.

Un passage de l'anonyme suffit, du reste, pour venger Duchesne et montrer qu'on cherche à tort à

le mettre en suspicion. Ce passage, M. Waddington l'a traduit et cité sans penser que sa citation lui donnait à lui-même un démenti. Il s'est laissé séduire par le trait final. « Oui, Duchesne, dit cet anonyme, il est doux de nouer une amitié qu'entretiennent la vérité et la constance. Nous savons quels nœuds t'unissaient jadis à ton cher Turnèbe. *Tu lui as été fidèle pendant sa vie* : on te l'accorde aussi et les gens de bien t'en tiennent compte. Mais la postérité pourra-t-elle le croire, en te voyant mentir à ton ami après sa mort. » — Donc, pas de doute. En entendant Léger-Duchesne, nous allons entendre le plus ancien, le meilleur et le plus fidèle ami de Tournebus. Cet ami parle en public, au Collège royal, dans cette chaire qu'il devait à celui dont il faisait l'éloge, et pas un de ses collègues, les lecteurs royaux, dont plusieurs, comme Ramus, professaient les doctrines nouvelles, n'a osé lui infliger un démenti. Que dit-il (1) ?

Il affirme solennellement que Tournebus est mort dans le sein de l'Église catholique. S'il n'a pas reçu le saint viatique, c'est que des vomissements continuels ne lui permettaient pas de le recevoir. Ce que Duchesne atteste, c'est qu'à la dernière fête de Pâques, dans l'église Ste-Geneviève, Tournebus a publiquement reçu le sacrement de l'Eucharistie. Mille témoins, dit-il, peuvent au besoin confirmer ce fait. Il assistait non-seulement à la messe, mais encore aux offices du soir. Les prêtres et les fidèles de vingt églises ou chapelles sont là pour le dire.

(1) « Oratio funebris de vita et interitu Adr. Turnebi, habita Lutetiæ in regio auditorio, anno domini 1565, mense decembri, per Leodogarium a Quecreu. »

Que répondre à ces faits indéniables ? Ne serait-ce pas le cas de passer condamnation ?

M. Waddington ne l'a pas pensé, et il a cru pouvoir persister dans l'opinion émise par les pamphlétaires du XVI^e siècle. Après avoir vainement essayé de discréditer Duchesne, il cherche à rendre méprisable son oraison funèbre. Cette pièce est impitoyablement critiquée. Certes le mauvais goût de l'orateur qui, pour peindre sa profonde affliction, joue sur son propre nom et avoue qu'il n'est pas de chêne, ne peut faire l'objet d'aucune contestation. Est-ce un motif suffisant pour reprocher le témoin ? Que de fois Tournebus lui-même a donné le mauvais exemple ! Lui aussi a joué sur le nom de Duchesne, et plus longuement que de raison, dans des distiques dont l'éditeur de ses œuvres n'a pas cru devoir nous priver. Léger-Duchesne, malheureusement, n'a pas le privilège de ces traits de mauvais goût. Parmi tous ces auteurs, dont les poésies composent le *Tumulus* de notre grand érudit Normand, il n'en est pas un peut-être qui ne mérite tout autant que Duchesne les critiques acerbes de M. Waddington. Si l'oraison funèbre de *Leodegarius a Quercu* est un morceau du genre burlesque, que ne dira-t-on pas de la complainte du poète Passerat sur le trépas d'Adrien ? Comment qualifier cette apostrophe au divin Apollon ?

Et toi viença aussi, viença Dieu Délieu !

.

Pourquoi si laschement as-tu laissé mourir

Celui que tu devais par ton art secourir ?

N'as-tu souci de nous, ni de notre misère !

Il me plaist décharger de sur toi ma cholère.

Va, banni, va, bouvier, va-t-en garder les bœufs,

Sans espérer de nous sacrifices ni vœux.

Quoy que d'or-en-avant d'ici Dieu l'on te croie ?
Va servir les maçons aux murailles de Troie !

.

Il faut avouer que ce malheureux Duchesne ne se permet rien de comparable. Pourquoi donc se montrer si sévère envers lui ?

Mais « s'il parle de la piété de son ancien ami, poursuit-on, c'est pour dire qu'il adorait les dieux (*indeorum cultu*). Les dieux, c'est sans doute une élégance latine qui l'empêche de nommer une seule fois le seul vrai Dieu. » — J'en suis convaincu, pour ma part. Tournebus, le plus pieux des hommes, pour parler comme le protestant Jean Mercier, n'en faisait pas d'autres. C'était là son langage habituel. On ne saurait faire un crime à Duchesne de parler comme tous nos érudits de la Renaissance.

Le plus curieux, c'est le parti qu'on tire de ce reproche futile. « Certes, ajoute M. Waddington, pour faire de Turnèbe un catholique sur un pareil témoignage, il faut en avoir grande envie. » Ne dirait-on pas que c'est uniquement parce que Léger-Duchesne a dit que Tournebus adorait les dieux, qu'on se croit en droit de repousser l'allégation de ceux qui veulent en faire un des suivants de Calvin ? Comme si ce même Duchesne se contentait de cette affirmation banale et ne disait pas expressément que Tournebus est mort dans le sein de l'Église, en *précisant* les actes de foi catholique publiquement accomplis par lui quelques semaines avant d'expirer.

Toutes ces critiques de détail laissent intact le témoignage de Duchesne. Peut-il se trouver ébranlé par le témoignage d'un anonyme ? M. Waddington n'en fait

aucun doute. Au récit du fidèle ami de Tournebus, il oppose la lettre de Philarète à Calanus (1), publiée suivant lui sous les auspices de la famille d'Adrien. Où donc a-t-il puisé ce dernier renseignement ? Il se garde bien de le dire. Qu'est-ce que Philarète ? On n'en sait rien. Est-ce donc sur la foi d'un homme qui n'a pas eu le courage de se nommer qu'on peut taxer Duchesne de faux témoignage ?

Mais, nous dit M. Waddington, le fils de Turnèbe, publiant en 1600 les œuvres de son père, autorisa l'imprimeur à publier cette pièce ; par conséquent cet anonyme n'est pas si méprisable. La réponse est facile. La publication des œuvres d'Adrien, à Strasbourg, en 1600, n'est pas le fait de son fils Étienne. Strasbourg était alors, comme aujourd'hui, hélas ! ville impériale, et ce n'est pas là qu'Étienne Tournebus, conseiller au Parlement de Paris, aurait été chercher un éditeur. Il a fourni un grand nombre de pièces comprises dans cette publication, je le veux bien, mais c'est à cela que se réduit sa participation à l'œuvre de l'imprimeur strasbourgeois, Lazare Zetner. — L'argument, d'ailleurs, est à deux tranchants. Nous trouvons à côté de la lettre de Philarète à Calanus l'oraison funèbre de Duchesne, et, non loin de là, ces vers d'un ancien disciple de Tournebus qui devait bien le connaître, puisqu'il est à peu près le seul qui écrit correctement son nom :

Tournebus a vescu en réputation
D'un fort homme de bien en sa profession,
Et est mort en la foi chrestienne et *catholique*
Et non pas obstiné comme fait l'hérétique.

(1) « Epistola quæ vere exponit obitum Adr. Turnebi, regii professoris. »

Ne pourrions-nous pas dire , à notre tour , que cette pièce et l'oraison funèbre de Duchesne , par cela seul qu'on les rencontre dans le recueil de Strasbourg , ont été publiées sous les auspices de la famille d'Adrien Tournebus et avec l'autorisation de son fils Étienne ? — La vérité est que Lazare Zetner , pour former le troisième tome des œuvres d'Adrien , a réuni sans aucun choix les épitaphes , sonnets , complaints , lettres et oraison funèbre dont le trépas de l'auteur avait été l'occasion. L'étonnant mélange que nous présente ce troisième tome en est la preuve. Par suite , l'insertion de la lettre de Philarète à Calanus , dans le recueil de Strasbourg , n'ajoute rien à la valeur de ce morceau , qui ne vaut que ce que vaut une lettre anonyme. C'est assez dire que cette épître est dénuée de toute autorité.

Vainement on fait appel à d'autres documents. Les épitaphes de Jean Mercier ne disent absolument rien , et pour en tirer quelque parti , on en est réduit à les traduire en style protestant. Au lieu de dire : Tournebus vit en Christ , traduisez : il vit en Jésus-Christ , et tout aussitôt l'illusion s'évanouit.

François Thori , poète connu , si l'on en croit M. Waddington , pèsera-t-il plus dans la balance que Gabriel Goniard , infiniment moins célèbre , paraît-il ? Ne pourrait-on pas , tout au moins , lui opposer Gilbert Génébrard , l'archevêque d'Aix. Ce dernier devait bien savoir à quoi s'en tenir , puisqu'il avait été l'élève de Tournebus et qu'il est devenu lecteur royal dès 1566. Pourquoi supposer qu'il a perdu la mémoire pendant les vingt ans qui se sont écoulés entre la mort d'Adrien et la publication de sa chronographie ?

Mais à quoi bon insister plus longtemps sur une question qui n'en est pas une ?

Le sectaire qui n'a pas eu honte de publier, sous le nom d'Adrien Tournebus, un exécration pamphlet (1) à la louange de l'assassin du duc de Guise, Poltrot de Méré, pouvait bien imaginer la lettre de Philarète à Calanus. M. Waddington, il faut lui rendre cette justice, a reculé devant cette dernière manœuvre des polémistes du XVI^e siècle. Il répugne à croire que Tournebus, homme d'un caractère si humain et si doux, ait jamais fait l'apologie d'un crime, et il a raison. Comment cet honnête Tournebus, si affligé de vivre en un temps « où il semblait, disait-il, moins criminel d'égorger un homme qu'un mouton, » se serait-il fait l'apologiste d'un misérable assassin ? Et remarquez qu'il écrivait précisément ces lignes en 1564, un an, par conséquent, après l'assassinat de François de Guise. Partant de là, on peut croire sans témérité que ceux qui ont eu l'infamie d'attribuer à Tournebus le *Poltrotus Meræus* étaient, à plus forte raison, gens à fabriquer de toutes pièces la lettre de Philarète.

Le langage de Tournebus, dans les dernières années de sa vie, permet-il du moins de penser qu'il ait secrètement embrassé les doctrines nouvelles ? Loin de là. Cet homme, « d'un jugement si sain, » n'a jamais cessé de protester contre tous les excès, de quelque part qu'ils vinssent. Il avait horreur du fanatisme, c'est-à-dire de cette alliance des passions que la religion condamne avec les dogmes qu'elle professe. « Les deux partis qui divisaient la France, il l'a dit en termes

(1) Poltrotus Meræus, Genevæ 1667. Cette pièce de vers avait été imprimée auparavant à Basle. Le Laboureur, qui l'a insérée dans ses notes sur Castelnau, nous apprend que quelques-uns attribuaient cette infamie au sieur de Mondoré, excellent poète huguenot, et qu'on l'a même insérée parmi ses œuvres.

exprès, lui paraissaient *également* coupables. » Or, on ne parle pas ainsi quand on tient à l'un de ces partis.

Mais, à ce compte, les Catholiques, de leur côté, seraient mal venus à le revendiquer comme un des leurs. Il faut s'entendre. Il n'appartenait pas à cette fraction des Catholiques qui plus tard forma la Ligue. Pour ceux-là, Tournebus était un homme suspect, comme le chancelier de l'Hôpital et bien d'autres. Il faut reconnaître cependant qu'on pouvait encore être Catholique sans partager les passions de ceux qui n'attendaient le salut que des Guises et du roi d'Espagne. A cette époque, les politiques n'existaient pas à l'état de parti, et les tendances qui, en s'accusant plus tard, leur ont permis de se reconnaître et de se grouper, ne provoquaient que des manifestations isolées. Tournebus, précurseur de ce tiers-parti, échappait alors à tout classement. De là vient aujourd'hui l'impossibilité de lui assigner une place dans l'un ou l'autre des deux camps, entre lesquels certains esprits partageraient volontiers tous les Français.

« La sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit, » se montre ici dans toute sa faiblesse. C'était une sage pensée de vouloir s'affranchir des passions furieuses qui agitaient notre pays; il ne fallait pas toutefois, en haine des violents, pousser l'esprit de concession jusqu'à faire douter de sa foi. Sans doute les défenseurs de la vérité se montraient souvent inhabiles, parfois criminels, mais les fauteurs d'hérésie mettaient au service de leur cause une audace scélérate digne de toute réprobation, et il n'était pas juste de mettre au même rang les uns et les autres. Tournebus a commis cette faute dans laquelle, depuis, bien d'autres sont tombés et tombent encore tous les jours, et il en porte

la peine , puisque la sincérité de sa religion est devenue problématique pour quelques-uns de ses contemporains et pour la postérité.

Sa femme et ses enfants , pleins de respect pour sa mémoire , ont tous vécu et sont tous morts dans le sein de la religion catholique. N'est-ce pas la meilleure preuve que les récits huguenots sont mensongers ? — A les en croire , Tournebus en mourant aurait exhorté les siens à embrasser la secte nouvelle. Comment admettre que pas un d'eux n'ait tenu compte de ses derniers conseils ? C'est assez dire que ces conseils n'ont point été donnés , et cela suffit pour montrer , une fois de plus , que nos documents anonymes ont été forgés à plaisir.

Mais qu'est devenue cette nombreuse lignée que Tournebus laissait en mourant ? Scévole de Sainte-Marthe a pris soin de nous en instruire (1). Après nous avoir dit que Tournebus « vesquit 53 ans » , il ajoute : « Il eut le bonheur de laisser au monde plusieurs fils qui tous à l'envy se feussent rendus sans doute héritiers des vertus du père , si la mort , qui a de coutume de porter envie aux plus rares choses , ne les eust bientôt ravis à la France , tellement que de ce grand nombre d'enfans , il ne nous en est resté qu'un seul que le premier Parlement du monde a reçu au nombre de ses conseillers. Il exerce encore à présent cette noble charge avec autant de suffisance que de probité , de manière que tout Paris , qui en fait grande estime , le recognoist très-digne du fameux nom qu'il porte. »

Et nos Tournebus d'Andely , que sont-ils devenus à

(1) *Éloge des hommes illustres...*, mis en français par G. Colletet , liv. II.

leur tour ? Nous avons interrogé les registres des baptêmes , mariages et sépultures des paroisses d'Andely. Sur le plus ancien de ces registres, qui remonte à 1574, nous trouvons presque à chaque page ce glorieux nom de Tournebus. Dans les premières années du XVII^e siècle , on le rencontre plus rarement. Bientôt on ne voit plus apparaître qu'un seul Tournebus , Georges , conseiller du vicomte. Ce Georges Tournebus ne laissa qu'une fille, Françoise Tournebus, qui devint femme de Mathieu de Lamperière , lieutenant particulier au siège présidial d'Andely. De ce mariage sont issus Marie et Marguerite de Lamperière , dont l'une épousa Pierre Corneille et l'autre Thomas Corneille.

C'est dans le manoir du dernier des Tournebus que Thomas , vieux et infirme , est venu mourir.

La France commence à se rappeler que nul jadis ne la surpassait dans les recherches érudites , et on en appelle du jugement que portait sur nos scolastes le président de Brosses (1). On proclame hautement que l'étude réelle des textes commence à peine avec les progrès récents de la diplomatique , de la métrique et de la grammaire comparée. Loin de croire qu'on n'a plus besoin de nos vieux grammairiens , on reprend en sous-œuvre leurs immenses travaux et on remet en

(1) « Lors de la Renaissance des lettres, ils étaient nécessaires pour éclaircir, pour rectifier le texte obscur et défiguré de tant d'excellents écrivains de l'antiquité. Ils nous en ont rendu l'intelligence aisée, et par là notre siècle, ennemi de la peine, leur doit ce bon goût dont il se vante et qu'il a formé par la lecture facile des anciens auteurs classiques ; mais aujourd'hui la tâche des littérateurs de ce genre est à peu près remplie : on n'a plus besoin d'eux et on n'en fait plus de cas depuis que par leur travail il nous ont mis en état de nous en passer. »

honneur leurs noms oubliés depuis deux siècles. Puissent ceux qui s'adonnent ou qui s'intéressent à ces études trouver quelque intérêt aux renseignements biographiques que nous avons pu réunir sur le plus célèbre des érudits dont, il y a trois cents ans, notre patrie s'enorgueillissait à bon droit.

Essai sur les Antiquités de l'île de Serk, présenté à la Société des Antiquaires de Normandie, par le révérend J.-L.-V. Cachemaille, vicaire de Serk, membre titulaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

En voulant faire connaître les antiquités de Serk, il est nécessaire de dire un peu en détail ce qu'est l'île elle-même, ce qu'elle a de distinctif, de particulier. Il faut aussi, dans le même but, dire quelque chose de son histoire, et cette histoire en elle-même est une de ses antiquités, peut-être la plus importante et la plus intéressante. Cela aidera beaucoup à l'intelligence de ses antiquités proprement dites, qui, autrement, seraient sans intérêt et insignifiantes.

L'auteur de cet essai a publié en anglais, dans une revue mensuelle de Guernesey, une histoire assez complète de l'île. Jusqu'à présent, on ne connaissait dans le public que des fragments de cette histoire. Ils ont été recueillis, liés ensemble; on y a ajouté un grand nombre de documents inédits, et le tout a été mis en ordre chronologique. Maintenant on peut dire que Serk a une histoire, sinon complète, du moins régulière.

Serk est une île fort petite, ou, comme l'appelle très-bien l'honorable M. Gustave Dupont, ce n'est qu'un écueil, toutefois assez considérable et assez élevé

pour que les navigateurs l'aperçoivent aisément et ne viennent pas y échouer. Elle a environ trois milles anglais de longueur et un mille et demi de largeur. Les deux extrémités, celle du nord et celle du sud, se terminent en pointes.

Elle est placée à peu près au centre d'un cercle formé par le littoral normand et les îles d'Aurigny et Guernesey, d'Herm et de Jersey, qui donne à la mer qui l'environne l'aspect d'un lac, et que l'œil peut parcourir dans tous ses points extrêmes en quelques instants. En faisant le tour de l'île, du haut de son sommet, on a des points de vue extrêmement variés. Le matin, on a l'aspect magnifique de Sethon, d'Herm et de Guernesey; l'après-midi, Aurigny, le cap La Hague, le littoral normand et Jersey sont illuminés à leur tour. On peut voir à l'œil nu des maisons, des champs, des arbres, en Normandie, et cela plus nettement encore à Jersey. Si le temps est clair et calme, la mer a toute l'apparence d'un vaste lac de la plus grande beauté. Et puis il y a quelques espaces où l'Océan paraît sans limites et suggère l'idée de l'infini. Aucune des autres îles ne possède un tel panorama; aussi ne faut-il pas s'étonner si de nombreux visiteurs, après quelques courses dans l'île, sont dans l'extase, et parlent de Serk comme d'un lieu enchanteur, merveilleux, et désirent y prolonger leur séjour, ou y revenir plusieurs fois.

Vue à distance, l'île ne semble être qu'un fort rocher très-élevé, presque inaccessible; ce n'est que quand on la côtoie de très-près qu'on peut y apercevoir quelques plages, quelques vallées peu étendues, où le débarquement est possible et l'ascension au sommet praticable. De plus, elle est entourée d'un grand

nombre de récifs plus ou moins gros, sous l'eau et hors de l'eau, invisibles ou visibles, qui en rendent l'approche très-dangereuse, à moins de pilotes expérimentés. Ce cercle de brisants a toujours été un des grands moyens de protection pour l'île, et a empêché de tout temps bien des navires d'y aborder; il a aussi été la cause de son grand isolement dans les siècles passés, même quand sa population était considérable. Ce n'étaient pas les coureurs de mer, venus de loin, qui avaient des pilotes assez habiles pour conduire leurs bateaux ou leurs navires parmi ces rochers invisibles. Le hasard seul a pu favoriser le débarquement de quelques pirates et de quelques navires ennemis.

Mais si petite et insignifiante qu'elle soit, elle n'a pourtant pas été laissée de côté et entièrement négligée; bien au contraire, sa situation, sa nature pittoresque, l'ont fait rechercher dans des temps bien reculés, et mieux elle a été connue, plus elle a été appréciée par des raisons bien diverses et des motifs bien opposés les uns aux autres.

Pour le présent, on ne possède aucun document écrit d'une date certaine à l'égard de Serk avant l'arrivée de saint Magloire. M. de Gerville, bien connu pour ses recherches soigneuses, écrit dans une note « qu'on voit, par une épître de saint Paul de Nole, que, vers l'an 400, Serk était une des îles de ce groupe, autrefois le repaire des pirates et des brigands, mais alors le séjour de chœurs angéliques, de saints qui font retentir les rivages des louanges du Seigneur. » Il doit y avoir ici une erreur de date; car il est probable que cette lettre fait allusion aux temps de saint Magloire et de ses nombreux compagnons.

L'honorable M. Gustave Dupont, dans son volume

intitulé *Le Cotentin et ses îles*, dit qu'il est assez certain qu'avant la venue de saint Magloire l'île n'était pas abandonnée et inhabitée, qu'elle était possédée par des gentilshommes de Bretagne ou de Neustrie, et que ce fut l'un de ces propriétaires qui fit don à saint Magloire du terrain nécessaire pour son monastère. Mais depuis quand était-elle ainsi possédée? On ne le sait pas. Depuis saint Magloire jusqu'à nos jours, on suit aisément le fil de son histoire et il n'existe plus d'incertitude.

Si les documents écrits ne remontent pas plus haut que saint Magloire, l'île présente une autre sorte de documents parfaitement clairs, certains et très-abondants et ils sont certainement bien antérieurs à saint Magloire; nous voulons parler des restes celtiques et druidiques que l'île a possédés et qu'elle possède encore.

Malgré sa circonscription exigüe, l'île renfermait un grand nombre de cromlechs. On peut encore aujourd'hui indiquer l'emplacement d'une dizaine. Tous, à l'exception de deux kystes, ont été démolis et ont disparu, surtout depuis l'établissement de la colonie du seigneur de St-Ouen-de-Jersey, Hélier de Carteret.

M. Élie Brévin, ministre de Serk, écrit en 1626 : « Thomas de Carteret a trainé avec un traîneau, en y attelant bœufs et chevaux, vers sa maison, des grosses pierres pesant plusieurs centaines et même milliers de livres. On voit encore à présent ces mêmes pierres autour de la maison. Tout récemment, on a brisé ou transporté de ces gros blocs qui avaient fait partie de cromlechs. Les habitants de l'île ont fait usage d'un bon nombre de ces roches en les transformant en piliers de barrières. Elles sont encore reconnaissables aujourd'hui. »

Nous donnons ici une liste indiquant le genre des antiquités celtiques trouvées dans l'île, la plupart pendant le séjour de l'auteur : cromlechs, 10; kystes, 2; quelques fragments de poterie celtique; plusieurs auges en pierre de différentes grandeurs, les unes d'un pied et plus de diamètre, d'autres de quelques pouces seulement; un nombre très-considérable de pierres molaires rondes, presque toutes de quartz; d'autres longues, de toutes grosseurs, en très-grand nombre; 30 kelts ou couteaux en pierre, plusieurs parfaits, beaucoup en fragments; plusieurs haches et marteaux en pierre, la plupart brisés; plusieurs pierres de savon (lapis ollaris) taillées pour servir de poids pour la pêche, étant percées à leur partie mince; la partie tranchante d'une petite hache en bronze et une plus grosse en fer recouvert de cuivre des deux côtés; un très-grand nombre de ce qu'on appelle dans l'île « des rouelles de fétiaux », en lapis ollaris ou autres pierres de diverses grandeurs, percées d'un trou dans le centre, les unes parfaites, d'autres brisées par le milieu, d'autres à moitié percées : quelques-unes sont fort petites, bon nombre sont de pierre très-dure et les orifices de différentes grandeurs; beaucoup de fragments de silex, dont il n'y a point de gisement à Serk. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé de pointes de flèche en silex, ni de couteaux de silex; quelques petites balles en argile rouge très-clair avec un trou en travers, évidemment portées en colier, de même que les rouelles de fétiaux. Cette liste ne contient que des articles dont l'origine celtique est incontestable et a été reconnue par feu M. R.-C. Lukis, le savant antiquaire de ces îles, membre de la Société des Antiquaires de Londres et des Antiquaires de Normandie.

On est étonné de la quantité de ces restes celtiques, dispersés sur toute la surface de l'île, et surtout de ce qu'ils ont été recueillis si récemment, lorsque le sol a été depuis longtemps si profondément remué par la culture.

On peut croire aisément que des quantités beaucoup plus considérables sont encore enfouies ou ont servi à combler les ornières des chemins.

Cela prouve l'existence d'une population importante, même dans ces temps anciens.

On ne peut pas sans doute fixer la date de l'arrivée de ces Celtes ni celle de leur départ ; mais ces découvertes établissent d'une façon irréfutable que l'île a été habitée dès l'antiquité la plus reculée.

Il faut faire ici une remarque importante et très-intéressante, c'est que toute la pierre employée par ces Celtes pour tous leurs instruments, outils et ornements, de tout genre, se trouve dans l'île. Jusqu'à présent, on n'a trouvé que deux couteaux faits de pierre d'autre provenance. Cela est très-singulier, presque unique. En général, les émigrants emportaient avec eux les outils et les instruments qu'ils possédaient et qui leur étaient absolument nécessaires pour s'installer dans une nouvelle contrée. En arrivant à Serk, au contraire, ils ont dû fabriquer tous leurs instruments, et ont dû prendre des pierres sur les lieux. Feu M. Fr.-C. Lukis, très-habile archéologue, a examiné avec soin tout ce qui a été trouvé à Serk, et il s'est assuré de la vérité des faits.

Cette population celtique, venue on ne sait d'où, paraît avoir assez promptement disparu.

M. Gustave Dupont mentionne quelques rares et courts documents écrits dont la signification est très-

précise à ce sujet. A l'arrivée de saint Magloire, il n'y avait en effet dans l'île que quelques pêcheurs et chasseurs, et il est probable que leur séjour était temporaire, limité par les convenances de leur profession.

L'événement le plus intéressant pour l'histoire de l'île, c'est assurément l'arrivée à cette époque de cet illustre missionnaire et l'établissement de son monastère. Lors de son débarquement, en 565, saint Magloire était un homme déjà célèbre, il avait été archevêque de Dol; son nom était bien connu, et les légendes du temps prouvent que sa réputation était grande, et il n'y a pas de doute qu'il ne la méritât.

Un tel homme, se fixant à Serk d'une manière stable et permanente, a préservé l'île de l'oubli, et il lui a légué un nom illustre que la longueur du temps n'a pas effacé et qui, nous pouvons l'affirmer, ne sera jamais oublié.

Son nom est comme implanté à Serk. Le terrain où il avait placé son monastère se nomme encore aujourd'hui la Moinerie. On y voit des restes d'étangs avec écluses ménagées pour accumuler les eaux et faire fonctionner un moulin placé au pied d'une jolie cascade. L'endroit se nomme encore le Port-du-Moulin, et la ferme où étaient les étangs porte encore le nom de l'Écluse. Il y a une quarantaine d'années, on voyait encore l'espace en carré long où sa demeure avait été bâtie.

Malheureusement il ne reste plus rien que quelques pierres éparses de l'église, qui fut appelée de son nom après sa mort. En 1822, un des seigneurs de Serk en fit enlever les fondements et niveler le terrain pour en former un jardin.

Quand Hélier de Carteret, seigneur de St-Ouen,

amena sa colonie à Serk, cette église subsistait encore. Elle avait une voûte en maçonnerie qui était encore en assez bon état pour que l'édifice pût servir de demeure à lui et à sa femme, en attendant que son manoir fût bâti, ce qui eut lieu en 1566 ou 1567.

M. de Gerville fournit la note suivante : « Il est remarquable que la narration de Philippe de Carteret parle **POSITIVEMENT** d'une chapelle à voûte, quand tout le monde sait que, dans les parties les plus florissantes de la Normandie et de l'Angleterre, les chapelles voûtées sont extrêmement rares. »

Il est probable que peu après, elle fut démolie et que les pierres qui en provenaient servirent à la construction des bâtiments de la ferme du s^r de Carteret.

En 1822, une partie de la porte d'entrée était encore debout et le seuil était encore à sa place ; car ceux qui furent employés pour faire disparaître les traces de ces fondations l'ont attesté à l'auteur de cette notice. On a vu quelques montants de portes dans des murs voisins et on a conservé quelques pierres venues de Caen, formant l'encadrement d'une fenêtre.

Il y avait à l'ouest de l'église un assez grand cimetière, mais il a été détruit. L'auteur a pu ramasser un panier d'ossements, et il a laissé le long d'un des côtés du chemin, qui traverse l'emplacement du cimetière, *des pierres qui étaient posées sur le crâne des morts, non dessous, mais sur le sommet du crâne.* Tous ces morts avaient été enterrés la tête à l'est et les pieds à l'ouest, le contraire de ce qui se pratique à présent. Les fosses n'avaient pas plus de deux à trois pieds de profondeur.

Vers la fin du siècle passé, on voyait encore à une petite distance nord-est de l'église les restes d'un grand

cromlech. Le seigneur de l'île acheva de le détruire et se servit de quelques gros blocs comme piliers pour une barrière destinée à fermer l'entrée de ses terrains. L'auteur s'en est entretenu avec quelques-uns des hommes qui avaient aidé à démolir et transporter ces restes de cromlechs.

Les alentours de l'église étaient couverts de bâtiments à usage de demeure ; on a pu enlever de là un grand nombre de charretées de pierres ; on voyait, un peu à gauche, les restes d'un four public démoli et déblayé vers la fin du siècle dernier, dans lequel on a trouvé plusieurs « pipes de fetiaux », ayant un fourneau très-petit.

En faisant une fosse longue et profonde dans son jardin, l'auteur a trouvé quelques excavations, profondes de deux à trois pieds, au fond desquelles il y avait quelques pierres passablement grosses, de la cendre rougeâtre, gâchée et mêlée de fragments de poterie très-grossière, un peu molle, faite à la main et ayant été durcie au soleil. Il trouva aussi près de ces trous circulaires des antiquités celtiques à quelques pieds de profondeur, entr'autres deux en forme de coin, de lapis ollaris, avec un trou à la partie mince du coin, semblables aux plombs dont les pêcheurs se servent pour tenir leurs hameçons au fond de l'eau. On en a découvert plusieurs autres dans l'île, et il est probable qu'on s'en servait pour la pêche.

D'après ce que les cultivateurs du sol ont dit à l'auteur, il paraîtrait qu'il y avait un assez grand nombre de ces creux dans presque toutes les parties de l'île. Tout ce qu'il a pu apprendre de leurs observations imparfaites, c'est que la forme, la profondeur et le contenu étaient semblables à ceux qu'il avait trouvés

dans son jardin. Un fermier rencontra accidentellement un de ces creux, il y a peu d'années. Il labourait un champ, et un bœuf s'enfonça subitement à mi-jambes. L'auteur, ayant entendu parler de l'accident, obtint la permission de procéder à quelques investigations. Il examina avec soin tout ce qui était mis au jour. Ayant atteint une profondeur d'environ trois pieds, on trouva trois grosses pierres en cercle, avec des fragments de poterie et de la cendre qui semblait provenir de paille brûlée. La poterie fut ramassée avec le plus grand soin et envoyée à M. F.-C. Lukis, qui réussit à reconstruire un vase qu'il conserve dans son musée. Cette poterie n'est pas celtique; elle est plus récente, quoique ancienne.

Les creux trouvés étaient en plein champ, sans traces de maçonnerie et de construction quelconque. Il est vrai que la surface étant cultivée, on avait enlevé tout ce qui pouvait embarrasser la culture.

On a de la peine à croire que les habitants de ces temps-là fissent leur cuisine en plein air, surtout en hiver; peut-être cependant étaient-ils moins sensibles aux influences extérieures que nous ne le sommes. Dans ces temps anciens, avant l'ère chrétienne, en Angleterre, en Allemagne, en France, les gens n'avaient pour demeure que les forêts, ou l'abri de quelque tertre en terre, et ils n'étaient vêtus que fort légèrement. S'il en était de même à Serk, ces creux seraient d'une haute antiquité. Ils sont probablement semblables à ceux qu'on a vus chez les sauvages de la Polynésie, de la Nouvelle-Zélande, et dans plusieurs parties de l'Afrique et de l'Amérique. Indiqueraient-ils quelque liaison avec ces peuples sauvages? Sont-ils antérieurs aux Celtes, qui construisirent les cromlechs? L'auteur

ne sait pas si on a trouvé de semblables creux dans les îles voisines, il n'a pris aucune information à cet égard. C'est par accident qu'il en découvrit à Serk, et alors cette découverte n'excita en lui aucun intérêt particulier. C'est en écrivant cet essai que ce sujet s'est représenté à son attention (1).

Puisque nous n'avons pas ici à nous occuper spécialement de l'histoire de Serk, nous dirons seulement que l'arrivée de saint Magloire amena certainement l'introduction dans l'île d'une population stable, permanente et nombreuse : elle dut être réduite par des causes étrangères, surtout par l'arrivée dans l'île de pirates et d'autres ennemis, qui ne l'épargnèrent pas. Toutefois, l'île n'a plus été inhabitée que dans un court espace de temps, vers le milieu du XVI^e siècle.

De plus, c'est de saint Magloire que date réellement la culture du territoire. La nécessité obligea ses compagnons et les étrangers qui vinrent se joindre à eux, et se placer sous leur protection, de tirer de la terre les aliments nécessaires à leur subsistance. Cette culture du sol s'est continuée jusqu'au commencement du XVI^e siècle. La colonie du seigneur de St-Ouen l'a reprise avec ardeur et elle n'a pas été interrompue depuis.

Nous n'avons plus maintenant à nous occuper que des antiquités normandes dont les vestiges persistent encore aujourd'hui.

Elles sont peu nombreuses, il est vrai, mais certaines,

(1) Les trous circulaires, décrits par notre correspondant, appartiennent évidemment à la catégorie des *Mardelles*, qui ont attiré depuis longtemps l'attention des archéologues français. E. de B.

et encore faciles à reconnaître. Dans ce but, nous donnerons quelques extraits de l'ouvrage de l'honorable M. Gustave Dupont, intitulé : « *Le Cotentin et ses îles* », sur la pratique des Normands quand ils se fixaient, même temporairement, dans un lieu et sur ce qu'il dit de Serk à ce sujet.

« D'après M. de Gerville, trois sortes de travaux signalent le passage et le séjour des pirates normands dans un lieu : — une large et profonde tranchée coupant à leur base et isolant les pointes de terre entourées, soit par la mer, soit par un fleuve, soit même par un marécage, — des tertres circulaires ou redoutes élevées dans l'enceinte formée par le retranchement, — et enfin d'autres monticules moins considérables, évidemment faits de main d'homme et auxquels il a donné le nom de *Tombelles*. » (Vol. I, p. 132.)

« Serk, malgré son étendue restreinte, sa circonférence mesure à peine trois lieues (ce n'est que trois milles anglais), est, il semble, de tout l'archipel, le point qui attirait le plus l'attention des barbares et qui fut l'un des premiers occupés. Ce qui devait les séduire, ce n'était pas assurément l'aspect si pittoresque de ses rochers escarpés, mais la magnifique position militaire et navale qu'elle leur offrait. L'île était un véritable camp retranché formé par la nature et qu'elle avait rendu inexpugnable.

« On peut voir dans l'histoire de Serk comment le couvent de Serk avait été détruit ; les pirates s'établirent sur ses ruines, et, sur chacun des promontoires de l'île, ils firent des retranchements. L'un d'eux, très-remarquable, s'appelle le *Château*. De là on apercevait, à l'est, les hautes falaises du Cotentin et jusqu'au grand campement de la Hague, au sud Jersey

et à l'ouest Guernesey, qui avait aussi ses stations. »

Le château dont parle M. Gustave Dupont s'appelle aujourd'hui le *Châté*, le *Châté des Quénivés*, et il est situé comme il le mentionne. On voit très-distinctement les deux tranchées enfermant un tertre formé par la nature du terrain. Il y a plusieurs tranchées plus ou moins longues à l'extrémité sud-ouest du Petit-Serk, évidemment faites de main d'homme. On en voit aussi deux à la pointe de l'Eperquerie. Il est possible qu'il y en ait d'autres ; mais l'auteur n'a pas examiné les autres parties et pointes de l'île avec l'intention d'y chercher des ouvrages normands. Il est très-possible qu'une tranchée aux Lâches, côté est de l'île, enfermant à moitié un tertre naturel, soit aussi un ouvrage des Normands. On a profité de ce tertre pour y placer un canon, ainsi qu'on l'a fait au château, prouvant par là que les modernes ont trouvé que les positions choisies par les Normands étaient les meilleures.

On voit encore dans l'île deux forts, l'un bien conservé, l'autre en partie détruit, que la chronique de Jersey attribue aux Français, qui s'établirent dans l'île en 1549. Ils étaient au nombre de 400, tous galériens, ayant pour capitaine un nommé Bruel. Le plus petit est au Petit-Serk, non loin de la Coupée, et sur le lieu le plus élevé de cette partie de l'île. Son centre forme un tertre à quatre angles. Chose singulière, l'angle sud est un kyste celtique. L'autre fort est au nord, nord-est de l'île et proche de l'Eperquerie. On distingue encore deux ou trois de ses angles et les fossés sont profonds. On a bâti une assez grande maison dans l'enceinte du carré, qui, lui aussi, était un tertre assez élevé. La maison s'appelle *La Tour*. D'un des côtés, le nord, partait une tranchée profonde et large,

en forme de chemin couvert, conduisant jusqu'au bord de la falaise, d'où on a une bonne vue du petit port de l'Eperquerie, depuis les temps les plus anciens, le seul port accessible de Serk. Il est certain que les Français disposèrent ces forts comme on les voit aujourd'hui ; mais il est très-probable que le premier travail appartenait à des Normands et que les Français ne firent que le modifier et le façonner selon leurs besoins.

En faisant des fouilles au fort du Petit-Serk et au Château, on a trouvé beaucoup de poteries du moyen âge en petits fragments, des portions d'épées, un poignard, plusieurs objets en fer et quelques petits ornements en or et en argent. On a trouvé au fort du Petit-Serk une jolie petite gourde ronde et ayant un de ses côtés un peu aplati, avec deux anneaux en poterie, entière. Elle est la deuxième de cette forme trouvée dans les îles. La première a été trouvée à Aurigny. M. F.-C. Lukis croit qu'elle date du XII^e siècle.

On peut rattacher aux antiquités de Serk le document suivant : « Devant le sénéchal de Serk, le 9 mars 1718, cinq Serkais sont cités pour déclarer par serment qu'ils ont trouvé en faisant un fossé, savoir : treize pièces bâties en round, comme pourraient être des assiettes, mais de différentes grandeurs, et une en long en figure d'un poisson, et un petit lingot d'environ du poids de deux onces, qui était de couleur jaune, et tout crampé (rouillé), et dix-huit petites pièces de monnaie ; lesquels articles ont tous été livrés au seigneur de l'île. »

M. Georges Métivier, de Guernesey, écrit à ce sujet :

« Les dix-huit pièces de monnaie en or furent gravées par Verlue. Leur façon est extrêmement gros-

sière. Cependant, malgré que le col de l'animal royal soit mal formé, celui qui examinera l'ouvrage rare de Verlue reconnaîtra probablement un lion mal dessiné, symbole ou marque de la dynastie visigothe fondée par Atulf ou Ataulf, et dont la capitale de ce côté des Pyrénées était Narbonne.

« Les autres articles trouvés sont un échantillon de la monnaie d'une localité qu'on conjecture être à présent Cadillac.

« La découverte de ce petit amas d'or, probablement visigothique, émis presque un siècle avant la conquête finale de la Gaule, puisque Ataulf mourut en 415, est rendue intéressante par la circonstance remarquable qu'il ne contient aucun mélange de monnaie française, d'une date plus récente. »

Nous avons terminé, il nous semble, ce qui concerne les antiquités proprement dites de Serk. Elles sont en petit nombre et peu intéressantes peut-être pour des étrangers.

Cependant, le fait réel de sa colonisation, par saint Magloire, qui en fit la mère-église des îles du Cotentin, donne à tout ce qui la concerne une valeur spéciale que l'on ne saurait méconnaître.

Longtemps les historiens qui se sont consacrés à l'histoire de saint Magloire ont négligé l'histoire de sa résidence, et même M. de Gerville, qui a commencé à tirer Serk de son tombeau, ne pouvait pas s'imaginer que ce Serk, dont il était question dans les vieilles chartes qu'il transcrivait, était ce petit rocher qu'il voyait des côtes de la France; et ce ne fut que, sur de bons témoignages, qu'il s'assura que c'était là que le grand saint Magloire avait résidé et établi son monastère.

Grâce aux recherches de M. Georges Métivier, de Guer-

nesey, et de l'honorable M. Gustave Dupont, de Caen , Serk est sorti de l'oubli et de l'obscurité dans lesquels elle était ensevelie. Son antiquité est maintenant prouvée et reconnue, et elle commence à retrouver la place qu'elle occupa jadis, et qu'elle mérite à juste titre.

Nous mentionnerons encore un fait , remarqué par M. Gustave Dupont, c'est la vitalité de Serk. Après la disparition de la population celtique dans un temps inconnu, on trouve que vers la fin du V^e siècle l'île était habitée, et, dès-lors, elle n'a pas cessé de l'être plus ou moins, excepté pendant deux courts intervalles, jusqu'à aujourd'hui. A plusieurs reprises, des pirates et autres ont massacré, emmené prisonnière , en tout ou en partie, cette population ; ont détruit, brûlé tout, et, cependant, l'île s'est toujours repeuplée chaque fois et promptement. D'où vient cet attrait ? cette persistance à habiter cette petite île ? Il se pourrait que le souvenir persistant de saint Magloire ait contribué à ce résultat pendant de longues années. Son monastère et son église ont peut-être servi à fixer dans l'île une population plus ou moins considérable et permanente. Ailleurs, combien de semblables monastères n'ont-ils pas été comme le centre de villages et de cités qui subsistent encore aujourd'hui.

P. S. — En mars dernier, 1876, on a dû niveler un terrain contigu à l'emplacement de l'église de St-Magloire, et pendant les travaux de terrassement on a mis à découvert un bout du mur de cette église, en bon mortier blanc et solide. Il a dû faire partie de la façade ouest, car c'était là que des personnes encore vivantes avaient vu le pas de la porte d'entrée. On a coupé un drain venant de dessous l'église. On a dé-

couvert les ossements d'un cadavre, placés comme ceux qu'on avait découverts auparavant. On a de plus rencontré le foyer d'une demeure avec un plancher réduit en charbon et qui a dû avoir été détruit par un incendie. Parmi des tas de cendres et de terre, les ouvriers ont recueilli plusieurs pièces de monnaie de cuivre, de dates assez récentes, et une autre en argent de Grégoire III, pape, qui régnait au VIII^e siècle; c'est une pièce particulièrement précieuse pour Serk.

Étienne de Rouen, moine du Bec au XII^e siècle, auteur du premier abrégé connu de Quintilien et du *Draco Normannicus* (3^e partie) (1), par Ch. Fier-ville, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

Je vous demande la permission d'achever l'étude que j'ai commencée devant vous, il y a deux ans, sur ÉTIENNE DE ROUEN, moine du Bec au XII^e siècle. Dans la première partie, j'ai essayé de reconstituer sa biographie et de vous retracer ses habitudes laborieuses au fond de son cloître. — Je désire vous parler aujourd'hui de ses deux œuvres capitales : la première est son *compendium* inédit de Quintilien, contenu dans le manuscrit 14146 de la Bibliothèque nationale; l'autre est un poème longtemps perdu, le *Draco Normannicus*. Les sommaires en furent publiés pour la première fois en 1810 par Dom Brial, qui l'attribua à Étienne de Rouen (2). Retrouvé par Angelo Mai, qui adopte l'opi-

(1) La première partie de ce travail a été lue à la Sorbonne, le 31 mars 1875. — Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 1875, p. 322.

(2) *Notices et Extraits de la bibliothèque impériale et autres biblio-*

nion de Dom Brial, il n'a été édité, d'une manière fautive, qu'en 1871 dans le recueil posthume des publications de ce savant cardinal (1).

La lecture de ces deux ouvrages, de genres si différents, nous permet d'envisager Étienne de Rouen à un point de vue nouveau. Nous connaissons l'homme, le moine et le poète, nous allons retrouver l'érudit, le critique et le chroniqueur, je n'ose dire l'historien.

Au moyen âge, la rhétorique avait cédé à la philosophie scolastique la place qu'elle occupait chez les anciens : non pas qu'elle fût entièrement en défaveur, mais sa cause avait besoin d'être plaidée. Étienne, dans le long préambule de son *compendium* de Quintilien, démontre avec une certaine verve que si l'orateur religieux, le défenseur de la foi, n'est pas éloquent, il n'arrivera ni à convaincre ses adversaires, ni à réchauffer l'ardeur des tièdes ; et comment serait-il éloquent, s'il ne connaît les secrets de la rhétorique ? Il lui faut donc étudier les grands maîtres de cet art, sans lequel on ne fait pas l'instruction des ignorants, sans lequel on est un objet de risée pour les savants (2).

Mais l'ouvrage de Quintilien lui paraît trop long, trop chargé. C'était aussi l'avis de beaucoup d'autres amis des lettres au moyen âge. On avait pris le parti de le faire connaître par des extraits. Nous en avons encore quelques-uns, conservés — dans le manus-

thèques, t. VIII, p. 299-308. — *Historiens des Gaules*, t. XII, p. 531 — Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptarum*, t. I, p. 44, n° 1267.

(1) « Appendix ad opera edita ab Angelo Maio Romæ apud Josephum Spitoever », in-4°, 1871, p. 20 et suiv.

(2) Ms. n° 14146, du f° 43, r°, au f° 45, v°.

crit 7530 de la Bibliothèque nationale, terminé au Mont-Cassin en 846, et dont des fragments ont été publiés en 1852 par Eckstein (1), — dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal (XIII^e siècle) (2), — et dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Arras (XIV^e siècle) (3), dont la reproduction (XV^e siècle), provenant du *Colegio viejo* de Salamanque, est aujourd'hui dans la bibliothèque particulière de S. M. le roi d'Espagne (4).

Ces extraits, plus ou moins informes, étaient loin de satisfaire aux besoins d'un enseignement sérieux, et l'*Institution oratoire* courait risque de se perdre. On n'en trouvait même plus que des exemplaires incomplets.

Étienne songea le premier à faire un abrégé utile où n'entrerait que ce qu'il y a de plus important, — d'où il écarterait tout ce qui lui paraîtrait prolix et surabondant. Pour que cet abrégé gardât le plus possible la valeur du traité de Quintilien, il n'y a pas ajouté un mot de lui et il a fait en sorte que, malgré les coupures, le livre ait un corps et forme une suite. L'œuvre de l'abréviateur consiste dans le choix intelligent de ce qu'il ne garde pas et, de ce qu'il conserve; mais partout et toujours, c'est Quintilien qui paraît et qui paraît seul.

La méthode était bonne : Étienne n'était du reste pas le premier venu. La façon dont il apprécie les qua-

(1) « Anecdota Parisina edidit Fr. A. Eckstein », Halle, in-4°, 1852.

(2) Coté A, Belles-lettres latines. Ce mss. provient de l'abbaye de St-Victor.

(3) Coté n° 305. « Flores sententiarum ex variis auctoribus excerpti. »

(4) Volume en parchemin de 115 feuillets, coté 191, 0^m,30 sur 0^m,22.

lités de son auteur nous donne une idée de la justesse de son jugement. « Si on me demande mon avis, dit-il, « j'affirme n'avoir jamais vu l'éloquence enseignée avec « autant de finesse. Quintilien examine et explique si « bien tout ce qui concerne cet art que, pour ceux dont « l'intelligence est bien préparée, il fait une peinture « exacte de toutes les subtilités du langage (1). »

Pour se rendre mieux compte encore du mérite de cet abrégé, il faut se rappeler dans quel état était le texte qu'il avait sous les yeux. Le monde savant sait maintenant quelles sont les cinq grandes lacunes des manuscrits de la première classe ; sauf au commencement du premier livre, elles sont les mêmes partout ; l'étude que j'ai faite dernièrement du manuscrit de Salamanque, non cité jusqu'à présent, ne m'a rien appris de nouveau à ce sujet. Mais le manuscrit du Bec était dans des conditions plus déplorables encore. Il lui manquait en outre la fin du livre X (environ le tiers de ce livre), et les livres XI et XII, sauf un passage très-court de ce dernier (2).

(1) Ms. 14146, f° 45, r°.

(2) Les destinées du Quintilien ms. du Bec sont étranges. Il paraît aujourd'hui perdu définitivement, mais nous pouvons suivre ses traces pendant plusieurs siècles.

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, à son retour de Rome, en 1144, le rapporta très-probablement avec beaucoup d'autres mss. précieux, qu'il donna à l'abbaye du Bec (1164), où il s'était proposé d'aller terminer ses jours. C'est alors qu'Étienne de Rouen s'en servit. Au XIII^e siècle, il fut transcrit par le copiste du mss. 7719. Mais à la fin du XIV^e siècle, un moine de Fécamp, *Estoud d'Estouteville*, imposé violemment comme abbé aux moines du Bec (1388-1391), profita de son passage dans cette abbaye pour emporter à Fécamp les vases sacrés, les bijoux précieux et les livres du Bec, en si grande quantité, disent les chroniqueurs, que jamais, depuis sa fondation, le monastère

C'est de cet exemplaire ainsi mutilé qu'Étienne s'est servi pour le ramener à de plus minces proportions encore. Chose étrange, son *compendium* est resté complètement ignoré au fond de la bibliothèque de St-Germain-des-Prés, jusqu'à ce qu'il ait été collationné, à la fin du XVIII^e siècle, par un savant professeur de l'Université de Paris, Vicaire, qui n'en soupçonna pas la haute valeur. Pourtant, depuis le XII^e siècle, on avait repris quatre fois la question des abrégés de Quintilien.

Gonthier d'Andernach, le premier, caché sous le pseudonyme de *Jonas Philologus*, publia un *epitome* dont le succès fut très-grand et dont les éditions se succédèrent rapidement, pendant dix-neuf ans, 1531 à

n'avait été si complètement dévasté, même au milieu des guerres les plus terribles. — Plus tard, exécuteur testamentaire de son frère, Guillaume, évêque de Lisieux, il fonda à Paris le collège de Lisieux ou de Torcy (1422) et légua à cet établissement tous les livres qu'il avait emportés du Bec. « *Que Dieu le lui pardonne* », ajoute le chroniqueur. — C'est donc, selon toute probabilité, au collège de Lisieux qu'au XVIII^e siècle encore on aurait pu retrouver le Quintilien du Bec. Qui sait si ce n'est pas au moment où ce collège fut transféré dans les bâtiments du collège Louis-le-Grand (4 octobre 1762), puis dans le collège de Beauvais (7 avril 1764), que notre ms. a disparu ?

Voir : *Gall. christ.*, t. XI, coll. 212, 221, 235, 361-363 ; — *Biblioth. d'Avranches*, cod. 159 ; — *Rapports au Ministre de l'Instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest*, par M. Félix Ravaisson. Paris, Joubert, in-8°, 1844, appendice n° XIII, p. 375-395, — dans l'histoire de l'Université de M. Ch. Jourdain, le Testament d'Estoud d'Estouteville, 1422.

C'est aussi de la collection de livres légués à l'abbaye du Bec par Philippe de Harcourt que provenait le *Traité des Synodes d'Hilaire de Poitiers*, copié par Étienne de Rouen, et qui a également disparu (Voir : ms. 14146, f° 186, r°, et *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VIII, p. 72.

1550 (1). Ce livre, presque introuvable aujourd'hui, n'avait qu'une médiocre valeur (2). Ce n'était qu'une sorte de rhétorique des classes, condensée en quatre-vingts et quelques pages, où ne figurent ni le premier ni les trois derniers livres, si beaux cependant, mais trop littéraires et trop peu didactiques pour le but qu'on voulait atteindre.

Ce plan défectueux devait être suivi plus tard, mais d'une manière plus heureuse. Joseph I^{er}, roi de Portugal, qui réforma l'Instruction publique dans son royaume, avait voulu rendre à Quintilien la place usurpée par les petits traités de rhétorique des Jésuites. Pierre-Joseph de Fonseca publia alors à Lisbonne, en 1781, un abrégé destiné au collège des jeunes nobles. Il avait mis de côté les livres I, X et XI, en entier, et les livres VII et XII, sauf deux chapitres assez courts (1).

(1) « *Epitome Institutionum Quintiliani, composita a Jona Philologo, Parisiis* », in-8°, 1531, « *apud Simonem Colinaeum.* »

(2) Je me suis servi de l'exemplaire de la Bibliothèque de Ste-Geneviève, catalogué X, 817.

(1) Il avait pour lui l'autorité de Mabillon et de Rollin.

« On peut faire de grands retranchements au jugement d'un habile homme dans la rhétorique d'Aristote et de Quintilien.....; tout ce qui regarde, dans Quintilien, l'ancienne rhétorique du barreau est fort embarrassé, comme tout le VII^e livre et le chapitre de *Statibus*, et presque tout ce qui concerne les *figures* et les *lieux des arguments* dont la connaissance est assez inutile. Il faut s'étudier à une juste brièveté, qui n'estropie pas les matières, et qui ne les rende pas obscures. »

Mabillon, *Traité des Etudes monastiques*, 2^e partie, ch. XII, p. 280; in-4°. Paris, 1691.

« Si anni curriculo hæc studia terminentur, poterunt in schola omitti plura, præclara quidem illa, sed quæ ad rhetoricam proprie non pertinent....., tales sunt, quibusdam exceptis, *primi duo libri et postremi tres*.... Rollin, *præfatio*, ad calcem. »

Cet ouvrage, sans originalité, n'était en outre qu'une réduction manifeste de celui de Rollin et je ne crois pas qu'il ait été très-répandu. Cependant la préface en est bonne, le texte est pur et conforme à l'édition de Capperonnier, et les coupures sont soigneusement indiquées (1).

Un autre système fut suivi par l'auteur d'un *epitome* dont nous avons un exemplaire manuscrit à la Bibliothèque nationale, sous le n° 7760 (XV^e siècle). L'évêque de St-Brieuc, Jean du Tillet, en rapporta une copie de Rome et la publia (1554), à tort ou à raison, sous le nom de Pierre-Paul Verger (1349-1428) (2). Du Tillet vante cette œuvre nouvelle au détriment de celle de Gonthier d'Andernac (3) : il y a cependant des réserves

(1) « Institutionum rhetoricarum libri tres ex M. Fab. Quintiliano deprompti, et primis eorum studiis qui humanioribus litteris dant operam accommodati, a Petro Josepho de Fonseca, in regali nobilium adolescentium collegio rethorices atque poetices professore. Quintiliani textus Claudii Capperonerii editionem refert..... » *Olisipone*, ex typographia regia, anno MDCCLXXXI ; in-12, p. 1-605.

Dans la préface, p. ix, l'auteur, après avoir parlé de l'œuvre de *Jonas Philologus*, ajoute : « Alterius quoque epitomes meminit « Gibertus (Jud. erud. de rhet., t. II, p. 196), quam fecit *Strebaus*, « Remensis, quanquam eam nunquam se vidisse ipse profiteatur. » — Peut-être s'agit-il du *De Electione et oratoria collocatione verborum libri duo*, 1540, ap. *Vascosanum*, in-4°, qui est à la bibliothèque de Reims, mais qu'on a refusé de me communiquer.

(2) « M. Fabii Quintiliani Institutionum oratoriarum libri XII in commentarios redacti, Petro Paulo Vergerio auctore, ex bibliotheca Joannis Tillii episcopi Briocensis ; » Parisiis, in-8°, 198 p., MDLIII, « apud Guill. Morelium. »

(3) « Laborem et industriam aliorum qui se in hoc exercuerunt genere haud contemno. Sua enim gloria cum ratione et iudicio conatus quilibet dignus est ; verumtamen si hoc summarium cum eo

à faire. Pierre-Paul Verger s'est proposé de faire une rhétorique courte et facile à comprendre. Dans ce but, il a employé chacun des douze livres de Quintilien, en les réduisant au quart de leurs proportions. Il a élagué non-seulement les développements généraux, mais aussi les développements les plus simples. Il a moins fait un *abrégé* qu'un *résumé* où tout se trouve, mais seulement en substance et sous une forme dogmatique. Quelquefois même il lui est arrivé d'altérer le texte au détriment de la correction. Supprimant les difficultés, il ne vise qu'à être intelligible; sacrifiant tout à ce parti pris, il condense l'Institution oratoire dans une sorte de *manuel* qui n'a ni élégance ni charme littéraire; il n'a laissé que la charpente, il a détruit l'édifice. Méthodique et complet, son livre est sec et froid et ne nous donne pas l'idée de ce qu'était le plus grand professeur de rhétorique de l'antiquité latine. Il le comprend d'ailleurs si bien qu'il recommande de ne pas négliger la lecture de Quintilien dans son entier; il voudrait même que celui à qui il destine son ouvrage ne le communiquât à personne. En cela il exagère; quoique la main de l'abréviateur y soit trop visible, son livre a du bon et il a pu rendre des services dans l'enseignement. Je ne crois pas cependant qu'il ait été réédité (1). Pourtant, étant admis ce genre d'abrégés

quod quidam superioribus annis colligendum, typisque mandandum curarunt, comparetur, luce clarius quid alterum alteri præstet iudicare licebit.

« *Jeannis Tillii præfatio.* »

(1) L'exemplaire que j'ai eu entre les mains, et que j'ai copié, appartient à la bibliothèque de l'Arsenal, et provient de la bibliothèque des Blancs-Manteaux (Congrég. de St-Maur, 1680). J'ai constaté par

que semble aussi réclamer Melchior Junius au XVI^e siècle (2), il aurait beaucoup mieux valu le mettre entre les mains des jeunes gens que de leur faire étudier, au XVII^e et au XVIII^e siècle, des traités modernes de rhétorique infiniment inférieurs pour le fond comme pour la forme.

Rollin, espérant opérer une réaction salutaire, publia son édition abrégée en deux petits volumes (1715). Elle eut une vogue aussi grande que légitime, malgré certaines critiques assez fondées de Burmann et de Capperonnier. C'est un Quintilien réduit d'un quart, mais un Quintilien véritable. Rollin supprime tout ce qui est discussion des opinions des rhéteurs, et par conséquent ce qui n'intéresse qu'au point de vue critique et historique ; mais il entre dans les détails les plus minutieux de la rhétorique, ne faisant disparaître que certaines subtilités qui ne sont plus de notre temps. Si dans cinq ou six endroits des coupures intempestives le forcent à altérer le texte (4), c'est une faute légère qu'on lui a reprochée avec trop de sévérité.

J'ai étudié avec soin le Quintilien de Rollin ; j'ai noté tous les passages qu'il a retranchés et j'ai été frappé de voir combien grands sont les rapports qui existent entre son œuvre et celle d'Étienne de Rouen. Rollin a

des variantes importantes que le ms. de du Tillet était autre que le ms. n° 7760 de la Bibliothèque nationale. — *Barbier* en cite une édition in-4°, Parisii, 1550 : je ne l'ai pas rencontrée. (Voir : Quintilien, Éd. Le Maire, t. VII, p. 291, n° 4.) Ce doit être une erreur.

(4) « M. F. Quintiliani, c. n. Dan. Parei, Francofurti, in-8°, 1629, ap. H. Robynsonum et Guill. Fitzerum, — præfatio. »

(2) Par exemple : lib. IX, 1, 15 ; IX, 3, 52 ; IX, 3, 82 ; IX, 4, 105 ; XI, 3, 113.

eu à sa disposition , sans en tirer le parti qu'il aurait pu (il l'avoue lui-même), les manuscrits de la bibliothèque du roi et ceux de la bibliothèque de Colbert. Il n'a pas connu le manuscrit de St-Germain-des-Prés ; et pourtant , à plus de cinq cents ans de distance , il a suivi , à très-peu de chose près , une direction analogue à celle qu'avait prise Étienne de Rouen , du moins autant qu'il est permis d'en juger d'après l'état incomplet du manuscrit original du Bec. (Notons toutefois qu'Étienne n'a pas cru devoir laisser subsister la division en livres , qui est cependant de Quintilien ; son *compendium* se compose de quatre-vingts chapitres.)

Or , Messieurs , cette similitude de vues et d'appréciations , à tant de siècles d'intervalle , n'est-elle pas tout en faveur du sens critique d'Étienne ? Non pas que je veuille trancher la question de savoir si l'on doit faire un abrégé de Quintilien , en supprimant absolument tout ce que l'on regarde comme surabondant , ou s'il ne vaudrait pas mieux , d'après le conseil de Burmann , imprimer en caractères italiques ce qui pourrait à la rigueur disparaître et donner ainsi à la fois une édition complète et un abrégé. Mais si l'on a jamais dû , pour les classes de rhétorique , resserrer l'Institution oratoire , il fallait le faire sans rien ajouter d'étranger au texte. C'est ce qu'ont fait Étienne et Rollin. Un seul livre a trouvé grâce devant eux , c'est le X^e , si important pour l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine.

D'après ces considérations , le *compendium* d'Étienne de Rouen mériterait , je crois , de sortir de l'oubli. Toutefois , si jamais on se décidait à le publier , peut-être faudrait-il y ajouter , en suivant la même méthode ,

l'abrégé des parties qui manquaient dans le manuscrit original du Bec. Il ne faudrait pas non plus oublier son excellent préambule et la curieuse pièce de vers où il fait l'éloge de l'auteur, pour lequel il s'était épris d'un amour que je comprends mieux que personne.

Cela serait d'autant plus important que, sans ces deux appendices, le véritable caractère d'Étienne de Rouen ne ressortirait pas bien. Sans doute, c'est un critique intelligent, un lettré, un érudit, mais il était surtout versificateur; je vous l'ai dit, Messieurs, il y a deux ans : il avait même la prétention d'être poète. Sur ce chapitre, il n'entendait pas raillerie et il appartenait au *genus irritabile vatum*. Cette pièce est écrite en vers léonins et rimés d'une façon bizarre que l'on retrouve à chaque page dans son manuscrit. Les tours de force auxquels il se complait y sont accumulés plus encore que partout ailleurs : c'est un spécimen du genre. Il n'y a renoncé que lorsqu'il écrivait en distiques (1). Cela lui paraissait-il impossible ? J'ai peine à le croire : tout était possible aux versificateurs du moyen âge (2). En tout cas, s'il est l'auteur du DRACO

(1) On trouve cependant dans le ms. 44146 des distiques tels que ceux-ci (f° 172, v°) :

Nomen in orbe tuum precellit nomina cuncta
Nam genus omne tremat nomen in orbe tuum;
Huic aliud simile miehi non monstraret Homerus,
Non fuit in terris huic aliud simile.
Hoc domat et populos, reges prosternit atroces,
Obruit insanos hoc domat et populos.

.

2) Voir : *Hucbaldi Elnonensis monachi, de laude Calvorum*,

NORMANNICUS, poème en vers élégiaques, composé de trois livres et de 4,736 vers, dont 4,336 nous restent encore, il a fait un tour de force d'un autre genre, car la chronique et l'histoire se prêtent peu à ce mètre « dont la mesure inégale sait donner tant de grâce aux plaintes de l'amour et tant de charmes à ses bonheurs (1). »

Et bien je n'hésite pas à joindre ma voix, si peu autorisée qu'elle soit, à celle de Dom Brial, d'Angelo Mai, et de notre excellent et savant président, M. Léopold Delisle (2), et je revendique pour lui l'honneur d'avoir composé ce poème si précieux pour l'histoire de notre province. Plus heureux que Dom Brial, qui n'avait entre les mains que le

carmen mirabile. Valenciennes, G. Girard, in-8°, 1875, tiré à 50 exemplaires numérotés.

(1) Horace, *Art Poétique*, vers 75 et 76, traduct. J. Janin, 1^{re} édit., 1860, p. 343.

(2) M. Léopold Delisle, qui a bien voulu, il y a deux ans, m'engager à ne pas oublier de parler du *Draco Normannicus* dans la seconde partie de mon travail sur Étienne de Rouen, a rapporté récemment de Rome tous les matériaux d'une édition correcte de ce poème. — Il a déjà publié dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, année 1876, p. 440-527, une *Notice sur vingt manuscrits du Vatican*. Cet excellent travail renferme la description du ms. n° 3084, du fonds Ottoboni. Il résulte des recherches du savant M. L. Delisle que ce ms. provient de la bibliothèque de l'abbaye de St-Victor, où il en existait aussi un autre, coté BBB 12, qui a disparu. — Il est bon de remarquer que le ms. original, qui était autrefois à l'abbaye du Bec, et qui est perdu, était (d'après une note, f° 158, v° du ms. Ottobonien) un *petit livre* « *ex quodam parvo antiquo libro*. » Or, le ms. 14146 où se trouvent les œuvres d'Étienne est un *petit livre* haut de 0^m,133, large de 0^m,100. Je n'insiste pas davantage sur cette conformité de format qui, cependant, est assez remarquable.

prologue, le sommaire des chapitres et le manuscrit 14146; plus heureux aussi qu'Angelo Mai, qui n'avait que le *Draco Normannicus* trouvé par lui à la bibliothèque du Vatican (n° 3081 du fonds Ottoboni), j'ai pu le comparer à tout ce que je connaissais déjà d'Étienne de Rouen et, je le répète, je crois devoir le lui attribuer (1).

Vous serez de mon avis, Messieurs, je l'espère, si vous voulez bien m'accorder encore quelques instants d'attention.

Quant au fond, le *Draco* (qui contient les chroniques de Normandie depuis les invasions de Hastings jusqu'en 1168) peut être divisé en deux parties distinctes : la première est une reproduction des récits antérieurs ; la seconde est l'œuvre propre de l'auteur. Deux écrivains s'étaient déjà occupés de l'Histoire de Normandie ; Dudon de Saint-Quentin, qui semble avoir recueilli la majeure partie de ses documents près de Raoul, comte d'Ivry, frère du duc Richard I^{er}, — et Guillaume de Jumièges, qui a abrégé son prédécesseur, sans toutefois le copier servilement. Le simple rapprochement des textes permet d'affirmer que la première partie du *Draco* n'est guère qu'une traduction versifiée de Guillaume de Jumièges, sans que pour cela l'auteur se soit astreint à suivre toujours l'ordre purement chronologique de son devancier. Or, dans le catalogue des manuscrits du Bec, au XII^e siècle, nous retrouvons les sept livres authentiques de Guillaume de Ju-

(1) Il est certain que le ms. 14146 ne contient pas toutes les œuvres d'Étienne; nous en avons la preuve aux f^os 184, v^o et 197, v^o de ce ms. — Voir aussi le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VIII, p. 72.

miéges (1). D'autres particularités ont été puisées dans des chroniques d'Angleterre dont la présence est également constatée à la même époque à l'abbaye du Bec. Quoi de plus naturel que le poète se servit des matériaux qu'il avait à sa portée, et d'eux seuls? — Si l'on objecte que ces livres pouvaient être et étaient probablement dans d'autres abbayes normandes, il faut reconnaître cependant que dans la partie originale du *Draco* il y a une longue tirade en faveur du Bec, qui serait un hors-d'œuvre si l'auteur n'avait fait un plaidoyer *pro domo sua*. Qu'importe, en effet, à l'histoire générale le dommage fait au Bec par Louis VI le Gros en 1236, l'avant dernière année de son règne? (2). — Plus loin, à propos de la mort de l'impératrice Mathilde (3), le doute n'est plus permis : l'auteur déclare

(1) Rapports au Ministre de l'Instruction publique sur les bibliothèques des départements de l'Ouest, suivis de pièces inédites, par M. Félix Ravaisson. Paris, Joubert, in-8°, 1844, appendice, n° XIII, p. 375-395.

- (2) Hic breviter refero factum quod displicet huius
Tum quia natus adest, tum quia culpa gravis.
Novit et hoc natus et culpam fama retractat,
Filius hanc reprimat, culpa repente ruet.
Nobilis ecclesiam structuræ, nobile castrum
Pisseni servat, clarus et ipse locus.
Hanc cum præbendis pater huius contulit olim
Ecclesiæ Becci, clerus ad ista dolet.

.

Draco Norm., v. 1674-1730.

- (3) Huius præ cunctis beneficia lauta recensent
Becenses monachi, cuius et ossa tenent.
Ut natos proprios nos solos semper amavit,
Unus ut ex illis sic erat inter eos.

.

Draco Norm., v. 2956 et suiv.

nettement qu'il est moine de l'abbaye du Bec. — Ailleurs, nous voyons que la ville de Rouen lui est chère, et il en fait une description exacte et enthousiaste dont il n'a trouvé le modèle nulle part (1). Est-il donc nécessaire que nous allions chercher son nom dans la matricule de l'abbaye conservée dans le manuscrit 499 de la bibliothèque du Vatican, fonds de la Reine ? (2). Ce moine, qui écrivait vers 1168, peut-il, d'après les données que nous avons, être autre que Étienne de Rouen ?

En effet, le style des poésies contenues dans le manuscrit 14146 de la Bibliothèque nationale, et le style du *Draco* nous offrent des ressemblances frappantes. C'est la même recherche des antithèses, la même accumulation des substantifs, des qualificatifs et des verbes ; c'est la même facture rapide, pressée, souvent élégante ; ce sont les mêmes allusions mythologiques (3). — On pourrait ne pas se contenter de cette preuve, si elle était seule, car il y avait alors une sorte d'école poétique dont le genre était populaire en Normandie. Quelquefois la versification d'Étienne se rapproche de celle de Dudon de Saint-Quentin, et de celle de Godefroy de

- (1) *Urbs antiqua, potens, populosa, decora, iocunda ,
Divitils pollens, nobilitate, situ.*

.

Draco Norm., v. 717 et suiv.

- (2) Matricule des moines du Bec, depuis le XI^e siècle jusqu'en 1468, f^o 8 à f^o 16. (Voir la *Notice* de M. Léopold Delisle, indiquée plus haut). Un extrait de cette matricule se trouve dans le *Recueil* de Duchesne, ms. latin de la Bibliothèque nationale, n^o 5427, f^o 149.

- (3) Voir entre autres : ms. 14146, f^o 2, r^o ; f^o 3, r^o, etc., et *Draco* v. 143, 345, 242, 451, 1427, etc.

Breteuil (2). Mais dans Étienne et dans la partie originale du *Draco*, ce sont encore les mêmes formules, les mêmes idées, les mêmes développements, les mêmes sympathies.

S'agit-il de la mort ! Étienne la prend à partie et l'interpelle à propos des nobles personnages qu'il pleure et qui tous étaient affiliés à la Société du Bec (3). — L'auteur du *Draco* exprime les mêmes pensées et à peu près de la même manière (1).

Les Parques aussi, cet emblème de la destinée inflexible, sont l'objet de jeux de mots d'un goût dou-

(1) Voir : *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXIII, 2^e partie, p. 127, 209, 224, 232, etc., et t. XXVII, 1^{re} partie, *Fons philosophiæ*, p. 4-48.

(2) Pestis amara nimis, viventibus invidiosa,
Mors metuenda malis, pestis amara nimis
Ultima sors superis, lex irrevocabilis ævi,
Jus patrium cunctis, ultima sors superis;
Nec genus aut species, sexus te movit et ætas,
Aurum non movit, nec genus aut species;
.

Ms. 14146, f^o 172, v^o.

Magni Theboldi mortem dum carmine plango,
Mortis conditio quam dura sit ordine tango.
.

Ms. 14146, f^o 184, r^o.

(Voir pour la matricule des personnes reçues dans la Société de l'abbaye du Bec, la Notice ci-dessus indiquée de M. L. Delisle.)

(3) O violenta nimis, quid agis, mors, invida pestis?
Quid patriæ lumen tollere sæva cupis?
Rem morti similem quis demonstrare valebit?
Quæ polus aut orcus suscipit, ista necat.
.

Draco Norm., v. 237-240.

teux de part et d'autre (1). — L'éloge funèbre est vraiment un genre de prédilection pour Étienne comme pour l'auteur du *Draco*. Ils emploient le même langage, les mêmes expressions emphatiques (2); les vivants

- (1) *Mors igitur, generale chaos, desævit in omnes ;*

Parcere dum nescit, fortia quæque rapit.

.

Ms. 14146, f° 1, r°.

Parcæ non parcæ, quia nulli parcere se
Cedere cur superis hunc tam cito volu } *istis.*

.

Ms. 14146, f° 72, r°.

Invida ne tibi mors, quid morsu singula stringis ?

Vasta lues tantis parce, nefanda, viris.

Parcere sed nescis : Parcarum fila perurgent,

Et quia non parcunt, parcere sæva nequis.

.

Draco Norm., v. 141-144.

- (2) *Abbatum flori cunctorum splendidiori,*

Bernardo patri, cuius mens nil habet atri,

.

Ms. 14146, f° 173, r°.

Flos comitum decus imperii, vis maxima belli,

Militiæ splendor, sensus acutus, obit.

.

Draco Norm., v. 245, 346.

Hæc floris speciem nostri gemmæque nitorem

Stravit, flos cecidit, splendida gemma ruit.

.

Draco Norm., v. 71, 72.

Hanc iuxta Pratum residet, quo flos mulierum

Flos patriæ nostræ clara Mathildis obit.

.

Draco Norm., v. 2998, 2999.

pour peu qu'ils soient aimés du poète, ne sont pas moins bien traités.

Voici qui est plus frappant encore : Étienne consacre une longue pièce de vers à Geoffroy d'Anjou (1), une autre à l'impératrice Mathilde, veuve de l'empereur Henri V et épouse de Geoffroy, en secondes nocces (2). L'auteur du *Draco* n'a en réalité pour but que la glorification de cette même impératrice Mathilde, du même Geoffroy d'Anjou et de leur fils le roi Henri II (3) qui, comme un autre Auguste, avait le talent de susciter et d'inspirer des poètes chroniqueurs (4). Il raconte avec complaisance la mort de Mathilde (5), et les prodiges célestes dont elle fut accompagnée, comme celle de César. Il a vu lui-même quelques-uns d'entre eux; les autres lui ont été racontés par des hommes dignes de foi (6). C'était le 10 septembre 1167. L'auteur vécut-il longtemps après cette époque? Je ne le crois pas. Partisan de Henri II, dans sa lutte contre Thomas Becket, il écrivait au moment où ce prélat était exilé en France

(1) Ms. 14146, f° 171-173.

(2) Ms. 14146, f° 198, r°.

(3) *Draco Norm.*, v. 1237 et suiv.

(4) Il est avéré que Benolt (de Sainte-More?), l'auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*, n'a écrit que d'après l'inspiration de Henri II, en se servant, lui aussi, de ses devanciers, Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges.

(5) *Draco Norm.*, v. 71 et suiv. ; v. 2908 et suiv. ; v. 2956 et suiv.

(6) Horum perspexi medium, multis sociatis,
Cetera bina ferunt cum gravitate viri.

.

Draco Norm., v. 3083, 84.

(1168) (1). Mais il n'a pas vu sa mort violente (1170); il n'a pas eu connaissance des guerres que ce meurtre sacrilège souleva contre le roi d'Angleterre (1173-1177); il les a seulement pressenties (2). Il est donc permis de croire que l'auteur du *Draco* est mort vers 1169. N'est-ce pas aussi vers cette époque qu'Étienne de Rouen aurait disparu de ce monde? Son poème en l'honneur de l'impératrice Mathilde occupe un des derniers feuillets du manuscrit 14146, que je regarde comme autographe: il n'y a plus guère après cela qu'une longue prose rythmique dédiée à la Sainte-Vierge.

Si l'on veut encore insister, il faut lire la description du prieuré du *Pré* (3) ou de *Bonne-Nouvelle* dans l'éloge de Galeran, comte de Meulan (4), et

- (4) Exul abest Thomas antistes Cantuariensis,
Fœdera perturbat, prœlia sola cupit.

.

Draco Norm., v. 2060, 2061.

- (2) Ut reor, instat in his præsens discordia regum;
Sed quis erit rerum terminus, ecce latet.

.

Draco Norm., v. 3105, 3106.

- (3) A Roem fist en Normendie,
De madame Sainte Marie,
L'glise e la maison del Pré
Où moult a riche prioré
E en beau leu e bien seant
Au bec domeine apendant.

Chronique des ducs de Normandie, par Bénéolt (*Fr. Michel*, t. III, p. 385, v. 42490-42054).

- (4) Ms. 14146, f° 3, r°.

dans le *Draco* (1) ; il faut voir avec quel soin Étienne recueille certaines lettres importantes pour l'histoire du Bec (2), avec quel enthousiasme il parle de ce noble monastère (3) dont les intérêts lui étaient chers. C'est bien lui qui a dû écrire dans le *Draco* cette éloquente revendication de l'église (de Pisseni) (4), dont j'ai déjà eu l'occasion de parler plus haut : c'est un morceau à part, mordant et satirique, qui rentre bien dans son genre (5).

Enfin, il est une preuve que j'ai réservée pour la dernière : elle est concluante. Dans la pièce relative à Galeran, comte de Meulan (6), et dans le *Draco*, à propos de la mort de Geoffroy le Bel (Plantagenet), comte d'Anjou (7), nous lisons ces deux vers absolument identiques :

Flos comitum decus imperii, vis maxima belli,
Militiæ splendor, sensus acutus obit.

L'auteur s'est évidemment copié lui-même.

Nous avons donc le droit d'attribuer à Étienne de Rouen la paternité de cette chronique versifiée depuis si longtemps perdue et jusqu'à présent anonyme. Son nom doit venir désormais à la suite de ceux de Dudon de Saint-Quentin et de Guillaume de Jumièges.

(1) *Draco Norm.*, v. 2974 et suiv., et 1648, 1649.

(2) Ms. 14146, f° 163 et suiv.

(3) Ms. 14146, f° 173 et suiv.

(4) *Draco*, v. 1674-1730.

(5) Voir Ms. 14146, f° 183, r° et suiv.

(6) Ms. 14146, f° 1, r°.

(7) *Draco*, v. 245, 246.

Dans cette œuvre nouvelle, Étienne n'est pas seulement un traducteur, un abrégiateur des récits antérieurs; il y a chez lui des parties véritablement originales qui ne sont pas sans mérite. Si le discours de Guillaume le Conquérant, avant la bataille d'Hastings (1), est déclamatoire et plein d'allusions historiques improbables, il ne manque pas de brillant, il est bien composé et dans le goût des rhéteurs de l'époque. Il en est de même des discours prêtés au roi Henri II (2). Tout ce qu'il nous raconte de ce roi et de sa mère Mathilde est du plus haut intérêt: son témoignage est précieux pour l'histoire de ces temps pleins de troubles et de passions. Ses sympathies sont pour les Normands contre les Français (3): mais alors la grande nationalité n'existait pas. En prenant parti pour les descendants des ducs de Normandie, il pouvait avoir la légitime prétention d'être l'ami de son pays.

Si j'ai réussi, Messieurs, à vous intéresser aux œuvres d'Étienne de Rouen, contenues dans le manuscrit 14146 de la Bibliothèque nationale et dans le manuscrit 3081 de la Bibliothèque Ottobonienne du Vatican, peut-être conclurez-vous avec moi qu'elles méritent d'être mises en lumière. Ami de l'étude et de l'antiquité classique, ce moine, peu connu jusqu'à présent, a eu un avant-goût de ce que doit être chez nous l'enseignement de la rhétorique; poète élégiaque, il pleure avec une certaine grandeur la

(1) *Draco*, v. 1427 et suiv.

(2) *Draco*, v. 2115 et suiv.; v. 2245 et suiv. Toutefois, il y a un peu de romanesque dans le discours prêté au pape Étienne, v. 1830-1930.

(3) *Draco*, v. 2456 et suiv.

mort des bienfaiteurs et des amis de l'abbaye du Bec ; poète satirique , il est plein d'une verve caustique contre les petits travers de son entourage ; chroniqueur-poète latin , il nous a légué un poème qui , je l'espère et je le désire vivement , sera bientôt de la part de notre excellent et savant président l'objet d'une de ces publications dont tous vous connaissez l'ineestimable valeur (1).

(1) Lecture faite à la Sorbonne, le 5 avril 1877.

BIBLIOGRAPHIE ET NOUVELLES DIVERSES

Livre d'Heures au XV^e siècle.

Il y a quelques mois, M. Daumesnil, juge au tribunal civil de Caen, me communiqua un curieux livre d'Heures du XV^e siècle, provenant, selon toute vraisemblance, d'un établissement religieux d'Argentan.

Ce manuscrit me parut présenter un sérieux intérêt, et je crus, par suite, devoir l'examiner avec soin. Voici les principales remarques que son étude m'a suggérées.

Ce livre de prières, écrit vers la fin du XV^e siècle, est un bon spécimen de la calligraphie de l'époque. Il se distingue, en outre, par l'élégance et l'éclat de ses lettres ornées, de ses têtes de pages et de ses bordures, où s'épanouissent, au milieu des plus gracieuses arabesques, les fraises, les marguerites, les roses, les bleuets, les raisins et les coquelicots. On y rencontre aussi çà et là des oiseaux, des chimères et autres animaux fantastiques.

Le manuscrit débute par deux feuillets ajoutés après coup. En tête du premier, sur le verso, une miniature qui occupe la moitié de la page nous montre Jésus-Christ couronné d'épines, le côté, les mains percés, ruisselant de sang, debout dans une sorte d'édicule carré, ou de baquet, qui cache la partie inférieure de son corps.

Au-dessous, on lit une oraison qui commence ainsi :

Domine Jhesu-Christe adoro te in cruce pendentem, coronam spineam in capite portantem : deprecor te ut crux tua liberet me ab angelo percutiente, etc.

Au recto de ce même feuillet, le copiste a transcrit la prière du pape Alexandre, avec un tableau des jours d'indulgences.

Le reste du manuscrit, qui forme un tout homogène, comprend 184 feuillets. — Il débute par un calendrier suivi de l'évangile selon saint Jean : *In illo tempore ante diem festum Paschæ, sciens Jhesus quia venit ejus hora ut transiret ex hoc mundo ad patrem, etc.*

Au bas de la page, se voit un dessin d'armoiries ; ce sont vraisemblablement les armes de l'un des propriétaires du manuscrit.

Voici maintenant, dans leur ordre, les miniatures qu'il renferme :

1. Un évêque, ganté de rouge, mitre en tête, crosse de la main gauche, paysage vert clair, arbres dorés.

2. Le lavement des pieds ; les figures des personnages sont grossièrement dessinées ; le nom de quelques-uns, notamment de S. Pierre et de S. Paul, est écrit sur le bord supérieur de leurs vêtements.

3. S. Jean dans l'île de Pathmos, avec l'aigle.

4. S. Luc avec l'ange.

5. S. Marc avec le bœuf.

6. S. Matthieu avec le lion.

Ces quatre miniatures n'occupent que la moitié de la page. Les bordures formant encadrement nous offrent une décoration particulièrement soignée. On y découvre notamment, au milieu des fleurs et des feuillages ordinaires, des animaux fantastiques, des chevaux au col

allongé, avec des ailes de chauve-souris, des enfants nus, montés sur des coursiers à tête d'homme ou de cheval, bipèdes ou quadrupèdes.

7. Le baiser de Judas, détails ordinaires.

8. La flagellation. Le Christ, attaché à une colonne faisant partie d'une construction gothique, est flagellé par deux bourreaux portant des bonnets pointus, de couleur jaune et rouge.

9. Le Christ devant Pilate. Pilate est assis sur un trône; il est coiffé d'un bonnet jaune et se lave les mains.

10. Le portement de la croix. — Le Christ, chargé de sa croix, monte le Golgotha. Devant lui, un sentier escarpé ondule dans une campagne verte qui rappelle plutôt la Normandie que l'Orient; à gauche, Jérusalem; en arrière, deux bourreaux, le fouet levé, et le groupe des saintes femmes.

11. Le crucifiement. Le Christ est attaché à la croix; trois bourreaux l'entourent dans les attitudes les plus naïves et les plus extraordinaires.

12. Le Christ en croix. La Vierge et S. Jean se tiennent au pied de l'instrument de supplice.

13. S. Jean, apôtre et évangéliste, tenant la coupe et le serpent.

14. S. Nicolas et les trois enfants.

Le recueil se termine par le *Vexilla regis*.

A une date plus récente, on a ajouté à la suite, sur quatre feuillets restés en blanc, une oraison à S. Eutrope, une oraison aux Saints Anges, une oraison à S. Michel, diverses autres prières et quelques lignes de l'évangile selon S. Jean : *In illo tempore ante diem festum Paschæ*, qui se trouve déjà dans le même manuscrit, après le calendrier.

Parmi les additions de ces derniers feuillets, nous

croyons devoir signaler les mentions qui se trouvent après l'oraison à S. Eutrope, et l'oraison française aux Saints Anges qui vient à la suite.

L'une des mentions est une demande de prières pour le copiste du manuscrit ; l'autre, d'une écriture différente et en partie effacée, nous révèle le prénom (Jheanne) d'une personne qui, à un titre quelconque, était chère au propriétaire du volume. Quant à l'oraison française, elle se rapproche beaucoup, pour l'inspiration générale, des prières dévotes extraites des manuscrits du Mont-St-Michel et publiées par l'abbé Desroches.

Nous reproduisons intégralement ces trois textes :

I.

Detur, si placet, pro pœna
Scriptoris, *Ave Maria.*

II.

La moitié du nom de Jhesus
Devant la mère Nostre-Dame
Est le nom de celle que j'ame
Sans rien oster ny mettre plus.

III.

Oroison aus Saincts Anges.

Vous *Seraphins* qui estes tous embrasés du plaisant feu d'amour de Dieu, laissés choir une estincelle de ce feu dedens mon cuer qui est tout gelé pour l'escaufer a Dieu amer.

Vous *Cherubins* pleins de science, enseignés ceste

creature mal aprinse qui souvent juge sans entreprinse mal pour bien et bien pour mal.

Vous *Trosnes* esquels pour la profunde et grant humilité que avés a Dieu , il se tient en vous et s'y repose et tient ses jugements comme juge en son trosne, priés lui qu'il lui plaise se plaire et reposer en moy, car a celle fin suis.

Vous *Dominacions* donnés moy, . . . je crée seigneurie sur mon corps telle qu'il appartient que de rien il ne m'ait en baillie.

Vous *Principaultés*, donnez moy grace d'estre subjecte a mes souverains sans murmure , sans desobeissance ny distraction.

Vous *Potestez* , impetrez moy force contre tous mes adversaires visibles et invisibles qui ont sur moy telle puissance que pareille n'est trouvée sur terre.

Vous *Vertuz* ouvrez et faictes miracle, en moy resuscitant qui suis mort par pesché, en moy guerissant qui suis malade et enluminant qui suis par mon pesché adveuglé.

Vous *benoists Archanges* anoncez nous le hault mistere de nostre foy.

Vous *Anges bieneurez* anoncez moy ce qui m'est besoing chacun jour à dire faire et penser pour autrui et moy sans demeure et sans séjourner.

Vous *Patriarches* donnez moy l'aumosne d'ardante et parfaicte amour.

Vous *Prophetes* donnez moy l'aumosne de cognoissance et de penitence.

Vous *Appostres* donnez moy l'aumosne de patience et de perseverance.

Vous *glorieux Confesseurs* donnez moy l'aumosne de sobriété et abstinence.

Vous *benoistes Vierges* donnez moy l'aumosne de
pureté et netteté.

E. DE B.

***Aperçu sur la Généralité d'Alençon au XVII^e siècle,
d'après le rapport manuscrit de M. de Pommeroy,
intendant de la Généralité d'Alençon, par M. Victor
des Diguères.***

Parmi les nombreux documents se rattachant à notre histoire locale, il en est un, demeuré en notre possession, qui jette quelque lumière sur l'état statistique, financier, judiciaire et administratif de la Normandie, vers la fin du XVII^e siècle.

A cette époque, on le sait, rien ne fut négligé pour l'instruction politique et administrative de l'héritier du trône, si prématurément et si déplorablement enlevé à l'affection de tous. Les études du vertueux duc de Bourgogne ne se bornaient point aux notions les plus complètes du gouvernement des peuples : il voulait encore être initié à la vie provinciale et à l'état matériel du pays, comme à ses légitimes aspirations.

Pour parvenir à ce but, des rapports détaillés furent demandés aux intendants des généralités et provoquèrent dans toutes les provinces une véritable enquête sur leur histoire, leurs populations, leur constitution physique, leurs productions naturelles, végétales, minérales, commerciales et industrielles (1). Les ressources financières, on le croit facilement, ne furent point oubliées. La magistrature, le clergé, la noblesse, la

(1) Une semblable notice fut demandée à chaque intendant, et Piganiol de La Force s'en est servi pour sa « *Description géographique et historique de la France.* » Michaud, art. PIGANIOI.

bourgeoisie et le peuple, furent tour à tour passés en revue.

L'intendant d'Alençon était à cette époque M. de Pommereu, qui administrait le pays depuis huit ans et devait le bien connaître. Il rédigea un mémoire de 168 pages in-f^o, rempli de renseignements curieux et précis. Quel fut le sort de ce mémoire ? Nous ne saurions le préciser. Toujours est-il que les archives administratives le conservèrent précieusement, car soixante-cinq ans après, le 4 juin 1762, le contrôleur général des finances Bertin écrivait à Louis-François Lallemand de Levignen, successeur de M. de Pommereu dans l'intendance d'Alençon, pour lui demander de nouveaux renseignements sur sa généralité, et lui transmettait une copie du mémoire en question, dont les spacieuses marges devaient être par lui annotées. De son côté, l'intendant fit faire pour les subdélégués d'autres copies destinées à recevoir leurs observations rectificatives ou complémentaires.

Il serait sans doute curieux de consulter un de ces exemplaires annotés, avec les détails locaux qu'il doit contenir ; mais les marges de notre mémoire sont entièrement blanches, et force nous est de nous en tenir à son contenu que nous allons examiner.

Après un aperçu sur la situation géographique et l'étendue de la généralité, l'auteur s'occupe des rivières qui l'arrosent et des améliorations qu'elles réclament. La Sarthe serait assez facilement, et au grand avantage du pays, rendue navigable, comme l'a été la Mayenne ; mais il faudrait supprimer plusieurs usines à farine et à forges, appartenant à divers seigneurs particuliers. L'Orne aussi pourrait être canalisée jusqu'à Argentan, et même jointe à la Dives,

mais l'élévation de la dépense a plusieurs fois fait avorter ce projet.

Puis viennent des considérations sur le climat et les productions du sol, qui, comme de nos jours, consistaient surtout en grains, fruits à cidre et herbages pour l'engraissement. Cette dernière et si considérable industrie s'exerçait déjà par l'acquisition, au printemps, des bœufs maigres du Poitou et de la Bretagne, revendus gras aux marchands de Sceaux et du Neufbourg. Les fromages de Camembert ne disputent point encore la prééminence aux Angelots et aux Livarots ; mais Thomas Corneille va, quelques années plus tard, nous révéler leur existence, en défigurant un peu leur nom (1).

Le sainfoin, ce précieux fourrage, est à peine connu, si ce n'est aux environs d'Argentan. Le mémoire en parle comme d'une chose rare et curieuse : « L'on observe en cette contrée, dans les lieux éloignés des rivières, que les habitans sèment dans les terres de la bourgeoisie une graine qu'ils appellent du sainfoin. Cette herbe a une propriété qui est qu'après vingt ans elle laisse un sel dans les terres, qui les rend si fécondes, qu'étant ensuite labourées elles produisent de très-bon blé, sans qu'il soit besoin de les engraisser. »

L'élevage des chevaux est déjà signalé, comme on le pense bien, dans un pays si voisin du haras royal du Pin (2), seulement on se plaint qu'ils aient le corps petit et la tête grosse. Les foires de Guibray et de

(1) Article Vimoutiers. Il écrit Calembert.

(2) Le haras royal du Pin ne fut fondé qu'en 1714 ; mais avant cette époque, il en existait un à St-Loyer.

Caen étaient les deux principaux débouchés de cette riche industrie. Grâce à la création du Grand Roi, notre belle race n'a pas aujourd'hui de rivale en Europe, et les foires du pays ne suffisent plus à son écoulement.

Plusieurs pages consacrées à l'histoire du Duché d'Alençon ne nous offrent rien de bien intéressant et nous les passons sous silence. Il en sera de même des nombreuses abbayes d'hommes et de femmes dont on retrouve partout la nomenclature. Nous relèverons seulement, en passant, le nombre des ecclésiastiques, des religieux et des religieuses, qui a singulièrement diminué depuis lors, puisque la généralité d'Alençon comptait à cette époque 2,285 ecclésiastiques, 337 religieux et 877 religieuses. Qu'on ne se hâte pourtant pas de se récrier contre les revenus absorbés par une telle quantité de prêtres. Beaucoup de cures ne rapportaient que 300 livres, le plus grand nombre de 7 à 800 livres, très-peu au-delà de 1,000, et quelques-unes seulement au-dessus de 2,000.

Presque tous les ecclésiastiques, au dire de notre mémoire, étaient de très-bonnes mœurs et s'acquittaient des devoirs et fonctions de leur état. Ceux des environs d'Argentan et de Falaise s'appliquaient particulièrement à l'étude et à la prédication. On y comptait un assez grand nombre de docteurs en Sorbonne.

Dans un pays dépourvu de places fortes, le gouvernement militaire ne pouvait être que d'une importance assez restreinte. Il était alors confié au marquis de Laigle, lieutenant du Roy pour le bailliage d'Alençon. Depuis Richelieu, la plupart des châteaux avaient été démantelés. Celui de Falaise, avec son fier donjon, qui a résisté jusqu'à nos jours aux injures du temps

et des hommes, ceux de Domfront, Exmes, Essey, Gacey et Alençon, sont les seuls cités dans le mémoire. La généralité avait pourtant fourni, à l'occasion de la désastreuse guerre de 1688, un régiment de milice, composé de 18 compagnies, entretenues sur pied jusqu'en 1696 et souvent associées aux hasards des combats. La maréchaussée, établie à Alençon, était sous les ordres d'un vice-bailly, résidant à Argentan et dont le lieutenant prenait le titre de lieutenant de longue robe du Prévôt de Normandie. Un certain nombre de troupes régulières étaient en outre envoyées en quartiers d'hiver et réparties alternativement dans les diverses paroisses de la généralité.

L'organisation de la justice, sous l'ancien régime, différait notablement de ce qu'elle est de nos jours. La plus importante des innovations est assurément la suppression de la vénalité des charges, au moins en ce qui concerne la magistrature. Il ne faudrait pourtant pas s'en exagérer la portée. Ces charges étaient, à tout prendre, d'une valeur assez modique, et l'on s'explique assez difficilement qu'elles aient aussi souvent apporté la richesse dans les familles qui se les transmettaient pendant plusieurs générations. Nous trouvons à cet égard de curieuses indications dans notre mémoire. Le présidial d'Alençon, dont la juridiction s'étendait sur les divers bailliages de la généralité, avait un président dont les émoluments n'étaient évalués, *aux parties casuelles*, qu'à 6,666 livres; la charge pouvait valoir de 12 à 15,000 livres. C'était aussi, en moyenne, la valeur d'une charge de vicomte ou d'une maîtrise particulière des eaux et forêts. 10,000 livres suffisaient pour acquérir une présidence de grenier à sel. Ces chiffres étaient un peu plus élevés

pour le bailliage d'Argentan, qui avait dès ce temps la supériorité maintenue à l'arrondissement. Quant à Sées, la ville épiscopale, toutes les charges en avaient été transférées ailleurs, et la tradition assignait à cette translation, déjà ancienne, une cause assez bizarre, puisqu'elle aurait eu lieu à l'occasion d'un soufflet donné à l'évêque de Sées.

Nous croyons devoir compléter cette intéressante matière en faisant connaître les diverses magistratures du bailliage d'Argentan, d'après un manuscrit conservé aux archives de l'Hôtel-de-Ville et portant la date de 1745. Il n'y avait pas à ce moment moins de 40 titulaires d'offices, répartis entre le bailliage, la vicomté, l'élection, la maîtrise des eaux et forêts, le grenier à sel, la subdélégation, enfin la juridiction du point d'honneur. Le bailliage comptait trois magistrats, la vicomté quatre, se réunissant souvent au tribunal du bailliage. Si l'on y joint le personnel du parquet, commun aux deux juridictions, et comprenant un conseiller, premier avocat du Roi, un conseiller, procureur du Roi, un conseiller, deuxième avocat du Roi, et deux substituts, on arrive au chiffre de douze officiers, représentant, à proprement parler, la juridiction civile qui comporte aujourd'hui tout au plus 6 ou 7 magistrats.

La maîtrise des eaux et forêts avait son maître particulier, son conseiller du Roi, lieutenant de maîtrise, son conseiller-procureur du Roi, son conseiller du Roi, garde-marteau et son greffier, plus trois huissiers-audienciers, un garde général, plusieurs sergents à garde et deux arpenteurs.

Le personnel de l'élection était le plus nombreux; outre un président et un lieutenant-général, il s'y

trouvait cinq élus, un avocat du Roi, un procureur du Roi avec son substitut, un greffier, quatre procureurs, deux huissiers-audienciers, quatre huissiers des tailles et deux conseillers du Roi, receveurs alternatifs.

Le grenier à sel comportait, sous l'autorité d'un président, un grainetier, un contrôleur et un procureur du Roi, tous les trois conseillers du Roi. Il avait aussi son greffier, son receveur, quatre procureurs, deux huissiers, deux mesureurs et un brigadier d'honneur.

La juridiction du point d'honneur possédait deux lieutenants des Maréchaux de France, l'un pour Argentan, l'autre pour Exmes et Trun. Chacun d'eux avait son archer, garde de la connétablie, attaché à sa personne. Les lieutenants marchaient en tête de tous les magistrats, immédiatement après le gouverneur.

La subdélégation était ordinairement confiée à des officiers des autres tribunaux.

Il y avait en outre dans la généralité un certain nombre de juridictions ecclésiastiques et seigneuriales, mais d'une importance restreinte.

Un pareil luxe de magistrats de tout ordre ne semble pas trop à l'avantage de nos devanciers. L'amour de la chicane, qu'on s'est plu de tous temps à leur prêter, ne suffit pas à nous l'expliquer, force nous est d'y chercher une autre cause que nos vieilles chroniques locales fournissent surabondamment. Elles fourmillent en effet de rixes particulières, dégénérant souvent en véritables combats, de duels acharnés et d'agressions nocturnes, où l'honneur n'était pas toujours sauf. Qui de nous, en jetant les yeux sur cette curieuse gravure, représentant la foire de Guibray en 1658, n'a pas

été frappé des habitudes batailleuses qu'elle dénote chez nos ancêtres ? Quant aux magistrats chargés des matières financières, tels que les élus et les grènetiers, ils avaient fort à faire pour réprimer la fraude et prévenir les altercations entre les faux-sauniers et les archers de la gabelle, quand ils n'avaient point à sévir contre l'âpreté des traitants.

Ceci nous amène à parler des contributions sous leurs formes multiples et à comparer les deux époques, au moins en ce qui concerne les produits annuels. Le cadre de cette étude ne comporte pas de détails bien circonstanciés. Disons seulement que pendant la guerre de 1688, qui dut en aggraver singulièrement le fardeau, les charges publiques ne s'élevèrent point annuellement, pour la généralité d'Alençon, à une somme inférieure à cinq millions de livres, y compris la gabelle, le papier timbré, le parchemin timbré et le revenu des bois et domaines. Ce chiffre, en tenant compte de la dépréciation monétaire, semblerait se rapprocher beaucoup des treize millions payés aujourd'hui par le département de l'Orne ; mais, ne l'oublions pas, on était alors en pleine guerre, et d'ailleurs la généralité l'emportait sensiblement en étendue sur le département.

Notre manuscrit consacre tout un long chapitre à la noblesse du ressort. On n'y comptait pas moins de 2,480 gentilshommes, dont 1,695 seigneurs de paroisse. Ce chiffre est à peu près celui de la Recherche de 1666, alors en cours d'exécution. Devons-nous en conclure que cette Recherche avait pour un moment mis un frein aux usurpations que nous révèlent à l'envi les comédies de Molière, les satyres de Boileau, les quolibets de Madame, et les sarcasmes de Saint-Simon ?

Dès 1662, Chrisalde, de l'*École des femmes*, morigénait Arnolphe, qui se faisait appeler M. de La Souche :

« Qui diable vous a fait aussi vous aviser
« A quarante-deux ans de vous débaptiser,
« Et d'un vieux tronc pourri de votre métairie
« Vous faire dans le monde un nom de Seigneurie?
«
« De la plupart des gens c'est la démangeaison (1). »

Quatre ans plus tard, Molière revenait à la charge dans *Le Bourgeois gentilhomme*. M. Jourdain, non moins entiché de noblesse que M. de La Souche, disait à Cléonte, lui demandant la main de sa fille :

« Avant de vous rendre réponse, Monsieur, je vous prie de me dire si vous êtes gentilhomme. — Monsieur, répond Cléonte, la plupart des gens, sur cette question, n'hésitent pas beaucoup. On tranche le mot aisément. Ce nom ne fait aucun scrupule à prendre, et l'usage aujourd'hui semble en autoriser le vol (2). »

Madame (duchesse d'Orléans) devait se récrier plus tard contre un abus d'un autre genre :

« La noblesse s'acquiert facilement en France. Qu'un riche paysan ou un bourgeois achète une charge de secrétaire du Roi, et elles sont très-multipliées, son fils devient un gentilhomme. Si le fils d'un bourgeois entre dans le service du Roi par quartier, au bout de 20 ans de service il reçoit des lettres de noblesse. Je ne peux me faire à de telles choses (3). »

Une fois en si bon chemin, on ne s'en tenait pas là. De M. de La Souche au baron de La Souche, la dis-

(1) Acte 1^{er}, scène 1^{re}.

(2) Acte 3, scène 12.

(3) Lettre du 21 juillet 1718.

tance était moins grande que du bonhomme Arnolphe à M. de La Souche. Il se trouvait facilement dans le voisinage de la métairie quelque marquis désespéré, quelque comte à la dérive, ou quelque baron en désarroi, tout disposé à échanger son fief contre de bons écus comptant. Aussi saint Simon se fait-il fête de houspiller ces intrus de haute volée. « Il est vrai, dit-il, avec son dédain cynique, que les titres de comte et de marquis sont déjà tombés dans la poussière par quantité de gens de rien, et même sans terre, qui les usurpent, et par là sont tombés dans le néant ; si bien que, même les gens de qualité, qui sont marquis ou comtes, ont le ridicule d'être blessés qu'on leur donne ces titres en parlant à eux (1). »

Une première et regrettable conséquence de ces élévations, dues à l'intrigue ou à la fortune, fut de reléguer dans l'ombre ces anciens gentilshommes qui ne savaient que verser leur sang pour le pays. De retour dans leur modeste manoir, leur vieil orgueil se soulevait en voyant ces parvenus les traiter en suzerains. De là, l'origine de bien des querelles dont le souvenir parfois émouvant est parvenu jusqu'à nous. Autant était fastueuse l'existence de ces nouveaux venus, autant était simple et patriarcale la vie des gentilshommes campagnards. Leur logis n'affectait pas l'opulence des châteaux modernes, dont le plus grand nombre date du siècle suivant. Quand la paix lui faisait des loisirs, le gentilhomme cultivait souvent lui-même l'héritage de ses pères, car l'agriculture, cette noble industrie, ne fut jamais une dérogeance. Plus d'un progrès fut certainement dû à cette coutume, et plutôt à

(1) T. I^{er}, page 380, petite édit. Chéruei.

Dieu qu'elle n'eût jamais fait place à cette plaie stigmatisée sous le nom barbare *d'absentéisme* ! Pourtant, il faut en convenir, les profits n'étaient pas bien tentants lorsqu'il fallait garder un bœuf pendant quatre ans pour le vendre 40 livres (1). Fort heureusement, il est vrai, la main-d'œuvre était loin d'atteindre au niveau toujours croissant où elle s'est élevée de nos jours, puisque une servante ne coûtait alors que 8 livres de gages (2).

Au sein de cette vie exiguë, il fallait pourtant faire face à des besoins inconnus aujourd'hui. Chaque famille comptait en moyenne deux ou trois fils et autant de filles. On devait donner aux fils une instruction, sinon aussi variée, au moins aussi solide que de nos jours. Les Collèges et les Universités n'y suffisaient pas : l'Académie était le complément indispensable de l'éducation d'un gentilhomme. C'est là qu'il apprenait, en même temps que le métier des armes, les façons polies qui devaient en faire ce qu'on appelait alors *un honnête homme*. Quelques-uns entraient comme pages dans la maison du Roi, dans celle d'un prince, voire même dans celle d'un marquis, car c'est de cette époque que date le vers de La Fontaine :

« Tout marquis veut avoir des pages. »

Au sortir de pages, comme on disait alors, il fallait, pour servir le Roi, acheter à beaux deniers tout l'équipement, depuis l'épée jusqu'à la cavale, pour le maître et pour les valets.

Les cadets étaient généralement casés dans la ma-

(1) Journal inédit de M. de Brossard (chartrier des Iles-Bardel.)

(2) *Ibid.*

gistrature ou dans l'Eglise ; mais , là encore , rien ne se faisait sans bourse délier. Quant aux filles , une dot de trois à trente mille livres leur suffisait pour trouver des partis honorables ou pour entrer en religion. On y joignait un trousseau, parfois opulent , toujours confortable , qui devait servir à plusieurs générations. Les foires de Caen et de Guibray , la dernière surtout , fournissaient à cet égard d'amples ressources , car on y trouvait à foison les moires antiques , les brocards et les taffetas brochés , dont la solide contexture a résisté jusqu'à nos jours. Les bijoux n'y faisaient pas non plus défaut , et un millier de livres suffisait ordinairement à toutes ces magnificences.

En répudiant la simplicité de nos pères , avons-nous au moins abjuré leur vanité ? Par une singulière anomalie , notre génération , si éprise des principes démocratiques , si imbuë des idées égalitaires , semble prendre un nouveau goût pour les distinctions sociales , et le prestige de la noblesse , loin de s'effacer devant les tendances nouvelles , est plus recherché que jamais. Sous l'ancienne monarchie , alors que la noblesse conférait des privilèges — exagérés à dessein — on s'expliquait facilement des usurpations provoquées autant par l'ambition que par la vanité. Aujourd'hui la convoitise , pour être illogique , n'en est pas moins répandue. Sauf la couronne ducal , placée assez haut pour braver l'atteinte des plus souples et des plus osés , toutes les autres sont audacieusement mises au pillage. Et ce qu'il y a de plus piquant , c'est la complicité que trouvent dans tous les rangs de la Société ces puériles supercheries. C'est plaisir de voir avec quelle complaisance on accepte ces illustrations parasites , quand on ne les encourage pas soi-même. Nous ne

parlons pas seulement des fournisseurs brevetés du nouveau vicomte, ravis de posséder un client aussi haut placé. Il n'est pas jusqu'aux gentilshommes de bon aloi qui ne s'empressent d'ouvrir leurs rangs à ce nouveau pair, au risque de voir leur vieille noblesse éclipsée par l'éclat d'un titre improvisé. Tout au plus riront-ils *in petto* de ridicules prétentions, en évoquant malicieusement l'ombre de M. Jourdain.

N'est-ce pas le cas de s'écrier, avec le poète, en parodiant des vers trop célèbres :

- Les marquis ne sont pas toujours ce que l'on pense ;
- Notre complicité fait souvent leur science. »

Immédiatement au-dessous de la noblesse, mais la cotoyant de fort près, la bourgeoisie préludait, dans des emplois importants et des occupations lucratives, à la prépondérance qu'elle devait acquérir un siècle plus tard. La barrière qui la séparait de la noblesse était même, comme nous l'avons vu, assez souvent franchie par l'exercice d'emplois importants, de charges municipales ou par la possession d'offices multipliés, conférant l'anoblissement, au grand bénéfice du trésor, qui favorisait volontiers cet impôt sur la vanité. Le commerce et l'industrie, sans atteindre les proportions qu'ils ont acquises depuis, étaient pourtant parvenus à un développement sérieux. L'industrie métallurgique surtout était florissante et formait la principale richesse du pays, après l'industrie herbagère. Les tanneries à Argentan (1) étaient très-prospères. Le commerce

(1) A cause de la nature de l'eau. Cette industrie a été une source d'enrichissement pour plusieurs familles encore représentées parmi nous.

des toiles, la fabrication des dentelles, dites *point de France* et *point d'Alençon*, les verreries, etc., occupaient un assez grand nombre de bras.

Quant aux professions libérales, elles étaient généralement exercées par des hommes d'une science et d'une habileté consommées. Le barreau surtout avait depuis longtemps acquis un relief qui le faisait rechercher par les meilleures familles, même dans la noblesse. On garde encore parmi nous le souvenir des Basnage, des Gréard, de Lépiney, de Cabaigues, de Mannoury, de Frésille, et de beaucoup d'autres. C'était d'ailleurs une sorte de pépinière pour la Magistrature, quand ce n'était pas un moyen sûr de parvenir à la fortune.

Les médecins, en dépit de Molière, étaient gens considérés, et notre ville d'Argentan tient à honneur d'avoir possédé les Eudes de Mézeray et les Boirel. Il n'est pas jusqu'aux apothicaires, dont le nom est répudié par leurs successeurs, qui aient joué un rôle à la fois important et avantageux. Plus d'une famille, parmi les mieux posées, doit sa fortune à quelque ancêtre voué à cette modeste profession, et notre Thomas Prouverre témoignerait à lui seul de l'estime qu'elle méritait.

Quant aux artisans, dont le sort nous est moins connu, nous savons pourtant quel solide appui ils trouvaient dans ces nombreuses corporations qui mériteraient d'attirer l'attention de nos réformateurs actuels non-seulement au point de vue religieux, mais encore au point de vue économique et social.

Notice sur vingt Manuscrits du Vatican, par Léopold Delisle.

La brochure que nous annonçons présente pour la Normandie un intérêt si particulier, que les lecteurs du *Bulletin* nous permettront d'entrer dans quelques détails. — Dans un voyage récent qu'il a eu l'occasion de faire en Italie, l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale a appelé l'attention du monde savant sur vingt manuscrits déposés aujourd'hui au Vatican. Il a fait précéder leur analyse d'un exposé général auquel nous croyons devoir emprunter quelques lignes. « La plupart des anciens manuscrits, nous dit-il, sont aujourd'hui immobilisés dans les grandes bibliothèques de l'Europe. Par suite de vicissitudes de tous genres, beaucoup sont aujourd'hui bien éloignés des pays dans lesquels ils ont été exécutés et longtemps conservés. »

L'étude des migrations des manuscrits, qui est encore si peu avancée, n'aboutit pas seulement à de piquantes révélations sur l'histoire des bibliothèques ; elle fournit des notions précises sur la part qui revient à chaque nation dans la formation du fonds commun d'où est sortie la civilisation moderne. Plus on approfondira cette étude, plus on reconnaîtra le merveilleux éclat dont nos bibliothèques françaises ont brillé au moyen âge, et que la renaissance Italienne ne saurait faire oublier. Au reste, les plus illustres représentants de la littérature en Italie au XIV^e et au XV^e siècle, ont loyalement reconnu les ressources qu'ils ont rencontrées dans nos vieux monastères, quand il s'est agi de retrouver et de mettre en valeur l'héritage de l'antiquité.

Aux témoignages anciennement connus, est venu récemment s'ajouter celui d'Erasmus Brusca, émissaire

que Ludovic Le More entretenait en France pour y rechercher dans les couvents et chez les libraires les ouvrages inconnus ou rares en Italie.

Parmi les plus curieux des manuscrits sur lesquels M. Léopold Delisle a fait porter son examen, nous citerons notamment :

N° VII. — *Chronique de Saint-Étienne de Caen*, n° 703 du fonds de la Reine. Ce volume de 56 feuillets de parchemin, haut de 258 millimètres, large de 180, écrit pour la plus grande partie au milieu du XII^e siècle, contient l'histoire du monde jusqu'à l'année 1143.

« Le soin avec lequel sont notés dans ces annales beaucoup de détails tout à fait particuliers à l'Abbaye de « Saint-Étienne de Caen montre que la chronique a été « rédigée dans ce monastère. C'est donc à bon droit « qu'elle est connue sous le titre de *Chronicon Sancti « Stephani Cadomensis*. La meilleure partie en a été « publiée par André Duchesne, et par les continuateurs « de dom Bouquet. »

N° VIII. — *Fragments d'Orderic Vital*, n° 703-B. du fonds de la Reine.

Ce volume de 52 feuillets de parchemin, haut de 258 millimètres, large de 80, exécuté au milieu du XII^e siècle, renferme notamment une partie du livre VII et tout le livre VIII de l'histoire ecclésiastique d'Orderic Vital, quelques notes sur les événements des années 1133-1140, la relation d'un miracle de saint Michel et la lettre si curieuse de Robert de Tombelaine publiée par Mabillon dans les annales de l'ordre de St-Benoit (*Annales Ord. sancti Benedicti* v. 656-660), et sur laquelle on peut consulter l'histoire littéraire de France et l'étude sur la *Vie de Robert de Tombelaine* par notre confrère M. Ch. Le Breton.

IX. — *Chronique de Robert de Torigni*, n° 553, fonds de la Reine. Volume de 152 feuillets de parchemin, haut de 340 millimètres, large de 238, copié aux environs de l'année 1225. « C'est une belle et bonne copie exécutée à l'abbaye de Saint-Wandrille, d'après un manuscrit conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen sous la cote Y 15. »

X. — *Annales de l'Abbaye de Jumièges*, n° 553, 2^e partie du fonds de la Reine. D'après l'appréciation du savant conservateur de la Bibliothèque nationale, ces annales, dont la première partie dérive probablement des annales de Rouen, mériteraient d'être étudiées en détail. C'est, ajoute-t-il, un document original très-important, qui n'intéresse pas seulement l'histoire de la Normandie. Au point de vue de l'histoire ecclésiastique de cette province, il y a lieu de signaler l'existence de sept catalogues épiscopaux, copiés pour les diocèses de Rouen, d'Évreux, d'Avranches, de Sées, de Bayeux, de Lisieux et de Coutances, sous le pontificat de Maurice, archevêque de Rouen de 1231 à 1235 et que l'on peut consulter au folio 163.

XI. — *Le Dragon Normand* et divers morceaux historiques, p. 30-81 du fonds Ottoboni.

Ce poème historique, aussi important pour la littérature que pour l'histoire du XII^e siècle, a été composé vers 1170 par Étienne de Rouen, moine du Bec, auquel M. Fierville a consacré dans notre *Bulletin* une substantielle monographie. Cet ouvrage, que nous ne connaissons que par les sommaires de dom Brial et par la publication fautive comprise dans le recueil posthume du cardinal Maï, mériterait d'être l'objet d'une publication complète et définitive. Espérons que M. Léopold Delisle comblera quelque jour ce *desideratum*, et enri-

chira l'une de nos sociétés normandes du texte correct du *Draco Normannicus*.

Mentionnons, en finissant, XVIII-XIX, deux textes français de la *Coutume de Normandie*, et XX (n° 499 du fonds de la Reine), un texte très-important de la *Chronique du Bec*; « une édition complète de cette chronique mériterait d'être entreprise par un de nos « compatriotes et d'être encouragée par une de nos « sociétés normandes. »

Nous ne saurions avoir la prétention de recueillir ici tous les renseignements utiles aux érudits normands consignés dans la brochure de M. Léopold Delisle : les brèves mentions auxquelles nous sommes obligé de nous borner suffiront, croyons-nous, à attirer l'attention de ceux qui s'occupent d'études de ce genre. En analysant avec tant de soin, tant de science et de pénétration ces vingt manuscrits du Vatican, notre illustre compatriote a répondu aux libérales intentions du cardinal Pitra, bibliothécaire de l'église de Rome, et il a bien mérité de la Normandie en mettant en lumière ces antiques volumes, qui rappellent le nom de nos plus célèbres abbayes, Saint-Wandrille, Le Bec et Saint-Étienne de Caen.

E. DE B.

L'Hôpital de Mortagne en 1530, brochure de 35 pages.

Mortagne 1877. — Les Confréries campagnardes dites de charité, dans le Perche, brochure de 32 pages. Bellême, 1877.

Ces deux brochures de M. le docteur Jousset méritent d'attirer quelques instants l'attention. La première est moins l'histoire régulière de l'établissement hospitalier de Mortagne que le récit d'incidents particuliers

qui marquèrent dans son existence. L'organisation de l'hôpital fut l'œuvre de Marguerite de Navarre, et remonte à l'année 1530 ; les sœurs hospitalières y furent installées par les soins de messire François Roussel de Médavi, évêque de Sées, le 24 octobre 1665. En 1695, Louis XIV donna à l'Institut les biens du monastère de Chartrages et de la léproserie de Mauves. La lecture de tous ces titres n'est pas sans intérêt : nous recommandons pourtant d'une façon plus spéciale l'histoire de l'élection assez irrégulière de l'administrateur Burban, qui fut cassée par arrêt du Parlement au mois de juillet 1665. Dans toute cette affaire, le lieutenant général civil et criminel de Puisaye joua un rôle décisif, et les animosités aveugles que son énergie souleva suggèrent à M. le Dr Jousset les réflexions philosophiques suivantes que nous reproduisons sans commentaire :

« On se demande naturellement pourquoi le lieutenant général de Puisaye fut le point de mire d'une opposition contre son pouvoir et sa personne peut-être. On le comprendra en voyant ce qui se passe encore de nos jours.... Très-généralement, les populations n'aiment pas ceux qui sont à leur tête, même ceux qui les servent le mieux. Elles consentent à tolérer le maire, qui laisse faire et passer, qui ferme les yeux sur les mille manquements aux arrêts et ordonnances pourtant établis pour le plus grand bien de tous. Mais le public a des accès de rage contre le fonctionnaire qui, ayant le sentiment de ses devoirs, tient à l'observance de la règle et de la discipline. L'histoire des trois derniers siècles est curieuse sur ce sujet. On pourrait narrer les persécutions assumées par tel et tel lieutenant général, par tel et tel maire, hommes recommandables, dont le crime seul était d'avoir été les représentants de la loi

sans concession, sans lâcheté. Puisaye, admettons-le comme certain, fut un lieutenant général fidèle au devoir, et la bourgeoisie lui signifia son mécontentement par l'élection de Burban. Sans doute, l'ordre fut rétabli et force resta à la loi, mais un instant l'hostilité avait triomphé, son but était atteint. »

Le Puisaye que nous trouvons ici eut une lignée. Nous la revoyons à la veille de la Révolution. Un descendant, petit-fils sans doute, présida avec fermeté l'Assemblée des notables réunis à Bellême pour la confection du cahier des doléances et la nomination des députés aux États Généraux.

Un autre petit-fils joua un rôle très-considérable dans les insurrections royalistes de l'Ouest.

Les confréries campagnardes, dites de charité, nous offrent un plus vif attrait de curiosité. La charité de Longny peut être considérée comme un des meilleurs types de cette populaire et vivace institution. Le patron des charitains de Longny était saint Sébastien, et M. le docteur Jousset, qui a transcrit la charte constitutive de l'Association n'a pas dédaigné de recueillir le cantique que les confrères chantent encore aujourd'hui : nous serions porté à penser qu'il devait avoir un refrain à l'adresse des prêtres, comme le cantique communiqué par M. le curé de St-Langis-lès-Mortagnes :

O martyr saint Sébastien
Écoutez la voix du chrétien,
Prenez pitié dans ce moment
Apportez du soulagement.

Il y aurait lieu de rapprocher ce cantique du texte latin que nous trouvons dans la même brochure et qui est ainsi conçu :

RYTHMUS AD SANCTUM SEBASTIANUM.

1.

O Sancte Sebastiane
Semper vespere et mane ,
Horis cunctis et momentis
Dum nos sumus sanæ mentis ;

2.

Nos protege et conserva
De nobis, Martyr, enerva ,
Infirmitatem noxiam
Vocatam epidemiam.

Les recherches de M. Jousset méritent d'être signalées
à tous ceux qui s'occupent des usages , des mœurs et
• des chants populaires. E. DE B.

**37. Volume de la Société de l'Yonne. — 4^e Volume de la
Société d'Archéologie d'Avranches , par M. Cauvet.**

Veillez m'autoriser , Messieurs , à vous présenter
quelques observations sur deux volumes qui m'avaient
été remis il y a longtemps déjà , et qui , tous les deux ,
à des degrés pourtant inégaux , m'ont paru contenir des
travaux importants.

Le 1^{er}, le *Bulletin* de la Société des sciences historiques
et naturelles de l'Yonne, volume 27^e, renferme une étude
des plus remarquables sur un vieux poète français du
XV^e siècle, inconnu, je le suppose, d'un très-grand
nombre d'entre vous. Les œuvres de ce poète, im-
primées quelque temps après sa mort, étaient récemment

encore, devenues tellement rares que le volume qui les contient avait atteint, on nous l'affirme, le prix énorme de 6,000 fr., lors de la vente de la bibliothèque de M. le baron Pichon.

Jehan Regnier, reçu bailli d'Auxerre en 1426, après avoir entrepris un long voyage dans la Grèce et dans la Palestine, s'était mis au service du duc de Bedford, régent prétendu du royaume de France. Arrêté près de Rouen, par des coureurs du parti français, il fut conduit dans la citadelle de Beauvais, et là, tenu très-longtemps dans une captivité rigoureuse. Le récit en vers, moitié sérieux, moitié plaisants, des *fortunes et adversités* de notre poète, forme la pièce principale de ses œuvres.

L'auteur de la notice qui le concerne compare ce petit poème au touchant volume des prisons de Sylvio Pellico, qui passionna notre jeunesse. Et pourtant il est visible que, malgré les invocations dévotes qui se présentent souvent sous la plume de Regnier, le ton des deux auteurs, leur manière d'envisager la vie, diffèrent complètement. Qu'on en juge par le début de son récit, p. 382.

Après des citations assez nombreuses de vers plus que risqués, et qui ne rappellent que trop ceux de l'homonyme de l'auteur, Maturin Regnier, le satyrique célèbre, l'érudit, qui nous les fait connaître, conclut en affirmant que les poésies de Jehan Regnier sont curieuses à divers titres, mais surtout comme tableau des mœurs de son époque.

Le second des volumes dont je veux vous entretenir mérite infiniment plus d'attention, et par l'importance des morceaux qu'il contient, et par la confraternité bien plus intime qui unit notre Société à celle dont il

émane ; j'entends parler du tome IV^{me} des Mémoires de la Société d'Archéologie et de Littérature d'Avranches.

Le Mont-St-Michel , avec ses imposants souvenirs historiques , ses édifices grandioses , ses merveilleuses légendes , ne pouvait manquer d'occuper un rôle important dans ces études accomplies pour ainsi dire à l'ombre de ses murailles.

Nous trouvons d'abord , en ce qui le concerne , une interprétation très-digne d'intérêt des fragments d'un poème en vieux français , composé probablement vers la fin du XIV^e siècle , en l'honneur des miracles accomplis par l'intercession du glorieux Archange. Ces fragments , découverts à St-Lo dans le cartulaire d'une ancienne abbaye , sont dans la forme dramatique , et constituent des dialogues où l'on voit figurer tour à tour la foule des pèlerins , les moines de la sainte montagne , l'abbé du monastère , des hommes , des femmes , des enfants qui viennent solliciter la guérison de leurs maux. L'auteur de l'interprétation , qui nous touche de bien près , puisqu'il n'est autre que notre savant et aimé secrétaire , conjecture avec vraisemblance que ce drame naïf a dû plus d'une fois être représenté , pour l'édification des pèlerins , dans quelque une des vastes salles de l'antique abbaye.

Dans la suite du volume , un érudit normand justement apprécié , M. Le Héricher , a consacré près de cent pages à des renseignements historiques parfois neufs et curieux sur les événements que la célèbre montagne a vu s'accomplir. Il se plaît aussi à relater les témoignages nombreux d'admiration , tant en vers qu'en prose , qui lui ont été décernés à diverses époques.

Laissons de côté quelques études , très-estimables

pourtant, sur les ruines d'anciens châteaux féodaux qui, jadis, en quelque sorte faisaient cortège au Mont-St-Michel, en couronnant les bords de cette baie gracieuse, au fond de laquelle il dresse sa masse imposante. J'ai hâte d'arriver aux notices à la fois biographiques et littéraires concernant un assez grand nombre d'écrivains plus ou moins célèbres auxquels le pays d'Avranches a donné le jour.

Ici encore nous rencontrons notre zélé secrétaire, toujours fidèle au culte des souvenirs de sa patrie d'origine. M. de Beaurepaire a enrichi le volume que nous examinons de deux études de ce genre.

La première concerne un vénérable curé d'Avranches, mort presque centenaire dans les prisons de la Terreur, laissant après lui un nombre considérable de manuscrits qui racontent, au point de vue de l'intérêt local, les événements accomplis dans l'Avranchin, durant le dernier siècle à peu près tout entier.

La seconde se rapporte à un érudit du XVII^e siècle, que la ville de Caen, elle aussi, pourrait, ce semble, revendiquer pour elle, puisqu'il fut, avec Moysant de Brieux, l'un des fondateurs de notre Académie des sciences et belles-lettres, en 1652. Antoine de Garaby, sieur de La Luzerne, avait publié, tant à Caen qu'à Paris, quelques volumes de poésie sur des sujets variés. Le plus important d'entre eux, intitulé : *Sentiments chrestiens, politiques et moraux*, se compose de quatrains en vers français, toujours suivis d'une glose en prose, assez étendue, destinée à fixer plus fortement l'attention du lecteur, en développant le sens parfois mystérieux des vers. L'illustre évêque d'Avranches, Daniel Huet, qui a donné place à Garaby dans ses origines de Caen, reconnaît chez cet auteur un esprit

Parmi les vices nombreux que signale André chez les français de son temps, il en est un qu'on est assez surpris de trouver sous sa plume. Longtemps dirigés en sens inverse, les reproches qu'il leur adresse à cet égard ont fait, chez nous, l'objet de charges comiques à l'endroit des fils d'Albion. Les Français, à l'entendre, nation dénuée d'élégance et de bon goût, s'adonnent chaque jour à de grossiers festins, dans lesquels ils engloutissent avec voracité les viandes placées à leur portée, ne laissant rien à prendre à leurs chiens aspirant à profiter des reliefs de la table :

- « Li chiens se plaignent d'autre part.
- « Que quant l'os de la table part,
- « Tout leur vient mège, et tant à tard
- « Que du tot le trouvent bastard. »

Je m'arrête, et pourtant je suis loin d'avoir épuisé l'analyse des travaux intéressants à divers égards contenus dans le volume de la Société d'Avranches. Si, comme il est permis peut-être de le supposer, les exemples de la Société des Antiquaires de Normandie ont été pour quelque chose dans la constitution de la Société d'Avranches et dans la direction imprimée à ses travaux, notre Compagnie, j'ose l'affirmer, a lieu d'être fière de cette filiation scientifique. J'adresse, en son nom avec bonheur, au volume de 1873, un témoignage de félicitations cordiales et de sympathie fraternelle !

**Description de l'abbaye du Mont-St-Michel et de ses
abords, précédée d'une Notice historique, par
Édouard Corroyer, archiviste du Gouvernement.**

Il est des monuments d'un caractère de beauté si rare et si original qu'ils ont le privilège d'exciter l'admiration sans la lasser jamais. Le Mont-St-Michel appartient à cette catégorie des maîtresses-œuvres destinées à captiver indéfiniment les historiens, les antiquaires, les artistes, les rêveurs, les âmes pieuses aussi bien que les simples voyageurs, épris avant tout du pittoresque ; aussi n'y a-t-il guères à s'étonner du nombre prodigieux de travaux de tout genre que provoque depuis quelques années l'étude de la sainte montagne, et qui viennent grossir cette collection Michelienne si riche déjà et si diversifiée. Les investigations, d'ailleurs, ne sont pas stériles et il semble que sous l'effort du travailleur le sujet se renouvelle et lui révèle des points de vue ignorés, des détails restés dans l'ombre et des aspects absolument inattendus.

L'un des ouvrages récents consacrés à ce grand sujet, qui mérite le plus justement d'attirer l'attention, est à coup sûr la description de l'abbaye par M. Édouard Corroyer, architecte du Gouvernement.

M. Corroyer fait partie de notre Société, et la question qu'il traite avec compétence et autorité intéresse trop particulièrement les archéologues de notre région, pour que nous n'en touchions pas ici quelques mots. Le but poursuivi par le savant et consciencieux architecte est exposé nettement dans un passage de sa préface, que nous croyons devoir textuellement reproduire :

« Pendant un séjour de plusieurs mois au Mont-St-Michel, écrit M. Gorroyer, j'ai exploré, étudié, relevé et dessiné sous toutes les formes et avec le plus grand soin et la plus grande exactitude, tous les monuments qui le composent. Après avoir consulté les auteurs anciens et modernes qui ont réuni dans leurs écrits de si précieuses indications, j'ai pu former un noyau de documents que des découvertes récentes, faites pendant le cours des travaux de restauration commencés depuis 1873 par les soins de la Commission des monuments historiques, sont venues augmenter encore. Ils seront compris dans un ouvrage que je m'efforcerai de rendre aussi complet que possible, et que j'espère faire paraître bientôt sous le titre de : *Monographie archéologique du Mont-St-Michel*. Il formerait, dans cette publication, l'un des chapitres, sinon des plus intéressants, au moins des plus nécessaires, c'est-à-dire l'étude critique de l'architecture du Mont-St-Michel.

« Pourtant, en raison de l'intérêt toujours croissant qui s'attache à l'antique abbaye, j'ai pensé qu'une description du Mont-St-Michel et de ses abords, précédée d'une notice historique résumant mes recherches et mes travaux, pourrait être bien accueillie, surtout si elle apporte quelques documents inédits sur la grande question que j'ai essayé de traiter. »

L'ambition si légitime de M. Corroyer n'a pas été déçue, et son étude élégante et consciencieuse a rencontré dans le monde archéologique le plus vif et le plus sympathique intérêt. Elle le méritait à bien des titres. Une notice historique dont les éléments sont empruntés aux sources les plus sûres, notamment aux traités de dom Huynes, ouvre le volume. La description

des diverses parties de l'église vient ensuite soulevant une infinité de questions architecturales de la plus haute importance qui ont passionné et qui passionneront encore d'ici bien longtemps les archéologues de Normandie ; nous reviendrons un jour peut-être sur quelques-unes d'elles. Elles exigeraient, pour être exposées convenablement, des développements techniques dans lesquels nous ne pouvons entrer aujourd'hui ; contentons-nous de dire que, sur beaucoup de points, l'ouvrage de M. Corroyer a fait la lumière et que sur beaucoup d'autres il a apporté des vues spéciales qui peuvent être discutées, mais qui méritent, à tous égards, d'être prises en sérieuse considération. Comme l'écrivait récemment un bon juge en ces matières, M. Édouard Didron : « cette description est excellente et complète, malgré tout ce qu'elle contient de technique indispensable à une étude sérieuse des constructions religieuses, monastiques et militaires ; elle est pleine d'attrait pour le voyageur curieux, comme pour l'archéologue préoccupé de se rendre un compte exact de ce qu'il voit, ajoutons que l'ouvrage est enrichi de 134 dessins, coupes et plans, qui en facilitent l'intelligence. »

Par une coïncidence singulière, en même temps que M. Corroyer publiait la description de l'abbaye, M. Ramé, qui avait, il y a déjà bien longtemps, découvert la curieuse inscription du cloître, mettait la dernière main aux études qu'il avait consacrées au même monument. La Société des Antiquaires, dans sa séance publique du mois de décembre, a reçu communication du chapitre si intéressant relatif à cet ensemble de bâtiments que l'instinct populaire a baptisé du nom de *La Merveille*. Il y aurait profit à rapprocher ces deux travaux où se remarquent, à côté de vues identiques,

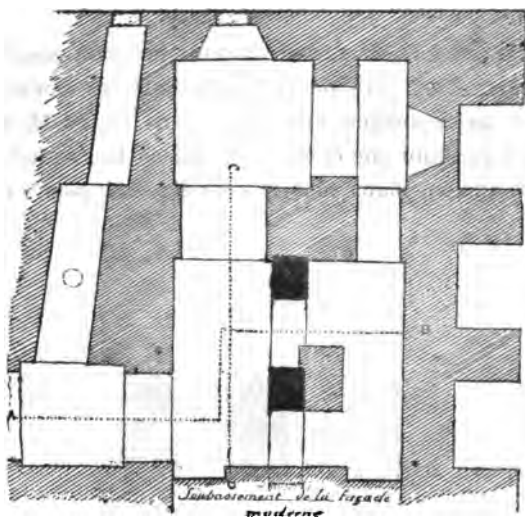
quelques appréciations divergentes. Le désaccord s'accroît particulièrement à propos de la question de savoir quelle était la destination ancienne de certaines parties de l'édifice. Pour M. Ramé, *La Merveille* renfermait des magasins et un local pour les services hospitaliers; pour la vie intérieure, un promenoir ou cloître, un chauffoir ou salle commune, dont on a fait plus tard la salle des chevaliers, un réfectoire avec cuisine et autres accessoires. Les parties basses s'appliquent aux premiers usages; les parties de niveau avec l'église aux seconds. Dans ce système, notamment, la salle connue sous le nom de *réfectoire des moines* eût été l'*hôtellerie des nobles*, tandis que la salle supérieure désignée sous le nom de dortoir eût été le *réfectoire primitif*. Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement ces attributions en renvoyant ceux de nos lecteurs que ces questions spéciales intéressent au mémoire de notre savant et laborieux confrère.

Quant à l'époque de la construction de La Merveille, M. Corroyer et M. Ramé professent la même opinion, et tous deux se rangent sans hésitation aux idées judicieuses émises à ce sujet, il y a vingt-cinq ans, par M. de Caumont. Comme l'a fait remarquer, avec une délicatesse émue, M. Ramé : « Sans fixer une date précise, « sans s'appuyer d'aucun texte, notre maître à tous « avait pénétré par la sagacité de son regard le secret « de ces vieilles murailles. Il les attribuait à la première « moitié du XIII^e siècle, et rejetait absolument la participation de Roger II à leur construction. »

Il y aurait bien encore certains détails relatifs à la voûte de la nef et aux époques de construction de ses deux côtés, sur lesquels nous voudrions exposer nos doutes à M. Corroyer : pour le moment, nous nous

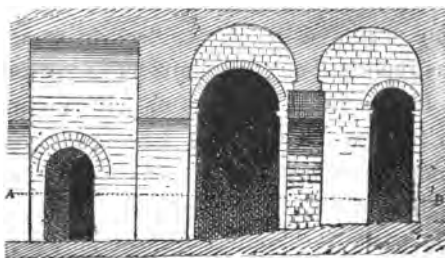
bornerons à un seul qui, au point de vue archéologique, a bien son importance. Tout en pensant comme M. Corroyer que c'est bien à Hildebert II qu'il faut attribuer les vastes substructions de l'église romane, nous nous demandons s'il est bien exact de dire qu'il n'existe plus aujourd'hui aucun vestige des édifices du X^e siècle.

En nous reportant aux souvenirs que nous ont laissés d'anciens dessins de M. Ramé et un très-curieux article publié en 1864 par M. G. Bouet dans le *Bulletin monumental*, nous avouerons qu'il nous reste à ce sujet quelques hésitations. Si l'on considère, en effet, le plan de la partie des souterrains connue, à l'époque

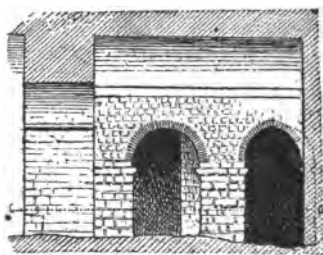


ancienne, sous le nom d'*Église de N.-D. sous terre*, il semble bien que l'on n'a pas sous les yeux un édifice construit d'un seul jet, et nous serions porté à reconnaître les restes de l'église de Richard dans les deux

gros piliers, dans la construction desquels entrent des chaînes de brique et qui portent des arcs également en brique, auxquels on a ajouté et superposé, à une date



plus rapprochée, d'autres maçonneries d'un caractère différent. C'est près de ces piliers que se trouve un couloir de disposition anormale, dans lequel M. Corroyer a reconnu une citerne, et qui se trouve indiqué sur les anciens plans sous le nom d'*endroit pour cacher*



***les reliques.* Nous donnons ici, pour l'intelligence de cette question, le plan et les coupes qu'a bien voulu nous communiquer M. Bouet.**

En mettant de côté tout ce qui est relatif au monu-

ment et à ses diverses transformations, une des parties les plus neuves du travail est peut-être celle qui concerne les plombs de pèlerinage. A défaut du mémoire de dom René Massuet, dont nous n'avons pu retrouver la trace, nous possédons depuis 1868 un travail spécial de dom Piolin, sur les pèlerinages au Mont-St-Michel, où la question des *plombs* et des *enseignes commémoratives* est traitée incidemment avec une certaine étendue. Cet intéressant sujet a été repris par M. Corroyer et enrichi par lui d'une infinité de détails ignorés et d'une incontestable valeur.

La première pièce importante, citée par M. Corroyer, est une lettre-patente de Charles VI exemptant de tout impôt la vente des menues quincailleries et enseignes de pèlerinage. Ce texte curieux, cité déjà par M. Forgeais dans sa collection des plombs historiés trouvés dans la Seine, n'a été connu ni de dom Huynes, ni de son sagace et minutieux continuateur dom Thomas Le Roy. Les termes précis de ce document font connaître que ces menus objets étaient fondus et fabriqués sur les lieux mêmes au Mont-St-Michel, où, du reste, plusieurs moules ont été découverts. Mais l'immense quantité d'objets de cette nature retirés de la Seine aux abords du Pont-au-Change, du Pont-Notre-Dame et du Pont-St-Michel, prouve que c'était à Paris qu'existait véritablement la grande industrie de plomb destinée à alimenter les pèlerinages en France; aussi, Sanval, dans ses curieuses recherches sur les antiquités de Paris, définissait ainsi le biblotier : « C'est un faiseur et mouleur de petites images en plomb qui se vendent aux pèlerins et autres. »

Parmi tous ces objets, on distingue des ampoules, des sachets destinés à renfermer des reliques, des sonnettes,

des anneaux, des figures, des boutons, des colliers, des coquilles, des enseignes, des médailles et jusqu'à un cornet. Toutes ces quincailleries ont été reproduites par M. Corroyer dans une série de dessins d'une rigoureuse exactitude.

Le sanctuaire de Notre-Dame-la-Gisante, de Tombelaine, ne pouvait être oublié. M. Corroyer a publié trois enseignes de sainte Marie de Tombelaine, trouvées au Pont-au-Change ; elles paraissent toutes appartenir au XV^e siècle : il a eu de plus la bonne fortune de rencontrer une enseigne réunissant dans le même cercle la double effigie de la Vierge et de saint Michel. Peut-être, car, en pareille matière, nous ne saurions rien affirmer, rappelait-elle les deux pèlerinages voisins l'un de l'autre et très-fréquentés au moyen âge de sainte Marie de Tombelaine et de l'Archange au Mont-St-Michel.

Nous croyons devoir encore signaler le chapitre relatif aux armoiries des abbés et de l'abbaye, les détails concernant la découverte des tombeaux de Robert de Torigny et de l'abbé Martin, ainsi que toute la portion du livre consacrée aux remparts, aux défenses du château et aux enceintes fortifiées qui ont successivement existé. C'est là un côté neuf de la description du Mont, que les archéologues du pays n'avaient jusqu'ici qu'incomplètement abordé.

L'ouvrage se termine par un *Itinéraire* écrit dans le but de faciliter aux étrangers la visite méthodique de l'abbaye dans ses parties véritablement intéressantes. En parcourant ces notes substantielles, il est aisé de reconnaître que chez M. Corroyer, l'architecte est doublé d'un artiste véritable, sensible non-seulement aux beautés monumentales, mais aux aspects merveilleux d'une nature incomparable et au charme pénétrant

des souvenirs glorieux de notre histoire religieuse et nationale. A tous ces titres, M. Corroyer était digne d'attacher son nom à la restauration de cet antique monastère et d'en écrire l'histoire.

La description de l'abbaye est la préface d'une œuvre archéologique plus détaillée et plus importante que nous promet M. Corroyer et dont nous attendons avec impatience l'achèvement ; elle est aussi comme le programme des travaux qui s'exécutent aujourd'hui et que, dans une certaine mesure, la Société des Antiquaires de Normandie, secondée par M. Guizot, son directeur, et par son président, M. Ferrand, avait contribué à provoquer. L'habileté professionnelle de M. Corroyer, les études persévérantes qu'il a entreprises et l'admiration émue que le monument lui inspire nous permettent d'espérer que l'architecte officiel saura restituer à notre vieux Mont-St-Michel sa physionomie véritable sans modifications imprudentes et sans embellissements systématiques.

***Le Mont-St-Michel en poche*, par M. Victor-Désiré Jacques. 1 vol. in-12 ; Avranches, 1877.**

Le volume de M. Victor-Désiré *Jacques*, de Genets, intitulé : *Le Mont-St-Michel en poche*, guide du visiteur, du touriste et du pèlerin, ouvrage enrichi d'une table répertoire, de l'horaire des chemins de fer, et de trois plans de l'abbaye, forme un contraste complet avec l'importante publication de M. Corroyer. Le volume, imprimé à Avranches chez Henry Gibert et tiré à grand nombre, ne vise pas au luxe typographique ; on n'y remarque ni cette multiplicité de plans, de coupes,

d'eaux-fortes et de dessins admirablement exécutés qui facilitent l'intelligence du texte et qui sont souvent les meilleures démonstrations. Toutefois, cet ouvrage modeste d'allures a son cachet spécial et nous semble bien loin d'être à dédaigner. Des titres de chapitres ainsi conçus : *Où l'on montre la nécessité de visiter le Mont-St-Michel — Comment, aller au Mont-St-Michel n'est pas voir le Mont-St-Michel, — Où l'on choisit son hôtel en étudiant l'entrée d'une ville du moyen âge, — Qui renferme une idée malgré sa brièveté, — Où l'on trouvera des observations sur un scriptorium devenu la salle des chevaliers, — un chartrier transformé en musée, et un réfectoire qui pourrait être plus ancien, —* sembleraient indiquer une œuvre légère, où la folle du logis se ferait la plus large part. Mais, lorsqu'on parcourt le volume, on s'aperçoit promptement que cette manière d'apprécier serait inexacte. Il y a de l'imagination, du caprice, et une certaine pointe d'humour dans ces pages rapides sur le Mont-St-Michel ; mais on y rencontre aussi des indications sérieuses, des vues originales, et la connaissance familière de documents nombreux, rares et généralement peu consultés. Le charme du lieu, son intérêt exceptionnel, sa valeur architecturale, les glorieux souvenirs qu'il évoque, tout cela est bien et vivement indiqué sans redites et souvent avec l'addition de particularités nouvelles.

Les longues explications dans lesquelles l'auteur est entré, pour fixer la destination de certaines parties de l'édifice, ne sont pas susceptibles d'analyse et ne peuvent d'ailleurs être parfaitement saisies qu'à l'aide de plans ou de dessins ; sans vouloir nous y arrêter autrement, il nous suffira d'indiquer que, comme M. Alfred Ramé, M. Victor Jacques a tenté d'éclairer ces questions

obscurcs d'attribution à l'aide des règles et constitutions monastiques. Ce livre, d'une lecture facile et agréable et qui renferme la première liste complète et exacte des prieurs du Mont-St-Michel que nous ayons vue jusqu'ici, est dédié au saint Archange. *Divo Michaeli in monte Tumba*. C'est l'œuvre d'un pèlerin véritable, qui n'en est pas moins un chercheur érudit et un ardent bibliophile.

Nous donnons ici la liste rectifiée et complétée des prieurs du Mont-St-Michel telle qu'elle a été dressée par M. Victor-Désiré Jacques sur des pièces officielles :

1. Dom Charles Malleville, 1623.
2. — Placide de Sarcus, 1624.
3. — Bède de Fiesque, 1628.
4. — Michel Pirou, 1633.
5. — Bernard Jevardac, 1636.
6. — Dominique Huillard, 1642.
7. — Charles Rateau, 1648.
8. — Dominique Huillard, 1651.
9. — Placide Chassinat, 1654.
10. — Augustin Moynet, 1657.
11. — Arsène Mancel, 1663.
12. — Mayeul Hazon, 1666.
13. — Jean Godefroy, 1672.
14. — Pierre Cherot, 1672.
15. — Laurent Hunault ou Himault, 1675.
16. — Michel Briant, 1678.
17. — Philippe Rousseau, 1679.
18. — Guillaume de Rieux, 1681.
19. — Pierre Terrier, 1684.
20. — Joseph Aubrée, 1687.
21. — Henry Fermelys, 1690.

22. Dom Antoine Fournel, 1693.
23. — Jean Lorier, 1696.
24. — Joseph Miniac, 1699.
25. — Julien Doyte, 1702.
26. — Magloire Loz, 1708.
27. — André Le Maistre, 1711.
28. — Joseph Miniac, 1714.
29. — Benoît Petit, 1717.
30. — Joseph Castel, 1720.
31. — Denis Benoistmont, 1723.
32. — Guillaume Roumain, 1726.
33. — Le Chevalier, 1729.
34. — Noël Le Goux, 1733.
35. — Pierre Martin, 1739.
36. — Hyacinthe Briancourt, 1742.
37. — Philippe Le Bel, 1743.
38. — René Beziers, 1751.
39. — Jean Fresnel, 1754.
40. — Joseph Surineau, 1757.
41. — Jean-François Louason, 1763.
42. — Joseph Surineau, 1766.
43. — Charles de La Faseig, 1772.
44. — Louis-Mathurin Gautron, 1778.
45. — François-Maurice, 1783-1790.

E. DE B.

The history of the norman conquest of England; its causes and its results, by E.-A. Freema .

Cette importante publication, arrivée à son cinquième volume, est faite pour attirer tout particulièrement l'attention des antiquaires de Normandie. M. Freeman n'est pas, d'ailleurs, un inconnu pour

beaucoup d'entre nous. Il a visité longuement et à diverses reprises notre province, il a étudié et dessiné nos principaux monuments, et il s'est tenu consciencieusement au courant des découvertes diverses qui ont eu lieu dans ce pays. Le chapitre fort curieux où il traite de l'effet de la conquête sur les arts et l'architecture en Angleterre, atteste ces investigations consciencieuses et approfondies et appellent les réflexions et le contrôle des archéologues.

C'est un autre point de vue du travail de M. Freeman que nous voulons indiquer aujourd'hui. Ce livre, dont plusieurs thèses nous paraissent entachées de l'esprit de système et sujettes à révision, est dans son ensemble la contre-partie énergique des théories historiques émises successivement par Châteaubriand, Walter-Scott et Augustin Thierry. Palsgrave avait déjà commencé la réaction, M. Freeman la complète et l'achève. Pour lui, ce qui le frappe, c'est la persistance du génie Saxon, de ses mœurs, de ses institutions politiques. Aussi, à ses yeux, Guillaume le Conquérant, en se présentant aux populations comme étant le successeur d'Édouard le Confesseur, lui paraît-il s'être attaché, malgré les apparences contraires, à rester dans la vérité de ce rôle ; la bataille d'Hastings ou de Senlac n'a en définitif rien bouleversé. Guillaume ne touche ni à la langue ni aux institutions des vaincus, et son règne, loin de nuire aux progrès politiques de ses sujets, en accélère le mouvement. Beaucoup d'injustices privées et d'exactions signalent l'avènement du nouveau régime, mais il n'y eut jamais de dépossession systématique d'une race au profit de l'autre.

L'appréciation du nouvel historien sur le Domesday Book, sur le rôle de Lanfranc, sur le caractère de

Thomas-Becket, sur la lutte de la papauté contre les moines saxons, ne s'éloigne guère moins des idées soutenues généralement par les historiens. Ce volume, malgré les vues systématiques qui tiennent chez l'auteur à ses croyances religieuses et à ses idées préconçues sur la valeur et le développement de la constitution anglaise, soulève une infinité de problèmes historiques qui ne nous semblent pas encore absolument résolus.

E. DE B.

Recherches sur les voies romaines de la Seine-Inférieure, par William Martin, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Commission centrale de la Société centrale de Géographie.

Dans ce consciencieux travail, M. William Martin s'est proposé de compléter sur un point spécial les recherches de ses savants et nombreux prédécesseurs. — L'auteur, après avoir identifié les noms portés sur les itinéraires anciens avec les noms actuels, énumère soigneusement les voies romaines, dont la direction paraît depuis longtemps hors de contestation, et celles dont le tracé a été reconnu plus récemment par l'abbé Cochet; il signale ensuite, et c'est là la partie neuve de son mémoire, seize autres routes qui réunissent des points assez importants et dont le tracé est jalonné sur le sol par une succession non interrompue de ruines et de débris antiques de tous genres. La méthode rigoureusement scientifique suivie par M. William Martin a été appliquée avec succès par notre zélé confrère, M. Tirard, à l'étude des voies qui sillonnaient dans tous les sens le département du Calvados.

Nous recevons à l'instant deux opuscules auxquels

nous devons au moins une mention dans ce *Bulletin*. L'un est une dissertation courte , mais substantielle de M. Ch. Hettier sur la maison de campagne, à Bernières-sur-Mer, du poète Moysant de Brieux. Cette plaquette est enrichie d'une charmante eau-forte due à notre confrère M. Tesnières ; elle complète heureusement l'ensemble des recherches dont le fondateur de l'Académie de Caen a été depuis quelques années l'objet.

L'autre est un rapport lu par M. Mac-Calloch , lieutenant-bailli de Guernesey et l'un de nos confrères , à la séance de l'Association Bretonne tenue à Vitré le 7 septembre 1876, sur le privilège de neutralité appartenant aux îles anglo-normandes et sur les origines de certaines familles importantes de l'île de Guernesey.

Le travail de M. Mac-Calloch a reporté tout naturellement notre attention sur les publications récemment parues dans le même ordre d'idées à Jersey. Grâce à l'initiative éclairée d'une dizaine d'habitants notables de l'île, une société savante s'y est organisée, en 1873, pour l'étude de la langue du pays , la conservation de ses antiquités et la publication de documents anciens relatifs à son histoire. La jeune association n'est pas restée inactive, et nous avons aujourd'hui sous les yeux deux bulletins et un fascicule qu'elle vient de mettre au jour. Plusieurs des travaux qu'ils renferment nous paraissent dignes d'attention.

La notice biographique consacrée à M. Durell-Lerrier Ecr nous initie à l'existence du premier président de la Société Jersiaise, qui fut tout à la fois un savant jurisconsulte et un archéologue distingué. M. Durell-Lerrier, juré-justicier et lieutenant bailli près la Cour royale, a laissé une importante collection de manuscrits et d'objets d'antiquité.

La lettre de rémission accordée au mois d'août 1412 par le roi de France Charles VI à Richard Duneville, pêcheur normand, *pris en un baleinier en escumerie sur la mer avec les Anglois Islemens, ennemis du royaume*, est un texte des plus intéressants. Il a été communiqué et publié par M. Julien Havet. Les notes relatives à une découverte de monnaies gauloises, en 1873, au Rozel, par M. E.-H. Cable, et aux fouilles pratiquées dans la *Hougue* ou tumulus de Ste-Brelade, en 1874, par le docteur Bull, ont une réelle importance pour l'histoire archéologique de l'île. L'exploration du dolmen, dit de Cinq-Pierres, a fourni des éclats de silex, des ossements humains, des fragments de poterie, des outils de pierre et de silex, des pierres avec inscriptions apparentes, et un outil qui servait à filer. Il est regrettable que la Société qui nous a conservé le plan de « la Hougue des Cinq Pierres » n'ait pas joint au rapport du docteur Bull une planche nous donnant la représentation exacte des outils de pierre et de silex, et surtout des pierres avec inscriptions apparentes qui figurent aujourd'hui dans son musée.

Jusqu'ici, la publication de l'*extente* ou inventaire des propriétés et droits du domaine royal à Jersey en 1331, est l'œuvre la plus considérable de la Société. Ce document sera utilement consulté pour l'étude des noms d'hommes et de lieux, des mesures en usage à cette époque et des droits de toute nature qui étaient en vigueur : l'*extente* de 1331 ne doit pas, d'ailleurs, rester isolée ; elle sera suivie de la publication des *extentes* de 1274, 1515, 1607, 1660. Nous nous permettrons de signaler encore à la Société des Antiquaires le soin religieux avec lequel la mémoire de Wace est conservée dans sa patrie natale, et nous faisons des

vœux pour que la Société Jersiaise prenne des mesures efficaces pour honorer dignement l'auteur du *Roman de Brut*, du *Roman de Rou* et des ducs de Normandie.

XV^e réunion des Sociétés savantes, 12 avril 1877.

Cette année, comme les années précédentes, nous reproduisons dans leur ordre les notices consacrées aux lectures faites par les membres de la Compagnie à la réunion d'archéologie et à la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Secrétaire M. CHABOUILLAT.

« M. Émile Travers, archiviste-paléographe, ancien archiviste du département du Doubs, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Le marbre de Thorigny*, alias *de Vieux. Etude et commentaires des inscriptions de ce monument*. Ce n'est pas un mémoire, c'est presque un volume que M. Travers avait apporté à la Sorbonne. Aussi, arrivé devant ses confrères, après avoir entendu des lectures relativement brèves, en homme d'esprit, le savant archiviste n'a pas tardé à comprendre qu'il lui fallait se résigner à pratiquer de larges coupures dans son manuscrit. Les opérations de cette nature sont difficiles à exécuter à l'improviste, on s'en tire cependant avec de la dextérité, et M. Travers l'a bien prouvé, car l'Assemblée sans se plaindre de l'état de morcellement du travail qu'il lui avait lu, l'a écouté comme il méritait de l'être. Ce n'est pas assez dire ; bien que ce travail

vint après tant d'autres sur le même sujet, elle a paru goûter ce qu'il contenait, forcément des redites, avec autant d'intérêt que les remarques appartenant en propre au nouveau commentateur. Ne serait-ce pas le cas de répéter le vers que le président Hénault traduisait si heureusement de Pope, pour le placer à la première page de son Abrégé chronologique de l'histoire de France : *Indocti discant, ament meminisse periti.*

« Il y a d'autant plus d'opportunité à rappeler ici ce vers fameux, que la restitution définitive du texte du *marbre de Thorigny* n'appartient pas à M. Travers, ainsi qu'il n'a pas oublié de le déclarer dans la partie bibliographique de son mémoire. Le texte qui a servi de base au commentaire de M. Travers a été transcrit par lui sur les bonnes feuilles d'un mémoire lu par le général Creuly, séances des 15 décembre 1876 et 19 janvier 1877, à la Société nationale des Antiquaires de France. Dans ce travail, inséré au tome XXXVII, p. 32, de cette Compagnie, le savant général cite lui-même ses devanciers et rappelle qu'en France, dès l'année 1852, « M. Léon Renier était parvenu à expliquer d'une façon certaine quelques-uns des passages les plus controversés de l'inscription, et à établir d'importantes corrections en se servant uniquement des textes donnés par MM. Boileau de Maulaville et Lambert. »

« Plus heureux que M. Renier, ajoute le savant général, « aidé par son premier travail, nous avons eu tout le loisir nécessaire pour examiner le monument original. La lecture que nous en donnons aujourd'hui nous paraît complète. Notre restitution a été faite d'accord avec M. L. Renier ; elle est accompagnée d'une transcription et d'une traduction de ce texte si intéressant pour l'histoire de la Gaule à l'époque romaine. »

« On sait que le *marbre de Thorigny*, l'un des plus célèbres et des plus importants monuments de l'épigraphie romaine qui aient été trouvés dans notre pays, est connu au moins depuis le XVI^e siècle. Le bonhomme Charles de Bourgueville, sieur de Bras, cité par M. Travers, mentionnait déjà, en 1588, « le marbre couleur de jaspe, qui se trouve au village de Vieux, que l'on dit avoir été autrefois ville, et s'y découvre souvent en fouillant des pièces d'argent et de cuivre, où sont imprimées les effigies de César, ce qui fait voir, ajoute naïvement le sieur de Bras, qu'il les y fit espandre pour quelque grande remarque. »

« Le travail de M. Travers commence naturellement par l'historique de ce marbre, découvert, en effet, avec nombre de médailles et d'autres importants vestiges de l'antiquité romaine à Vieux, l'ancien oppidum des Viducasses, et qui doit le nom sous lequel il est connu au château de Thorigny, où il fut transporté, on ne sait pas précisément à quelle date, mais il y a plus de deux siècles, par un seigneur de la maison de Matignon. On le conserva tant bien que mal dans le château jusqu'à l'époque de la Révolution de 1789, et, après diverses vicissitudes, il a fini par trouver asile dans l'Hôtel-de-Ville de St-Lo. « Il est aujourd'hui placé dans cet édifice, dans un vestibule mal éclairé, où l'on ne peut l'examiner qu'avec difficulté, car la face principale est tournée du côté opposé au fond. » Si je cite cette observation de M. Travers, c'est avec l'espoir de lui apporter un peu plus de publicité. Qui sait si les autorités de St-Lo, entendant nos doléances, ne se décideront pas peut-être à donner une installation plus convenable à un monument pour lequel bien des antiquaires se sont détournés et se détourneront encore de leur

chemin rien que pour en collationner les transcriptions sur l'original ? Pour le présent , on a utilisé assez singulièrement ce cippe vénérable, on en a fait le socle du buste en bronze d'un contemporain illustre , M. Le Verrier, qui aurait bien mérité, ce semble, les honneurs d'un piédestal spécial. On sait que le *marbre de Thorigny* est un cippe de marbre rougeâtre , qui provient des carrières de *Vieux* encore exploitées aujourd'hui. Sa hauteur est de 1^m,462, sa largeur de 704 millimètres , son épaisseur de 571 , trois de ses faces seulement portent des inscriptions , l'une , la face principale , de 31 lignes ; la face latérale , à la gauche du spectateur , de 19 ; celle de droite de 32. La face antérieure ou principale contient la dédicace du monument, qui avait été en l'honneur de T. Sennius Solennis, fils de Solennius ; par les trois provinces de la Gaule , sous les consuls Pius et Proculus, c'est-à-dire l'an 238 de Jésus-Christ ; sur la face latérale de gauche du spectateur , une lettre adressée à Solennis par Tib. Claudius Paulinus , légat impérial, propréteur de la province de Bretagne, dans laquelle sont énumérés les présents qu'il avait envoyés à Solennis ; sur la face de droite l'extrait terminé par les mots , *et reliqua* , d'une lettre de recommandation, en faveur de Solennis, à Badius Commianus, procureur et *vice præsidis agens*. »

« Après avoir fidèlement reproduit la restitution du *marbre de Thorigny* due à M. le général Creuly, M. Travers s'est livré à un commentaire développé des trois inscriptions qui y sont gravées. Je ne suivrai pas M. Travers dans cette partie de son travail , je me suis déjà trop attardé sur cette lecture, je n'aurai cependant fait dépenser inutilement leur temps aux lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* si j'ai pu leur suggérer le

désir de lire les mémoires déjà publiés de M. Léon Renier et de M. le général Creuly, sur le marbre de Thorigny, ainsi que celui de M. Travers qui ne restera pas probablement manuscrit. »

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Secrétaire, M. HIPPEAU.

Essai d'interprétation d'un préfixe français, par
M. Édouard Le Héricher.

« Lorsque l'on considère dans la langue française, la moderne et la vieille, et dans le patois, la série des mots commençant par *Gal* et *Gali*, *Cot* et *Go*, *Gan* et *Co*, on est frappé de son étendue considérable et de la signification de tous ces vocables à physionomie péjorative et méprisante. Quand on consulte ensuite les dictionnaires étymologiques et spécialement l'œuvre monumentale du premier philologue français, M. Littré, dont le savoir est si étendu et la vue si pénétrante, on est étonné de leur impuissance avouée à expliquer un élément qui, pourtant, est trop fréquent pour ne pas avoir une signification.

« En présence de cette impuissance d'interprétation de nos philologues et de ses résultats négatifs, M. Le Héricher essaye de donner de ces préfixes une interprétation qui serait une véritable solution pour des centaines de mots appartenant aux français ancien ou moderne et aux patois. Il pose d'abord, en principe, que, quelque absorbante qu'ait été la langue latine par rapport au gaulois, il n'est pas possible que celui-ci se

soit laissé complètement absorber. « Les langues ont la vie dure, dit-il ; un bon nombre de mots celtiques ont été authentiquement constatés dans la langue française, soit d'après l'autorité des écrivains latins, soit d'après les dialectes de cette famille qui ont survécu comme langues nationales, soit encore dans les termes topographiques. Mais ce qui a dû surnager du celtique au-dessus de l'inondation latine et germanique, ce sont les termes très-généraux comme ceux qui expriment le mal, le faux, l'incomplet. C'est un de ces termes que je crois toujours subsistant dans un nombre très-considérable de mots appartenant aux diverses époques de notre langue et à nos patois. »

« Le patois normand a mis M. Le Héricher sur la voie, lorsque, étudiant la Flore populaire, il a rencontré les mots *gauchene* et *gauquene*, mauvais ou faux chêne ou quêne, c'est-à-dire l'érable ; *gaufrêne*, mauvais frêne, *gauvêche* ou *gauvesce*, fausse vesce. Il y a dans la langue bretonne un péjoratif, avec le sens de mauvais, de faux, qui, par sa signification et sa forme, semble représenter nos préfixes. C'est le mot *gwal* qui subit, en breton, à peu près la même transformation que le préfixe français. M. Le Héricher cite, à l'appui de sa thèse, un grand nombre de mots français qui semblent avoir emprunté, comme le breton à la langue celtique, le préfixe péjoratif *gal* : *galhauban*, faux hauban ; *galgale*, mauvais mastic, mauvaise chaux ; *galifre*, sale mangeur ; *caliborgne* (vilain borgne) ; *colimaçon* en normand, *calimaçon* en français (faux limaçon, vilain limaçon). Quoique la plupart des exemples produits par l'auteur du mémoire appartiennent au patois normand, il ne doute pas qu'il ne s'en rencontre un grand nombre dans les patois des autres provinces,

et il en cite quelques-uns qu'il trouve dans le patois du Berry.

« Si cette théorie avait pour fondement un péjoratif celtique et s'appuyait sur un grand nombre de faits , elle serait la clé qui ouvrirait l'étymologie de beaucoup de mots devant lesquels les plus forts philologues ont reconnu leur impuissance. »

Les travaux historiques des moines de la Congrégation de St-Maur sur le Mont-St-Michel, par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

« Vers les premières années du XVII^e siècle, à la suite des troubles religieux et sous l'influence de causes multiples qu'il est inutile de rechercher ici, l'abbaye du Mont-St-Michel présentait, au point de vue du régime intérieur, le plus triste spectacle. Les pèlerinages, bien que leur mouvement fût ralenti, continuaient encore ; mais les religieux préposés à la garde de ce sanctuaire, privés de direction, n'obéissant à aucune règle, affligeaient trop souvent les yeux des personnes pieuses par des désordres dont le scandale ne prenait pas quelquefois la peine de se dissimuler.

« L'arrivée des religieux réformés de la Congrégation de St-Maur fut le point de départ d'une rénovation véritable et d'une ère féconde de travail et d'édification.

« Peu de temps après cette prise de possession, un anonyme s'occupe de recueillir les faits notables de la sainte Montagne. En 1638, Dom Huynes écrit une histoire générale en six traités du Mont-St-Michel

au péril de la mer; du mois de janvier 1647 au 22 juillet 1648, Thomas Le Roy compose, indépendamment de trois esquisses abrégées, un livre si curieux et si intéressant des *Curieuses Recherches*; vers 1664, dom Louis de Camps, empruntant sans scrupule les éléments de son travail à ses devanciers, rédige cette compilation originale que l'on a si souvent confondue avec l'œuvre personnelle de dom Huynes; enfin dom Estienne Jobart leur succède et conduit le récit jusqu'à l'année 1669.

« Ces œuvres, et quelques autres énumérées, ne sont pas sans doute, malgré leur valeur réelle, des travaux de première main et ne dispenseront jamais de recourir aux textes originaux, à l'histoire des *Deux Révolutions*, au cartulaire, aux pouillés, aux diverses chroniques latines et françaises conservées autrefois religieusement dans le chartrier du Mont. Il faut pourtant reconnaître, toute exagération à part, que nos annalistes ont su en général tirer parti de ces richesses accumulées. Il y a plus, ils ont eu recours à plusieurs autres manuscrits non moins précieux que nous ne possédons plus aujourd'hui. L'auteur de ce savant mémoire, se livrant à l'examen de ces divers historiens du Mont-St-Michel, présente un tableau animé des événements qu'ils racontent et des questions religieuses qu'ils développent ou qu'ils exposent. Les extraits qu'il en donne révèlent chez tous ces écrivains des tendances, des directions d'esprits qu'on ne soupçonnerait guère, et, avec des traits qui leur sont communs, des vues, des sentiments, des passions même qui les différencient profondément. » A notre sens, dit en terminant M. de Beaurepaire, il y aura désormais lieu de tenir grand compte de ce petit groupe d'annalistes qui com-

prend dom Huynes, dom Le Roy, dom Louis de Camps, dom Estienne Jobart, et qui, indépendamment d'autres mérites, a su nous tracer la vie intime et domestique de la grande abbaye au moment où elle se transforme et jette un dernier éclat avant de disparaître. »

« Non-seulement ces chercheurs infatigables et modestes ont tiré un parti judicieux des documents anciens, mais ils nous ont raconté naïvement et sans prétention l'histoire de leur abbaye pendant tout le siècle. Au point de vue de l'état social et religieux de l'époque, leurs révélations ont une valeur incontestable. M. de Beaurepaire a signalé particulièrement les renseignements nouveaux et piquants que l'on y rencontre sur les querelles des prieurs du Mont avec les évêques d'Avranches à propos du droit de visite, sur les exactions des gens de guerre et sur les faits et gestes du 23^e gouverneur du château du Mont-St-Michel, M. de La Chastière, personnage étrange, qui quitta l'ordre de Malte pour épouser une intrigante et qui se ruina et se déshonora pour satisfaire ses caprices. »

Étienne de Rouen, moine du Bec au XII^e siècle, auteur du premier abrégé de Quintilien et du *Draco normannicus*, par M. Fierville.

« M. Fierville, qui avait, il y a deux ans, dans la réunion des Sociétés savantes, reconstitué la biographie d'Étienne de Rouen et retracé sa vie laborieuse au sein du cloître, se propose, dans cette nouvelle communication, de parler de ses deux œuvres capitales : son *Compendium* inédit de Quintilien contenu dans le manuscrit

14,146 de la Bibliothèque nationale , et un poëme longtemps perdu : le *Draco normannicus*. Les sommaires en furent publiés pour la première fois par dom Brial, qui l'attribua à Étienne de Rouen. Retrouvé par Angelo Mai, qui adopta l'opinion de dom Brial, il n'a été édité que d'une manière fautive dans le recueil posthume des publications de ce savant cardinal.

« L'étude de ces deux ouvrages de genres si différents a permis à l'éditeur du mémoire d'envisager Étienne de Rouen à un point de vue nouveau. Il a fait connaître l'homme, le moine et le poète ; il se propose de caractériser l'érudit, le critique et le chroniqueur, il n'ose dire l'historien.

« Après une revue des différents ouvrages dont les auteurs se sont proposé de donner un abrégé plus ou moins exact du grand ouvrage de Quintilien, M. Fierville analyse et apprécie celui qu'Étienne de Rouen a composé sous le titre de *Compendium*. S'occupant ensuite du *Draco normannicus*, poëme en vers élégiaques, composé de trois livres et de 4,736 vers, dont 4,336 nous restent encore, M. Fierville fait connaître cette espèce de tour de force poétique qui contient les chroniques de Normandie depuis les invasions de Hastings jusqu'en 1168. Il ajoute de nouvelles preuves à celles qui ont engagé Dom Brial, Angelo Mai et M. Léopold Delisle à reconnaître Étienne de Rouen comme l'auteur de ce poëme si précieux pour l'histoire de la Normandie. Son nom doit venir désormais à la suite de ceux de Dudon de Saint-Quentin et de Guillaume de Jumièges. Dans cette œuvre, Étienne n'est pas seulement un traducteur, un abrégiateur de récits antérieurs ; il y a chez lui des parties véritablement originales : tout ce qu'il raconte de Henri II et de sa mère

Mathilde est du plus haut intérêt. Son témoignage est précieux pour l'histoire de ces temps de troubles et de passions; ses sympathies sont pour les Normands contre les Français. Mais alors la grande nationalité n'existait pas. En prenant parti pour les descendants des ducs de Normandie, il pouvait avoir la légitime prétention d'être l'ami de son pays.

« L'ouvrage d'Étienne de Rouen, dit M. Fierville, mérite d'être mis en lumière. Ami de l'étude et de l'antiquité classique, ce moine, peu connu jusqu'à présent, a eu un avant-goût de ce que doit être chez nous l'enseignement de la rhétorique; poète élégiaque, il pleure avec une certaine grandeur la mort des bien-faiteurs de l'abbaye et des amis du roi; poète satirique, il est plein d'une verve caustique contre les petits travers de son entourage; chroniqueur, poète latin, il nous a légué un poème qui, je l'espère et le désire vivement, sera bientôt de la part de notre excellent président, M. Léopold Delisle, l'objet d'une de ces publications dont on connaît l'incalculable valeur. »

Essai sur le patois normand du Bessin, par M. Joret, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

« M. Joret donne seulement lecture de son introduction à l'ouvrage qu'il s'occupe de publier sous ce titre. Il fait d'abord remarquer que si les textes écrits dans le dialecte normand ne font pas défaut, ils ne nous sont point en général parvenus sous leur forme primitive; recopiés le plus souvent par des scribes étrangers, ils ont perdu en grande partie les caractères de la langue dans laquelle ils avaient été écrits, et les éditeurs mo-

dernes, soit à dessein, soit par inadvertance, n'ont presque jamais rien fait pour retrouver ces caractères effacés. Bien souvent les textes qu'ils ont donnés pour normands présentent tous le mélange le plus singulier de formes indigènes et de mots exotiques.

« Chose plus surprenante, les ouvrages qui traitent du patois moderne présentent, à bien peu d'exceptions près, les mêmes défauts et ne peuvent guère mieux servir à faire connaître l'état du parler populaire usité aujourd'hui en Normandie. Les anciens textes publiés ne permettent donc pas d'arriver à une caractéristique exacte du dialecte qui y était autrefois en usage. M. Joret passe successivement en revue : le *Dictionnaire du patois normand*, de MM. Edelestand et Alfred du Ménil; le *Dictionnaire du patois du pays de Bray*, par l'abbé Decorde, curé de Bures; le *Glossaire du patois normand*, de M. Louis Dubois, publié et augmenté par M. Julien Travers; l'*Histoire et Glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, par M. Le Héricher, dont les deux derniers volumes contiennent un vocabulaire normand; le *Dictionnaire franco-normand*, de M. Metivier.

Tous ces ouvrages semblent peu propres en général à faire connaître d'une manière exacte le patois parlé de la Normandie. M. Joret, dans l'intention de remédier à cette insuffisance, s'est livré à une étude sérieuse du patois du Bessin, arrondissement de Bayeux, pays où il est né et où il a passé de longues années. Il en esquisse, dans une revue rapide et sommaire, les caractères les plus généraux.

Le travail dont il s'occupe comprendra :

1° L'étude des transformations que les sons latins ont subies dans le passage de la langue mère au patois

moderne du Bessin ; c'est la phonétique de ce patois ; 2° l'étude des flexions propres aux diverses parties du discours. Il complètera ses études par le vocabulaire des mots recueillis par lui dans l'arrondissement de Bayeux.

Benoît de Sainte-More.

Le *Journal des Savants*, dans la livraison du mois de janvier 1876, page 33, contient un article important consacré par M. Littré à la publication de notre président, M. A. Joly, intitulée : *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie ou les Métamorphoses d'Homère et l'épopée gréco-latine au moyen âge*. Dans cette consciencieuse étude très-favorable au travail de notre savant et spirituel confrère, nous ne voulons relever qu'un point : M. Littré se déclare sans hésitation absolument convaincu que Benoît de Sainte-More est le même personnage que Benoît, auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*.

Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« M. Joly consacre, comme il est juste, une bonne part de son Introduction à la question fort controversée de savoir si Benoît de Sainte-More, auteur du *Roman de Troie*, est le même que Benoît, auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*. Il s'efforce de démontrer que Benoît de Sainte-More et Benoît tout court sont un seul et même personnage. Comme il m'a pleinement convaincu, je ne reviendrai pas sur cette controverse, me contentant d'appeler à l'appui des nombreuses et excellentes raisons alléguées par M. Joly quelques petits faits tirés de la langue des deux ouvrages. »

M. Littré remarque, en effet, dans les deux ouvrages le mot de *caboche*, employé dans le sens de vie et rimant avec *force*; — *revire* dans le sens de *redouter*; — *quos*, contraction représentant *que vous*; — *femme* rimant avec *règne*, etc., etc.

M. Littré termine ses recherches en comparant un exploit de Richard sans Peur emprunté à la Chronique de Normandie, à l'épreuve de la bière du Roman de Gaufrey et à l'un des contes populaires les plus saisissants recueillis en Allemagne par les frères Grimm.

Nous croyons devoir ajouter que, dans un des derniers numéros de la *Revue historique*, Darmesteter fournit de nouveaux arguments pour identifier Benoît de Sainte-More et Benoît auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*.

Le lieu de naissance du cardinal du Perron.

Le cardinal du Perron touche de trop près à la Normandie pour qu'il n'y ait pas lieu de signaler l'étude importante qui vient de lui être consacrée par M. l'abbé Féret, docteur en théologie, chanoine honoraire d'Évreux et aumônier du lycée Henri IV (1). M. Tamizey de Larocque a rendu hommage récemment au mérite de ce volume écrit avec élégance et nous offrant un tableau piquant de tout le bien et de tout le mal que l'on a dit du cardinal. Contrairement à l'opinion de M. Quénault, M. Féret, s'appuyant sur les témoignages du poète Guillaume Ybert, de Luc Duchemin, de La Haulle et de Toustain de Billy, écrit que Jacques Davy

(1) Le cardinal du Perron, orateur controversiste, écrivain. *Études critiques*, Paris, Didier, 1877.

naquit à St-Lo. M. de Larocque n'adopte pas cette manière de voir et s'en tient à celle de M. Quénault. (Cf. Mémoires lus à la Sorbonne, 1868. — *Études phil. et sciences morales*, p. 475-480.

Atelier de silex à Baron.

M. Boucher de Perthes était bien inspiré lorsqu'il prédisait que, dans l'avenir, on trouverait partout des traces de l'industrie humaine des temps les plus reculés ; j'ai exploré peu d'endroits, et j'ai déjà recueilli un certain nombre de pièces, tant éparses que réunies.

A *Verson*, un percuteur et un grattoir ; à *Eterville*, dans un endroit nommé les *Fonds-Denis*, une vingtaine de pièces, grattoirs de différents genres, perçoirs, couteau, percuteur ; à *Gavrus*, dans un champ près de la *Croix de l'arbre*, plusieurs grattoirs, pointes de lance ou d'épieu, perçoirs et très-beau fragment de hache polie ; à *Aisy*, près de la route de Falaise, à Potigny, à Épaney, pièces diverses. Je ne fais mention que comme souvenir des stations d'Olendon et de la Brèche-au-Diable, dont M. Deslongchamps a parlé si savamment : je crois qu'il y en a un peu partout.

Il y a un an, je fis à Baron la trouvaille de deux fragments de silex taillés, l'endroit où je les ramassais était couvert de récoltes, il me fut impossible de faire des recherches ; quand les terres furent labourées, je fis une nouvelle visite, et je fus convaincu alors que ces silex n'étaient pas seuls, et que j'étais au centre d'un atelier ; je recueillis une centaine de pièces, toutes intéressantes par leur forme et la manière dont elles étaient travaillées. Ce sont des marteaux, perçoirs, grattoirs particulièrement très-nombreux ; fragments de

haches polies , j'ai été très-heureux de cette nouvelle découverte qui m'encourage beaucoup à faire d'autres recherches.

Baron (canton d'Evrecy), est un petit village très-pittoresque , ce ne sont que coteaux et vallons , l'atelier se trouve sur un de ces coteaux , nommé le *Mont* , il a à peu près la forme de celui du Mont-Joly (Brèche-au-Diable) , mais beaucoup moins escarpé ; tous ces coteaux sont en grès , il y en a encore une grande partie couverts de bruyères , mais l'endroit qu'on appelle le *Mont* est cultivé depuis longtemps ; on a rapporté beaucoup de terre , aussi les silex sont-ils très-enfouis ; il faut qu'on laboure profondément pour ramener à la surface les couches inférieures , c'est alors qu'on peut chercher avec fruit.

Comme au Mont-Joly , les nuances de silex sont très-variées , mais les formes ne le sont pas autant , et la station est moins riche ; on n'y trouve pas de pièces aussi anciennes.

Je crois que chaque atelier avait sa spécialité bien caractérisée : à *Olendon*, ce sont de grandes pièces, armes de guerre , peu de grattoirs et de couteaux ; au *Mont-Joly* , des instruments très-anciens , mais plus petits , et beaucoup d'un usage usuel , comme couteaux , perçoirs , grattoirs , marteaux ; à Baron , ce sont particulièrement des outils , perçoirs , ciseaux , grattoirs , scies , et cependant j'y ai trouvé des pièces tellement identiques de forme et de couleur à celles du Mont-Joly , qu'on croirait que c'est la même main qui les a fabriquées , ce qui peut faire supposer que ces ateliers pouvaient bien être en relations.

L'atelier de Baron est de l'âge de la pierre polie.

M. de Caumont, dans sa *Statistique monumentale* , à

l'article Baron , dit qu'on a trouvé des haches polies dans la commune , mais il ne dit rien de relatif à une station préhistorique.

C. COSTARD.

Découverte de fers à cheval anciens.

M. le docteur E. Guérout, de Caudebec-en-Caux, dont on remarquait récemment la belle exposition de hachettes polies à l'ancien Palais-de-Justice du Havre , a rencontré au près du *Mont-Calidu* des fers de cheval ou de mulet qui remontent à une époque très-éloignée.

De récents travaux commentés par M. Quicherat, au comité des travaux historiques, ont fait reconnaître comme gaulois des fers similaires à ceux du docteur Guérout.

La principale différence avec nos fers modernes réside dans ce fait qu'on n'attachait pas les plus anciens avec des clous, coutume germaine qui semble s'être introduite en même temps que l'usage de l'éperon et de l'étrier, et l'emploi de très-grandes races de chevaux.

Les chevaux des Gaulois étaient petits, et on devait même employer fréquemment les mules et les mulets, à en juger par les dimensions restreintes de quelques fers rencontrés dans les dépôts très-anciens.

Sous les Romains, comme on peut s'en assurer en étudiant la *Chasse à cheval* figurée sur la grande et magnifique mosaïque de Lillebonne, les chevaux étaient encore généralement de petite taille, et on les montait très-près de l'encolure, sans étriers et sans éperons.

Nous avons déjà décrit des curieuses antiquités gau-

loises et des monnaies en bronze et en or, recueillies par M. Guérout à Caudebec et aux environs. Nous aimons, d'ailleurs, à reconnaître, dit *Le Havre*, que, de toute notoriété, c'est aux travaux de cet antiquaire que les géographes de nos jours doivent la revendication du *Mont-Calidu*, à Caudebec, comme étant l'ancienne cité des Calètes. Ces travaux et le cimetière gaulois de Saint-Wandrille, également découvert par M. Guérout, ont été signalés avec honneur dans les divers ouvrages de M. l'abbé Cochet, qui, auparavant, comme presque tous les auteurs, penchait pour Lillebonne.

(Extrait du *Nouvelliste de Rouen*, du 11 décembre 1877).

Découverte de cercueils de l'époque franque dans la lande de St-Gabriel, près Cherbourg (Manche).

Le dernier volume de la Société académique de Cherbourg contient une note de M. Jouan, capitaine de vaisseau, sur plusieurs sépultures franques trouvées dans la lande de St-Gabriel.

Au mois de mai 1875, on y rencontra successivement trois cercueils de pierre renfermant des ossements sans accompagnements étrangers. On n'y remarquait ni vases, ni débris de poterie, ni monnaies, ni objets de métal d'aucune forme. A diverses époques, des sarcophages semblables ont été signalés sur divers points des arrondissements de Cherbourg et de Valognes. Dans l'opinion de M. Cochet, ces sépultures appartiennent à la seconde époque de la période franque. L'absence de tout objet dans le cercueil indique clairement qu'on ne saurait les rattacher à l'époque mérovingienne.

La lande de St-Gabriel présentait autrefois un cromlech situé dans sa partie supérieure. Les habitants du pays ont renversé, à la fin du XVIII^e siècle, les grosses roches qui le composaient pour *chercher des pierres à raser*.

Découvertes d'objets mérovingiens à Villy.

La commune de Villy-Bocage, située à 24 kilomètres à l'ouest de Caen, compte environ 750 habitants.

La fertilité de son sol uni et facile à cultiver a dû appeler de bonne heure l'attention des premiers agriculteurs, et le nom même de *Villeius*, que lui donnait la basse-latinité, semblerait indiquer qu'il y eut là une de ces villas agricoles que les Romains avaient organisées sur les points les plus fertiles de la Gaule, devenue leur conquête.

Le christianisme dut y pénétrer de bonne heure. L'église actuelle ne paraît pas, dans ses parties les plus anciennes, remonter au-delà du XIV^e ou XIII^e siècle tout au plus; mais on peut remarquer dans les murailles, principalement dans celles de la tour, de nombreuses incrustations de pierres grossièrement sculptées qui proviennent évidemment d'une église pré-existante.

Dans le cimetière, on admire un *if* dont le tronc a près de 6 mètres de circonférence. Son enveloppe, encore intacte, lui donne un aspect de vigueur qui permet de le citer comme l'un des plus remarquables du Calvados.

Le nom des seigneurs de Villy se rencontre dans les actes de l'abbaye d'Aulnay et du Plessis-Grimoult;

mais dans la commune de Villy, il n'existe pas de trace de leur demeure féodale. Le château actuel est moderne. C'est une belle et vaste habitation qui s'annonce au loin par de magnifiques avenues.

Il y a un an (en 1876), décédait à Villy M. le comte de Rugby, propriétaire de ce beau domaine, et ses restes furent déposés dans le cimetière, non loin de l'église. En creusant la terre pour établir les fondations du caveau qui devait les recevoir, la pioche des ouvriers heurta un bloc de pierre qui fut bientôt reconnu pour être un sarcophage monolithe à recouvrement tectiforme. La curiosité aidant, on reconnut bientôt l'existence de deux autres sarcophages juxtaposés. L'un d'eux fut ouvert, et parmi des débris d'ossements, on trouva une plaque de ceinturon en bronze avec sa boucle, moins son ardillon.

Cette plaque, de l'espèce de celles que l'on rencontre si fréquemment dans les sépultures franques et mérovingiennes, est de forme semi-circulaire, mesurant 62 millimètres de hauteur sur 70 dans sa plus grande largeur. Elle est garnie, à l'intérieur, de trois crampons qui servaient à la fixer. A ces crampons correspondent extérieurement trois rondelles hémisphériques.

Le champ est orné sur toute sa surface de dessins où, parmi des lignes plus ou moins ondulées, on remarque des losanges et d'autres figures moins régulières. La décoration de la boucle, notamment, se fait remarquer par le relief et la régularité des figures.

La présence de sépultures d'une époque aussi reculée dans un cimetière chrétien témoigne de la haute antiquité d'une population établie dans cette localité.

Ces exemples sont rares : toutefois, nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'existence d'ornements de l'époque franque trouvés dans le cimetière de Ranville.

La plaque provenant du cimetière de Villy, que nous déposons dans le musée de la Société, a été recueillie par les Frères des Écoles chrétiennes qui dirigent l'école de Villers-Bocage ; elle a été mise à notre disposition par le Frère directeur des écoles de Caen, à la bienveillance duquel nous devons cette communication.

Ch. GERVAIS.

Découverte de sarcophages.

St-Aignan-de-Cramesnil, le 3 mai 1877.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Je viens d'être informé par M. l'abbé Aubert, curé de Garcelles-Secqueville, que, le samedi 28 avril dernier, des ouvriers maçons, en creusant la fondation de la buanderie du presbytère, ont découvert un cercueil en pierre contenant des objets d'antiquité.

Ces objets, mis sous mes yeux, consistent en deux agrafes, deux couteaux ou poignards, quatre amulettes, un fort anneau en fer, une bague et huit perles en verre. Les ossements étaient à l'état de poussière, sauf quelques parties dures des dents.

Les agrafes sont en bronze ; les boucles y sont adhérentes et intactes. L'une mesure 13 centimètres de longueur sur 5 de largeur ; l'autre 9 sur 6. — La partie fixée au ceinturon est forte ; terminée en rond et présente la forme d'une *épinette* ; la ciselure, de

dessin différent, est de même style : traits croisés, réguliers, mais sans finesse.

Les petits poignards mesurent : l'un 19 centimètres, l'autre 12 de longueur ; les manches étaient en bois et quelques portions des gaines adhèrent au dos des lames.

Trois des amulettes sont de même catégorie ; la quatrième faisait partie d'une autre série.

Les perles en verre sont de diverses couleurs et grandeurs. La bague est en bronze brun, très-doux, avec petite bosselette au chaton (1).

Ce sarcophage, trouvé à 1 mètre 40 centimètres de profondeur, est dans une portion du cimetière contiguë à la cave du presbytère, dans laquelle portion nulle inhumation n'a été faite de mémoire d'homme. Les ouvriers, ayant découvert le cercueil par le bout des pieds tournés au levant, ont rompu ce bout sur une longueur de 30 centimètres et ont vidé l'intérieur par cette ouverture, de sorte que les objets mis au jour sont venus pêle-mêle avec la terre. Il semble qu'il pouvait y avoir deux corps différents.

En vous donnant les détails ci-dessus, qui ressemblent à beaucoup d'autres, je ne veux vous prouver qu'une fois de plus que les fouilles faites en 1868, 1869 et années suivantes, au Val-ès-Dunes, porteront leurs fruits dans le canton de Bourguébus et qu'ainsi les dépenses faites par la Société n'ont pas été inutiles.

Agréez, Monsieur le Secrétaire, mes sincères et fraternelles salutations.

NOËL,

Curé de St-Aignan, membre de la Société
des Antiquaires de Normandie.

(1) Tous ces objets ont été offerts au musée de la Société des Antiquaires par M. le vicomte de Saint-Quentin.

P.-S. M. La Housse de Conteville a trouvé , dans un champ en labour , des pierres brutes et plates de 1 mètre de longueur, cachées dans le sol à 50 et 60 centimètres de profondeur. Il est à la recherche d'autres pierres semblables heurtées par la charrue. Si quelque chose d'important était découvert , je ne manquerais pas de vous le signaler. J'ai grande envie d'aller passer deux jours à Cesny-Bois-Halbout et de relever *au cadastre* le nom de diverses pièces où des sarcophages ont été découverts anciennement et dont j'ai aperçu un débris le long du ruisseau qui coule vers l'ancienne *motte* de Cesny. Je ne perds pas de vue la ferme de Foupendant, commune d'Espines.

Découvertes de monnaies à Hudimesnil et de lingots d'argent à Coutances.

M. Le Hérissé, maire de la commune de Hudimesnil , a découvert, dans une carrière située aux environs de son habitation , des monnaies d'argent au nombre de quatre-vingts. Ces monnaies n'ont ni effigie ni fleurs de lys, ni légende. Elles offrent seulement au droit et au revers une croix latine dans un carré. Tels sont les renseignements que notre confrère, *M. Quénauld*, a bien voulu nous transmettre.

M. Élie, propriétaire à Coutances, a trouvé, au cours du mois d'octobre dernier, dans la cave de la maison qu'il occupe, trois lingots d'argent d'une valeur approximative de deux cents francs. Ces lingots, qui proviennent d'un dépôt fort ancien, présentent une marque de contrôle dans laquelle on distingue une lettre G, surmontée d'une couronne mal indiquée.

(Communication de M. Quénauld.)

Pèlerinages au Mont-St-Michel.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE ,

Votre lecture sur le Mont-St-Michel , à la dernière réunion des Sociétés savantes , me rappela un ancien usage existant dans une petite ville des environs de Limoges , qui possédait une confrérie sous l'invocation de l'Archange et envoyait encore à la fin du siècle dernier des troupes d'enfants en pèlerinage à la célèbre abbaye. J'en parlai à M. de Laugardière, votre ami, et il me dit qu'il vous serait agréable d'avoir quelques notes à cet égard. A ma rentrée à Limoges, j'ai recherché ce que je pouvais réunir là-dessus. Je vous envoie copie d'un passage des *Annales manuscrites du Limousin*, de l'abbé Legros , ancien vicaire à la collégiale de St-Martial. Ces *Annales* sont conservées à la bibliothèque du grand séminaire de Limoges : elles sont inédites.

Je n'ai pas d'autres documents relatifs à l'usage dont il s'agit ; mais un de mes amis , qui habite Solignac et qui a bien voulu s'enquérir de tout ce qui y avait trait , m'a confirmé l'exactitude absolue des indications données par l'abbé Legros. Plusieurs habitants de Solignac ont entendu raconter à leurs pères, que ceux-ci étaient allés, enfants, en pèlerinage à St-Michel-en-Mer ; on conserve même, dans plusieurs familles, des souvenirs de ces voyages , notamment des coquillages et de petites cornes dans lesquelles les pèlerins soufflaient pour annoncer leur arrivée et pour s'appeler et se réunir

au départ (1). Bien que l'ancienne église paroissiale de St-Michel n'existe plus depuis la Révolution (c'est l'ancienne église abbatiale qui sert aujourd'hui au Culte), la Confrérie de St-Michel subsiste toujours; mais elle n'a pas, m'assure-t-on, ses anciennes archives.

Voilà, Monsieur le Conseiller, tout ce que je sais touchant les pèlerinages à l'abbaye du Mont-St-Michel en usage dans nos pays. Je n'ai pas connaissance que cette coutume existât dans aucune autre localité du diocèse de Limoges (2).

Je souhaite bien sincèrement que la note de l'abbé Legros ait quelque intérêt pour vous, et je vous prie, Monsieur le Conseiller, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

GUIBERT.

Limoges, le 16 avril 1877.

Annales manuscrites de Legros, t. II, p. 352.

« 1779. Le 11 août, les *Micholets* de Solignac sont
« partis pour le Mont-St-Michel, armés de piques, selon
« l'usage. Je ne fais ici cette remarque que pour avoir
« occasion de faire connaître cet usage, qui subsiste
« de temps immémorial. Il s'agit d'une espèce de pèle-
« rinage que les jeunes gens de la ville de Solignac
« font chaque année au Mont-St-Michel, qui est une

(1) M. Corroyer a donné le dessin d'un cornet de ce genre remontant au XV^e siècle (*Description du Mont-St-Michel*, p. 363).

(2) Il est utile de savoir que Solignac était, comme le Mont-St-Michel, une abbaye Bénédictine. Elle avait été fondée par saint Éloi.

« célèbre abbaye, située sur une roche dans la mer,
« proche la Normandie, et où on va en pèlerinage
« de toutes parts, dit M. Vosgien dans son *Dictionnaire*
« *géographique*. Chaque année, les jeunes gens de
« Solignac, au nombre de 20 à 30, entreprennent ce
« pèlerinage, ayant à leur tête un ou deux hommes
« faits, qui ont fait précédemment le même pèlerinage.
« Ils s'arment de bâtons ferrés en forme de piques
« pour se précautionner contre les bêtes fauves ou
« autres qu'ils pourroient rencontrer sur la route. Ils
« passent d'abord par Limoges, où ils font la quête
« le premier jour, et on dit qu'ils quêtent aussi pen-
« dant toute la route. On ajoute qu'à leur arrivée sur
« le bord de la mer, celui qui découvre le premier de
« loin le clocher du Mont-St-Michel est réputé *Roi*
« parmi eux, non-seulement durant tout leur séjour
« dans ce pays, mais aussi pendant toute la route et
« surtout à leur retour dans la ville de Solignac, le
« jour de St-Michel, auquel ils font en sorte d'être
« rendus dans cette ville pour y célébrer cette fête,
« qui est celle de la paroisse, avec beaucoup de solen-
« nité. A leur retour, ils emportent des collerets sem-
« blables à ceux des pèlerins de Compostelle et ornés
« de coquillages et d'autres ornements en plomb, etc.
« Ils ont aussi des casques en plomb en forme de cou-
« ronnnes, — mais celui du *Roi* est beaucoup plus
« grand que les autres, — et de petites trompes ou
« trompettes de terre dont ils sonnent à leur passage
« dans Limoges. Leur départ se fait ordinairement
« vers le milieu du mois d'août et leur retour est fixé,
« pour Limoges et Solignac, à la veille de St-Michel,
« 28 septembre. — On les nomme *Micholets*, ce qui est
« un diminutif de Michel, et c'est comme si on disait :

« petits Michels ou pèlerins de St-Michel. Je crois
« qu'ailleurs ceux qui entreprennent ce pèlerinage sont
« nommés *Miquelets*. Pour être admis dans leur bande,
« il faut être natif de Solignac, et ils n'en souffrent
« pas d'autres dans leur compagnie : il n'y a pas
« d'exemple qu'ils aient jamais commis aucun excès
« ni forfait. On y voit quelquefois des enfants de neuf
« à dix ans; mais, plus communément, ils sont tous
« entre douze et dix-huit ans. »

Des limites géographiques du patois normand.

Nous appelons l'attention de nos confrères sur l'appel suivant, qui nous est adressé par notre savant compatriote, M. Joret. La Société des Antiquaires se fera un devoir de seconder de tout son pouvoir l'enquête philologique dont il s'agit, et de transmettre à M. Joret les renseignements qui pourront être recueillis.

Aix en Provence, 3 avril 1878.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Il m'a semblé que je ne pouvais mieux faire que de demander le concours de la Société des Antiquaires de Normandie, pour avoir la solution d'un problème qui intéresse au plus haut point l'histoire littéraire de notre province. Nous ne manquons pas de dictionnaires du patois normand, mais dans aucun de ces dictionnaires on ne trouve quels sont au juste les caractères de ce patois, ni quelles en sont les limites géographiques. Il y a quatre ans, dans un livre que l'Institut a bien voulu récompenser, je me suis efforcé de retrouver les carac-

tères méconnus de l'idiome populaire parlé en Normandie, et j'ai repris, il y a deux ans, ce sujet dans un *Essai sur le patois du Bessin*, publié dans le tome III, fascicule 3, des *Mémoires* de la Société de linguistique de Paris. Je crois aussi pouvoir dire que la première des questions dont je signalais l'omission dans nos glossaires normands, est maintenant résolue. Mais il n'en est pas de même de la seconde. Éloigné de la Normandie, je ne puis songer à l'aborder, — on ne pourrait le faire utilement que sur les lieux, — et pourtant il serait urgent de la résoudre, en ce moment surtout que les romanistes de France et de l'étranger s'en occupent à nouveau, mais plutôt pour l'obscurcir que pour l'éclairer. Voici, en effet, ce que dit, dans le dernier numéro de la *Romania* (janvier 1878) (1), le savant éditeur de l'*Alexis*, poème normand, dans lequel cependant il a effacé, — il ne les connaissait pas alors, — quelques-uns des caractères les plus essentiels du dialecte de notre province : « M. Joret a prouvé que certaines parties de la Normandie traitaient le *c(a)* comme les dialectes du nord ; mais a-t-il montré que toute la Normandie fût de même ?... Croit-on que la limite linguistique, — à ce point de vue, — coïncidât avec la limite politique ? En théorie, c'est peu probable ; en fait, il n'en est rien. Tous les textes cités par M. Joret, ainsi que tous les mots empruntés aux patois modernes, appartiennent à une bande de terrain qui suit la mer depuis le Pontieu jusques et y compris

(1) Compte-rendu d'un ouvrage allemand fort bien fait, de M. Lücking, sur les anciens dialectes français (*Die ältesten französischen Mundarten. Eine sprachgeschichtliche Untersuchung* von Gustav Lücking. Berlin, 1877, in-8°, IV, 266 p.).

le Bessin. L'Avranchin n'y est déjà pour rien, non plus que la partie de la Normandie qui forme aujourd'hui le département de l'Eure et où se trouve Vernon, la patrie de l'auteur présumé d'*Alexis*. Le poème peut donc fort bien être normand, en ce sens qu'il a été composé en Normandie, et ne pas offrir un trait qui n'est normand que partiellement. » On sent trop l'intérêt qu'a M. Gaston Paris à amoindrir le domaine normand, pour s'étonner de le lui voir diminuer d'une façon aussi singulière ; cependant il faut convenir qu'en retrancher le Cotentin et la vallée de la Rille, c'est aller un peu loin, et cela nous paraît, à nous autres indigènes, bien inexplicable. Mais cette erreur du romainiste le plus éminent qu'il y ait aujourd'hui en France, montre combien il importe de fixer ou d'essayer de fixer les limites de la région linguistique où l'on parle normand. Cette région a-t-elle la même étendue et les mêmes bornes que l'ancienne province de Normandie ? Cela n'est pas vraisemblable, comme le remarque M. Gaston Paris ; mais contrairement à ce qu'il affirme, je crois qu'en somme les limites de l'une ne diffèrent guère de celles de l'autre. Il n'y a lieu, d'ailleurs, de les chercher qu'au sud et au sud-est, puisqu'à l'ouest et au nord elles sont évidemment les mêmes ; quant à l'est, par suite des caractères communs au Normand et au Picard, il est à peu près impossible de tracer avec quelque précision la frontière de ces deux idiomes, qui, aux confins de la Seine-Inférieure et de la Somme, se pénètrent et se confondent. Il est probable qu'au sud des départements de la Manche, de l'Orne et de l'Eure, il existe aussi une bande de terrain plus ou moins large, région commune où le normand et le français tendent à se confondre ; seulement, par suite de la

différence profonde qu'il y a entre les caractères de ces deux idiomes, il n'est pas ici impossible de déterminer les points où le premier cesse d'être en usage pour faire place au second. Il me semble, en effet, que, pour arriver à cette détermination, il suffirait de faire rechercher par les instituteurs de cette région moyenne si on parle ou ne parle pas normand dans la commune qu'ils habitent; on arriverait ainsi à une solution rapide et scientifique du problème.

Je ne doute pas que M. le Recteur de l'Académie de Caen ne s'empressât de prêter son concours pour atteindre ce but, et si je ne me suis pas adressé directement à lui, c'est que, faite par notre Société, la demande devait avoir un tout autre caractère d'importance que si elle venait d'un simple particulier. D'ailleurs, j'ai la conviction que plus d'un de nos confrères sera heureux de prendre part à l'enquête que je propose, sinon même de la diriger. Quant au moyen pratique de la faire, il est d'une extrême simplicité; qu'on envoie aux instituteurs des arrondissements d'Avranches, de Mortain, de Domfront, d'Alençon, de Mortagne, d'Évreux et des Andelys, — les seuls pour lesquels il puisse y avoir doute, — le questionnaire suivant :

1° Dit-on, dans la commune de ***, *é, è (ei)* pour *oi*, par exemple :

<i>crère</i>	pour	<i>croire</i> ,	<i>mè</i>	pour	<i>moi</i>
<i>fère</i>	—	<i>foire</i> ,	<i>tè</i>	—	<i>toi</i>
<i>d've</i>	—	<i>devoir</i> ,	<i>valé</i>	—	<i>valoir</i> , etc.?

2° Dit-on *ca* ou *ke* pour *cha* ou *che*; par exemple :

<i>ca(s)</i>	pour	<i>chaud</i> ou <i>chaux</i> ,	<i>kemise</i>	pour	<i>chemise</i>
<i>candèle</i>	—	<i>chandelle</i> ,	<i>kemin</i>	—	<i>chemin</i>
<i>capé(iau)</i>	—	<i>chapeau</i> ,	<i>kérue</i>	—	<i>charrue</i> , etc.?

3° Dit-on *che(chi)* pour *ce(ci)* français ; par exemple :

<i>chendre</i>	pour	<i>cedre,</i>	<i>chime</i>	pour	<i>cime</i>
<i>chent</i>	—	<i>cent,</i>	<i>ching</i>	—	<i>cing</i>
<i>che</i>	—	<i>ce,</i>	<i>chive</i>	—	<i>cive, etc.?</i>

La réponse ne saurait présenter de difficulté, et, suivant qu'elle sera affirmative ou négative, on sera certain qu'il s'agira d'un patois normand ou français. Mais il est nécessaire qu'elle soit faite pour les trois questions, et dans le même sens pour chacune d'elles. Si on répondait, en effet, affirmativement pour les deux dernières et négativement pour la première, on aurait affaire à un patois picard, cas qui ne peut guère se présenter que pour quelques communes de l'arrondissement des Andelys ; si, au contraire, on répondait affirmativement à la première question et négativement aux deux autres, on aurait devant soi un sous-dialecte français.

Je m'arrête ici, Monsieur le Président, en vous priant d'excuser le griffonnage de cette lettre, que j'écris à la hâte et au moment de partir pour l'Italie, et en vous annonçant, — nouvelle qui pourra avoir quelque intérêt pour la Société, — que j'ai trouvé à la bibliothèque d'Aix trois manuscrits qui se rapportent à l'histoire de la Normandie à la fin du XVII^e siècle ; ce sont des mémoires concernant : le premier, la généralité de Caen en 1699 ; le second, la province d'Alençon et du Perche en 1696 ; le troisième, la généralité de Rouen. J'espère pouvoir un jour vous faire quelque communication à ce sujet ; ce sera pour moi un moyen de remercier la Société de l'honneur qu'elle m'a fait en me recevant au nombre de ses membres, et de montrer l'intérêt que, dans mon éloignement, je ne cesse de

porter à notre chère province et à tout ce qui s'y rapporte.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression des sentiments de haute estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué confrère.

Charles JORET,

Professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

Mort de M. Thomas Wright.

Le 23 décembre dernier, est décédé à Londres M. Thomas Wright, correspondant de l'Institut de France, et l'un des antiquaires les plus connus de la Grande-Bretagne. M. Thomas Wright était l'un des plus anciens correspondants étrangers de la Société des Antiquaires de Normandie. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés, le second volume de sa *Biographia britannica litteraria*, consacré à la période anglo-normande, forme un complément des plus utiles aux ouvrages de l'abbé De La Rue, en même temps qu'il fournit de précieux renseignements sur plusieurs manuscrits français conservés aujourd'hui dans les bibliothèques de l'Angleterre.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
EXTRAIT des procès-verbaux des séances de la Société, par M. Eugène DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE	1
NOTES ET COMMUNICATIONS	23
Un acte du Parlement d'Écosse, à propos des lépreux (année 1400), par M. GUILLOUARD	<i>Ibid.</i>
Établissement des Saxons sur les côtes de l'Armorique en général et dans la deuxième Lyonnaise en particulier, par M. H. MOULIN	26
Étienne de Rouen, moine du Bec, au XII ^e siècle. Étude d'après le manuscrit 14176, fonds latin, de la Bibliothèque Nationale, par M. Ch. FIERVILLE	54
Héronvilette, par M. Ch. GERVAIS	79
Recherches philologiques, à propos de la Fosse du Soucy, dans le Bessin, par M. A. JOLY	114
Archéologie romaine, par M. le D ^r Ernest GUÉROULT	128
Le fonds ancien du greffe du tribunal de première instance de Mortain, par M. Albert TROCHON	132
Contestation élevée en 1790 par les bourgeois de Caen, au sujet de la taille personnelle, par M. GUINAT	139
Note sur une découverte de bijoux mérovingiens au village de Valmeray, commune de Moul (Calvados), par M. Eugène DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE	151
Note sur une statuette découverte à Tourouvre, par M. Louis DUVAL	164
BIBLIOGRAPHIES ET NOUVELLES DIVERSES	168
Les comptes et inventaires d'un prieuré. Compte-rendu par M. Gustave DUPONT	<i>Ibid.</i>
Notice sur les trois Brébeuf, le poète, le prieur-curé de Venoix, et leur oncle, le missionnaire martyr, par M. Ch.	

Marie, ancien professeur au Lycée de Caen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Compte-rendu par M. Eugène DE BEAUREPAIRE	190
Les Saulx-Tavannes; études sur l'ancienne société française. Lettres et documents inédits, par L. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. Compte-rendu par M. DES-DEVICES DU DÉZERT.	195
Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque, par Siméon Luce. Compte-rendu par M. Eugène DE BEAUREPAIRE.	197
Guide de l'étranger à Coutances et aux environs de cette ville, par M. L. QUÉNAULT, sous-préfet honoraire, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.	206
Réunion des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne.	207
Rapport de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie du comité des travaux historiques des Sociétés savantes.. . . .	211
Inauguration de la statue de M. de Caumont, à Bayeux.	220
Exposition rétrospective de Bayeux.	233
L'inventaire général des richesses d'art de la France.	235
La cathédrale de Coutances au Conseil général de la Manche.	236
Acquisition par l'État de la tour Gabrielle, au Mont-St-Michel.	238
Don du portrait original de Daniel Huet au musée d'Avranches. <i>Ibid.</i>	
Pierres tombales de Notre-Dame-des-Champs d'Avranches. . <i>Ibid.</i>	
Les découvertes de l'abbaye d'Ardennes.	242
Une nouvelle explication des six bas-reliefs de l'hôtel Bourgtheroude, à Rouen, par M. PALUSTRE, directeur de la Société française d'Archéologie.	244
Découverte de monnaies romaines à St-Symphorien, près La Haye-du-Puits (Manche)	247
Découverte de Kelts, aux environs de Condé-sur-Noireau.	248
Les chapelles de St-Clément, à Carolles (Manche).	249
SÉANCE PUBLIQUE du mercredi 16 novembre 1876, présidence de M. HÉRVÉ DE SAINT-GERMAIN.	251
Discours de M. HÉRVÉ DE SAINT-GERMAIN.	252
Rapport de M. Eugène DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, secrétaire.	268

Le droit civil de la Normandie au XIII ^e siècle, par M. Jules CAUVET	282
Le Baron de Béthencourt, roi des Canaries, par M. L. GUILLOUARD.	297
Note sur les fouilles exécutées en 1876 sur l'emplacement de la station romaine de Ste-Marguerite-sur-Mer (Seine-Infér.).	319
Toast de M. Joly, président de la Société.	327
EXTRAIT des procès-verbaux des séances de la Société, par M. Eugène DE BEAUREPAIRE.	331
NOTES ET COMMUNICATIONS	346
Le coffret d'ivoire du trésor de la cathédrale de Bayeux, par M. DE FARCY, membre de la Société.	<i>Ibid.</i>
Adrien Tournebus, lecteur royal, par M. LEGAY, conseiller à la Cour de Rouen.	357
Essai sur les Antiquités de l'île de Serk, présenté à la Société des Antiquaires de Normandie, par le révérend J.-L.-V. CACHEMAILLE, vicaire de Serk	405
Étienne de Rouen, moine du Bec au XII ^e siècle, auteur du premier abrégé connu de Quintilien et du Draco Normannicus (2 ^e partie), par CH. FIERVILLE, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques . .	421
BIBLIOGRAPHIE ET NOUVELLES DIVERSES.	443
Livre d'Heures du XV ^e siècle.	<i>Ibid.</i>
Aperçu sur la Généralité d'Alençon au XVII ^e siècle, d'après le rapport manuscrit de M. de Pommereu, intendant de la Généralité d'Alençon, par M. Victor DES DIGUÈRES. . .	448
Notice sur vingt Manuscrits du Vatican, par Léopold Delisle.	462
L'Hôpital de Mortagne en 1530, brochure de 95 pages. Mortagne, 1877. — Les Confréries campagnardes dites de charité, dans le Perche, brochure de 32 pages. Bellême, 1877	465
27 ^e Volume de la Société de l'Yonne. — 4 ^e Volume de la Société d'Archéologie d'Avranches. Compte-rendu, par M. CAUVET.	468
Description de l'abbaye du Mont-St-Michel et de ses abords, précédée d'une Notice historique, par Édouard CORROYER, architecte du Gouvernement. Compte-rendu par E. DE B. .	475
Le Mont-St-Michel en poche, par M. Victor-Désiré JACQUES.	483

The history of the norman conquest of England ; its causes and its results, by E.-A. FREEMAN	186
Recherches sur les voies romaines de la Seine-Inférieure, par William MARTIN, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Commission centrale de la Société centrale de Géographie.	488
XV ^e réunion des Sociétés savantes, 44 avril 1877.	491
Rapport de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'Archéologie	<i>Ibid.</i>
Les inscriptions du marbre de Torigny, par M. Émile TRAVERS	<i>Ibid.</i>
Rapport de M. Hippeau, secrétaire de la section d'Histoire et de Philologie	495
Essai d'interprétation d'un préfixe français, par M. Édouard LE HÉRICHER	495
Les travaux historiques des moines de la Congrégation de St-Maur sur le Mont-St-Michel, par M. Eugène DE ROBILLARD DE BRAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel de Caen.	497
Étienne de Rouen, moine du Bec au XII ^e siècle, auteur du premier abrégé de Quintilien et du Draco normannicus, par M. FIEBVILLE.	499
Essai sur le patois normand du Bessin, par M. JORET, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.	501
Benoit de Sainte-More.	503
Le lieu de naissance du cardinal du Perron.	504
Atelier de silex à Baron, par M. COSTARD	505
Découverte de fers à cheval anciens.	507
Découverte de cercueils de l'époque franque dans la lande de St-Gabriel, près Cherbourg (Manche).	508
Découverte d'objets mérovingiens à Villy, par M. GERVAIS.	509
Découverte de sarcophages.	511
Découvertes de monnaies à Hudimesnil et de lingots d'argent à Coutances	513
Pèlerinages au Mont-St-Michel, extrait des Annales manuscrites de Legros, communication, par M. GUYBERT.	514
Des limites géographiques du patois normand, par M. JORET.	517
Mort de M. Thomas Wright.	522

ES MATIÈRES.

	Pages.
16 novembre 1876, présidence	
MAIN.	251
INT-GERMAIN.	252
OBILLARD DE BEAUREPAIRE, secré-	
.	268
le au XIII ^e siècle, par M. Jules	
.	282
roi des Canaries, par M. L.	
.	297
es en 1876 sur l'emplacement de	
arguerite-sur-Mer (Seine-Infér.).	319
de la Société.	327
es séances de la Société, par	
IE.	331
.	346
de la cathédrale de Bayeux, par	
la Société.	<i>Ibid.</i>
oyal, par M. LEGAY, conseiller à	
.	357
lle de Serk, présenté à la Société	
ndie, par le révérend J.-L.-V.	
rk	405
Bec au XII ^e siècle, auteur du	
aintilien et du Draco Normannicus	
ILLE, correspondant du ministère	
pour les travaux historiques . .	421
VERSES.	443
le.	<i>Ibid.</i>
lençon au XVII ^e siècle, d'après	
I. de Pommereu, intendant de la	
r M. Victor DES DIGUÈRES. . .	448
du Vatican, par Léopold Delisle.	462
1530, brochure de 95 pages.	
Confréries campagnardes dites de	
rochure de 32 pages. Bellême,	
.	465
l'Yonne. — 4 ^e Volume de la	
nches. Compte-rendu, par	
.	468

- The history of the norman conquest of
and its results, by E.-A. FREEMAN . . .
- Recherches sur les voies romaines de la
William MARTIN, membre de la Société
Normandie et de la Commission
centrale de Géographie.
- XV^e réunion des Sociétés savantes, 4^e av
Rapport de M. Chabouillet, secrétaire d
logie
- Les inscriptions du marbre de Tol
TRAVERS
- Rapport de M. Hippeau, secrétaire de
de Philologie
- Essai d'interprétation d'un préfixe fra
LE HÉRICHER
- Les travaux historiques des moines de
Maur sur le Mont-St-Michel, par M
DE BEAUREPAIRE, conseiller à la
Étienne de Rouen, moine du Bec au
premier abrégé de Quintilien et
par M. FISREVILLE.
- Essai sur le patois normand du
membre de la Société des Antiqu
Benoit de Sainte-More.
- Le lieu de naissance du cardinal d
Atelier de silex à Baron, par M. C
Découverte de fers à cheval anciens
Découverte de cercueils de l'époque
de St-Gabriel, près Cherbourg
Découverte d'objets mérovingiens à
Découverte de sarcophages.
- Découvertes de monnaies à Hudime
à Coutances
- Pèlerinages au Mont-St-Michel, extra
de Legros, communication, par
Des limites géographiques du patois
Mort de M. Thomas Wright. . .

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
SÉANCE PUBLIQUE du mercredi 16 novembre 1876, présidence	
de M. HÉRVÉ DE SAINT-GERMAIN.	251
Discours de M. HÉRVÉ DE SAINT-GERMAIN.	252
Rapport de M. Eugène DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, secré- taire.	268
Le droit civil de la Normandie au XIII ^e siècle, par M. Jules CAUVET	282
Le Baron de Béthencourt, roi des Canaries, par M. L. GUILLouARD.	297
Note sur les fouilles exécutées en 1876 sur l'emplacement de la station romaine de Ste-Marguerite-sur-Mer (Seine-Infér.).	319
Toast de M. Joly, président de la Société.	327
EXTRAIT des procès-verbaux des séances de la Société, par M. Eugène DE BEAUREPAIRE.	331
NOTES ET COMMUNICATIONS	346
Le coffret d'ivoire du trésor de la cathédrale de Bayeux, par M. DE FARCY, membre de la Société.	<i>Ibid.</i>
Adrien Tournibus, lecteur royal, par M. LEGAY, conseiller à la Cour de Rouen.	357
Essai sur les Antiquités de l'île de Serk, présenté à la Société des Antiquaires de Normandie, par le révérend J.-L.-V. CACHEMAILLE, vicaire de Serk	405
Étienne de Rouen, moine du Bec au XII ^e siècle, auteur du premier abrégé connu de Quintilien et du Draco Normannicus (2 ^e partie), par CH. FIERVILLE, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques . .	421
BIBLIOGRAPHIE ET NOUVELLES DIVERSES.	443
Livre d'Heures du XV ^e siècle.	<i>Ibid.</i>
Aperçu sur la Généralité d'Alençon au XVII ^e siècle, d'après le rapport manuscrit de M. de Pommereu, intendant de la Généralité d'Alençon, par M. Victor DES DUCIÈRES. . .	448
Notice sur vingt Manuscrits du Vatican, par Léopold Delisle.	462
L'Hôpital de Mortagne en 1530, brochure de 95 pages.	
Mortagne, 1877. — Les Confréries campagnardes dites de ité, dans le Perche, brochure de 32 pages. Bellême,	465
Volume de la Société d'Archéologie de l'Yonne. — 4 ^e Volume de la Société d'Archéologie de l'Yonne. — 4 ^e Volume de la M. CAUVET.	468

